THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

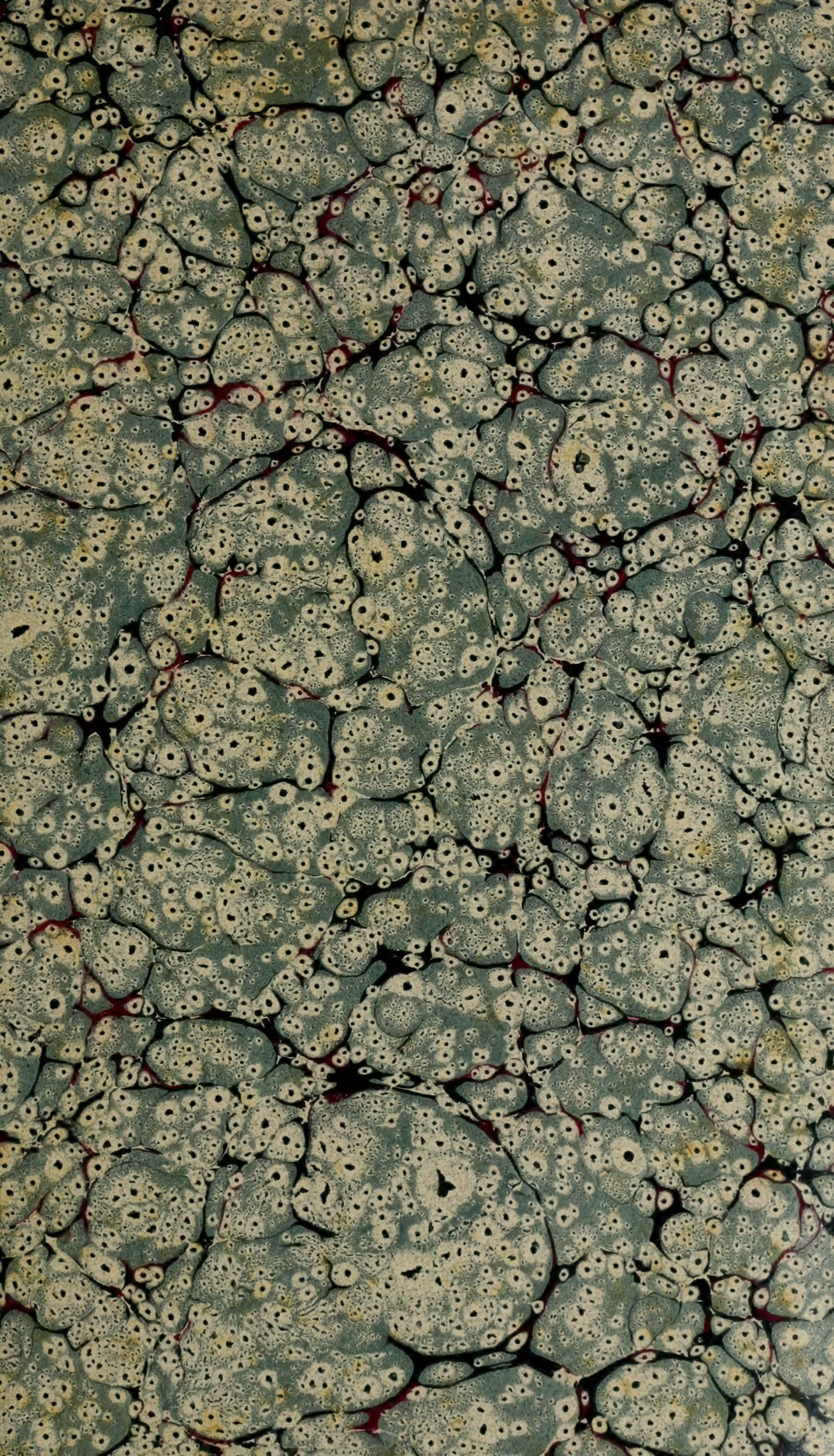

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME ONZIÈME

N^{os} 155 A 161. — 1895-1897.

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

1897

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 155.

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1895.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUILLET 1895.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Chabouillet, conservateur honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65, Paris. 1865

3 Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris. 1874

4 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

5 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

6 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

7 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

8 Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

9 Lasteyrie (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

10 Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

11 Gautier (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes. 1887

12 Moreau (Frédéric), membre de la Société des Antiquaires de France, ancien conseiller général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

13 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. 1888

14 Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, Paris. 1891

15 Marsy (comte de), directeur la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892

MM.

16 Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes. 1893

17 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

18 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 * Desnoyers, (Mgr) ✻, vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans. 1849

2 Tranchau, ✻, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris. 1852

3 Loiseleur, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

4 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

5 Gastines (comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

6 Vignat (Gaston), lauréat de l'Institut. 1860

7 Jarry (Louis), O. I. P., avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions. — Le nom du seul survivant des membres fondateurs de la Société (1849) est précédé d'un astérisque.

MM.

8 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

9 Baguenault de Puchesse (Gustave, comte), docteur ès lettres, vice-président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

10 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

11 Cochard, chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

12 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

13 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

14 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

15 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

16 Thillier, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

17 Herluison (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

18 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

19 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

20 Charpentier (Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

21 O'Mahony, ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

22 Domet (Paul), conservateur des forêts en retraite, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1890

MM.

23 Foucher, chanoine titulaire. 1891
24 Cuissard, O. A., sous-bibliothécaire de la Bibliothèque publique d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892
25 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1893
26 Jarry (Eugène), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut. 1893
27 Huet (Émile), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1894
28 Jacob (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895
29 Dusserre (René), architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Donnissan, 41, à Bordeaux. 1849
2 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854
3 De la Tour, percepteur de Saint-Maurice-sur-Fessard, avenue de la Gare, 26, à Montargis (Loiret). 1859
4 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862
5 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

MM.

6 Maulde (de), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, château de Flottin, près Boiscommun (Loiret), ou 152, boulevard Raspail, 40, Paris. 1870
7 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873
8 Filleul (Edmond), propriétaire, à Montbouy (Loiret), ou rue d'Amsterdam, 31, Paris. 1873
9 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876
10 Debrou (Paul), Conseiller général du Loiret, château du Mazuray (Loiret). 1884
11 Vignat (Eugène), ✻ O., ancien député, ancien maire d'Orléans, château de la Salle, Boigny (Loiret). 1885

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850
2 Rey (baron), membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864
3 Ruelle, ✻, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869
4 Pérot (Francis), membre de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins (Allier). 1870
5 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873
6 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873
7 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
8 Loreau, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874
9 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875
10 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876
11 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876
12 Morillon, cité Condorcet, 4, Paris. 1876
13 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876
14 Audouard, curé de Trinay (Loiret). 1876

MM.

15 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1876
16 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
17 La Vallière (de), rue Denfert-Rochereau, 25, Paris. 1879
18 Bonnardot, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel de Ville, avenue de la République, 106, Grand-Montrouge (Seine). 1879
19 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
20 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881
21 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
22 La Croix (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882
23 Lanéry d'Arc (Pierre), O. A., avocat à la Cour d'Appel, 18, rue du Quatre-Septembre, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
24 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
25 Grellet-Balguerie, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, 11, Hargrave Road, Upper Holloway (Londres). 1883
26 Argant (abbé), aumônier du Lycée d'Orléans. 1884
27 Stein, archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
28 Simon (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue Bretonnerie 45, Orléans. 1885
29 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
30 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
31 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
32 Auvray (Lucien), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886
33 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
34 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
35 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

MM.

36 Quévillon, ✻, lieutenant-colonel, secrétaire du Comité technique d'état-major du Ministère de la Guerre, membre de la Société française d'archéologie, rue du Champs-de-Mars, 17, Paris. 1888
37 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
38 Bernois, curé de Cravant (Loiret). 1888
39 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, 21, rue Jacob, Paris. 1888
40 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
41 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
42 De Saint-Venant, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
43 Colas de la Noue, ✻, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
44 Clerval, chanoine honoraire, lauréat de l'Institut, Chartres. 1890
45 Gillard, docteur-médecin, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine). 1890
46 Pichard, ✻, ancien secrétaire de la Faculté de droit de Paris, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, Chaingy (Loiret). 1890
47 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
48 Plat, curé de Lanthenay (Loir-et-Cher). 1891
49 De Beaucorps (Adalbert), ✻, officier en retraite, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
50 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
51 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
52 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
53 Hardel, curé de Vineuil-lez-Blois (Loir-et-Cher). 1893
54 Filleau (René), membre de la Société des Sciences et Lettres de Blois, Blois. 1893
55 Germain (Léon), membre de la Société d'archéologie lorraine, Nancy 1893
56 Eudes (Emmanuel), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
57 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
58 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
3 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883
4 Tocilescü, sénateur de Roumanie, professeur à l'Université de Bucharest. 1893

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.

16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippone.
19 Bordeaux. — Société archéologique
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
27 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
46 Grenoble. — Académie Delphinale.

47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.

80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
83 Paris. — *Revue d'Alsace*. (Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine.)
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
93 Romans. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
94 Roubaix. — Société d'Émulation.
95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'archéologie de Saintes.
101 Senlis. — Comité archéologique.
102 Sens. — Société archéologique.
103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
104 Toulon. — Académie du Var.
105 Toulouse. — Société archéologique Midi de la France.
106 Tours. — Société archéologique de Touraine.
107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia araldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'art et d'archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
6 Christiania. — Université royale de Norwège.
7 Genève. — Société de Géographie.
8 Genève. — Institut national genevois.
9 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
10 Liège. — Institut archéologique liégeois.
11 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
12 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
13 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine*.
14 Metz. — Académie.
15 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
16 Namur. — Société archéologique.
17 Neuchatel. — Société Neuchateloise de géographie.
18 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
19 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
20 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
21 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
22 Washington. — Smithsonian Institution.
23 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.

4 La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel-de-Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1895

Président. — M. BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Vice-Président. — M. Gaston VIGNAT.
Secrétaire. — M. Paul DOMET.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. THILLIER.
Trésorier. — M. Paul CHARPENTIER.
Commission des publications. — MM. GUERRIER, BASSEVILLE, COCHARD.
Commission de la Bibliothèque. — MM. HERLUISON, TRANCHAU, L. JARRY.

Séance du vendredi 11 janvier 1895.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une circulaire ministérielle rappelant que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, en 1895, à la Sorbonne, le 16 avril, et que les communications devront parvenir au Ministère avant le 1er février.

— La Société apprend avec un vif regret la mort de M. Henri Courtin, associé correspondant, décédé à Brainville (Haute-Marne), le 25 décembre dernier.

— M. le Président rend compte des décisions prises, à l'unanimité, par la Commission chargée d'examiner les papiers laissés par M. Collin, sur l'*Histoire du vieux pont d'Orléans*.

Les planches formeront un *album* séparé, et la publication de ce volume, que M. Guillon veut bien surveiller, commencera immédiatement.

— M. l'abbé Desnoyers lit un travail sur un tableau historique de Jeanne d'Arc. Il est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dumuys demande la nomination d'une Commission d'enquête au sujet des restes d'une voie romaine, dont il a été question à l'une des dernières séances et qui, passant près Saint-Euverte, suivait la direction du faubourg Saint-Vincent. La Commission est nommée sur le-champ et composée de MM. Dumuys, Guerrier, Jarry, Cochard et Guillon.

Séance du vendredi 25 janvier 1895.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

Hommage est fait à la Société :

Par M. Cuissard, de sa brochure intitulée : *Bongars et l'affaire de la Chartreuse de Strasbourg ;*

Par M. Herluison, de *La Crèche,* pastorale en 5 actes ou tableaux, dont l'auteur est M. l'abbé Paul Barbier ;

Des *Études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* dont l'auteur est M. Edouard Favre ;

Par M. Francis Pérot, d'une *Note sur une dent de Mammouth* et d'un *Mémoire sur un couteau de schiste noir.*

— M. le Président fait observer que la Société reçoit, à intervalles irréguliers, la revue dite : *la Mélusine.* Il est décidé que nos *Bulletins* seront envoyés en échange à M. Henri Gaidoz, directeur de *la Mélusine,* à la librairie L. Rolland, 2, rue des Chantiers, à Paris.

— M. le Trésorier donne communication des comptes de la Société pour 1894. Ils sont approuvés et des remerciements sont adressés à M. Charpentier.

— M. le Président fait connaître que M. Pigelet accepte, à forfait, d'imprimer à 400 exemplaires le travail de M. Collin Il propose de faire tirer par avance le sommaire, comme spécimen, à l'aide duquel on pourrait demander au Ministère de souscrire à un certain nombre d'exemplaires ; et il se charge des démarches nécessaires près du Comité des Travaux historiques.

— Au nom de la Commission chargée de visiter des fouilles faites au faubourg Saint-Vincent, M. Dumuys expose : 1° qu'on n'a pas trouvé dans le terrain de M. l'abbé Houard les caractères distinctifs de la voie romaine, que M. de Pibrac avait signalée dans ce quartier ;

2° que le passage de l'aqueduc de la fontaine de l'Étuvée a été constaté dans le jardin de la maison portant le n° 224 du faubourg Saint-Vincent. M. Dumuys fournira à ce sujet une note succincte à la Société.

— M. Jarry donne communication d'un travail destiné à être lu au Congrès des Sociétés savantes. Ce travail a trait à un peintre orléanais nommé Robert le Voyer, auteur d'une copie d'un « Jugement dernier » de Michel Ange, qui se trouvait au palais Farnèse, à Rome. La Société en autorise la lecture à la Section des Beaux-Arts du Congrès.

— M. Cuissard ajoute un renseignement sur l'origine du tableau de Jeanne d'Arc, dont M. l'abbé Desnoyers a entretenu la Société à la dernière séance.

— M. Huet veut bien se charger de dresser la table du dixième volume des *Bulletins*, dont le dernier fascicule va incessamment paraître.

Séance du vendredi 8 février 1895.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*.

M. le Président signale un très curieux volume envoyé par le Ministère et intitulé : *Etude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris*, par Alfred Martin.

— La Société Neuchâteloise de géographie demande qu'il lui soit envoyé, pour compléter un volume de nos *Bulletins*, les fascicules

paginés de 1 à 108, et offre le tome VI de son *Bulletin* que nous ne possédons pas. Elle demande, en outre, l'échange de nos *Mémoires*. Ces deux propositions sont acceptées.

— M. le Président consulte la Société sur le titre qui doit être donné au travail de M. Collin. Le suivant est proposé :

Le vieux pont d'Orléans. — Étude sur les ponts au moyen âge.

— La Société est heureuse d'apprendre que M. l'abbé Clerval, associé correspondant, a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au Concours des antiquités nationales, une médaille pour son mémoire sur *Fulbert de Chartres et le martyrologe de l'Église de Chartres*, travail fait avec la collaboration de M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir.

— M. le Président donne lecture d'une notice sur M. Collin, qui sera mise en tête du volume, ainsi que le portrait de notre regretté confrère.

Séance du vendredi 22 février 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. le Président communique une lettre de M. Maxime Beauvilliers qui envoie deux brochures de lui : *Colardeau* et *les Célébrités de Patay*, pour le concours de mai 1895. Ces deux ouvrages n'étant ni inédits, ni anonymes, ne pourront qu'obtenir une médaille, si la Commission le juge à propos, aux termes de l'art. 3 du programme.

— M. le Président annonce qu'il réunira incessamment, afin de faire désigner un rapporteur, la Commission du concours. Celui-ci aura lieu le mardi 7 mai, à deux heures.

— M. Eugène Jarry, au nom de la Commission des publications, propose, ce qui est adopté, l'insertion au *Bulletin* du travail de M. l'abbé Desnoyers, sur « un tableau de Jeanne d'Arc ».

— M. le Président met sous les yeux de la Société quelques épreuves d'une première feuille du travail de M. Collin. L'impression et la justification en sont approuvées ; et il est même décidé qu'elles seront adoptées dorénavant pour nos *Mémoires*. On revient sur le titre de l'ouvrage et, après discussion, le suivant est adopté :

Le pont des Tourelles à Orléans, histoire des ponts au moyen âge, ouvrage posthume, publié par les soins de la Société.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'un *Mémoire* concernant *Les fouilles de la Loire en 1894*. Il est renvoyé à la Commission et remis à M. Basseville, qui accepte d'en être le rapporteur.

Séance du vendredi 8 mars 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. Léon Mongenot, de Nancy, envoie une note au sujet d'un ouvrage sur *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sieur de Baudricourt*. Cette note sera insérée dans le *Bulletin*. Elle est remise à M. l'abbé Desnoyers.

— Le portrait de notre regretté collègue, M. Chouppe, est distribué aux membres présents.

— M. Basseville, au nom de la Commission des publications, lit une note sur le travail de M. l'abbé Desnoyers, au sujet des « objets

trouvés dans le lit de la Loire en 1894 ». Ce travail sera inséré dans les *Mémoires* et il y sera joint des planches explicatives.

— M. l'abbé Desnoyers fait connaître que le Président du musée préhistorique de Boston, qui avait traversé Orléans il y a quelque temps, et auquel il avait fait les honneurs des curiosités de notre ville, vient de lui envoyer, pour notre musée historique, 120 pièces admirablement conservées.

— M. Vignat donne lecture d'une lettre originale que lui a remise M. Pagot, par laquelle, le 27 mars 1837, le Ministre des cultes autorise la mise en place, dans la chapelle du Séminaire, des belles stalles de Sainte-Croix. Cette lettre sera jointe au Mémoire de M. Vignat, sur ce sujet.

— M. le Président fait connaître que, après diverses démarches auprès du Comité des travaux historiques et au Ministère, il est fondé à croire qu'une subvention sera accordée pour aider à la publication de l'*Histoire des Ponts d'Orléans*, de M. Collin. Sur la proposition de M. le vice-président Vignat, des remerciements sont adressés à M. le Président.

Il est décidé que le tirage de cet ouvrage serait fait à 350 exemplaires.

Séance du vendredi 22 mars 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Il est fait hommage à la Société : par l'éditeur, M. Herluison, d'une conférence sur *Le surnatarel dans la vénérable Jeanne d'Arc*, prononcée le 17 janvier 1895, par S. E. R. le cardinal Parocchi, au couvent des Dames de l'Assomption de Rome ; par l'auteur,

M. Dumuys, d'une brochure intitulée : *La mosaïque de l'église Saint-Paterne*. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une note de la *Revue critique*, très élogieuse pour le dernier volume de nos *Mémoires*.

— M. le Président annonce qu'il a reçu, de M. le Président de l'Académie de Sainte-Croix, une invitation pour notre Société à assister à la réunion générale qui aura lieu, cette année à l'Évêché, le mercredi 28 mars, à huit heures du soir, sous la présidence d'honneur de Monseigneur l'Évêque d'Orléans.

— M. Huet dit quelques mots de diverses indications qu'il vient de recevoir, de l'un des directeurs du *British Museum*, au sujet de Jeanne d'Arc au point de vue musical.

— MM. l'abbé Desnoyers, Jarry et Baguenault de Puchesse proposent d'admettre comme membre honoraire élu, M. Georges Lafenestre, associé correspondant de notre Société. Le scrutin est fixé au 26 avril.

— M. le Président annonce qu'il a obtenu, de la ville de Paris, les six volumes parus des *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, dont les deux premiers volumes sont édités par M. François Bonnardot, associé correspondant de notre Société.

— M. Domet continue la lecture de son travail sur l'étymologie des noms de lieu de l'ancienne forêt d'Orléans.

Séance du vendredi 29 mars 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. Jovy, membre correspondant, fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur :

Les exercices dramatiques et distributions de prix au collège royal de Vitry-le-François.

— MM. Baguenault de Puchesse, Tranchau et Thillier présentent, comme membre correspondant de la Société, M. l'abbé Surcin, curé de Férolles.

— M. Vignat, président de la Commission du concours, rend compte de la réunion tenue par cette Commission, qui a choisi pour son rapporteur M. Baguenet de Saint-Albin : les conclusions de la Commission et les rapports seront prochainement soumis à la Société.

Séance du vendredi 26 avril 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. le Président fait part en ces termes à la Société des distinctions, très méritées, obtenues par trois de nos collègues : MM. l'abbé Desnoyers, Bailly et Herluison :

Messieurs,

Rarement la vieille sentence, recueillie par Gabriel Meurier au XVI^e siècle, qu' « un malheur n'arrive jamais seul », n'a trouvé un aussi éclatant démenti parmi nous que dans la quinzaine qui vient de s'écouler. Trois de nos collègues ont reçu d'insignes distinctions très méritées, dont l'honneur rejaillit sur

notre compagnie tout entière et dont nous voulons prendre largement notre part de plaisir : on dirait qu'il n'y a que dans la Société Archéologique, à Orléans, qu'on rencontre à des titres divers des récompenses à décerner, des gloires locales à signaler, en allant les chercher dans leurs calmes et modestes retraites.

Notre vénérable doyen, notre seul fondateur survivant, notre ancien président M. Desnoyers — je ne veux plus l'appeler M. l'abbé et je n'ose le nommer Monseigneur — a été élevé par le grand pontife Léon XIII, bon juge en savoir et en belles-lettres, à la dignité de *Protonotaire apostolique*, et cette nomination, par laquelle est grandement honoré le plus ancien des vicaires généraux de France, lui a été annoncée par une lettre publique de notre éloquent évêque, bien digne d'en rehausser le prix.

M. Bailly, dont nous étions heureux naguère de constater le grand succès à l'occasion de la publication d'une œuvre de longue haleine et de profonde érudition, vient d'obtenir, de l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, le grand prix Zographos, qu'il appartenait bien à cette Société de lui décerner.

Et enfin, M. Herluison, dans la séance solennelle du Congrès à la Sorbonne des Sociétés savantes du département, a reçu, de la main même de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la croix de la Légion d'honneur, après avoir entendu l'éloge le plus complet et le plus juste de travaux accomplis en trente années de laborieuse et intelligente profession. Il semble que revivent en lui ces grandes traditions de la Renaissance, quand imprimeurs et libraires rivalisaient avec les écrivains pour la gloire des lettres et des sciences, quand les Estienne, et chez nous les Hottot, les Éloi Gibier jouissaient d'une universelle renommée.

Que nos excellents collègues veuillent bien recevoir ici nos plus affectueuses et plus vives félicitations, et qu'ils nous permettent d'être fiers pour la Société des honneurs qui ont été décernés à leurs personnes et à leurs œuvres !

Hommage est fait à la Société :

Par M. le baron R. de Bouglon, de son livre intitulé : *les Reclus de Toulouse sous la Terreur*,

Par M. Lucien Auvray, associé correspondant, d'une *Notice sur quelques cartulaires et obituaires français conservés à la bibliothèque du Vatican* ;

Par M. Hardel, curé de Vineuil-les-Bois, associé correspondant, de quatre brochures dont il est l'auteur, intitulées : *La Capitainerie de Chambord. — Inscription gallo-romaine trouvée à Vineuil. — L'homme tertiaire et les silex de Thenay. — Ponts du camp ou Ponts châtrés* ;

Par M. Vignat, du tirage à part de son travail sur *Une charte originale et inédite d'Isemburge, reine de France*, extrait du *Bulletin historique et philologique*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une note très flatteuse du *Polybiblion*, au sujet des travaux contenus dans le dernier volume de nos *Mémoires* et, en particulier, de l'histoire de la bibliothèque d'Orléans, par M. Cuissard.

— M. Vignat, président de la Commission du concours, expose à la Société les propositions de cette Commission relativement à la répartition des récompenses. Ces propositions, après discussion, sont adoptées ; et il est décidé qu'une somme de 400 francs sera partagée par parties égales, entre les titulaires de deux premiers prix, et une somme de 450 francs entre ceux de trois seconds prix. Il est procédé à l'ouverture des billets cachetés : M. le Président proclame les noms des auteurs, dans l'ordre suivant indiqué par la Commission :

1° *La Société Orléanaise au XIV^e siècle*, par M^me la comtesse Amicie de Villaret.

2° *Souday*, par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (Loir-et-Cher).

3° *Essais sur Lorris-en-Gâtinais*, par M. l'abbé Bernois, curé de Cravant.

4° *Saint-Aignan et son culte*, par M. l'abbé Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

5° *Histoire de la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc*, par M. Ratouis.

6° *La famille Amelot*, par M. l'abbé Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

7° *Monographie historique de Gautay*, par M. Maxime des Francs.

8° *La Question à Orléans avant 1697*, par Mme la comtesse Amicie de Villaret.

9° *Gondreville-la-Franche*, par M. Alfred Charron, instituteur à Chalette.

10° Un ensemble de travaux : *Recherches sur les communes du département du Loiret. — Gien. — Beaune-la-Rolande...*, etc., par M. Poullain, conducteur des ponts-et-chaussées.

Enfin, il est fait mention de divers ouvrages publiés depuis le dernier concours quinquennal et adressés à la Société, par MM. Leroy, Maxime Beauvilliers et l'abbé Jarossay.

— M. Lafenestre, membre correspondant, est élu membre honoraire.

— Il est décidé qu'une séance extraordinaire aura lieu vendredi prochain à quatre heures un quart, pour entendre la lecture du rapport sur le Concours.

— M. de Beaucorps offre à la Société, au nom de son frère et au sien, de continuer, pour l'année 1900, le don généreux que faisait, tous les cinq ans, leur oncle, M. de Molandon, pour l'établissement du Concours. M. le Président exprime à M. de Beaucorps la reconnaissance de la Société.

— M. le Président annonce qu'il a reçu de M. de Marsy, président de la Société française d'Archéologie, communication du programme du prochain Congrès qui sera tenu, à Clermont-Ferrand, les 5 juin prochain et jours suivants.

— M. le Président dit quelques mots de la dernière réunion des Sociétés savantes.

— M. Cuissard donne lecture d'une notice sur la fondation de

la Société archéologique, écrite par lui pour servir de préface à la table des matières des *Bulletins* et *Mémoires*. Cette notice et la table elle-même sont renvoyées à la Commission des publications.

Séance du vendredi 3 mai 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président*.

M. le Président, se faisant l'interprète des regrets que laisse à la Société la mort de notre collègue M. Danton, rappelle en quelques mots les travaux d'un goût si délicat qu'il donnait à de trop rares intervalles ; c'étaient des Notices sur Antoine Masson, graveur orléanais (1800) ; sur Francis Blin, paysagiste ; sur les bas-reliefs de la statue de Jeanne d'Arc, érigée sur le Martroi (1869) ; sur l'exposition des Beaux-Arts d'Orléans (1876) ; sur les réparations de Saint-Benoît. Il insiste surtout sur l'aménité, l'esprit libéral et élevé, le courage dans des épreuves réitérées, rares qualités dont M. Danton a donné tant de preuves à Orléans, où il était si apprécié.

— M. le Président annonce que, sur sa demande, M. Lafenestre, membre de l'Institut, conservateur du musée de peinture du Louvre, a bien voulu accepter la présidence solennelle de la séance que la Société tiendra le 7 mai courant, pour la distribution des récompenses de son sixième concours quinquenal.

— M. le Président fait connaître à la Société le texte du discours qu'il se propose de prononcer à l'ouverture de cette séance.

— M. Baguenet de Saint-Albin, rapporteur de la Commission du concours, donne lecture du rapport sur les ouvrages présentés et sur les récompenses que la Commission propose de décerner à leurs auteurs.

Une Commission, composée de MM. Vignat, de Beaucorps, Charpentier et Baguenet de Saint-Albin, est chargée de veiller à l'aménagement de la salle Hardouineau, où doit avoir lieu la séance, ainsi qu'à l'envoi des lettres d'invitation.

SÉANCE SOLENNELLE DU 7 MAI 1895

Pour la Distribution des Prix du sixième Concours quinquennal

PRÉSIDENCE DE M. LAFENESTRE

Membre de l'Institut
Conservateur du Louvre
Membre honoraire élu de la Société archéologique et historique
de l'Orléanais.

La séance a eu lieu à l'hôtel-de-ville, salle Hardouineau.

A trois heures et demie, M. Lafenestre s'asseoit au fauteuil.

Prennent place : à sa droite, M. Baguenault de Puchesse, président de la Société, et M. Octave Raguenet de Saint-Albin, rapporteur du Concours ; à sa gauche, M. Vignat, vice-président, et M. Paul Domet, secrétaire de la Société.

En face du bureau sont rangés, sur des fauteuils d'honneur : M. Boegner, préfet du Loiret ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux ; M. Rabourdin-Grivot, maire d'Orléans ; M. Pelletier, président de l'Académie de Sainte-Croix ; M. Paulmier, président de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans ; M. le lieutenant-colonel du 76e de ligne. On remarque, dans l'assistance, un grand nombre de dames.

La séance est ouverte par l'allocution suivante de M. Baguenault de Puchesse, président de la Société :

MESSIEURS,

Il est certain que le temps apporte à toutes les choses humaines une consécration dont l'effet est parfois très imprévu. Ce que nous cultivons avec amour dans les souvenirs antiques, d'autres le rechercheront dans nos modestes traces : et, si l'histoire se fait tous les jours, on s'étonne d'y avoir soi-même quelque peu participé. Notre solennité d'aujourd'hui en est un frappant exemple : elle remonte, par la date de sa fondation, à

l'année qui a précédé la guerre fatale ; ces concours quinquennaux en sont déjà à leur sixième période ; et l'homme éminent qui le premier les a présidés a disparu depuis longtemps, non sans laisser à Orléans de pieux regrets ; et leur fondateur lui-même, plein de jours et plein d'œuvres durables, est mort aussi, il y aura bientôt deux ans, ayant fait pour l'honneur et le bien dans sa ville natale tout ce qu'un honnête homme peut accomplir dans une longue vie, ayant noblement poursuivi la tradition des âges passés, pouvant revendiquer une part importante dans le grand mouvement d'opinion qui conduit notre Jeanne d'Arc de la terre française qu'elle a vaillamment défendue au ciel conquis par le martyre, et laissant dans ses neveux, qu'il avait aimés comme des enfants, de dignes continuateurs de sa mémoire. Que M. Boucher de Molandon reçoive donc en ce jour le public témoignage d'une reconnaissance et d'une estime que la Société archéologique de l'Orléanais lui a déjà hautement manifestées et qu'elle est prête à lui renouveler encore !

Notre jeune rapporteur exposera tout à l'heure, avec la compétence d'un maître, les résultats du concours de 1895. S'il est peut-être moins brillant que les précédents, c'est que quelques-uns de nos lauréats sont devenus membres de la Société et juges à leur tour ; et il nous est bien permis de dire que si nous approchons de la cinquantaine, c'est en suivant l'exemple de ces familles patriarcales qui peuvent fêter l'anniversaire de leur union en s'entourant d'une nombreuse postérité.

Vingt-cinq volumes de *Mémoires*, dix volumes de *Bulletins*, neuf *Atlas*, tant de monuments de notre vieille province sauvés de la destruction ou restaurés, de précieux objets conservés et classés dans nos divers musées, c'est là un cortège qui peut nous faire honneur et justifier sans doute la bienveillance que le Ministère de l'Instruction publique et les plus autorisés représentants de la science ou de l'érudition française nous ont maintes fois témoignée. Ce serait de l'ingratitude si nous ne proclamions pas que c'est à leurs encouragements que nous

devons tous nos succès. Tour à tour, trois membres de l'Institut, — et non des moins connus par leur spéciale compétence, — sont venus rehausser de leur présence la solennité de nos séances de concours : M. Egger, qui nous a prodigué ses conseils si élevés et si sages, nous montrant les relations intimes qui unissent nos études archéologiques, soit avec la culture littéraire, soit avec le goût de l'antiquité classique, soit avec cette science nouvelle de la philologie et de la linguistiqne, que la province elle-même peut aborder avec profit ; M. Picot, que l'histoire de France revendique comme un de ses plus laborieux pionniers et dont l'âme généreuse poursuit en même temps avec une conscience juridique, digne de son grand-oncle, notre célèbre Pothier, toutes les améliorations sociales que demande notre population ouvrière, si troublée par les plus décevantes promesses ; M. Léopold Delisle enfin, guide si sûr des plus jeunes travailleurs, qui sait si bien faire valoir le prix de tous les documents d'archives, de tous les manuscrits de nos bibliothèques, que l'histoire d'Orléans au moyen âge a plus d'une fois occupé, et qui par ses fréquentes communications daigne se regarder comme membre presque actif de notre Société ; et aujourd'hui encore, le savant conservateur de notre grand musée de peinture du Louvre, le juge si fin et si impeccable de toutes les belles œuvres de la France, de la Belgique, de l'Espagne et de l'Italie, l'ami bienveillant de nos artistes, qu'il encourage et dirige depuis longtemps par des leçons et des articles si goûtés, le poète délicat que les lettres réclament aussi bien que l'art, et qui, par une tendre affection pour la ville où il a passé sa jeunesse, où il sait qu'on ne lui a jamais ménagé les sympathies, a bien voulu abandonner un instant ses graves et multiples travaux pour s'associer à nos timides efforts : c'est lui surtout que la Société archéologique veut fêter et remercier ici !

Nous ne saurions oublier non plus ceux que de flatteuses distinctions sont venues chercher parmi nous et qui continuant la tradition des Mantellier, des Collin, des Bimbenet, des Desnoyers, des Loiseleur, des Tranchau, des Bailly ont porté au

loin la renommée de notre cité, et aussi de notre Compagnie, qui avait accueilli la plupart de leurs travaux. Mais, au milieu d'eux et de nous, que de vides malheureusement depuis cinq années seulement !

La vie est une mer qui nous fait tous sombrer

comme vous disiez déjà, Monsieur Lafenestre, à vos vingt ans. C'est M. Boucher de Molandon lui-même qui aurait eu tant de bonheur à jouir de cette réunion, dont il avait conçu et exécuté le dessein ; c'est M. Eugène Bimbenet, notre plus ancien membre, travailleur infatigable jusqu'à son dernier jour, et qui possédait sur son cher Orléans tant de souvenirs aujourd'hui perdus ; c'est M. Chouppe, artiste si modeste et si consciencieux, dont les œuvres font revivre non seulement nos gracieux paysages de la Sologne et du Loiret, mais des ruines curieuses depuis longtemps disparues ; c'est M. Delorme, M. Davoust, M. le docteur Patay, amateurs et chercheurs que le côté artistique préoccupait sans cesse, qui savaient le saisir et l'apprécier, M. Emile Davoust surtout, dont les eaux-fortes sont de vrais chefs-d'œuvre et qui, enlevé si jeune, a voulu rester le bienfaiteur de tous à Orléans, nous laissant aussi une récompense à distribuer périodiquement au meilleur auteur d'un travail sur un sujet qu'il aimait ; M. Fournier qui mettait avec tant d'obligeance à notre disposition des connaissances techniques ; et hier encore, M. Danton, dont la tombe à peine fermée vient de recueillir des éloges et des regrets si justement exprimés et qui resteront gravés dans le cœur de tous.

Ce sont là des tristesses que le temps amène avec lui, tandis qu'il donne aux hommes et aux choses cette pure auréole de la vie terminée et de l'éternité qui commence. C'est aussi pour nous l'avertissement nécessaire que notre tâche n'est jamais achevée, que le travail des générations passées ne peut nous empêcher de chercher de nouveau et toujours, et que c'est déjà beaucoup que d'ouvrir la voie à ceux qui nous suivront.

Cette allocution est vivement applaudie par l'assistance.

— La parole est donnée à M. Octave Raguenet de Saint-Albin, rapporteur du Concours.

MONSEIGNEUR (1),

MESDAMES,

MESSIEURS,

Il est un devoir de pieuse gratitude dont l'accomplissement préalable s'impose à nous aujourd'hui. De grand cœur nous le remplirons.

Ces sortes d'assises provinciales de la science historique qui se tiennent en ce moment, jadis une tutélaire personnalité les dominait, personnalité dont tout annonçait le rôle actif et vivifiant, en dépit du soin qu'elle prenait elle-même de se dissimuler dans l'ombre. En 1890 encore, à la vue de ce noble vieillard, si sympathique à tous les investigateurs de notre glorieux passé, si libéral envers les familiers de nos archives et de nos bibliothèques, si apte aux bons conseils dans ses relations avec d'illustres savants, si riche de sage direction à l'endroit des plus modestes travailleurs, le rapporteur du concours pouvait féliciter un Mécène, auquel les annales de la cité sont redevables de maintes pages, aussi précieuses par la nouveauté de leurs aperçus que pénétrées de l'érudition du meilleur aloi.

L'œuvre de M. Boucher de Molandon ne se réduit point, en effet, aux doctes études qui sont estampillées de son nom, elle comprend également, quoique d'une manière indirecte, toutes les productions intellectuelles qu'a suscitées son amour communicatif du progrès historique. Pour le cœur de ce zélé conservateur de nos fastes orléanais, c'était une bien douce joie que le spectacle présenté par des lauréats venant, tous les cinq ans, recevoir le prix de leurs laborieuses recherches. Dès 1869, puis

(1) Monseigneur Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux.

à quatre reprises encore, M. de Molandon pouvait jouir des magnifiques résultats dus à sa propre générosité. Plus d'un triomphateur de ces joûtes pacifiques est encore là pour proclamer les bienfaits passés, les bienfaits reçus en quelque sorte de la main même de notre vénéré et regretté collègue. Les palmes que fait reverdir la solennité actuelle seront reçues, hélas ! dans de tout autres conditions. Mais si les bénéficiaires ne sont plus en situation d'acclamer le donateur vivant, ils paieront à sa mémoire un large tribut de reconnaissance, ou plutôt ils reporteront leurs remerciements sur MM. de Beaucorps qui, en assurant la réalisation des désirs du généreux savant, se montrent ses bien dignes héritiers.

Pour entrer dans de tels sentiments de gratitude, ne suffirait-il point de considérer, sur la belle estampe qui nous les a conservés, ces traits si expressifs de l'initiateur des concours d'archéologie et d'histoire ? C'est là que M. de Molandon nous semble survivre à lui-même, d'une façon pour ainsi dire objective. Moralement, nous le retrouverions bien mieux encore dans les divers chapitres d'une remarquable biographie due à la plume de notre collègue, M. Vignat. Littérairement, enfin, cette attachante physionomie s'épanouira toujours à travers une série d'excellents mémoires, tous consacrés aux questions rétrospectives de notre province, mais dominés par le nom de Jeanne d'Arc, comme par un véritable point culminant.

Et même n'y aurait-il pas pour M. de Molandon une certaine déception, à constater qu'au lendemain de nos inoubliables solennités de 1894, le concours actuel ne dénote aucun effort tenté dans la direction de l'héroïne ? Ce n'est point à dire qu'un tel sujet reste entièrement étranger aux mémoires dont nous avons à nous occuper. Bien loin de là ! Quelques-uns de nos manuscrits consacrent incidemment de longs passages à la vierge guerrière. Nous ne perdrons pas l'occasion de souligner ces fragments patriotiques. Parler de Jeanne d'Arc, c'est toujours évoquer la plus noble préoccupation du bienfaiteur de nos lauréats. C'est aussi, dans ces jours de grands anniversaires, céder à un entraînement irrésistible.

Puisse donc le souvenir de notre vénérable héroïne exercer, durant quelques instants, un véritable prestige de fascination sur cette enceinte! Trop heureuse diversion pour le rapporteur, que celle qui tiendrait les esprits pareillement absorbés dans une si pure contemplation! Alors, il ne serait prêté qu'une oreille distraite aux sèches assertions d'un simple compte rendu, et l'auteur de ce procès-verbal n'aurait pas besoin, en pareil cas, d'implorer l'indulgence de son auditoire. N'est-il pas téméraire, en effet, d'accepter, même à son corps défendant, une mission naguère si brillamment remplie par des rapporteurs qui s'appelaient Baguenault de Viéville, de Buzonnière, Tranchau, de Molandon, Guerrier, rapporteurs dont les appréciations obtenaient une approbation unanime, parce qu'elles étaient marquées au coin de la plus saine critique?

A tout prendre, il est vrai, la forme du jugement présente un intérêt secondaire, si la chose jugée respecte en tout point la vérité. Or, la chose jugée, c'est le fait de la commission d'examen dont le rapporteur actuel se fera le scrupuleux écho. Envisageant son rôle dans les conditions d'une responsabilité aussi restreinte, cet intermédiaire ne saurait invoquer le bénéfice des circonstances atténuantes que sur un seul point, son insuffisance en l'art de bien dire. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour l'équitable classement et l'appréciation raisonnée des œuvres elles-mêmes, il ne sera que l'organe de ses érudits collègues. A ceux-ci reviendra donc tout l'honneur d'une sentence sagement motivée Mais que parlons-nous d'honneur attribuable à un simple jury d'examen, alors que nous sommes en présence de douze manuscrits accusant les plus consciencieux labeurs! Aux seuls pionniers de la science qui attendent leurs couronnes, il convient de rendre en ce moment de justes hommages, et pour leur veilles et pour leurs mérites.

Douze mémoires historiques! Tel est en effet le bilan du concours de 1895. La quantité paraîtra satisfaisante. Une seule fois, ce nombre fut dépassé ; c'était il y a cinq ans. Trois fois, il a été inférieur. La qualité est-elle aussi remarquable? Nous n'oserions l'affirmer. D'ailleurs, comme précédemment, la

Commission n'a pas cru pouvoir décerner un prix unique et exclusif ; aucun mémoire ne présentant, sur l'ensemble des autres, un mérite tout à fait prépondérant. La Société archéologique, en raison de cette situation, s'est appliquée à répartir la quotité disponible qu'elle avait entre les mains, de telle façon que la récompense se trouvât proportionnée à la valeur de chacun des travaux présentés. Pour arriver à ce résultat, il a fallu fixer un premier prix partageable entre deux lauréats et un second prix divisible en trois parts.

Tableau des Origines communales du Loiret.

Prenons maintenant, pour point de départ de notre revue générale, le fascicule intitulé : *Tableau des origines communales du département du Loiret*. Nous sommes ici en plein calcul étymologique. Mais on peut craindre que la base même de cette étude ne soit assez fragile, car la brochure de M. de Billy sur les *Noms de lieux de l'arrondissement d'Orléans* date de 1840. User de ce guide, c'est recourir à un instrument de travail que la science a le droit de trouver un peu démodé. On constatera du moins avec satisfaction que les principes exposés par Quicherat dans sa *Formation française des anciens noms de lieux* ont été suivis, notamment en ce qui concerne la valeur des suffixes. M. Poullain, rendons-lui justice, n'ignore point les lacunes et l'état par trop sommaire de ses recherches. Il nous prévient qu'il présente simplement un essai.

Notices sur Gien, La Bussière, Beaune-la-Rolande, l'Ordre de la Mercy, l'institution des Rosières.

Des mélanges comprenant cinq courtes ébauches sont dus à la plume du même travailleur. Dans ce recueil nous rencontrons une *Description de Gien* qui renferme des observations judi-

cieuses sur la vieille maison dite du Temple. L'édifice en question n'était-il pas un asile, ouvert jadis aux pauvres voyageurs, à l'instar de celui qui, sur notre vieux pont d'Orléans, fonctionna durant des siècles sous le nom d'hospice Saint-Antoine ? Nous parcourons ensuite quelques pages sur le *Château de La Bussière*. *L'histoire de Beaune-la-Rolande* offre le plan d'une ingénieuse restitution des travaux de défense de cette petite place. *Les origines de l'ordre de la Mercy* n'ayant rien de commun avec notre histoire régionale, doivent être mises hors de cause. Enfin l'*Institution des Rosières* reproduit des récits circonstanciés, mais déjà connus, d'une fondation faite, en 1786, par le duc et la duchesse d'Orléans. Bien que ces brèves notices manquent encore des retouches voulues, la Société archéologique croit devoir les récompenser, en même temps que le premier travail de M. Poullain, par l'attribution d'une médaille de bronze avec mention honorable.

Éphémérides gâtinaises.

Les *Éphémérides gâtinaises* nous mettent en présence d'un genre bien à part. Nous avions jusqu'ici des éphémérides historiques d'un intérêt général. Un habitant du Gâtinais a voulu nous en faire effeuiller de spéciales à sa vieille région. Il faut un peu de bonne volonté pour introduire les 365 fiches de M. Charron, ancien instituteur, dans le cadre de notre programme. Celui-ci réclame des mémoires et, qui plus est, des sujets relatifs aux événements antérieurs à 1789. Or, il n'y a point là de mémoire, mais le produit d'une compilation simplement originale. En outre, tels détails semblent par trop secondaires. Telles incursions ont lieu, bien fréquemment, sur un terrain où le pied nous fait défaut. Nous voulons parler des grandes luttes électorales de nos contemporains ou des chevauchées parlementaires du XIXe siècle. Strictement, l'étude du passé provincial ne gagnera rien à ce curieux groupement des faits. Mais

80 communes du Gâtinais appartenant, sauf quatre exceptions, à notre département du Loiret, se féliciteront d'être mentionnées dans le petit répertoire. Montargis y figure pour bien près d'un quart, mais Montargis c'est la capitale du Gâtinais orléanais. Châtillon-sur-Loing représente quatre-vingt-quinze journées. C'est beaucoup, sans doute. Mais que serait le passé du Gâtinais sans tous ces Châtillon, fauteurs des guerres civiles du XVI^e siècle, sans Coligny, sans d'Andelot, sans le fameux cardinal, instigateur de tant de ruines monastiques à Ferrières et ailleurs ? Et pourtant toute l'histoire du Protestantisme ne saurait être revendiquée par le Gâtinais. Le savant ministre Jacques Lenfant naquit, croyons-nous, à Bazoches-en-Dunois, non point à Bazoches-sur-le-Betz. S'arrêter à une si minime imperfection, ce n'est pas chercher querelle à l'auteur, mais lui prouver au contraire tout l'intérêt avec lequel il a été lu.

Gondreville-la-Franche.

Non content d'avoir exécuté un travail de vulgarisation, M. Charron n'a pas hésité à entreprendre une œuvre plus personnelle. Ses *Notes d'histoire locale sur Gondreville la-Franche* figureront en bon rang parmi les monographies des communes, quand elles se seront enrichies à la suite de quelques perquisitions dans nos deux grands dépôts publics d'Orléans. Un léger supplément de labeur augmentera alors l'importance de la partie historique antérieure à la Révolution, partie dont les horizons actuels sont un peu trop limités par des données minutieuses sur les anciennes familles seigneuriales de Gondreville. L'auteur risque bien d'amoindrir l'importance de ses personnages principaux, en accumulant autour de leurs noms une surabondance de renseignements généalogiques relatifs à des parentés collatérales. Fussent-elles aussi illustres que la personnalité de Madame Guyon, toutes ces existences-là demeurent absolument étrangères à Gondreville ! Au milieu de

tant de hors-d'œuvre, la couleur locale finit par se trop atténuer.

Il est encore regrettable que les précédents religieux de ce petit coin de terre ne soient point éclairés à l'aide de quelques détails sur l'édifice paroissial dont le passé paraît avoir été complètement oublié. La commission du concours exprime aussi le désir de voir les textes latins très scupuleusement transcrits.

Ces restrictions sont loin d'atténuer les mérites d'une monographie dont la valeur de fond reste indiscutable. Réunies aux *Éphémérides gâtinaises*, les *Notes sur Gondreville* vaudront à M. Charron une mention honorable avec médaille de bronze.

La « Question » à Orléans avant 1697.

Une étude restreinte comme objet, mais élégamment écrite et fort sérieusement traitée, c'est *La Question à Orléans avant 1697*. Sans doute, on n'y trouvera point d'aperçus nouveaux en ce qui concerne le fond du sujet. M^me^ la comtesse de Villaret reproduit et commente une pièce imprimée devenue très rare, elle ne prétend rien révéler. Son travail mérite l'attention que, dans une grave revue de jurisprudence, l'on prêterait à un bon article. A de longues considérations philosophiques et morales sur la répression du crime, fait suite l'intéressant exposé des phases successives par lesquelles passa, dans le ressort du Parlement de Paris, un genre spécial d'information que devait abolir le Restaurateur de la liberté française. Si ce n'était pour lui décerner la mention honorable qui lui est due, nous n'insisterions pas sur ce mémoire. Sa valeur, pourtant réelle, sera éclipsée par les productions encore plus brillantes que nous présentera tout à l'heure le même écrivain.

Monographies de Gautray et de la Mothe.

Nous aimons à recevoir lės précis historiques de chaque clocher. Nous ne saurions moins bien accueillir le dépouillemen de ces précieux chartriers que conservent encore certains grands domaines. Tel est le genre de labeur auquel se livre M. Maxime des Francs dans ses *Monographies de Gautray et de la Mothe.*

Gautray, c'est la terre roturière qui, dans les plaines de la Sologne, se forme au XVe siècle par agglomérations successives. La guerre de Cent-Ans a ruiné les petites exploitations rurales indépendantes, et voilà qu'au lendemain de la crise, l'opulente bourgeoisie orléanaise va se tailler de vastes propriétés, en achetant, une à une, toutes les terres incultes. Hélas ! la prospérité du sol ne se relèvera pas de longtemps encore, et quand Gautray sera vendu en 1652, sur 458 arpents d'étendue, on en comptera 219, bien près de la moitié, en bruyères. Pourtant l'heure de la Révocation de l'Edit de Nantes n'était point encore sonnée. Or, n'a-t-on pas assez répété ce vieux cliché historique qui présente la ruine agricole de la Sologne comme datant de la fin du règne de Louis XIV ? Les bruyères de Gautray s'inscrivent en faux contre l'exclusivisme de cette théorie. Leur développement n'est pas imputable au ministre Louvois, il doit être mis à la charge des routiers de Robert Knoll et de Salisbury.

Cependant, les immenses territoires qui s'étendent au sud de Saint-Cyr-en-Val avaient été jadis concédés par le roi Robert aux chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans. La suprématie de ces seigneurs ecclésiastiques est sapée à maintes reprises par le pouvoir central. Elle n'en subsiste pas moins. Nous en avons pour garants les bienfaisantes transformations des marécages les plus insalubres en vastes étangs endigués. Et jusqu'en 1628 encore, pour défendre le manoir de Gautray au moyen d'une enceinte carrée flanquée d'une tour basse à chacun

de ses angles, il faudra que Messieurs de Saint-Pierre-le-Puellier en aient délibéré, le chapitre réuni, et qu'ils aient donné leur autorisation.

A la Mothe-Saint-Cyr, terre noble, fief relevant du Lude, l'histoire se présente sous de tout autres aspects. D'abord, au XIVe siècle, apparaissent des seigneurs dont le nom doit être l'écho fidèle d'une certaine trempe de caractère. Ils s'appellent Forcené. Ce sont évidemment des batailleurs ! Ruinés pour la défense du pays et pour la cause du roi, ils sentent les créanciers à leurs trousses et vont, en désespoir de cause, guerroyer au loin, sous le ciel de l'Orient.

Par le fait de plusieurs saisies judiciaires, la Mothe-Saint-Cyr passe alors entre les mains de Jean de Vailly ou de Vaily. Ce personnage dut jouer un rôle assez marquant sous le règne de Charles VII. L'auteur le suppose, il eût pu l'affirmer. La mémoire de Jean de Vaily, dirons-nous à M. des Francs, se lie intimement avec les souvenirs de Jeanne d'Arc, soit à Poitiers, soit à Orléans, et peut-être même à Saint-Cyr-en-Val. A Poitiers, le seigneur de la Mothe-Saint-Cyr était premier président du Parlement quand parut dans cette ville la future libératrice de la France. A Orléans, il accompagnait la libératrice elle-même, lors de son passage en date du 19 janvier 1430 (n. st.) A Saint-Cyr-en-Val, en raison d'une cause bien digne d'être recherchée, le nom glorieux de la Pucelle est encore attribué à une modeste voie rurale qui jadis, par l'une de ses extrémités, butait sur le castel de Jean de Vaily, tandis qu'au côté opposé, elle présentait pour objectif la vieille tour au style flamboyant de l'église paroissiale.

Dès lors le petit fief prenant le nom de Mothe-Vailly, Vaily ou Veilly (1) se maintient, l'espace de deux cents ans, dans la même

(1) *Vaily*, *Vailly*; *Veily*, *Veilly*; *Vely*, *Velly*, *Vesly*, sont un seul et même nom de famille diversement orthographié, mais se prononçant toujours d'une façon identique *Vel-ly*, *Vè-ly*, c'est-à-dire en négligeant en quelque sorte le premier *l*, quand cette lettre est redoublée, et en évitant le son mouillé qu'elle pourrait produire. Dans les variantes *Vailly*, *Veilly*, les groupes de voyelles *ai*, *ei* se

famille et devient l'apanage d'une suite presque ininterrompue d'hommes distingués et de grands auxiliaires de la monarchie. Tels sont, un doyen du chapitre de Sainte-Croix qui faillit en 1438 devenir évêque d'Orléans, un habile diplomate que François Ier nomma évêque de Rennes, un président du parlement de Bretagne.

Par malheur, la monographie de la Mothe s'arrête comme celle de Gautray au milieu du XVIIe siècle, époque qui vit les deux domaines se réunir en une seule main. En outre, la solidité de fond que présentent ces esquisses, nous fait regretter que les qualités extrinsèques leur fassent quelquefois défaut.

rendent par le son de l'è ouvert tel qu'il se fait sentir dans les mots m*ai*son, r*ei*ne, équivalents de mèson, rène.

Nul doute, par conséquent, qu'il ne faille identifier l'un avec l'autre: 1° le premier président du Parlement de Poitiers qui dut étudier Jeanne d'Arc de très près (Cf *Chronique de la Pucelle*, QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 211), et qui est appelé par les historiens *Jean de Vaily* ou *Vailly* (Cf. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I, II, III, *passim*. — Félix AUBERT, *Le Parlement de Paris*, t. I et II, *passim*) ; 2° le personnage que nos comptes de ville (Cf. QUICHERAT, t. V, p. 270) désignent sous le nom de *Maitre Jehan de Velly*, comme accompagnant Jeanne d'Arc à Orléans le 19 janvier 1430 (n. st.). A cette date, l'héroïne fêtée par les procureurs de la cité se trouvait escortée de trois compagnons de route qui furent également mis en grand honneur. Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart, faisait partie du conseil du roi. Maître Jean Rabateau était ce conseiller du Parlement de Poitiers qui eut le privilège d'offrir l'hospitalité à Jeanne. Qui donc pourrait être *Maître Jehan de Velly*, sinon l'illustre magistrat dans lequel nous retrouvons le seigneur de la Mothe?

D'ailleurs, les titres du château de la Mothe nous montrent un célèbre évêque de Rennes, arrière-petit-neveu du président de Poitiers, qui, adjoignant à son nom patronymique la désignation de son fief orléanais, se faisait appeler Dodieu de *Velly*, de *Vély* ou de *Vesly*. En dépit des formes orthographiques qui ne sont contradictoires qu'en apparence seulement, il faudrait donc prononcer Mothe-*Velly* ou *Vaily*, et non pas Mothe-*Vailly*, en mouillant les deux *l* comme l'usage semble s'en être établi, bien à tort, depuis une époque probablement très récente.

Mais ici nous aurions mauvaise grâce à insister, sachant bien que cette exploration d'archives particulières a été entreprise en dehors de toute préoccupation de publicité. Un hasard indiscret et fort heureux a livré à notre commission du concours des notes de curiosité essentiellement personnelles. Du reste, ces pages se font d'autant plus goûter qu'elles sont bien, en réalité, un thème de conversation du foyer domestique. Et cependant, revisées et annotées avec soin, richement documentées, comme elles le peuvent être, au moyen de pièces justificatives tirées du trésor de chaque domaine, enfin poursuivies jusqu'à la fin de l'ancien régime, les *Monographies de Gautray et de la Mothe* constitueraient d'excellentes plaquettes d'histoire locale. Ainsi transformées, elles mériteraient beaucoup mieux que la mention très honorable avec médaille d'argent dont nous nous empressons aujourd'hui de les récompenser.

La famille Amelot.

Un recueil tant soit peu factice, mais que la commission a généralement parcouru avec une certaine curiosité, parce qu'il reproduit les horizons les plus variés de l'histoire orléanaise et même extra-orléanaise, c'est *La famille Amelot et ascendants maternels de la branche Amelot, d'Orléans.*

Le sous-titre devient fort utile pour justifier quantité de hors-d'œuvre. En effet, grâce au côté maternel, c'est-à-dire par le fait d'une alliance datant des débuts du XIX^e^ siècle, M. l'abbé Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle, parvient à nous transporter jusques à huit siècles en deçà. Que de fois ne faut-il pas dévier de la ligne masculine pour atteindre ce but lointain ! Dix familles différentes forment de longs anneaux remontant au légendaire chambellan Eudes Le Maire, dit le sire de Chalo-Saint-Mard, fameux pèlerin qui aurait accompli, pour le compte de Philippe I^er^, le pèlerinage des Saints-Lieux ; ce pourquoi le roi de France anoblit, dit-on, toute sa descen-

dance masculine et féminine, l'exemptant, en outre, de toutes charges et impositions quelconques. Tel était le privilège dit de Chalo-Saint-Mard qui, pendant des siècles, s'appuya sur un diplôme que personne ne vit jamais. Il est fâcheux que l'auteur n'aborde pas cette délicate question. Ignorerait-il donc l'agitation que les innombrables héritiers d'Eudes Le Maire provoquèrent dans tous les services administratifs et financiers de l'ancienne monarchie? Agitation bien facile à concevoir d'ailleurs, puisque François Ier entrevoyait déjà le moment où la plupart des marchands du royaume, devenus rejetons d'Eudes Le Maire, laisseraient vides les caisses des impositions publiques. Henri IV y mit bon ordre par l'abolition définitive d'un droit reconnu abusif. Au XVIIIe siècle, d'Hozier ébranlait la valeur historique du document sur lequel avaient reposé, pendant si longtemps, des prétentions inouïes. Enfin un érudit moderne, M. Noël Valois, reconstituait en 1886 les origines de cette étonnante mystification, réduisant tant de grandeurs passées aux dimensions d'un fragile échafaudage (1).

Mais revenons à notre sujet principal. Par de nouvelles chaînes ascendantes et descendantes, le même côté maternel des Amelot d'Orléans établit sa lointaine parenté avec Guillaume Compaing, un de nos grands bourgeois du siège de 1429; avec Hanapier, le belliqueux maire d'Orléans de 1590 ; avec le Père Isaac Jogues, apôtre des Hurons, martyr des Iroquois et pionnier de la civilisation française sur les bords des grands lacs du Canada, au milieu du XVIIe siècle. De là autant de motifs pour reproduire, en quelques pages courtes, mais bien écrites, des silhouettes déjà très connues (2).

(1) *Le privilège de Chalo-Saint-Mard.* (*Bulletin de la Société de de l'Histoire de France*, 1886, pp. 185-226.)

(2) C'est à dessein que nous évitons de parler des biographies de Benoist-Hanapier, maire d'Orléans en 1795, et de Marie-Anne Poullin, pieuse victime de la persécution religieuse à la fin du dernier siècle. Ces personnalités appartiennent à une période qu'il ne nous est pas loisible d'aborder, en raison de la lettre de notre règlement.

Du reste, ce que nous venons d'énumérer ne forme que la troisième partie du travail. Au cours des premiers chapitres, au contraire, nous sommes bien en contact avec la famille Amelot proprement dite. La branche orléanaise donnera le fameux Amelot de la Houssaye, diplomate et historien de la fin du XVII^e siècle. Le rameau parisien intéressera notre histoire provinciale à un titre beaucoup plus indirect, puisqu'il fut transplanté en dehors du sol de ses ancêtres dès le règne de François I^er. L'auteur avait à faire revivre de ce côté-là un archevêque de Tours, un évêque de Vannes, un ambassadeur du grand roi près la cour de Madrid, deux ministres des rois Louis XV et Louis XVI. Sur ces cinq notices il n'en rédige que deux seulement (1), car les trois autres sont remplacées par de simples sommaires.

Nous ne dirons rien des pièces justificatives, déjà imprimées en divers ouvrages (2). A signaler seulement deux épitaphes ainsi qu'un mémoire inédit, dressé en 1682 par Amelot de la Houssaye, au sujet de la conduite que doit tenir l'ambassadeur français accrédité auprès de la République de Venise. Ce dernier document renferme un traité du cérémonial en usage

(1) Biographie de Michel Amelot de Gournay, célèbre ambassadeur français à la cour de Madrid, qui joua, dans les affaires de la succession d'Espagne, un rôle prépondérant et contribua beaucoup à sauver le trône de Philippe V, quelquefois trop ébranlé par Louis XIV lui-même.

Biographie de Monseigneur Amelot, évêque de Vannes, prélat qui mourut, à la vérité, dans le sein de l'Église catholique, mais qu'il serait un peu exagéré de qualifier *martyr de la Foi*, vu son manque d'empressement à la soumission quand Pie VII invita le vieil épiscopat français à démissionner en masse. On peut consulter au sujet de Monseigneur Amelot la publication récente du P. Drochon sur *La petite église et le schisme anticoncordataire.*

(2) Nous devons pourtant indiquer, comme équivalant à des nouveautés pour notre histoire orléanaise, les deux pièces encore peu connues qui, chacune à titre de *postulatum*, viennent d'être publiées au Canada, afin de provoquer l'introduction de la cause du P. Jogues et de ses compagnons martyrs.

dans la seigneurie et des dissertations historiques sur le rang que le doge peut revendiquer comme souverain. Mais des pages aussi longues s'équilibrent mal avec la concision des lignes qui retracent la vie d'Amelot de la Houssaye lui-même.

En résumé, si le travail de M. l'abbé Amelot manque un peu d'unité et de proportions, on conviendra néanmoins que de ses multiples aspects surgissent trois gerbes de biographies intéressantes, des tableaux généalogiques dénotant des recherches étendues, un pieux respect de tous les ancêtres.

Au cours de ses belles études sociales sur la vieille France, M. Charles de Ribbe prétend que, si l'on veut relever le foyer domestique, trop oublieux aujourd'hui des saines traditions, « il y a des témoins nécessaires à entendre : ce sont les familles qui, en tout temps et en tout lieu, ont démontré le vrai par leurs actes et par leurs succès ». M. l'abbé Amelot a fait comparaître devant ses lecteurs plusieurs témoins de ce genre. La Société archéologique lui en sait gré et elle le lui prouve au moyen d'une mention très honorable.

Histoire de Saint-Jean-le-Blanc

Fût-elle abritée sous les murs d'une importante cité, la petite agglomération rurale se trouve rarement en état d'invoquer des titres carlovingiens pour reconstituer son passé. Saint-Jean-le-Blanc aurait-il néanmoins la chance de se pouvoir identifier avec le *Camedollus* mentionné dans le diplôme d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle ? M. Ratouis l'a pensé. D'aucuns contesteront son dire. Mais cette revendication attestera, aux yeux de tous, la conscience avec laquelle l'historien de *La paroisse de Saint-Jean-le-Blanc* a scruté les moindres données de son sujet, fouillé manuscrits et imprimés, exploré maintes sources capables de jalonner, à travers les siècles, l'existence de son modeste village. Aussi bien, le caractère dominant du travail de M. Ratouis est-il un perpétuel souci d'être complet.

Trois volumes in-folio renferment l'histoire de Saint-Jean-le-Blanc. Dans une première partie, on aimera à retrouver des notions concernant le régime hydrographique de la Loire au XVe siècle, les travaux de création du duit au XVIe, les embâcles de glace ou les assèchements du fleuve au XVIIe. Non moins curieuse est une liste des couvents et paroisses qui possédaient sur Saint-Jean-le-Blanc des domaines ou des droits terriens, depuis les Petits Carmes, hôtes assidus de leur maison de Coulmiers, jusqu'à la paroisse de Saint-Victor d'Orléans, touchant les revenus de sa censive dite des Anguignys. Qui attirera encore plus l'attention, ce sera la famille des seigneurs de Saint-Jean-le-Blanc. Toutefois, l'état-civil de ces nobles feudataires devra être contrôlé soigneusement, afin d'éviter les confusions possibles avec une foule d'homonymes.

Acheté par les ducs d'Orléans, le château devient, à la fin du XIVe siècle, l'objet de quelques travaux de restauration. Tel compte des maîtres de l'œuvre dénote spécialement qu'en 1426 on remit en état la galerie des douze pairs et que l'on couronna la tour d'une girouette *aux armes de Monseigneur le duc*. Mais les Anglais vont transformer le vieux manoir en poste d'observation. De ce guet, ils peuvent bientôt surveiller l'armée de secours que Jeanne d'Arc conduit, le 29 avril 1429, jusqu'au port du Bouchet, en plein territoire de Saint-Jean-le-Blanc. M. Ratouis attribue, assez gratuitement, une réelle importance militaire à l'établissement des Anglais sur cette paroisse. A supposer pourtant que l'ennemi se fût retranché là comme dans une véritable bastille, il n'eût pas si vite abandonné la partie. Tout au contraire, à la suite de son échec de Saint-Loup, il se replie de Saint-Jean-le-Blanc sur les Augustins et les Tourelles, livrant ainsi sans combat un passage qu'il aurait disputé fort utilement les 6 et 7 mai, quand les Français traversaient la Loire, entraînés sous l'étendard de la Pucelle.

Cependant les derniers Valois, se souciant peu de cette bicoque ruinée, transforment le château de Saint-Jean-le-Blanc en couvent de Capucins. Dès lors apparaissent dans ce cloître d'illustres personnalités : en première ligne, le royal fondateur

de la maison, Henri III. costumé en pénitent et suivi de ses cinquante compagnons de pèlerinage ; puis le Père Ange de Joyeuse, ce religieux guerrier, si prompt à oublier l'épée pour la psalmodie, la psalmodie pour le maniement du bâton de maréchal, le bâton de maréchal pour les macérations de l'ascète ; enfin le fameux Père Joseph du Tremblay, le plus célèbre de tous les novices qui aient passé par là, pour tout dire, en un mot, le bras droit de Richelieu.

Par suite de leur proximité du monastère de Saint-Charles, les Capucins se trouvent indirectement impliqués dans les querelles du jansénisme. Très hostiles aux tendances des Ursulines révoltées contre l'autorité diocésaine, ces religieux éprouvent souvent le contre-coup de leur manière de penser et d'agir, comme lorsqu'en 1752 ils refusent de dire une messe pour le duc d'Orléans, prince notoirement rebelle à la bulle *Unigenitus*.

Les hauts faits des Capucins, comme dépositaires des pompes à incendies, sont également rappelés à propos d'un terrible sinistre qui eut lieu en 1765 dans la rue de la Charpenterie.

En dépit d'une collection de 6,000 volumes, dont la composition nous est présentée dans ses grandes lignes bibliographiques, le couvent de Saint-Jean-le-Blanc n'a point laissé de traces durables, attestant un productif développement de vie intellectuelle. C'est que les travailleurs qui s'y formaient se livraient avant tout à l'apostolat et à la prédication.

Les archives de l'ordre des Capucins, conservées à Milan, renferment sur la maison de Saint-Jean-le-Blanc des pages fort précieuses. M. Ratouis a eu l'heureuse fortune de suivre cette piste ; ainsi a t-il recueilli des documents d'une incontestable valeur.

Les souvenirs relatifs aux moines de Saint-Samson et aux Jésuites qui leur succédèrent dans le domaine de Montition ont une importance assez secondaire. Ventes, achats, procès, droits de cens ont beau se multiplier, il n'en subsiste pas moins une lacune à laquelle le chroniqueur local ne saurait rémédier. Cela s'explique aisément. Montition, tout en possédant un pressoir, ne répond point à ce que l'on appelle, dans la banlieue d'Orléans,

une maison de vignes. Il ne s'y trouve pas d'habitation susceptible de se transformer en pied-à-terre pour des maîtres. Encore moins faudrait-il y chercher les traces d'une chapelle desservie par les propriétaires qui sont en même temps des religieux. Il n'y a donc là qu'un bien utilitaire et purement productif. Étrangers aux pratiques de la résidence, les détenteurs ecclésiastiques de ce petit coin de terre durent exercer une bien minime influence sur la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc. D'ailleurs, il vaudrait mieux faire disparaître de ces pages certaines mercuriales, échos trop fidèles des passions surannées du XVIII[e] siècle contre la fameuse compagnie. En somme, tous ces grands griefs ne prouvent pas bien clairement que les fils de Loyola aient exercé, à l'endroit des Ursulines de Saint-Charles, une formidable persécution.

Nous aimons mieux la pittoresque légende de *Colin et Jeanne*. Elle fait, au milieu de l'histoire de Saint-Jean-le-Blanc, une part gracieuse aux amateurs du folklore et rappelle aux observateurs des institutions judiciaires un exemple de ces vieilles mesures de pénalité, consistant à imposer aux coupables l'accomplissement de lointains pèlerinages, soit à Compostelle ou au tombeau des Apôtres, soit au Mont de l'Archange ou à Notre-Dame-de-Boulogne.

La dernière partie de l'histoire de Saint-Jean-le-Blanc offre une réunion de notices sur la vie et l'administration de chaque titulaire de la cure. L'intérêt s'y soutient, grâce à une accumulation infinie de détails. Encore faut-il faire ici la part de certaines exagérations pour tout ce qui concerne le jansénisme. L'auteur semble prendre assez facilement le contre-pied du grand axiome de la méthode historique : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

En définitive, très bon travail auquel on ne saurait reprocher qu'un excès de longueur, quelques manques de liaisons, des omissions de références pour certains documents importants, surtout un système inusité consistant à intercaler les pièces justificatives dans le corps de l'ouvrage lui-même, ce qui appesantit et entrave la narration. Il ne serait pas moins désirable

que l'auteur renonçât à ces saillies familières et répétées, au moyen desquelles il prend tout son monde à partie, curés, sonneurs, jésuites, capucins, l'Éminence grise elle-même. Les cloches de l'église n'y échappent pas. Hommes et choses son morigénés, interpellés, complimentés. L'effet général s'en ressent désavantageusement. Mais il sera aisé de supprimer un peu de superflu, et, moyennant une refonte facile à opérer, *L'histoire de Saint-Jean-le-Blanc* se transformera en une parfaite monographie paroissiale. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle vaudra à M. Ratouis une médaille d'argent avec prix de 150 francs.

Saint Aignan et son culte

Tout le monde a entendu parler à Orléans de la mystérieuse galerie sous-fluviale qui permettait de communiquer, à l'abri des regards indiscrets, du couvent des Capucins de Saint-Jean-le-Blanc au cloître de MM. les chanoines de Saint-Aignan. Si égendaire et invraisemblable soit-il, le fameux souterrain nous servira de trait d'union imaginaire pour aller de la rive gauche à la ri e droite de la Loire. Arrivés par cette voie rapide dans la belle église collégiale, nous y rencontrerons un guide très sûr dans la personne de M. l'abbé Amelot, auteur du manuscrit intitulé *Saint Aignan et son culte*.

Voilà certainement la résultante de plusieurs années de consciencieuses recherches sur un majestueux sujet d'histoire. Et ce ne sont pas les seules annales d'une grande cité qui figurent au début de ce travail, c'est le tableau de l'humanité entière qui se trouve reproduit en raccourci dans la biographie de l'héroïque évêque des temps gallo-romains. Attila ne nous représente-t-il pas les pires horreurs du monde barbare ; Aétius, les derniers vestiges de la grandeur militaire de l'Empire ; saint Aignan, l'avenir salutaire que porte dans ses flancs la civilisation chrétienne ?

L'étude de M. l'abbé Amelot date déjà de vingt-cinq ans. Grave inconvénient au point de vue de l'exactitude des détails

qui s'y rencontrent ! L'auteur s'en rend bien compte lui-même, il sent que son œuvre a vieilli. Et cependant nous le suivons avec intérêt, soit qu'il traite des choses spirituelles et temporelles de la collégiale, soit qu'il fasse revivre sous nos yeux des physionomies édifiantes ou passionnantes, sainte Geneviève et saint Maur, le pieux roi Robert et saint Louis, Jeanne d'Arc et Louis XI. Sous le règne de ce dernier prince, le chapitre, tout en rendant un hommage direct à son illustre patron, ne dédaigna point d'exalter, avec une certaine discrétion de formes, la mémoire de celle qui, à mille ans de distance, était devenue à son tour un instrument de salut pour le peuple orléanais. Alors, en effet, fut gravée sur le sceau de la compagnie cette curieuse légende : *Sanctus Anianus, liberator vetus Aurelianensis civitatis*, saint Aignan, libérateur ancien de la cité d'Orléans. Le rappel de la primitive délivrance, due au grand évêque, contenait une allusion, aussi transparente que possible, à la délivrance plus récemment réalisée par le bras de la Pucelle. Qui donc s'en étonnerait ? La porte de ville que l'ange du salut franchit au soir du 29 avril, ne s'appelait-elle pas jadis porte de Saint-Aignan ? Par là encore, Jeanne sortit pour aller déloger l'assiégeant de ses positions à Saint-Loup, aux Augustins, aux Tourelles. Surtout, le culte de saint Aignan est inséparable des souvenirs du siège de 1429, grâce à cette croyance populaire qui veut que les deux saints patrons de la cité aient visiblement présidé au dernier assaut des Tourelles.

Le passé de la collégiale motive une quantité de dissertations approfondies sur les sujets les plus variés : répons composé par le roi Robert, châsses de saint Aignan depuis le XI^e siècle, processions solennelles des reliques en temps de calamités publiques, cérémonies de l'entrée des nouveaux évêques d'Orléans, curieux privilèges du chapitres en matière de justice. L'étude raisonnée du monument lui-même n'a pas été négligée. Une partie très caractéristique est celle qui fait connaître la paroisse au point de vue de la topographie, de l'archéologie et de l'histoire.

Mais il semble que M. l'abbé Amelot n'ait pas tiré de son

devancier du XVII^e siècle un parti assez avantageux. Les *Antiquitez de l'église Saint-Aignan*, du chanoine Hubert, donnent, par exemple, des listes assez complètes des dignitaires du chapitre, listes que les manuscrits de la bibliothèque d'Orléans eussent permis d'améliorer très largement. Faire connaître pour chaque chanoine la date de son élection, la stalle qu'il a occupée, les fondations qui lui sont dues, le rôle social et religieux qu'il fut appelé à jouer, n'était-ce pas un chapitre bien séduisant à traiter ? Or, tous ces renseignements, il eût été possible de les réunir pour une longue période s'étendant du IX^e au XVIII^e siècle. Pourquoi donc se contenter d'une nomenclature très sèche des seuls doyens ? Le nom de Philippe de France, fils du roi Louis VI, est inscrit sans le moindre commentaire. Guillaume de Crépy ferait certainement meilleure figure, s'il était annoncé comme futur garde des sceaux de Philippe le Bel. Tous ces puissants titulaires qui furent archevêque de Bourges, évêques d'Angers, de Beauvais, d'Autun, de Chartres, d'Orange, tous ces Pierre de Pise, Étienne de Montfort, conseiller de saint Louis, ces Robertet, ces de Thou, ces de Heere offriraient de grandes surfaces aux investigations biographiques.

Et puisque l'auteur s'étend un peu sur Étienne de Garlande, il nous permettra de lui rappeler que le grand sénéchal de Louis le Gros fit mieux que de toucher sa riche prébende. Il développa, au dire de l'abbé Lebeuf, le culte du saint libérateur d'Orléans, car il construisait en son honneur, entre 1100 et 1120, une chapelle située dans l'île de la Cité, au nord des tours de Notre-Dame de Paris.

A côté de ces lacunes, le mémoire sur Saint-Aignan présente des résultats positifs si appréciables que les éloges ne doivent pas lui être marchandés. L'aspect général gagnerait encore beaucoup, s'il était allégé des longs hors-d'œuvre qui, à titre de notes, encombrent un trop grand nombre de pages. A la fin du volume surtout, le premier patron du diocèse cède le pas, pour ainsi dire, à la statistique diocésaine.

Que M. l'abbé Amelot mette donc son travail au courant de la science actuelle, et il parviendra à combler un vide dans l'his-

toire de nos grandes et séculaires institutions religieuses. Une médaille d'argent et un prix de 150 francs affirmeront, dès maintenant, l'intérêt que porte la Société archéologique à la poursuite de cette admirable tâche.

Lorris.

M. l'abbé Bernois, curé de Lorris, présente un essai qui a la densité d'un très fort volume. Comment nous en plaindre, quand pareil recueil de documents évoque d'aussi majestueux souvenirs ? Le nom de Lorris, en effet, ne se prononce pas sans faire revivre dans la mémoire un texte juridique des plus célèbres, un poète toujours en grand renom, une galerie de nobles figures des temps capétiens.

Avec une certaine nuance de chauvinisme, on a pu dire que, du XII^e^ au XIV^e^ siècle, le palais de Lorris était devenu « la cour de France ! » Qu'on laisse de côté les exagérations de langage et l'on prendra un vif plaisir à suivre dans leur villégiature tous ces monarques qui, depuis Louis VI jusqu'à Philippe le Bel, s'entendirent si bien à réunir en un solide faisceau les éléments épars de la patrie française. Leur train est fort peu bruyant, leurs mœurs sont parfois très austères. Tel d'entre eux accorde à Lorris sa fameuse coutume, tel autre la confirme ou l'étend à une foule de localités de la contrée. Il n'y en a pas un qui ne comble de faveurs les institutions religieuses et monastiques de la ville et des environs, qui ne poursuive l'embellissement de son bien-aimé rendez-vous de chasse, qui n'entretienne enfin par sa présence la richesse et l'activité au sein des populations voisines.

Les Valois arrivent à leur tour et, sans y faire sentir le bénéfice d'aussi fréquentes allées et venues, ils n'oublient pas ce château, séjour privilégié de leurs prédécesseurs. Philippe VI notamment consacre les lieux remplis de l'immortel souvenir de son aïeul, en fondant la chapelle de Saint-Louis. Et si les ducs apanagistes d'Orléans commencent à s'en éloigner, Lorris

ne restera pas moins, au cours de la guerre de Cent-Ans, la cité fidèle à la grande cause nationale. Charles VII le proclame lui-même dans un acte élogieux qui fut rédigé au lendemain de la tourmente.

Après une reproduction, quelquefois trop détaillée, des grandes lignes de l'histoire générale, à la suite d'une revue minutieuse des rouages administratifs fonctionnant dans la petite cité et dans la châtellenie, c'est l'église qui apparaît pour révéler ses beautés architecturales, son riche portail roman dont il serait imprudent pourtant d'exagérer les antiques origines. Combien nous semble regrettable la disparition de cette muraille d'enceinte qui faisait d'un tel monument le type de l'église fortifiée ! Le touriste orléanais qui se rend à Barèges ou à Gavarnie, s'arrêtera toujours avec surprise devant les solides remparts du sanctuaire pyrénéen de Luz. Il resterait songeur s'il venait à apprendre qu'en plein département du Loiret, il y eut jadis une curiosité archéologique très analogue.

Vie morale de l'église de Lorris, plan de son existence matérielle, exercice du droit de patronage, oblations, fondations de chapelles, legs et rentes, revenus de la cure et dîmes, nomenclature des doyens, des vicaires, des chapelains, rien n'est oublié. L'inventaire du trésor et des reliques, dressé en 1534, apporte à l'histoire de l'art religieux une contribution particulièrement curieuse.

Les établissements charitables, hospitaliers et scolaires ont leur part dans ce tableau aux multiples horizons.

Le chapitre du commerce et de l'industrie fournit son fragment précieux, sous forme d'une longue liste des tarifs du péage, tels qu'ils furent fixés en 1388 dans la châtellenie.

Mais la célébrité de Lorris lui vient avant tout de sa coutume. De là une étude particulièrement étendue sur ce document de capitale importance, déjà serré de si près par celui de nos érudits qui le dernier s'en soit occupé. M. l'abbé Bernois ne pouvait mieux faire que de s'abriter sous l'autorité d'un guide tel que M. Prou.

Les contrats de mariage, inventaires et autres minutes nota-

riées ont donné lieu à des esquisses prises sur le vif et reproduisant les mœurs de la classe bourgeoise ou les habitudes des familles rurales de la contrée. Nous aurions plutôt des réserves à faire sur les passages qui traitent des superstitions et du langage. Rien, dans tout ce qui s'y trouve relevé, ne paraît bien spécial à Lorris.

Il faut renoncer à citer, même sommairement, les multiples sujets qu'aborde la plume de l'infatigable auteur. On a reproché à l'*Essai sur Lorris* de présenter un plan trop étendu. Mais comment ne pas parler du ressort d'une châtellenie dont on étudie si consciencieusement le chef-lieu ? Voilà ce qui motive des notices sur douze fiefs compris dans la juridiction et sur quelques maisons religieuses situées en dehors des murs de la petite ville. Nous hésiterions à incriminer cette surabondance de recherches qui révèle un excessif désir d'être exact et complet.

Il est plus regrettable que, dans sa collection de notices biographiques sur la famille dite de Lorris, M. l'abbé Bernois ne soit pas parvenu à dissiper les ombres qui planent sur le nom d'Eudes de Lorris. Nous aimerions pourtant à entendre affirmer que l'Orléanais peut, sans conteste, revendiquer pour sien l'illustre évêque qui accompagnait devant Carthage le roi saint Louis et qui, en reconnaissance de tous les bienfaits dont l'avait comblé le pieux monarque, fondait à son intention un obit dans la cathédrale de Bayeux.

En définitive, si le mémoire de M. l'abbé Bernois présente des dehors accessibles à une sévère critique, il semble, du moins, que son canevas lui-même ne reste nulle part à découvert. En effet, quels sont les éléments utiles qui lui échappent ? On aurait de la peine à en citer. Les ouvrages si appréciés des Boutaric, des Luchaire, des Thoison, des Prou, des Michel ont été passés au crible. On admire la multiplicité des documents nouveaux et importants qui sortent des archives nationales et départementales pour se grouper dans l'*Essai sur Lorris*. Quant aux divisions générales, elles sont très bien justifiées. Il suffirait maintenant de compléter quelques chapitres, d'en abréger certains autres et d'énumérer plus rapidement les

actes de la chancellerie royale. Si ces textes portent à côté de leur date le nom de Lorris, il faut avouer qu'un grand nombre d'entre eux n'offrent aucun intérêt pour la localité. Sur les 91 pièces justificatives, il n'y en aurait à conserver que 24, c'est-à-dire les inédites.

Qu'il reçoive de prudentes améliorations, et l'*Essai sur Lorris* ne tardera point à devenir un modèle du genre. La Société archéologique décerne donc avec une réelle satisfaction à M. l'abbé Bernois une médaille d'argent et un prix de 150 francs.

Souday.

Marchons à pas de géants à travers nos régions orléanaises et, des cantons forestiers du Gâtinais, passons dans des campagnes coupées de haies verdoyantes, pénétrons dans le Vendômois. Une bourgade du canton de Mondoubleau sollicite notre attention. Nous la lui accorderons volontiers, car elle présente des papiers parfaitement en règle. M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, s'est chargé de colliger tout le passé de sa cure.

Déjà l'église avait été l'objet de curieuses observations archéologiques. Plusieurs documents relatifs à la vie spirituelle et temporelle de la paroisse se trouvaient publiés. Deux drames sanglants, résultant des rivalités des seigneurs de Souday, étaient connus grâce à d'excellents récits. Cependant un lien intime manquait entre ces études isolées. M. l'abbé Blanchard s'est chargé de l'établir, sans craindre de se placer sur un terrain déjà si bien exploré. Loyalement, il nomme ses devanciers et ses guides, gardant pour lui-même le mérite d'être le premier historien complet de son cher village. Mais il n'entre point dans un rôle de vulgaire compilateur, tant s'en faut ! Il met en œuvre une foule de matériaux précieux qu'il tire des cartulaires publiés ou manuscrits de Saint-Vincent et de la Couture du Mans, de Tiron, de Saint-Calais, de Marmoutier, du Gué-de-l'Aunay. Avec profit, il consulte le Livre blanc du chapitre du Mans. Les archives de la Sarthe, les chartriers des châ-

teaux de la Cour, de Glatigny et de Saint-Agil lui font leurs révélations. Aussi bien, réussit-il à éclaircir les origines du prieuré-cure de Souday et à décrire son développement. Avec non moins de succès, il parvient à reconstituer, de 1040 à 1789, l'histoire généalogique des seigneurs de la paroisse, à retrouver l'origine de chacune de leurs familles, à blasonner leurs armoiries, enfin à relater les principaux faits qui se rattachent aux noms de tous ces feudataires.

Signalons, dans l'étude approfondie de l'église, la réfutation d'une tradition locale qui, bien à tort, veut voir le portrait de Rabelais là où certain vitrail du chœur représente tout simplement un chanoine désormais connu. Si le célèbre écrivain du XVIe siècle a laissé des traces ineffaçables dans les souvenirs de cette contrée, il faut en donner le vrai motif. Jamais l'auteur de Gargantua ne posséda le bénéfice ecclésiastique de Souday, comme on l'a prétendu sans preuve ; mais, à n'en pas douter, il fit de fréquents séjours au manoir voisin, à Glatigny, résidence des du Bellay, ses puissants protecteurs.

A remarquer le chapitre étendu et intéressant qui traite des écoles de Souday, des fondations ou libéralités dont ces utiles établissements furent dotés. Les dispositions testamentaires, prises au profit de l'église par les représentants des diverses classes sociales, sont aussi des plus curieuses. Dégagé de certaines digressions et de quelques longueurs, le récit aurait peut-être beaucoup à gagner de ce côté-là. Que de détails utiles à conserver pour l'érudition, moyennant que des notes multipliées viendraient en décharger le récit lui-même !

D'ailleurs ce sont là des inégalités qui n'ont point assez de relief pour déparer un ouvrage d'incontestable valeur. M. l'abbé Blanchard n'en est pas à son début. On sent très bien qu'il sait écrire l'histoire. Il devra donc atteindre la perfection de la forme, avec autant de facilité qu'il est parvenu à constituer la solidité du fond. La Commission du concours s'est unanimement entendue pour lui attribuer une médaille d'argent et 200 francs, c'est-à-dire la moitié du premier prix. La Société archéologique n'a pas hésité à confirmer de son autorité ce vote favorable.

La Société orléanaise.

Dire que, parmi les mémoires présentés à ce concours, il s'en trouve un dont le point de départ constitue une œuvre absolument personnelle et originale, c'est nommer *La Société orléanaise au* XIVe *siècle*. Peut-être le titre promet-il un tableau d'ensemble que la mise en œuvre des documents recueillis ne réalise pas jusqu'au bout. On sent que les jours et les heures ne se sont point allongés au gré de l'auteur, qui a dû renoncer provisoirement à l'exécution intégrale de son plan. Il n'en demeure pas moins que, sortant des chemins battus, Mme la comtesse de Villaret a fait preuve d'un sens historique très profond, quand elle a pris, pour base de son étude sociale, des actes presque tous inédits et d'une véracité exceptionnellement sûre. Les 291 arrêts, tirés par elle du fond du bailliage d'Orléans, se réfèrent à des faits de tout ordre, mais à des faits certifiés authentiques par les gens de justice et caractérisant d'autant mieux leur époque qu'ils se circonscrivent eux-mêmes en une courte période de vingt années.

L'histoire du monde judiciaire devait forcément prévaloir dans un travail inspiré par de telles sources. Il ne faut donc pas s'étonner si la première partie présente un résumé, très bien fait d'ailleurs, de toute l'administration de la justice dans la France du Nord. Notre province, régie par les lois communes, n'offrait aucune particularité à cet égard ; mais, par suite de leur application, ces lois communes à tout le domaine royal donnent lieu, dans les diverses châtellenies de l'Orléanais, à un certain nombre de cas très utiles à étudier, parce qu'ils éclairent un peu l'obscurité du système administratif.

La seconde partie du mémoire n'est qu'une ébauche. Ici, le programme qui, sans nul doute, se réalisera bientôt, consistait à dépeindre avec fidélité « les habitudes sociales de notre province, en interrogeant les registres judiciaires du temps,

pour y trouver les traces profondes des mœurs dont l'empreinte est à toutes les pages ». Grâce au consciencieux dépouillement de ces registres, les renseignements nous arrivent en foule sur les intérêts civils, religieux et militaires de nos pères, et sur bien des épisodes d'une réelle valeur pour la chronique locale.

Le personnel universitaire semble avoir un casier judiciaire terriblement chargé. Par exemple, voici deux étudiants en train de tirer l'épée l'un contre l'autre dans la cathédrale et qui, sous les yeux du Dieu de paix, se préparent à s'égorger pour une cause tout à fait différente de celle de la moralité. Deux conjurés partent une nuit, armés jusqu'aux dents et couverts de cottes de fer, à la tête de dix-huit de leurs amis. Il s'agit d'assaillir le logis de quelques autres camarades. Le succès est complet, on démolit tout et l'on répand l'épouvante dans le quartier. Mais, lors d'une seconde expédition de cette sorte, les vainqueurs se heurtent à une patrouille et font connaissance avec le prévôt. Ce ne sont là que rodomontades et tapages nocturnes. Dans certaines circonstances, les choses prendront une tournure infiniment plus fâcheuse. Il y aura scandale public et surcroît de tension dans les rapports toujours si difficiles entre procureurs de ville et écoliers, lorsqu'en 1447 un suppôt de la Faculté de théologie prétendra empêcher ses collègues de concourir à la grande fête du 8 mai. Evidemment cet universitaire n'était point Orléanais.

Mais pareil incident, si intéressant qu'il soit à relater, demeure en dehors des limites chronologiques annoncées par le titre du travail. Ceci nous fournit l'occasion de dire qu'à côté de ses textes judiciaires, l'auteur a su faire passer, hors cadre, une quantité de documents précieux. Tels sont les règlements corporatifs de la fin du XVe siècle qui concernent foulons, tanneurs, corroyeurs, bouchers, commerçants de rèmes, teixiers en linges et teixiers en draps. Notons encore des spécimens de contrats d'apprentissage du XIIIe siècle, modifiés par les prévôts d'Orléans du XVe et révélant maintes curiosités, fort en vogue auprès de l'érudition moderne, sur l'éducation professionnelle pratiquée chez le tonnelier, le tanneur, le chirurgien-barbier, etc.

Toutefois, nous reviendrons encore de préférence aux diverses décisions consignées sur les feuillets des registres de judicature. Là-dessus, nous n'avons que l'embarras du choix.

Dans l'auditoire de Janville, on peut apprendre que Guiot de Luyères, écuyer, se conduit en malfaiteur de grand chemin. Tandis que ce brigand gentilhomme semble échapper à la justice, son valet, qui lui a servi de complice pour la perpétration de tant de vols et de meurtres, est saisi, condamné à être traîné, puis pendu au gibet.

Mgr Pierre de Saint-Thibaut, tout chanoine de Jargeau qu'il soit, goûte déjà à Châteauneuf les effets de la prison préventive quand il comparaît aux assises. Il s'entend accuser d'avoir traversé avec ses cinq chiens une garenne de Monseigneur le duc d'Orléans. A l'entendre, l'inculpé n'avait aucune intention de chasser ; ce qui n'empêcha pas le juge de le condamner à amende.

Incident cynégétique d'un autre genre dans les poursuites exercées contre le seigneur de Baule qui, ayant pris un sanglier sur le territoire de la châtellenie de Beaugency, avait négligé d'en rendre la trace aux officiers du prince apanagiste. Or, la trace, c'était la tête et les pieds pour les bêtes noires, les cinq côtes pour les bêtes rouges. A cette obligation n'échappaient que les seuls haut-justiciers.

De tout temps la justice a exigé qu'on eût pour elle des égards. Il en fit l'expérience à ses dépens, ce tapageur qui fut taxé à une amende de 60 sols parisis pour le roi et de 30 sols parisis pour le prévôt, parce qu'en pleine audience il s'était vanté de ne pas craindre un juge dans les veines duquel il ne circulait que du sang de chien.

Surtout, il fallait respecter le roi, comme on l'apprit à un pauvre prêtre à qui des gens d'armes venaient d'enlever son cheval. Combien il nous paraît excusable cet exproprié qui, dans un premier moment de courroux, dit que tous les gentilshommes étaient des pillards ! Un plaisant interlocuteur s'avisa mal à propos de lui demander s'il rangeait le roi parmi les gentilshommes. Et le prêtre de répondre imprudemment que le roi

était leur premier soutien. Condamnation à quatre francs d'amende s'ensuivit.

L'escroquerie est de tous les temps, témoin cet individu qui fut emprisonné pour avoir fait plusieurs exploits profitables dans la voirie de Chécy en se donnant pour sergent royal.

Mais les faits de guerre sont encore ceux qui nous frappent le plus vivement, durant ces années lamentables du milieu du XIVe siècle. A maintes reprises, les causes jugées aux assises de Janville, de Lorris, d'Yèvre-le-Châtel, montrent la Beauce et le Gâtinais traversés par les troupes du Prince Noir ou par les compagnies de ce farouche Robert Knoll qui fut la terreur de nos populations. Tels points souffrent d'une occupation permanente, comme Châteauneuf et Mareau, où les Anglais se sont fortifiés. D'un autre coté, l'équipement des troupes royales devient l'occasion de lourdes taxes qui sont imposées aux villes.

Voici maintenant un valet qui se voit poursuivi par le procureur ducal pour des allures suspectes, mais qui se fait acquitter en prouvant que, s'il s'est abouché avec l'ennemi, c'était pour négocier la délivrance d'un noble seigneur, son maître. En voilà un autre auquel la justice accorde son élargissement provisoire, bien qu'il soit incriminé d'avoir « esté en la compaignie de Jehan Milleteau et de plusieurs gens d'armes et pillars, vivans sur le plat pays environ Orliens, l'espace de six sepmaines ».

Surtout quelle émotion dans la cité, à la nouvelle d'un complot tramé par le capitaine de la Tour-Neuve pour faire tomber aux mains de l'ennemi la meilleure place de la Loire ! Fort heureusement il ne s'agissait que d'une infâme calomnie qui donna lieu aux péripéties judiciaires les plus passionnantes. Le misérable qui avait forgé l'accusation monta trois samedis de suite au pilori et fut marqué au fer chaud à quatre endroits du visage.

Mieux que toute autre étude historique, le mémoire de Mme de Villaret terminera avec à-propos cette revue de notre passé provincial. Une perle, d'ailleurs, y brille d'un plus vif éclat et nous ne saurions résister au plaisir de la faire admirer. Tout le monde a entendu dire que Du Guesclin, prisonnier à

Navarette, fixa lui-même à 100,000 doubles d'or la rançon de sa redoutable épée. Au prince de Galles surpris d'une offre si excessive, le vaincu aurait fièrement répondu que, pour racheter un pareil trésor, toutes les fileresses de la Bretagne se chargeraient bien de travailler jusqu'à ce que leur quenouille ait produit cette énorme somme. Voila ce que nous apprenaient jadis, dans une version un peu romantique, certains manuels scolaires. En réalité, ce fut la France entière qui assura, par le sacrifice de son or, la liberté de Du Guesclin, et l'auteur de la *Société orléanaise au* XIV^e^ *siècle* peut rejeter toute croyance contraire dans le domaine des légendes. Grâce à un texte relatant l'accord qui s'établit sur cette affaire entre le procureur du comté de Blois et le mandataire de la ville d'Orléans, nous savons d'ores et déjà que les habitants du pays blaisois, que les manants de Romorantin en particulier, payèrent « leur porcion ». Pareillement les gens de la ville et châtellenie du diocèse d'Orléans furent « imposez à certaine somme de deniers pour aidier à paier la rançon de Messire Du Guesclin ». Restons-en sur cette précieuse découverte de M^me^ de Villaret.

Aussi bien, nous est-il doux de songer qu'au cours de cette cruelle guerre de Cent-Ans, notre cité prit toujours une large part à la peine commune. Ayant contribué à racheter l'épée de celui qu'un duc d'Orléans devait proclamer, par la voix des arts, le dixième preux, elle acquérait de justes droits à se voir défendre par le glaive miraculeux de Sainte-Catherine-de-Fierbois, glaive que devait, au siècle suivant, saisir la dixième des preuses.

Mais si les fileresses des rives de la Loire ont généreusement travaillé pour gagner de beaux acomptes sur la lettre de change signée par Du Guesclin, félicitons-nous de ce qu'une telle révélation nous soit présentée aujourd'hui par une main qui, à l'aide de la plume, sait défendre les gloires de notre province plus vaillamment qu'elle ne l'eût pu faire au XIV^e^ siècle avec un simple fuseau. A ce seul titre, M^me^ la comtesse de Villaret aurait justement conquis l'une de nos principales récompenses. La Société archéologique s'honore de lui offrir

une médaille d'argent avec participation de 200 francs sur le premier prix.

Il ne nous reste plus qu'à tirer une conclusion. Elle sera tout à l'avantage de nos lauréats. En effet, poursuivant, dans des sphères spéciales et variées, l'achèvement de notre grande collection d'histoire provinciale, chacun d'eux a le mérite de fournir son contingent, qui sous forme de volume ou de chapitre, qui au moyen d'un utile commentaire, d'un judicieux éclaircissement ou d'un intelligent paragraphe.

Et puis, le fait le plus clair de tous consiste dans l'heureux succès qui s'est constamment attaché à nos concours quinquennaux eux-mêmes. Grâce au fonctionnement déjà six fois efficace de cette œuvre, l'histoire orléanaise depuis l'année 1869 s'est vu encouragée auprès de trente et un écrivains, investigateurs toujours consciencieux et généralement très érudits des arcanes médiévales ou des secrets des siècles plus modernes. Ces trente et un travailleurs ont à leur actif cinquante-quatre études diverses répondant bien à notre programme qui recommande les recherches de toute nature sur l'histoire et sur l'archéologie de la province.

En effet, parmi tant de mémoires récompensés dans nos six concours, il s'en trouve cinq visant les questions de l'enseignement, deux prenant pour objectifs la littérature et la linguistique, trois traitant de la bibliographie. Cinq se rapportent à de grandes institutions diocésaines et religieuses. Cinq autres s'attachent à des biographies d'évêques. Jeanne d'Arc a fourni le sujet d'une étude psychique. Les luttes religieuses du XVI^e^ siècle et les affaires du Protestantisme ont été abordées par deux auteurs. Des recherches généalogiques en ont inspiré deux autres. L'archéologie proprement dite n'a obtenu, à notre grand regret, qu'un seul souvenir ; mais le blason a eu le sien et le folklore n'a point été oublié. Quatre petites villes, douze paroisses ou villages, un grand domaine rural ont obtenu chacun leur monographie. Les institutions municipales ou judi-

ciaires et la condition sociale des personnes sont représentées par quatre œuvres différentes. Cinq variétés complètent ce curieux dénombrement.

Tel est le résultat général. Ne renferme-t-il pas le plus éclatant hommage que puisse recevoir l'utilité pratique de ces concours ? Et, par ailleurs, nous éprouvons de justes sentiments de confiance dans la valeur de l'institution elle-même, quand nous contemplons l'assistance d'élite qui aujourd'hui daigne honorer cette fête du travail intellectuel.

Ne craignons donc pas de le proclamer avec quelque fierté : Un magnifique développement du goût historique se manifeste depuis un quart de siècle dans notre cher Orléanais. Il s'y affirme, de jour en jour, avec plus d'intensité. En présence de cette noble évolution des esprits, il serait vain et oiseux d'insister sur les éloges dus à une pensée heureuse et féconde, à la pensée dont s'inspira jadis notre généreux et très regretté collègue, M. Boucher de Molandon.

— M. Domet, secrétaire de la Société, fait ensuite l'appel des lauréats :

Premier prix partagé. — Médaille d'argent et 200 fr.

Mme la comtesse Amicie de Villaret, auteur de *La Société Orléanaise au XIVe siècle.*

M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (Loir-et-Cher), pour son ouvrage intitulé : *Souday.*

Deuxième prix partagé. — Médaille d'argent et 150 fr.

MM. l'abbé Bernois, curé de Cravant, pour son *Essai sur Lorris.*

l'abbé Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour son Mémoire sur *Saint Aignan et son culte.*

Ratouis, pour son *Histoire de Saint-Jean-le-Blanc.*

Mention très honorable.

M. l'abbé Amelot, pour sa *Notice sur la famille Amelot.*

Maxime des Francs, pour sa *Monographie de Gautray et de La Mothe.*

Mention honorable.

Mme la comtesse Amicie de Villaret : *La Question à Orléans avant 1697.*

Mention honorable. — Médaille de bronze.

MM. Alfred Charron, instituteur à Chalette : *Gondreville-la-Franche* et *Éphémérides orléanaises.*

Poullain, conducteur des ponts et chaussées, pour l'ensemble de divers travaux : *La ville de Beaune-la-Rolande. — La ville de Gien. — Les Rosières. — L'Origine et la fondation des communes du département du Loiret*, etc.

Médaille hors concours (par ordre de date).

MM. Paul Leroy : *Jargeau et ses environs.*

Maxime Beauvilliers : *Poètes beaucerons* et *Les célébrités de Patay.*

l'abbé Jarossay : *Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean.*

Ces divers ouvrages ont été publiés depuis notre dernier concours.

La Société regrette que les conditions du concours ne permettent pas de décerner de récompense aux membres titulaires résidants, pour les travaux qu'ils ont publiés dans les cinq dernières années, notamment : à MM. Domet, pour l'*Histoire de la forêt d'Orléans* ; Tranchau, pour l'*Histoire du collège et du lycée d'Orléans* ; P. Charpentier, pour l'*Histoire du Siège de 1429*, curieux manuscrit inédit de l'abbé Dubois.

La séance est terminée par une charmante improvisation de M. Lafenestre.

Celui-ci commence par remercier la Société archéologique de l'avoir invité à présider cette séance. Il en a été fort heureux, car, d'une part, il est Orléanais, il a fait ses études au collège de notre ville et retrouve parmi nos membres l'un de ses anciens maîtres, l'un des plus aimés et des plus estimés ; d'autre part, il a appris à cultiver, à adorer l'archéologie dans cette ville d'Orléans dont il a maintes fois parcouru les vieux quartiers en partie disparus aujourd'hui.

Il fait l'éloge du rapport que l'on vient d'entendre ; puis, en retenant le regret exprimé par son auteur de l'absence, cette année, de travaux de grande envergure, il répond que tous les ouvriers chargés d'élever un monument n'apportent pas toujours, pour la construction de l'édifice, une maîtresse pièce, une poutre ou une pierre de première grandeur. Tel sera un habile sculpteur ; tel autre visera à l'exécution de mille détails délicats. L'essentiel c'est que les matériaux soient de bonne qualité, et, s'ils le sont, ils seront utiles.

La Société archéologique a beaucoup de choses à son avoir, depuis sa fondation. Elle a eu, surtout, la gloire d'avoir contribué, par tous les travaux d'érudition de ses membres, notamment pour l'activité presque séculaire de l'un des plus distingués parmi eux : Mgr Desnoyers, à créer ce grand mouvement du culte de Jeanne d'Arc qui s'étend non seulement à la France entière, du nord au midi, mais aussi aux nations étrangères et, en particulier, à l'Angleterre. Il vient de recevoir une consécration éclatante dans le chef-d'œuvre de l'art moderne qui, depuis quelques jours, fait courir tout Paris au Salon : la merveilleuse statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois.

Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements répétés de l'auditoire.

M. Baguenault de Puchesse se fait l'interprète de tous, en offrant à M. Lafenestre le témoignage de reconnaissance et de sympathie des amis, jeunes et vieux, qui n'ont pas souvent le plaisir de goûter le charme de sa parole et de son enseignement dans sa ville natale ; puis il annonce que, grâce à la générosité de MM. de Beaucorps, un septième concours est ouvert pour l'année 1900.

Séance du vendredi 10 mai 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. Maxime de Beaucorps offre à la Société, en son nom et au nom de son frère, une médaille commémorative du concours. Des remerciements lui sont adressés par M. le Président, de la part de la Société.

Hommage est fait à la Société :

Par M. Jarry, d'un tirage à part d'une *Étude sur un texte original et inédit des coutumes accordées par l'abbaye de Saint-Denis, à la ville de Solesmes*, extrait du *Bulletin historique et philologique ;*

Par la Société des arts d'Orléans, du catalogue de l'exposition rétrospective du portrait, qui a lieu en ce moment, dans notre ville ;

Par M. le comte Conrad de Maleissye, d'un très bel exemplaire, superbement relié de la deuxième édition de la généalogie de la famille de Maleissye, où on voit la filiation qui la rattache à Jeanne d'Arc. M. de Maleissye annonce l'envoi des photographies de trois lettres de Jeanne d'Arc.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. l'abbé Surcin, curé de Férolles, présenté à la séance du 29 mars 1895, est nommé associé correspondant.

— Le compte rendu détaillé du sixième concours quinquennal sera tiré à cent exemplaires.

— M. le Président donne lecture d'une courte notice manuscrite de M. Martellière, associé correspondant, sur un cimetière antique découvert près de Pithiviers. Elle sera insérée au *Bulletin*.

Séance du vendredi 24 mai 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Hommage est fait à la Société :

Par M. l'abbé Cochard, d'une petite brochure intitulée : *Inscription commémorative de Jeanne d'Arc dans la Cathédrale d'Orléans.*

Par M. Jovy, associé correspondant, d'une brochure dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire, relatif à Pascal.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président dit qu'il croit être l'interprète de la Société, en félicitant M. Tranchau, dont l'ouvrage sur « le collège et le lycée d'Orléans » vient d'être couronné par l'Académie française, dans sa séance du 21 mai dernier. Des applaudissements unanimes accueillent cette communication. Et M. Tranchau, en remerciant la Société, signale à celle-ci que l'un de ses membres associés correspondants, M. Hauvette (Amédée), vient d'obtenir aussi, de l'Académie, un prix pour son travail sur « Hérodote, historien des guerres médiques ».

— M. l'abbé Cochard demande que la note que prépare M. Cuissard, des travaux compris dans nos *Mémoires* et *Bulletins*, soit publiée en fascicule à part, qui sera tiré à un nombre un peu plus grand d'exemplaires que nos Recueils ordinaires.

— M. Guerrier rappelle qu'à la séance du 27 décembre 1890, la Société, sur la proposition de M. Boucher de Molandon, avait décidé en principe de consacrer, par quelque disposition simple, mais durable et visible, le témoignage de notre reconnaissance à la mémoire de nos bienfaiteurs. A la séance suivante, il fut convenu que ce témoignage serait une plaque commémorative, où seraient inscrits les noms de ceux-ci ; et M. Fournier avait accepté d'en faire le plan. Le temps n'est-il pas venu de mettre ce dessein à exécution ? Après discussion, le bureau est chargé de présenter un projet à la Société. Il s'adjoint, dans ce but, M. Guerrier ; et M. Dusserre sera prié de remplacer M. Fournier.

Séance du vendredi 14 juin 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. le Président fait part d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, lui annonçant qu'une subvention de 500 fr. est accordée pour la publication de l'ouvrage posthume de M. Collin.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, d'une série de fascicules intitulés : *Perche et Percherons*, canton de Mondoubleau ;

Par M. Eude, de l'*Histoire admirable de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans ;*

Par M. H. Herluison, du *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le vendredi 8 mai 1846, par M. l'abbé de la Taille ;

Par M. le lieutenant-colonel Quévillon, de son *Excursion en Espagne*, etc. ;

Par M. Louis Jarry, d'une *Étude sur la coutume des meuniers de Meung et de Beaugency au moyen âge*, lue à l'Académie de Sainte-Croix.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Vice-Président se fait l'interprète de la Société tout entière en présentant de sympathiques félicitations à M. Baguenault de Puchesse, président, que la *Société de l'Histoire de France* vient de nommer son Vice-Président.

— M. l'abbé Desnoyers fait une communication au sujet de la plaque de marbre qu'il a fait placer récemment à Sainte-Croix, près la porte de la Sacristie, en commémoration de la visite de Jeanne d'Arc à notre cathédrale, à son entrée dans Orléans.

En voici le texte :

D. O. M.

AD PERPETVAM REI MEMORIAM

ANNO MILLESIMO QUADRINGENTESIMO, VIGESIMO NONO,
JOHANNE DE SANCTO MICHAELE DIŒCESIM REGENTE

JOHANNA D'ARC

DIE VIGESIMA NONA APRILIS, HORA OCTAVA POST MERIDIEM
VNA CVM DVNENSI ALIISQVE PRÆCIPVIS DVCIBVS BELLI
VRBEM, PER PORTAM BVRGENDICAM, EXSVLTANTIBVS CIVIBVS, INGRESSA,
AD HANC SACRAM ÆDEM, VLÆ PVGNÆQVE OBLITA, VENIT;
ET ANTE ALTARE MAJVS HVMILITER PROSTRATA,
OB FAVSTVM ITINERIS EVENTUM LAVDIBVS DEO PERSOLVTIS,
PRO FVTVRIS PRŒLIIS OPEM DIVINAM IMPLORAVIT.

DIE TERTIA MAII,
RECVRRENTE INVENTIONIS S. CRVCIS SOLEMNI FESTO,
ITERVM HANC ÆDEM INGRESSA,
PVBLICÆ PROCESSIONI PIE INTERFVIT.

DIE TANDEM OCTAVA EIVSDEM MENSIS
ANGLORVM VICTRIX,
EAMDEM ECCLESIAM HORA MERIDIANA TERTIO ADIIT,
ET MILITVM, VRBIS PROCVRATORVM, CLERI ET PLEBIS FACTO CONCVRSV,
DE INCLYTO TRIVMPHO ET AVRELIA LIBERATA,
DEO GRATIAS EGIT

IN ÆTERNVM, PRO TANTO BENEFICIO, MEMORIS ANIMI TESTIMONIVM
D. D. STANISLAVS-XAVERIVS TOVCHET, EPISCOPVS,
CAPITVLVM INSIGNIS ECCLESIÆ CATHEDRALIS,
CIVES AVRELIANENSES
HVNC LAPIDEM
PONENDVM CVRAVERVNT,
DIE OCTAVA MENSIS MAII, ANNO MDCCCXCV.

— MM. Ém. Huet, Pommier et Herluison, présentent, comme membre correspondant, M. Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil.

Séance du vendredi 28 juin 1895.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

M. l'abbé Desnoyers offre à la Société deux manuscrits :

Le premier : *Tableau de réception des Baillifs des justices seigneuriales ressortissantes au Bailliage d'Orléans, de 1707 à 1760* ;

Le deuxième : *Mémoire pour établir les droits du scolastique du Chapitre d'Orléans sur les Collèges de la ville, 1762.*

— M. le Président offre à la Société un exemplaire des *Chroniques de Louis XII*, de Jean d'Auton, publiées par M. de Maulde, et un fac-simile photographique, en double exemplaire, de trois lettres de Jeanne d'Arc dont les originaux appartiennent à M. de Maleyssie.

Des remerciements sont adressés à M. le Président et à M. l'abbé Desnoyers. — La Société décide que les lettres de Jeanne d'Arc seront insérées au *Bulletin* et que les fac-simile en seront déposés l'un en nos vitrines et l'autre au Musée Jeanne-d'Arc.

La Société exprime toute sa reconnaissance à M. le comte de Maleyssie, auquel elle doit déjà une intéressante généalogie.

— M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique contenant le programme du Congrès des Beaux-Arts qui doit se tenir à Paris le 7 avril 1896.

— M. le Président lit une lettre de notre associé correspondant, M. Martellière, faisant savoir que des travaux sont effectués en ce moment à l'église d'Egry, près Beaune-la-Rolande. Sur sa proposition, la Société décide que des démarches seront faites près de M. le curé,

et de M. Noël, l'architecte directeur des travaux, afin d'assurer la conservation des pierres tombales et autres particularités intéressantes de cette église. M. Desnoyers veut bien se charger d'écrire à M. le curé d'Egry.

— M. Guerrier donne lecture d'un travail ayant pour objet la détermination de l'âge exact de Jeanne d'Arc au moment du siège d'Orléans. La date de sa naissance, d'après les documents qu'il produit, serait le 6 janvier 1411. Ce Mémoire, par décision de la Société, sera inséré dans le présent *Bulletin*.

— M. Cuissard dépose sur le bureau un relevé dressé par lui des noms des dignitaires et chanoines du chapitre Saint-Aignan. Renvoyé à la Commission des publications.

— M. Huet entretient la Société d'une visite qu'il vient de faire au British Museum de Londres, où il a trouvé un morceau de musique relatif à Jeanne d'Arc. C'est une marche militaire dédiée, par son auteur, à la ville d'Orléans et faisant partie d'une œuvre musicale adaptée au drame de Shakespeare : *Henri VI*.

— M. Pommier rend compte de quelques-unes des séances tenues cette année à Clermont-Ferrand par le Congrès archéologique de France.

— M. Dumuys, qui vient d'assister au cinquantenaire de la Société archéologique de Limoges, donne d'intéressants détails sur cette solennité.

L'AGE DE JEANNE D'ARC

A L'ÉPOQUE DU SIÈGE D'ORLÉANS

I

Quelques paroles échangées à notre dernière séance m'ont engagé à étudier de plus près cette intéressante question et à recourir aux sources. J'y ai trouvé ce que je n'attendais pas : une grande diversité d'opinions et un écart considérable entre les opinions extrêmes. Il y en a qui donnent seize ans à la Pucelle, et d'autres qui lui en attribuent vingt-sept.

Parmi ces derniers se distingue un des plus grands écrivains de l'Angleterre, David Hume (1). Qu'il ait souffert dans son patriotisme de voir les armes anglaises battues par une jeune fille, il faut savoir le lui pardonner et comprendre qu'il n'ait pas été tenté de laisser à la postérité un portrait flatté de la Pucelle. Il aura cru la rendre moins intéressante en lui attribuant vingt-sept ans. Mais où a-t-il recueilli ce détail ? Dans Monstrelet, écrit-il en note. Or, la vérité est que Monstrelet n'a rien dit de tel : c'est *vingt ans environ*, et non vingt-sept, qu'il donne à Jeanne. Même Berryat Saint-Prix, a eu la conscience de feuilleter à la Bibliothèque nationale toutes les grandes éditions et tous les manuscrits de Monstrelet : partout il a trouvé vingt ans.

(1) The history of England from the invasion of Jules César to the revolution of 1688. London, 1782, t. III, p. 138-160.

Gardons-nous cependant de suspecter la sincérité de Hume : il n'est pas si coupable. Son tort, qui est si commun, a été de ramasser de tous côtés, indistinctement, avidement, à peu près sans contrôle, ce qui flattait ses préventions et s'accordait avec sa manière de voir. Les vingt-sept ans de la Pucelle, qui ne sont pas dans Monstrelet, il ne se souvient plus, au moment où il écrit, qu'il les a pris chez un historien, son prédécesseur, un Français émigré, plus acharné contre la France que n'étaient les Anglais eux-mêmes, Rapin Thoyras (1). Rapin Thoyras se rejette sur Etienne Pasquier ; et il est vrai que nous pouvons lire au livre VI, chap. V des *Recherches de la France* : « Interrogée... elle dit... qu'elle estoit lors de vingt et neuf ans ou environ. » Vingt-neuf ans au temps du procès (1431), c'est bien vingt-sept ans au moment du siège.

Remarquons que Pasquier ne parle point ici en son nom personnel : il transcrit seulement un passage du procès ; mais, par inadvertance, par défaut de mémoire, par la faute peut-être d'un copiste ou de l'imprimeur, il nous transmet une erreur grossière, en nous faisant lire XXIX, dans un texte où il y a XIX : *Item interrogata cujus ætatis ipsa erat respondit quod prout sibi videtur, est quasi* XIX *annorum* (2).

Ainsi tombe, avec sa base, l'opinion de Hume : il n'y a point à en tenir compte, non plus que de celle de quelques écrivains anglais qui l'ont précédé ou suivi.

Celui, après Hume, qui a le plus vieilli la Pucelle, c'est notre vieil historien du Haillan. Dans son livre dédié à Henri III, en 1576, il donne à Jeanne vingt-deux ans, au moment du siège. Il n'invoque aucune autorité ; mais il est aisé de voir, dans la suite de son récit, et dans l'analyse qu'il fait du procès, ce qui l'a induit en erreur. On y voit, en effet, d'après l'acte d'accusation, que la Pucelle avait vingt ans quand elle se réfugia à Neufchâteau avec sa famille. L'acte, en effet, porte *vingt ans, à peu près* ; du Haillan ne s'est point trompé : *Item dicta*

(1) RAPIN-THOYRAS, *Histoire d'Angleterre*, 2e édition, 1727, tome IV : *Dissertation sur la Pucelle d'Orléans*, à la suite du règne de Henri VI.

(2) Séance du XXI février, QUICHERAT, t. I, p. 46.

Johanna, circa vigesimum annum ætatis ejus... transivit ad villam de Novocastro, in Lothoringra(1). C'est l'acte d'accusation lui-même, qui contient une erreur manifeste, en contradiction avec toutes les autres données du procès. La fuite à Neufchâteau eut lieu vers le 28 juin 1428 (2). Or, comme le remarque M. Siméon Luce (3), Jeanne, qui n'avait que dix-neuf ans, à peu près, en 1431, quand elle comparut devant ses juges, ne pouvait pas avoir vingt ans trois ans plus tôt, en 1428. « Au lieu de xx ans, c'est xv ans qu'il faut lire, poursuit M. Siméon Luce ; cette erreur ne peut provenir que de la distraction d'un scribe qui aura écrit un x en chiffres romains, à la place d'un v (4). »

Je remarquerai, avant d'aller plus loin, que l'étude des pièces du procès était loin d'être négligée au XVIe siècle. Du Haillan, et Pasquier, après lui, nous en ont laissé une analyse détaillée. C'est même une copie authentique que Pasquier avait sous les yeux : « J'ai eu, dit-il, en ma possession, l'espace de quatre ans entiers, le procès originaire auquel tous les actes, lettres patentes du roi Henry, advis de l'Université de Paris estoient tout au long copiez... Et à la fin du registre estoient les seings et sceaux de l'évesque de Beauvais et de l'inquisiteur de la foy, ensemble celuy du greffier. Qui fait que j'en puis parler plus hardiment. Je veux doncques, ici, raconter comme les choses se passèrent, et vous discourant les principaux points de son procez, vous pourrez aussi recueillir par ses réponses, tout ce qui fut de sa maison et de son histoire particulière (5). »

J'ai cru devoir discuter avec quelques détails les opinions de Hume et de du Haillan, parce que ce sont eux qui s'éloignent le plus de l'opinion commune. Procéder ainsi pour tous les autres serait long, inutile et fastidieux. Je me bornerai donc à

(1) Quicherat, t. I, p. 214.
(2) Quicherat, t. II, p. 392, note.
(3) *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. vii.
(4) Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, 1888, p. clxxi.
(5) Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VI, ch. v.

signaler rapidement les différentes opinions, ainsi que les auteurs qui se rattachent à chacune d'elles ; puis j'essaierai, dans une discussion générale, de rendre à chacun la justice qui lui appartient, et d'arriver à une conclusion raisonnée.

II

Ceux qui donnent à Jeanne d'Arc, au moment du siège, vingt ans, ou à peu près, sont assez nombreux. Je citerai : *Monstrelet*, son contemporain, qui l'a vue dans sa prison ; — *Jean Chartier*, historiographe de Charles VII, témoin de plusieurs des événements qu'il raconte (1) ; — *Symphorien Champier* (2), *Robert Caguin*, dans son *Histoire de Charles VII; Polydore Virgile*, dans son *Histoire d'Angleterre* dédiée à Henri VIII (3). Et parmi les modernes, *Sismondi*, qui fait naître la Pucelle vers 1409 (4) ; après lui, *Théophile Lavallée*.

D'autres, moins nombreux, font naître Jeanne en 1410, ce qui fait qu'elle aurait eu dix-neuf ans, quand elle vint se présenter à Charles VII. Cette date se trouve surtout dans les dictionnaires biographiques, dans Feller, très répandu parmi le clergé ; dans la première édition de la biographie Michaud : une note rectificative de Quicherat fut insérée dans la seconde ; dans le dictionnaire de Bouillet. Moreri ne se compromet pas : il dit Jeanne « âgée de dix-huit à vingt ans, quand elle eut, à ce qu'on dit, commission expresse d'aller secourir la ville d'Or-

(1) Dans le Recueil de Godefroy, 1661.

(2) *Puella circiter annorum vigenti.* (*Trophæum Gallorum*, Lyon, 1507.)

(3) *Ad eum puella vigenti circiter annos nata ducitur.* (V. NORDAL, *Heroinæ nobilissimæ Joannæ d'Arc, vulgo aurelianensis puellæ historie ex variis gravissimæ atque incorruptissimæ fidei auctoribus excerptæ. Ponti Mussi*, 1612.)

(4) SISMONDI, *Histoire des Français*, 1831, t. XIII, p. 115.

(5) MORERI, *Dictionnaire*, nouvelle édition, 1759, au mot *Arc*.

léans assiégée par les Anglais. » Il ne fait du reste, en cela, que se conformer à l'opinion d'un contemporain, Jean Bouvier, dit Berry, premier hérault de France.

Avec Perceval de Cagny, la Pucelle n'a plus que dix-huit ans. Or Perceval mérite que l'on écoute sa parole, car il a longtemps vécu auprès du duc d'Alençon, celui peut-être qui a le mieux connu Jeanne ; et c'est peu de temps après le supplice de Rouen, en 1436, qu'il écrit ses souvenirs. « En iceluy an (1429), dit-il, le VI[e] jour du dict mois de mars, une pucelle de l'aage de dix-huit ans, ou environ, des marches de Lorraine et de Barrois, vint devers le roy à Chinon (1). »

Ne dirait-on pas que Jacques Meyer, de Bruges, s'est appliqué dans ses *Annales de Flandre*, à mettre en latin Perceval de Cagny? *Principio martis anni* 1428 (1429 *nov. styl.*) *accessit ad Carolum regem, apud Chinonem, Johanna illa, virgo gallica annos nata circiter* XVIII (2). L'Espagnol Mariana dit de son côté: *Joanna puella annorum octodecim aut circiter* (3) » ; et notre Michelet : « La sorcière avait dix-huit ans (4). » C'est l'opinion que l'on adopta sous la Restauration, vers 1820, quand on inscrivit sur la table de marbre appliquée à l'un des murs de la chambre où naquit la Pucelle :

L'AN MCCCCXI
NAQUIT EN CE LIEU
JEANNE D'ARC
SURNOMMÉE LA PUCELLE D'ORLÉANS (5).

Cette date de 1411 est aussi celle qui se trouve au dictionnaire de Larousse, qu'il serait injuste d'oublier, puisque c'est là

(1) QUICHERAT, t. IV.
(2) JACOBUS MEYERUS, *Brugensis*, lib. XVI, *Annal. Flandræ*.
(3) MARIANA, *De rebus hispanicis*, lib. XX.
(4) *Histoire de France*, 1841, t. V, p. 64.
(5) *Histoire de Jeanne d'Arc*, par l'abbé Barthélemy de BEAUREGARD, 1847, t. I, p. 6.

que d'importants personnages vont aujourd'hui puiser leur érudition.

Continuant de passer, comme nous avons fait, de ceux qui ont peut-être un peu vieilli la Pucelle à ceux qui nous la font plus jeune, nous rencontrons sur le chemin, entre deux stations pour ainsi dire, *Cousinot de Montreuil*, un de ses contemporains, qui lui donne, dans sa *Chronique*, de dix-sept à dix-huit ans (1). C'est au fond, du reste, l'opinion de Michelet qui, s'il écrit dix-huit ans, dans le texte de son histoire, se corrige, au bas de la page, dans une note où il dit : « Elle déclara, en février 1431, qu'elle avait dix-neuf ans environ (2). » Or, dix-neuf ans en 1431, c'est dix-sept ans en 1429. Il y a donc là une contradiction, du moins apparente, à laquelle on ne peut échapper qu'en disant, comme Cousinot : elle avait de dix-sept à dix-huit ans ; elle avait dix-huit ans dans ce sens qu'elle était dans sa dix-huitième année.

J'arrive au groupe des historiens qui attribuent dix-sept ans à Jeanne d'Arc au moment du siège. Ils se distinguent par leur nombre et par l'autorité qui s'attache à leur nom. A leur tête se montre un témoin des évènements de 1429, l'un des plns grands hommes de son temps, le pape Pie II. *Desporatis pene Francorum rebus*, a-t-il écrit dans ses mémoires, *puella sexdecim annos nata nomine Johanna ad profectum proximi oppidi se confert* (3). »

Or, seize ans lors du premier voyage à Vaucouleurs (mai 1428), c'est dix-sept ans au moment de la levée du siège (mai 1429). Un autre contemporain, clerc de la cour de Martin V, dans un texte écrit en 1429 et publié en 1885, par M. Léopold Delille : « La Pucelle a dix-sept ans (4). » C'est à cet âge de

(1) Voir la *Chronique de la Pucelle*, dans le Recueil de Godefroy, 1661, et surtout l'édition de Vallet de Viriville.

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 64.

(3) Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 507.

(4) Bibliothèque de l'École des Chartes, 1885, p. 649, et le P. Ayroles, *La Pucelle devant l'église de son temps*, ch. iv.

dix-sept ans que se rattacherait Pasquier, si une erreur ne s'était pas glissée dans son texte ; et Villard, et le P. Berthier, et Lenglet-Dufresnoy ; et de notre temps John Lingard, Henri Martin, Quicherat, Wallon, Guizot, Siméon, Luce, le P. Ayroles ; avec eux la nouvelle édition de la biographie Michaud et la biographie Hoefer (1)

Nous n'avons pas fini encore. Le sage d'Aulon avait été choisi par Charles VII pour servir d'intendant à la Pucelle ; et tant qu'elle fut sous les armes, il ne la quitta point. Appelé en témoignage au procès de réhabilitation, il fit, le 28 mai 1456, une déposition qu'on peut mettre parmi les pièces les plus importantes du procès. Il y dit qu'il était à Poitiers, auprès de Charles VII, quand on lui présenta la Pucelle, « qui pour lors estoit de l'âge de seize ans ou environ (2). » C'est cet âge que que lui donne également un autre contemporain, Thomassin, qui, en 1407, étudiait à l'Université d'Orléans ; qui était au temps du siège pourvu de la charge de conseiller au conseil delphinal ; et qui devint, dans la suite, l'objet de la confiance et des faveurs de Louis XI (3).

III

Telle est la diversité qui règne relativement à l'âge de la Pucelle d'Orléans. Cette diversité remonte jusqu'au temps

(1) « Elle naquit en 1412. » (VILLARET, *Histoire de France*, t. VII, p. 401. — « Elle n'avait que dix-sept ans. » (BERTHIER, *Histoire de l'église gallicane*, in-4°, 1747, p. 181.) — LENGLET-DUFRESNOY. — Lingard écrivit son histoire de 1819 à 1831, trad. fr., 1834, t. V, p. 116. — QUICHERAT, *Aperçus nouveaux*, 1850, p. 1, et note ajoutée à l'art. de Walkenaer dans la biographie Michaud. — WALLON, *Jeanne d'Arc*, 1867, t. I, p. 2 — GUIZOT, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. — Siméon LUCE, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. XLIX. — Henri MARTIN, t. VI, p. 139 de la 4e édition. — AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, t, II, ch. V.

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 209.

(3) Sur Thomassin, v. BERRYAT SAINT-PRIX, *Jeanne d'Arc ou coup d'œil sur les Révolutions de France*. — Sur les mss. de Thomassin, Bibliothèque du P. Lelong, n° 37,930.

même où elle vivait, puisque d'Aulon et Thomassin lui donnent seize ans ; Pie II, dix-sept ; Cousinot, dix-sept à dix-huit ; Perceval de Cagny, dix-huit ; Jean Bouvier, dix-neuf et Monstrelet, vingt. Les historiens venus à leur suite n'ont guère fait que se rattacher à l'un d'eux ou se copier les uns les autres, sans rendre raison de leurs préférences. De tous ceux que j'ai cités, je n'en vois que deux, avant notre siècle, qui aient cherché à le faire ; on a vu avec quel succès. Puis vint Michelet, qui le premier, je dois dire à ma connaissance, a fondé directement son opinion sur la réponse faite par la Pucelle dans son premier interrogatoire : *Interrogata cujus ætatis ipsa erat, respondit quod, prout sibi videtur, est quasi* XIX *annorum* (1).

Quicherat et Henri Martin n'ont pas fait d'autres emprunts aux pièces du procès ; M. Wallon en a détaché deux nouveaux textes ; je vais en utiliser deux autres encore, et soumettre le tout à une interprétation raisonnée, qui n'a pas, je crois, encore été faite.

I. Le 22 février, Jeanne déclare à ses juges qu'elle avait XIII ans, quand elle entendit la voix de Dieu : *confessa fuit quod dum esset ætatis* XIII *annorum, ipsa habuit vocem a Deo pro se juvando ad gubernandum* (2). Ce passage semble avoir échappé à M. Wallon. Cinq jours plus tard, le 27 février, elle dit qu'il s'est bien écoulé sept ans depuis que des voix se sont fait entendre à elle : *Dixit etiam quod bene sunt septem anni elapsi, quando ipsam acceperunt gubernandam* (3). Le calcul est aisé à faire : treize plus sept, c'est-à-dire vingt ans, tel est l'âge de Jeanne d'Arc, au temps où on l'interroge, à la fin de février 1431. Elle est donc née en 1411, et Perceval de Cagny, Mariana, ainsi que le dictionnaire de Larousse, ont raison.

II. Ce n'est qu'une apparence. Nous avons, en effet, opéré sur des nombres ronds, dont la valeur n'est qu'approximative. C'est évident *à priori* ; mais si l'on tient à une attestation écrite, la voici : Le procès-verbal fait dire à la Pucelle qu'elle avait

(1) *Prima sessio publica,* XXI februarii 1431.

(2) *IIa Sessio*, QUICHERAT, t. I, p. 52.

(3) *IVa Sessio*, QUICHERAT, t. I, p. 72.

XIII ans, quand elle entendit la voix de Dieu ; or c'est XIII ans *à peu près*, qu'elle a voulu, qu'elle a dû dire. C'est si vrai que ses juges, revenant sur ses paroles, lui demandent quelle est la première voix qu'elle entendit, quand elle avait *à peu près* treize ans : *Interrogata quæ fuit prima vox veniens ad eam dum esset ætatis* XIII *annorum vel circiter, respondit quod fuit sanctus Michael* (1).

Il y a plus, les juges de Rouen, désirant avoir l'avis de l'Université de Paris, lui envoyèrent, dans les premiers jours d'avril, un mémoire en douze articles, sur lesquels ils lui demandaient de vouloir bien se prononcer. Or, le premier article commence par ses paroles : *Quædam fœmina dicit et affirmat quod, dum esset ætatis annorum tredecim vel eocirca, ipsa suis ocutis corporalibus vidit sanctum Michaelem* (2). » En voilà assez, trop peut-être ; mais il importait d'établir que Jeanne avait à peu près *treize ans* quand elle entendit ses voix, et, par conséquent, à peu près *vingt ans* quand elle comparut devant ses juges. Ce simple mot *à peu près* donne naturellement lieu à des interprétations différentes, à raison de l'usage où l'on était alors, et où nous sommes encore aujourd'hui d'exprimer l'âge tantôt par le nombre des années accomplies, d'autres fois en y ajoutant l'année courante. Même il est des cas où cet usage a force de loi. En droit canonique, par exemple, on emploie l'une ou l'autre manière de compter, selon l'intérêt qu'on y trouve, en vertu du principe : *Favores ampliandi, odia restringenda.* C'est à vingt et un ans que le jeûne est obligatoire, à vingt et un ans *accomplis, odia restringenda.* Il faut avoir vingt-cinq ans pour être ordonné prêtre, c'est-à-dire, ici, être dans sa vingt-cinquième année : *favores ampliandi.*

La Pucelle avait donc à peu près vingt ans au moment du procès ; c'est-à-dire vingt ans et un peu plus ; ou bien un peu moins de vingt ans. Dans le premier cas, elle sera dans sa vingt et unième année : on pourra dire qu'elle a vingt et un ans. Dans le second cas, comme elle n'aura pas vingt ans accomplis, rien

(1) *Sessio IV*, t. I, p. 73.
(2) QUICHERAT, t. I, p. 328.

n'empêche de la dire âgée de dix-neuf ans et de la faire naître en 1410, avec les dictionnaires biographiques de Feller, de Michaud (1re édition) et de Bouillet.

III. Le texte si simple et si précis, semble-t-il, emprunté au premier interrogatoire, n'en donne pas moins lieu à une interprétation semblable.

Jeanne y déclare qu'elle a environ dix-neuf ans : *Interrogata cujus ætatis ipsa erat respondit quod, prout sibi videtur, est quasi* XIX *annorum* (1).

De là trois hypothèses :

1° Jeanne a dix-neuf ans, à très peu de chose près, soit en plus, soit en moins ;

2° Elle a dix-neuf ans sensiblement passés ; elle est dans sa vingtième année ; on peut dire qu'elle a vingt ans ;

3° Elle n'a pas encore dix-neuf ans ; elle a seulement dix-huit ans accomplis au moment du procès ; et, par conséquent, on peut lui donner seize ans, lors de la levée du siège, ainsi que l'a écrit d'Aulon.

IV. On voit qu'au moyen de nos textes pris à part, toutes les opinions se soutiennent, et qu'on peut, au moment où la Pucelle se présenta au roi, lui attribuer, à volonté, tous les âges, depuis seize ans jusqu'à vingt et un. Mais on va se trouver renfermé dans de plus étroites limites, si l'on s'astreint, comme il est juste, à satisfaire aux exigences de tous les documents à la fois.

D'abord on ne peut plus attribuer à la Pucelle dix-huit ans à l'époque du procès, puisque nous avons vu qu'elle en avait alors à peu près vingt. Que l'on dise avoir à peu près vingt ans, quand on a dix-neuf accomplis et que l'on est dans sa vingtième année, soit, c'est admis ; mais si l'on n'a que dix-huit ans, cela ne se peut.

(1) Elle avait dit ailleurs, ce qui revient au même, qu'elle avait environ dix-sept ans quand elle quitta sa famille : *Item dicta femina dicere confitetur quod, dum esset annorum* XVII *vel cocirca, .. relinquendo paternam domum*, etc. (*Procès de condamnation, ap.* QUICHERAT, t. II, p. 333.)

D'un autre côté, on ne peut accepter l'âge de vingt ans accomplis, car du moment qu'on a vingt ans accomplis on n'est pas admis à dire, comme a fait Jeanne dans son premier interrogatoire, qu'on en a à peu près dix-neuf.

Jeanne avait donc moins de vingt ans, mais dix-neuf ans au moins, à la fin de février 1431 ; moins de dix-huit ans par conséquent, mais au moins dix-sept, quand elle se présenta au roi pour faire lever le siège. Elle avait de dix-sept à dix-huit ans, comme l'a écrit Cousinot de Montreuil. Telles sont les limites de la précision à laquelle il nous est permis d'arriver par l'examen comparatif des pièces du procès.

IV

Mais quand il s'agit de Jeanne d'Arc, il est bien naturel que l'on désire connaître d'une manière exacte la date de sa naissance et l'âge qu'elle avait quand elle parut sous les murs d'Orléans. Une pièce conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de Grenoble et signalée à trois reprises, en 1800, en 1802 et en 1817, par Berryat Saint-Prix, pouvait fournir quelques indications utiles. C'est une épître en vers latins adressée au duc d'Orléans, en 1435, par Antoine d'Asti, son secrétaire; et dans laquelle il est dit que la Pucelle vint au monde le jour de l'Épiphanie (1). C'était une révélation ; elle ne semble pas avoir été suffisamment remarquée et elle a, depuis, perdu beaucoup de son intérêt. Il se trouve, en effet, que l'épître d'Antoine Astezan n'est que la traduction en vers d'une lettre adressée six semaines après le levée du siège, le 21 juin 1429, à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, par Perceval de Boulainvilliers.

Cette lettre, insérée d'abord dans le *Codex historico-diplomaticus*, puis publiée en 1820, sous la forme d'une traduction

(1) Berryat Saint-Prix, *Jeanne d'Arc ou coup d'œil sur la Révolution de France*, etc., p. 273 et suiv.

en vieil allemand, par Voigt, qui la croyait inédite; traduite d'allemand en français par Buchon, placée par lui dans le *Panthéon littéraire*, fut enfin publiée dans son texte original, par Jules Quicherat, en 1849 (1). C'est alors que nous avons appris, d'une manière il est vrai plus précise et plus sûre, ce que nous aurions pu savoir près d'un demi-siècle plus tôt.

Perceval fait naître la Pucelle *in nocte Epiphaniarum Domini*, dans la nuit du 6 janvier. En quelle année ? Il ne le dit pas ; et l'indication qu'il nous donne se trouve ainsi assez vague par elle-même. Mais les conclusions que nous avons précédemment tirées des pièces du procès nous permettent de la déterminer.

Ce ne peut pas être le 6 janvier 1411, car Jeanne, le 6 janvier 1431, aurait eu vingt ans, et nous avons vu qu'elle avait moins de vingt ans le 21 février suivant.

Ce ne peut pas être davantage le 6 janvier 1413. Dans ce cas, en effet, elle n'aurait eu que dix-huit ans le 6 janvier 1431, et il lui aurait été impossible de dire ou de faire entendre, six semaines plus tard, qu'elle en avait à peu près vingt.

La seule date possible de sa naissance, tous nos éléments d'information réunis, est donc le 6 janvier 1412 ; et c'est la date adoptée dans ces derniers temps par nos historiens : Henri Martin, Quicherat, Guizot et Wallon.

Née le 6 janvier 1412, Jeanne, le 6 janvier 1431, atteignait ses dix-neuf ans et entrait dans sa vingtième année ; elle avait à l'époque de ses interrogatoires, l'âge que ses réponses nous ont obligés d'admettre : plus de dix-neuf ans, moins de vingt. C'est donc bien à seize ans à peu près, comme le dit le pape Pie II, qu'elle se rendit auprès de Baudricourt (18 mai 1428) ; c'est à dix-sept ans et quatre mois qu'elle délivra Orléans et sauva la France (8 mai 1429).

L. GUERRIER.

(1) *Procès*, t, V, p. 114.

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 156.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1895.

Séance du vendredi 12 juillet 1895.

Présidence de M. VIGNAT, *vice-président.*

M. Huet donne des indications sur un morceau de musique de chant ayant pour sujet *Jeanne d'Arc.*

— M. le Président communique l'inscription qui se trouvait sur l'ancienne cloche de Vennecy, aujourd'hui refondue ; cette inscription figurera au *Bulletin.* M. Vignat donne à cette occasion quelques explications sur les inscriptions latines rimées que portait un certain nombre d'anciennes cloches (1).

— M. Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil, est élu membre correspondant de la Société.

(1) Voir plus loin, p. 94.

Séance du vendredi 26 juillet 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

La Commission des Publications propose l'insertion au *Bulletin* de la liste des doyens et chanoines de la collégiale de Saint-Aignan, restituée par M. Cuissard : ces conclusions sont adoptées (1). La Commission exprime, en outre, le vœu de voir M. Cuissard ajouter à son œuvre la même liste pour le chapitre de Sainte-Croix. M. Cuissard promet de faire ses efforts pour accéder à ce vœu.

— M. le Curé d'Égry informe la Société qu'il n'a jamais eu l'intention d'employer les pierres tombales de l'église d'Égry à faire des tables d'autel. Acte de cette lettre est pris par la Société.

— M. Tranchau a acquis pour la Société, et lui fait hommage, de trois années des *Tablettes de l'Auvergne*, 1845, 1846, 1847.

— L'accroissement de nos collections de livres et de gravures, par suite des envois du Ministère, des Sociétés correspondantes, des auteurs, devient tel, que la Société décide de mettre à l'étude les voies et moyens pour arriver à l'aménagement des combles de la salle des Thèses, où on pourrait trouver un emplacement considérable pour établir de nouvelles bibliothèques.

Séance du vendredi 11 octobre 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. le Président fait part à la Société de la mort de l'un de ses plus anciens membres, M. de La Tour, membre titulaire non résidant depuis 1859. Il est l'auteur, notamment, de divers opuscules sur

(1) Voir plus loin, p. 100.

Malesherbes et Pithiviers. L'expression des regrets de la Société sera consignée au procès-verbal.

— La Société d'archéologie de Bruxelles demande l'échange de ses publications avec les nôtres. Il est décidé que le *Bulletin* lui sera envoyé.

— Hommage est fait à la Société des ouvrages suivants :

Par M. Leroy : *Notes historiques sur les XIVe et XVe siècles.*

Par M. Vignat, membre titulaire résidant : *Les anciennes stalles de la cathédrale d'Orléans et leurs lambris.*

Par M. Herluison : *Le projet de loi sur l'organisation de la représentation commerciale et industrielle*, dont il est l'éditeur et dont l'auteur est M. Gustave Renault.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— Sur la demande de M. l'abbé Desnoyers, il est décidé que MM. Herluison et Tranchau se rendront compte de ce que coûterait la mise à part, sur onglets, des divers : dessins, gravures, photographies, épars dans les archives de la Société.

— M. le Président annonce que MM. Charpentier et Cuissard ont commencé un répertoire biobibliographique pour le département du Loiret, et demandent que les membres qui auraient quelque document peu connu, à ce sujet, veuillent bien leur en faire part. Des félicitations sont adressées aux deux auteurs.

— M. Herluison signale l'existence, en la possession de M. Neveu, propriétaire aux Bordes, commune de Sully-sur-Loire, de diverses monnaies trouvées, en 1848, dans sa propriété. Cette communication sera insérée au *Bulletin* (1).

— M. Jarry dit que le clocher de l'église de Ferrières a été fortement ébranlé par les orages de cet été et menace de s'effondrer. L'État a promis des fonds pour la consolidation de ce monument his-

(1) Voir plus loin, p. 125.

torique ; mais le temps s'écoule et rien ne se fait. Une démarche, auprès de la Commission des monuments historiques, pourrait peut-être hâter le commencement du travail. M. le Président promet de la tenter.

— M. Huet dépose sur le bureau la table qu'il vient de terminer du dixième volume de notre *Bulletin*. Des remerciements lui sont adressés.

— M. l'abbé Desnoyers lit un travail intitulé : *Demi-science en archéologie*. Ces quelques pages visent un livre qui vient de paraître : *Une visite à Orléans*, par Alexis Martin ; et M. Herluison veut bien se charger de les communiquer à l'auteur, pour qu'il en puisse tenir compte dans la seconde édition de son livre.

Séance du vendredi 25 octobre 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

M. le Président dit que, parmi les officiers décorés à la suite des grandes manœuvres de l'Est, après la revue de Mirecourt, nous relevons avec plaisir le nom d'un de nos associés correspondants, le lieutenant-colonel Quevillon, secrétaire du Comité technique d'état-major : il a été fait officier de la Légion-d'Honneur ; nous lui envoyons nos sympathiques félicitations.

— M. Tranchau offre à la Société une lettre de maîtrise en chirurgie, en date de 1685, revêtue du *sigillum chirurgicæ Aurelianensis scholæ*. Cette pièce sera insérée au *Bulletin* (1).

— Un membre rappelle les fouilles projetées à la Motte des Élus,

(1) Voir plus loin, p. 127.

près Cléry, qui ne semblent pas avoir été faites jusqu'à présent. L'affaire sera signalée à notre collègue M. le baron de Larnage.

— M. Dupré, membre titulaire non résidant, envoie à la Société trois travaux concernant l'Orléanais :

1° *Souvenirs de saint Aignan dans l'Aquitaine ;*

2° *Le discours d'un député de Bordeaux aux États généraux d'Orléans, en 1560 ;*

3° *Les rouleaux des morts dans l'Orléanais.*

Ces trois notices se trouvent à la fin du présent *Bulletin* (1). Quelques mois après ce gracieux envoi, notre collègue a été enlevé à Bordeaux plein de jours, et ces petits travaux auront été ses derniers écrits.

Séance du vendredi 8 novembre 1895.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

Hommage est fait à la Société :

Par M. Dumuys, d'un livre qu'il vient de faire paraître, intitulé : *D'Orléans à Stamboul.*

Par M. le chanoine Cochard, de *La Juiverie d'Orléans du VI^e^ au XV^e^ siècle.*

Des remerciements sont votés aux donataires.

— M. le Président signale un article du *Bulletin des antiquaires de France* sur la Ligue de Gien, ce premier essai de défense de la patrie française contre les Anglais. M. Eugène Jarry veut bien se charger d'en faire ressortir l'intérêt en quelques lignes qui seront insérées au prochain *Bulletin.*

— MM. Basseville, le chanoine Cochard, Herluison et Pommier, présentent M. Breton, avocat à Orléans, pour la place laissée vacante parmi nous, par la mort de notre regretté confrère M. Danton.

(1) Voir plus loin, p. 129.

— M. [illegible] offre à la Société [illegible] relatives à des difficultés qui [illegible] entre les Chapitres de Sainte-Croix, de Jargeau et de [illegible], au sujet de la propriété du prieuré de [illegible]. M. [illegible] veut bien se charger de faire un examen de ces documents.

— M. [illegible] fait connaître qu'il vient d'être trouvé, en démolissant la maison portant le n° [illegible] de la rue de [illegible], une pierre sculptée qui présente la forme très nette de l'époque [illegible]. Le propriétaire, M. [illegible], la remet à la disposition du Musée de la ville. M. [illegible] lira une petite note sur cette pierre et la vieille maison dans laquelle on l'a découverte.

— M. [illegible] présente à la Société quelques débris de poteries [illegible] dans le « [illegible] » par [illegible] en Loire, et qui est déposé au bas du pont [illegible].

Séance du vendredi 22 novembre 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, président.

Il est fait hommage à la Société :

Par l'auteur : M. [illegible], membre correspondant, d'une *Notice sur les [illegible] du château de [illegible]* ;

Par la famille de [illegible], de la Généalogie de cette vieille maison orléanaise, en trois volumes [illegible].

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président annonce que M. le Ministre du commerce vient d'autoriser la Société à déposer ses fonds à la caisse d'épargne jusqu'à concurrence de la somme de [illegible] fr.

— M. [illegible] remercie la Société de [illegible] qu'elle lui

a été fait, sur sa demande, de plusieurs volumes de nos Mémoires pour remplacer ceux qu'il avait perdus dans un incendie.

— M. le chanoine Cochard commence la lecture d'un travail sur le *Siège d'Orléans en 1428*, et spécialement sur ce que les Orléanais ont fait pour honorer la mémoire des trépassés du siège.

— M. Jarry déclare que M. Didier (Albert), qui avait déjà été présenté, dans une autre occasion, comme membre titulaire de la Société, persiste dans sa candidature à la place qu'a laissée vacante la mort de M. Danton.

La Société fixe le jour de l'élection à la deuxième séance du mois de décembre.

Séance du vendredi 13 décembre 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Il est fait hommage à la Société :

Par l'auteur, M. Piette, de *Hiatus et lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil.*

Par l'auteur, M. Leroy, des *Esquisses d'histoire et d'art.*

Par l'éditeur, M. Herluison, de : *La victoire de Coulmiers du 9 novembre 1870.*

— M. le Président communique deux circulaires de M. le Ministre des beaux-arts, qui rappellent que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, pour 1896, aura lieu le mardi 7 avril ; et qui fixent au 15 janvier prochain, le dernier délai pour la désignation des délégués et l'envoi des Mémoires proposés.

— M. le Président rappelle que l'élection d'un membre, en remplacement de M. Danton, aura lieu à la prochaine séance, ainsi que le renouvellement du bureau. La liste des candidats comprend : MM. Breton et Didier.

— Mgr Desnoyers communique une note relative aux objets qui ont été trouvés dans les démolitions nécessitées, en ce moment, par l'ouverture de la nouvelle rue de la Gare. Le résumé en sera inséré dans le prochain *Bulletin*.

— Mgr Desnoyers lit une courte nécrologie du sculpteur orléanais, M. Émile Manière, qui vient de mourir si prématurément. Ce travail sera inséré au *Bulletin* (1).

— M. Jarry demande à ce qu'il soit joint, dans le prochain volume de nos *Mémoires*, à son travail sur le *Jugement dernier* de Levoyer, une photogravure de ce tableau. La demande est accordée.

— M. Tranchau lit l'analyse d'un Mémoire inédit, écrit par le *scolastique* de la cathédrale d'Orléans, au sujet de la nomination des professeurs qui remplacèrent les jésuites au collège, lors du renvoi de ceux-ci. Ce document manuscrit, offert par Mgr Desnoyers, sera déposé aux archives. Le travail de M. Tranchau est renvoyé à la Commission des Publications.

— M. Vignat fait circuler une pièce de monnaie, en cuivre, à l'effigie de Constantin, qui vient d'être trouvée sur le territoire de la commune de Rozières.

Séance du vendredi 27 décembre 1895.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard font hommage à la Société de leur nouveau livre : *Journal du siège d'Orléans 1428-1429*. Des remerciements leur sont adressés.

— M. le Président signale, dans le numéro de décembre du *Polybiblion*, partie littéraire, un article de M. Georges Goyau, notre compatriote, sur le règne de l'empereur Domitien.

(1) Voir plus loin, p. 148.

— M. Vignat demande la parole pour signaler aussi à la Société, dans le même numéro, deux intéressants articles, de notre Président, sur le recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, et sur la duchesse d'Orléans, mère du régent.

— M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. l'abbé Uzureau, d'Angers, un petit travail manuscrit sur *Le pénitent de Châteauneuf*. La lecture en est remise à une prochaine séance.

— M. Dumuys montre une empreinte d'une enseigne gravée sur ardoise, retrouvée dans des démolitions, et qui est ainsi conçue : *Leblanc maître en chirurgie*. Il s'agit de l'une des célébrités orléanaises du siècle dernier.

— M. Basseville déclare que M. Breton, qui avait posé sa candidature à la place vacante de membre titulaire résidant, l'a chargé de faire savoir à la Société qu'il se retirait devant M. Didier, et qu'il priait ses amis de porter leurs voix sur ce dernier.

Il est procédé au scrutin.

M. Didier est nommé membre titulaire résidant à la place de M. Danton.

— Il est procédé, conformément au règlement, au renouvellement partiel du bureau.

Sont nommés :

Président : M. Vignat, en remplacement de M. Baguenault de Puchesse, non rééligible.

Vice-Président : M. Baguenault de Puchesse, en remplacement de M. Vignat.

Trésorier : M. Jacob, en remplacement de M. Charpentier, non rééligible.

Membre de la Commission des Publications : M. Cuissard, en remplacement de M. Basseville.

Membre de la Commission de la Bibliothèque : M. Jarry, membre sortant et rééligible.

— M. Baguenault de Puchesse, avant de quitter le fauteuil, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Il m'est impossible, en quittant le poste d'honneur auquel votre bienveillance m'a si longtemps maintenu, de ne pas vous remercier de la constante bonne grâce et de l'indulgence imméritée avec laquelle vous avez sans cesse secondé mes efforts. Je ne crois pas, en trois années, avoir été témoin d'une séance difficile, d'un froissement quelconque entre nous, d'un dissentiment même passager dans la Société. La perte seule de quelques-uns de nos meilleurs confrères est venue attrister nos réunions et nous causer d'irréparables regrets.

Grâce à cette collaboration de tous et de chaque jour, nous avons pu continuer notre bon renom de travailleurs et poursuivre avec succès nos publications. Deux nouveaux volumes de *Mémoires*, un volume de *Bulletins*, des lectures fort prisées aux réunions des Sociétés savantes de la Sorbonne, une séance solennelle des trois Compagnies orléanaises, un sixième Concours quinquennal, tel est le bilan fort abrégé de cette période ; et il y faut encore ajouter le volume et le bel *Atlas*, depuis longtemps projeté, de feu M. Collin sur le pont des Tourelles, que nous devons aux soins éclairés de M. Guillon, et la table générale de nos *Mémoires* et *Bulletins*, que vient d'achever notre dévoué et laborieux collègue M. Cuissard.

Je n'ignore pas, Messieurs, qu'il nous reste encore beaucoup à faire : la revision difficile de nos statuts, l'organisation de notre salle, son agrandissement surtout, au point de vue de nos collections envahissantes. Mais vous venez de choisir un président qui saura mener à bonne fin toutes ces œuvres et beaucoup d'autres encore.

M. Vignat est archéologue, il est chartiste, il est philologue ; il est, Messieurs, tout ce que je n'étais pas ; il connaît mieux que personne les sources de notre histoire orléanaise et les vieux cartulaires de nos archives ; et, en lui souhaitant un heureux et

fécond consulat, je ne suis que l'interprète de ceux qui viennent de lui donner leurs unanimes suffrages. Pour moi, heureux de me retrouver dans ce rang commun, dont, à ma grande confusion, vous venez encore tout à l'heure de vouloir me faire sortir, je n'en serai pas moins disposé à travailler de toutes mes forces et de tout mon zèle à la prospérité de notre chère Société.

INSCRIPTIONS

DES CLOCHES DE VENNECY (LOIRET) ET DU TRANGER (INDRE)

Ayant appris que l'une des cloches de l'église de Vennecy, canton de Neuville (Loiret), allait être refondue, j'avais prié M. le curé de la paroisse de vouloir bien relever l'inscription de cette cloche, en attendant que je pusse le faire moi-même. Bien m'en a pris ; car, lorsque je me suis présenté chez M. Bollée, le fondeur orléanais très connu, la cloche n'existait plus.

Voici le texte de l'inscription, tel qu'il m'a été fourni par M. l'abbé Tournemiche :

« L'AN 1771, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^r^ FRANÇOIS BORDES, CVRÉ DE VENCY (*sic*). — [ET] NOMMÉE SYMPHORIEN (*sic*) PAR HAVLT ET PVISSANT S. G^r^ ET M^re^ IEAN ANTOINE CHARNY, CHEVALLIER, MARQVIS DE S^t^-GOUTTES (1), CHEF D'ESCADRE, CHEVALLIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S^t^ LOVIS.

« ET MARIE FRANÇOISE DE MENOV DE CHARNISAY, DAMOISELLE ET DAME DE VENCY, MACHAVD, LA MAIN FERME ET AVTRES LIEVX. »

J'ajouterai quelques renseignements sur les fiefs de Machault et la Mainferme, qui expliqueront la présence des personnages mentionnés dans l'inscription de la cloche (2).

(1) Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes.
(2) Ces renseignements sont tirés de mes titres de propriété.

MACHAULT

Dans la première moitié du XVI[e] siècle, Machault (ou Machau), situé dans la paroisse de Vennecy, appartenait à « François Triffault, maistre barbier et cirurgien de ceste ville d'Orléans, demourant en la paroisse de Saint-Maurice ». Il a laissé son nom à une croix qui s'élève à l'angle d'un chemin s'engageant dans une portion aliénée de la forêt d'Orléans, et qui porte aujourd'hui encore le nom de « la Croix-Triffault ».

L'érection de cette croix est-elle due à un pur sentiment de dévotion? Devait-elle perpétuer le souvenir d'un événement tragique, d'un accident quelconque? Je ne sais. Toujours est-il que l'endroit écarté et désert, où elle s'élève, a toujours passé dans le pays pour *souteux* (1).

François Triffault et Léonarde Larousse, sa femme, vendirent, le 6 mars 1552, à noble homme Jehan Longuet, greffier de la prévôté d'Orléans, « le lieu et mestairie appelé Le Machau, ainsi qu'il se comporte et poursuit en manoir, maison, four, grange ».

En 1617, Machault appartenait à François Longuet, écuyer. sieur de Courbanton, Conseiller du Roi et Receveur général des bois et forêts de France, au département d'Orléans « estant au lieu de deffunct noble homme, maître Jehan Longuet, vivant sieur de la Giraudière, son père ». Puis, par le mariage de Françoise Longuet avec Nicolas Brisson, écuyer, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté et Trésorier de France à Orléans, Machault passa des mains de la famille Longuet dans celle des Brisson.

Ces derniers paraissent s'y être fixés et en avoir fait leur résidence. Nicolas Brisson, avant de mourir, avait exprimé à son fils l'intention verbale qu'une rente de 4 livres 13 sols 9 deniers fût donnée aux « gagiers et fabriciers » de Vennecy, à la charge

(1) Se dit, dans le langage du pays, d'un lieu peu sûr, où l'on n'est pas en parfaite sécurité, sans cependant se trouver précisément en danger. Les mots *dangereux, périlleux* seraient trop forts.

par eux de faire célébrer, chaque année, dans la chapelle de Machault, dédiée à saint François et saint Nicolas, deux messes, les 9 mai et 4 octobre, jours de la fête de ces saints. Ce désir fut fidèlement observé. Le petit bâtiment, servant autrefois de chapelle aux habitants du manoir de Machault, existe encore ; mais il est aujourd'hui affecté à des usages domestiques. Il n'a, du reste, et ne paraît jamais avoir eu aucun caractère architectural.

L'importance féodale du fief de Machault s'accrut à la fin du XVII^e^ siècle. François Brisson, seigneur de La Mainferme, Trésorier de France au bureau des Finances de la Généralité d'Orléans, acquit du Chapitre de Sainte-Croix, par acte notarié, en date du 15 janvier 1687, le droit de justice haute, moyenne et basse que le Chapitre avait en l'étendue de la paroisse de Vennecy, pour en jouir avec toutes les prérogatives, droits et honneurs attribués aux seigneurs hauts justiciers. Cette acquisition eut lieu moyennant une somme de 1,800 livres, et fut sanctionnée par lettres-patentes du Roi.

Marie-Angélique Brisson, fille du précédent, épousa André de Menou, comte de Charnisay, auquel elle apporta Machault, la Mainferme et le droit de haute justice dans la paroisse de Vennecy. Ils eurent deux filles, Marie-Françoise de Menou et Charlotte-Françoise, laquelle eut pour époux Jean-Antoine de Charry, chevalier, marquis des Gouttes, comte de Denay-le-Vieil, seigneur de Rian, Chartel, etc..., chef d'escadre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

C'est ce dernier dont le nom figurait sur l'inscription de la cloche de Vennecy. Il en fut le parrain, et la marraine fut sa belle-sœur, Marie-Françoise de Menou de Charnisay, damoiselle et dame de Vennecy, Machault, la Mainferme.

Retirée dans sa maison de Perpignan, à Orléans, paroisse de Notre-Dame-du Chemin, M^lle^ de Menou, à laquelle était échue en partage la seigneurie de Vennecy, Machault et la Mainferme, se défit de ces biens au profit de François-Georges Papillon, écuyer, seigneur de la Salle, Trésorier de France au bureau des Finances de la Généralité d'Orléans. Il était stipulé, dans l'acte réalisé le 5 mars 1773, que la vente comprenait les ornements,

le calice et la patène servant à la desserte de la chapelle de Machault, et que le sieur Papillon était substitué aux droits des seigneurs de Vennecy, en ce qui concernait le banc seigneurial dans l'église et l'acquit des messes fondées en la chapelle de Machault.

La cure de Vennecy était à la nomination du Chapitre de Saint-Avit d'Orléans, qui levait la dîme sur une partie de son territoire.

LA MAINFERME

Cette métairie, joignant d'un côté les terres de Machault, de l'autre, la forêt d'Orléans, tréfonds du Roi, était possédée, au commencement de l'an 1612, par noble homme Florimond Damain, sieur de la Martinière. Le 3 avril de cette année, la Mainferme fut vendue judiciairement et adjugée à Gabriel Framberge, écuyer, sieur de la Bretache, lequel déclara que l'adjudication était pour Hélie de la Fons, écuyer, Contrôleur de la Maison du Roi.

Hélie de la Fons, fort bien en cour, paraît-il, obtint de Louis XIII le droit, très recherché alors par les riverains de la forêt, « de faire mener paissonner » dans la forêt d'Orléans, gardes de Courcy, Neuville et Vitry, quarante porcs et un verrat. Les considérants de cette concession, datée de mai 1611, sont des plus flatteurs pour le concessionnaire : « Désirans, y est-il dit, reconnoistre les longs, bons et agréables services que nostre cher et bien amé Hélye de Lafons, escuyer, sieur de la Mainferme, l'un des Controlleurs ordinaires de notre maison, a cy-devant rendus au feu Roy, nostre très honoré seigneur et père que Dieu absolve, et à nous depuis nostre advenement à la couronne, lesquels il nous continue encore chascun jour, et pour lui donner occasion de persévérer de bien en mieux à l'avenir, Nous luy avons, et à ses hoirs, successeurs et ayans cause, seigneurs de la Mainferme, par l'avis de la Royne régente, nostre très honorée dame et mère, donné et octroyé.... »

Catherine de la Fons, fille du précédent, épousa noble homme

Pierre Lemaire, « sieur Dumuis », Conseiller du Roy, receveur des tailles en l'élection d'Orléans. A leur mort, la Mainferme échut par acte de partage de 1662 « à vénérable et discrète personne, Me Nicolas Lemaire, prêtre de l'Oratoire de Jésus, au couvent de l'institution dudit Oratoire, à Paris », et Thérèse, sa sœur, mineure, chacun pour moitié. Ils l'échangèrent, le 20 mars 1668, pour certaines rentes, avec Nicolas Brisson, sieur de Machault, dont il a été parlé plus haut, et qui réunit ainsi les deux terres qui n'ont plus été disjointes depuis.

Les bâtiments de la Mainferme ont été démolis en 1818, et les terres réunies à celles de la ferme de Machault.

Si je n'ai pu retrouver chez M. Bollée la cloche de Vennecy, le hasard m'a mis en présence d'une cloche fort ancienne, qui m'a paru remonter, au moins, au commencement du XVIe siècle.

Cette cloche, du poids de 155 kil., provenait de l'église de Clion (Indre); mais, originairement, elle avait appartenu à la petite paroisse du Tranger, canton de Châtillon-sur-Indre.

Voici ce que j'y ai lu, non sans quelque étonnement : *S. Raphaël. Virgo Dei genitrix sit nobis vasiliatrix* (sic).

Ce dernier mot n'a aucun sens; mais les interversions de lettres ne sont pas rares dans les vieilles inscriptions campanaires; des fautes grossières même s'y relèvent, dues à la négligence ou à l'ignorance de fondeurs illettrés. Je pense donc, qu'au lieu de *vasiliatrix*, il faudrait lire *avsiliatrix*, c'est-à-dire *auxiliatrix*. L'*u* et le *v* sont souvent représentés par le même caractère, et l'emploi de l'*s* pour l'*x* n'a rien de surprenant, surtout si l'on tient compte de la prononciation de cette dernière consonne dans certains pays et dans certains mots.

C'est donc l'hexamètre suivant qu'il faudrait lire sur la cloche du Tranger, dont l'inscription devrait être ainsi rectifiée :

S. RAPHAEL

VIRGO DEI GENITRIX SIT NOBIS AUXILIATRIX.

On remarquera que la fin du vers rime avec la césure du milieu, ce qui constitue le vers *léonin*.

Les invocations à la Vierge sont fréquentes dans les inscriptions campanaires. Elles présentent souvent de ces rimes ou de ces consonances fort en vogue au moyen âge.

En voici quelques exemples (1) :

† VIRGO CORONATA, DUC NOS AD REGNA BEATA.

† SANCTA MARIA, SANAM SERVA CAMPANAM.

† PROTEGE, VIRGO PIA, QUOS CONVOCO, SANCTA MARIA.

L'hexamètre de la cloche du Tranger est peut-être emprunté à quelque texte liturgique qui m'échappe. Les trois premiers mots se retrouvent au commencement d'une hymne qui figure dans le bréviaire orléanais, à l'office de la Vierge :

Virgo Dei genitrix, quem totus non capit orbis...

Pauvre cloche du Tranger, elle a redit pendant bien des siècles, bien innocemment, un bien gros barbarisme !

(1) BLAVIGNAC, *La Cloche, Études sur son histoire*, p. 135.

G. VIGNAT.

DIGNITAIRES ET CHANOINES

DE LA

COLLÉGIALE DE SAINT-AIGNAN

D'ORLÉANS

Par M. Ch. CUISSARD

Le chapitre de Saint-Aignan a joui d'une grande célébrité jusqu'à la Révolution. Les rois de France, depuis Hugues Capet, se sont glorifiés de porter le titre d'abbés de cette collégiale, et Charles de France, fils de François Ier, fut le dernier qui prit cette qualification.

On comptait cinq dignitaires : le doyen, le sous-doyen, le chantre, le sous-chantre et le chèvecier. Il y avait, en outre, les trois prévôtés de Thillay, de Sologne et d'Herbilly. Le 30 juin 1606, Antoine de Gyvès, chanoine et conseiller au siège présidial d'Orléans, en fonda une quatrième qui fut appelée prévôté de Sougy ; elle était à la collation du chapitre, et le titulaire devait avoir rang du côté du chantre et occuper la stalle la plus voisine de celle de ce dignitaire. Antoine en fut pourvu ; mais cette dignité ne lui survécut pas, malgré les grands biens qu'il abandonnait au chapitre pour cette fondation.

A ces hautes dignités étaient jointes deux prébendes régulières affectées aux prieurs de Saint-Hilaire et de Saint-Flou, deux semi-prébendes et trente-deux stalles de chanoines.

Hubert a donné la liste des grands dignitaires, je l'ai com-

plétée et rectifiée en plusieurs endroits. J'ai ajouté les noms de tous les autres chanoines et pris soin de donner, avec le numéro de leur stalle, l'année où ils ont vécu, en suivant l'ordre alphabétique.

Pour ce travail, j'ai mis à contribution tous les manuscrits de notre bibliothèque, qui nous ont laissé quelques souvenirs de Saint-Aignan, surtout le manuscrit 278 ; je n'ai songé qu'à faire revivre la gloire de notre plus antique collégiale.

ABRÉVIATIONS

D. = Doyen.
S.-D. = Sous-doyen.
C. = Chantre.
S.-C. = Sous-chantre.
Cap. = Chèvecier.
Th. = Prévôt de Thillay.
Sol. = — de Sologne.
Herb. = — d'Herbilly.
Hil. = Prieur de Saint-Hilaire.
Fl. = — de Saint-Flou.
S.-P. = Semi-prébendé.
+ Annonce une fondation avec le jour.
Les chiffres indiquent la stalle.
La date désigne l'année de la dignité.

A

Acharie (P.), S.-C., 1471 ; 13, 1479.
Acheriis (Blasius de), 1302.
Adeneau (Aignan), 8, 29 nov. 1743 + 28 janv. 1744.
Aillebons (Ant.), 20, 1573.
Alix, S.-P., 1790.
— (Laur. Fr.) 31, 30 mars 1753 ; 9, 1754.
Allabat (Jacq.), 24, 1525.
Alleaume (Gilles), 24, 1586.
Amyot (J.), S.-P., 1552.

B

C

D

H

N

O

Pise (P. de), D., 1162.
Pissebeuf (Ant. de), Sol., 1598.
— (J. de), 19, 1520.
Pittavinaria (Math. de), 1328.
Plaisance (Et.), 16, 1440.
Pochaire (J.), S.-C., 1522 ; 16, 1523.
Poissoilat (J.), S.-P., 31 déc. 1652.
— (J.), S.-P., 8 fév. 1679, *magister puerorum.*
Polluche (Paul), 6, 10 mai 1730.
Ponce, S.-C., 1173.
Ponceau (Jacq.), 21, 1510.
Poncelet (Cantien), 10, 1492 ; Cap., 1494.
Poncher (André), 1493.
— (Et.), 30 sept. 1493, archev. de Sens.
Ponier (Et.), 25, 1492.
Pontpertuis (Guill. de), 1368.
Porcelly (Thom.), C., 1280.
Porthault (Mathurin), S.-P., 1657 + 5 nov.
Postas (Guill.), Hil., 1626.
Postel (Jacq.), S.-P., 1661 + 6 sept.
Pot (Et.), 6, 28 nov. 1522.
— (Phil.), 6, 23 mars 1524.
Pothier (Mathieu), 3, 1600 ; Sol., 1602 + 19 juil.
Poullin (Et.), 2, 2 mars 1695,
— (J.), S.-C., 1722-11 oct. 1744.
Prévost (Ch.), 9, 1607.
— (Christ.), 1, 25 mars 1702 + 25 juill.
— (Gabriel), D., 13 fév. 1537.
Prévost (Guill.), Til., 1540.
— (Nic.), Til., 1548.
— (Nic.), 16, 1632.
Prieur (Nic.), Herb., 1596 ; 25, 1597.
Proust (Thom.), S.-P., 1630.
Prud'hom, 1790.

Q

Quinton (J.), Cap., 1486.

R

Rabotteau (Rob.), 30, 1570.
Ramier (J.), 9, XVe s.
Raymond (Fr.), Sol , 1552.
— (Fr.), 2, 1646.
Raymond (Georges), 2, 1654.
— (Mich.), 10, 1639 + 28 août.
Refugio (Rad. de), 1, 1392, docteur.
Reginald (B.), D., 1212-1218.
Regis (P.), 4, 1479.
Regnault (P.), 8 avr. 1765.
Remibus, C., 1175.
Renard (L.), S.-P., 24 avr. 1722 ; 23, 8 nov. 1734-25 juin 1767.
— (Rob.), Hil., 1414.
Rennes (Mich. de), 19, 1621.
Richard (Guill.), 27, XIVe s.
— (Simon), 5 oct. 1707.
Rigault (Christ.), 22, 1634 + 2 mai et 8 sept.
Robert, D., 1038.
— S.-C., 1201 ; C., 1214.
— (Anne), 26, 1571.

DIGNITAIRES DU CHAPITRE

Doyens.

Theutgrinus, 854.
Warmont, 877.
Laetaldus, 1025.
Thedelin, 1029-1036
Robert, 1038.
Hugue, 1070.
Sancion, 1078.
Elias, 1093.
Etienne de Garlande, 1114.
Philippe de France, 1142-1162.
Pierre de Pise, 1162.
Cadulcus, 1178-1192.
Guillaume, 1201-1212.
Reginald, 1212-1218.
Thomas, 1228.
Henricus, 1237-1245.
Etienne de Montfort, 1252-1260.
Guillaume de Crespy, 1273-1286.
Eude de Crespy, 1293.
Oudart de Chambly, 1331.
Guillaume Turpin, 1339-1349.
Guillaume d'Issy, 1366.
Jean de Chery, 1377-1411.
Jean de Chomery, 1412-1415.
Jean David, 1430.
Pierre Lesauvage, 1436-1454.
Regnault Aubelin, 1454.
Jean de Cailleau, 1460-1479.
Louis de Villers, 1479-1497.
Jacques Hurault de Chiverny, 1499-1505.
Michel de Bucy, 1505.
Jacques Robertet, 1511.
Louis Robertet, 1516.
Jacques Gaillard, 1523.
Gabriel Prevost, 1537.
Charles Gaillard, 1546.
Jérôme du Mesnil, 1551.
Jacques de Thou, 1569.
Christophe Sanguin, 1586.
Nicolas de Heere, 1597.
Denis de Heere, 1624.
Jacques de Heere, 1626-1654.
Michel Houmain de Courbeville, 1654.
Alphonse Houmain de Courbeville, 1677.
François Rousset de Tilly, 1728.

Sous-Doyens.

Geoffroi, 1050.
Philippus, 1128.
Jacobus, 1132.
Guarinus, 1140.
Martin, 1172.
Gilon de Bardis, 1190-1212.
Joannes, 1212.
Hugue Dubal, 1260.
Hugue le Bouteiller, 1281.
Jean de Mareau, 1288.

Anseau de Villereau, 1328.
André d'Arconville, 1357.
Nicolas Lanquetonnier, 1360.
Jean du Buisson, 1372.
Jean Thibault, 1409.
Robert de Serceaux, 1425.
Pierre Barbin, 1461.
Jean Barbin, 1467.
Nicolas Langlois, 1482.
Etienne Munet, 1498.
Pierre de Millebert, 1522.
Pierre de Millebert, 1550.
François Jamet, 1586.
Antoine Brachet, 1598.
David Choppin, 1598.
Nicolas Choppin, 1599.
Nicolas Guyet, 1600.
Jacques Denis, 1643.
Claude Paris de Belebat, 1654.
Jean de Mareau, 1666.
Charles Paris de Belebat, 1677.
Gilbert Paris de Belebat, 1708.
Jean Petau, 1744.
Jean Gaulier, 1747.

Chantres.

Eude, 1050.
Geoffroi, 1078.
Archembault, 1090.
Hervée, 1140.
Geoffroi, 1169-1172.
Remibus, 1175.
Robert, 1214.
Herbertus, 1221.
Hugue, 1233.
Guillaume Le Breton, 1240.
Etienne Bulcensis, 1259.
Jacques de Vico, 1270.
Jacques du Bureau, 1273.
Raoul de Mareau, 1275.
Thomas Porcelly, 1280.
Jean de Mareau, 1304.
Guillaume Cherite, 1320.
Jacques Mercier, 1328.
Bertaud de Verrines, 1334.
Petrus de Fonte, 1340.
Geraldus Rogeti, 1357.
Pierre de Thionville, 1358.
Amalricus de Barberiis, 1384.
Bernard Fabry, 1390.
Regnault Aubelin, 1435.
Guillaume Cailleau, 1451.
Robert de Serceaux, 1455.
Pierre Trunel, 1472.
Louis de Gaucourt, 1477.
Jean Bourjoin, 1477.
Guillaume Loiseau, 1518.
Guillaume Bordereau, 1549.
Denis Bordereau, 1550.
Charles de Champgirault, 1571.
Antoine des Contes, 1561.
Antoine des Contes, 1587.
Jean Robert, 1527.
David Choppin, 1599.
Jean Benoist, 1601.
Théodore Choppin, 1629.
Gilles Durant, 1630.
Robert Hubert, 1650.
Robert Humery, 1694.
François Disme, 1708.
Etienne Payen, 1725.

Delaborde, 1790.

Sous-Chantres.

Ponce, 1173.
Robert, 1201.
Bertère, 1212.
Guillaume Baudry, 1220.
Vincent, 1259.
Simon de Capella, 1285.
Petrus de Trino, 1357.
Jean Boiscauminus, 1365.
Guillaume Daguin, 1400.
Guillaume Garouge, 1419.
Jean Marquet, 1428.
Louis Nicolai, 1434.
Guillaume Grésille, 1451.
Pierre Acharie, 1471.
Antoine Lemaistre, 1477.
Aignan Foilon, 1501.
Jean Pochaire, 1522.
Pierre Constant, 1532.
Boucher, XVI^e s.
Christophe Garrault, 1538.
Pierre Fleury, 1551.
Aignan Dubois, 1566.
Etienne Estargny, 1570.
François Jamet, 1573.
Jean Robert, 1586.
Jacques Lhuillier, 1587.
David Choppin, 1588.
Charles Brachet, 1598.
Etienne Durant, 1605.
Guillaume Mery, 1608.
Théodore Choppin, 1617.
Jean Benoist, 1627.
Pierre de Lescluse, 1630.
Claude de Pichery, 1631.
Jean Godard, 1637.
Robert Hubert, 1646.
Mathieu Dorat, 1663.
Jérôme Mainard, 1664.
Aignan Borde, 1665.
Pierre Borde, 1689.
Louis Delaborde, 1741.
Lormeau, 1790.

Chèveciers.

Guarinus, 1172.
Gregorius, 1212.
Jacobus, 1231.
Radulphus de Marolio, 1263.
Guillelmus Broardi, 1286.
Simon de Chalo, 1328.
Jean Lebeau, 1368.
Jean Folboucher, 1419.
Jean Boilève, 1425.
Guillaume Compaing, 1429.
Pierre Compaing, 1451.
Nicolaus Anglicus, 1471.
Michel Gaillard, 1482.
Jacques Leviste, 1483.
Jean Quinton, 1486.
Cantien Poncelet, 1494.
Jacques Malessay, 1536.
Jean Savatier, 1538.
Jacques Chenu, 1545.
Renauld Asse, 1573.
Edme Philippon, 1573.
Louis Courtin, 1574.
Guillaume Peigné, 1593.
Guillaume Bourdeau, 1599.

Etienne Durant, 1605.
Martin Boinard, 1614.
Gilles Durant, 1621.
Michel Costé, 1639.
Clément Marchand, 1640.
Michel Bruneau, 1659.
Jérôme Ménard, 1661.
Jérôme Blavette, 1699.
Philippe Bruère, 1709.
Florent Goulu du Plessis, 1725.

De Bonnières, 1790.

Prévôts de Thillay.

Thecelin, 1214.
Conrad de Crespy, 1293.
Guillaume Machau, 1326.
Guy Daniel, 1415.
Nicolas Lemaire, 1435.
François Blondel, 1457.
Jean Blondel, 1465.
Louis de Gaucourt, 1477.
Pierre Trunel, 1479.
Symphorien Trunel, 1505.
Arnoul Ruzé, 1532.
Guillaume Prévost, 1540.
Nicolas Prévost, 1548.
Robert Thiercelin, 1560.
Pierre Menard, 1570.
Jean Hatton, 1573.
François de Lamet, 1598.
Etienne de Lamet, 1608.
Léonard de Lamet, 1645.
Jean Lemaire, 1655.
Jean Lemahieux, 1663.
Joseph Chevallier, 1704.
Colas de Montdru, 1721.
Philippe Bruère, 1724.
Jean François Colas, 1766.
Boutelou, 1790.

Prévôts de Sologne.

Guillaume de Lorris, 1240.
Guillaume Leferon, 1259.
Foulque de Loudun, 1290.
Anselme Broart, XIVe s.
Lancelin Broart, vers 1301.
Etienne de Lorris, 1310.
Girault Vagolly, 1408.
Pierre Levillain, 1422.
Etienne de Dunois, 1443.
Macé de La Ferté, 1446.
Gui Boilève, 1475.
Jacques de Douon, 1490.
Mathurin Dieulefist, 1490.
Guillaume Carpault, 1501.
Robert Hurault de Chiverny, 1501.
Antoine des Contes, 1512.
Claude Hilaire, 1542.
François Raymond, 1552.
Germain Vaillant de Guélis, 1562.
Jean Basdoux, 1587.
Edme Caulay, 1598.
Antoine de Pissebeuf, 1598.
Denis de Heere, 1600.
Mathieu Pothier, 1602.
Pierre Boitet, 1636.
Jean Boitet, 1641.

Edouard Boitet, 1651.
Nicolas Blanche, 1688.
Joseph Doyen, 1693
Alphonse Colas, 1717.
Louis Doyen, 1718.
Denis Guerineau, 1731.
Aignan Trippault, 1731.

Prévôts d'Herbilly.

Savaric, 1244.
Jean de la Forest, 1259.
Guillaume de Marvilliers, 1329.
De Laisy, 1368.
Pierre de la Censerie, 1450.
Pierre Pelet, 1456.
Jean Parnety, 1460
Raoul Barbin, 1471.
Claude Hue, 1477.
Jean Bernard, 1480.
Michel Gaillard, 1480.
Pierre Billard, 1483.
Pierre Filleau, 1519.
Antoine Gallois, 1530.
Germain Vaillant, 1544.
Antoine des Contes, 1545.
Denis Bordereau, 1562.
Florent Peigné, 1565.
Charles de Champgirault, 1572.
Jacques Damain, 1576.
Nicolas Prieur, 1596.
Mesmin Fougeteau, 1610.
Louis Boucquin, 1610.
Nicolas de Verac, 1626.
Denis de Heere, 1649.
Claude de Heere, 1655.
Alexandre Vaillant, 1657.
Claude Vaillant, 1658.
Antoine Vaillant, 1663.
Jacques Delaunay, 1708.
L. Delaborde, 1752.
Boyer, 1790.

MONNAIES TROUVÉES AUX BORDES

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

En nivelant un chemin de la commune des Bordes, au sentier dit de l'Ane, près la fontaine Saint-Fort, des ouvriers rencontrèrent un vase en terre contenant des médailles romaines.

Cette découverte remonte à l'année 1848, lors des travaux que les villes ou communes firent alors exécuter, sous le titre d'ateliers nationaux.

Une partie de la trouvaille est entre les mains d'un honorable propriétaire des Bordes, M. E. Neveu, qui fut attaché, pendant plus de quarante ans, à l'un des plus importants services de la librairie Hachette.

Elle se compose des onze monnaies de bronze suivantes :

TETRICUS père. — ℞. Femme sacrifiant. SALUS AUGUSTI.

TETRICUS père. — ℞. Apollon dieu demi-cheval.

TETRICUS fils. — ℞. illisible.

TETRICUS fils. — ℞. illisible.

TRAJAN. Moyen bronze, buste à droite. TRAJANO OPTIMO. — ℞. SENATUS POPULUS QUE ROMANUS. Victoire ailée.

ANTONIN. Grand bronze. ANTONINUS. AUG. PIUS. P. P. TR. POT..... Tête à droite. — ℞. Rome assise.

MARC AUREL. AURELIUS CŒSAR. ANTONINUS. Tête bouclée à droite. — ℞. (TR..P) OT. X. COS... Rome debout S. C.

DOMITIEN IMP. CÆSAR DOMITIANVS. AVG. Tête à droite. — ℞. S. C. Autel. Rome et Auguste. SALVS AVGVSTI.

Valérien jeune. Potain. VALERIANS... Tête diadémée à dr. — ℞. PIETAS...

Néron. IMP. NERO. CÆSAS..... Buste à gauche. — ℞. S. C. Génie tenant le globe sur lequel on lit : S. P. q. R.

C. Marius. — ℞..... itum. Deux mains croisées.

Le même propriétaire possède deux autres pièces trouvées au lieu dénommé Bellevue, de ladite commune ; ce sont : une monnaie du Dauphiné, XVe siècle (cassée) et une pièce de Florence.

HERLUISON.

Lettre de maîtrise en chirurgie accordée après les examens réglementaires au S. Jean Abraham De La Croix (1), **fils de Guillaume Abraham De La Croix, lieutenant du premier chirurgien du roi**.

Jean-Baptiste-Antoine Audouillé, Conseiller d'État, Premier Chirurgien du Roy, chef et Garde des chartes, statuts et privilèges de la Chirurgie du Royaume, Président de l'académie royale de chirurgie, associé libre de l'académie Royale des sciences, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons : que sur la requête à nous présentée par Jean-Abraham de la Croix, fils de Guillaume Abraham de la Croix, Lieutenant du Premier Chirurgien du Roy : âgé d'environ trente ans, *faisant profession de la Religion catholique, apostolique et Romaine*, ainsi qu'il est attesté par ses extrait de baptême, certificat de vie et mœurs duement légalisés et joints à ladite requête, Contenant que depuis environ onze ans il exerce la Chirurgie, qu'il a suivi les cours qui se font aux Écoles de Chirurgie d'Orléans, pendant trois ans, ainsi qu'il est prouvé par les certificats des Professeurs ; qu'il a pratiqué la Chirurgie pendant cinq ans, tant dans les hôpitaux de la marine, que sur les vaisseaux du Roy, ainsi qu'il est prouvé par les certificats des médecins et Chirurgiens en Chef de la marine au département de Brest, et trois ans chez un Maître de l'école de Chirurgie d'Orléans.

Désirant parvenir à la maitrise, il nous aurait requis son immatricule, sur laquelle requête notre lieutenant a ordonné qu'elle serait communiquée avec les pièces y annexées aux Prevôts en exercices. Lesquels, après en avoir pris communication, ont consenti qu'il portent ses billets de convocation chez

(1) M. Delacroix était le père de deux filles, mariées l'une au docteur Lévêque, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, médecin du Collège ; l'autre à M. Lacombe, professeur, inspecteur, proviseur et recteur à Orléans, où il est mort en 1864.

tous les Maîtres et ayant subi l'Examen ordinaire, son immatricule a été consentie, ordonnée et faite. Ayant depuis son premier examen procédé à ceux de *Phisiologie*, *d'Ostéologie*, *maladies des os*, *d'Anatomie*, *d'opérations*, *des saignées et médicamens*. Ensuite, ayant porté ses billets de convocation pour son dernier examen, réception et prestation de serment, en conséquence de l'ordonnance de notre lieutenant étant au bas de ladite requête à nous présentée et s'étant ce jourd'hui présenté en notre Chambre de Juridiction conduit par Maître Rochoux, il a été interrogé et examiné par notre Lieutenant, les prévôts en exercices, les professeurs et adjoints et trois maîtres tirés au sort en présence du s^r Monier, Médecin du Roy.

Ledit Candidat retiré, pris les avis de l'assemblée qui l'a jugé capable, Nous avons ledit de la Croix reçu et admis, recevons et admettons Maître en Chirurgie pour la ville d'Orléans à l'effet d'y exercer publiquement ledit art, y avoir les marques extérieures de la profession, jouir des mêmes droits, privilèges, immunités et prérogatives dont jouissent les autres Maîtres reçus pour la même ville. En témoin de ce, Maître Gilles Lambron, notre Lieutenant en ladite ville d'Orléans, après avoir pris et reçu dudit de la Croix le serment en tel cas requis et accoutumé a signé ces présentes, à icelles fait apposer le scel et cachet de notre dite Chambre de Juridiction et contre signer par notre Greffier ordinaire. Ce fut fait et donné en notre chambre de juridiction le seize mars mil sept cent quatre vingt cinq.

Signé : LAMBRON,

Et plus bas : FOUGERON,
Maître en chirurgie et Greffier.

Enregistré à la Préfecture du Loiret, au désir
de la loi du 19 ventôse an IX.

Orléans, le sept fructidor an XI de la République française.

Pour le Secrétaire Général de la Préfecture,
BRUCY,
Chef de Bureau de police civile.

SOUVENIRS DE SAINT-AIGNAN

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

DANS L'AQUITAINE

Les colonies monastiques de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, qui vinrent s'établir aux bords de la Garonne (1) et de l'Adour (2), importèrent dans la Guienne et dans la Gascogne le culte de saint Aignan, patron principal de la ville et du diocèse d'Orléans.

Tout près de La Réole, d'abord, existaient jadis une chapelle et un petit prieuré, appelés Saint-Aignan des *Esseintes* (3). De nos jours, on a découvert, en cet endroit, un ancien cimetière (4).

Par une charte de 977, Gombaud, évêque de Bazas (5), et son frère, Guillaume Sanche, duc de Gascogne, confirmèrent les biens, droits et privilèges du monastère de La Réole (6). Au

(1) Prieuré conventuel de Saint-Pierre de La Réole, fondé au VII[e] siècle. (L'abbé ROCHER, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 42.)

(2) Prieuré de Pontoux, auprès de Dax. (*Ibid.*, p. 152.)

(3) GAUBAN, *Histoire de La Réole*, p. 363. — Cf. DUPIN, notice sur la même ville, p. 249.

(4) GAUBAN, p. 9. — Esseintes est, aujourd'hui, une petite commune située à 4 kilomètres et au nord de La Réole. Le village ou hameau de Saint-Aignan dépendait de la paroisse des Esseintes.

(5) Avant la Révolution, La Réole était du diocèse de Bazas, réuni maintenant à celui de Bordeaux.

(6) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 347.

nombre de ses possessions reconnues, figure l'église, dite *sanctus Anianus de sanctis* (1).

Un peu plus tard, entre les années 1026 et 1030, se place une donation, à vie seulement, de la même église (2) : « Guillelmo de sancto Aniano data est ecclesia sancti Aniani, tantùm in vitâ suâ. Post mortem autem ejus, revertatur in domini sancti Petri (3). »

Les Bénédictins de La Réole avaient érigé ce petit sanctuaire sous un vocable qui leur rappelait Orléans, leur pays d'origine. Chaque année, ils se rendaient, en procession, aux Esseintes, les jours de saint Marc et des Rogations (4).

La chapelle a complètement disparu ; mais le hameau où elle se trouvait, entre La Réole et Les Esseintes, a gardé le nom de *Saint-Aignan* (5).

La paroisse de Loupiac, située en face La Réole, sur l'autre rive de la Garonne, reconnaissait le même saint pour son patron. D'après les derniers *Ordos* du diocèse de Bordeaux, *Sainte-Croix* serait le titre actuel de l'église de Loupiac. Ce nouveau nom liturgique n'est, pas plus que le premier, étranger aux traditions orléanaises.

Sur un autre point du département de la Gironde, l'église paroissiale d'Espiet, dédiée à la Sainte-Vierge, renfermait, au milieu de la nef, un autel de saint Aignan (6). Espiet est, aujourd'hui, une petite commune du canton de Branne, arrondissement de Libourne.

A peu de distance du bourg, on voit une fontaine dite de *Saint-Aignan*, d'un aspect monumental. Autrefois, elle était

(1) Le nom latin *de Sanctis* est devenu, en français, *Des Esseintes*, quoique cette dernière forme n'offre pas le même sens.

(2) Cartulaire de Saint-Pierre de La Réole publié, en partie, dans le tome V des *Archives historiques de la Gironde*. (Voir la page 112.)

(3) Le monastère de La Réole.

(4) Dupin, Notice sur La Réole, p. 77. — Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. V, note de la page 114.

(5) *Ibid.*

(6) Questionnaires manuscrits de l'abbé Baurein. (Bibliothèque municipale de Bordeaux.

ornée d'une statue de l'évêque d'Orléans. Le 14 juin (1), il s'y fait encore un pèlerinage, assez fréquenté ; on emporte de l'eau, après qu'elle a été bénite, pour la guérison ou le soulagement de différentes sortes de maladies (2).

Une autre localité, du même arrondissement et du canton de Fronsac, porte aussi le nom de Saint-Aignan. Depuis le Concordat de 1802, elle est unie, pour le spirituel seulement, à la commune de La Rivière. L'ancienne église de Saint-Aignan subsiste néanmoins et l'on y fait l'office, à certains jour de l'année, notamment le dimanche qui suit le 17 novembre, date liturgique de la fête patronale. Ce même dimanche, il se tient, à *Saint-Aignan-La-Rivière* (3), une *assemblée* profane. Cette joyeuse kermesse ne serait-elle pas, comme en beaucoup d'endroits, un reste de quelque pèlerinage ou *pardon*, institué en l'honneur du vénéré titulaire de l'église, jadis paroissiale ?...

Dans le Bazadais, la petite paroisse de Cauvignac, maintenant unie à Sendets (4), avait pour patron saint Aignan. L'église, très ancienne, existe toujours et le curé de Sendets y va dire la messe, le dimanche, deux fois par mois. En réponse à une lettre que je lui avais écrite, ce pasteur obligeant m'a donné les renseignements qui suivent : «Nous célébrons, à Cauvignac, la fête patronale de saint Aignan, le premier dimanche après le *14 juin*. Ce jour est, en même temps, la fête civile du pays. Nous avons aussi une confrérie de Saint-Aignan, érigée canoniquement dans cette église par le cardinal Donnet (5), le 27 juil-

(1) Jour de la dédicace solennelle de la basilique orléanaise de Saint-Aignan et de la translation des reliques ; auguste cérémonie, où le roi Robert *le pieux* porta, sur ses épaules, le corps du saint patron et le déposa, lui-même, dans la nouvelle église, devenue ensuite celle que nous admirons aujourd'hui. L'anniversaire du 14 juin 1029 était une des grandes fêtes de l'insigne collégiale ; on ne l'avait pas oublié, non plus, dans le Libournais.

(2) Renseignements pris sur les lieux.

(3) Nom de la commune actuelle, composée des deux anciennes paroisses.

(4) Arrondissement de Bazas, canton de Grignols.

(5) Le cardinal Donnet qui, dans sa jeunesse, avait évangélisé, comme missionnaire, plusieurs paroisses de l'Orléanais, garda bon souvenir des

let 1877. On vient de très loin se faire inscrire et prier, surtout pour les maladies de peau. Une fontaine, du nom de *Saint-Aignan*, située à une centaine de mètres de l'église, attire beaucoup de monde. Nous y faisons une procession, le jour de la fête et bénissons cette eau, afin qu'elle conserve ses propriétés, si bienfaisantes pour les malades... »

Si nous voulions explorer les départements limitrophes, nous y retrouverions, comme dans celui de la Gironde, le souvenir de saint Aignan. Celui de la Charente, par exemple, nous offrirait un Saint-*Agiran* (*sic*) chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes. Tout près de là, se trouvait le prieuré de Monstierneuf, appartenant à l'abbaye de La Trinité de Vendôme. M. Louis Audiat, l'éminent archéologue de Saintes, a publié, récemment, plusieurs chartes de ce prieuré (1). La première, datée de 1275, contient cette indication précise : « Sanctæ Trinitatis monasterio memorato et prioratui suo Monasterii novi propè *sanctum Anianum* (2). »

La Dordogne nous fournirait, ensuite, quatre localités du même nom, modifié par les variantes du patois périgourdin (*Aigne*, *Anyan*, *Aygnan*, *Agne*, *Anhe*), où l'on reconnaît, cependant, la forme primitive (3).

Le deuxième évêque de Périgueux s'appelait *Anianus* (4) ; mais il n'a jamais été honoré comme saint et ce n'est pas lui dont certaines localités du Périgord prirent le vocable. C'est bien

gloires du diocèse ; Saint-Aignan, surtout, lui était resté dans la mémoire, et il fut heureux de trouver une occasion de l'honorer dans son propre diocèse.

(1) *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XIX, pp. 220-233.

(2) *Ibid.*, p. 226.

(3) *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, par M. le vicomte DE GOURGUES, p. 282. — Le peuple de plusieurs paroisses de la Gironde, où l'évêque d'Orléans est demeuré en honneur, prononce de même *Agnan*, comme s'il n'y avait pas d'*i* : ce que dans le peuple on fait toujours à Orléans. D'autres, supprimant l'initiale *a*, disent *Saintignan*.

(4) *Gallia Christiana*, t. II, col. 1148.

de l'évêque d'Orléans, lequel, d'ailleurs, vivait longtemps après celui de Périgueux, son homonyme (1).

Les Landais l'ont appelé *sent Aignel*, en lui dédiant une de leurs communes, du canton actuel d'Aire.

L'Agenais, autre division de l'Aquitaine, avait une paroisse de *Saint-Aignan*, aujourd'hui simple hameau de la commune d'Asnans (2).

Les départements du Gers, du Lot, du Lot-et-Garonne présentent, à leur tour, des villages du même nom (3). Celui de Tarn-et-Garonne renferme une paroisse de Saint-Aignan (canton de Saint-Nicolas-de-La-Grave, arrondissement de Castel-Sarrasin). Il y eut autrefois, en ce lieu, un petit prieuré de l'ordre de Fontevrault. (Correspondance de saint Vincent de Paul, publiée en 1882, t. I, p. 474, note.).

Ces rapides indications suffisent pour démontrer que le saint patron du diocèse d'Orléans n'est point un inconnu dans le sud-ouest ni dans le midi de la France. Son culte, on le voit, a rayonné sur les provinces les plus éloignées du pays privilégié où il a fait particulièrement éclater ses vertus admirables.

En terminant, je rapporterai une décision judiciaire qui se rattache à l'objet spécial de mes recherches.

En 1523, le Parlement de Bordeaux, juge d'appel du sénéchal de Limoges, confirma le privilège, dont jouissaient les évêques d'Orléans, de gràcier les criminels qui leur étaient présentés, le jour de leur entrée solennelle (4). Ce droit remontait à saint

(1) On ne connaît, en France, d'autre saint du nom d'Aignan (après celui d'Orléans) qu'un évêque de Chartres, élu vers l'an 200, et titulaire de l'église où ses restes reposent dans cette ville. (Sébastien ROULLIARD, *Parthénie*, ou *Histoire de Notre-Dame de Chartres*, IIe partie, pp. 7 et 149) Sa fête est marquée au 10 juin.

(2) Pouillé de l'ancien diocèse de Condom, publié dans le tome VII des *Mémoires de la Société académique d'Agen*, p. 110.

(3) Cf. le Dictionnaire des postes.

(4) Dissertation de Polluche sur ledit privilège, pp. 26, 27 et 36, où se trouve tout le détail du procès qui donna lieu à l'arrêt du parlement de Bordeaux, avec le texte de cet arrêt mémorable.

Aignan, lequel l'aurait exercé le premier, suivant l'opinion la plus accréditée (1). Sans doute, à l'occasion du procès de 1523, le vieux palais de *l'Ombrière* (2) aura, lui aussi, retenti des louanges données au miséricordieux pontife par l'éloquence méridionale.

A. DUPRÉ.

NOTE

SUR L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN DE ROME

Cette petite église, bien peu remarquable et fort inconnue, fut érigée (à une époque incertaine) en l'honneur, non pas du libérateur de la ville d'Orléans, mais de son homonyme, l'évêque d'Alexandrie, métropole de l'Egypte ; sur quoi nous lisons, au Martyrologe romain de Baronius (3), p. 183 :

« 25 aprilis : Alexandriæ; sancti Aniani episcopi, qui, beati Marci discipulus ejusque in episcopatu successor, clarus virtutibus, quievit in Domino. »

Ce saint Aignan est antérieur de quatre siècles à celui d'Orléans; il succéda, l'an 68, à saint Marc, premier évêque d'Alexandrie et mourut dans cette ville, en l'année 86 (4).

(1) Dissertation de Polluche, pp. 9 et suiv.

(2) Ancien château-fort des ducs d'Aquitaine, devenu ensuite le palais de justice où siégeaient le parlement, la sénéchaussée et le présidial de Bordeaux. Le nom *du Palais* est resté à la place qu'occupait ce monument, détruit par la Révolution.

(3) Belle édition de 1599, in-f°, imprimée à Anvers, chez le célèbre Christophe Plantin, dont la marque (un triangle ouvert) orne le titre.

(4) Dictionnaire d'hagiographie, dans l'*Encyclopédie théologique* de l'abbé MIGNE.

Ainsi, le Martyrologe place la commémoration du disciple de saint Marc au 25 avril, jour également consacré au maître. Cependant, on lit au *Diario romano* (1) per l'anno 1864, p. 69 :

« 17 novembre : s. Aniano vescovo, discepolo di s. Marco ; festa alla sua chiesa, presso *La bocca della Verità* (2). »

Pourquoi ce changement de date liturgique? Le 29 avril convenait bien mieux à l'évêque d'Alexandrie, dont la mémoire est inséparable de celle de saint Marc...

Le 17 novembre est précisément le jour de la fête de l'évêque d'Orléans, mais on ne saurait confondre les deux saints et la liturgie, comme l'histoire doit les distinguer l'un de l'autre.

(1) C'est l'*ordo* du clergé romain.

(2) Nom vulgaire de l'église de Sainte-Marie, *in Cosmedin*, située au bord du Tibre, non loin du *Ponte rotto*, et presque vis-à-vis Sainte-Marie *di Transtevere*, qui se trouve sur l'autre rive du fleuve. (Vasi, *Itinéraire instructif de Rome*, édition de 1792, in-12, p. 907.)

A. DUPRÉ.

DISCOURS D'UN DÉPUTÉ DE BORDEAUX

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Tenus à Orléans en 1560

Jean Lange de Luxe, né à Bordeaux, avocat au Parlement de cette ville, était fort considéré dans son pays; aussi, lorsque les Etats furent convoqués à Orléans (octobre 1560), fut-il nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Bordeaux (1). Son esprit naturel et sa faconde méridionale lui gagnèrent les sympathies et la confiance de son ordre, qui le chargea, plusieurs fois, de soutenir ses intérêts et de porter la parole en son nom.

Les Etats s'ouvrirent, le 13 décembre, huit jours après la mort du jeune valétudinaire François II, sous le court règne duquel on les avait convoqués.

Orléans n'avait pas, comme Blois, un magnifique local pour abriter les grandes assises de la nation (2). Il fallut donc construire, à la hâte, une salle en charpente sur la place de l'Etape, auprès de l'hôtel du bailli Groslot (aujourd'hui la Mairie), où logeait la cour (3).

(1) Boscheron-Desportes, *Histoire dudit parlement*, t. I, pp. 153 et 169. L'auteur de cette monographie estimée naquit à Orléans et mourut à Bordeaux, président de chambre à la Cour d'appel. Il nous apprend que Lange devint conseiller au même parlement. Déjà, à cette époque, les avocats faisaient assez bien leur chemin par la politique.

(2) La *Salle des États*, au château, où siégèrent les fameuses assemblées de 1576 et 1588.

(3) Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 426. — François II mourut dans ce même logis, le 9 décembre 1559 (*Ibid.*, page 427).

Une deuxième séance royale eut lieu, dans cette même enceinte, le 2 janvier 1561. Les orateurs des trois ordres y furent entendus successivement. Lange parla, pendant plus de deux heures et *à genoux ;* le tiers-état, qu'il représentait, se tint debout et découvert (1). Le nouveau roi Charles IX et sa mère Catherine de Médicis, reine-régente, écoutèrent patiemment ces longs discours. Celui de Lange, remarquable par la hardiesse des idées, obtint les honneurs de l'impression sous ce titre qui intéresse la typographie orléanaise : « *La harangue du peuple et tiers-estat de toute la France au roy très chrestien Charles neufiesme, faicte par maistre Jean de Lange de Luxe, conseiller et advocat de la Royne au parlement de Bordeaulx, à Orléans, par Eloy Gibier, libraire et imprimeur de la dicte ville, tenant sa boutique au cloistre de Saincte-Croix,* 1560 (2). »

J'ignore si la bibliothèque d'Orléans possède cet in-8°, inscrit au catalogue imprimé de celle de Bordeaux (Histoire, n° 2450). Sur la foi de cette indication, je pensais pouvoir manier et décrire *de visu* une plaquette, rare sans doute ; mais, hélas ! elle ne se retrouve plus, on suppose qu'elle a été égarée lors du déménagement de la Bibliothèque, installée, en 1892, dans un nouveau local.....

Cette courageuse défense des droits du peuple eut un grand succès de publicité ; car, outre l'édition-princeps d'Orléans, le *Dictionnaire historique de la France*, du Père Lelong et de Fevret de Fontette, en signale une autre, publiée à Paris, la même année 1560, chez *Jean Lange*, homonyme de l'orateur bordelais (t. II, p. 788).

(1) LOTTIN, pp. 427 et 428. — Les orateurs du clergé et de la noblesse parlaient debout. L'attitude humiliante de l'avocat du tiers ne l'empêchait pas de s'exprimer avec une grande liberté de langage, comme le fit le député de Bordeaux. Les rigueurs du cérémonial ne faisaient rien à la chose.

(2) Une notice sur les imprimeurs orléanais, insérée à la fin du tome XX des *Mémoires de la Société archéologique*, donne en fac-simile la marque d'Éloy Gibier et mentionne plusieurs de ses publications (pp. 45 et 46) ; mais le discours de Lange ne figure pas sur cette liste abrégée.

Dernièrement enfin, le *Loir-et-Cher historique* (du 15 mars 1893) mentionnait une édition, imprimée à Blois par Julian Angelier, in-4° sans date, mais certainement de 1561 (1). La *Bibliothèque nationale* en garde un exemplaire portant le n° Le 12.

Le discours-programme de Jean Lange a été réimprimé dans le recueil de Mayer sur les Etats généraux, publication de circonstance, qui parut en 1789 (t. X, p. 416-444). Seulement, l'orthographe a été modernisée et le style même un peu retouché ; aussi, les premières éditions conservent-elles leur prix pour les curieux, attachés à la fidélité des textes, comme à une véritable religion.

(1) *Imprimeurs et libraires blésois, du XVIe au XIXe siècle,* par R. PORCHER, p. 80 de ladite feuille, année 1893.

A. DUPRÉ.

LES ROULEAUX DES MORTS

DANS L'ORLÉANAIS

Au moyen âge, lorsqu'une église ou un monastère perdait soit son chef ou quelque dignitaire, soit un bienfaiteur insigne, il était d'usage d'annoncer sa mort aux églises ou maisons religieuses avec lesquelles les affligés avaient formé une association de *biens spirituels*, c'est-à-dire de prières et de bonnes œuvres. Pour remplir cette pieuse mission, la communauté déléguait un ou plusieurs de ses membres à chacun desquels elle remettait un parchemin oblong, composé de feuilles attachées les unes aux autres (1). Ce parchemin était roulé sur lui-même ou sur un bâton, pour être porté plus facilement ; de là, son nom de *rouleau* (2). En tête se trouvait transcrite *l'encyclique* (circulaire) contenant l'éloge du défunt et réclamant les *suffrages* (prières) des corporations associées, pour le repos de son âme. Les communautés, auxquelles le rouleau était présenté, y répondaient souvent par des vers latins, à la louange du mort et profitaient de l'occasion pour recommander leurs chers défunts aux prières des associés qui leur avaient adressé l'encyclique. C'était, dans le monde religieux d'alors, une réciprocité d'égards, d'affectueux souvenirs et surtout de pieuses intentions.

Les réponses étaient écrites, à la suite les unes des autres, sur le même parchemin, qui revenait au point de départ, chargé de témoignages flatteurs pour la mémoire du défunt.

(1) Quelquefois aussi, on chargeait de cette mission pénible un laïc, homme de confiance et solide marcheur.

(2) *Glossaire* de Du Cange, au mot *Rotulus*.

L'excellente publication du savant M. Léopold Delisle (1) me dispense d'entrer, à ce sujet, dans d'autres détails. Je lui emprunterai seulement les indications particulières à l'ancien diocèse d'Orléans, que je rangerai dans l'ordre chronologique. L'élément local se trouvera ainsi dégagé d'un travail dont le cadre embrasse la France entière et s'étend même à des territoires étrangers.

(An 1004.) L'encyclique, à la louange de saint Abbon, 25e abbé de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire(2), fut imprimée, pour la première fois, dans les *Miscellanea* de Baluze (t. III, p. 114). Depuis, elle a reparu dans d'autres recueils, notamment dans la collection des historiens de France (t. X, p. 442) (3). C'est un curieux spécimen de la littérature monastique de l'époque. L'emphase et la recherche, caractéristiques du mauvais goût, n'y manquent pas. Je n'en citerai qu'un seul couplet, chargé de métaphores et d'antithèses :

« Pane mœroris potuque amaritudinis cibati, vestris orationibus mereamur recreari, quorum cythara lætitiæ versa est in luctum mæstitiæ, quorum organum luctuosè sonat lamentum et jucunditas vocem tantumundo flentium. »

Il semble que le cœur seul aurait dû parler en cette triste circonstance. Quand on est réellement affligé, on ne s'amuse pas à composer et polir de belles phrases.....

(Fin du même siècle.) L'encyclique sur la mort d'André, prieur de Fleury, accuse un sentiment plus vrai (4). On doit à

(1) *Les rouleaux des morts*, gr. in-8, volume publié, en 1856, dans la collection des ouvrages édités, avec tant de soin, par la *Société de l'Histoire de France*.

(2) Tué dans une émeute, à La Réole, en Gascogne, le 13 novembre 1004, et honoré, comme martyr, par l'ordre bénédictin. (L'abbé ROCHER, *Histoire de l'abbaye de Fleury*, p. 175. — Cf. l'abbé PARDIAC, *Histoire de saint Abbon*, pp. 526 et suiv.)

(3) L'abbé Migne l'a également insérée dans sa *Patrologie* latine, t. 139, col. 417 et 418.

(4) *L. D.* (Léopold Delisle), pp. 147-149

ce moine disert la vie de Gauzlin, abbé de Fleury (1), ainsi qu'une partie des miracles de saint Benoît (2).

Le passage suivant de l'éloge funèbre que ses confrères mirent en circulation rappelait, délicatement, son goût, bien connu, pour les études sérieuses : « Clarissimum philosophiæ speculum, in cunctis sanctæ religionis institutionibus liberalibus, fermè nostris temporibus, adprimè eruditissimum artibus (3) ».

(1050 ou environ.) Rouleau de Guifred, comte de Cerdagne, mort, sous l'habit religieux, dans le monastère de Saint-Martin de Canigou (4). Ce parchemin ayant été présenté aux Bénédictins de Micy (Saint-Mesmin), ceux-ci répondirent par quelques vers, où ils demandaient aux moines de Canigou une réciprocité de prières pour leurs défunts :

« Quæ dedimus vestris ea dentur mutua vestris, nomina sunt quorum *quæ* pandit pagina præsens (5). »

Suivent les noms des religieux de Micy pour lesquels il faudra prier.

(1107.) Rouleau de Hugues, abbé de Saint-Amand (6). On y remarquait le *titulus* de Saint-Laurent d'Orléans (7). Cette église fut jadis un prieuré conventuel de la grande et illustre congrégation de Cluny (8). Les religieux, qui l'habitaient en 1107, reçurent le rouleau de l'abbé Hugues et y répondirent ; mais M. Léopold Delisle ne donne pas le texte de leur *titulus*, qu'il se borne à mentionner.

(1112.) Vers l'an 1088, André, moine de Vallombreuse en

(1) Publiée par M. Léopold Delisle, dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, pp. 277 et suiv.

(2) Ce recueil, précieux pour l'hagiographie du moyen âge, a trouvé, dans M. Certain, un éditeur exact et dévoué.

(3) *L. D.*, p. 150.

(4) Département actuel des Hautes-Pyrénées.

(5) *L. D.*, p. 80, *Quæ* est mis ici pour *hæc*.

(6) Abbaye de Bénédictins au diocèse de Tournay.

(7) *L. D.*, p. 162.

(8) Polluche et Beauvais de Préau, *Essais historiques sur Orléans*, p. 158.

Italie (1), vint établir, au diocèse de Bourges, le monastère de Chezal-Benoît (*Casale sancti Benedicti*), dont il fut le premier abbé. En même temps, il fonda les prieurés de Cornilly et de Contres, sur un territoire situé aux confins des diocèses de Chartres et d'Orléans, que lui avait donné le seigneur de Saint-Aignan-sur-Cher (2). Il soumit ces deux résidences monastiques à l'obédience de Chezal-Benoît, les filles à la maison-mère. La première, entourée d'une vaste forêt, s'appela d'abord, pour cette raison, *Silviniacum* et prit le nom de *Corneliacum*, quand elle eut reçu et placé dans sa chapelle des reliques de saint Corneille.

André étant mort en 1112, cet événement fit le sujet d'une circulaire, où ses fondations orléanaises ne furent pas oubliées : « Primus abbatiam nostram, quæ vocatur *Cavale Benedictum*, construxit pluresque cellulas, sibi suppositas, scilicet *Corneliacum*, *Contras*, etc. (3). »

Contres devint une paroisse de l'ancien diocèse d'Orléans ; la cure, dite de *Saint-Cyr et Sainte-Julitte*, était à la présentation de l'abbé de Chezal-Benoît (4). Le prieuré conventuel de Cornilly appartenait au territoire de cette même paroisse (5).

D'après un *état nominatif des bénéfices de l'ancien diocèse d'Orléans*, publié, en 1888, par M[lle] de Foulques de Villaret (6), celui de Contres produisait, en 1750-1758, 325 livres de revenu et celui de Cornilly 800 livres (7).....

(1) Abbaye de Bénédictins, devenue ensuite le chef-lieu d'une congrégation particulière.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, col. 162 et 163. — Cf. une récente notice de M. Henri de La Vallière, insérée dans le *Loir-et-Cher historique* du 15 février 1895.

(3) *L. D.*, p. 169.

(4) *Calendrier historique de l'Orléanais* pour l'année 1783, p. 29.

(5) Fresnos, Feings et Thenay, paroisses limitrophes de Contres, à l'ouest, n'étaient pas du diocèse d'Orléans, mais d'abord de celui de Chartres, puis de celui de Blois, érigé en 1698, par un démembrement du territoire primitif.

(6) Dans le *Bulletin de la Société archéologique*.

(7) Page 22 du tirage à part de ce travail de patience bénédictine, dont l'auteur a bien voulu m'adresser un exemplaire.

L'éditeur de l'encyclique sur la mort de l'abbé André a retranché (ou n'avait pas à sa disposition) les *tituli* qui en accusèrent la réception. Nous le regrettons ; car le rouleau fut, probablement, présenté à quelques églises de la ville et du diocèse d'Orléans, où la mémoire du défunt devait être en vénération.

Le prieuré de Cornilly, qu'il avait fondé, subsista jusqu'à la Révolution. J'en ai vu les ruines, il y a une quarantaine d'années : les grands bois dont elles étaient environnées rappelaient encore le vocable primitif de *Silviniacum* (1).

(1122.) Rouleau du bienheureux Vital, abbé de Savigny (au diocèse d'Avranches) :

Titulus de la collégiale de Saint-Aignan ; deux pièces de distiques (2) : la première joue sur le nom même du défunt :

Vitâ vixit Vitalis honestâ ;
Nunc possit vitâ vivere perpetuâ !

La seconde pièce applique le mot *vitis*, pris dans le sens figuré, au Christ, lequel a dit de lui-même : *Ego sum vitis vera*. (Evang. s. Joannis, c. XV, v. 1) :

Vitis amator erat, quia Christum vivus amavit.
Vivat Vitalis qui fuit agricola !

J'en passe ; je ne dirai pas *des meilleurs.....*

Le même sel assaisonne la réponse de Fleury-sur-Loire, où le mot *vita*, retourné en tous sens, a produit des vers comme ceux-ci :

Vita manens, pax, lux vitalis, vivificans lux,
Te locet in cœlis, separet a tenebris (3) !

(1) A l'intéressante notice sur Cornilly, que j'ai déjà citée, M. Henri de La Vallière a joint un plan détaillé, où l'état actuel des lieux est parfaitement indiqué. Mes vieux souvenirs me confirment l'exactitude de ce document graphique.

(2) *L. D.*, p. 320.

(3) *L. D.*, p. 326.

Ces pénibles et puérils *concetti*, ces *nugæ difficiles*, étaient fort à la mode dans les communautés religieuses ; on s'y délassait, par de tels amusements, de travaux et d'exercices plus sérieux.

(1233.) Rouleau de Guillaume des Barres (1), où sont inscrits les *tituli* de Sainte-Croix (2), de Saint-Euverte (3), des frères mineurs (4) d'Orléans, de Saint-Liphard de Meung (5) et de Notre-Dame de Beaugency (6).

(XIIIe siècle, sans date précise.) Rouleau de Haïde, abbesse de Saint-Amand de Rouen :

Titulus de Fleury (7).

Titulus « beatissimæ et victoriosissimæ Crucis Aurelianensis ».

Tituli de Saint-Aignan : trois hexamètres. — De Saint-Euverte. — De Saint-Pierre-*Empont*, appelé ici *sanctus Petrus virorum* (8). — De Saint-Pierre-*le-Puellier* (9). — De Saint-Avit (10). De Saint-Mesmin, avec le détail des prières, psaumes et messes que les religieux demandaient, réciproquement, pour leurs frères et bienfaiteurs morts. — De Saint-Samson (11). — De Saint-Liphard.

(1) Bienfaiteur des religieuses de Fontaines (diocèse de Meaux), qui firent circuler, à son intention, une encyclique chargée de *tituli*. — (*L. D.*, pp. 415 et 416).

(2) Chapitre de la cathédrale.

(3) Abbaye de chanoines réguliers.

(4) Autrement dits Franciscains ou Cordeliers.

(5) Ancien monastère, devenu église collégiale.

(6) Abbaye de chanoines réguliers, de même ordre que saint Euverte.

(7) *L. D.*, p. 404.

(8) C'était alors une collégiale de clercs séculiers. (POLLUCHE et BEAUVAIS DE PRÉAU, p. 90).

(9) Ancien couvent de femmes. (*Ibid.*, p. 500.)

(10) Ancien chapitre d'hommes, dont le Grand Séminaire actuel occupe l'emplacement. (*Ibid.*, p. 127.)

(11) Ancien monastère, ou chapitre de chanoines réguliers, devenu ensuite le collège des Jésuites et finalement le Lycée actuel. (Voir l'excellente monographie de M. Tranchau sur cet établissement d'instruction publique, où lui-même a laissé d'honorables souvenirs comme censeur. — Cf. *Les recherches sur le Collège royal d'Orléans*, publiées par DE VASSAL, archiviste du Loiret, dans la *Revue orléanaise*, 1re année (1847), pp. 153 et s., 2e année, pp. 1 et s., pp. 84 et suiv., pp. 179 et suiv.

(1398 ou 1399.) Rouleau de Marie de Noyers, abbesse de Montivilliers en Normandie.

L'encyclique recommandait particulièrement le porteur, Guillebert Gueroult, à la générosité des communautés qui le recevraient (1). Le rouleau fut par lui présenté à plusieurs églises et couvents de la ville et des environs d'Orléans, savoir, à Sainte-Croix, à Saint-Aignan, à Saint-Euverte, aux Carmes, aux *frères prècheurs* (Dominicains), à Notre-Dame de Beaugency, à Saint-Liphard de Meung, à Saint-Mesmin (2). . . .

Pour abréger, M. Léopold Delisle a simplement indiqué la plupart des *tituli*, sans les transcrire. Les réponses, faites aux encycliques, ne manquent cependant pas d'intérêt historique et surtout littéraire, commme témoignage du degré de culture intellectuelle de chaque corporation religieuse, invitée à exprimer ses pensées chrétiennes sur le rouleau en circulation. Nous pouvons en juger par les 153 *tituli* du rouleau de saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, décédé en 1101. Les Bollandistes, nouveaux éditeurs de ce volumineux rouleau, ont reproduit *in extenso* les réponses qui le couvraient (3). L'Orléanais compte seulement deux numéros, les 77e et 107e, dans une aussi longue nomenclature.

(N° 77.) Le chapitre de la cathédrale y mit 9 hexamètres, ceux-ci entre autres :

Quique Deum pro te, fraterno more, rogamus,
Bruno, tuis semper precibus, vir sancte, regamur (4).

(N° 107.) Les religieux de Saint-Mesmin firent, pour la circonstance, deux petites pièces de vers. La première contenait une allusion au séjour prolongé du saint en France, où il fonda,

(1) *Ut cùm ad vos venerit, hospitalitatis gratiâ, vestris beneficiis foveatis.* (*L. D.*, p. 457.)
(2) *L. D.*, p. 470.
(3) Troisième volume d'octobre, pp. 736-769.
(4) *L. D.*, p. 748.

auprès de Grenoble, la *Grande-Chartreuse*, berceau de son austère institut :

Gallia quem mira sua (1) *deberet sepelire,*
Ut fertur, Calabris nunc sepultus in agris (2).

Quelques lignes de prose, ajoutées aux vers, souhaitaient à l'ordre en deuil un nouveau chef, digne de celui qu'il venait de perdre : « Dignetur Dominus vobis, si non scientiâ parem (3), honestâ tamen vitâ consimilem patrem providere. »

Depuis le travail de M. L. Delisle, la Société Dunoise a retrouvé les fragments adirés du rouleau de Guy I[er], abbé de Saint-*Père* (Pierre) de Chartres, mort en 1231 et les a publiés, tels quels, dans son Bulletin (4). Ce *rotulus* mutilé contenait les réponses de Saint-Aignan d'Orléans, de Sainte-Marie de *Bonne Nouvelle* (5), de Sainte-Croix et de Saint-Euverte. Ces *tituli*, très succincts, constatent simplement que le porte-rouleau vint remplir sa mission à Orléans, « le jeudi, après *la saint Martin* « *d'été* (6), l'an du Seigneur 1233 ».

Les lambeaux de parchemin, dont se compose cette épave paléographique, sont en si mauvais état que d'autres renseignements orléanais ont pu se perdre dans les déchirures.

(1) Sa patrie d'adoption seulement, puisqu'il était né à Cologne.

(2) Il mourut et fut inhumé dans son monastère de *La Torre*, auprès du désert de Squillace en Calabre.

(3) La science théologique de saint Bruno est attestée par des écrits, qu'un injuste oubli n'a pas maintenus à leur rang d'honneur. (Édition de Cologne, 1640, trois tomes en un volume in-f°). Les contemporains, par exemple les Bénédictins de Saint-Mesmin, faisaient plus de cas du père de l'Église dont la réputation de profonde doctrine était arrivée jusqu'aux bords du Loiret.

(4) Tome III, pp. 228-240.

(5) Abbaye d'hommes, alors indépendante, mais réduite, ensuite, en prieuré et, à ce titre, soumise à l'obédience de Marmoutier. (Polluche et Beauvais de Préau, p. 103.) La Préfecture occupe aujourd'hui ses bâtiments.

(6) 4 juillet, fête de l'ordination et de la translation des reliques du grand évêque de Tours. Le 11 novembre est l'anniversaire de sa bienheureuse mort ; cette *Saint-Martin d'hiver* est plus connue que celle d'été.

Les exemples ci-dessus prouvent, qu'au moyen âge, le diocèse d'Orléans entretenait de pieuses relations avec des églises plus ou moins éloignées. Cette confraternité de prières était méritoire, vu la difficulté, la lenteur et même le danger des communications.

Les porteurs de rouleaux funéraires voyageaient ordinairement seuls et, le plus souvent, à pied. Les routes qu'ils suivaient n'étaient pas toujours sûres. Ainsi, près d'Orléans, ils pouvaient craindre d'être attaqués, dévalisés, tués même, dans la trop célèbre forêt de Cercottes. Qui sait si plusieurs n'y firent pas de mauvaises rencontres et s'il ne leur arriva pas malheur, en traversant ce bois de sinistre mémoire?...

A. DUPRÉ.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. ÉMILE MANIÈRE

Par M. DESNOYERS

Messieurs,

Notre Société ne peut demeurer étrangère à tout ce qui intéresse l'histoire et l'honneur de sa province ; et quand nous voyons partir du milieu de nous un artiste qui était appelé à tenir un jour une place distinguée dans la science du beau, il nous est un devoir de laisser en nos annales le témoignage d'un regret amer : c'est à la mémoire de M. Manière, jeune sculpteur dont la main vient d'être pour toujours glacée par la mort, que j'adresse ces quelques lignes ; je veux le faire revivre durant les bienveillantes minutes que vous m'accorderez.

M. Manière n'était pas un artiste de goût vulgaire et pour lequel l'art était seulement une façon de vivre, un métier lucratif ; il avait reçu la vivacité de la conception, la délicatesse du sentiment, l'intuition du vrai et du beau, il était né artiste : formé d'abord aux études sculpturales dans notre école dirigée par un très bon maître, le toujours regretté M. Monceau, il alla à Paris développer ses études dans l'atelier de l'illustre Chapu, dont il fut un des élèves préférés par ce maître si fin connaisseur, et il revint parmi nous avec tout ce qui pouvait affermir son talent. Les difficultés qui accueillent, en province surtout, les commencements de la carrière des artistes, ne lui manquèrent pas, il les combattit avec courage, toujours appuyé par les conseils de son protecteur Chapu, et c'est ainsi qu'il

nous livra plusieurs belles œuvres, notamment les grands bustes de M. Mérault, supérieur du Séminaire, de M. Arqué, médecin, et des médaillons qui reçurent les honneurs du salon à Paris ; sa dernière œuvre fut la statue d'un jeune clown se reposant après ses exercices. Son habileté sculpturale croissait donc visiblement, sa place dans le monde des arts s'annonçait de plus en plus, mais la Providence lui en avait marqué une autre plus belle encore, dans les régions de l'éternelle beauté, source de toutes celles que nous voyons sur cette basse terre.

Une maladie inexorable a terminé cette carrière qui nous promettait des œuvres remarquables...

Vous avez, au reste, Messieurs, témoigné, par votre affluence à son convoi, l'estime que nous faisions tous de la vérité de son talent, de la droiture de son caractère, de la facilité des rapports avec lui, et nous ne pouvons trouver de consolations dans cette perte que par le départ chrétien de M. Manière : un artiste qui part dans ces conditions laisse une belle mémoire et surtout la douce pensée de la contemplation sans fin, des rayonnantes et délicieuses splendeurs entrevues seulement en notre monde.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE EN 1896

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Étudier les transformations successives et la disparition du servage.

2° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes des communes ou de coutumes.

Communiquer, s'il y a lieu, des reproductions photographiques.

Mettre, dans tous les cas, à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression, selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles des dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

3° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

5° Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

6° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles ou multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs

diquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

7° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

8° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande et privée.

9° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

10° Établir comment se faisait, dans une région déterminée, le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV.

11° Indiquer comment les nouvelles politiques et autres de la France et de l'étranger se répandaient dans les différentes parties du royaume, du XV^{e} au XVII^{e} siècle.

12° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour la construction et l'entretien des routes.

13° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

14° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

15° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

16° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

17° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église de l'Etat sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés et ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de mimbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur bibliographie.

Il existe dans les musées d'Europe, et principalement en Angleterre, des monuments trouvés en Gaule. La vallée du Rhône, et en particulier les villes de Lyon, Vienne, Nimes, Arles, Marseille, en ont fourni un grand nombre. Il serait intéressant de signaler ces monuments d'une façon méthodique. Il faudrait indiquer également ceux

qui ont disparu et dont la trace est perdue ; s'il en existe des dessins ou des photographies, il est indispensable de les mettre en lumière en y joignant tous les renseignements utiles. Le Comité ne demande pas un catalogue complet, mais prie instamment les archéologues de faire connaître ce qu'ils savent à propos de ces monuments déplacés. La question s'applique également aux antiquités du nord de l'Afrique.

6° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer, Dans nos villes maritimes, en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Signaler les actes notariés du XIV^{e} au XV^{e} siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

8° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices

chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an 1000 est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

9° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

10° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance

étonne les voyageurs. Or, bien souvent, de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objet d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule

allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais, à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'Etat, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout, dirons-nous, celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1895.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants :* les deux derniers mois de l'année 1894 et les dix premiers de l'année 1893.

— *Romania :* année 1895, livraisons nos 93 à 96.

— *Revue historique :* année 1895, tomes LVII à LIX.

— *Revue archéologique :* les six derniers mois de l'année 1894, tome XXV, l'année 1895, tomes XXVI et XXVII.

— *Musée Guimet : Revue des religions* (in-8°) : 15e année, tome XXX, nos 4, 5 et 6, 1894 ; 16e année, tome XXXI, nos 1, 2 et 3, 1895 ; tome XXXII, nos 4, 5 et 6, 1895.

— *Annales :* tome XXVII ; *Le Siam ancien.* — Bibliothèque d'études : tome V, Mission Étienne Aymonier, *Voyage dans le Laos.* — Bibliothèque de vulgarisation : *La Saga de Nial*, traduite par Rodolphe Dareste ; *Le bois sec refleuri*, roman coréen, traduit par Hong-tiyong-ou.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques :* année 1894, no 2.

— *Bulletin historique et philologique*, *id.* : année 1894, nos 3 et 4 ; année 1895, nos 1 et 2.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*, *id.* : année 1894.

— *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 20 avril 1895.*

— *Gazette des Beaux-Arts :* année 1895. — Table alphabétique et raisonnée pour les années 1869 à 1892.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts :* année 1895.

— *Bibliothèque de l'École des Chartes :* tome LV, 6e livraison, année 1894 ; tome LVI, année 1895.

Ministère de l'Instruction publique. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Tomes I (Avignon), IX (Bibliothèque de l'Arsenal. — Table générale des archives de la Bastille, L à Z.) XXIV (Rennes, Lorient, Lannion, Vitré, Montreuil, Étampes, Clermont de l'Oise, Senlis, Gien, Fontainebleau, Château-Thierry, Épernay, Blois, Loches, Neufchâteau, Bourbonne, Condom, Bar-le-Duc, Nevers, Compiègne, Mont-de-Marsan.)

— *Les statuts et privilèges des Universités françaises jusqu'en 1789*, par Marcel Fournier, tome IV. L'Université de Strasbourg et les Académies protestantes françaises.

— *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, publiée par A. Molinier, t. I, in-4°, 1894.

— *Moyens de transports dans Paris*. Martin, 1894.

II. — DONS ET HOMMAGES.

MM.

Auvray. — *Notice sur quelques cartulaires et obituaires français.* Brochure in-8°.

Comte Baguenault de Puchesse. — *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, publiées par M. de Maulde.

A. Bailly. — *Dictionnaire grec-français*. Hachette et C^ie^, 1895.

L'abbé Barbier. — *La Crèche*, pastorale en 5 actes.

L'abbé Blanchard. — *Perche et Percherons. Canton de Montdoubleau*. Les 14 premiers fascicules.

Baron de Bouglon. — *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, 2^e^ fascicule, Toulouse, 1895.

A. Castan. — *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Besançon*.

P. Charpentier et Cuissard. — *Journal du siège d'Orléans. Comptes de ville*, brochure in-8°. Herluison, 1896.

L'abbé Cochard. — *La juiverie d'Orléans du VI^e^ au XV^e^ siècle. Son histoire et son organisation*, volume in-8°. Herluison. 1895.

L'abbé Debout et Eudes. — *L'histoire admirable de Jeanne d'Arc.*

MM.

L. Delisle. — Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Verna (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Dumuys. — *Le Cimetière franc de Briarre-sur-Essonne.*

— *D'Orléans à Stamboul. Lettres de Grèce et de Turquie*, p. in-12. Herluison, 1895.

R. Filleau. — *Emblêmes du château de Blois.*

Ch. Hardel. — *L'homme tertiaire et les silex de Thenay.*

— *Ponts du Camp ou Ponts-Châtrés.*

— *La capitainerie de Chambord.* Blois, 1894.

— *Inscription gallo-romaine trouvée à Vineuil.*

Herluison. — *Le surnaturel dans la vénérable Jeanne d'Arc.* Conférence de S. E. le cardinal Parocchi. Herluison, 1895.

— *La mosaïque de l'église Saint-Paterne et sa croix de Saint-Thomas-d'Aquin*, par M. Léon Dumuys.

— *Cathédrale d'Orléans. Inscription commémorative de Jeanne d'Arc.*

— Panégyrique de Jeanne d'Arc, du 8 mai 1846, prononcé par M. l'abbé de la Taille.

— *Projet de loi sur l'organisation de la représentation commerciale*, par M. G. Renault.

— *Catalogue général des livres de fonds.*

— Allocution prononcée au 25e anniversaire du combat d'Orléans (11 octobre 1895), par M. l'abbé Vié.

— Allocution de Mgr l'évêque d'Orléans à Coulmiers (10 novembre 1895).

L. Jarry. — *L'école gratuite de dessin de la ville d'Orléans.*

— *Charte originale des coutumes de Solesmes* (*Nord*). Juin 1233.

— *La coutume des meuniers de Meung et de Beaugency au moyen âge.*

E. Jovy. — *Les exercices dramatiques et distribution de prix au Collège royal de Vitry-le-Français*, par E. Jovy. Vitry-le-Français, 1893.

— *Essai de solution d'un petit problème littéraire, relatif à Pascal.*

A. Leroy. — *Notes historiques sur les XIVe et XVe siècles.*

MM.

A. Leroy. — *Esquisses d'histoire et d'art.*

De Loynes. — *Généalogie de la famille de Loynes.*

F. Pérot. — *Visite aux Musées municipal et départemental de Moulins.*

— *Note sur une dent de mammouth.*

Ed. Piette. — *Hiatus et lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas. d'Azil.*

Le Préfet du Loiret. — *Session du Conseil général d'août 1894.*

Le Préfet de la Seine. — *Registre des délibérations du bureau de la Ville de Paris :* tome I (1499-1526), édité par Fr. Bonnardot ; tome II (1527-1539), édité par A. Tuetey ; tome III (1539-1552), édité par P. Guérin ; tome IV (1552-1558), édité par Fr. Bonnardot ; tome V (1558-1567), édité par A. Tuetey ; tome VI (1568-1572), édité par P. Guérin. — *Les métiers de Paris* (XIVe-XVIIIe siècles).

M. Prou. — *Mélanges ; Julien Havet ; Recueil de travaux d'érudition,* 1 brochure. Paris, 1895.

A. Quévillon. — *Excursion en Espagne ; Grenade et Barcelonne.*

Société française d'archéologie. — *Congrès archéologique de France. Session tenue à Orléans en 1892.*

A. Tardieu. — *Les Tardieu de la Maleyssie.* Clermont-Ferrand, 1895.

G. Vignat. — *Charte originale d'Isemburge, reine de France,* 1229-1230.

— *Les anciennes stalles de la cathédrale d'Orléans.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Agen. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Recueil des travaux,* tome XII, 2e partie, 1893.

— *Archives historiques de l'Agenais,* tome I. *Les Jurades de la ville d'Agen,* 1894.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* 19e année, no 6, 1894 ; 20e année, nos 1, 2, 3, 4 et 5, 1895.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins :* n° 4, 1894 ; n^{os} 1, 2 et 3, 1895.

— *Mémoires*, 4^{e} série, tome II, 1894.

— *Album archéologique*, 10^{e} fascicule.

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts *Mémoires :* tome VIII, 1894.

Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais. *Bulletin :* t. I, 7^{e} livr. — *Mémoires de la commission départementale*. T. I, 5^{e} livr.

Autun. — Société éduenne. *Mémoires :* t. XXII.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletins :* 48^{e} volume, XVIII^{e} de la 3^{e} série ; 49^{e} volume, XIX^{e} de la 3^{e} série.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires :* t. XV, 3^{e} partie, 1894.

Belfort. — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation :* t. XIV, 1895.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires :* 6^{e} série, 9^{e} volume, 1894.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin :* 3^{e} série, tome I, 1re livraison.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin :* n° 27. Compte-rendu des réunions, année 1894.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins :* t. XIX, 1er, 2^{e} et 3^{e} fascicules.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales :* janvier à décembre 1895.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre. *Mémoires :* XX^{e} volume, 1893-1894.

— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires :* 4^{e} série, X^{e} volume, 1894-1895.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletins :* t. XVII, 1re, 2^{e}, 3^{e} et 4^{e} livr., 1895.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletins :* t. XIX, 1er, 2^{e}, 3^{e} et 4^{e} fasc., 1894.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires :* année 1894.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. ***Mémoires :*** tome VIII, 1re partie.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents :* t. XXXIII, 2e série, t. VIII, 1894.

— Académie des lettres, sciences et arts de la Savoie. *Mémoires :* 4e série, t. V, 1895.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletins :* nos 211, 213 et 214 (1895). — *Procès-verbaux* 215, août 1895. — *Mémoires* 218, janvier 1896 — *Tableau de la ville de Chartres en 1750.*

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletins :* nos 103 à 106, 1895.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales :* année 1893.

Clermont-Ferrand. — Académie des belles-lettres et arts. *Bulletins :* 2e série, 1894 (les 3 derniers fasc.) ; 1895 (10 fasc.)

Compiègne. — Société historique. *Proces-verbaux, rapports et communications diverses*, 1894. — *Bulletins :* tome VII.

Constantine. — Société archéologique du département. *Recueil des notices et mémoires :* 8e volume, 3e série, XXIXe vol. de la collection. 1894.

Dax. — Société de Borda. *Bulletins* année 1894, 2e, 3e et 4e livraisons ; année 1895.

Douai. — Société d'agriculture, de sciences et d'arts du département du Nord. *Mémoires :* 3e série, t. IV, 1891 et 1892.

Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques. *Bulletins :* t. IX (1892-1893).

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales :* année 1895.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales :* 2e, 3e et 4e trimestres 1894 ; 1er, 2e et 3e trimestres 1895.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletins :* les 4 numéros de 1895.

Grenoble. — Académie delphinale. — *Bulletins :* 4e série, t. VIII, 1894.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Bulletins :* 2e série, t. III, 2e Bulletin.

Havre (Le). — Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications :* 61e année, 1894, 4e trimestre ; 62e année, 1895, 1er et 2e trimestres. — *Centenaire de Ancelot.*

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletins :* t. XLIV.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires :* Ve série, 5e vol., 1894.

Macon. — *Annales de l'Académie*, t. X (2e série), 1893.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletin :* t. XXV, 1er fasc., 1895-1896.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue :* t. XXXVI, 2e semestre 1894 ; t. XXXVII, 1er semestre 1895 ; t. XXXVIII, 2e semestre 1895.

Marseille. — Société de statistique, *Répertoire des travaux :* t. XLIII, 3e partie, 1895.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana :* t. VII, no 8 (1894) ; t. VIII, nos 1, 2, 3, 4 et supplément.

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletin :* 3e livr., 1894.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires :* 3e série, t. XLV, 23e vol., 1894. — *Journal :* 44e année, 1895.

— Académie de Stanislas. *Mémoires :* 5e série, t. XII, 1894.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales :* t. V de la 7e série, 1894 ; t. VI de la 7e série, 1er semestre 1895.

— Société archéologique. *Bulletins :* t. XXXIII, année 1894. — Table des matières du XIVe volume.

Nice. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales :* t. XIII (1891) ; t. XIV (1894).

— Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletins :* 35e année, les 12 numéros de 1895.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires :* 7e série, t. XVII, 1894.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires :* t. XXXIII, les 4 nos de 1894.

— Société d'horticulture du Loiret. *Bulletins :* 55e année, t. XV. — No 4 du t. III de la 3e série (4e trimestre 1894).

— *Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret :* t. XI, nos 1 à 11, 1895.

Paris. — Société de l'histoire de France. — *Annuaire-Bulletin :* t. XXXII, 1894, fin.

— *Revue des études grecques :* t. VII, 1894, nos 27 et 28 ; t. VIII, 1895, nos 29 et 30.

— Société de l'histoire de Paris. *Bulletins :* XXIe année, 6e livraison, 1894 ; XXIIe année, les 6 livraisons, 1895.

— *Revue des questions historiques :* 29e année, 1 livraison, no 113, 1895.

— Société française d'archéologie. Congrès archéologiques de France ; 57e à Brives, en 1890 ; 58e à Dôle, en 1891 ; 59e à Orléans, en 1892 ; 60e à Abbeville, en 1893.

— *La Melusine*, t. VII, 1894, nos 2, 3, 5 ; t. VIII, 1895, nos 9, 10, 11, 12.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. *Bulletins :* 2e série, t. XXIII, 1893-1894.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXII, les 6 livraisons de 1895. — Table analytique des procès-verbaux, 1874 à 1893, et des *Mémoires*, 1884 à 1893.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins :* 4e trimestre de 1894 ; 1er et 2e trimestres de 1895. *Mémoires :* t. XVII, 2e série, 1894.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires et Procès-verbaux*, t. VII, 1891, 1892, 1893.

Rambouillet. — Société archéologique. *Mémoires :* t. X, 1890 à 1893.

Reims. — Académie nationale. *Travaux :* 94e volume, 1892-1893, t. II.

Rennes. — Société archéologique. *Bulletins* et *Mémoires :* t. XXIV, 1895.

Rochechouart. — Société des Amis des sciences et des arts. *Bulletins :* t. IV, no 6 ; t. V, nos 1, 2, 3 et 4.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux*, 1893-1894.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletins :* t. X, 1re livraison, 1895.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. *Bulletins :* 20e année, 1894-1895.

Saint-Omer. — Société des antiquairesde de la Morinie. *Bulletin historique :* 44e année, t. IX, fasc. 1 et 2. — *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiées par l'abbé Bled.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Revue de Saintonge et d'Aunis :* t. XV, les 6 livraisons, de 1895.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil :* t. XIII, 1re, 2e, 3e et 4e livr., 1895.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France. *Bulletins :* nouvelle série, nos 15 et 16, 1894.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletins :* t. IX, 3e et 4e trimestres 1894, 1er et 2e trimestres, 1895.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. *Mémoires :* t. XXXI, 3e série, 1894.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme *Bulletins :* nos 112 à 115, 1895.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue :* t. XLIV, nos 3 à 12, 1894.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois *Bulletins :* t. XXXIII, 1894.

Versailles. — Commission départementale des antiquités et des arts, t. XV, 1895.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletins :* 4e série des Annales, 2e partie, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, 1895.

Bari (Italie). Académie héraldique italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico :* fasc. 1 à 9 ; année 1895.

Bruxelles. — Commissions royales d'art et d'archéologie. *Bulletins :* 31e et 32e années.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique* : 1895, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana* : t. XIV, fasc. 1, 2, 3, 4.

Bucharest. — *Annales de l'Académie roumaine* : série II, t. XVI, 1893-1894. — *Documente provitore la Istoria Românilor* : supplément 1er, volume VI, 1827-1849. Supplément 2e, volume II, 1601-1640. — *Quatre discours de réception.* — *Cuvîntu de Primire*, 2 (14) aprilia. 1894. — Bas mele Romäne, etc. de Lazar Sainenu, Genève. — Société de géographie *Le Globe*, t. XXXIV, 5e série, t. VI, 1894-1895. — *Mémoires* : août 1895 (t. XXXIV, 5e série), t. VI.

Gorlitz (Silésie). — *Nouveau Magazin de Lusace* : 1re et 2e livr., 1894 (texte allemand).

Liège. — Institut archéologique liégeois. *Bulletins* : t. XXIV, 2e livr. (1895).

Lund (Suède). — *Acta universitatis lundensis* : t. XXX, 2 fasc. 1893-1894.

Luxembourg. — Section historique de l'Institut royal grand-ducal. *Publications*, 1895, volumes XLIII, XLIV.

Metz. — Académie *Mémoires* : 2e période, LXXIVe année, 3e série, XXIIe année (1892-1893).

Mexico. — *Memorias y revista de la Societad cientifica* : t. VIII (1894-1895), nos 3 et 4. — *XIe Congresso de Americanistos.*

Namur. — Société archéologique. *Annales* : t. XXI, XXII, 1re livr., 1895.

Stockholm. — Académie royale des antiquités. *Accessions Catalog.*, 9, 1894.

Washington. — Smithsonian institution. — *Annual report of the bureau of ethnology* : 1889-1890, 1890-1891. — *Annual report of the board of the Smithsonian institution* : de juin 1892 à juin 1893. — *Contributions to North American ethnology.*, vol IX. — *An ancient quarry in indian territory.* — *List of the publications of the bureau of ethnology.* — *Investigations in James and Potomac valleys.* — *The Sionam tribes of the East.* — *Chinook texts.*

V. — ACQUISITIONS.

Jeanne d'Arc champenoise, par E. Misset.
Cours élémentaire d'epigraphie latine, par R. Cagnat.

VI. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1895.
Polybiblion, année 1895, partie littéraire et partie technique.
Bulletin bibliographique, année 1895.
Revue d'Alsace : 46e année 1895, 1er trimestre.
Revue de Loir-et-Cher, année 1895.

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 157.

PREMIER TRIMESTRE DE 1896.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1896.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Chabouillet, conservateur honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65, Paris. 1865

3 Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris. 1874

4 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

5 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

6 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

7 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

8 Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

9 Lasteyrie (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

10 Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

11 Gautier (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8, Paris 1887

12 Moreau (Frédéric), membre de la Société des Antiquaires de France, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

13 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

14 Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891

15 Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892

MM.

16 Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893

17 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

18 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Desnoyers, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans. (Membre fondateur). 1849

2 Loiseleur, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

3 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

4 Gastines (comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

5 Vignat (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

6 Jarry (Louis), O. I. P., avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

7 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

8 Baguenault de Puchesse (Gustave, comte), docteur ès lettres, vice-président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

9 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

10 Cochard, chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

11 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

12 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

13 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

14 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

15 Thillier, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

16 Herluison (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

17 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

18 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

19 Charpentier (Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

20 O'Mahony, ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

21 Domet (Paul), conservateur des forêts en retraite, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1890

MM.

22 Cuissard, O. A., conservateur de la Bibliothèque publique d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

23 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

24 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut. 1893

25 Huet (Émile), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1894

26 Jacob (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895

27 Dusserre (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

28 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

29 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

MM.

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray (Loiret). 1884

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850

2 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

3 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873

4 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873

5 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873

6 Loreau, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874

7 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875

8 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876

9 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876

10 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

11 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876

12 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1876

13 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

14 La Vallière (de), rue Denfert-Rochereau, 25, Paris. 1879

15 Bonnardot, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel de Ville. 1879

16 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880

17 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881

18 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882

19 La Croix (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

MM.

20 Lanéry d'Arc (Pierre), O. A., avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
21 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
22 Argant (abbé), aumônier du Lycée d'Orléans. 1884
23 Stein, archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
24 Simon (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue Bretonnerie 45, Orléans. 1885
25 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
26 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
27 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
28 Auvray (Lucien), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886
29 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
30 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
31 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
32 Quévillon, lieutenant-colonel, secrétaire du Comité technique d'état-major du Ministère de la Guerre, membre de la Société française d'archéologie, rue du Champs-de-Mars, 17, Paris. 1888
33 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
34 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
35 Bernois, curé de Cravant (Loiret). 1888
36 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
37 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
38 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
39 De Saint-Venant, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
40 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
41 Gillard, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890

MM.

42 Pichard, ✻, ancien secrétaire de la Faculté de droit de Paris, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, Chaingy (Loiret). 1890
43 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
44 Plat, curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1891
45 De Beaucorps (Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
46 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
47 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
48 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
49 Hardel, curé de Vineuil-lez-Blois (Loir-et-Cher). 1893
50 Filleau (René), à Blois. 1893
51 Germain (Léon), membre de la Société d'archéologie lorraine, Nancy 1893
52 Eude (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
53 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
54 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
55 Tartarin, docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
3 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883
4 Tocilescu, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippone.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

27 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
46 Grenoble. — Académie Delphinale.
47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.

59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
83 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et Vilaine.
91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.

92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
93 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
94 Roubaix. — Société d'Émulation.
95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
101 Senlis. — Comité archéologique.
102 Sens. — Société archéologique.
103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
104 Toulon. — Académie du Var.
105 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
106 Tours. — Société archéologique de Touraine.
107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia araldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.

6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
20 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
21 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
22 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
23 Washington. — Smithsonian Institution.
24 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.

16 La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1896

Président. — M. G. VIGNAT.
Vice-Président. — M. BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Secrétaire. — M. Paul DOMET.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. THILLIER.
Trésorier. — M. JACOB.
Commission des publications. — MM. GUERRIER, COCHARD, CUISSARD.
Commission de la Bibliothèque. — MM. HERLUISON, L. JARRY.

Séance du vendredi 10 janvier 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Ma première parole, en prenant possession du fauteuil de la présidence, ne saurait être autre qu'une parole de remerciement, l'expression d'une gratitude sincère et profonde.

Jusqu'ici, Messieurs, vous aviez voulu rendre hommage, même en dehors du cercle de nos travaux, à des mérites aussi variés qu'incontestables, reconnaître l'importance de positions qui s'imposaient en quelque sorte à votre choix.

Aussi, je vous l'avouerai, ce n'est pas sans éprouver quelque confusion que je me vois assis à la place occupée, sans remonter bien haut, par tant d'hommes d'élite : par ce fondateur de notre Société, membre éminent du clergé d'Orléans, archéologue dans l'âme, dont le cœur a toujours été partagé entre l'amour de l'antiquité et l'amour de sa ville natale ; cet ingénieur en chef des ponts et chaussées, auteur d'un travail magistral sur nos anciens ponts, dont le nom, désormais, restera intimement lié à l'introduction en cour de Rome de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc ; cet érudit distingué, homme de cœur et d'esprit, chercheur infatigable, qui, lui aussi, a consacré à la vénérée Pucelle d'Orléans la meilleure part de ses travaux, et à notre Société d'inoubliables largesses ; cet inspecteur d'académie, ancien professeur du Lycée de notre ville et son historien, qui fut le maître de beaucoup d'entre nous et le demeure encore ; ce biographe captivant d'une reine infortunée, dont le livre devait être couronné par l'Académie française ; cet avocat apprécié à la Cour et

au Barreau, membre d'un conseil général ; enfin ce collègue aimable et sympathique, pourvu de tous les diplômes universitaires, écrivain à la plume facile et séduisante, que deux fois vous avez appelé à vous présider, sachant bien que pour lui, dût-il faire mentir l'antique proverbe, l'*honor* ne deviendrait jamais l'*onus*.

Cette fois, Messieurs, vous avez obéi à des considérations d'un autre ordre, à un sentiment de courtoise condescendance ; et vous l'avez fait avec une unanimité qui me touche.

Ce n'est pas l'auteur de quelques travaux imparfaits que vous avez voulu honorer ; — je ne m'abuse pas — mais plutôt l'ancienneté parmi vous de celui qui fait partie de votre Société depuis trente-cinq ans bien comptés.

L'ancienneté ! Ah ! s'il était jamais permis de se prévaloir d'un mérite, et si c'en était un, ce serait peut-être le seul que l'on serait excusable de rappeler. Il ne crée point d'envieux et ne fait point de jaloux ; on l'acquiert bon gré mal gré, à son insu en quelque sorte, et par le seul fait de l'accomplissement des desseins insondables de la Providence.

C'est vous dire, Messieurs, combien celui qui n'a d'autre titre à invoquer, a besoin de votre indulgence, de votre concours surtout et de votre appui.

Vous l'avez du reste ainsi compris, en voulant qu'à ses côtés siégeât celui qu'un règlement formel ne vous permettait pas de maintenir à la présidence, si bien qu'il semble aujourd'hui qu'entre votre ancien président et votre vice-président d'alors les titres seuls ont été échangés, tandis qu'au fond les choses restent en leur même état. Personne ne s'en plaindra.

Le moment approche où la Société, non oublieuse des années écoulées, voudra sans doute célébrer le cinquantenaire de sa fondation. Notre plus grand honneur ce jour, n'est-ce pas, Messieurs, sera de saluer celui de nos fondateurs qui seul d'entre eux demeure aujourd'hui parmi nous, les personnifiant tous, méprisant le poids des années, toujours debout pour le service de la science. Notre plus haute récompense sera d'entendre de sa propre bouche l'aveu que nous nous montrons les

dignes continuateurs de l'œuvre entreprise par nos fondateurs.

Aidé des membres éclairés du Bureau, soutenu par tous, il en a le ferme espoir, votre président, Messieurs, fera tous ses efforts, pour maintenir la Société au rang élevé qu'elle occupe et qu'elle a conquis par l'importance de ses publications, par son zèle pour la conservation et la restauration de nos anciens monuments, la recherche et la publication des documents inédits concernant l'histoire de notre province, les découvertes archéologiques. Continuer en un mot l'œuvre de ses devanciers, telle est sa seule ambition.

Puisse cette tâche n'être pas trop au-dessus de ses forces !

Si votre reconnaissant confrère l'accepte aujourd'hui, cette tâche, Messieurs, c'est qu'il ne considère la présidence entre ses mains que comme un dépôt qu'il sera toujours prêt à vous rendre, lorsque jugeant le fardeau trop lourd pour ses épaules, le suprême intérêt de la Société vous dictera un autre choix, choix facile parmi tant d'entre vous, plus dignes que lui d'un semblable honneur.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Didier, le nouveau membre titulaire élu.

— Hommage est fait à la Société, par M. Frédéric Moreau, du *Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda.*

Des remerciements seront adressés au donateur.

— M. le Président donne lecture d'une lettre du comte Baguenault de Puchesse, élu Vice-Président à la dernière séance ; celui-ci, Président sortant, s'incline devant le vote de la Société et accepte l'honneur qui lui a été fait, mais sous la réserve que ce n'est que pour l'année 1896 seulement.

— M. le Président rappelle la perte douloureuse que vient de faire la Société en la personne de M. le chanoine Foucher, membre titulaire résidant. Ancien curé de Meung, il avait réuni de nombreux docu-

ments sur sa paroisse ... le chanoine Cochard veut bien se charger de faire une notice biographique sur notre regretté collègue.

— M. le Président signale les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur de MM. : Léopold Delisle, comme grand-officier, et Georges Picot, comme chevalier. Tous deux sont membres honoraires élus de notre Société.

— M. Charpentier, Trésorier sortant, présente l'exposé de la situation financière de la Société. Les comptes sont approuvés et des remerciements sont votés à M. Charpentier.

— M. Tranchau remet à M. le Président un projet d'élévation de nos bibliothèques, devenues tout à fait insuffisantes.

— Le travail de M. l'abbé Uzureau, sur le pénitent de Châteauneuf, est remis à la Commission des publications.

Séance du vendredi 24 janvier 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

Il est fait hommage à la Société : par l'éditeur, M. Herluison, de l'allocution prononcée, dans l'église Saint-Lyphard de Meung, par M. l'abbé Bellet, sur M. Foucher, chanoine de l'église d'Orléans. Par l'auteur, M. Francis Pérot, des *cachets d'oculistes romains*. Par l'auteur, M. Léopold Delisle, membre honoraire élu, de *Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Vernon.*

— MM. Sainjon, les adjoints au maire d'Orléans, le directeur de la Bibliothèque nationale ont écrit au Président de notre Société pour remercier celle-ci de l'envoi qui leur a été fait du *Pont des Tourelles à Orléans* de M. Collin.

— M. Guillon fait connaître à M. le Président que l'on pouvait, peut-être, espérer une souscription, de la part du Ministère des travaux publics, à un certain nombre d'exemplaires du même ouvrage.

— M. le chanoine Cochard, au nom de la Commission des publications, rend compte, sommairement, de huit mémoires envoyés à la Société par M. Dupré, membre titulaire non résidant. Quatre seront insérés, intégralement, dans nos prochains *Bulletins*, savoir : *Harangue de Pyrrhus d'Angleberme à l'Université d'Orléans ; — Poésies de Jean Marius, orléanais ; — Lettres inédites de Philippe de Béthune ; — Sermons du P. Hylaret, cordelier, prêchés à Orléans* (1). Quatre seront simplement placés dans nos archives, savoir : *Opuscules de Jacques Besson ; — Expectative d'un chanoine d'Orléans ; — Jeanne d'Arc à l'exposition de Bordeaux* (mai-novembre 1895); — *Deux lettres de Pierre de Blois à l'Eglise d'Orléans.*

— M. Vignat lit quelques lignes d'introduction accompagnant un document sur les portes en bois des transepts de la cathédrale d'Orléans. Ces portes sont ornées de sculptures qui méritent d'être signalées.

Le travail de M. Vignat sera présenté à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

— M. Tranchau présente à la Société une notice de M. Blondel, notaire à Beaugency, au sujet de divers marchés conclus entre des peintres verriers et plusieurs donateurs de vitraux qui n'existent plus.

La lecture de ce travail sera faite à une séance ultérieure.

— M. Dumuys demande si quelqu'un possède des documents sur un procès qui eut lieu en 1769, au sujet de fouilles faites pour retrouver l'ancienne crypte de Saint-Laurent-des-Orgerils.

— M. Basseville croit qu'on en retrouverait trace dans les archives de la Cour.

(1) Voir page 201.

Séance du vendredi 14 février 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

Hommage est fait à la Société par l'auteur, M. Colas de la Noue, associé correspondant, de : *Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans.*

Des remerciements lui seront adressés.

— La Société des Antiquaires de Picardie nous informe que deux concours sont ouverts par ses soins, en 1896 et 1897. Les travaux devront être adressés à la Société avant le 1er juillet 1896 pour le premier, et le 1er juillet 1897 pour le second.

— MM. le maire d'Orléans et Rayneau, directeur des travaux municipaux, ont écrit au président de notre Société pour remercier celle-ci de l'envoi qui leur a été fait du *Pont des Tourelles à Orléans*, de M. Collin.

— M. le Président fait part à la Société de la mort de son plus ancien membre titulaire non résidant, M. Dupré, dont l'élection remonte à 1849. Notre regretté collègue a été deux fois lauréat de nos concours et nous a envoyé, à plusieurs reprises, des travaux intéressants qui ont paru dans nos publications.

— M. le Président annonce à la Société que notre collègue, M. Cuissard, vient d'être nommé bibliothécaire de la ville d'Orléans.

La Société adresse ses félicitations les plus sincères à M. Cuissard que tout le monde est heureux de voir nommé à cette place.

MM. le chanoine Cochard, Herluison, Tranchau proposent d'admettre comme membre correspondant M. le docteur Tartarin, de Bellegarde.

L'élection aura lieu à la première séance du mois de mars.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard propose d'insérer dans notre *Bulletin :*

1° Deux extraits du travail de M. Gauthier sur les souvenirs laissés par Jeanne d'Arc, lors de son passage sur les bords de la Nièvre et de l'Allier (1).

2° L'analyse faite par M. Tranchau d'un manuscrit inédit, écrit par le scolastique de la cathédrale d'Orléans, au sujet de la nomination des professeurs qui remplacèrent les Jésuites au collège d'Orléans, lors du renvoi de ceux-ci.

Ces propositions sont acceptées.

— Mgr Desnoyers lit un travail sur la maison dite de l'Annonciade, dans la rue du Tabour.

MM. Dumuys et de Beaucorps présentent quelques observations au sujet de ce travail qui est renvoyé à la Commission de publications.

Séance du vendredi 28 février 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

Il est fait hommmage à la Société, par M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, de la *Piuzela d'Orlhieux*, et d'une introduction à un travail sur la *Légende des Quatre fils Aymon.*

— M. le Président fait les communications suivantes à la Société :

M. le ministre des travaux publics souscrit à six exemplaires de l'ouvrage de M. Collin, sur les *Ponts d'Orléans.*

Des remerciements seront adressés à M. le ministre.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir organise, à Chartres, pour le mois de juin prochain, une exposition des arts retrospectifs et demande à notre Société d'y envoyer divers objets.

Il est décidé que cet envoi ne peut avoir lieu ; mais il est fait appel à la bonne volonté de chacun des membres, en particulier.

(1) Voir page 237.

— M. le Président fait connaître l'état de nos comptes avec l'imprimeur et des travaux en cours de publication.

— M. le maire d'Orléans et l'administration municipale ont l'intention de faire placer, au-dessous des plaques des rues dont la dénomination rapppelle le nom d'un homme célèbre ou quelque souvenir historique, une très brève note explicative. Ils demandent le concours de la Société pour la rédaction de ces notices.

MM. Cuissard, Desnoyers, Dumuys, Huet, Baguenault de Puchesse sont désignés pour l'exécution de ce travail dont ils veulent bien se charger.

— La Société décide qu'elle souscrira au répertoire bibliographique du département du Loiret, auquel MM. Charpentier et Cuissard sont en train de mettre la dernière main. Elle félicite les auteurs d'avoir entrepris une œuvre si éminemment utile, qu'ils ne peuvent manquer de mener à bonne fin.

— La Société décide que la candidature à la place qu'occupait notre regretté collègue, M le chanoine Foucher, sera ouverte à partir de la prochaine séance.

M. Herluison offre à la Société archéologique, au nom de l'auteur, une *Vie de Jeanne d'Arc*, écrite par un Américain, M. Francis Lowel. Ce savant fait partie de la Commission des musées de Boston. En relation avec lui depuis quinze ans, M. Herluison lui a adressé, durant cette période, de nombreux ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, documents qu'il a utilisés pour écrire l'histoire de la libératrice d'Orléans.

Des remerciements seront adressés au donateur.

— M. Eugène Jarry lit le résumé des documents offerts à la Société par M. Basseville, relatifs aux difficultés qui s'élevèrent entre les chapitres de Sainte-Croix de Jargeau et de Saint-Euverte, au sujet du prieuré du Gué-de-l'Orme.

La Société vote l'impression de ce résumé dans notre *Bulletin* (1)

(1) Voir page 242.

et le dépôt, dans nos archives, des quatorze pièces que renferme le dossier.

Des remerciements sont adressées à M. Basseville.

— M. le chanoine Cochard continue la lecture de son mémoire sur les trépassés du siège d'Orléans, en 1428.

— Mgr Desnoyers lit une communication sur les découvertes archéologiques faites dans le departement du Loiret en 1893, 94 et 95.

Elle est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Dumuys signale la découverte :

1° De tombes en pierre, trouvées au pied de l'église Saint-Euverte, et sur lesquelles une note sera insérée au *Bulletin* (1).

2° De menus objets rencontrés dans les démolitions faites, en ce moment, pour l'ouverture de la rue de la République. Ce sont : une monnaie d'or armoricaine, semi-globulaire, en fort bon état de conservation, et des ossements trouvés vers l'intersection de la rue de Gourville avec la nouvelle voie, sur l'emplacement qu'occupait la maison de M. le comte de Martel, au même endroit où il avait été déjà, il y a quelques années, mis à jour divers débris de l'époque gallo-romaine. — Dans le sous-sol de l'une des maisons qui s'élevaient sur la partie sud de la rue de la Cerche : un vase de verre orné de dessins ; une chevalière en or, portant, comme chaton, une pierre gravée et paraissant dater de l'époque gallo-romaine ; enfin, quelques monnaies de bronze et d'argent d'époques diverses et qui ont été dispersées ou vendues, à bref délai, par les terrassiers qui les avaient recueillies.

(1) Voir page 244.

Séance du vendredi 13 mars 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le président se fait l'interprète de la douleur que la Société a éprouvée de la mort de M. Tranchau et s'exprime ainsi :

En entrant ce soir dans cette salle de nos réunions, vos regards, comme les miens, n'est-ce pas, Messieurs, se sont dirigés vers une place aujourd'hui vide; en même temps que votre pensée, comme la mienne, se reportait vers celui qui l'a si longtemps et si dignement occupée. Je voudrais que mes premières paroles, ce soir, soient, en votre nom, un hommage rendu à la mémoire du regretté confrère que nous venons de perdre, un hommage digne de lui et de vous. Quelles qu'elles soient, je ne saurais me taire, ma voix ne dût-elle résonner à vos oreilles que comme un écho lointain et affaibli, après de si éloquents discours prononcés sur une tombe qu'environnait une foule compacte et recueillie.

Il y a deux mois, c'était le vénérable abbé Foucher, chanoine titulaire de Sainte-Croix, qu'une longue maladie nous enlevait. Aujourd'hui, c'est M. Tranchau, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, qui tombe foudroyé, au moment même où, avec son dévouement habituel, il cherchait à consoler et à soulager un ancien élève gravement atteint. Et, par un de ces coups dont la soudaineté et l'imprévu terrifient, c'est l'homme solide encore qui est frappé par la mort, aux côtés même du malade.

La mort a trouvé le chrétien ferme et prêt.

La Société archéologique, fondée en 1848, était encore, en quelque sorte, au berceau lorsque M. Tranchau y fut admis, dans le cours du premier trimestre de l'année 1852. Le professeur

d'histoire de notre lycée y avait sa place marquée, et il fit bientôt partie de l'importante Commission des publications.

Nommé en 1856 censeur au lycée de Caen, M. Tranchau ne veut pas rompre les liens qui l'attachent à nous, et il devient, sur sa demande, membre titulaire non résidant. En 1858, revenu à Orléans, comme censeur, il reprend sa place de titulaire résidant. Mais, deux ans après, promu inspecteur d'Académie à Moulins, il est de nouveau obligé de s'éloigner pour quelques années. C'est en 1864 que, nommé proviseur du lycée d'Orléans, puis inspecteur d'Académie (1872), il revient s'asseoir au milieu de nous pour ne plus nous quitter.

Les fonctions de censeur, de proviseur, d'inspecteur d'Académie sont absorbantes, il faut toujours être sur la brèche. On a rappelé avec quel dévouement, quelle activité, quelle haute capacité M. Tranchau les avait remplies. Entre temps, il trouvait moyen d'assister à nos séances, de s'intéresser à nos travaux. A deux reprises, membre de la Commission des publications, il fait de nombreux rapports où se révèlent la critique sûre et serrée, l'indiscutable compétence du professeur d'histoire.

Mais c'est surtout quand l'heure de la retraite, en 1879, sonnera pour M. Tranchau, qu'il s'attachera plus étroitement à nous. Cette année même, en décembre, il est nommé membre de la Commission de la bibliothèque, et dès lors, grâce aux loisirs qui lui sont faits, il consacre à nos livres et à nos archives, à leur mise en ordre, à leur classement, l'esprit de méthode, de clarté, de précision qui fut un des traits distinctifs de son caractère.

Une plus haute situation, parmi nous, était réservée à une personnalité aussi marquante, à l'inspecteur honoraire d'Académie, au chevalier de la Légion d'honneur, à l'officier de l'instruction publique : le 22 décembre 1885, il était appelé à présider la Société.

Oh ! comme dans la charmante allocution qu'il prononce, pour remercier ses collègues, il se révèle tout entier. M. Tranchau aime pour lui le travail persévérant, opi-

niâtre ; tel aussi il le veut chez les autres, et c'est tout un brillant programme qu'il trace en quelques mots cachant, sous une forme simple, des vues sages, suivies et profondes.

Ses trois années de présidence écoulées, M. Tranchau revient à sa chère bibliothèque qu'il ne quitte plus ; il aime à passer de longues heures au milieu de nos livres. Il aime cette antique salle de notre vieille Université pour la conservation de laquelle, lui aussi, a vaillamment combattu, cette salle restaurée qu'il a décrite dans une spirituelle causerie, le jour où la Société y était solennellement installée.

Il veille, avec une scrupuleuse jalousie, aux moindres détails ; rien ne lui échappe. Partout on retrouve, écrites de sa main, des indications précieuses, des notes utiles au chercheur. Il possède, admirablement classée dans sa tête, grâce à son excellente mémoire, la liste de tous nos membres résidants, non résidants, correspondants ; la nomenclature des 150 Sociétés savantes ou Bibliothèques avec lesquelles nous sommes en correspondance ; il veille, avec ponctualité, à la régularité des échanges.

Les Sociétés savantes, si haut que soit le domaine de la science, ont aussi leur vie matérielle, il faut y pourvoir ; l'âme de cette vie, chez nous, c'était M. Tranchau.

Est-ce à dire que de tels soins absorbaient en entier le temps que nous consacrait notre savant collègue. Oh ! non. Nos Bulletins, nos Mémoires contiennent de nombreux et intéressants travaux dus à sa plume.

Dédaigneux des longs discours, des périodes sonores, il écrit avec simplicité, clarté, et son style est piquant, original.

Modeste, il n'aborde pas les grands problèmes, les faits généraux de l'histoire pour lesquels il était si bien préparé par de fortes études, par un enseignement longtemps professé ; c'est dans un horizon moins vaste qu'il se renferme ; ce sont les souvenirs locaux qu'il préfère et qu'il se plaît à nous rappeler.

Tantôt c'est un adieu qu'il adresse aux vieux quartiers d'Orléans ; tantôt ce sont les statuts d'une ancienne corporation qu'il fait revivre. Un jour, il nous détache quelques pages curieuses

de l'histoire de notre lycée, qu'il prépare. Une autre fois, c'est lui qui rédige un remarquable rapport, plein d'équité et en même temps de bienveillance, sur les travaux présentés au concours de 1880. Puis, toujours prêt à rendre hommage aux qualités d'un collègue, d'un ami, il écrit des notices nécrologiques sur MM. du Faur de Pibrac, E. Michel, Baguenault de Viéville, E. Bimbenet; cette dernière, véritable biographie où l'écrivain dévoile toutes les ressources de sa plume, le vieil ami, toutes les qualités de son cœur.

Ancien élève du professeur distingué, hier son collègue dans notre Société, j'ai essayé, Messieurs, d'esquisser tous les droits que M. Tranchau avait à notre affectueux souvenir, à notre reconnaissance même, je ne crains pas de le dire.

Suivant le touchant usage établi dans notre compagnie, la vie de M. Tranchau vous sera bientôt retracée, d'une manière plus complète, plus saisissante et, je l'espère et le souhaite, par une plume plus expérimentée que la mienne. Peut-être jugerez-vous, Messieurs, que le collègue, l'ami qui lui a déjà adressé un si touchant et si sympathique adieu, se trouve naturellement désigné pour remplir ce pieux devoir.

Il sera demandé à M. Guerrier de bien vouloir rédiger une notice sur le défunt, dont le portrait sera gravé par les soins de la Société.

— M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans invite les membres de la Société d'Archéologie à la réunion générale des trois sociétés savantes d'Orléans, qui aura lieu le 20 mars.

— M. le Dr Tartarin, présenté à l'avant-dernière séance, est élu membre correspondant.

— MM. Desnoyers, Jacob, Jarry présentent M. Paul Fougeron pour la place laissée vacante par la mort de M. le chanoine Foucher. M. Jarry affirme que M. le Dr Vacher, déjà présenté, persiste dans sa candidature. M. Herluison en fait de même pour M. Breton.

Le jour de l'élection sera ultérieurement fixé.

M. Maxime de Beaucorps offre à la Société, au nom de l'auteur, M. le comte Brémond d'Ars, une brochure qui a pour titre : *La maison de la Lande.*

Des remerciements seront adressés au donateur.

— M. Cuissard, au nom de la Commission des publications, propose d'insérer au *Bulletin* les trois lettres sur le pénitent de Châteauneuf, que M. l'abbé Uzureau a envoyées à la Société.

Cette proposition est adoptée (1).

Séance du vendredi 27 mars 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. Guerrier accepte de faire une notice sur notre bien regretté collègue M. Tranchau.

— M. Herluison dépose sur le bureau les portraits de notre collègue M. le chanoine Foucher.

Ils seront distribués avec notre prochain *Bulletin.*

— M. le président signale : dans les derniers mémoires du Comité archéologique de Senlis, un article sur l'abbaye de la Victoire, dans lequel il est fait mention du jubilé qui a été accordé par le Saint-Père, lors de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Orléans, et dont plus de 500,000 personnes auraient profité ; dans le dernier numéro du *Polybiblion*, une note louangeuse sur le *Pont des Tourelles à Orléans*, de M. Collin.

— Mgr Desnoyers fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur : l'*Iconographie de Jeanne d'Arc.*

(1) Voir page 246.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme Tranchau qui, en souvenir de son mari défunt, et pour se conformer au désir par lui exprimé, offre à la Société une somme de 150 francs qui devra être affectée à l'achat d'ouvrages orléanais. Elle met également à la disposition de la Société diverses notes qu'a laissées M. Tranchau.

M. le Président enverra les remerciements de la Société à la donatrice.

— La Société fixe le jour de l'élection du successeur de M. le chanoine Foucher à la seconde séance d'avril.

— M. Cuissard signale, dans la *Revue celtique*, une inscription qui a été trouvée dans le département de l'Indre et où la qualification de *Atepomarus* est accolée au mot *Apollo*. On se rappelle que le premier de ces noms figure dans l'inscription gravée sur le socle du cheval de bronze, trouvé à Neuvy-en-Sullias (Loiret).

— M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme Tranchau qui, en souvenir de son mari défunt, et pour se conformer au désir par lui exprimé, offre à la Société une somme de 150 francs qui devra être affectée à l'achat d'ouvrages orléanais. Elle met également à la disposition de la Société diverses notes qu'a laissées M. Tranchau.

M. le Président enverra les remerciements de la Société à la donatrice.

— La Société fixe le jour de l'élection du successeur de M. le chanoine Foucher à la seconde séance d'avril.

— M. Cuissard signale, dans la *Revue celtique*, une inscription qui a été trouvée dans le département de l'Indre et où la qualification de *Atepomarus* est accolée au mot *Apollo*. On se rappelle que le premier de ces noms figure dans l'inscription découverte à Orléans, sur laquelle se lit le mot *Cenab*.

HARANGUE DE PYRRHUS (1) D'ANGLEBERME

A L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Ce docte Orléanais enseigna le droit, à l'Université ès-lois de sa ville natale. Les dates certaines nous manquent sur sa naissance, sur les différentes phases de sa vie et même sur sa mort (2). Cependant, nous pouvons, par induction, rattacher à la première moitié du XVIe siècle les années de son professorat (3).

Ses ouvrages les plus connus sont : un commentaire des coutumes d'Orléans, plein de science ; et un éloge de cette ville, où le sentiment patriotique exagère parfois la beauté du sujet, vu à travers le prisme d'illusions généreuses.

Le discours que nous signalons aux curieux a été moins remarqué jusqu'à présent. La plupart des éditeurs du commentaire des coutumes d'Orléans semblent même l'avoir mis de côté, comme *quantité négligeable*. En effet, des trois éditions que possède la Bibliothèque municipale de Bordeaux (ma seule ressource aujourd'hui), il n'y en a qu'une qui donne cette harangue, profondément oubliée.

(1) Pour *Petrus*. A l'époque de la Renaissance, les savants aimaient à prendre des noms de l'antiquité Grecque ou Romaine, pour déguiser leur véritable origine.

(2) Lottin le fait mourir en 1520 (*Recherches historiques sur Orléans* t. I. p. 372) ; mais rien n'est moins certain que cette date.

(3) *Histoire de l'université d'Orléans*, par M. Eugène BIMBENET, p. 352 et 353.

Voici d'abord le titre de l'édition :

« Consuetudines generales Bituricenses, Turonenses et Aure-
« lianenses, cum glossemate Boerii, Johannis Sainson ac Pyrrhi
« Englebermei. Parisiis, apud Franciscum Regnault 1529 ». In 4° : titre et bordures illustrées ; reliure du XVIe siècle, assez bien conservée (1).

La harangue se trouve à la suite du commentaire des coutumes (fos 175 et 176) elle est ainsi intitulée : « Oratio, habita in « eâ re quæ dicitur *licentiandorum præsentatio*.

C'était un discours d'ouverture des examens que devaient subir les candidats au grade de bachelier en droit.

L'exorde commence par rappeler les anciens usages de l'Université, que cette cérémonie reproduisait fidèlement :

« Acturi sumus in praesentiarum, cancellarie doctissime (2),
« vosque celebercimi patres (3), rem velut *anniversariam* (4),
« multis annis ac feliciter à majoribus factitatam. »

L'orateur annonce qu'il tiendra un milieu raisonnable entre une prolixité fatigante et l'inconvénient d'une excessive brièveté ; il sut effectivement éviter le double écueil du trop et du trop peu.

Viennent ensuite de sages conseils aux jeunes gens, pour les engager à persévérer dans l'amour de l'étude et dans une conduite digne de leur vocation (5).

(1) Les deux autres éditions anciennes que j'ai sous les yeux sont celles d'Orléans, 1543 in-4o gothique, et celle de Francfort, 1575 in-f., caractère romain. Ni l'une ni l'autre, je le répète, ne contiennent le discours en question.

(2) Le chancelier de l'université d'Orléans n'était autre que le *scholastique* du chapitre de Sainte-Croix ; ce dignitaire de l'église cathédrale cumulait ainsi les deux titres et les deux fonctions. (E. BIMBENET, p. 288-289).

(3) Les docteurs-régents, au nom et en présence desquels Pyrrhus d'Angleberme portait la parole.

(4) Sauf le cas de session extraordinaire, l'examen et la réception des bacheliers n'avait lieu qu'une fois l'an.

(5) S'il fallait en croire l'ambassadeur Vénitien Andrea Navagero, qui visita Orléans en 1528, les étudiants de cette ville étaient ordinairement plus âgés que ceux des autres universités et, par conséquent, plus

L'engouement de la Renaissance pour les fables du paganisme amène, çà et là, quelques réminiscences puériles et quelques rapprochements de pure fantaisie ; mais la foi du chrétien et la gravité du docteur ès droits reprennent le dessus, lorsque le maître dit à ses élèves : « Nulla res magis « Deo convenit quâm justitiam facere, omni tempore ; sic « vos beatos fore Christus pollicetur, qui ipse vera sapientia « est, nedùm philosophia, immô *vivens justitia*, ut Origenes « scribit. »

Les jurisconsultes d'alors pouvaient, dans leur vaste savoir, citer les Pères de l'Église, comme les auteurs païens...

Les gloires passées de l'Université revivaient dans le présent et l'institution, loin de dégénérer, semblait, au contraire, jeter un nouvel éclat.

« Prodierunt hinc, aliquando, uno volatu, longè *plures* (1). « Est enim quod hebrei dicunt *Cariathsephet* hæc civitas, id « est, civitas litterarum ; sed me herculè ! nunquam doctiores « legumque peritiores evasere, quod partim nostris *atlanticis* « laboribus (2), partim vestræ diligentiæ ; quæ magna est nobis « gloria (3) ».

Observation : Dabit, dans le pays de Chanaan, s'appelait, primitivement, *Cariat-Stepher* ou *Cariathsephet*, c'est-à-dire la *ville des lettres*, parce qu'on y avait inventé les premiers caractères de la langue des Chananéens, ou parce que ce peuple avait

aptes à recevoir de graves conseils. Je transcris, à titre de renseignement local, cette note d'un voyageur intelligent et curieux :

« Vi é studio, nel quale dicono che vi sono piu di mille e seicento scolari tutti vomini, non, come negli altri studii di Franza, garzoni ». (Relations des ambassadeurs Vénitiens, publiées par Tomasco dans la grande collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. I p. 30). Ainsi, d'après Andrea Navagero, le nombre des écoliers aurait alors été de 600 environ. Ce chiffre parraît plus vraisemblable que celui de 5.000, supposé par d'autres écrivains. — (E. Bimbenet p. 407).

(1) Le nombre des écoliers avait diminué, mais ceux qui restaient ne le cédaient à leurs devanciers, ni pour l'assiduité aux leçons, ni pour la force des études.

(2) La peine extraordinaire que s'étaient donnée les régents.

(3) Compliment aux élèves.

là ses écoles (1). L'érudit *antécesseur* fait ici à sa chère ville d'Orléans une flatteuse application d'un nom, bien peu connu, de la géographie Biblique. Ailleurs, il date *ex Aureliâ, litterarum parente*, la dédicace au chancelier et cardinal *Du Prat* de son opuscule *in philosophum* (2).

En terminant son allocution, il prie le scholastique, chancecelier de l'Université, appelé, en cette qualité, à présider aux examens, de ne pas trop ménager les candidats et de ne leur conférer qu'à bon escient un titre qui doit être le prix de sérieuses épreuves.

« Cœterum, tu, clarissima gymnarsiarcha, tirones istos
« crebris conflictibus probatissimos laureandos excipias, ut,
« sacris certaminibus coronati (quod Ulpiani verbum est),
« sacratissimi juris milites tuis sacris manibus effician-
« tur. (3) »

A Orléans, les bacheliers, comme les docteurs, *lisaient* en droit civil (4) ; mais je pense qu'ils étaient chargés des cours élémentaires, correspondant à leur propre grade. Même restreint à cette limite, le professorat supposait des garanties de savoir ; l'indulgence excessive des examinateurs aurait pu compromettre la réputation d'un enseignement célèbre par toute la France et jusqu'en Allemagne (5).

Vraisemblablement (quoique cela ne soit pas dit), la harangue préparatoire à l'examen des aspirants au baccalauréat ès-droits fut prononcée dans la *salle des thèses*, que la Société Archéolo-

(1) *Juges*. Chap. I. verset XI et Job. Chap. XV v. XV. Cf. *le Dictionnaire de la Bible*, de dom Calmet.

(2) Inséré à la suite du speech universitaire de Pyrrhus d'Angleberme, (f° 177 du même volume). Ce traité de philosophie chrétienne explique, parfaitement, la nature, les devoirs et la destinée future de l'homme moral.

(3) La pompe de ces expressions ajoutait au prestige du docte aréopage, assemblé pour interroger une série, plus ou moins brillante, de jurisconsultes en herbe.

(4) *La salle des thèses de l'Université*, par M. Boucher de Molandon, note de la page 26.

(5) Témoin l'existence de la *Nation Germanique*, une des plus renommées et des plus studieuses.

gique a heureusement reconstituée et dont elle même a fait son domicile d'adoption.

Ce monument, qui n'était dans le principe que la librairie (bibliothèque) de l'Université, devint, par la suite, le lieu ordinaire de ses réunions et le théâtre des épreuves qu'elle imposait aux récipiendaires.

Ce ne fut sans doute pas la seule fois que Pyrrhus d'Angleberme fit entendre sa voix autorisée sous les voûtes du vénérable sanctuaire de la science Orléanaise, muet témoin de tant de solennités oratoires et juridiques.

APPENDICE

Après le discours académique que nous venons d'analyser, un des opuscules les moins connus de Pyrrhus d'Angleberme est un éloge de la danse ; singulier sujet d'étude pour un aussi grave écrivain !... On le trouve imprimé, à la suite du commentaire des coutumes et de différents traités, dans l'édition d'Orléans, 1543 in-f° gothique (1).

Le titre porte : *De Saltatione et mucicâ* ; mais, en réalité, l'auteur ne s'occupe guère de la musique que dans les rapports de cet art avec la danse, son principal objectif.

Était-ce pour lui un simple jeu d'esprit, un délassement de travaux plus sérieux ? Ou bien a-t-il voulu critiquer les ébats, trop libres, auxquels se livraient les écoliers de l'Université ? Régentait-il encore, en leur parlant de Terpsichore et de ses classiques leçons ?... D'autre part, pensait-il, avec douleur, aux

(1) « Pyrrhus Anglebermeus in Aurelianas consuetudines. — Venundantur Aureliæ in ædibus Jacobi Hoys, vulgariter à *l'Escripvainerie*, « près l'église Notre-Dame des Bonnes Nouvelles. » Cette édition indiquée dans les *Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans*, par H. Herluison. Orléans, 1868, p. 8, ne figure pas dans un travail sur la typographie Orléanaise, inséré dans les *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. XX, appendice. On trouve seulement, à la page 21 de cette notice, la mention d'un autre ouvrage du même auteur, imprimé à Orléans, chez Jacques Hoys, en 1518, petit in-4° gothique.

danses extraordinaires et fort indécentes qui eurent lieu à Orléans même, en 1470, à l'occasion de la naissance du Dauphin (depuis roi Charles VIII) fils de Louis XI (1) ?...

La danse que préconise Pyrrhus d'Angleberme serait bien plus réservée ; jugez-en par cette peinture édifiante :

« Nempè, in saltatione, non corporis modo, sed et animi « pulchritudo facile discernitur, per congruam, consonam, « amicam proportionem, ut more philosophantium loquar, hic « pudicitiam conspicamur venerabilem, intrepido gressu, tran- « quillo serenoque habitu, non procaciter incedentem, non « obliquis lubricisque luminibus intuentem, probè, sobrièque « singula prudentem verba, hanc admiramur, imitamur, « amplectimur. »

Reste à savoir si cette irréprochable chorégraphie a jamais existé ailleurs que dans l'imagination pudibonde de l'auteur ? (2). A l'en croire, un pareil amusement ne serait pas incompatible avec la sévérité habituelle d'une vie calme et digne ; la noblesse des attitudes, qui le distingue des sauteries vulgaires, pourrait, même, exciter les sentiments élevés et généreux.

D'illustres exemples viendraient à l'appui de cette opinion légèrement paradoxale.

Ici, le docte apologiste des ronds de jambe énumère, avec complaisance, les grands hommes de l'antiquité, Juive, Grecque ou Romaine, qui dansèrent, sans rien perdre de leur dignité morale et sans compromettre leur réputation de vertu.

Chez les Grecs, notamment, la danse, bien comprise, faisait partie de l'éducation.

« Hinc et virtutis et exercitii decentisque habitûs causâ, non « libidinis aut mali cujuspiam commercii, doctos saltandi præ- « ceptores suis liberis Græci quæsiere ».

En France même, celle que l'on préférait anciennement ne pouvait amollir les âmes, ni les détourner de l'étude ; au contraire !

(1) Lottin. *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 323.

(2) Le grave *menuet* du vieux temps pourrait, seul, approcher d'u idéal impossible à réaliser complètement.

« Cujus amantissima est Gallia, velut honestissimæ palestræ,
« nec minus bellax aut strenua, aut in studio litterarum acris,
« *sed eo tanquam ocula vivacior* ».

Enfin, un art plastique, où l'abus touche de bien près à l'usage, trouva un défenseur inattendu au sein d'une célèbre Université et sous le bonnet d'un docteur *in utroque jure* (1). Ce second enseignement dérida, tant soit peu, la gravité magistrale du premier.

(1) Le droit civil Romain et le droit canonique ; l'un et l'autre étaient enseignés à Orléans (Bimbenet, p. 316 et 320).

A. DUPRÉ.

POÉSIES DE JEAN MARIUS, ORLÉANAIS

La Bibliothèque municipale de Bordeaux, que je fouille à l'intention du vieil Orléans, ma seconde patrie, possède un petit volume, intitulé : « Joannis Marii Aureliani, juris utriusque li- « centiati, *xenia* ; Aureliæ, ex typographiâ Saturnini Hotot, « hujus urbis Aureliæ typographi. » 1577, in-8° de 20 feuillets, reliure de l'époque, en vélin blanc, avec d'autres poésies latines de différents auteurs non Orléanais.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première, datée du *1er des calendes de 1577*, est un recueil de compliments et de souhaits de bonne année (*xenia*), tous en distiques latins, adressés aux parents ou amis de Jean Marius, la plupart Orléanais et jurisconsultes, comme lui.

Les éloges peuvent être exagérés. L'amitié et l'esprit de famille ou de corps n'ont-ils pas leurs illusions ? En outre, l'abus de la mythologie alourdit parfois le style et gâte même les sentiments les plus affectueux ; mais que nous importe le mauvais goût du temps ? Ce que nous cherchons dans les poésies alambiquées de Jean Marius, ce sont principalement (pour ne pas dire uniquement) des noms Orléanais, qui nous fassent vivre, un instant, avec cette génération de lettrés, de juristes et de magistrats dont l'Université ès-lois fut l'*alma mater*. Les voici, dans l'ordre du livre, rare sans doute, que nous avons sous les yeux.

Jean Touchet, cousin de l'auteur, « nuper propræsesti provinciæ Aurelianæ » ; ce qui veut dire, en termes moins pompeux, lieutenant particulier du bailliage-présidial d'Orléans. C'était le père de la belle maîtresse de Charles IX.

Louis Aleaume, provinciæ Aurelianæ summus « præses » (premier président du présidial).

Germain Rebours, prætor (prévôt d'Orléans).

Nourrisson, propprætor, lieutenant de la prévôté.

Robineau, procureur du roi au bailliage.

Chenu, avocat du roi au même siège.

Fornièr, *antecessor*, professeur de droit (1).

Godefroi, autre professeur. Il ne faut pas le confondre avec le grand jurisconsulte du même nom, Denys Godefroi de Paris ; celui-ci, beaucoup moins connu, était originaire de Normandie, avait fait ses études classiques à Paris et son droit à l'Université d'Orléans, où il était devenu régent. Tel est le sens de ces vers, un peu contournés, de Jean Marius :

Artibus (2) *informat te, fons uberrimus ille.*
Doctrinæ, nomen cui dedit ante lutum (3) ;
Jura docet legesque pias Aurelia doctum.
Atque alios solitum te docuisse rudes.

Stuart, avocat.

Godefroy Xylandre, de Cologne, *classicus* (professeur) au collège de Sainte-Colombe (4). La pièce de vers qui le concerne débute ainsi : « Summe poetarum quos urbs Aurelia gestat », et finit par ce joyeux souhait :

Sit tibi fausta, precor, jani fortuna calendis,
Donet sit insertam secta placenta fabam (5).

(1) Eugène Bimbenet, *Histoire de l'Université ès-lois d'Orléans* p. 368.

(2) La faculté des *Arts* en l'université de Paris ; on y enseignait la grammaire, les humanités, la rhétorique et la philosophie.

(3) Étymologie de *Lutetia*, très douteuse ; car on a prétendu que la ville des marais ou des boues (*lutum*) portait ce nom, avant même l'arrivée des Romains et, par conséquent, avant que la langue Latine fût connue chez les *Parisii*, peuple Celte des bords de la Seine (Piganiol de La Force. *Description de Paris*, p. 72).

(4) Avant l'établissement des Pères Jésuites au prieuré de Saint-Samson (1617), Orléans renfermait déjà plusieurs institutions privées, tenues par des maitres séculiers (Polluche et Beauvais de Préau, *Description d'Orléans*, p. 67). Un de ces petits collèges avoisinait, probablement, l'église de Sainte-Colombe, aujourd'hui détruite (*Ibidem*, p. 83).

(5) C'est-à-dire : Puissiez-vous tirer la fève, au prochain gâteau des Rois !

Grégoire GONDET, ancien maître de grammaire de Jean Marius.

DE BEAUJEU, avocat.

Eustache BRACHET d'Orléans, licencié ès-droits.

BÉRAULT, avocat.

JOEL, étudiant de la nation *Picarde*.

GIRARD, GODEFROY, STUART, VÉRAC ; Des Mataras, Angevin ; Le Bègue, Champenois ; Des Bordes et autres étudiants (1).

MORIER, Parisien, licencié ès-droits civil et canonique.

BOUTON, Mâconnais, autre licencié.

La deuxième partie de l'œuvre poétique de Jean Marius, intitulée : *Ejusdem aliquot epigrammata*, se compose de pièces sur divers sujets de circonstance, par exemple, sur l'arrivée à Orléans de François de Valois, duc d'Alençon, autrement dit *Monsieur*, frère des rois Charles IX et Henri III.

Les *invectives* contre un détracteur, que Jean Marius croyait son ami, tranche sur une suite monotone de compliments, plus ou moins mérités. Du reste, l'auteur prend bravement son parti d'une critique malveillante et son amour-propre en est à peine froissé : « Si tibi non placeo, placeo mihi, livide lector : Mi satis « est, placeant si mea scripta mihi » Heureux contentement de soi-même, exprimé dans un distique fier et dédaigneux.

La dernière pièce est un *protrepticon* de cinq hexamètres que le régent Fornier envoie à son ami Jean Marius. Ces vers élogieux nous apprennent que Jean Marius exerçait, à Orléans, la profession d'avocat. Cet homme de loi, versificateur par occasion, n'est mentionné dans aucune des biographies que j'ai pu consulter. Pour faire connaissance avec lui il m'a fallu découvrir le petit livre dont la Bibliothèque de Bordeaux garde un des rares exemplaires. Heureux hasard !

(1) A cette époque, les écoliers de l'université d'Orléans formaient quatre nations : *France*, *Picardie*, *Normandie*, *Allemagne* (BIMBENET, p. 152, 153 et passim.) Cette distinction est observée dans la nomenclature ci-dessus.

A. DUPRÉ.

Lettres inédites de Philippe de Béthune à son fils Henri de Béthune, alors évêque de Maillezais, et depuis, archevêque de Bordeaux.

Philippe de Béthune, frère puiné du grand ministre, Maximilien de Béthune, duc de Sully, fut, lui aussi, comblé de dignités et d'honneurs dont l'énumération se trouve dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye Desbois. (T. II. p. 144.) Entre autres fonctions considérables qu'il obtint, par le crédit tout-puissant de son illustre frère, on peut citer l'ambassade de Rome. Henri IV le nomma, en 1601, à ce poste difficile, qui le retint, près de quatre années consécutives, dans la capitale du monde chrétien.

Maintes fois employé dans des négociations importantes, il sut les conclure à l'avantage de son prince et de son pays.

Revenu en France, il fit bâtir le château de Selles-sur-Cher en Berry et l'orna magnifiquement d'objets d'art, qu'il avait rapportés d'Italie (1). Retiré dans cette agréable résidence, il y mourut en 1649, à l'âge de 88 ans (2).

Un de ses fils, Henri de Béthune, né à Rome en 1604, pendant son ambassade, fut nommé évêque de Maillezais, par brevet du roi Louis XIII, du 22 mai 1629, puis transféré au siège métropolitain de Bordeaux, par brevet de Louis XIV, du 20 novembre 1646 (3).

Lorsqu'il n'était encore qu'évêque de Maillezais, son vieux

(1) Bernier, *Histoire de Blois*, pp. 242 et 243. Ce noble édifice a été démoli par la *Bande noire*, vers 1823. La Révolution avait déjà détruit ou dispersé le riche mobilier.

(2) Voir son article dans la Biographie Zœfer, de l'imprimerie Didot, t. V, p. 842. Cette notice, trop courte, ne fait pas assez connaître le personnage en question.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, col. 1377. — Henri de Béthune, qui avait remplacé à Maillezais Mgr Henri de Sourdis, lui succéda également, comme archevêque de Bordeaux. Il fut aussi le dernier évêque de Maillezais, le siège ayant été, après lui, transféré à La Rochelle.

père lui écrivit, du château de Selles, plusieurs lettres d'affaires, d'amitié ou de reproches ; elles se trouvent, au nombre de 7, dans une liasse du fonds de l'archevêché de Bordeaux, cotée G. 257. (Archives départementales de la Gironde). L'écriture est nette et assez ferme pour une main octogénaire. La diction ne manque pas, non plus, d'une certaine verdeur. Quant à l'orthographe, elle nous paraît étrange ; mais les grands seigneurs, à cette époque, se souciaient peu de la grammaire, ils en laissaient volontiers le soin à leurs secrétaires. Lorsqu'ils écrivaient eux-mêmes, on s'en apercevait bien. Les autographes de Philippe de Béthune offrent, en effet, un curieux spécimen de tous les genres d'incorrections. Je me garderai de rien changer, soit au fond, soit à la forme, dans les passages que je transcrirai avec une scrupuleuse fidélité. Les fautes même ont ici leur valeur, au point de vue philologique.

Plusieurs lettres ont conservé l'empreinte d'un petit cachet, où l'on distingue parfaitement les armes de la maison de Béthune, *d'argent à la fasce de gueules*, avec le lambel des branches cadettes.

Des intérêts purement privés font le sujet de cette correspondance familière. Il s'agit, le plus souvent, d'un procès compliqué ou d'embarras pécuniaires ; car le jeune évêque de Maillezais, qui vivait ordinairement à Paris, dépensait au delà de son revenu et faisait de fréquents appels à la générosité paternelle. Le vieux comte de Selles se plaint amèrement de ces emprunts multipliés et donne à son fils des conseils de rigoureuse économie que cet enfant prodigue ne suivait guère.

Henri de Béthune habitait la capitale et négligeait son évêché de Maillezais, où il ne venait presque jamais ; on le voit trop par une lettre de Normandin, son homme d'affaires, datée de Fontenay, 20 février 1645 (même liasse). L'extrait de cette missive donnera une idée exacte du triste état d'abandon dans lequel se trouvait alors la chapelle épiscopale. « J'ai fait ouvrir la « sacristie et la bibliothèque (1) ; dans la première, les rats com-

(1) Depuis longtemps fèrmées, sans doute.

« mençoient à faire dommage, et non la pluie ; il avoient passé, « je ne scay comment, dans la plus haute des *tirêtes*, où se « mettent les chapes ; ils y avoient laissé *des marques* ; mais, « de bonne fortune, il n'y avoit point d'ornemens dans celle-là ; « tout le reste n'a rien souffert, non plus que la biblio-« thèque. »

Ces renseignements positifs ne concordent guère avec l'assertion suivante du docte et grave André Du Chesne, généalogiste de la famille : « Henri de Béthune, évêque de Maillezais, *réside « continuellement dans son diocèse*, où il mène une vie « exemplaire et donne des preuves d'une piété qui n'est pas « ordinaire (1). »

Nous arrivons à une affaire litigieuse, où le père du jeune évêque lui rendit service et l'aida puissamment de son crédit.

Lorsqu'en 1317, le pape Jean XXII, érigea en évêché l'abbaye de Saint-Pierre de Maillezais, de l'ordre de Saint-Benoît, l'abbé Geoffroy Pouvrelle fut nommé premier évêque, et la communauté de Bénédictins qu'il gouvernait devint le chapitre de la nouvelle cathédrale (2).

Les successeurs de Geoffroy Pouvrelle furent des clercs séculiers, la plupart cadets de nobles familles ; mais le chapitre demeura composé de *réguliers* (c'est-à-dire de religieux Bénédictins), jusqu'à ce que Henri de Béthune eût obtenu sa sécularisation, par une bulle de Rome. Toutefois, ce changement ne s'effectua pas sans de grandes difficultés. Les religieux contestèrent l'opportunité et même la légalité de la bulle pontificale ; un procès interminable s'en suivit. La correspondance de Philippe de Béthune accuse la longueur de ces débats judiciaires. Par exemple, une lettre, qu'il écrivait à son fils, le 4 avril 1642, indique les démarches à faire auprès des juges pour tâcher d'ob-

(1) *Histoire généalogique de la maison de Béthune*. Paris, Sébastien Cramoisy, 1639, in-f°, p. 509 ; ouvrage composé à la demande et sous les auspices du grand ministre auquel il est dédié. Un grain de flatterie ne se serait-il pas glissé dans ce livre d'or de famille ?...

(2) *Gallia Christiana*, t. II, col. 1370.

tenir une solution favorable. Dans cette même missive, le vieux gentilhomme traite assez durement les adversaires de l'évêque de Maillezais :

«... Vos opposants, dit-il, font courir le bruit qu'ils obtien-
« dront un arrest sur requeste, par la faveur du premier prési-
« dent et par le moyen de la protection qu'il prend d'eux,
« *an* vertu de quoy, ils prétendront introduire une bande d'autres
« moines à Maillesés. Il ne faut donc rien mespriser (1). Vostre
« frère de Charost, qui a grande part avec le premier présidant
« ayant pris *an* poste son chemin par icy (2), *an san* alant à
« la Court, je luy ai fait escrire la lettre au dict présidant, de
« laquelle vous aurés icy copie, ordonnant à sa fame de la
« porter... »

Le procès de l'évêque de Maillezais avec son chapitre durait encore trois ans après ; de part et d'autre aussi, on continuait d'agir ou de faire agir de hautes influences, dans le but de gagner la faveur des magistrats ; une lettre de Philippe de Béthune, datée du 4 mars 1645, montre l'activité de ces menées occultes.

«... Vos moines, j'antans de ces *réformés* que je treuve, à la
« vérité, plus affectionnés *au bien* qu'à establir une régularité
« parfaite, remuent toutes pièces pour vous travailler ;
« mais, selon que l'on le peult espérer, vous aurez le premier
« présidant favorable, *puisqu'il s'y est engagé de parole* ed que
« vos frères sont à Paris pour l'an faire souvenir. Ce que vous
« avès à faire maintenant, c'est que votre *solliciteur* soit agis-
« sant et poursuivant vivement (3). »

Passons maintenant aux questions d'argent et aux demandes de *secours*, sujet ordinaire des remontrances paternelles (du 19 juin 1641).

(1) Négliger.

(2) Par Selles. La terre de Charost, dont un frère d'Henri de Béthune portait le nom, était située en Berry, aujourd'hui dans le département du Cher.

(3) Il y avait autrefois des *solliciteurs* de profession ; c'était même un métier assez lucratif, s'il faut en croire les vieilles chroniques du palais.

«... Ce que j'ay fait desjà par deux fois, payant pour vous, je « ne le puis continuer, sans *m'incommoder*. Anfin, vous avès « plus de revenu que moy, ne touchant que si peu maintenant « du Roy (1), que cela n'est pas à mettre en ligne de compte. Vos « despences passées vous ont mis en arrière et desquelles vous « pouvez vous passer. Tant que je l'ai peu, je me suis hosté le « pain de la bouche, pour vous l'amplir à tous trois (2) ; mais, « maintenant, il n'est resonnable que je passe ce peu qui me « reste avec incommodité ; ce qui arriverait si, de votre part, « vous m'ampèchiez que l'on ne s'adressast dorénavant à moy « et que je ne retranchasse aussy, comme je fais à vos frères, « de ce que j'avais accoutumé de leur donner... »

La gêne avait entraîné, comme fatale conséquence, un manque de parole, plus grave que les oublis ordinaires des mauvais payeurs. Ici, l'honneur du gentilhomme indigné éclate en vifs reproches (lettre du 4 avril 1642, déjà citée)... « Une chouse « aussy vous doibve dire, que vous debvès estre plus retenu à « angager vostre parole par promesses, accompagnées de ser- « mants. M. de Moncé m'ayant asseuré que, à vostre voiage der- « nier de Paris, vous luy dictes et à M. de Bellejambe, vostre « créancier, que *foy de prestre vous sortiriez* (3) de ces « arrérages. Cela, de vous à moy, n'est pas bien. Néanmoins, « vous ne lui mandez rien. Au nom de Dieu, réglès mieux vos « affaires, à l'advenir, car c'est une des parties de la prudence, « et principalement an un ecclésiastique de votre condition, « que la confusion et désordre ne se cognoisse point an ses « affaires et an sa maison. »

Ces admonestations étaient dures ; toutefois, le sentiment paternel reprend bientôt le dessus, et la fin de cette lettre adoucit un peu l'aigreur de la première partie :

« Je vous dis cecy avec douleur, pour l'affection que j'ay pour « vous ; mais l'on tient que *jamais Sirurgien pitoiable* (4) *ne*

(1) Comme ancien ambassadeur.
(2) Les trois fils de Béthune.
(3) Vous vous acquitteriez.
(4) Enclin à la pitié.

« *fist belle cure*. Je me relasche de la rigueur avec laquelle je « vous avais escript, pour la saisie faiste sur vous, etc... »

Au sortir d'une maladie sérieuse, Philippe de Béthune écrivait à son fils une page plus tremblée que ses précédentes lettres (3 mai 1643) :

« Je suis (disait-il) ancore foible, aincy que vous le pourrez « remarquer par ceste escripture que j'ay eu peine à tracer, « pour estre demeuré jusques icy fort foible, de fasson que sou- « vent *je bois à la Chartreuse* (1), tenant mon verre à deux « mains... »

La septième et dernière lettre, datée du 19 août 1645, est écrite par un secrétaire et plus correcte. Elle roule principalement sur l'assemblée du Clergé de France, qui se tenait alors à Paris et dont Henri de Béthune faisait partie (2). Voici plusieurs passages de cette affectueuse missive.

« Mon fils, celuy qui ramena les chevaux que vous aviez pris « en cette ville (3), n'eust pas esté trop chargé de deux lignes « pour me donner advis de vostre arrivée à Fontenay (4), en « bonne santé ; car, de ceux qu'on aime on ne peut jamais estre « trop asseuré qu'elle soit bonne (5). »

Ces extraits suffiront pour faire apprécier le style familier et l'orthographe négligée du vieux comte de Selles. Les lettres diplomatiques, qu'il dictait à ses secrétaires, étaient plus châtiées et d'un ton plus relevé.

(1) Que voulait-il dire par là ?... Peut-être qu'il tenait son verre à deux mains, comme le font beaucoup de vieillards. Cependant, on ne voit pas trop quel rapport peut exister entre cette manière de boire et l'institut des Chartreux ?

(2) Les procès-verbaux de cette assemblée ont été publiés dans la grande collection de Guillaume DESPRÉS (t. III, pp. 1-435).

(3) A Selles-sur-Cher.

(4) En Poitou, à trois lieues de Maillezais.

(5) Le reproche était amical.

NOTE

SUR LA MAISON DE BÉTHUNE

Cette illustre famille, originaire de l'Artois, doit son nom à la ville de Béthune, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Pas-de-Calais.

La généalogie qu'en a dressée André Du Chesne (en 1639), fait remonter sa noblesse très haut dans le passé. La simplicité de ses armes (*d'argent à la fasce de gueules*) est, à elle seule, une présomption d'ancienneté, tandis que les nouveaux anoblis surchargeaient, comme à plaisir, leur blason de pièces prétentieuses.

En 1529, l'héritière de la baronnie de Rosny (près de Mantes) la porta en mariage à Jean de Béthune, père de François et aïeul de Maximilien (le ministre d'Henri IV), en faveur duquel cette terre considérable fut érigée en marquisat, par lettres-patentes du mois d'août 1601. L'année suivante, le même personnage acquit la baronnie de Sully-sur-Loire, que d'autres lettres, de février 1606, érigèrent en duché-pairie.

La branche aînée de la famille prit le nom de Sully ; elle possédait encore cette terre, au moment de la Révolution.

La branche cadette, issue de Philippe, frère de Maximilien, garda le nom patronymique.

Philippe de Béthune acheta, en 1608, les terres de Selles et de Charost en Berri et les fit ériger en comté, par lettres du mois de janvier 1621. Comme seigneur de Selles, il se trouva l'être aussi, un instant, du faubourg de Vienne-lès-Blois, annexe de cette terre ; mais il l'échangea bientôt pour d'autres domaines, plus rapprochés de son principal manoir. Cet échange, fait

avec le roi Henri IV, réunit à la ville et au comté de Blois un faubourg qui, jusqu'alors, avait eu ses seigneurs particuliers (1).

La branche des comtes de Selles-Charost se subdivisa, elle-même, en deux rameaux. Les aînés gardèrent Selles ; mais, dans le siècle dernier, ce comté passa aux Le Bret, famille de robe, qui le possédait en 1789. Les cadets eurent en partage Charost, petite ville du Berri, avec ses dépendances et ses droits féodaux. Louis de Béthune, fils puiné de l'ambassadeur et frère de l'évêque de Maillezais (2), obtint, en 1672, l'érection en duché-pairie de la terre de Charost dont ses descendants jouirent jusqu'à la Révolution.

Selles, quoiqu'étant du diocèse et de l'élection de Bourges (3), se rattachait au pays Blésois par le lien féodal et par le ressort judiciaire. Cette seigneurie dépendait, en effet, du comté et du bailliage de Blois. Jusqu'à la Révolution les seigneurs de Selles portèrent aux Comtes de Blois la foi et l'hommage de vassaux immédiats ; aussi, le comte de Tonnerre, prédécesseur des Béthune, comparut-il dans l'ordre de la noblesse, « à cause de sa baronnie de Selles », à l'assemblée des trois États de ce bailliage, réunis à Blois, le 11 avril 1523, pour la révision et la rédaction définitive de la coutume générale de Blois et des coutumes locales du ressort (4). Ses successeurs furent appelés, en la même qualité, aux assemblées de bailliage, qui eurent lieu pour les élections de députés aux États généraux de 1560, 1576, 1588, 1614 et 1789.

Le bailliage de Blois faisait partie du gouvernement général de l'Orléanais. La ville et le comté de Selles se trouvaient ainsi compris dans le territoire de ce gouvernement.

On voit par là que, sous l'ancien régime, il exista plusieurs

(1) Bernier. *Histoire de Blois*, p. 90.

(2) C'est de lui dont il est question dans une lettre de son père, ci-dessus analysée.

(3) Cette ville se trouvait sur la limite extrême de l'ancien diocèse d'Orléans et de l'élection de Romorantin, qui faisait partie de la généralité d'Orléans (Dictionnaire de la France par l'Abbé Expilly).

(4) Voir f° 8. V° de la petite édition de ces coutumes, imprimée à Orléans, chez Jean Nyon, au Cloitre Sainte-Croix, in-12, 1622.

points de contact entre la seigneurie de Selles et la province Orléanaise. La correspondance familiale de l'un des possesseurs les plus en vue de cette terre quasi-Blésoise n'est donc pas étrangère aux études locales de la Société Archéologique de l'Orléanais, pour laquelle je travaille de prédilection...

Peut-être aussi, l'évêque Henri de Béthune vint-il visiter, à Sully, son oncle le ministre, ou les ducs, fils et petits-fils de ce grand seigneur. Je regrette de n'avoir pu consulter, sur ce point, la monographie du savant bibliothécaire d'Orléans, M. Loiseleur, sur cette résidence seigneuriale des bords de la Loire.

A. DUPRÉ.

SERMONS

DU PÈRE MAURICE HYLARET

CORDELIER (1)

Prêchés à Orléans

Voici encore une découverte que j'ai faite, à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, dans les rayons les moins explorés de la théologie parénétique. Toutefois, je me garderai bien d'exagérer l'importance de cette trouvaille. Le père Maurice Hylaret fut, il est vrai, un des prédicateurs de la Ligue à Orléans et les historiens de cette ville lui ont amèrement reproché sa participation trop active à des troubles regrettables (2). Mais il ne s'agit point ici de discours plus ou moins politiques. Avant de se jeter dans la mêlée des partis, Maurice Hylaret était venu à Orléans pour annoncer la parole de Dieu et sans autre mission. Il fut même, pendant 14 années et jusqu'à sa mort, le *prédicateur ordinaire de la ville* et recevait, à ce titre, 100 livres de gages, portés en dépense au budget municipal (3).

Un carême et un avent, voilà tout ce qui nous reste d'une œuvre oratoire dont la plus grande partie demeura inédite ; encore ne

(1) Né à Angoulême en 1539, mort à Orléans, dans les derniers jours de 1591.

(2) Lemaire. — *Polluche et Beauvais de Préau* p. 54. — Lottin t. II, p. 99 et suiv.

(3) Lottin. *Recherches historiques sur Orléans* t. II, p. 100.

les avons-nous qu'en latin, quoiqu'ils aient été certainement prononcés en français (1).

Quant aux harangues ou allocutions du moine ligueur, elles sont entièrement perdues ; éphémères et fugitives, comme les passions du moment, qu'elles flattaient, elles n'ont laissé aucune trace dans les écrits de l'époque.

Le critique Labitte, comparant le père Hylaret aux vieux sermonaires, ses devanciers, ne voit en lui — qu'un descendant dégénéré de Maillard et de Menot (2). — Ce jugement, trop rigoureux dans sa brièveté, n'est appuyé d'aucune preuve ni citation, et nous ne pouvons l'accepter de confiance. Nous serons plus équitables, en faisant la part du bien et du mal, du sérieux et du grotesque, des droits légitimes et des fâcheux écarts de la sainte parole.

Sans doute, l'érudition surabonde dans les sermons du docte Cordelier ; les emprunts aux auteurs païens y sont beaucoup trop multipliés et parfois peu justifiés ; les intempérances et les crudités de langage nous semblent indignes de la chaire chrétienne ; la saine critique, protectrice et non pas ennemie de la vraie foi, rejette les contes apocryphes ; enfin, la charité réprouve les violentes imprécations contre les hérétiques, nos frères égarés... Tel était le mauvais goût du temps et tel aussi l'emportement d'un zèle outré. La maxime du sage, *ne quid nimis*, pouvait-elle être de mise, à une époque profondément troublée !...

Le père Hylaret, homme d'imagination vagabonde, aimait les digressions; et sa fantaisie abusait parfois de cet expédient trop commode. Par exemple, à propos de la Circoncision, il émet une opinion singulière...

L'homélie sur la parabole de l'enfant prodigue contient, de même, une peinture trop réaliste des artifices et des moyens de séduction à l'aide desquels les courtisanes trompent et dépouil-

(1) Au XVIIe siècle, le père jésuite de Lingendes et d'autres prédicateurs célèbres écrivaient encore leurs sermons dans la langue traditionnelle de l'Eglise catholique et n'employaient l'idiome vulgaire que pour être compris des simples fidèles.

(2) *De la démocratie des prédicateurs de la Ligue* p. 110.

lent leurs victimes (1). Ici, du moins, quelques dures vérités se dégagent du fait brutal ; le prix ruineux des amours illégitimes est une de ces ruineuses expériences :

« Quando tam multa ad meretrices amatores deferunt, domini « vocantur. Postea verò quam exhausti fuerint ac sicci exclu- « duntur (2) »

A côté des défauts communs au plus grand nombre des orateurs sacrés, ses contemporains, Maurice Hylaret se distingue de la foule par des qualités personnelles. Il possède à fond l'Écriture sainte et les Pères de l'Église, sans compter la moelle des classiques profanes, dont il s'est grassement nourri. Il a des idées originales, d'heureuses réminiscences, d'ingénieux aperçus ; ses *homélies* (il les appelle ainsi, à l'instar des pères Grecs et Latins) commentent et développent, avec une science inépuisable, l'évangile de chaque jour ; c'était l'ancienne méthode...

Ce Carême et cet Avent, malgré leurs choquantes inégalités, ont réellement leur valeur, comme type de la prédication alors en usage ; mais, indépendamment de cet intérêt général, ils se recommandent plus particulièrement aux Orléanais dont les pieux ancêtres entendirent et goûtèrent, sans doute, cette parole apostolique. Les épîtres dédicatoires, les préfaces et les éloges, insérés in *capite libri*, flatteront surtout leur patriotisme. Les amis et les mécènes du père Hylaret furent des hommes du pays et leurs noms honorables réveillent des souvenirs de famille ou de cité, qu'il convient de rappeler. Nous avons pris soin de recueillir ces bribes d'histoire locale, éparses dans les prodromes de sermons trop souvent étrangers à nos mœurs et à nos besoins spirituels.

LE CARÊME

Cette série d'instructions en latin remplit deux volumes in-8°, dont voici le titre :

« Sacræ decades quinque partitæ conciones quadragesimales

(1) *Carême* t. I, p. 594-600.
(2) *Idem* t. I, p. 596.

« atque paschales, numero quinquaginta etc., collectore Mau-
« ricio Hylareto, Franciscano, apud Aurelios ecclesiaste
« ordinario. Lugduni, apud hæredes Gulielmi Romilii 1591. »

Le premier volume s'ouvre par une épître dédicatoire à Jean Brachet seigneur de *Portmorand* (1) et secrétaire du Roi, auquel l'auteur se recommande et s'adresse, comme à un protecteur généreux autant qu'estimable : « domino ac patrono suo « colendo studiosorumque Mecenati munificentissimo. »

Dans cette longue lettre, il tente de justifier ses trop fréquentes citations d'écrivains profanes. Ce plaidoyer nous rappelle une polémique sur le même sujet, qui passionna les esprits, il y a une quarantaine d'années. Par exemple, on répéta souvent, au cours des discussions d'alors, cet argument du père Cordelier :

« Omnes enim docti norunt theologiœ cœteras artes ac disci-
« plinas quasi pedissequas ancillari et, siquid rari et eximii
« apud philosophos hujus mundi inveniatur, tanquam ab injus-
« tis possessoribus spoliatum Ægyptiis, in fidei ac religionis
« commodum et obsequium esse pie vindicandum. Omne nam-
« que verum à Spiritu sancto est. »

En louant la famille Brachet, l'auteur met surtout en relief sa constante fidélité à la religion catholique, par les vents les plus contraires à cette sainte cause (*quantumvis ventus sit contrarius*). Il félicite, en particulier, son Mécène d'avoir obtenu une charge de secrétaire du roi et aussi d'avoir été le premier maire d'Orléans (2).

(1) Fief, situé dans la commune de Chécy auprès d'Orléans.

(2) Cf. une notice de M. Boucher de Molandon sur la famille Brachet, publiée, en 1880, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*. Jean Brachet nommé, en 1580, maire d'Orléans et sa femme, Etiennette Hennequin, sont visés dans ce travail consciencieux (p. 4 et 10 du tirage à part). D'après cette généalogie, Jean Brachet serait né en 1525 et aurait épousé Etiennette Hennequin, en 1545. Il appartenait à la branche de Froville et de Portmorand. Une autre branche, dite de La Bœsche et de La Chaussée s'allia aux Beauharnais d'Orléans et, par là, eut l'honneur (naguère très recherché) de figurer parmi les ancêtres maternels de l'empereur Napoléon III. La même filiation rattachait à cette branche des Brachet le vénérable abbé Le Rebours, curé de la Madeleine de Paris, mort dernièrement. (Note généalogique insérée dans le journal *La Patrie* du 6 avril 1894.)

Les fonctions publiques ne l'absorbèrent pas jusqu'à lui faire oublier les choses de l'esprit. Grand ami de l'étude et des livres, il sut former une bibliothèque dont il avait acheté en bloc le premier fonds, déjà considérable. « Quod scilicet magnificam et « apprime optimis libris instructam comparaveris (1) et in dies « exornare et amplificare non desinis, bibliothecam, quæ forte « non cedat memorabilibus et antiquis bibliothecis, quarum in « historiis frequens ac celebris existit memoria... » Ce souvenir, flatteur pour le disert Orléanais, amène une digression intéressante sur les plus riches bibliothèques de l'antiquité.

Revenant à celle de Jean Brachet, le père Hylaret sollicite l'honneur d'y déposer son recueil de sermons :

« Tuæ itaque dominationi, patrone vere observande, ut has « nostras decades sacras darem et dedicarem hæc me permovit « consideratio ut aliquem saltem in *Pormorantinâ* (2) biblio- « thecâ tuâ locum nanciscantur inter tot optimos novos veteres- « que scriptores quorum non sum dignus solvere corrigiam cal- « ceamentorum ».

Que devint cette bibliothèque, après la mort de celui qui l'avait formée ? Eut-elle le sort de la plupart des collections, qui survivent peu à leurs propriétaires, quand elles ne sont pas dispersées du vivant même d'amateurs inconstants ou gênés ?... Ce serait un détail à éclaircir, dans l'histoire littéraire d'Orléans.

Les Brachet avaient été, de père en fils, les bienfaiteurs et les protecteurs des Cordeliers d'Orléans. Une gratitude, très légitime, porta donc Maurice Hylaret à placer sa publication sous le patronage d'un membre de cette famille, dévoué, comme ses ancêtres, aux enfants de saint François et, de plus, disposé à encourager les travaux intellectuels par un accueil favorable.

« Nec opus est repetere quod, in hunc usque diem, nostro « conventui Franciscanorum Aurelianensium te exhibueris atque « adeo etiam nunc te monstres spiritualem amicum... »

(1) Quelle était cette collection acquise par Jean Brachet ?...

(2) La bibliothèque de Jean Brachet était installée dans sa maison de campagne de Portmorand-Chécy.

Le choix du Mécène était tout indiqué par un vif sentiment de reconnaissance et le cœur, plus encore que l'intérêt, dicta au Cordelier ces louanges, ratifiées, d'ailleurs, par l'opinion publique.

« Nos egregias virtutes tuas, claros natales, generosam affini-
« tatem bonorum litterarum ac optimorum librorum conquiren-
« dorum ingens studium, in litteratos propensum animum, in
« avita religione Catholica tuendâ et propugnandâ zelum, in ad-
« ministrandâ *republicâ* (1) prudentiam singularem lectori æs-
« timanda relinquimus omnia... Quorum omnium, majori ex
« parte, fide digni testes sunt Aureliæ cives, qui impensius
« vestrâ consuetudine gaudent quique vestro nituntur, in rebus
« arduis, maturo ac prudenti consilio Testes sunt et *sodalitii*
« *nostri* (2) numero aliquot studiosi alumni tui, quibus alter
« Mecenas fuisti ac studiorum patronus et fautor liberalis...»

« Ergo, finem dicendi faciens, Christum *optimum maxi-*
« *mum* (3) supplex oro ut te diù incolumem conservet et uni-
« versam domum ac generosam familiam tuam progeniemque
« ad multos annos sospitet Jesus...»

Voilà, sans doute, une belle et noble latinité. Le langage était digne du protecteur éclairé qu'il visait...

L'éloge de François de Balzac, sieur d'Entraigues, gouverneur de l'Orléanais, arrive incidemment au cours de la même épître. Ici encore, le moine reconnaissant parle *pro domo suâ :*

« Ut divi Francisci nomen præfert, sic Franciscanis, à progenie
« in progenies, piè affectus est, prout conventus, *mascularum* (4)

(1) La ville d'Orléans, dont Jean Brachet avait été le premier maire, de 1569 à 1570 seulement. Ses privilèges municipaux, que la centralisation administrative n'avait pas encore trop atteints, la faisaient considérer comme une petite république.

(2) Du couvent des Cordeliers d'Orléans ; car tel me paraît être ici le sens du mot *sodalitii*.

(3) Epithètes, que les païens donnaient aussi à leur grand dieu Jupiter. On les trouve dans beaucoup d'inscriptions anciennes, indiquées seulement par les initiales *D. O. M.*

(4) Ne serait-ce pas une faute d'impression?... *Malarum* se comprendrait mieux, comme étymologie probable du nom de *Malesherbes*.

« *herbarum* (*Malesherbes* vulgo dicunt), cujus ipse fundator « existit et noster Aurelianensis conventus, cui multa liberaliter « contulit, luculentum ferunt testimonium. »

Ce personnage, peu honorable, quoiqu'il fût l'ami et le bienfaiteur des Franciscains, avait, comme on sait, épousé la célèbre Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. Il en eut la non moins célèbre Henriette de Balzac d'Entraigues, duchesse de Verneuil, qui succéda, plus tard, à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, dans les bonnes grâces d'Henri IV.

Les Brachet, honnêtes bourgeois d'Orléans, valaient mieux assurément que ces complices d'adultères royaux...

Cette ville, foncièrement religieuse, se distinguait, entre toutes, par son zèle et ses libéralités, dans le but de procurer aux fidèles une abondante et fructueuse distribution de la parole de Dieu.

« Quoties in mentem venit illa Christi sententia quâ « tanti æstimat quod hospitibus colligendis impenditur « humanitatis officium (Math. 25) ut in suas ratrones ac« ceptum ferat, occurit quam singulari vos honore dignatus « sit, qui ve.tram Aureliam commune ordinariorum prædi« catorum domicilium et hospitium esse voluit. Quod nescio an « alia, in tam amplo Galliarum regno, civitas publico stipendio « ordinarios concionatores alat, qui, tolius anni decursu, « populo frequenter prædicent, quemadmodum una vera *aurea* « *Aurelia* (1) ».

Le père Hylaret fit, personnellement, l'expérience de ces dispositions favorables. Appelé à Orléans par l'évêque Mathurin de la Saussaye, *de pieuse mémoire*, comme prédicateur ordinaire de la cathédrale, il occupa aussi la chaire de Saint-Aignan (2) et n'eut qu'à s'applaudir de l'accueil du public, du bon vouloir de l'administration municipale et des dignitaires ecclésiastiques. Il remercie, entre autres, le pieux et docte abbé de Saint-Euverte : « pium æque ac doctum cœnobitarcham

(1) Jeu de mots sur la générosité avec laquelle la dévote ville d'Orléans rétribuait ses prédicateurs habitués.

(2) Insigne église, royale, collégiale et paroissiale.

« sancti Evortii Aurelianenis (1), D. Michaelem Viole, qui, « fulgentis fragrantisque violæ instar (2) divinum spirat odorem, « necnon, per dies noctesque, sacrorum bibliorum meditatur « mysteria, quæ ad studiosorum theologarum manus spera- « mus aliquando perventuras. »

Ce Michel Viole, fils d'un conseiller au Parlement de Paris, fut nommé par le roi abbé commendataire de Saint-Euverte en 1566, mourut à Orléans en 1591 et fut enseveli dans son église abbatiale ; on lisait sur son tombeau une épitaphe courte, mais honorable pour sa mémoire. Il publia différents ouvrages et, de plus, laissa inédit un commentaire de l'Ancien Testament (3). Le *Gallia Christiana*, d'où ces renseignements sont tirés, l'appelle -- « Vir rarâ eruditione cum pietate con- « junctâ (4) ».

Le compliment final à Jean Brachet précise la date de cet hommage d'auteur :

« Vale, vir ac patrone colende, et nos, quod facis, ama. « Datum Aureliæ, die divi Joannis cujus nomen geris sacrâ, » mense Junio anno Domini 1586me, *T. D.* (5) obsequentissi- « mus cliens. F. M. Hylaret, eccleciastes Aurelianensis ordi- « narius. »

La dédicace est suivie d'une épitre au lecteur,

Le père Hylaret explique d'abord, pourquoi il s'est étudié surtout à être simple et clair : « Me tam divina mysteria obscuræ

(1) *Chanoines réguliers*, c'est-à-dire religieux suivant la règle de saint Augustin. L'abbaye de Saint-Euverte était en *commende*, depuis le XVIe siècle.

(2) Mauvais jeu de mots sur le nom de l'abbé de Saint-Euverte.

(3) Ne serait-ce pas le travail dont le père Hylaret souhaitait la mise au jour.

(4) T. VIII. col 1578. — Cf. une note instructive de M. Baguenault de Vieville, sur le même abbé (*Orléans et ses panégyriques*), p. 31 du tirage à part de cette œuvre de patriotisme et d'érudition, insérée au tome III des mémoires de la *Société d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*.

(5) Tuæ dominationi.

« orationis tenebris delitescerent ac obscurarentur ; quæ meri-
« dianâ luce clarisces esse oportuit ut populariter pro concione
« proposui a concinnatoribus et a mediocris litteraturæ prædicato-
« ribus (*quibus potissimum consultum voluimus*) facili
« negotio intelligi possent. »

Ainsi, à l'en croire, il prétendait s'adresser particulièrement aux fidèles et aux prédicateurs peu instruits ; on ne s'en douterait guère, en voyant le fatras d'érudition encombrante dont il surchage ses homélies ; ce genre d'éloquence n'est rien moins que populaire...

Il prévient le reproche qu'on pourrait lui faire d'avoir cité les auteurs profanes, en alléguant, pour sa justification, l'exemple de l'apôtre saint Paul, des plus anciens apologistes, des pères de l'Église, des maîtres de la science sacrée et, spécialement, du dominicain Hamer, commentateur disert et brillant du livre de la Genèse :

« Commentationes, lectu jucundas, variæ lectionis, cons-
« cripsit, authorum prophanorum sententiis adeo ornatas, velut
« quibusdam emblematibus et gemmis, ut sine magno fructu
« legi non possint...»

Il termine par un souhait aussi pieux qu'aimable :

« Vale in multos annos, candide lector, et me apud Deum tuis
« orationibus adjuva. *Genabi* ad Ligerum, Aureliam vulgo
« dicunt, Anno Domini 1586, die secundâ Junii. »

Après l'épître au lecteur, vient une notice biographique sur Maurice Hylaret par Jean Douet de Dinan, religieux Franciscain comme lui et, de plus, docteur régent de la Faculté de théologie de Paris, qui l'avait connu à Orléans, où le père prédicateur vivait encore. Nous cueillons quelques dates dans cet éloge d'un confrère et d'un ami.

Hylaret naquit à Angoulême, le 7 septembre 1539, d'une honnète famille de marchands. Entré dans l'ordre franciscain, il se livra, de bonne heure, à la prédication et donna plusieurs carèmes dans les villes de Cognac, Paris, Blois, Châteaudun, Angers, Évreux. Enfin, en 1572, l'évêque et le clergé d'Orleans,

informés de sa grande réputation, l'appelèrent à évangéliser leur peuple, naturellement disposé à bien recevoir les orateurs chrétiens. Il occupa les chaires Orléanaises, pendant quatorze années consécutives.

« Ab anno Domini 1472 ad præsentem usque 1586, Aureliam « evocatur à reverendo ejusdem loci antistite ejusque clero, « necnon à civitatis proceribus et primoribus expostulatus et « requisitus, ibidem diutino mansit et, in hodiernum usque « diem, ex obedientiâ seu mandato reverendissimorum totius « seraphici ordinis fratrum minorum, domicilium ibi habet ac, « per continuos quatordecim integros annos, ibi hæsit et degit « vitam, prædicatoris ordinarii munere perfunctus. »

Ce long exercice du ministère de la sainte parole fut d'une activité remarquable. Le père Hylaret prêchait, tous les jours du carême, sur l'évangile du dimanche ou de la férie (1). Les *décades* quadragésimales résument ce cours complet d'instructions religieuses.

« Quibus relectis, præstantiora quæque selegit ac in sacras « decades quinque portitas digessit mirâ fidelitate, ex ipsis « fontibus potiùs hauriens quam rivulos consectatus. Quibus in « ordinem componendis aliquot annos impendit... »

Ainsi, nous n'avons pas le texte primitif des sermons, mais seulement un choix de ce qu'ils contenaient de meilleur, au dire de l'auteur lui-même. Et puis, comme il variait, chaque année, ses prédications orales, il crut devoir les refondre en un même corps de doctrine, à l'usage de ceux qui lui succéderaient dans les chaires chrétiennes ou des fidèles assez instruits pour comprendre une latinité parfois obscure et recherchée...

En prenant congé de ses lecteurs, le biographe d'Hylaret leur recommande de prier pour ce cher confrère qui, dit-il, n'eut jamais en vue que la gloire de Dieu et le bien des âmes. « Denique, pro tot vigiliis et laboribus susceptis, hoc tantum « contendit et ferventibus expostulat votis, ut pii lectores à Deo,

(1) On a perdu cette louable tradition qui avait cependant ses avantages.

« misericordiarum patre ac miserationis inexhausto fonte, ipsi
« gratiam et gloriam implorent, ut tandem, cum ipsis, in Bea-
« torum aulà sine fine lætetur — Amen. Vale. Parisiis, sexto
« Kalendas novembris anno 1586. »

Le carême du cordelier Hylaret a été traduit en français par un de ses auditeurs les plus assidus, Jean Moynet, licencié-ès-droits, avocat au présidial d'Orléans. Cette version d'un pieux et disert Orléanais fut imprimée, à Paris, en 1589, chez Gilles Beys, 2 v. in-8°. La bibliothèque de Bordeaux en garde aussi un exemplaire, relié en vélin blanc, reliure de l'époque, à peu près intacte. Le traducteur mourut, l'année même de sa publication *in extremis* (1). Il avait dédié son travail à *Mademoiselle* (2) Antoinette Hennequin, veuve de Jean Brachet, secrétaire du roi, le même auquel le Père Hylaret offrit son texte latin. Un compliment singulier accompagne cet hommage :

« Il vous plaira, Mademoiselle, me favoriser tant que de recep-
« voir humblement ce qui vous est humblement présenté... Et
« croyez que moy mesme j'aurais pitié de ce mien avor-
« ton, si laid et si difforme, n'estoit que j'ay l'espérance
« qu'il trouvera grâce vers vous et que, soubs l'aile de vostre
« nom, il sera le bienvenu devant un chacun ; j'ay dit de vostre
« nom pour ce que vous estes de la famille la plus noble et fa-
« meuse qui soit point (3), tellement que ce nom vostre,
« tant célèbre et cogneu, annoblira mon labeur et métamor-
« phosera mon *Esope contrefait* en un œuvre parfait et ac-
« compli... »

Ici, Jean Moynet donne des détails généalogiques sur les familles Hennequin et Brachet, sans oublier la sienne, qui pourtant ne s'y rattachait pas.

Les Brachet, d'après cette notice, étaient une famille Orléa-

(1) Lottin. *Recherches sur Orléans*, t. II, p. 96.

(2) On donnait, autrefois, cette qualification, non seulement aux filles nobles, mais encore aux femmes mariées ou veuves, de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

(3) N'était-ce pas exagérer, à plaisir, l'illustration des Hennequin?...

naise, des plus honorables, comme aussi des plus religieuses. Les Franciscains leur avaient même des obligations particulières.

« Nicolas Brachet fut, en son vivant, fort amateur des reli-
« gieux de saint François et de leurs théologiens de la Sor-
« bonne de Paris. Son corps repose au couvent des Cordeliers,
« de nostre ville d'Orléans, *en la chapelle des Brachet.* »

Il était fils de Jean Brachet et de Jeanne L'Huillier dont la mère était petite-fille du fameux Jacques Cœur, argentier de Charles VII.

Un autre Brachet, fils de celui auquel le Père Hylaret dédia ses sermons, était conseiller au présidial d'Orléans « grand
« juriste, appelé *M. de Gyronville.*

Une de ses sœurs fut Isabelle Brachet *dame de Cormes* (1).

« Elle a deux enfants fort bien nourris et enseignés en toute
« piété et dévotion. Icelle *vostre fille* (2) est aujourd'huy des
« premières de nostre ville, tant pour l'ancienne et noble mai-
« son dont elle est descendue que pour sa libéralité et pour
« les autres vertus qui reluisent en elle, comme *en mirouer*
« *bien poli.* »

Après la généalogie des Brachet, vient celle des Hennequin,
« maison florissante, en tout temps, ennemie jurée de l'hérésie
« et poussée d'un saint zèle à maintenir la cause de Dieu et de
« la sainte Église. »

Arrivant à sa propre extraction, bien plus modeste, Jean Moynet nous apprend qu'il était fils d'un marchand et petit-fils d'un procureur au présidial d'Orléans.

Son épître est suivie d'un sonnet, fort élogieux, adressé au traducteur par J. de Hesves, *escolier en droit*, de l'université d'Orléans. Les derniers vers disent, en termes poétiques et flatteurs que Jean Moynet était jeune encore.

(1) Elle avait épousé Pierre Briçonnet, seigneur de Cormes (paroisse de Saint-Cyr en Val), petit neveu du célèbre cardinal Guillaume Briçonnet (Notice de M. Boucher de Molandon sur Antoine Brachet, p. 11).

(2) Jean Moynet s'adresse à la mère, veuve de Jean Brachet.

« En l'apvril de ton aage, jà tu boutonne un fruict du quel le suc « mielleux, faict gouster à la France un nectar savoureux, en « cest œuvre sacré, mis en nostre langage. »

Jean Grudé, « licenciatus in utroque jure », commit, à son tour, une *épigramme* en distiques latins, marquée au même coin d'amitié quelque peu admirative...

Ces renseignements préliminaires sur les familles et les personnes du vieil Orléans offrent, sans doute, plus d'intérêt historique que la traduction elle-même. Je me bornerai donc aux prodromes d'un livre oublié, pour passer, immédiatement, à une œuvre du même genre, non moins enfouie et non moins délaissée.

L'AVENT DU PÈRE HYLARET

« Sacræ Enneadas (1) adventuales numero quatuor, homelias « sex et triginta in universum complectentes. Lugduni, apud « hœredes Guillielmi Rouillii, sub scuto Veneti (2). » 1591 « in-8°.

L'auteur se qualifie, comme précédemment, *apud Aurelios ecclesiastes ordinarius.*

Il dédie ses sermons de l'Avent à Mgr Germain Vaillant de Guelis, évêque d'Orléans.

Si le diocèse doit s'estimer heureux de vivre sous la houlette d'un pareil pasteur, le prélat n'a pas eu moins de chance d'être appelé à gouverner un aussi bon peuple. Ce compliment, à double fin, amène l'éloge de la cité, échue en partage au gouverneur privilégié d'âmes vraiment chrétiennes : « Quam tibi « obtigisse non dico Spartam, sed verè *auream* Aureliam, « Lacedæmonum urbe (3) nequaquam imparem vel inferio- « rem, gratulantur optimi concives tui...

Les produits du sol Orléanais sont détaillés dans l'énuméra-

(1) Neuvaines.

(2) Un aigle et, au-dessous, deux serpents entrelacés, avec la devise : « *In vertute et fortuna.* »

(3) Comparer Orléans à Sparte n'est-ce pas là de la haute fantaisie?..

tion des avantages matériels dont jouissaient les habitants. Les vins, par exemple, eurent jadis une réputation qui permettait de vanter encore leur *bouquet* de terroir : *fragrantia vina bibuntur.*

En un mot, le pays avait de tout en abondance : « Et breviter « cunctis rebus abundat ager. »

Ce morceau en prose, mêlée de vers, est daté d'Orléans : « Genabo sive Aurelianis, augustissimi Eucharistiæ sacra- « menti feriis, anno Domini 1587 (1) ».

L'épître dédicatoire est suivie de deux pièces de vers latins à la louange de l'évêque, composées par des Orléanais ; puis vient un anagramme, dans la même langue et dans le même goût (*Nugæ difficiles*). Ce jeu d'esprit, signé Daniel Chartier, conseiller du roi au présidial d'Orléans, renferme aussi l'éloge du père Hylaret. D'autres compliments de muses latines lui sont adressés par des amis, qui l'appréciaient à sa valeur. De ce nombre était Jean Moynet, son traducteur et l'anonyme *S. J. P. Aurel. lector*... Ce dernier *lisait* probablement (c'est-à-dire) enseignait le droit, à l'université d'Orléans.

Je ne veux point entrer dans les homélies de l'Avent, pas plus que je n'ai pénétré dans celles du Carême. Je me suis tenu simplement à la porte et, peut-être, trouvera-t-on encore que je me suis arrêté trop longtemps au seuil de ces œuvres, mortes à jamais.

APPENDICE

La bibliothèque de Bordeaux, riche en vieux sermonaires, possède un volume in-8°, intitulé : « Le gage précieux de la vie « éternelle, presché à Bloys par le R. P. Alexis Trousset, bachelier en théologie, religieux de saint François, du couvent des Cordeliers de Tours : Paris, chez Denis Moreau (joli frontispice, finement gravé, où sont représentés les instruments de la passion).

(1) Ainsi, la dédicace à l'évêque Vaillant de Guelis précéda, de quatre années, la publication de l'ouvrage, daté seulement de 1591.

C'est une suite de discours sur l'Eucharistie. L'ouvrage est dédié à Marie de Médicis, peut-être parce que les sermons avaient été prêchés devant cette reine, à l'époque mémorable de son exil à Blois (1617-1619).

En les comparant à ceux, un peu antérieurs, du père Hylaret, religieux du même ordre, on y remarque moins de fantaisie, moins de digressions et plus de raisonnement ; le dogme y tient aussi une plus large place, comme l'exigeait la nature du sujet.

NOTE SUR LA FAMILLE BRACHET

D'après Bernier, cette famille, originaire de Blois, aurait été transplantée à Orléans et à Paris, dès l'an 1250. Le vieil historien de Blois lui donne pour armes : *de gueules au brac assis d'or* (1). Le chanoine Hubert, dans ses généalogies Orléanaises (manuscrits de la bibliothèque d'Orléans) indique à peu près le même blason (2).

Autre observation :

Le brave Poton de Xaintrailles avait épousé, en 1437, Catherine Brachet, dame de Salignac en Limousin, dont il n'eut point d'enfants (3). Nommé, plus tard, gouverneur du château Trompette, à Bordeaux, il y mourut (4), après avoir dicté en langue Gasconne son testament, daté du 11 août 1461 (5). Il chargeait sa femme, *Cathalina Bracheta*, avec d'autres personnes, de l'exécution de ses dernières volontés (6).

Je me suis demandé si cette dame appartenait aux Brachet d'Orléans ; mais je n'ai pu éclaircir ce point douteux, faute de

(1) *Histoire de Blois*, p. 621.

(2) Notice, déjà citée, de M. Boucher de Molandon, p. 4. Note 3.

(3) *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme, t. VII, p. 93.

(4) *Biographie* ZŒFER et DIDOT t. XLIII p. 158-161.

(5) Publié in extenso dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 125 et suiv.

(6) *Ibidem* p. 137 et 138.

renseignements spéciaux. Peut-être la généalogie manuscrite du chanoine Hubert mettrait-elle sur la voie d'une heureuse découverte. La question n'est pas sans intérêt. Poton de Xaintrailles, compagnon d'armes de Dunois et de Jeanne d'Arc, prit une part très active à leurs exploits. Si on pouvait le rattacher, par son mariage, à une famille Orléanaise, ce serait un honneur de plus pour l'héroïque cité.

A. DUPRÉ.

JEANNE D'ARC EN NIVERNAIS

SOUVENIRS HISTORIQUES ET RÉCITS LÉGENDAIRES

RECUEILLIS PAR

GASTON GAUTHIER

INSTITUTEUR PUBLIC

(*Extraits*)

I. — APREMONT

Après avoir dit que ce manoir, situé sur une colline de la rive gauche de l'Allier, était compris dans l'ancien Nivernais, nous laisserons la parole à M. Roubet.

« — 1429 — Le Boulet de Jeanne d'Arc », tel est le titre de la seconde partie de son étude sur les chronogrammes.

« Ce millésime, dit-il, se trouvait écrit au-dessus d'un boulet « à demi incrusté dans une pierre du donjon du château « d'Apremont. Il rappelle que cette mémorable année vit tout « à coup se réveiller le sentiment de notre vieille nationalité « qui semblait éteint (1) ».

Mais laissons parler la légende où il est permis au merveilleux

(1) *Bulletin de la Société Nivernaise*, p. 237.

de se mêler à l'histoire. Voici donc ce que rapporte la tradition locale :

« Jeanne d'Arc, revenant de Saint-Pierre-le-Moûtier (1) « qu'elle avait enlevé aux Anglais, aperçut, de loin, le fier « manoir d'Apremont, sur les bords de l'Allier et demanda au « sieur Aulon, son écuyer qui chevauchait à ses côtés, à quel « seigneur ce châtel appartenait. On lui nomma un sire de « Roffignac dont la famille possédait cette terre depuis le « XIII^e^ siècle (2). — Et sous quelle bannière range-t-il ses « lances ? » demanda l'héroïne. — « Sous celle d'Angleterre et « de Bourgogne », répondit le noble écuyer. — « Cela étant, « reprit Jeanne, nous lui devons un salut en passant ! » A ces « mots, poussant son cheval vers le maître canonnier, elle lui « ordonna de faire tirer une volée sur le château d'Apremont ; « et le boulet qu'on y voit demeure attaché au monument pour « attester le patriotisme de l'inspirée de Domremy (3) ».

Nous avons le regret d'ajouter que ce fait n'a rien d'historique, car M. Roubet, dans sa consciencieuse étude, dit « que « ce boulet, enchâssé dans la façade du château qui regarde le « Berry, à trente pieds du sol, mesure dix-huit pouces de circonférence et qu'on reconnaît qu'il a été fondu en coquille. « Or, conclut-il, au temps de Charles VII les projectiles étaient « en pierre (4) et c'est seulement sous Louis XI qu'on commença à se servir de boulets en fonte... (5) ».

Il termine par cette phrase plus consolante que celle de Touchard-Lafosse :

« Quoi qu'il en soit, ce boulet est un symbole cher aux habitants de nos contrées et que notre foi patriotique nous fait un « devoir de respecter ; c'est le *vidimus* d'une page vivement « intéressante de notre histoire locale. Et les routiers des rives

(1) Avec M. Roubet nous faisons remarquer qu'elle partait de Moulins.

(2) Le même auteur relève dans son travail cette fausse allégation.

(3) *La Loire historique* p. 20-21, et *Bulletin de la Société Nivernaise*, p. 238.

(4) Il donne à l'appui des exemples pris dans l'histoire de l'époque.

(5) *Bulletin de la Société Nivernaise*, p. 242.

« d'Allier et de Loire ne manquent point, en passant devant le « château d'Apremont, de rappeler la tradition que leur ont « transmise leurs devanciers et de dire, dans leur langage ami « des assonances :

« Voici le château d'Apremont,
« Jeanne d'Arc lui cracha au front
« Un boulet pour affront (1) »

II. — LES BORDES

Le manoir des Bordes situé sur une colline qui domine la vallée de la Nièvre, à deux lieues en amont de Nevers, est éloigné des rives de la Loire ; mais rien ne prouve que Jeanne ait suivi ce fleuve pour se rendre à La Charité. Il est vrai que Nevers n'a conservé aucun souvenir de son passage, mais si l'on songe que le chemin abandonné qui longe les murs d'enceinte du château était, au XV[e] siècle, une des rares routes royales, on admettra facilement que la Pucelle ait pu se servir de cette voie.

Son séjour aux Bordes n'aurait rien que de très naturel, ce manoir étant possédé par une famille puissante, dont un des membres, Philippe de la Platière, était alors capitaine de cent hommes d'armes pour le service du roi et... peut-être sous les ordres de Jeanne d'Arc !

N'ayant toutefois aucun moyen de trancher la question en faveur de la vérité, nous nous contenterons de rapporter la tradition locale qui veut que Jeanne ait séjourné aux Bordes. C'est pourquoi on montre encore au visiteur étonné la chambre où elle se reposa des fatigues du voyage.

Pour l'intelligence du récit, nous donnerons une courte description de cette pièce : « A la tour de droite du château, dit « M. Bonvallet (2), est accolée, du côté de la cour intérieure,

(1) *Bulletin de la Société Nivernaise* p. 240.

(2) Adrien Bonvallet, gendre du baron de Maizières, propriétaire du château, a publié une intéressante notice sur la terre des Bordes et ses possesseurs.

« une tourelle à pans, terminée par une petite pièce carrée, en « colombage, sorte de vigie ou d'échauguette à laquelle on « parvient par une plus petite tourelle... (1) ».

C'est cette « petite pièce carrée » — la seule construite en bois et briques — qui porte le nom de chambre de Jeanne d'Arc. On y communique, de la tourelle voisine, par une étroite ouverture ; elle est éclairée par deux fenêtres de petites dimensions et dans le mur, à gauche de la porte, se voit une haute cheminée, en pierre tendre, où se trouvent reproduites, dans les jambages, les moulures extérieures des fenêtres.

Nous nous serions étendu longuement sur la description de cette pièce ; nous en aurions même donné un dessin et un plan si l'historien du château des Bordes n'était venu enlever à notre légende son charme, en affirmant, titres en mains, que la partie du château où se trouve la tourelle « date de l'année 1486, « époque à laquelle le roi Charles VIII octroya à son ami et féal « chambellan, Philibert de la Platière, des lettres patentes auto- « risant la reconstruction de son manoir, en partie ruiné par les guerres des Anglais (2) ».

Nous voulons bien admettre que Jeanne n'ait point couché dans la petite chambre en question, et que celle-ci n'existait point alors. Nous pensons, en outre, que, si elle eût fait halte au château, le seigneur lui aurait offert une hospitalité plus digne d'elle. Tout cela cependant n'enlève rien à la légende ; et nous ajoutons que cette destruction partielle du château, par les ennemis, témoignerait plutôt en sa faveur. On conçoit que ce manoir, élevé au bord d'une route royale, ne pouvait échapper à leurs coups ; mais le séjour de l'héroïne eût pu être un double motif de haine contre lui. On sait, en effet, combien les Anglais aimaient à détruire tout ce qui, de près ou de loin, pouvait rappeler le souvenir de la Libératrice d'Orléans.

Un certain scrupule nous retient donc avant d'affirmer, avec

(1) *Bulletin de la Société Nivernaise*, 1869, t. III. 2e série, p. 247.
(2) Ibidem.

M. Bonvallet, que « la présence de Jeanne d'Arc aux Bordes est un fait controuvé » (1).

Et puis l'Album du Nivernais ne dit-il pas, en parlant du château : « L'aile du nord, qui s'ouvrait sur le jardin, a été ren-« versée il y a vingt ans (2) et avec elle a disparu la salle des « gardes, où s'élevait une large cheminée sculptée et ornée du « portrait en pied de la Pucelle d'Orléans (3) », ce qui est confirmé dans l'étude de M. Bonvallet.

Rien d'étonnant, il est vrai, que le châtelain des Bordes ait tenu à avoir le portrait de l'héroïque jeune fille ; mais ces auteurs et d'autres historiens, après eux, me semblent avoir attaché une grande importance à ce portrait en pied, « bien digne d'attirer l'attention (4) ». Qui empêche que ce fût en souvenir du passage de la Pucelle ?

(1) *Bulletin de la Société Nivernaise.*
(2) Cette destruction date en effet, de 1822. (*Histoire des Bordes*).
(3) *Le Nivernois* (T. I, p. 157-158).
(4) Bonvallet. *Histoire des Bordes. — Bulletin de la Société Nivernaise*, p. 251.

G. GAUTHIER.

Résumé des documents relatifs à un procès entre le chapitre de Jargeau et le prieuré du Gué-de-Lorme, membre de l'abbaye de Saint-Euverte.

La commission des publications a pris connaissance des pièces gracieusement offertes par M. Basseville à la Société. Ce dossier de copies anciennes fut formé à l'occasion d'un procès pendant entre le chapitre de Jargeau et le prieuré du Gué-de-Lorme, membre de l'abbaye de Saint-Euverte. Les actes copiés *in extenso*, tous relatifs au Gué-de-Lorme, sauf un, sont au nombre de quatorze, s'étendant de l'année 1167 à 1606 : neuf sont de la fin du XII^e siècle, trois du XIII^e, un du XIV^e. Le dernier, seul, bail à cens de terres situées sur Saint-Martin-d'Abbat, appartient au XVII^e siècle, époque du différend. Deux pièces de procédures, suivies d'un avis défavorable aux prétentions de Jargeau, complètent le dossier.

Il y aurait peut-être lieu, si la Société le jugeait bon et après recherche des originaux qui peuvent se trouver aux Archives du Loiret, de publier dans le *Bulletin* certains de ces documents. Mais les copies sont à ce point fautives qu'elles ne permettraient pas d'établir un texte correct. L'analyse de ces pièces fera du moins connaître leur valeur et permettra d'y recourir au besoin :

— 9 des calendes de janvier 1167. Orléans. Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans, donne à l'Ordre des Prémontrés le lieu de Saint-Nicolas-des-Landes, en l'unissant à la maison du Gué-de-Lorme, pour un cens d'une livre de cire.

1167. — Orléans. Louis VII, roi de France, prend sous sa garde les terres de l'église du Gué-de-Lorme, dont il confirme la possession aux frères dudit lieu, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne propre, et pour le salut de Philippe que Dieu lui a donné au moment de la fondation de cette communauté.

— 1167. Étampes. Louis VII, roi de France, fait don à la maison du Gué-de-Lorme de la dîme des dépenses de bouche de son hôtel et de celui de la reine.

— 1174. Lorris. Louis VII prend sous sa protection les religieux du Gué-de-Lorme, et leur accorde droit d'usage en ses bois.

— 1175 (de son épiscopat 30e année). Orléans. Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans, fait don à Notre-Dame-du-Gué-de-Lorme de l'église de Saint-Martin-des-Champs, pour un cens d'une livre de cire.

— 1778. Orléans. Manassès de Seignelay, avec l'approbation des chapitres de Sainte-Croix et de Jargeau, et du consentement des frères du Gué-de-Lorme, donne aux chanoines de Saint-Euverte la maison du Gué-de-Lorme, moyennant un cens d'un quart de livre de cire payable au chapitre de Jargeau, etc...

— 1178. Consentement du chapitre de Jargeau à la donation précédente et à ses conditions ; et fondation d'une procession annuelle au Gué-de-Lorme.

— 5 des ides de septembre. (Sans date du pontificat, mais probablement en 1178 et certainement entre cette date et le mois de septembre 1180, ce pape étant mort en août 1181) Bulle du pape Alexandre III confirmant la donation précédente.

— 1178. Ratification par les religieux de Saint-Euverte des conditions de ladite donation.

— Décembre 1236. Cession par Agnès, veuve d'Étienne du Mesnil, et Adam, son fils, à l'abbaye de Saint-Euverte, de leurs possessions au bois de Labrosse, près le Gué-de-Lorme.

— Novembre 1249. Philippe de Nesmes (ou Mesmes, Mesves, Nesves) reconnaît avoir vendu aux religieux de Saint-Euverte, pour mettre fin à des difficultés d'usages, 2 arpents et demi de bois, proche la maison du Gué-de-Lorme, pour dix livres d'argent qu'il a reçues.

— Mars 1284. Orléans. Philippe le Bel ratifie l'accord conclu entre Saint-Euverte et le bailli d'Orléans au sujet d'une pièce de gâtine, près du Gué-de-Lorme.

— Mai 1351. Paris. Le roi Jean ratifie la donation de 1178.

E. JARRY.

Note sur une découverte de tombes en pierre trouvées au pied de l'église Saint-Euverte, et sur les réparations récemment faites dans cet édifice.

Le 27 février 1896, des ouvriers terrassiers, occcupés à creuser les fondations d'un bâtiment destiné à servir de demeure à M. l'aumônier du pensionnat Saint-Euverte, dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes, ont fait une découverte de sépultures qu'il nous semble bon de noter en passant.

Le bâtiment en question va s'élever au sud du porche de l'ancienne église Saint-Euverte, dans l'alignement et en avant du premier contrefort du collatéral méridional de cet édifice.

A 1^m 70, environ, au-dessous du sol, les ouvriers ont rencontré plusieurs tombes monolithes dont l'une a pu être retirée, à peu près intacte, de l'excavation récemment faite.

Cette tombe, en forme d'auge, plus étroite à une extrémité qu'à l'autre, a été creusée dans un bloc de *tuffeau* grisâtre, présentant à la cassure l'aspect d'un conglomérat siliceux jaunâtre, très différent du calcaire mêlé de petits grains de quartz roulés dont sont faites nombre de tombes de l'époque mérovingienne, découvertes sur plusieurs points du département du Loiret.

Cette tombe était orientée de l'ouest à l'est. Elle renfermait, seulement, un squelette, en parfait état de conservation et un petit vase en terre cuite, rempli de charbon.

Elle était privée de couverture ; une pierre plate abritait, seulement, la tête du mort ; son extrémité la plus étroite avait été brisée depuis longtemps, ainsi qu'on en pouvait juger par la teinte terreuse de la cassure. Il est possible que cette brisure soit le fait des ouvriers employés à la construction du premier contrefort de l'église ; la tombe était enfouie au pied dudit pilier qu'elle touchait.

Plus bas, au-dessous de cette tombe, à plus de 2 mètres de profondeur au-dessous du sol, la pioche des terrassiers en brisa

une autre, faite de calcaire très blanc ; mais celle-ci ne fut pas dégagée, elle fut simplement coupée par la pioche des terrassiers.

Quant aux autres auges, voisines de la première, leur présence est attestée par des fragments importants qui ont été dispersés mais que nous avons vu, le 28 février, mêlés aux déblais.

Il y a quelques années, des tombes, du genre de celles-ci, avaient été découvertes dans les dépendances du même immeuble, mais bien plus au sud de l'église, tout près de la rue aux Loups.

Il est évident que ces sépultures, fort anciennes, dépendaient de l'antique cimetière dit de Saint-Euverte, exploré maintes fois depuis le commencement de ce siècle et bien connu de tous les archéologues Orléanais.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de consigner dans nos *Bulletins* la date de restauration de l'église Saint-Euverte qui s'achève en ce moment.

Par les soins des Frères des Écoles chrétiennes, la façade du collatéral sud, donnant sur la cour du pensionnat, vient d'être soigneusement remise en état, les pierres ont été rejointoyées, les pinacles qui recouvrent les contreforts ont été refaits, en un mot l'édifice a été remis en état.

En ce moment même, les ouvriers jettent les fondations du bâtiment qui servira de logement à M. l'aumônier et une autre équipe se prépare à restaurer le porche de l'église édifié par Philippe Pot de Rhoddes, abbé de Saint-Euverte, au cours du XVI[e] siècle et fort endommagé à l'époque révolutionnaire.

Ces constructions et réparations sont faites aux frais des Frères des écoles chrétiennes, locataires de la Société l'*Espérance*, à laquelle appartiennent, depuis plusieurs années déjà, les bâtiments et dépendances de l'institution.

L. DUMUYS.

NOTE

SUR LE PÉNITENT DE CHATEAUNEUF

Au mois de septembre 1707, M. Grandet, supérieur du séminaire d'Angers et curé de Sainte-Croix, reçut une lettre de son ami, M. Jousset, curé de Saint-Mesmin d'Orléans, dans laquelle il lui apprenait la mort d'un saint pénitent, qui avait passé près de trente ans, inconnu, au-dessus d'Orléans, appelé vulgairement « l'homme de toile », parce qu'en toutes saisons il ne portait jamais qu'un habit de toile.

Voici la lettre de M. Jousset :

« Comme vous prenez beaucoup de part à tout ce qui nous re-
« garde, je profite de l'occasion de M. l'Abbé de Bellozane (1) pour
« vous apprendre la mort de ce saint pénitent, qui est décédé la
« veille de saint Barthélemy, d'une esquilancie, après avoir
« longtemps souffert par sa rude pénitence de plus de trente
« années et des douleurs de la pierre qu'il avait ressenties depuis
« quelques années. Il a persévéré jusqu'à la fin à ne point dire
« son nom et son pays. La vie qu'il a menée a été très édifiante

(1) Denis Léger, docteur de Sorbonne, grand archidiacre d'Angers du 10 décembre 1694 au mois de mai 1709, abbé de Bellozane (Normandie) le 18 aout 1701. — Il partit d'Angers, dit GRANDET, le 19 novembre 1707, pour s'en retourner à Paris, et nous dit qu'il partagerait son année en trois ; qu'il en passerait une partie à Paris, l'autre à Orléans et la troisième à Angers ; qu'il serait le carême prochain à Orléans, qu'il en partirait le lundi de Pâques pour revenir en Anjou. C'est un homme d'un grand mérite. Ses discours ne sont qu'un tissu de l'Ecriture Sainte, qu'il lit toujours et qu'il possède en perfection. (*Journal* de GRANDET).

« par sa régularité à observer les règles qu'il s'était prescrites « en faisant là son établissement. Jamais on ne l'a vu en colère ni « même dire aucune parole de hauteur. Doux, affable à tout le « monde, mais principalement aux pauvres, qu'il assistait dans « tous leurs besoins, principalement lorsqu'ils étaient malades, « fuyant tous les gens du monde, n'ayant jamais entré dans le « château de M. de Châteauneuf, quelques prières que ce sei- « gneur lui en ait faites, ayant toujours demeuré dans la grotte « qu'il lui avait fait bâtir dans un champ, où néanmoins il n'est « pas mort, mais chez le meunier chez qui il mangeait en se re- « gardant comme son valet. M. de Châteauneuf payait sa dé- « pense à ce meunier, qui n'allait pas bien loin, n'ayant mangé « plusieurs années que du pain dûr avec des légumes crus. Son « exemple lui a attiré de bien grands pécheurs qui passaient quel- « que temps avec lui pour leur conversion, et il en a engagé quel- « ques-uns, même de condition, à faire une pénitence publique « à la porte de l'église, pour réparation des scandales qu'ils « avaient donnés.

« Je vous ai autrefois mandé les motifs de sa conversion, qui « furent la mort de Monsieur son père, qui le toucha si vive- « ment qu'il prit résolution d'aller à Grenoble pour se faire « chartreux ; qui faisant le chemin, après avoir acheté un habit « de toile et donné le sien aux pauvres, il partit sans dire adieu à « personne avec 40 ou 50 pistoles qu'il a données aux pauvres « dans le commencement de sa demeure à Châteauneuf ; ce qui « lui attira une grande réputation. Il n'y avait personne dans le « pays qui ne se fit un plaisir de le consulter dans ses affaires, « et je ne puis vous exprimer les larmes qu'ils ont répandues à « sa mort. Tout le monde, de deux ou trois lieues, ont assisté à « son convoi, et on l'a inhumé dans le chœur de l'église, auprès « du tombeau de M. de la Vrillière.

« Je ne doute point que quelqu'un ne travaille à ramasser « toutes les bonnes œuvres qu'il a faites : et j'espère que Dieu « voudra bien honorer son saint serviteur de faire quelques mira- « cles à son tombeau. L'honneur qu'il m'a fait de venir quelque- « fois manger avec moi et de l'accompagner dans quelques visites

« de pauvres que feu M. Pordoulx — qui a donné ce beau livre
« des *Explications des épîtres et évangiles*, par demandes et
« réponses, et qu'on réimprime pour la troisième fois — faisait
« tous les dimanches après vêpres, où il en visitait six familles,
« auxquelles il donnait la valeur d'un écu, en argent ou en
« pain ; il se faisait un plaisir de nous accompagner pour ap-
« prendre la manière dont on les instruisait et consolait lors-
« qu'ils étaient malades. Il faisait la même instruction aux pauvres
« de ce bourg, qu'il visitait dans leurs maladies.

« Il était sans doute un homme de condition, bien fait de sa
« personne, d'une taille haute avec une grande chevelure, qui
« savait le latin et parfaitement le Nouveau Testament et lisait
« tous les bons livres spirituels qu'on lui prêtait, approchait fré-
« quemment des sacrements, communiant ordinairement les
« dimanches et les fêtes.

. . . .

« Le jour de saint Gilles, mon patron, 1707 »

Le 8 juillet 1712, M. Jousset écrit de nouveau à M. Grandet :

«... M. de Magranne (1) m'a écrit que M. Chollet (2) devait
« conférer pour faire imprimer la vie de notre pénitent inconnu.
« Ayez la bonté de me mander si cela se fait, afin d'en faire dé-
« biter à votre libraire, et m'en envoyez quelques exemplaires.
« Si elle ne l'est pas, tâchez de la faire voir à M. Dufresne.
« M. l'abbé de la Trappe devait la faire imprimer avec quelques-
« uns de ses religieux... »

En 1699, M. Grandet avait publié la vie d'un solitaire inconnu, mort en Anjou.

Mais je ne sache pas qu'il ait jamais écrit celle du solitaire Orléanais, car je n'en ai trouvé aucune trace dans les nombreux papiers de l'érudit historien, soit au séminaire d'Angers, soit à la

(1) Gentilhomme angevin, protecteur du séminaire d'Angers.
(2) Directeur au séminaire d'Angers.

bibliothèque municipale de cette ville, soit aux archives départementales de Maine-et-Loire, soit à Saint-Sulpice.

Les deux lettres, dont quelques extraits ont été cités ci-dessus, se trouvent, la première à la bibliothèque d'Angers (mn 703), la seconde à la bibliothèque du séminaire de la même ville.

M. Jousset écrivait fort souvent à M. Grandet. Dans leur correspondance, il est souvent question du jansénisme.

L'Abbé F. UZUREAU

Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 158.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1896.

Séance du vendredi 10 avril 1896.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président.*

Il est fait hommage à la Société, par l'auteur, M. Jarry, d'une brochure sur *Robert-le-Voyer*. Des remerciements sont adressés au donateur.

— Deux lettres successives, adressées à Londres, à M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, viennent d'être retournées avec la mention : *deceased*.

La Société arrête la liste des candidats présentés pour la place qu'a laissée vacante la mort de M. le chanoine Foucher et à laquelle il sera pourvu à la prochaine séance. Les candidats sont, par ordre d'ancienneté : MM. le D^r Vacher, Breton et Fougeron.

— M. le chanoine Cochard exprime le désir que l'on cherche, dans chaque canton du département, une personne consentant à être corres-

pondant de la Société, pour la tenir au courant des découvertes qui pourraient être faites. M. le Président dit qu'il s'en trouve déjà dans un certain nombre de cantons et qu'on s'efforcera de compléter la liste.

Séance du vendredi 24 avril 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale : dans les travaux de l'Académie nationale de Reims, un article de M. l'abbé Haudecœur, sur *Jeanne d'Arc dans la littérature et devant l'opinion en Angleterre.*

Dans le dernier numéro du *Polybiblion*, un compte-rendu de notre collègue, M. de la Rocheterie, sur *La diplomatie sous Louis XV.*

Hommage est fait à la Société :

Par M. Paul Berton, de sa brochure intitulée : *Liguons-nous contre le socialisme.*

Par M. A. de la Bouralière, de son travail sur *les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne.* L'auteur y a joint une note manuscrite sur Pierre Minart. Cette note est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Jarry déclare que M. Fougeron retire sa candidature pour l'élection qui doit avoir lieu aujourd'hui d'un membre titulaire-résidant à la place de notre regretté collègue, M. le chanoine Foucher. M. le Dr Vacher est élu.

— La Société décide l'insertion dans le *Bulletin* du travail que M. le Président à lu au Congrès des Beaux-Arts, sur les portes du transept de la cathédrale de Sainte-Croix. Il y sera ajouté une planche.

— La prochaine séance de la Société, coïncidant, cette année, avec

la fête de Jeanne d'Arc, nos séances du mois de mai auront lieu les 4e et 5e vendredis.

— M. Dumuys signale à la Société la découverte de débris gallo-romains récemment mis au jour dans la nouvelle rue de la République et dans la rue de Gourville, et donne à ce sujet les indications précises qui suivent :

Les ouvriers occupés à la pose des conduites de gaz, dans la rue de la République, ont rencontré, au fond de leur tranchée, un vase en terre rouge orné de dessins en relief. Cette pièce de poterie était enfoncée à une profondeur de 1m 50 à 2 mètres dans le sol, devant la façade principale du couvent de la Présentation, à peu près à l'endroit où s'élevait, il y a quelques mois, le portail du vieil hôtel de Gourville.

Ces jours derniers, des terrassiers, occupés à creuser une cave au-dessous de la maison de la rue de Gourville n° 26, c'est-à-dire à une faible distance du point signalé ci-dessus, ont trouvé, à une profondeur de 2 mètres environ au-dessous du sol actuel, de nombreux fragments de vases gallo-romains. Les uns étaient faits de terre rouge vernissée, et ornés de beaux dessins en relief ; les autres, de terre cuite. Quelques échantillons étaient recouverts d'une engobe noire. Ces débris appartenaient à des vases de formes très diverses, mais bien connues : grandes jattes, petites amphores, tasses, etc. Aucun des fragments recueillis ne portait de signature de potier. Les dessins en relief représentaient des personnages jouant avec des animaux et divers motifs décoratifs tels que filets ornés, oves, etc., les plus usités à l'époque romaine.

Une monnaie d'argent, à l'effigie de l'empereur Gordien, fut également recueillie au milieu de ces tessons.

Ces restes d'un autre âge reposaient sur le sol primitif, recouverts d'une couche de cailloux de faible épaisseur.

Pièces et poteries sont présentement entre les mains de M. Burget, propriétaire de l'immeuble dans le sous-sol duquel elles ont été trouvées.

Séance du vendredi 22 mai 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale :

Dans le *Journal des Savants*, un compte-rendu élogieux du livre de notre collègue, M. le chanoine Cochard : *La Juiverie d'Orléans.*

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, les Saints Perigourdins*, travail où il est fait mention de Bollé, notre fondeur de cloches.

Dans le *Polybiblion*, des travaux divers de deux de nos collègues : MM. le comte Baguenault de Puchesse et de la Rocheterie.

Dans les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, un article très intéressant de Mgr Barbier de Montault, sur les *Fers à hosties.*

— M. le Président donne connaissance : d'une lettre de M. le comte de Marsy qui nous invite au Congrès de la *Société française d'archéologie* qui sera tenu, cette année, à Morlaix, du 3 au 11 juin. M. Dumuys compte aller y représenter notre Société.

D'une lettre de remerciements de M. le Dr Vacher pour sa nomination comme membre titulaire-résidant de notre Société.

D'une lettre du secrétaire perpétuel de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* qui nous offre, à l'occasion du centenaire de l'Institut, un nombre important de mémoires et de comptes-rendus des travaux de celui-ci, et qui nous demande l'échange entre ses publications et les nôtres ainsi que le complément de celles de ces dernières qu'il possède. Ces deux demandes sont accueillies ; et M. le Président est chargé de transmettre les remerciements de notre Société.

— M. Herluison offre à la Société, au nom de M. Ernest de Bazonnière, maire de Jouy-le-Pothier, un registre in-folio, couvert en parchemin. C'est une copie manuscrite du temps, sur papier, qui a pour titre : *Ban et arrière-Ban convoqué au bailliage d'Orléans en l'année 1635.* Puis à la page suivante : *Compte particulier de M. Jacques Defournieux, notaire royal au Chastellet d'Orléans, com-*

mis par M. le Bailly, dudict Orléans, pour faire la recepte et despence du Ban et arrière Ban, convoqué audict bailliage d'Orléans, en l'année mil six-cens-trente-cinq. Des remerciements sont adressés à M. Herluison ; et M. le Président en transmettra à M. de Bazonnière qui, par ce don généreux, enrichit nos collections d'un document fort intéressant.

— M. le chanoine Cochard, au nom de la Commission des publications, lit une note sur l'ouvrage offert à la Société par M. de la Bouralière : *Les imprimeurs et les libraires dans le département de la Vienne.* On vote l'insertion de cette note dans le *Bulletin* (1).

— M. le chanoine Cochard signale un article du journal l'*Indépendant de Montargis*, sur une inscription trouvée dans l'enclos Saint-Dominique, à la porte de Montargis. Il se charge de rédiger, à ce sujet, une note qui sera insérée dans l'un des prochains *Bulletins.*

Séance du 29 mai 1896.

Présidence de Mgr DESNOYERS.

M. Henri Tausin, de Saint-Quentin, demande à la Société de lui envoyer des détails sur les devises d'Orléans et de Gien, pour figurer dans un livre qu'il prépare sur les devises des principales villes de France. M. Herluison veut bien se charger de répondre à M. Tausin.

— Mgr Desnoyers lit un travail sur deux pièces qu'il vient d'obtenir pour le musée de Jeanne d'Arc et qui en seront l'un des principaux ornements : Un autographe du pape Calixte III, le même qui ordonna la révision du procès de Jeanne d'Arc ; et une statue authentique de Dunois. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Herluison est prié de donner à la Société, au lieu et place de notre regretté collègue, M. Tranchau, qui s'en était chargé, une

(1) Voir p. 264.

analyse d'un travail de M. Blondel, notaire à Beaugency, sur des marchés passés, à Beaugency, avec des artistes peintres verriers, au cours des XV^{e} XVI^{e} et XVII^{e} siècles, marchés recueillis par M. Adam, ancien instituteur de Tavers.

Séance du vendredi 12 juin 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

Hommage est fait à la Société :

Par MM. Herluison et Paul Leroy, de la brochure intitulée : *Frère Sébastien de Saint-Aignan, de l'ordre des Carmes, architecte,* dont ils sont les auteurs.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président donne communication d'une lettre du Directeur des Beaux-Arts, annonçant que la 21^{e} session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira, le 20 avril 1897, à l'École des Beaux-Arts. Les mémoires devront être adressés avant le 1er février 1897.

— Les *Bulletins* des 3^{e} et 4^{e} trimestres 1895 sont déposés sur le Bureau de M. le Président et seront envoyés à domicile.

— La Société décide qu'il y a lieu de pourvoir à la place laissée vacante, parmi ses membres titulaires résidants, par la mort de M. Tranchau. Il sera fait mention de cette décision dans les journaux de la localité.

— M. le Président fait connaître que, conformément à la décision de la Société du 24 mai 1895, le Bureau s'est réuni pour conférer au sujet de la plaque commémorative des bienfaiteurs de notre Société. MM. Dusserre et Guerrier ont bien voulu prêter leur concours. Il est proposé, en principe, de n'inscrire sur cette plaque que les noms des personnes ayant fait à la Société un don d'une valeur égale ou supérieure à 1.000 francs. Ces personnes sont au nombre de cinq. Cette

proposition est adoptée. Les questions de détail seront soumises, ultérieurement, à la Société.

— M. Baguenault de Puchesse est élu membre de la Commission de la bibliothèque, en remplacement de M. Tranchau qui avait été nommé, pour trois ans, à la dernière séance de décembre 1894.

— M. Guerrier lit le commencement de son travail sur notre regretté collègue M. Tranchau.

Séance du vendredi 26 juin 1896.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président donne communication à la Société des ouvrages reçus depuis la dernière séance ; il lit notamment :

— La circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne pour le 20 avril 1897. Selon l'usage, le programme sera inséré au *Bulletin* (1), et des exemplaires en sont déposés au Bureau.

— Une lettre de M. Transon, maire d'Orléans, remerciant la Société de l'envoi à lui adressé de l'ouvrage de M. Collin sur *Les ponts d'Orléans.*

Il est fait hommage :

Par M. Germain de Maidy, d'une brochure intitulée : *Grands et petits chevaux de Lorraine.*

Par M^me^ la comtesse Amicie de Villaret, de sa brochure : *Les démêlés des comtes de Blois et des vicomtes de Châteaudun au XIV^e^ siècle.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

(1) Voir page 267.

— M. le Président énumère ensuite les distinctions accordées, récemment, à trois des membres de la Société : M. Paul Charpentier, nommé chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand. M. le comte Baguenault de Puchesse, chargé, par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 5 juin 1896, de la publication *des lettres de Catherine de Médicis*, dans la collection des documents inédits pour servir à l'Histoire de France. M. le chanoine Cochard dont l'ouvrage, *La Juiverie d'Orléans*, a obtenu une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 12 juin 1896.

— M. le Président annonce la mort de M. Eugène de Rozière, inspecteur général des archives départementales, sénateur de la Lozère, membre honoraire élu de la Société.

Présentations :

Par MM. Herluison, Desnoyers et Basseville, de M. Charles Germain, de Blois, en qualité de membre correspondant; par MM. Louis Jarry, Eugène Jarry et Paul Charpentier, de M. l'abbé Pierre Iauch, en qualité de membre titulaire résidant, à la place de M. Tranchau décédé. M. Basseville annonce le maintien, pour cette même place, de la candidature de M. Breton. M. Herluison fait la même déclaration au nom de M. Paul Élie Fougeron.

— M. Guillon lit, ensuite, une notice qu'il a écrite sur la découverte faite récemment dans la Loire, près des piles de l'ancien pont, d'une pierre sculptée représentant une tête de Vierge couronnée. Il fait hommage de cette tête à la Société qui la déposera au musée archéologique. L'insertion de cette notice au *Bulletin* est votée (1); et la Société remercie M. Guillon de son don généreux.

— M. Guerrier continue et termine la lecture de sa notice nécrologique sur M. Tranchau. L'impression de cette notice au *Bulletin* est votée (2).

(1) Voir page 282.
(2) Voir page 285.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS
DES DÉPARTEMENTS

Le 7 avril dernier s'est ouverte, à l'École des Beaux-Arts, la 20e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Les séances ont été successivement présidées par MM. Henry Havard, inspecteur général des Beaux-Arts ; Édouard Garnier, conservateur du Musée céramique de Sèvres, notre compatriote ; A. Kaempfen, directeur des Musées nationaux, et J. Guiffrey, conservateur de la Manufacture nationale des Gobelins.

Une cinquantaine de mémoires ont été présentés, notamment par MM. G. Vignat, notre président ; Herluison, correspondant du ministère des Beaux-Arts, et Paul Leroy, secrétaire de la Société des Amis des Arts d'Orléans.

M. Henry Jouin, dans un rapport substantiel et plein d'humour, a examiné chaque travail et rattaché par des liaisons heureuses les différentes études dont il a rendu compte. Ce persévérant érudit est Secrétaire de l'École des Beaux-Arts et membre de notre Société, c'est un double titre à l'insertion dans nos bulletins des passages bienveillants qu'il consacre à nos collègues dans ses savants rapports des 19e et 20e sessions des Congrès artistiques tenus à Paris en 1895 et 1896.

RAPPORT DE 1895.

« Justiniana Van Dyck n'a pas eu, parmi les filles d'artistes, le privilège de la piété filiale. M. Herluison, correspondant du Comité à Orléans, a découvert une liasse de pièces inédites pro-

venant de la succession de Mme de Feuquières, née Catherine Mignard. Au nombre de ces pièces se trouve une lettre du contrôleur général Desmarets, datée du 11 juin 1697 et concernant le tombeau monumental érigé à Mignard dans l'église des Jacobins. On sait que ce tombeau fut commandé par la comtesse de Feuquières. D'autre part, une quittance donnée par J. Guérin à la fille de Mignard, en 1730, établit qu'elle a payé, selon son engagement, une somme de 300 livres après l'impression de la *Vie* de son père. Il s'agit ici de l'ouvrage de l'abbé de Monville que Fontenelle avait lu en manuscrit « par ordre de Mgr le garde des sceaux » et dont il avait approuvé la mise sous presse le 25 août 1729. Une autre pièce a trait à l'acquisition, par le sieur Davasse de Saint-Amarand, d'un hôtel appartenant à Mme de Feuquières et dans lequel se trouvaient de nombreux tableaux. M. Herluison n'hésite pas à admettre que la majeure partie de ces peintures devaient être de Pierre Mignard. Nous pensons comme lui. Le délicat, dans la circonstance, c'est de statuer sur des toiles que nous ne pouvons ressaisir. L'indication des sujets traités est un premier jalon. Le culte filial de Catherine Mignard pour son père ne laisse pas place au doute sur le soin que dut prendre cette femme de cœur de s'entourer des œuvres du maître dont elle avait porté le nom. Sa statue par Le Moyne décora le monument de l'église des Jacobins. Elle est de nos jours à l'église Saint-Roch, dans une attitude désolée, aux pieds du *Christ* admirable de Michel Anguier. »

« Un Français, un peintre provincial, qui reçoit officiellement le titre de citoyen et de sénateur romain au XVIe siècle, c'est assurément un honneur des plus rares. Interrogez M. Jarry, correspondant du Comité à Orléans, il vous dira que Robert Le Voyer, son compatriote, bénéficia de ces appellations pompeuses. Qu'avait donc fait cet artiste pour mériter tant de bienveillance de la part des patriciens et des magistrats municipaux de la ville éternelle? Il avait reporté sur sa toile le *Jugement dernier* de Michel-Ange, peint au palais Farnèse. Marcello Venusti, en 1549, s'était acquitté d'une tâche de même nature

sur l'ordre de Paul III. Sa copie est à Naples. Robert Le Voyer peignit sa toile en 1570. Son œuvre est à Montpellier. La mention des lettres de citoyen et de sénateur romain accordées à Le Voyer a été découverte par M. Jarry, dans un recueil manuscrit du XVIII^e siècle. La date précise de ces lettres n'est pas indiquée, mais le motif de la distinction se trouve expressément stipulé. C'est la copie du *Jugement dernier* qui valut au peintre orléanais d'être acclamé citoyen romain. Je présume que Le Voyer dut peindre d'autres compositions. Il fut peut-être en son temps un maître de valeur. Bertolotti, dans ses *Artistes français à Rome du XV^e au XVIII^e siècle*, omet de signaler le client de M. Jarry. Mais le malheur est réparable. Si les livres connus étaient sans lacunes, notre tâche de fureteurs n'aurait plus de raison. Je gagerais que Le Voyer, poursuivi par l'érudition persévérante de notre confrère, aura bientôt sa statue en pied, de belle grandeur, dans le panthéon des maîtres provinciaux. »

RAPPORT DE 1896.

« M. Vignat, président de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, nous retient sur le seuil de la cathédrale d'Orléans. Il appelle notre attention sur les portes du transept. Elles datent de 1693. L'intérêt qu'elles présentent est sérieux. Alors que l'édifice est de style gothique, les deux portes principales du transept sont décorées de colonnes de l'ordre corinthien et surmontées de frontons triangulaires. Il y a des anachronismes instructifs. Jean Fibardel, menuisier de talent, qui obtint par adjudication du 7 mai 1693, au prix de 3,560 livres tournois, la commande de ces portes, n'a point agi par caprice. Il est de son époque. En ce temps-là, les études archéologiques n'avaient pas le caractère qu'elles ont aujourd'hui. L'unité d'un monument importait peu. Chacun travaillait selon son inspiration personnelle, inscrivait son nom sur son travail et gravait un millésime. Nous y mettons plus de goût. Mais ne faisons pas un crime à nos devanciers de n'avoir pas soupçonné nos préoc-

cupations esthétiques. Observées isolément, les portes du transept de la cathédrale d'Orléans sont décorées avec un rare talent. Des guirlandes, des arabesques, des branchages sculptés enlèvent aux panneaux ce qu'ils auraient de massif et de monotone sans ces agréments. Toutefois, entendons-nous ; Fibardel fit la menuiserie et non les sculptures. Quel fut l'ornemaniste dont le ciseau a si bien assoupli le bois ? M. Vignat ne peut le dire encore. Mais nous lui ferons crédit d'une année, et à la session prochaine il nommera devant vous, n'en doutez pas, l'artiste orléanais qui, jusqu'ici, se dérobe à ses recherches.

Un financier du siècle de Louis XIV se plaignait, avec raison sans doute, de ne recevoir que des visites intéressées. « Il n'y a, disait-il, que ma nièce Pauline qui sache m'approcher sans regarder dans mes poches. » Je n'ose espérer que MM. Herluison et Paul Leroy, de la Société des Amis des Arts d'Orléans, aient observé la réserve de la nièce du financier lorsqu'ils sont entrés chez l'architecte Delagardette. D'abord ils étaient deux et la discrétion que l'on s'imposerait volontiers n'est pas toujours gardée par le voisin. Ensuite ils étaient friands de satisfaire votre curiosité. Ils savaient d'avance votre soif de tout connaître. Et, ce ne sont pas seulement les poches, mais les tiroirs de l'artiste qu'ils ont inventoriés. Aussi ne reste-t-il plus rien à dire sur le compte de ce lauréat du grand prix d'architecture en 1791 qui, trois ans plus tard, obtenait au concours la faveur d'ériger à Orléans une « Sainte-Montagne ». Dénomination bizarre pour l'époque. Monument plus bizarre encore, dont le devis s'élevait à 180,000 livres. La « Sainte-Montagne », couverte d'arbres symboliques, devait être le piédestal constitutionnel et gigantesque d'une statue colossale de la « Liberté ». Delagardette se mit à l'œuvre. Tailleurs de pierre, maçons, terrassiers bouleversèrent le sol. Puis, l'argent manqua. Et Delagardette abandonnant sa tâche vint à Paris. En 1799, il debute brillamment comme publiciste et comme archéologue, par son ouvrage : *les Ruines de Pæstum ou de Posidania mesurées et dessinées sur les lieux*. Quatre ans plus tard il publie *Nou-*

velles règles pour la pratique du dessin et du lavis de l'architecture civile et militaire. MM. Herluison et Leroy le poursuivent à Toulon et à Montpellier, ce que Lance n'avait pas su faire. Ils nous racontent ensuite la fin prématurée de Delagardette qui vint mourir, âgé de quarante-cinq ans, à Orléans. Il convenait donc que des Orléanais prissent le soin de mettre en lumière la figure studieuse d'un artiste que la tombe, à défaut du berceau, à fait leur compatriote. »

H. HERLUISON.

NOTE

SUR LES IMPRIMEURS & LES LIBRAIRES

DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

M. de la Bouralière, de Poitiers, membre du Congrès archéologique d'Orléans, en 1894, a eu l'amabilité d'offrir à notre Société un exemplaire de son travail sur *les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne* (*hors Poitiers*).

Cette étude, malgré son intérêt tout local, se rattache par un point à l'Orléanais. A l'exposition du « Livre », organisée en 1884 par la Société archéologique de l'Orléanais, se trouvait un volume fort rare, appartenant à M. Herluison, notre collègue : *La sauvegarde des Rois*, par David Home, imprimé à Jargeau, en 1616, par Quentin-Maréchal.

M. de la Bouralière a retrouvé ce même Quentin-Maréchal établi plus tard en Poitou, où il a fourni une longue carrière typographique, et fait souche d'une dynastie d'imprimeurs. De là, l'intérêt particulier que mérite la publication de l'érudit Poitevin.

De plus, M. de la Bouralière nous signale un libraire du XV^e^ siècle, qui n'a pas été cité dans les *Recherches sur les Imprimeurs et Libraires d'Orléans*, par M. H. Herluison (1868). Il s'agit de Pierre Minart, libraire de l'Université de lois d'Orléans, en 1478 : il est parlé de lui dans une pièce comprise dans divers extraits d'ordonnances, imprimés à la suite de quelques éditions du *Coutumier du Poitou*, des premières années du XVI^e^ siècle.

Voici cette pièce, dont nous devons la copie à notre obligeant correspondant :

« Le tiers iour de juillet mil. cccc.·lxxviii. fut dit par arrest des generaulx a Paris bien iuge et mal appelle en certaine cause dappel pendant pardevant eulx entre la ville dorleans appellant des esluz aud. lieu dune partie. et maistre Pierre Minart libraire de l'université dorleans intime daultre. Et estoit question, entre lesd. parties sur ce que les collecteurs avoient fait adiourner ledit Minart parce qu'il ne vouloit payer le taux de certaine taille mise sus par le roy. Et quil ne vouloit garnir en ensuyvant lettres royaux obtenues par la ville adroissans aux esleuz par lesquelles estoit mande contraindre a payer exemptz et non exemptz. Et en cas dopposition garnison preallablement faicte auquel commandement led. Minart sestoit oppose et auoit este adiourne par devant lesdits esleuz et fut tant procede en cause que environ le (1) iour de (2) fut dit que led. Minart ne garniroit point, dont, la ville quant elle sceut la sentence en appella, etc. »

(Extrait du *Coustumier de Poictou*, imprimé à Poitiers l'an 1508 par Jehan de Marnef, dit du Liege.).

Pour copie conforme.

A. DE LA BOURALIÈRE.

(1, 2.) Dates laissées en blanc dans le volume.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1897

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'incarnation ; s'attacher à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque usage a disparu.

2° Établir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Dans ces études, on devrait se préoccuper de l'utilité des listes pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages qui sont simplemont indiqués dans les documents par le titre de leurs fonctions.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, s'il y a lieu, des reproductions photographiques. Mettre, dans tous les cas, à la disposition du Comité une copie du

document, collationnée et toute préparée pour l'impression, selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles des dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

4° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

5° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la susbtitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

6° Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

7° Étudier quels ont été les noms de baptème usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celles des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

8° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

9° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande ou privée.

10° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

11° Établir comment se faisait le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV et comment les nouvelles poli-

tiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du XV^e au XVII^e siècle.

12° Discuter les éléments de contrôle nécessaires pour employer les mémoires historiques composés par différents personnages ou attribués à ces personnages.

13° Recueillir les indications sur les mesures prises avant le XVIII^e siècle pour la construction et l'entretien des routes.

14° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

15° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

16° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

17° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

18° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département.

Deux listes de ces documents ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e édit., p. 439), la seconde

par la Société d'anthropologie (*Bulletin de la Société*, 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles.

2° Dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

6° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins.

7° Relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant

dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue.

8° Signaler en France ou en Afrique les découvertes récentes de constructions d'époque romaine (temples, théâtres, villas, fermes, édifices militaires, etc.).

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

10° Étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions des pierres gravées. Étendre cette recherche au moyen âge et à la Renaissance.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les temps mérovingiens et le XVI^e^ siècle. S'attacher surtout aux monnaies féodales.

13° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

14° Rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation ;

recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés.

15° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans.

17° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique du moyen âge.

18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

19° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants font disparaître ou dénaturent les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ET HÉBRAIQUE.

20° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

21° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans nos colonies, en particulier en Algérie et en Tunisie.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Serait-il utile d'apporter des modifications aux conditions et formalités exigées pour le mariage ? Quelles devraient être ces modifications ?

2° Étudier et apprécier les tendances de la jurisprudence en matière de liberté testamentaire.

3° Y a-t-il lieu d'autoriser la recherche de la paternité naturelle ?

4° Est-il à désirer que la liberté du taux de l'intérêt conventionnel soit admise *en matière civile ?* — En cas d'admission de la liberté du taux de l'intérêt, quelles mesures pourraient être prises pour protéger les emprunteurs ?

5° Y a-t-il lieu de prendre des mesures pour éviter les abus des marchés à terme et à livrer ? En quoi ces mesures devraient-elles consister ?

6° Examiner les conditions et les limites que comporte le droit d'association, pour se concilier avec la liberté individuelle et l'ordre social.

7° Indiquer les moyens qui pourraient être employés, en

France, dans le but de stimuler les efforts de l'initiative privée, en faveur de l'assistance des orphelins, vieillards, malades et infirmes.

8° Des origines et du fonctionnement des associations syndicales pour travaux d'assainissement ; exemples particuliers choisis dans le nord et le sud-est de la France.

9° Des mesures prises, au XVIIIe siècle, pour le traitement des aliénés.

10° Rechercher et mettre en relief les exemples de commissions extraordinaires délivrées aux intendants de justice, police et finances, pour statuer, avec l'assistance de gradués, en matière criminelle, fiscale, etc.

11° Des évocations dans l'ancien Droit et des conflits d'attribution dans le Droit intermédiaire.

12° Étudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

13° De l'organisation du contentieux administratif, de 1790 à l'an VIII.

14° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une administration de district (1790-1795).

15° Étudier, dans une commune, l'application des lois de la Révolution sur la mendicité jusqu'au 18 brumaire an VIII.

16° Exposer les moyens pratiques appliqués, de 1790 à 1799, par les administrations locales, pour parvenir à fixer, dans un département, le chiffre et le mouvement de la population, en faire connaître les résultats.

17° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

18° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

19° Étudier le commerce des métaux précieux et la circulation métallique à une époque précise ou dans une région déterminée de la France, avant 1789.

20° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

SECTION DES SCIENCES

1° Étude détaillée d'un gisement fossilifère : espèces qu'on y rencontre, niveaux particuliers qu'elles occupent.

2° Minéraux que l'on rencontre dans une région déterminée. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

3° Description détaillée des tourbières d'une région particulière. Examen de leur faune et de leur flore.

4° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

5° Étude des eaux souterraines et des sources. Régime, bassin d'alimentation, débit, température, etc.

6° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

7° Mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

10° Apparitions des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

11° Étude des poissons migrateurs.

12° Les classifications établies depuis les grands embranchements jusqu'aux simples espèces sur les seules données de la morphologie, sont-elles confirmées ou infirmées par l'anatomie ?

13° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, dans les Alpes et les Pyrénées, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires ?

14° De l'importation fortuite et de la naturalisation d'espèces végétales.

15° Faune et flore des eaux souterraines.

16° Photographie des parties invisibles du spectre. Résultats obtenus et propositions de méthodes nouvelles.

17° Étude photographique des rayons x de Rœntgen.

18° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil comme étendue et comme sensibilité. Influence des écrans colorés et de leur intensité.

19° Étude de la photographie des couleurs.

20° Photométrie photographique. Bases scientifiques de la méthode.

21° Théorie des objectifs. Historique des perfectionnements apportés à leur construction. Étude des matières employées.

22° Méthodes diverses pour obtenir les images agrandies. Téléobjectif. Recherches des meilleures conditions.

23° Recherches des méthodes d'essais pour déterminer les constantes des objectifs et des obturateurs. Étude des meilleures conditions théoriques des obturateurs.

24° Étude des halos photographiques. Recherche de leurs causes et des moyens d'y remédier.

25° Recherche sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatinobromure d'argent.

26° De l'organisation de collections d'épreuves photographiques pour projections destinées à l'enseignement et pouvant circuler entre les différents centres d'instruction. (Présentation d'épreuves.)

27° Étude des réactions chimiques et physiques (électrolyse) concernant le développement, le virage, le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques, leur conservation et le développement de l'image.

28° Étude de la sensibilité des substances colloïdes bichromatées.

29° Théorie de l'emploi des réseaux pour l'obtention des clichés tramés.

30° Études astronomiques et météorologiques par la photographie. (Présentation d'épreuves.)

31° Recherches sur les méthodes microphotographiques.

32° Applications de la photographie à l'étude des mouvements. (Présentation d'épreuves pour projections.)

33° Perfectionnements à apporter aux méthodes stéréoscopiques.

34° De la prophylaxie des maladies contagieuses.

35° Les différentes cures de la tuberculose pulmonaire et notamment de la cure maritime.

36° Des relations météorologiques avec les épidémies.

37° De la constitution chimique ou micrographique de l'air lors d'épidémies nettement caractérisées.

38° Classification rationnelle des albuminuries d'après leurs causes et leurs effets organiques.

39° De l'emploi du lait stérilisé et du lait maternisé dans l'élevage des enfants du premier âge.

40° Des causes de la mortalité des enfants dans leur première année d'existence et des moyens d'y remédier.

41° Résultats de l'application de la loi du 23 décembre 1874, concernant la protection de l'enfance.

42° Des moyens de contrôle pouvant assurer la salubrité et l'innocuité des substances alimentaires.

43° De l'emploi des sérums prophylactiques et des résultats obtenus.

44° De l'accumulation de la nicotine dans l'organisme et les modes divers de son élimination.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les biblio-

thèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers.

2° Décrire les anciennes cartes d'origine française.

3° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection : trait, écriture, teinte des cartes ; échelles employées ; roses des vents ; figuré des reliefs ; mode d'impression, etc.

4° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

5° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

6° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

7° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

8° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, tourbières, forêts submergées, etc.).

9° Étudier les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique : traditions locales ou observations directes.

11° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée de France depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements de cours d'eaux, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence

des agents atmosphériques, changements dans le régime des sources, etc.

13° Description orohydrographique d'une région, même restreinte, de la France ou des colonies. Tracé des cours d'eau en relation avec les plis de l'écorce terrestre, les failles, la pente des roches stratifiées qui affleurent. Profils longitudinaux et transversaux des vallées, dans leurs rapports avec la résistance, l'inclinaison et l'ordre de succession des roches ; aspect général qui en résulte pour la contrée, distribution des sources, répartition des cultures, emplacements habitables, etc.

14° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartitlon dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. ; origine et raison d'être de ces dispositions. Altitude maximum des centres habités, depuis les temps historiques. Altitude des habitations qui paraissent avoir été construites sur les bords d'anciens lacs, fournissant ainsi les hauteurs de leurs plans d'eau.

15° Derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

16° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

17° Missions scientifiques françaises à l'étranger antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

Notice sur une tête de pierre scupltée, trouvée récemment dans la Loire,

Au mois de mai dernier, le jeune Galloux a trouvé près des ruines de l'une des piles de l'ancien pont sur la Loire, et vers le milieu de la rivière, une tête sculptée en pierre qui m'a paru intéressante pour l'histoire locale ; j'ai pu me procurer cette tête ; je la mets sous les yeux de la Société, et je me fais un plaisir de la lui offrir.

Vous voyez que c'est une tête de femme couronnée, en pierre demi-dure, de grandeur naturelle, et présentant tous les caractères de la sculpture française du XV^e^ siècle.

L'emplacement où la tête a été trouvée, son âge et son caractère me font penser que c'est la tête de la Sainte-Vierge du monument appelé la Belle-Croix, qui existait vers le milieu du vieux Pont.

L'histoire de notre vieux Pont par M. Collin, publiée l'année dernière par la Société, donne sur la Belle-Croix d'intéressants renseignements. En 1408, les proviseurs du Pont achetaient 28 blocs de pierre d'Apremont « pour une croix, qui a été encommencée à faire », page 473. Les comptes de l'hôpital Saint-Antoine et du Pont portent cette mention : « Payé à un tailleur d'ymaiges appelé Gaut, demeurant à Paris, pour avoir fait et taillé trois grands ymaiges pour la dite croix ; c'est assavoir de Nostre-Dame, saint Jehan-Baptiste et saint Jacques, qui de présent sont assis en icelle croix », page 474, note 2.

La figure 5 de la planche I, de l'ouvrage de M. Collin, donne la Belle-Croix du XV^e^ siècle.

La Belle-Croix a été mutilée et détruite à l'une des deux prises de la ville par les Calvinistes, en 1562 ou 1567 ; M. Collin ne peut se prononcer, page 538. Elle n'a été reconstruite que plus tard et dans des conditions toutes différentes, sans grands personnages. Voir planche I, fig. 6.

Tout autorise donc à penser que la tête retrouvée en Loire, dont nous donnons ci-dessous la reproduction en simili-gravure est celle de la Notre-Dame du sculpteur Gaut, achetée dans les premières années du XV^{e} siècle pour le monument de la Belle-Croix, et qu'elle a été jetée en Loire lors de la mutilation et destruction de ce monument pendant les Guerres de Religion.

GUILLON.

NOTICE

SUR

L. H. TRANCHAU

INSPECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE PARIS
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Je n'ai d'autre but, en écrivant ces pages, que de raconter fidèlement et avec simplicité la vie de M. Tranchau. S'il arrivait que l'on trouvât à mon récit quelque ressemblance avec un éloge, je ne m'en défendrais pas ; mais on voudrait bien reconnaître que cette ressemblance n'a point été cherchée : elle est inévitable quand on parle d'un homme de bien.

I

Louis-Hippolyte Tranchau naquit à Orléans le 27 janvier 1819. Son père, qui fut chef de division à la Préfecture, était orléanais ; sa mère, alsacienne. Ils demeuraient près de l'église Saint-Aignan, dans l'impasse qui est au fond du cloître. Dès l'école, Hippolyte se fit remarquer par son intelligence et son travail. Il eut alors pour camarade un autre petit garçon, un peu plus âgé, qui aimait, dans ses vieux jours, à se rappeler ces détails de son enfance : Léon Renaudin. Leurs vies devaient s'écouler, dans la suite, étrangères l'une à l'autre, mais paral-

lèles, animées du même cœur, dirigées vers le même but, et environnées d'une égale et universelle estime.

L'éducation d'Hippolyte fut, peu de temps après, confiée M. Chaveneau, dont la pension était rue du Poirier, dans l maison occupée aujourd'hui par un orphelinat. C'est là qu'il connut M. Greffier, l'ami fidèle de son enfance et de toute sa vie. M. Greffier, dans une triste et solennelle circonstance, nous a récemment parlé avec une simplicité charmante de ces deux enfants de dix à douze ans, que les habitants des petites rues de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Donatien voyaient tous les jours passer sous leurs fenêtres, devisant des jeux de la veille ou des devoirs du lendemain, et gagnant, sans interrompre leur marche, l'institution que dirigea pendant si longtemps un maître habile et vénéré.

« L'un de ces enfants manifestait, par la vivacité de son allure, l'activité de son esprit; et, par certaines de ses paroles, la bonté de son cœur.

« L'autre, qui le suivait à pas bien inégaux dans les luttes scolaires, avait du moins, comme lui, l'obsession du devoir à remplir, et l'amour constant du travail.

« Ce fut le grand moteur de leur vie à tous deux et celui de leurs succès.

« Le premier, c'était Hippolyte Tranchau. »

Les succès ne se firent pas attendre. Quand M. Chaveneau jugea son élève en état de réussir, il lui fit suivre le cours de sixième au collège. Les récompenses, en ce temps-là, n'étaient pas prodiguées. En sixième, par exemple, trois facultés seulement : le thème, la version et la géographie. Hippolyte eut, en fin d'année, le second prix de thème, le second prix de géographie avec le premier prix de version ; et, par-dessus tout, l'excellence. On sait combien ces premiers lauriers font battre le cœur des mères et des enfants. Ils furent, chez Hippolyte, arrosés de larmes. Le choléra, qui sévissait en ce moment dans la ville, enleva le père ; trois jours après, le fils aîné ; et dans les deux mois qui suivirent, encore un frère et une sœur. Au-

tour de ce foyer, tout à l'heure si vivant, si joyeux, maintenant désolé, il ne restait plus que deux enfants en deuil, l'un de treize ans et une sœur plus âgée à peine ; avec une mère épuisée, succombant à ses douleurs, qu'une terrible maladie vint bientôt saisir et clouer sur son lit, immobile pour le reste de ses jours. Le frère et la sœur furent admirables de sollicitude, de soins attentifs et de dévouement ; et en même temps il se développait en eux, par l'habitude de s'aider mutuellement, de se suffire à eux-mêmes, de se dévouer l'un à l'autre et de se dévouer pour leur mère, des sentiments d'une affection profonde et d'une délicatesse exquise qui ne firent, dans la suite, que se fortifier encore et grandir. Dieu a voulu, quelquefois du moins, nous donner des compensations sur la terre : les plus belles fleurs de l'âme et les plus parfumées s'épanouissent souvent au milieu des larmes ; bien des vertus sont nées sur les tombeaux.

Cependant, la ville s'était émue des infortunes presque inouïes d'une si honnête famille ; et l'administration municipale, en considération des services du père et des mérites de l'enfant, décida que les études d'Hippolyte ne seraient point interrompues : il fut mis au collège avec une bourse d'interne.

Malgré les douloureux souvenirs et les chagrins accablants qui troublaient sa pensée, il tint à se montrer digne de la faveur qui lui était faite. Comme l'année précédente, il eut l'excellence ; et avec l'excellence, les premiers prix de thème latin, de langue française et d'histoire.

Son professeur de quatrième paraît avoir un peu déridé sa jeunesse. Il s'appelait M. Larrieu. C'était un fort brave homme et un bon maître, qui aimait le grec, qui aimait beaucoup ses élèves, et qui les châtiait en conscience, dans la mesure où il se sentait les aimer. Les pensums ne sont pas attrayants de leur nature ; mais les siens l'étaient encore moins que les autres : ils manquaient de diversité. C'était toujours le verbe λύω : λύω à l'actif, λύω au passif, λύω aux trois voix ; et à copier deux fois, trois fois, cinq fois, suivant la gravité du délit ; plutôt plus que

moins, dans l'intérêt des études grecques et de la discipline. Les écoliers sont curieux et malins. Ils se demandaient ce que M. Larrieu pouvait bien faire, pour n'en être pas accablé, de ces paperasses, dont il recueillait un paquet tous les jours. Ils finirent par savoir qu'il les vendait, et à qui il les vendait. Rien, à partir de ce moment, ne fut plus amusant que les pensums. On allait chez le brocanteur, acheter les verbes λύω, pour quelques sous, à la livre; et on les repassait à M. Larrieu, qui ne s'apercevait de rien, et les revendait à son brocanteur, qui les revendait aux élèves. Et toute la classe s'amusait des sévérités de M. Larrieu, de son verbe λύω, de sa confiance naïve, et aussi d'un petit accent gascon, qu'il avait rapporté de son pays. « J'en étais », dit M. Tranchau. Je crois, ici, qu'il se vante ; il y était, mais il n'en était pas, du moins en ce qui regarde le trafic des pensums. Qu'il ait ri, avec les autres, du bon M. Larrieu, je ne veux pas le contester : tel que je l'ai connu, il en était capable.

Quoi qu'il en ait été, cette douce gaîté, qui était dans le tempérament de M. Tranchau, n'était pas faite pour nuire à ses études. Ses succès, à la fin de sa quatrième, furent plus grands que jamais : premier prix d'excellence, accompagné des premiers prix de version latine, de thème latin, de langue française, de version grecque, d'histoire et d'histoire naturelle. En troisième, même résultats. Les vers latins se trouvent-ils ajoutés au programme, Tranchau ajoute à ses couronnes le premier prix de vers latins.

Il ne faut rien exagérer ; pour avoir eu des prix, on n'est pas un grand homme. Il ne faut, non plus, rien amoindrir. N'ayons point de dédain pour nos palmarès : ils sont le livre d'or de la jeunesse, digne de tous nos respects, parce que les titres et les honneurs n'y sont accordés qu'au mérite. Les succès de collège sont l'indice d'une supériorité relative. Et quand ils sont nombreux, remportés dans toutes les branches de l'enseignement, c'est-à-dire dans toutes les directions de la pensée ; quand on les voit revenir chaque année plus nombreux et plus éclatants encore, on est sûr de se trouver en présence

d'une nature d'élite, prédestinée, si rien ne l'entrave, à l'honneur d'un utile et brillant avenir.

D'ailleurs, il faut le dire, cette supériorité monte et grandit naturellement à nos yeux, à mesure que le niveau moyen des esprits s'élève autour d'elle. Voilà pourquoi il m'a semblé intéressant de savoir comment était composée cette société de jeunes gens d'élite, au milieu desquels M. Tranchau occupait au collège une place d'honneur. La diversité des aptitudes et des goûts, les nécessités, les hasards de la vie leur ont fait parcourir des voies différentes ; mais partout : dans l'administration, dans le professorat, dans la magistrature, dans l'armée, dans la science, dans le clergé, dans les affaires, on a pu remarquer chez ces lauréats d'autrefois ce bon sens, ce bon goût, cette ouverture, cette souplesse d'intelligence, ces grâces de l'esprit, cette haute distinction qui seront toujours le fruit naturel d'une éducation vraiment libérale, et que rien ne saurait remplacer. Un grand nombre ont disparu, que nous avons pu connaître ; d'autres sont encore parmi nous.

J'en citerai quelques-uns : Jules Loiseleur, qu'il suffit de nommer ; Adolphe Duchalais, le savant numismate ; Edouard Fournier, qui, dit-on, savait tout ; Richault, que rien ne pouvait arracher au culte des Lettres ; Bordas, Dufresne, Henr Imbault, Ephraïm Guérin ; Charles Heurteau, qui mourut jeune, mais en nous laissant ses deux fils ; d'Olier ; Hector-Marie de la Taille, doyen du chapitre et vicaire général ; Théophile de la Taille, son frère, conseiller à la Cour ; Talbert, directeur du collège Rollin ; Alexis Germont, qui fut maire de la ville ; Ernest Delavigerie ; Benjamin de Monvel, professeur si distingué du lycée Charlemagne ; Delacroix Saint-Clair, ingénieur ; Alluard, devenu doyen de la Faculté des sciences de Clermont ; Tivier, doyen de la Faculté des lettres de Besançon ; Ouvré, recteur de l'Académie de Bordeaux ; Augustin Genty, préfet de la Nièvre ; Eugène Greffier, appelé aux plus hautes fonctions de la magistrature ; l'amiral de Jonquières ; le général Ducrot.

Le temps, comme on voit, était fécond en hommes, pleins de sève et de verdeur, comme s'il s'était alors répandu sur la France je ne sais quelle influence de printemps. Et cette jeunesse ardente et généreuse trouvait au collège des hommes bien faits pour la comprendre et la former. Le proviseur d'alors était M. Donet, venu de Sens, où il était entouré de tant d'estime et d'affection, qu'un grand nombre de ses élèves quittèrent leur ville et leur famille pour l'accompagner ici. En philosophie était un condisciple de Stanislas Julien, M. Renard ; après lui vint M. Lafaye, apportant ici les grandes doctrines spiritualistes de Platon et de Descartes, qu'il venait de puiser aux leçons de Cousin. Il fut bientôt remplacé par un des maîtres de la philosophie contemporaine, M. Francisque Bouillier. La rhétorique était faite par M. Lecomte, le modèle des professeurs et des hommes. Son mérite n'était égalé que par sa modestie, dont on a pu dire qu'elle allait presque jusqu'à la timidité. En seconde, était M. Dumaige. M. Petit enseignait la physique et M. Fleury l'histoire. Tous devaient être appelés à continuer leur carrière dans l'enseignement des Facultés, ou dans les plus hautes fonctions de l'Instruction publique.

C'est ainsi qu'était composé, en maîtres et en élèves, le milieu dans lequel M. Tranchau vécut au collège. Il m'a semblé bon de le signaler ; car, à côté des règlements et de l'enseignement direct, l'air, pour ainsi dire, qu'on respire, les exemples qu'on a sous les yeux de dignité, d'amabilité, de réserve, de travail, exercent une douce et bienfaisante influence sur la formation des habitudes morales et la direction de l'esprit.

Quand M. Tranchau entra en seconde, en 1836, M. Lecomte était inspecteur d'Académie. M. Dumaige l'avait remplacé en rhétorique, et la chaire de seconde était occupée par M. Dabas, à la fois agrégé des lettres et docteur. « Nous avons eu, écrit M. Tranchau, le bonheur de l'avoir pour maître. Quelle distinction de manières et de paroles, quelle douceur dans sa sévérité même, quel charme dans ses explications, quel soin dans la correction des copies, quel tact pour faire s'épanouir l'intelli-

gence des élèves, et quelle attention à saisir et à encourager tous les efforts ! » Deux ans plus tard, M. Dabas, âgé de vingt-huit ans, était appelé à la Faculté des lettres de Bordeaux, où dans la suite il devint recteur.

Son collègue à Orléans, M. Fleury, exerçait, comme lui, une action considérable sur ses élèves par son caractère, son ardeur, ses talents. Ceux qui l'ont eu pour maître s'en souviennent encore. « Nous nous souvenons tous, les anciens de ce temps, dit encore M. Tranchau, de l'entrée dans nos classes, en 1834, de ce jeune professeur, tout frais émoulu de l'École normale, les yeux pétillants de gaîté, le sourire aux lèvres, parlant toujours avec netteté, souvent avec feu, sobre de punitions, et donnant à ses réprimandes mêmes un accent aimable. Esprit libéral, quelquefois hardi dans ses jugements, il prit vite une grande autorité sur ses jeunes auditeurs. » M. Fleury corrigea plu tard ce qu'il y avait d'excessif dans l'exubérance de sa jeunesse ; et il devint pour M. Tranchau, à côté de M. Lecomte, le modèle des proviseurs.

L'esprit de M. Tranchau avait été, à l'école de ces deux maîtres, plus vif, plus ouvert, plus laborieux que jamais ; aussi le voyons-nous, à la fin de l'année, dans une classe dont le niveau s'était considérablement élevé, recueillir encore une fois toutes les couronnes. Excellence, narration française, version latine, thème latin, version grecque, thème grec, histoire, il arrive partout le premier ; à l'exception pourtant des vers latins, où il n'eut que le second prix, et de la géométrie où il obtint le premier accessit.

Devant de telles aptitudes et cet acharnement au travail, toutes les carrières étaient ouvertes. Il manquait à l'orphelin, dans son isolement, le moyen d'y entrer. Son proviseur y pourvut. M. Donet s'était naturellement attaché de bonne heure à cet enfant, qui n'avait pas d'autre appui, et qui donnait, dès son entrée au collège, de si grandes espérances. Le voyant, dans la suite, ne se démentir en rien dans sa conduite, ni dans son travil ; mais s'avancer, au contraire, de progrès en progrès, et dans tous les sens, il chercha de quelle manière il lui serait pos-

sible de l'aider. Même il ne voulut pas laisser à d'autres le soin et l'honneur d'assurer l'avenir de ce cher élève. Quand il quitta le collège d'Orléans, en 1836, il emmena à Paris Hippolyte, qui venait d'achever sa seconde, et il le fit entrer à la pension Massin, pour qu'il s'y préparât à l'École normale, en suivant les cours de Charlemagne.

Quitter le collège d'Orléans fut pour M. Tranchau un grand sacrifice, plus grand peut-être encore qu'il ne l'avait cru. Resté ici, il y eût fait, en 1837, sa rhétorique sous M. Dumaige, et l'année suivante sa philosophie sous M. Bouillier. Or, il se trouva que, cette même année 1838, M. de Salvandy, alors Ministre de l'Instruction publique, ouvrit un concours général entre les collèges royaux. Celui qui avait constamment été, pendant cinq ans, et avec la supériorité qu'on a vue, le premier élève de sa classe, pouvait assurément disputer la couronne, surtout après deux années de travail passées avec M. Dumaige et M. Bouillier, et sous le provisorat de M. Lecomte. Eût-il réussi ? Nul ne le saurait dire; mais, en fait, c'est un autre Orléanais, un élève de M. Bouillier et du collège, M. Vapereau, qui remporta en son absence, le prix d'honneur au Concours général.

Du reste, au point de vue des études, M. Tranchau n'eut rien à regretter, et il put, dès l'année suivante, être admis à l'École normale, en même temps que le lauréat du concours. Il se destina à l'enseignement de l'histoire. Sorti de l'École, puis agrégé, il alla successivement professer à Alais, à La Rochelle, à Grenoble. Mais c'est vers Orléans que se portaient tous ses désirs.

II

Orléans fut toujours très recherché, dans l'Instruction publique. La proximité de Paris, sans doute ; mais aussi la réputation du collège, le renom historique de la ville, la paix qui y

règne, la sûreté des relations qu'on s'y est faites, tout contribuait à en faire un séjour fort désiré des professeurs. De là ce grand nombre d'hommes distingués qui ont passé par le Lycée d'Orléans. La plupart s'en allaient ensuite recevoir sur un plus grand théâtre la récompense de leur mérite et de leurs travaux; quelques-uns s'y fixaient, retenus par des raisons de famille ou d'amitié, ou simplement par la douceur d'y vivre et d'y mourir.

Il faut dire qu'à l'époque où nous sommes, Orléans avait encore une importance universitaire, qu'il ne devait pas tarder à perdre. C'était un centre, le chef-lieu d'une Académie, avec deux inspecteurs d'académie et un recteur, ce qui pouvait permettre aux professeurs les plus méritants de poursuivre assez loin leur carrière, sans se déplacer. Le recteur, depuis 1845, était M. Lecomte, qui avait été successivement ici professeur de rhétorique, inspecteur d'académie et proviseur. Sa présence à la tête du service était un attrait et une garantie pour tous ; car ce sera toujours, dans les fonctions publiques, un inappréciable avantage que de travailler sous les yeux d'un chef juste, intègre et bienveillant, qui trouve dans sa haute position et plus encore dans son caractère une sage indépendance jointe à l'autorité.

Ces considérations ne pouvaient point être étrangères à la pensée de M. Tranchau ; mais d'autres s'y joignaient plus puissantes encore, pour exciter, enflammer ses désirs. Orléans était sa ville natale ; ses maisons, ses places publiques, ses boulevards, ses calmes horizons, son beau fleuve, avaient été les premières joies de son enfance ; ce collège, qui s'était ouvert à lui et l'avait accueilli au temps de ses malheurs, était plein du souvenir de ses amis, de ses maîtres, de cet aimable et bon proviseur qui avait été pour lui, ainsi qu'il aimait à le dire, comme un second père. Revenir ici, d'ailleurs, c'était se retrouver auprès de sa sœur bien-aimée, au milieu de la jeune famille qui déjà commençait à l'entourer. Mais il y a une pensée qui dominait, chez M. Tranchau, toutes les autres. C'est à la ville qu'il devait son éducation ; et à son éducation, sa fortune: j'entends cette fortune universitaire, composée presque

tout entière, surtout alors, de sécurité, de dignité, d'indépendance et de travail. Combien d'autres se seraient dit, à sa place, qu'ils ne devaient, après tout, qu'à eux-mêmes et à leur mérite la position à laquelle ils étaient parvenus. Tranchau aurait eu horreur de leur ressembler. Un des traits les plus frappants de sa physionomie morale, c'est le haut degré où il possédait, depuis son enfance, cette rare et délicate vertu, qu'on a appelée la mémoire du cœur. Et la reconnaissance, chez lui, n'était point inactive : ce qu'il avait reçu, il le voulait rendre; au centuple, s'il le pouvait. Voilà pourquoi il n'aspirait à rien tant qu'à revenir dans son collège, dépenser son courage et ses forces ; et élever, durant de longues années, les enfants de ses concitoyens.

C'est au mois de mars, 1848, qu'il atteignit au comble de ses vœux. M. Fleury était nommé proviseur ; la chaire d'histoire devenait ainsi vacante : elle fut confiée à M. Tranchau. Ce dut être l'époque la plus heureuse de sa vie. Il était jeune, avec ses vingt-neuf ans, plein d'ardeur et d'enthousiasme ; l'histoire était un vaste champ d'étude, ouvert à la curiosité de son esprit et à son ambition de savoir, pleine d'ailleurs de graves enseignements, que son âme communicative et dévouée aimait à répandre devant ses jeunes auditeurs. Et pour que rien ne lui manquât, après avoir été si heureux en camarades et en maîtres, il ne le fut pas moins en élèves. « Quelles belles classes, s'écrie-t-il quarante-cinq ans plus tard, nous avons eues, M. Brissaud et moi ! En 1848, nous trouvions une véritable élite d'élèves. » C'étaient, pour n'en citer que quelques-uns, Irénée de la Taille, Jules Dubec, Édouard Gaudet, Julliot de la Morandière, Émile Anthoine, Ernest Cornu, Jules Leflocq, Albert Touche. Et dans les années qui suivaient, M. Tranchau voyait déjà lui venir : Anatole Bailly, Antony Chipault, Maxime de la Rocheterie, Brossard de Corbigny, Georges Lafenestre, Henri Cons, Paul Brouardel.

Il semble que les beaux jours de la vie aiment à s'enchaîner, comme font, de leur côté, nos infortunes. Dès l'année qui suivit son retour, M. Tranchau contracta l'alliance la plus désirable :

il épousa la fille aînée du vénéré M. Lecomte. Deux enfants vinrent bientôt apporter à son foyer la joie et les sourires : rien ne manqnait à son bonheur.

Quelque temps après, un fait se produisit d'ordre purement scolaire en apparence, mais qu'il convient de mentionner ici, parce qu'il fit quelque bruit dans la presse et que ce fut un événement dans la vie de M. Tranchau. Je veux parler du discours prononcé à la distribution des prix du Lycée, le 10 août 1852. Tout le monde se souvient des luttes ardentes engagées dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, au sujet de la liberté d'enseignement. La paix, sans doute, était faite, et les droits de chacun officiellement consacrés par la loi de 1850. Mais les passions n'avaient pas encore désarmé, et l'on pouvait entendre, de loin en loin, comme un écho des discussions d'autrefois. L'enseignement des Lycées, par exemple, l'enseignement surtout de l'histoire, qui touche à tant de choses, était plus ou moins ouvertement attaqué. L'administration voulut rassurer les familles. La solennité de la distribution des prix se trouvait être une occasion favorable ; et le professeur d'histoire, l'orateur naturellement désigné. Le sujet n'avait rien d'embarrassant pour M. Tranchau ; il le traita dignement, avec autorité. « C'est un devoir, dit-il, comme un droit, pour le corps enseignant, d'expliquer nettement aux familles de quelle manière il comprend ses obligations envers la jeunesse et la grandeur de sa mission sociale.. . Je vous prends à témoin, ajoutait-il, en s'adressant aux élèves, de la sincérité de mes paroles, quand je dirai ce que nous faisons dans nos chaires. » Entrant alors au cœur de son sujet, il montre en détail la place qui est faite dans l'enseignement aux grandes idées de Dieu, de religion, d'immortalité, de patrie ; et il peut conclure par ces paroles : « Pères de famille, vous qui voulez que le sentiment religieux soit la base solide de l'éducation donnée à vos enfants, ayez confiance : nous ne trompons pas votre attente. »

« Mais, d'autre part, ajoutait-il, pour achever de faire connaître la nature et l'esprit de son enseignement, nous ne pensons pas que jamais, même sous prétexte de faire le bien, il

soit permis à un professeur d'histoire de déguiser les témoignages et d'altérer les faits. Les éternelles vérités et les fondements immuables de la morale, de la religion, de l'ordre social, n'ont pas besoin, pour se défendre, d'artifices et de subtilités. Sans doute, il faut être, vis-à-vis de la jeunesse, plein de prudence et de réserve ; mais, transiger avec sa conscience, jamais ! »

Ce discours, accueilli à plusieurs reprises par les applaudissements de l'auditoire, eut un long retentissement dans la ville et au dehors. C'était répondre, en effet, aux préoccupations des gens de bien et à la pensée de tous les esprits sages que de formuler solennellement ce programme : la morale à la base, la vérité partout. M. Tranchau y fut toujours fidèle : ses élèves ne l'ont point oublié, et tout récemment encore, l'un deux, devenu professeur au Collège de France et membre de l'Académie des Beaux-Arts, pouvait dire : « La jeunesse n'est pas sur le front, mes amis, elle est dans le cœur et dans l'âme ; et je veux le dire à l'honneur de notre génération, nous la gardons là encore, nous la garderons toujours, comme l'ont gardée nos maîtres, ceux qui nous ont appris le courage, la patience, le devoir, l'honneur. Le professeur d'histoire, qui nous enseignait tout cela, c'est M. Tranchau (1) ».

Le temps des épreuves allait venir. Le jeune professeur ne savait pas, il ne sut jamais se ménager. Ses forces s'en allaient d'année en année ; et le moment arriva où il se vit forcé de renoncer à l'enseignement et de chercher, dans les fonctions administratives, un repos relatif. Ce fut pour lui un déchirement cruel, dont je ne crois pas qu'il se soit jamais consolé, que de s'arracher, peut-être pour toujours, à ces études si vastes, si variées, si attirantes, si troublantes parfois, souvent si délicieuses de l'histoire ; à cette chaire, l'ambition de sa jeunesse ; à ses élèves, qu'il aimait tant, qu'il se dévouait à instruire, à éclairer ; en même temps qu'il mettait tout son cœur à développer en eux le sentiment du devoir, le sentiment

(1) Georges LAFENESTRE, à l'Assemblée générale de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée d'Orléans, du 5 juin 1893.

de l'honneur, comme le disait M. Lafenestre ; et aussi l'amour de la France.

Il fut nommé censeur à Caen, en 1856, et à Orléans, deux ans plus tard (2 août 1858). Il trouvait ici, comme proviseur, M. Seignette, « à qui je garde, a-t-il écrit, un souvenir reconnaissant, pour sa confiance affectueuse, ses relations aimables, et la sympathie qu'il m'a témoignée, dans des circonstances douloureuses. »

Il n'y avait guère plus d'un an qu'il était revenu parmi nous, quand il fut frappé du plus affreux malheur : celle qui était, depuis dix ans, la compagne aimante et dévouée de sa vie, lui fut ravie en quelques jours (16 novembre 1859). Ce coup terrible brisa ses forces et le rendit incapable de tout travail. Un congé lui fut accordé. L'année suivante (novembre 1860), il fut nommé inspecteur d'Académie à Moulins. C'est pendant son séjour dans le Bourbonnais qu'il eut la consolation de renouer des liens de famille si prématurément rompus, et de donner une seconde mère à ses enfants, en épousant une autre fille de M. Lecomte, affectueuse et dévouée comme la première. Elle reste aujourd'hui pour conserver pieusement son cher souvenir, et s'en aller répandre des larmes et des prières sur son tombeau.

Cependant le Lycée d'Orléans ne se trouvait pas dans une situation prospère : l'effectif y avait notablement baissé. Un proviseur de grand mérite, M. Joguet, fut envoyé pour remédier au mal. Il se mit courageusement à l'œuvre, travailla avec persévérance ; puis, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, il demanda à être remplacé et fut envoyé à Marseille. Il disait, en quittan le Lycée d'Orléans, qu'un seul homme, à sa connaissance, était en état d'y réussir : c'était M. Tranchau.

Nommé proviseur le 31 mars 1864, M. Tranchau revint dans sa ville natale pour ne la plus quitter. M. Lecomte, qui depuis la mort de sa fille, traînait dans l'isolement et le deuil une vie languissante, eut du moins, dans ses derniers jours, la consolation suprême de voir revenir près de lui ses enfants. Il mourut un mois après leur retour (30 avril 1864).

III

Nous n'avons point oublié l'impression que le nouveau proviseur produisit sur son auditoire, quand il prit, pour la première fois, la parole en public, à la distribution des prix, le 9 août 1864, peu de temps après son arrivée. « Votre proviseur mes chers amis, est comme vous un enfant du collège d'Orléans. Il y a aujourd'hui 28 ans, j'étais assis sur ces mêmes gradins, là-bas, dans cette cour, depuis si embellie pour vous, en présence d'une assemblée imposante comme celle-ci, et, comme elle, souriante à nos joies d'écoliers.

« Généreusement doté d'une bourse entière par la ville d'Orléans, j'avais un immense désir de m'acquitter envers elle. Mes amis, pourquoi ne le dirais-je pas ici publiquement ? C'est ce sentiment de reconnaissance, si naturel d'ailleurs, qui a été comme l'inspiration constante de toute ma carrière. Revenu deux fois dans cet asile de ma jeunesse, comme professeur et comme censeur, je me suis toujours appliqué à remplir mes devoirs, en vue de payer une dette sacrée ; et aujourd'hui, je suis moins fier d'avoir été jugé digne de diriger ce grand établissement, que je ne suis heureux d'avoir trouvé la bonne fortune de lui rendre en activité, en vigilance, en dévouement pour vous, mes chers enfants, ce que je dois aux leçons de maîtres vénérés, dont quelques-uns encore restent mes amis et mes guides. »

Ces dernières paroles appelaient naturellement le souvenir de « cet homme de bien par excellence qui, pendant les vingt-huit années de sa vie, données à cette maison dans des fonctions diverses, n'a eu qu'une pensée : se dévouer corps et âme à la jeunesse et aux familles. Oui, il avait pour les enfants une affection chaleureuse et passionnée, malgré le calme de sa douce et sereine physionomie. Esprit profondément religieux, mais plein de tolérance, caractère ferme avec une inaltérable

bienveillance, vigilant jusqu'au sacrifice de son repos, attentif à tous les détails qui intéressent le bien-être des enfants, comme leur moralité et leurs progrès ; et, avec tant de mérites, modeste presque jusqu'à la timidité, M. Lecomte est resté dans la mémoire des élèves comme le type du bon proviseur ; et certainement le cœur des pères et mères qui m'écoutent va au-delà de mon faible éloge.

« Il ne m'a pas été donné, en venant m'asseoir à la place qu'il a occupée si longtemps, d'invoquer à mon aide sa vieille expérience, de m'éclairer de ses conseils... Privé de ses enseignements, je serai du moins fortifié par son exemple ; c'est sous son nom que je m'abrite pour demander aux familles, confiance et sympathie. »

M. Tranchau venait d'ouvrir son cœur et de formuler son programme. Travailler avec ardeur et dévouement au bien des enfants et à la prospérité du Lycée, en reconnaissance de ce qui avait été fait pour lui ; marcher sur les traces d'un homme dont la mémoire était vénérée, s'inspirer de ses exemples, se pénétrer de son esprit ; être, comme lui, affectueux, bienveillant, tolérant, vigilant jusqu'au sacrifice de son repos, tel est l'engagement que le nouveau proviseur prenait solennellement devant les autorités et les familles. Il y fut constamment fidèle.

Les circonstances étaient, en 1864, autrement difficiles qu'elles ne l'avaient été au temps de M. Lecomte, de 1836 à 1843. L'enseignement libre faisait à l'enseignement public une concurrence active ; les familles devenaient de plus en plus exigeantes, au point de vue du bien-être matériel, surtout depuis que les enfants s'étaient mis à donner le ton aux familles ; le ministère se plaignait que l'on dépensât trop ; les mamans que l'on ne fît pas assez ; les questions de discipline donnaient lieu, de leur côté, à des réclamations et à des ennuis sans fin. Bref, malgré ses efforts et son incontestable mérite, M. Joguet n'avait pas réussi : il laissait le Lycée avec 334 élèves. L'effectif s'accrut sous M. Tranchau, d'année en année. Au bout de quatre ans, il s'élevait à 468 ; il était de 515 en 1872, quand M. Tranchau

sortit du provisorat. L'accroissement, sous son administration, avait été, ce qui ne s'était et ne s'est depuis jamais vu, de près de deux cents élèves

Un tel résultat est déjà un honneur ; la manière dont il fut obtenu est un honneur plus grand encore. Point de trompe-l'œil, ici, point de réclame, point de ces habiletés qui surprennent et qui réussissent, point d'engouement dans le public. Tout se passe uniment, sincèrement, progressivement, par l'effet naturel d'une vigilance qui ne s'endort pas, d'une activité qui ne se lasse jamais, et d'un dévouement sans bornes, auquel répondent, au dehors, une estime affectueuse et une confiance qui grandit tous les jours. Nous l'avons longuement connu, ce proviseur, le premier levé, le dernier couché, quand il se couchait, présent partout, veillant à tout, pénétrant dans tous les détails : depuis les choses morales, la première de ses préoccupations, et les études, jusqu'à la cuisine, jusqu'à la chaussure ; se multipliant et s'épuisant pour tout diriger, pour faire que tout, dans son collège, si c'était possible, fût parfait.

Ne lui est-il pas arrivé, une nuit, pendant qu'il était censeur, de trouver, dans un dortoir, quelques lits inoccupés ? Inquiet, il cherche, il furète de tous côtés, et finit par trouver, dans un local écarté, messieurs les élèves qui brûlaient un punch. Une autre fois, c'est la galette des rois que l'on tire et qu'on va manger ; mais il arrive. Il raconte ces incidents avec une satisfaction amusante ; on dirait un chasseur à qui il serait autrefois arrivé d'abattre un lièvre, et qui s'arrêterait délicieusement à s'en souvenir dans ses vieux jours. Mais il ajoute aussitôt, avec modestie, que bien des choses ont pu lui échapper. C'est vrai, Monsieur le Proviseur, on ne voit pas tout, on ne sait jamais tout, quoi qu'on fasse. Aussi, trouvions-nous que M. Tranchau aurait pu, sans grand danger, s'en rapporter un peu plus à ses collaborateurs, ne pas disperser ainsi ses forces, et se ménager. Ces réflexions ont dû lui être faites ; mais il ne s'y rendit jamais. Qu'y a-t-il à dire encore ? Car je veux dire le mal comme le bien.

Les attributions du proviseur sont multiples ; et aussi, par conséquent, ses relations, ses préoccupations, ses responsabilités ; rapports avec les chefs universitaires, avec les autorités civiles, avec les autorités religieuses, avec les enfants, avec les répétiteurs, avec les professeurs, avec les familles : c'est à n'en pas finir. Je ne veux entrer dans aucun détail ; mais, quand il lui est arrivé de passer la nuit à écrire sa correspondance et à surveiller les dortoirs ; et le jour à recevoir des observations et des plaintes, à discuter souvent sans convaincre, à décider au risque de déplaire, à gourmander, à menacer, à lutter contre les difficultés du présent, à prévoir celles de l'avenir ; il peut se faire que le proviseur, surtout si sa nature est vive, soit impatienté, agacé, raide et cassant. Le danger est trop naturel, et je ne crois pas que M. Tranchau y ait toujours échappé.

Ce sont là des vétilles, des imperfections, dira-t-on peut-être, soit ; mais qui viendra reprocher à un honnête homme, fût-il proviseur, de n'être pas tout à fait un saint ? Et ne vaut-il pas mieux appliquer à la vie humaine ce qui fut dit de l'œuvre d'art : Quand l'ensemble en est harmonieux et beau, s'il s'y trouve çà et là quelques taches légères, elles ne doivent pas offenser nos regards. Or, la vie de M. Tranchau est faite tout entière de travail, de justice et de bonté. S'il a blessé par inadvertance, il répare ; a-t-il affligé, il console ; il est attaché à son personnel et il le couvre, prenant sur soi toutes les responsabilités. Peut-il aider, il le fait et s'empresse ; s'il ne peut rien, il en souffre. Il aime ses élèves, il aime leurs âmes ; c'est à leur avancement intellectuel, surtout à leur progrès moral qu'il sacrifie tout : les études qu'il avait préférées, ses facultés, son travail, son repos. S'il est une chose à quoi il aspire, c'est de mériter qu'on lui applique ces paroles d'un ministre, M. de Salvandy, qu'il a dû trouver dans les papiers de M. Lecomte : « Votre collège est un modèle ».

Plusieurs faits, intéressants pour le Lycée à différents titres se sont accomplis sous le provisorat de M. Tranchau.

C'est en 1863, quelques mois avant son retour parmi nous,

que l'idée vint à quelques anciens élèves de fonder une association amicale, dans le but de ne se point oublier, de se réunir tous les ans, de porter secours aux camarades malheureux, d'encourager les études, et de perpétuer ainsi la bonne renommée de leur collège. M. Tranchau, dès son arrivée, se fit inscrire au nombre des fondateurs : il prit à cœur le développement de l'œuvre, il en fut l'âme, pour ainsi dire, et en assura la prospérité. Elle comptait, en 1864, 163 membres, et 688 trente ans plus tard.

En 1864, un concours fut établi, par M. Duruy, entre les lycées et collèges de chaque Académie. Celle de Paris comptait quatre lycées et dix collèges. Orléans eut toujours une large part dans les récompenses ; et bien des fois, il fut au premier rang.

Les années suivantes sont signalées par la construction du Petit Lycée, par l'accroissement constant du nombre des élèves et par leurs succès dans les concours. Puis arriva l'année néfaste de 1870-71, dont je ne puis me défendre de dire quelques mots, relatifs au Lycée et à son Proviseur.

La rentrée de 1870 avait été fixée au 5 octobre. Cependant l'ennemi avançait toujours, à la suite de nos désastres ; et le 20 septembre il était déjà à Neuville et à Patay. L'occupation d'Orléans était inévitable. Aussi M. Tranchau avait-il écrit au Ministre de l'Instruction publique, M. Jules Simon, alors à Tours, pour lui demander ses ordres. Le Ministre répondit : « Les Allemands, si soucieux de l'éducation publique chez eux, si fiers de leurs gymnases et de leurs universités, respecteront nos maisons d'études ; ayons confiance et surtout n'ayons pas l'air d'avoir peur. »

La rentrée se fit donc au jour fixé. Mais cinq jours après, le 10 octobre, notre 5e corps est écrasé à Artenay. Le lendemain, à onze heures, l'ennemi est à la Montjoie ; à trois heures, aux Aubrais. On se bat partout : au faubourg des Aydes, sur les talus du chemin de fer, dans les vignes ; ce qui restait du 5e corps gagne la rive gauche de la Loire, dans un désordre épouvantable. Vers cinq heures, des obus, lancés des

Aubrais, tombent sur la ville ; un d'eux éclate dans une des chambres du proviseur et en brise les meubles : un autre, dans la grande cour, où étaient réunis les élèves qui n'avaient pas été repris, dans la journée, par leurs familles ; plusieurs font brèche dans le mur. Qu'on s'imagine la terreur des enfants ! Le Proviseur ordonne aussitôt de descendre dans les caves et d'y transporter les blessés. « La scène, écrit-il, était lugubre ; quelques lampes éclairaient à peine d'une faible lueur tout ce monde, mort d'épouvante et respirant à peine. » Bientôt on apprend que les Allemands sont sur le Martroi, enfonçant les portes et pillant les boutiques ; puis on entend leurs pas pesants et leurs cris, accompagnés d'une musique infernale, qui célèbre, aux pieds de Jeanne d'Arc, leur nouvelle victoire. « Oh ! la cruelle soirée, s'écrie M. Tranchau. Celui qui écrit ces lignes avait, pendant bien des années, raconté, dans ses cours d'histoire, les invasions des Barbares ; mais quelle différence entre l'imagination, qui se figure de loin les horreurs et les cruautés d'un vainqueur ivre de son triomphe ; et la réalité, qui les voit et qui les touche ! »

Le lendemain, le Proviseur va trouver le général Von der Tann et le prie de ne pas faire occuper le lycée. L'accueil fut hautain et dur ; la démarche inutile. Se hasarde-t-il une autre fois encore à aller implorer la générosité du vainqueur, demandant que les enfants puissent garder le petit nombre de lits qui n'étaient pas occupés par les blessés : « Qu'ils couchent sur la paille », lui fut-il impitoyablement répondu.

Le Proviseur avait, depuis huit jours, horriblement souffert ; un incident, tenu secret, se passa la semaine suivante, qui dut verser quelque baume sur son cœur. M. Maxime Genteur apportait au lycée, le 20 octobre, quelques petits morceaux de papier, recueillis par lui dans une cheminée du château de la Source-Rolin, et dont il soupçonnait l'importance. Le Proviseur, M. Genteur, et M. Beahan, professeur d'anglais, qui savait l'allemand, se réunissent dans le bureau de l'économe, M. Dubois. Ils rapprochent péniblement les fragments, reconstituent la pièce, la déchiffrent ; et, au prix de leur liberté, peut-

être de leur vie, ils en envoient la traduction au gouvernement de Tours. C'était un ordre du jour, indiquant les positions que la cavalerie Stolberg devait occuper, de Coulmiers à Huisseau-sur-Mauve, en prévision d'une bataille. L'envoi de ce document fut un service signalé, rendu au gouvernement de la défense nationale, et l'une des causes, peut-être, de la victoire (9 novembre).

Les classes, depuis le 13 octobre, n'avaient point été interrompues. Tous les professeurs étaient à leur poste, sauf deux, qui avaient été surpris par l'envahissement et n'avaient pu rejoindre.

Un mois ne s'était pas écoulé que l'occupation des Prussiens succéda à l'occupation bavaroise (4 décembre). Le lycée fut une fois encore et plus complètement envahi. Pour leurs ambulances, leurs infirmiers, leurs charretiers, leurs officiers et leurs diaconesses, ils s'emparèrent de tous les locaux, allumant 45 feux, brûlant 4 stères de bois par jour, abattant les arbres des cours, quand le bois venait à manquer ; se faisant nourrir au nombre de 550, puis de 600 personnes, pour qui il fallait 191 kilogrammes de viande et 259 kilogrammes de pain. En plus, pour les officiers, de la volaille, des légumes, du café, du sucre, des œufs, des petits pains, du beurre frais, 50 bouteilles de Bordeaux et de Champagne, 100 bouteilles les jours de fête. Tout cela se mangeait, se buvait dans le parloir du lycée ; et en mangeant, en buvant, surtout après avoir bu, quelquefois pendant la nuit entière, on riait, on sifflait, on chantait à tue-tête, pour célébrer la Saint-Guillaume ou les humiliations infligées au drapeau français.

Le Proviseur avait l'âme déchirée en entendant, sous ses pieds, ces bravades, ces chants et ces rires. Se rendait-il dans une salle d'ambulance, c'était pour y rencontrer, autre supplice, le charretier Junder, qui venait de coûter 600,000 fr. à la ville, pour une sorte d'égratignure, reçue d'un Français, disait-on ; sans que l'on sût jamais de qui ni comment, car il ne fut procédé à aucune enquête. Mais la ville dut payer de ce prix « l'attentat commis sur un sujet de Sa Majesté l'Empereur. »

Ces Allemands allaient, venaient partout, turbulents et hautains, semblant ne connaître personne. Le Proviseur même, rendu responsable de tout et qui faisait l'impossible, du matin au soir, pour satisfaire à leurs exigences, le Proviseur n'était pour eux l'objet d'aucun égard; au contraire. Ne fut-il pas menacé d'arrestation, le jour où M. Godou, un brave cœur aussi, fut lui-même arrêté ?

C'est le dimanche 18 mars que le lycée fut complètement évacué. Il avait été occupé 128 jours, en deux fois.

Au physique, et plus encore au moral, M. Tranchau était épuisé. Le retour de ses chers élèves fut pour lui comme un beau jour après une nuit d'orage. Instruits et attendris par les malheurs de la France, ils revenaient plus dociles, plus respectueux, et encore plus généreux que jamais. Nous les avons vus faire, en quatre mois et demi, l'ouvrage à peu près d'une année entière. Ils avaient, au début de la guerre, réuni près de 1,800 fr. pour porter secours aux blessés. Quand le proviseur vint, après la paix, faire encore appel à leur patriotisme et les engager à contribuer selon leurs moyens à la délivrance des départements restés envahis ; on les vit, se privant des douceurs et des fantaisies de leur âge, apporter chaque jour, aux endroits désignés, le *sou de la délivrance*. La rapidité avec laquelle fut couvert l'emprunt des cinq milliards mit fin à ces générosités d'enfants. La recette était déjà de 1,089 fr. 25.

L'Inspecteur d'Académie, M. Guiselin, s'était distingué pendant l'invasion par sa charité, son activité, son énergie et la part qu'il avait prise à l'organisation des ambulances. Il fut, selon ses désirs, nommé censeur au lycée Condorcet, et remplacé à l'inspection académique par M. Tranchau, le 15 janvier 1872.

M. Tranchau reçut, à cette occasion, une lettre qui dut lui aller au cœur. Elle lui était écrite par les élèves du lycée d'Orléans. On dit que le soleil couchant a peu d'adorateurs ; il n'en est pas moins vrai que nos élèves ne témoignèrent jamais à leur provi-

seur autant d'affection et ne lui rendirent de si respectueux et si justes hommages qu'au moment où il allait les quitter. Je regrette de ne pouvoir citer la lettre entière.

Lycée d'Orléans, le 24 janvier 1872.

« Monsieur le Proviseur,

« C'est avec tristesse que nous avons appris votre départ. La distinction si méritée que vous venez d'obtenir ne devait pas nous étonner, après les services éminents que vous n'avez cessé de rendre à la jeunesse et à l'Université. Nous espérions néanmoins vous avoir encore quelque temps au milieu de nous et entendre encore bien des fois vos bons et salutaires conseils...

« Soyez en sûr, votre parole si simple, et en même temps si éloquente à force de patriotisme, résonnera longtemps dans nos cœurs ; c'est vous qui nous avez appris à aimer notre pauvre France et à devenir un jour des citoyens dignes de relever son honneur. Nulle bonne action à laquelle vous n'ayez voulu faire participer vos élèves ; nulle bonne pensée dont vous n'ayez été l'inspirateur...

« Et aussi pourquoi ne pas rappeler cette énergie au travail, que nous admirions en silence...

« D'ailleurs, Monsieur le Proviseur, nous sommes heureux de le dire, vos soins n'ont pas été infructueux ; depuis huit ans que vous dirigez cette maison, nous avons pu souvent applaudir aux succès de nos chers lauréats, succès qui ont donné au lycée d'Orléans un rang que nous nous ferons un devoir de soutenir. Et si chaque jour nous voyons plus de cinq cents condisciples se presser aux portes du lycée, c'est à vous, grâce à votre zèle et à votre dévouement, que nous devons ce bonheur. »

Les jeunes gens avaient bien vu : cette constante et tendre sollicitude pour le développement moral de la jeunesse, pour le progrès des études et la bonne renommée du lycée ; cette con-

fiance des familles, venue à la suite ; cet accroissement inouï du nombre des élèves, porté de 334 à 515 : voilà bien les traits dominants, l'impérissable honneur du provisorat de M. Tranchau.

IV

Je parlerai moins longuement de l'Inspecteur d'Académie ; d'abord, parce qu'il faut me restreindre ; ensuite, parce que sous une autre forme, je n'aurais guère qu'à me répéter. Le champ d'action est devenu plus vaste, les fonctions plus compliquées, plus délicates ; mais, c'est toujours et partout le même esprit, la même activité infatigable, le même dévouement.

Le 6 janvier 1875, le vice-recteur, M. Mourier, pouvait écrire à notre Inspecteur d'Académie : « Vous connaissez ma haute estime pour votre caractère et vos services. Le bien est facile avec un collaborateur tel que vous. » Ces mots résument tout ce qu'il y aurait à dire ; on voit avec quelle autorité.

Au cours de l'année suivante, le recteur voulut élever M. Tranchau aux fonctions d'Inspecteur général. Il lui écrivit donc le 27 juillet 1876 : « Mon cher Inspecteur, j'ai dit bien des fois à M. le directeur Boutan ma haute estime pour vos services, et je l'ai toujours trouvé pénétré de mon sentiment. Sa bienveillante proposition me semble d'une excellente justice. Vous ne pouvez avoir l'ombre d'un doute : vous avez parfaitement toute l'aptitude voulue pour remplir avec succès les fonctions d'Inspecteur général de l'enseignement primaire. Il faut formuler sans délai votre demande ; si vous la faites passer par mon intermédiaire, je la recommanderai au plus bienveillant intérêt de M. le Ministre. Pour moi, votre candidature sera hors ligne. Je ne veux pas penser à la perte que fera l'Académie. — Veuillez recevoir, cher Inspecteur, l'expression de mes sentiments très affectueux. — Mourier. »

Il ne paraît pas que M. Tranchau ait donnné suite aux bienveillantes intentions du recteur.

J'ai dit tout à l'heure que M. Tranchau portait partout avec lui son esprit libéral, ses convictions et son zèle ; il y portait aussi sa bonté. Les instituteurs de ce département le savent. Ils savent comme il était toujours prêt à les accueillir, à les entendre, à les conseiller, à les aider, à les encourager dans leurs efforts, à les consoler dans leurs peines. Ces choses sont naturellement restées, pour la plupart, dans le secret des familles ; mais nous connaissons mieux ce que M. Tranchau aimait à faire, dans l'occasion, pour les enfants de ses instituteurs.

Je me souviens d'avoir lu quelque part, il y a bien longtemps, un trait qui m'a singulièrement frappé. Il est, je crois, de Montesquieu, ou peut-être de Franklin : il n'importe. Il avait prêté quelque argent à un malheureux ; et quand celui-ci vint pour le lui rendre : « Non, dit-il, gardez-le ; et quand vous rencontrerez un honnête homme qui en ait besoin, prêtez-le lui à votre tour, et dites-lui de faire de même. » Cette anecdote me revient en mémoire, à l'occasion de ce que j'ai à dire, en ce moment, de M. Tranchau. Les bienfaits qu'il avait reçus lui semblaient être entre ses mains comme un dépôt qu'il avait à transmettre. Voyait-il dans une école, et surtout au foyer du maître, un enfant distingué par sa bonne tenue, ses aptitudes, sa conduite et son travail, il paraissait dire en lui-même : C'est ainsi que j'étais ; et pour m'élever plus haut, il m'a fallu un appui, une main secourable. Alors il s'attachait à cet enfant et s'employait à lui obtenir ce qu'il avait autrefois reçu lui-même, une bourse au collège. Les études terminées, tout n'est pas fini ; et M. Tranchau, qui le voyait tous les jours, n'a pu manquer de se dire : Que serais-je devenu sans mon proviseur, qui m'a mis à même de suivre les cours du collège Charlemagne, pour entrer à l'école normale ? Aussi, quand un jeune homme sans fortune avait fait de fortes études, et donnait de belles espérances, lui, proviseur à son tour, inspecteur ensuite, s'imposait la tâche, qu'il regardait comme sacrée, de lui ouvrir la carrière

et d'assurer son avenir. Un de ses amis, M. Talbert, directeur du collège Rollin, l'aida beaucoup dans cette œuvre. Dans l'intérêt et pour l'honneur de son collège, il recevait gratuitement, et les yeux fermés, ces jeunes gens d'élite, présentés par M. Tranchau.

Cependant le temps marchait vite ; et avec le temps, les idées. On en était venu à se faire de l'éducation populaire une conception nouvelle, très-différente de celle qui avait été formulée jusque-là dans nos lois. M. Tranchau n'avait pas changé. Religieux et libéral, comme il l'avait été et le fut toute sa vie, il dut s'avouer que sa place avait cessé d'être dans les fonctions qu'il remplissait depuis sept années, avec tant de zèle et d'amour.

Le Recteur s'efforçait de l'y retenir. Ce fut en vain. Au commencement d'août 1878, une résolution définitive était prise.

« Mon cher Monsieur Tranchau, lui écrivait, le 8 août, M. Mourier, je suis fort affligé, mais non surpris. Le découragement vous envahissait chaque jour, malgré mes exhortations. Je voyais bien qu'il fallait se préparer à une séparation ; mais, votre départ, je le répète, m'est bien pénible. L'Université fait une perte réelle. C'est le sentiment que j'exprime, en appuyant, sans réserve, la demande de congé que vous avez adressée directement à M. le Ministre. »

Ce congé devait durer jusqu'au 27 janvier 1879. Agé alors de soixante ans, M. Tranchau fit valoir, après quarante ans de services, ses droits à la retraite ; et reçut le titre d'Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris.

Avec l'affectueuse estime et les regrets de ses chefs, il emportait les regrets de ses instituteurs. Unis dans un sentiment unanime de reconnaissance et d'affection, ils tinrent à lui offrir, en témoignage, deux œuvres d'art en bronze, qui firent depuis ce jour l'ornement de son salon. M. Tranchau fut profondément touché de cette manifestation délicate et spontanée, qu'il se plut à considérer comme le couronnement de sa carrière. C'est ce qu'il écrivait lui-même, dès le lendemain

(28 octobre) aux instituteurs du Loiret. « Du fond de ma retraite, leur disait-il encore, je suivrai toujours d'un regard ami vos travaux, j'applaudirai à vos succès ; il me sera permis de m'intéresser à vous et à vos familles ; toujours, partout, je me souviendrai, avec l'émotion d'une inaltérable gratitude, du dernier témoignage d'attachement que vous avez tenu à me donner. »

V

Ce n'est pas sans inquiétude que les amis de M. Tranchau le virent passer tout d'un coup d'une vie si remplie, si active, à la paisible et monotone existence d'un pensionnaire de l'État. Il s'empressait de les rassurer : il saurait bien, disait-il employer ses loisirs. On eût dit, par moments, que le professeur d'histoire s'était réveillé, qu'il songeait à ses travaux interrompus, à ces grandes études de religion, d'art, de philosophie, d'économie sociale, de littérature et d'histoire, qui avaient autrefois préoccupé sa pensée ; mais dont il avait fallu faire le sacrifice, en se disant sans doute : j'y reviendrai un jour. Hélas ! on n'est plus à soixante ans, ce que l'on fut à vingt-cinq. Les idées, les goûts ont changé, les illusions sont tombées, les forces s'en vont, l'horizon se rétrécit autour de nous : on sent que le temps n'est plus des longs espoirs et des vastes pensées. Bien qu'il eût souffert moins qu'un autre des atteintes de l'âge, M. Tranchau comprit qu'il devait se borner. La Société archéologique, avec ses occupations variées, ses études multiples, détachées, généralement d'une médiocre étendue, se trouvait être pour lui, dans les circonstances présentes, un asile naturellement ouvert. Il y était entré dès les premiers mois de 1852, alors qu'il était professeur. La Société avait mis immédiatement à profit son savoir et son zèle, en le nommant membre de la commission des publications. C'est à ce titre qu'il eut à rendre compte d'un grand nombre de notices ou de mémoires, présentés par ses

collègues. Mais les travaux du professorat, un peu plus tard l'état de sa santé, ne lui laissaient pas assez de loisirs et de liberté d'esprit pour qu'il pût se livrer à des travaux personnels. Les absences qui vinrent ensuite ; puis, à Orléans, les occupations absorbantes et les soucis du censeur, du proviseur, de l'inspecteur d'Académie, arrachèrent M. Tranchau à tout exercice de la pensée libre et relâchèrent forcément, sans les rompre, les liens qui l'attachaient à la Société archéologique de l'Orléanais.

Jusqu'au moment où il prit sa retraite, M. Tranchau n'avait presque rien publié ; je ne trouve guère de lui que les deux discours dont il est parlé plus haut et trois biographies parues dans les *Hommes illustres de l'Orléanais* : *Bongars*, le *cardinal d'Amboise* et *Renée de France*. Elles comptent parmi les plus remarquables du recueil.

Une fois libre, il accourt à la Société, il s'y attache de plus en plus, il l'aime ; il lui apporte sa vieille expérience et sa nouvelle jeunesse, ses lumières et son activité ; il est assidu aux séances, il s'intéresse aux commuications qui nous sont faites, il prend part à toutes nos discussions, il fait lui-même des propositions et les soutient ; il publie, dans nos recueils, de nombreuses notices ou des mémoires. Qu'on en juge.

Déchargé de ses fonctions, comme d'un fardeau, il se met aussitôt en campagne, parcourt la ville, surtout ses vieux quartiers ; et, dès le 24 janvier 1879, il peut signaler à ses collègues une maison sise au n° 7 de la rue du Cloître-Saint-Étienne, qui porte des inscriptions allemandes, et semble avoir été habitée autrefois par des étudiants allemands de notre Université (1).

Le 26 juin, il lit une notice sur *Pierre Vallet, graveur orléanais* (2). Cette notice est insérée dans les *Mémoires* de la Société (3).

Il était depuis longtemps poursuivi par la pensée de faire par-

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome VII, pages 82-87 et 95-98.

(2) *Ibid.*, page 117.

(3) *Mémoires de la Société archéologique*, tome XVII, page 338.

ticiper à nos travaux le corps entier des instituteurs. Inspecteur d'Académie, il avait demandé à chacun d'eux, en 1874, une notice sur sa commune, et trouvé qu'un certain nombre de ces notices avaient une véritable valeur. Elles figurèrent à l'exposition scolaire de 1877, où elles attirèrent l'attention de la Société, qui tint à leur décerner des récompenses. C'était un premier pas. Mais les instituteurs avaient besoin d'être dirigés ; il fallait surtout tenir compte des conditions dans lesquelles ils se trouvaient et préciser l'objet de leurs recherches et de leurs travaux. C'est ce que fit M. Tranchau dans une note lue à la séance du 9 mai 1879, et qui parut à la fois au *Bulletin de la Société archéologique* et au *Bulletin de l'Instruction primaire du département du Loiret* (1).

Mais ce que la Société ambitionnait par-dessus tout, c'était de mettre à profit le zèle et le savoir de M. Tranchau et de l'associer largement à ses travaux collectifs. Le président, M. l'abbé Desnoyers, propose-t-il (13 juin 1879) de nommer une commission chargée de relever les voies romaines dans le département du Loiret, M. Tranchau est désigné pour faire partie de la commission. Le 26 décembre, il est nommé membre de la commission de la bibliothèque. Le même jour, membre du jury chargé d'examiner et de classer les Mémoires présentés au sixième concours quinquennal. Peu de temps après, il est choisi comme rapporteur du concours.

C'est une tâche assez laborieuse que de lire une douzaine de Mémoires, dont quelques-uns sont des volumes, et de les relire avec une grande attention, pour être à même de les apprécier, de les comparer, de les classer et d'en rendre compte avec compétence et équité. M. Tranchau y consacra la plus grande partie de ses loisirs, pendant le premier trimestre de 1880. Le 8 mai, la séance solennelle eut lieu, sous la présidence de M. Egger. M. Tranchau lut son rapport. Je n'en veux dire que ce qui fut imprimé dans le temps même, quand cette étude était dans la mémoire de tous.

(1) *Bulletin de la Société archéologique*, tome VII, page 239.

« M. Tranchau, rapporteur de la commission du concours, rend compte des douze Mémoires envoyés à la Société. Chargé d'une tâche délicate, il tient longtemps l'assistance sous le charme qui se dégage de sa parole autorisée. Ne se contentant pas d'une sèche analyse, le rapporteur pénètre au cœur même des sujets traités. Les éloges mérités qu'il adresse aux concurrents sont relevés par une critique toujours bienveillante, où chaque défaillance est redressée par une main aussi délicate que sûre d'elle-même. Le compte rendu est parsemé d'allusions, de traits d'une finesse exquise, où l'érudition s'allie volontiers à l'esprit le plus guépin (1). »

La même année, à la séance du 12 novembre, M. Tranchau rend compte à la Société de l'état de ses collections. Des remerciements lui sont votés. Le mois suivant, il est nommé archiviste. Deux années semblent avoir été consacrées par M. Tranchau à l'étude de notre bibliothèque et de nos archives, que personne ne connut mieux que lui.

Avec 1883 recommencent les travaux d'érudition. Dès le 23 février, il donne lecture d'un Mémoire sur la *Corporation des boulangers établis dans la ville et la généralité d'Orléans*.

L'année 1884 fut très-féconde.

Le 11 et le 25 janvier, lecture d'un Mémoire intitulé : *Les Chevaliers du Saint-Esprit, se rattachant à l'histoire d'Orléans*.

24 juin, *Adieu au vieux quartier d'Orléans, démoli pour l'établissement des marchés couverts*.

14 novembre, *Notes sur un catalogue des manuscrits de Saint-Benoît, appartenant à la Société archéologique*.

12 décembre, *Souvenirs des États généraux d'Orléans*, en 1560, et *Une thèse de droit au XVII[e] siècle à l'Université d'Orléans*.

20 avril 1886. — *Représentations théâtrales et exercices publics au collège royal d'Orléans, sous les Jésuites et après eux (1750-1772)*. Quand M. Tranchau donna lecture de cette

(1) *Bulletin*, tome VII, page 235

étude destinée à la prochaine réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, il était depuis quatre mois président de la Société.

« Je vous apporte ma bonne volonté et mon dévouement absolu, dit-il en prenant possession du fauteuil, le 15 janvier 1886. Mon plus vif désir, comme le vôtre, c'est de voir toujours régner entre nous l'union la plus parfaite, un sincère esprit de concorde, l'amour désintéressé de la science et de la vérité. » Puis sa pensée se porte sur de grands travaux exécutés dans des régions voisines, et qui sont encore attendus parmi nous. C'était cette carte des voies romaines, pour l'exécution de laquelle une Commission avait été nommée le 13 juin 1879, il y avait six ans et demi. Elle ne s'était pas encore réunie. C'était encore le *Répertoire archéologique* du département, un *Dictionnaire topographique*, une *Bibliographie orléanaise*.

L'exécution de ces travaux n'était pas, dans la pensée du Président, à l'état de désir platonique et stérile. Le 13 juillet 1886, une nouvelle Commission est nommée, qui se met, cette fois, à l'œuvre. Carte archéologique, répertoire, dictionnaire topographique, elle embrasse tout, rédige un programme et l'adresse aux correspondants de la Société. Sur 348 réponses qu'elle était en droit d'attendre, la Société, au mois de septembre 1887, n'en avait reçu que 74. Elle renouvela ses instances, sans plus de succès.

Nous serons, du moins, plus heureux en ce qui concerne la Bibliographie orléanaise ; deux de nos collègues, MM. Cuissard et Charpentier, se sont consacrés à cet important travail, et l'exécutent en leur nom personnel.

M. Tranchau, dont l'esprit était toujours en éveil, avait conçu d'autres projets encore. Le 11 mars 1887, il annonce à la Société qu'il a demandé à M. l'Inspecteur d'Académie de vouloir bien insérer dans le *Bulletin de l'Instruction publique* du département une note destinée à attirer l'attention des instituteurs sur les expressions populaires et locutions proverbiales encore usitées ou connues dans leurs communes. Il y aurait intérêt à recueillir les éléments d'un glossaire orléanais, et le

temps presse. La Société tout entière s'associe à la pensée de son président et le remercie de la démarche qu'il a bien voulu faire.

L'année suivante (14 décembre 1888), sur la proposition du Président, il est décidé en principe que la Société publiera, pour la période des quarante années écoulées depuis sa fondation, la table des travaux insérés dans ses *Mémoires* et ses *Bulletins*.

Le projet de M. Tranchau était vaste ; une partie a été récemment publiée par M. Cuissard (1).

En même temps qu'il invitait ses collègues à de longs travaux, et qu'il cherchait à leur susciter de tous côtés des collaborateurs, en éveillant chez nos instituteurs le goût des études historiques, le Président ne restait point personnellement inactif. Il faut voir, dans nos *Bulletins*, quelle attention, quelle curiosité il apportait à dépouiller la correspondance, les livres, les brochures, même les journaux, pour y recueillir, jusqu'aux moindres détails, tout ce qui se rapportait à notre province, à sa vie d'autrefois, à ses établissements religieux, à ses monuments, à ses personnages historiques, surtout à Jeanne d'Arc. Il aimait encore à suivre nos collègues et nos correspondants dans leur carrière, à noter leurs travaux, leurs succès, et à rendre hommage à la mémoire de ceux qui avaient disparu (2). De là des communications nombreuses, animées, qui faisaient que nos séances étaient toujours remplies, au point, parfois, de se prolonger un peu trop.

Tons ces soins ne l'empêchaient pas de se livrer à des études suivies et de publier des travaux. A la séance du 27 mai 1887, la Société vote l'impression de son Mémoire sur *Les représentations théâtrales, exercices publics et distributions des prix*,

(1) *Table des Mémoires et Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* (1848-1894.)

(2) Notices sur MM. Baguenault de Viéville, Du Faur de Pibrac, Edmond Michel, etc.

au XVIIIe siècle, au collège d'Orléans (1). Le même jour, M. Tranchau présente une étude sur l'*Album amicorum*, de Jean Marois, qu'il se propose de communiquer au Congrès des Sociétés savantes (2). L'année suivante, 11 mai 1888, il rend compte à la Société d'une autre communication qu'il a également l'intention de faire à la réunion de la Sorbonne, sur *Les familles orléanaises transportées à Arras par ordre de Louis XI* (1479) (3).

Après trois ans de présidence, M. Tranchau, aux termes de nos règlements, cessait d'être rééligible. Il fut remplacé à la séance du 28 décembre 1888. Un de ses regrets, en se retirant, était de n'avoir vu s'accomplir aucun des travaux d'ensemble projetés par la Compagnie : « Je l'avoue, disait-il, à ma honte, ces travaux ne sont guère plus avancés qu'il y a trois ans. » Il pouvait montrer cependant que ces années étaient loin d'avoir été stériles, et se retirer avec cette pensée consolante : « L'espérance que j'exprimais, en prenant possession de ce fauteuil s'est réalisée : nous avons vécu dans l'harmonie et la paix. »

Ajoutons que, grâce à ses démarches, la Société avait vu s'accroître de 300 francs la subvention qui lui est annuellement accordée par la Ville.

A la séance suivante, le 11 janvier 1889, le nouveau président, M. Maxime de la Rocheterie, rendait à son prédécesseur, qui avait été autrefois son maître, ce juste et affectueux hommage : « Tel nous avons connu M. Tranchau dans les années de notre jeunesse, tel nous l'avons retrouvé ici, opiniâtre au travail, passionné pour l'ordre et l'exactitude, ne négligeant aucun détail, d'un zèle infatigable et d'un inépuisable dévoûment à tout et à tous. »

M. Tranchau, sorti de la présidence, fut immédiatement nommé bibliothécaire de la Société, fonction importante qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie et dans laquelle il rendit d'im-

(1) *Mémoires de la Société archéologique*, tome XXII, page 131.
(2) *Mémoires*, tome XXII, page 449.
(3) *Bulletin*, tome IX, page 318.

portants services. Que d'heures il a passées, dans cette *Salle des Thèses*, par le froid, par la chaleur, dans la solitude et dans la poussière, cherchant, réunissant, mettant en ordre ce que nous avions ; signalant ce qui nous manquait, et n'épargnant aucune démarche pour compléter nos collections. C'est à lui, pour ne citer qu'un exemple, que nous devons d'avoir obtenu de la générosité de M. Frédéric Moreau les six livraisons sur quinze qui manquaient à l'un de nos plus précieux volumes, l'*Album Caranda* (1).

Cependant il ne cessait point d'écrire. C'est, au mois de mars 1892 une note sur *Les derniers écoliers de l'Université d'Orléans ;* et, peu de temps auparavant une longue et fort intéressante notice sur son vieil ami, l'un de nos collègues les plus laborieux et les plus vénérés, M. Eugène Bimbenet (2).

Ce qui vient d'être rapporté, et je n'ai pas tout dit, pourrait donner à entendre que M. Tranchau consacrait à la Société archéologique tous ses loisirs. Non, il trouvait le temps de satisfaire encore à d'autres soins et à d'autres devoirs. C'étaient ses relations de famille, ses relations d'amitié, plus affectueuses et plus multipliées que jamais ; son assiduité aux séances des associations dont il faisait partie (3), à toutes les réunions où il s'agissait des intérêts, de l'honneur de la France ; sa présence à tous nos funèbres anniversaires, sa participation à tous les hommages rendus à nos soldats. Et si l'on avait besoin, dans l'intervalle, d'un renseignement, d'un bon conseil ou d'une démarche, on allait à M. Tranchau, sachant bien que l'on pouvait user, sans crainte, et abuser de sa bonté. D'autres fois, c'est lui qui sortait de sa demeure et s'en allait dépenser, dans des œuvres de charité restées presque toutes inconnues, je ne dirai pas

(1) Voir la note lue à la Société par M. Tranchau, dans la séance du 22 juin 1892. (*Bulletin*, tome X, page 253.)

(2) *Bulletin*, tome X, pages 133 et 144.

(3) Société de secours mutuels, Société de secours aux blessés, Société du Souvenir français, Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Loiret, Société de l'Alliance française, etc.

sa fortune, mais les trésors dont il pouvait disposer : son temps, son savoir, sa longue expérience et son cœur. Je ne puis m'empêcher de citer un fait venu à ma connaissance tout récemment et par hasard. La chose, en soi, n'a pas grande importance ; mais on y verra peut-être un de ces traits délicats et distingués qui achèvent de caractériser la physionomie d'un homme.

M. Tranchau comptait, dans les amis de sa famille, un excellent homme, que j'ai connu aussi, M. Benoît, principal du collège de Saumur. Arrivé à la retraite, M. Benoît vint se fixer à Orléans. Il y amenait avec lui sa vieille mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, infirme, à peu près aveugle, et qui ne connaissait plus qu'une distraction au monde, la lecture de son journal. Aussi son fils ne manquait-il pas de lui lire son journal tout au long, tous les jours, bien qu'il fût loin d'y trouver grand plaisir. M. Benoît étant mort, M. Tranchau trouva tout naturel de le remplacer ; et lui, dont la vie était si remplie et les préoccupations si différentes, il se rendait chaque jour auprès de l'octogénaire, lui faisait la lecture du journal et passait une heure avec elle.

Il trouvait plus de temps encore à consacrer à son cher Lycée d'Orléans, cette maison pleine pour lui de précieux et touchants souvenirs, à laquelle il resta toujours si étroitement attaché, par le sentiment du bien, qu'il en avait reçu dans son enfance et aussi, sans peut-être qu'il s'en rendît compte, des éminents services qu'il y avait rendus. Ce qu'il fit pendant plus de trente ans pour l'*Association amicale des anciens élèves*, je ne le dirai pas : il en a déjà été parlé ailleurs et il en sera parlé encore avec plus de compétence et d'étendue que je ne le saurais faire (1). Mais il ne m'est point permis de passer sous silence le plus important de beaucoup et, je ne crains pas de le dire, le plus durable des écrits de M. Tranchau, un livre qu'il était peut-être seul en état d'écrire : *Le Collège et le Lycée d'Orléans, 1762-1892*. C'est l'histoire du Lycée, c'est celle, en même temps, de l'instruction publique parmi nous, et une partie

(1) M. Greffier. Notice sur Louis-Hippolyte Tranchau.

de l'histoire de la ville, composée avec des documents certains. On reconnaît l'ancien professeur. Hommes et choses, tout y est et tout intéresse ; mais il y a des chapitres plus particulièrement attachants, ceux par exemple où il est question de la vie intérieure du Lycée, de l'occupation allemande, de l'association amicale, du personnel. Chacun, dans le personnel, a son mot d'éloge ; l'auteur y a été juste ; parfois, un peu trop bienveillant peut-être, tort assez rare et qui peut se pardonner. Il faut citer encore les notes où sont mentionnées avec une sorte d'orgueil, les célébrités du Lycée d'Orléans : Macarel, Stanislas Julien, l'amiral Dupetit-Thouars, l'amiral de Jonquières, le docteur Trousseau, de Tours ; le général Ducrot, le docteur Brouardel et tant d'autres.

Habituellement fort grave, l'auteur ne laisse pas d'avoir ses moments aussi d'abandon et de gaîté. On peut le voir dans les pages où il parle des mutineries d'élèves, de leur esprit fraudeur et guêpin, des petits journaux clandestins, des caricatures, du punch que l'on fait brûler et que l'on croit boire, de la galette des rois que l'on allait manger, la nuit, en cachette, sans l'arrivée du proviseur ; de ce goût du fruit défendu, de ce dégoût de la cuisine officielle, « saine cependant et abondante », d'après les règlements ; de ces mille enfantillages, si noblement couverts par tant de pensées élevées, de générosité et de patriotisme.

Ce livre fut le fruit d'un long travail ; il demanda des recherches sans nombre, souvent interrompues, puis reprises, selon que se succédaient les occupations, les préoccupations et les loisirs. M. Tranchau eut enfin la satisfaction de le faire paraître à la fin de 1893, et de le voir couronné par l'Académie française.

Comment lui fut-il possible de mener de front tant de sollicitudes et de travaux ? En se levant matin, en se couchant tard, en économisant le temps, en déployant surtout une activité rare, qui ne compromit jamais, qui servit plutôt, ce semble, à entretenir en lui cette santé florissante, cette bonne humeur,

cette sorte de perpétuelle jeunesse que l'on se plaisait tant à admirer.

M. Tranchau mourut à soixante-dix-sept ans, sans avoir connu la vieillesse.

Tout en jouissant de la vie, il n'oubliait pas qu'il la faudrait quitter ; et depuis longtemps déjà, il avait mis en règle les choses de ce monde et celles de l'autre quand, s'étant rendu auprès d'un pauvre malade, pour le consoler et le servir, il fut tout à coup saisi, à la vue d'une scène déchirante, d'une émotion trop violente pour la sensibilité de son cœur, et tomba pour ne plus se relever. Aussi a-t-on pu dire, en toute vérité, ces paroles, que je demande à répéter ici : « Un coup terrible l'a frappé ; mais il ne saurait causer d'inquiétude à personne. Quand un homme laisse derrière soi une si longue vie sans reproche et sans tache, pleine de bonnes actions, de justice et d'honneur; quand il fut, jusqu'à la dernière heure, fidèle à tous ses devoirs : un tel homme est toujours prêt, au moment où Dieu l'appelle. Qui sait même si ce ne fut pas le couronnement naturel d'une vie si simple et si belle, et comme une première récompense accordée à ses vertus, que cette mort qui vint le surprendre, sans préoccupations comme sans douleur, dans l'accomplissement d'une œuvre de charité ? »

C'était le 3 mars 1896.

GUERRIER.

Mémoire du Scolastique de Sainte-Croix, au sujet de la nomination des Professeurs du Collège, en 1762 (1).

Notre vénéré collègue, M. l'abbé Desnoyers, dont la curiosité toute juvénile est toujours à la recherche de documents touchant notre histoire locale, a récemment offert à la Société une pièce manuscrite qui présente un certain intérêt.

Avant de la déposer aux Archives, je tiens à vous en donner l'analyse, elle se rattache à l'histoire du vieux Collège d'Orléans, et je l'aurais mise à profit, si je l'avais connue plus tôt.

Lorsque les officiers municipaux d'Orléans eurent choisi et nommé (27 mars 1762) les régents et maîtres qui allaient remplacer dans le collège les jésuites expulsés, l'évêque, Mgr Jarente de la Bruyère, adressa au président Rolland, dont les rapports au Parlement avaient particulièrement contribué à cette mesure, une lettre d'un ton très vif, par laquelle il se plaignait amèrement des procédés de la ville ; malgré la vénération due au caractère et aux services du prélat, il n'avait pas été consulté sur cette grave question du choix des maîtres ; il censure les nominations faites par le maire et les échevins ; les droits de l'épiscopat, disait-il, ont été violés et méprisés en sa personne. J'ai cité dans l'histoire du Collège l'extrait d'une lettre écrite à Jousse, conseiller au Présidial d'Orléans, par M. Robert de Saint-Vincent, conseiller au Parlement de Paris. On y lit cette phrase :

« Mgr l'Évêque d'Orléans s'étant toujours ouvertement dé-
« claré pour les jésuites, on a cru injurieux pour sa personne
« et sa dignité de le consulter sur un sujet qui ne peut que lui
« déplaire » (lettre du 6 avril 1762).

C'est à la suite de la protestation de son évêque que le Scolas-

(1) Œuvre posthume de M. Tranchau.

tique du Chapitre composa dans cette question un mémoire resté inédit et qui présente quelques détails assez curieux pour l'histoire de l'enseignement à Orléans.

Voici le commencement de cette pièce :

« L'étonnante révolution qui vient d'enlever aux jésuites le collège d'Orléans, ayant contraint les officiers municipaux de cette ville de nommer des professeurs pour les remplacer, ils auraient dû au moins consulter sur ce choix le vénérable prélat que la Providence a mis à la tête de ce diocèse. C'est une attention qu'ils ne pouvaient décemment refuser à ses lumières et au rang qu'il tient dans l'Église et dans l'État ; je dis plus, c'était un devoir qu'exigeait d'eux le droit de sa dignité et de son siège. »

Le mémoire est divisé en deux parties. Trois principes incontestables, dit le Scolastique, assurent aux évêques le droit dont il semble qu'on veut les dépouiller aujourd'hui.

1° Il leur importe beaucoup, et il est de leur devoir de veiller sur les instructions qu'on donne à la jeunesse dans leur diocèse ;

2° Les droits qu'ils ont à exercer à cet égard sont si universellement reconnus que tous les tribunaux du royaume les ont toujours maintenus par rapport aux petites écoles ;

3° L'éducation plus relevée que l'on donne dans les collèges où l'on enseigne toutes les parties des belles-lettres et de la philosophie n'est qu'une raison de plus pour que les évêques s'assurent que cette éducation est également chrétienne.

Ces trois propositions sont développées à l'aide d'arguments tirés de l'importance des vérités religieuses à faire pénétrer dans l'âme et dans la vie des jeunes gens. Il rappelle toutes les dispositions du droit public qui ont conservé aux évêques l'inspection exclusive sur la police et l'établissement des petites écoles : capitulaires de nos rois ; Concile de Châlons-sur-Saône en 813 ; Concile de Paris (le 6e) en 828 ; Concile de Languedoc en 859, confirmé la même année par celui de Savonnières ; Conciles provinciaux qui ont suivi celui de Trente, particulièrement les Conciles de Rouen en 1581 et de Narbonne en 1609, qui en-

joignirent expressément aux évêques de ne souffrir d'autres maîtres dans les écoles que ceux dont ils auraient reconnu la capacité par un examen rigoureux.

En outre, les ordonnances des rois ont toujours soumis les maîtres à l'examen des évêques ou de leurs délégués, surtout la déclaration du roi en 1657, et le fameux édit d'avril 1695 prescrivant à tous ceux qui veulent enseigner les premiers éléments des connaissances profanes, de ne jamais s'ingérer dans cet emploi sans l'approbation des supérieurs ecclésiastiques.

Il mentionne enfin, par une foule d'arrêts du Conseil, ceux du 18 septembre 1665, 20 avril 1668, 12 mars 1669, 10 septembre 1681, 5 mars 1695, et, parmi les arrêts du Parlement, celui du 8 octobre 1682, pour le diocèse de Meaux.

Mais une objection se pose, continue le mémoire : oui, dit-on, les évêques ont le droit de veiller sur les instructions que donnent les régents du collège, par rapport à la religion; mais ce droit est essentiellement distinct de celui de les nommer et de les examiner.

A cette objection, le Scolastique répond : les officiers municipaux peuvent-ils examiner eux-mêmes sur la doctrine, les sujets qu'ils présentent? Ce serait mettre la main à l'encensoir ! D'ailleurs, il est plus sage de prévenir le mal que de le réprimer après qu'il aura fait du ravage dans l'éducation de la jeunesse. L'argumentation du scolastique repose sur l'assimilation des collèges et des petites écoles. Il s'efforce en effet de la prouver par diverses remarques.

Dès les premiers temps de la Monarchie et jusqu'au XIVe siècle, les écoles où s'enseignaient la grammaire, la rhétorique, la philosophie et toutes les parties des arts libéraux étaient établies dans les cathédrales ou les monastères dépendant des évêques. Ce sont ces écoles qui ont donné naissance aux Universités, dont les statuts ont été approuvés par les papes, au XIIIe siècle pour Paris, au XIVe pour Orléans. Ce changement dans le nom et la police des écoles ne les a pas soustraites à la juridiction de l'évêque, et les papes leur ont donné des modérateurs dans la personne des évêques, ou de

quelque dignataire de la cathédrale, qui, à Orléans, était le scolastique.

D'ailleurs, à leur origine, poursuit l'auteur, les Universités étaient des corps essentiellement ecclésiastiques, qui devaient être et qui, effectivement, n'étaient composés que de membres du clergé jusqu'à la réforme de l'Université de Paris par le cardinal d'Estouteville, lequel, en 1456, permet au nom du Saint-Siège d'admettre des laïques parmi les écoliers et les docteurs. On a des bulles de papes reconnaissant au scolastique de l'église de Bourges, comme à celui de l'église d'Orléans, le titre de chancelier de l'Université, avec le droit d'instituer les précepteurs et les maîtres de grammaire, de rhétorique et de philosophie qui enseignent ces sciences dans la ville.

Quant aux Ordonnances de nos rois, elles ne font aucune distinction entre les Collèges et les Petites-Écoles, témoin l'édit d'Henri II, du 27 juin 1551, et celui d'Henri IV, décembre 1606, qui enjoignent que les régents, précepteurs et maîtres d'école *seront approuvés par personne qui ait droit d'y nommer*..

Après ces généralités, l'auteur du mémoire s'attache, dans la deuxième partie, toute spéciale à Orléans, aux faits qui assurent à l'Évêque la supériorité et, suivant son expression, la surintendance de l'Enseignement. Après avoir rappelé que, en 576, au dire de Grégoire de Tours, le peuple d'Orléans acclamait en langue syriaque, hebraïque et latine le roi Gontran à son entrée dans la ville, — preuve (pas bien probante) que déjà les lettres y étaient en grand honneur, — l'auteur résume toute l'histoire de l'enseignement à Orléans depuis la fondation de l'École épiscopale et de celles des abbayes de Saint-Aignan, Saint-Liphard, Saint-Benoist-sur-Loire. Elles étaient, suivant lui, tellement dans la dépendance des évêques qu'il fallait obtenir leur consentement pour y étudier, comme le prouve le passage de la lettre de Théodulfe aux prêtres de son diocèse où il leur accorde la permission d'y faire entrer leurs parents : *Si quis ex presbyteris voluerit nepotem suum aut aliquem consanguineum ad scholas mittere in ecclesia Sanctæ Crucis, aut in monasterio Sancti Aniani, aut Sancti Benedicti, aut Sancti*

Liphardi aut cœteris cœnobiis quæ nobis ad regendum concessa sunt, ei licentiam id faciendi concedimus.

Notre scolastique nomme beaucoup des personnages célèbres qui étudièrent dans nos Écoles aux Xe, XIe, XIIe siècles, entre autres Étienne de Tournay. Elles avaient déjà beaucoup d'écoliers au XIIIe siècle, témoin leur fameuse et sanglante querelle de 1236, avec les bourgeois, où furent tués plusieurs étudiants d'illustre naissance. Puis vint l'université établie, avec des privilèges que bientôt confirma le roi Philippe le Bel, par le pape Clément V, qui lui aussi avait étudié et professé à Orléans. Le Droit canon seul y devait être enseigné, mais, par l'ordonnance de Philippe le Long, en avril 1321, les maîtres de la ville qui continuaient à enseigner la théologie, la philosophie et la grammaire, reçurent les mêmes privilèges que ceux de l'Université.

Tous relevaient, d'après la bulle de Clément V, du scolatisque de Sainte-Croix, sous le nom de chancelier de l'Université; il continua à jouir du droit de donner seul des lettres de licence pour enseigner, droit confirmé par la bulle rendue par Urbain V, en 1365, à la requête de l'Évêque d'Orléans, de Fay. C'est sous l'autorité du scolastique, c'est-à-dire de l'évèque, que s'ouvrent les écoles des quatre Ordres mendiants pour la théologie, et les trois connues sous le nom de Collèges de Justice, de Sainte-Colombe, et de maître Chambaut.

Ces écoles, suivant l'auteur, étaient incorporées à l'Université, partageaient ses privilèges et par conséquent étaient astreintes aux règles de sa police. Toutes relevaient également du scolastique. Il en donne pour preuve les termes d'une transaction passée le 29 mai 1521, entre l'Université et le corps de ville. Il s'agissait de l'immunité des charges communes revendiquée par l'Université pour tous ses suppôts : la ville se plaignait de la multiplicité de ces privilégiés, qui faisaient préjudice aux autres citoyens. La question, déjà portée devant les divers tribunaux de la ville et même au Parlement, fut tranchée à l'amiable en 1521. Parmi les membres proposés pour l'immunité par l'Université et acceptés par les échevins, figurent les *maîtres de grammaire certifiés et approuvés par le Scolastique*.

Cette disposition est confirmée par des lettres patentes de Louis XIII, en 1633, c'est-à-dire, lorsque le collège des Jésuites existait déjà depuis 14 ans. Or ces maîtres de grammaire n'étaient nullement les maîtres des Petites-Écoles, mais les professeurs, quelques-uns si célèbres, comme Erasme, Budé, Alexandre Reuchlin, etc., qui enseignaient dans les Collèges particuliers, dont la prospérité ne cessa qu'après l'établissement des Jésuites. Le scolastique était donc bien encore en 1713 le chef reconnu de l'enseignement appelé aujourd'hui secondaire ; il le surveillait par des visites dans les collèges et pensions ; on voit qu'une décision du Chapitre de la Cathédrale, en 1596, stipule que le scolastique doit être considéré comme présent au Chapitre, pendant ses inspections dans les écoles et les boutiques des libraires, car il a aussi la surveillance et la censure des livres.

La conclusion des faits invoqués et des inductions faites dans le mémoire, c'est que le scolastique, tuteur incontestable de l'instruction publique ou privée jusqu'à la venue des Jésuites à Orléans, avait dû être maintenu dans cette prérogative par les conventions faites entre les Pères et l'Évêque Gabriel de l'Aubespine ; mais, et c'est ici le point faible de sa thèse, l'auteur avoue qu'il n'y a pas sur ce point d'acte authentique ; après l'établissement des Jésuites, dit-il, on crut sans doute que le premier consentement de l'évêque suffisait, sans qu'il donnât son attache à chaque mutation de régent. D'ailleurs, il y eut peut-être par la suite quelque preuve de l'intervention de l'Évêque dans la nomination des maîtres, mais elle a pu disparaître dans la suppression intéressée d'une foule de pièces, au moment de l'expulsion des Jésuites. On voit combien ce raisonnement est peu solide.

Quant à moi, l'étude des nombreux documents que j'ai consultés pour l'histoire du Collège me permet de dire que jamais le scolastisque n'est intervenu dans la police et le régime du Collège des Jésuites. Toujours exercée sur les Petites-Écoles et peut-être aussi sur les maîtres particuliers, la tutelle de ce dignitaire, laquelle fut toujours plutôt un honneur qu'une fonction, tomba en désuétude. La dernière mention faite du scolastique

dans les affaires de l'Université est de 1626, et il n'en est jamais question dans les édits de Louis XIV et de Louis XV. Donc le scolastique, au point de vue de l'enseignement dit secondaire, est mort. Si la convenance voulait que l'Évêque, vu sa grande situation et ses services, fût au moins consulté par le corps de ville sur la question des maîtres, il n'y avait nullement obligation d'en attribuer le choix à lui ou à son scolastique.

Il me semble donc que l'auteur se trompe sur le fond de la question, c'est-à-dire sur le droit que l'évêque ou le scolastique aurait eu, encore au XVIII[e] siècle, de nommer les maîtres du Collège aussi bien que ceux des Petites-Écoles. Du reste, un seul argument met à néant sa prétention, c'est que l'établissement du Collège des Jésuites à Orléans avait été un acte émané directement de l'autorité royale ; sa suppression eut le même caractère. Si l'évêque avait été appelé à donner son assentiment pour l'introduction des Pères dans son diocèse, le roi ne lui avait pas demandé son avis pour la fermeture du Collège. La thèse du scolastique était donc mauvaise ; mais il faut reconnaître qu'il l'a soutenue avec habileté ; son plaidoyer *pro domo sua* est méthodique, clair, parfois assez chaleureux, appuyé sur des faits historiques bien groupés ; ce document est d'ailleurs intéressant comme exposé des divers enseignements établis à Orléans, et nous remercions celui qui nous a donné ce nouveau témoignage de son généreux empressement à enrichir nos collections.

TRANCHAU.

DÉCOUVERTES

1893 — 1894 — 1895

Messieurs,

Les années 1893, 1894 et 1895 ont été heureuses par les découvertes archéologiques, et si j'ai gardé le silence, c'est que j'ai voulu les grouper ensemble afin d'en faire mieux voir l'importance pour notre histoire orléanaise. Isolées, chacune de ces découvertes paraît de valeur commune ; réunies ensemble, elles s'éclairent mutuellement, rayonnent vers un centre commun, excitent l'attention de l'observateur, et, par un langage devenu plus puissant, nous font suivre pas à pas le séjour de nos ancêtres dans la Gaule celtique, puis dans la Gaule devenue romaine, et ce qu'il est facile de voir par les découvertes successives, le convergement de toutes ces anciennes demeures vers un point central et, pour ce qui concerne notre Orléanais, leur aboutissement vers *Genabum*, le vieux et toujours jeune père d'*Orléans*.

COMMUNE DE SAINT-PÉRAVY-ÉPREUX
(Canton de Bazoches-les-Gallerandes)

Dans le mois de mai 1890, deux ouvriers étaient employés à transporter de la terre végétale dans une pièce de terre dépendant de la ferme de Pouville, propriété de M. Poisson, greffier de la Cour d'Orléans, voisine de Boisseaux, canton de Bazoches-les-Gallerandes. En donnant un coup de pioche, ils ont brisé un pot de grès qui contenait 3,891 pièces romaines de petit module, pesant 10 kilogrammes ; il ne s'y trouvait aucune pièce d'or, d'argent ou de grand module. Les ouvriers, frères Béchard, laissèrent dans le champ les morceaux du vase brisé

et emportèrent chez eux les 3,891 pièces, croyant qu'elles appartenaient aux inventeurs, mais ils comptaient sans le célèbre gardien de toute justice, le *Gendarme* : sur la demande du propriétaire que le bruit public informa de la découverte, le brigadier d'Outarville se transporta chez les deux ouvriers, et fit rendre à M. Poisson, propriétaire de la ferme, le produit de la fouille, et c'est ainsi que la trouvaille entière arriva dans les mains de M. Poisson le propriétaire. Devenu possesseur de ce trésor numismatique, il le distribua en partie aux personnes qui semblaient s'y intéresser, et c'est ainsi que j'eus la connaissance de la trouvaille faite à Saint-Péravy. Vous comprenez, Messieurs, que je m'empressai de me procurer les monnaies de la fouille, afin de les examiner et d'en apprécier la valeur, car il ne fallait pas songer à les acquérir ; déjà une dispersion avait eu lieu, et M. Poisson voulait garder le reste : il eut néanmoins l'obligeance de choisir les divers types des monnaies et de me les offrir ; c'est ainsi que j'ai pu, en les étudiant, connaître leur valeur historique.

Les 3,891 pièces étaient toutes de petit bronze, aucune n'appartenait au haut empire ; elles allaient de Gallien à Postume ; je n'ai trouvé aucune tête et revers rares, la trouvaille n'a de remarquable que le nombre des pièces ; il dépasse ceux que je connais, pour la quantité et n'en diffère que pour le module.

COMMUNE DE COURCY (Canton de Pithiviers)

En 1875, on a trouvé, sous les racines d'un arbre planté autour d'un ruisseau, 150 grands bronzes que l'humidité séculaire avait complètement oxydés et dont les types, qui ont passé par mes mains, appartenaient aux règnes d'Antonin, Marc-Aurèle, Trajan et Adrien aux types communs.

COMMUNE DE GUILLY
(Canton de Sully-sur-Loire)

En 1896, on a trouvé, par un labourage, 300 gros bronzes des règnes d'Antonin, Marc-Aurèle, types communs.

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL
(Canton d'Olivet)

En 1890, un coup de charrue a cassé un grand pot en terre grise contenant 1,450 monnaies de grand bronze. Un rapport très détaillé sur cette remarquable découverte a été fait à la Société des sciences en 1891 et inséré dans ses mémoires.

COMMUNE DE TIGY (Canton de Jargeau)

Une découverte fort importante a eu lieu eu 1893 dans la propriété de Montisambert, par un jardinier qui bêchait un champ : il y a trouvé réunis ensemble :

Une hache en bronze à longue gorge ;
Cinq fragments de menue hache ;
Six serpes en bronze ;
Quinze fragments du même instrument ;
Un grand bracelet brisé à moitié, en bronze ;
Un fragment de fibule en bronze à tige enroulée ;
Une très grande épingle à cheveux en bronze, tige cannelée ;
Fragment de même épingle ;
Deux fragments de même épingle sans cannelure ;
Quatre tiges plates en bronze, brisées ;
Un grain de perles de collier en bronze.

Mais ce qui donne à cette trouvaille un caractère tout particulier et doit attirer une attention exceptionnelle, c'est la présence, à côté ce ces pièces déjà remarquables, de 78 morceaux de cuivre brut, appelés en terme commercial : *Gueuses*, de différentes grosseurs et destinés évidemment à la fonte d'autres objets : il y a donc eu, sur ce terrain, un atelier de fondeur gallo-romain, et cette fonderie a dû avoir une réelle importance à raison du grand nombre des *Gueuses* qui accompagnaient les objets fondus.

Je ne peux, Messieurs, m'empêcher de remarquer que Tigy n'est pas éloigné de Neuvy-en-Sullias où s'est faite, en 1861, l'incomparable découverte en objets de bronze, qui forment le trésor sans rival de la salle des Antiques dans notre musée historique. Serait-il téméraire de penser que ces objets ont pu

sortir de la fonderie de Tigy ? que cette fonderie alimentait les contrées voisines, en objets civils ou religieux, dont elles avaient besoin ? Cette observation me semble d'autant plus acceptable que dans la salle du musée orléanais placée au troisième étage du musée de Jeanne d'Arc, nous trouvons dans leur boîte spéciale les objets d'époques celtique et gallo-romaine trouvés dans les communes voisines de Bonnée, Bouzy, Lion-en-Sullias, Vienne-en-Val, Vannes, Viglain. La pensée que j'émets manquerait-elle d'ailleurs de vérité, que cette découverte d'un atelier de fonderie gauloise serait encore une bonne fortune pour notre histoire orléanaise, car les fonderies gauloises sont rares en France, et notre Orléanais n'en avait jusqu'ici fourni qu'un seul exemple, celui de Saint-Martin-sur-Ocre en 18..., où, à côté des haches, on trouva, comme à Tigy, des *Gueuses* pour la fonderie. Le musée orléanais possède ces haches et leur matière de fusion.

COMMUNE DE CHILLEURS (CANTON DE NEUVILLE)

Au mois de mai 1894, un cultivateur, en labourant son champ, a rencontré, et comme toujours brisé, un vase en terre grise dont je n'ai pu me procurer qu'un fragment, contenant 988 petits bronzes dont j'ai pu nettoyer 800 ; les autres ont, par leur oxydation indomptable, résisté à tous mes efforts. L'enfouissement comptait les règnes de VICTORIN, — TETRICUS I, — TETRICUS II, — CLAUDE LE GOTHIQUE, — QUINTILLUS, — AURÉLIEN.

VICTORIN avait pour revers :

PAX AUG. — INVICTUS. — VIRTUS AUG. — SALUS AUG. — ÆQUITAS. — PROVIDENTIA. — VICTORIA. — SECURITAS AUG. — PIETAS AUG. — LEGIO XIV.

TETRICUS I avait pour revers :

HILARITAS AUG. — VIRTUS AUG. — SALUS AUG. — VICTORIA AUG. — PAX AUG. — FIDES MILITUM. — LÆTITIA AUG. — SOLI INVICTO. — PRINCIPI JUVENTUTIS.

TETRICUS II avait pour revers :

SPES AUG. — SALUS AUG. — PRINCIPI JUVENTUTIS. — PIE-

TAS AUG. — PAX AUG. — Instruments de sacrifice. — HILARITAS AUG. — VIRTUS AUG. — FIDES MILITUM. — FELICITAS AUG.

CLAUDE LE GOTHIQUE avait pour revers :

JOVI STATORI. — JOVI CUSTODI. — JOVI ULTORI. — MARS VICTOR. — MARS ULTOR. — JOVI CONSERVATORI. — JOVI PACIFERO. — JUNO REGINA. — VIRTUS AUG. — CONSECRATIO. — SPES AUG. — PROVIDENTIA AUG. — ABUNDANTIA AUG. — GENIUS EXERCITUS. — FIDES MILITUM. — FIDES EXERCITUUM. — SPES AUGUSTI. — FELICITAS AUG. — VICTORIA AUG. — LIBERALITAS AUG. — FECUNDITAS AUG. — PIETAS AUG. — FORTUNA REDUX. — FELICITAS AUG. — SPES PUBLICA. — SECURITAS AUG. — ANNONA AUG. — SALUS AUG. — LÆTITIA AUG. — ÆQUITAS AUG.

QUINTILLUS avait pour revers :

PROVIDENTIA AUG. — PAX AUG.

AURÉLIEN avait pour revers :

ROMÆ ÆTERNÆ.

COMMUNE DE MONTIGNY
(CANTON DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES)

Au mois de mai 1894, un cultivateur de Montigny a rencontré sous le fer de sa charrue un pot en terre grise renfermant des monnaies. Tout à l'opposé des trouvailles que je viens de décrire, elles ne renfermaient aucune pièce en grand ou petit bronze, elles étaient en argent ou en billon. En voyant que ces pièces étaient en argent, le cultivateur ne crut pouvoir rien faire de mieux que de les montrer à l'instituteur de Jouy-en-Pithiverais auquel il laissa choisir une vingtaine de ces pièces, puis d'aller à Neuville les vendre à un horloger ; celui-ci, flairant une valeur numismatique, les acheta au poids d'argent pour les revendre avec bon profit. C'est à ce moment seulement que j'ai appris la découverte, qui, après la cession faite au maître d'école et la vente de quelques autres par l'horloger de Neuville, atteignait encore le nombre de 153. J'appris en

même temps que le vase renfermait, outre ces 153 médailles, deux bagues, l'une en or, l'autre en argent. Cette découverte avait donc, à mes yeux, une véritable importance, et je me jetai hardiment dans les phases d'une négociation où j'avais pour entremetteurs de rusés compères dont j'apercevais les manœuvres, mais je voulais obstinément que le musée orléanais possédât ce trésor, et après une diplomatie de deux mois, je pus enfin acquérir les médailles et les bagues.

Les médailles renferment les règnes de :

Septime-Sévère, — Caracalla, — Elagabale, — Maximin, Gordien I, — Philippe I, — Otacille, — Trajan Dece, — Etruscille, — Trebonien, — Volusien, — Valerien, — Gallien, — Salonine, — Postume, — 12 règnes.

Voici leurs revers :

Septime-Sévère. — Æquitas.

Caracalla. — La paix debout.

Elagabale. — Mars Victor.

Maximin. — Pax Augusta.

Postume. — Virtus Aug. — Felicitas Aug. — Jovi Statori. — Cos II. — Victoria Aug. — Felicitas Aug. — Cos. — Æternitas Aug. — Lætitia Aug. — Pax Aug. — Marti propugnatori Romæ æternæ. — Fortuna Aug. — Æquitas Aug. — Cos VI. — Concordia Aug. — Securitas Aug. — Oriens.

Otacille. — Pietas. — Concordia.

Salonine. — Venus felix. — Venus victrix.

Valerien. — Victoria partica. — Jovi conservatori. — Jovi crescenti. — Apolloni conservatori. — Salus Aug. — Romæ æternæ. — Victoria Aug. — Oriens Aug. — Victoria Germanica. — Pietas Aug. — Consecratio. — Virtus Aug.

Saloninus. — Divo Volcano.

Trajan Dece. — Dacia. — Pannonia. — Pietas Aug. — Libertas Aug. — Abundantia Aug. — Genius exercitus illyriciani.

Gordien. — Jovi statori. — Jovi conservatori. — Cos III. — Fides militum. — Securitas Aug. — Virtus Aug. — Oriens Aug. — Victoria Aug. — Providentia. — Felicitas Aug. —

Cos. — Cos II. — Liberalitas Aug. — Æquitas Aug. — Lætitiæ Aug. — Æternitati Augusti.

Gallien. — Jovi ultori. — Victoria Germanica. — Restitutori Galliæ. — Victoria Aug. — Providentia Aug. — Germanicus. — Fides militum. — Virtus Aug. — *Restitution de Trajan* : Divo Trajano.

Trebonien. — Pietas Aug. — Libertas. — Pax æterna. — Genius exercitus illyciani. — Annona Aug.

Etruscille. — Pudicitia.

Philippe I. — Seculares chèvre. — Seculares lion. — Seculares louve allaitant Romulus et Remus. — Seculares autel. — Principi juventutis. — Annona. — Adventus Aug. — Cos. — Felicitas Aug. — Securitas Aug. — Pax æterna. — Æternitas Aug. — Victoria Aug. — Jovi conservatori. — Cos. — Fides exercitus. — Æquitas Aug. — Cos II. — Fides militum. — Liberalitas Aug. — Seculum novum.

La bague en or a la forme appelée chevalière, le chaton en agate porte un oiseau tenant un rameau dans son bec.

La bague en argent porte sur le chaton, en pâte de verre bleu, Jupiter tenant la foudre ; il est accosté par deux ornements en forme de cœur. Je serais porté à croire que la bague en or appartenait au mari, et la bague en argent cordiforme à sa femme.

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

On a trouvé en septembre 1895, dans un champ, trois celtes en silex blond et gris.

COMMUNE DE SAINT-SIGISMOND
(Canton de Patay)

Un celte a été trouvé en septembre 1895, dans le labourage d'un champ.

COMMUNE DE BRICY (Canton de Patay)

Trois celtes ont été trouvés dans un champ, en septembre 1895,

une en diorite polie, la seconde en silex blond, la troisième en silex blond poli.

COMMUNE DE ROUVRAY (Canton de Patay)

Un cultivateur a trouvé en août 1895 :

Domitien. Grand bronze. — ℟. L'espérance debout ;

Antonin. Grand bronze. — ℟. Annona, femme debout tenant une lance et des épis ;

Marc-Aurèle. Moyen bronze. — ℟. Liberalitas Augusti. L'abondance debout ;

Faustine II. Grand bronze. — ℟. Hilaritas. Femme debout tenant une longue palme ;

Lucille. Grand bronze. — ℟. Venus debout ;

Vespasien. Moyen bronze. — ℟. Fortuna Augusti. La fortune debout ;

Hadrien. Grand bronze. — ℟. Cos.

COMMUNE DE SANDILLON (Canton de Sandillon)

Un cultivateur a trouvé dans son champ en avril 1895 :

Tibère en or. — ℟. Rome assise tenant la lyaste et un rameau.

COMMUNE DE SOUGY (Canton d'Artenay)

On a trouvé dans un travail de culture en février 1896 :

Domitien. Grand bronze. — ℟. L'espérance debout. Cos.

FOUILLES DE LA LOIRE 1895

Peu d'objets me sont parvenus : le but de mes recherches précédentes, qui était la question de *Genabum*, ayant été rempli par mes quatre mémoires, je n'ai plus fait appel aux fouilleurs, mais voici les objets que j'ai pu recueillir :

Flaon en bronze de monnaie gauloise. — Carnute en or, quart de statère, tête d'Apollon Belenus : ℟. Aigle éployé, roue perlée. — Carnute en bronze, tête à droite : ℟. Bœuf couché. — Deux Carnutes en bronze, tête à droite : ℟. Aigle éployé. — Gauloise en bronze, bellovarqui. — Deux Victorin P. B. Providentia et Oriens. — Deux Constantin P. B., tête casquée et castre prétorienne. — Valens P. B. Gloria Romanorum. — Valentinien P. B : ℟. Securitas reipublicæ. Victoire debout. — Dix P. B. : Frustes de Tetricus et Constantin. - Monnaie coupée. — Strigile. — Trois fibules. — Deux cure-oreille. — Deux Volselles. — Graphium. — Deux clés. — Petite romaine. — Deux hameçons. — Agrafe.

MOYEN AGE ET ÉPOQUES SUIVANTES

Huit aiguillettes du siège de 1428. — Deux pointes de flèches du même siège. — Enseigne de pèlerinage, tête de saint Jean-Baptiste dans un plat. — Sébastien en plomb. — Petit étui avec traces d'émail. — Epingle tête émaillée. — Deux pièces de jeu en plomb, lions accroupis. — Plomb de douane Lyon. — Plomb de douanne *forain* 1701 : ℟. Vu à Orléans. — Petit cadenas.

Voilà, Messieurs, ce que nos trois dernières années ont fourni de bonnes pages à l'histoire de notre province : ce n'est pas seulement parce que le nombre des objets découverts est considérable, que nous devons nous réjouir, c'est encore et surtout parce qu'ils sont très importants. La découverte d'un atelier de fonderie gallo-romaine autour duquel rayonnent six communes pour lesquelles il était facile de trouver leurs instruments de métal, est un fait très remarquable, surtout si on le joint à la découverte de la fonderie de Saint-Martin-sur-Ocre. La France n'a pas à montrer beaucoup de ces ateliers, leur invention est rare, car c'est par le commerce que nos aïeux se procuraient leur mobilier de bronze ; si vous joignez à ces

ateliers gaulois les deux ateliers mérovingiens que je vous ai fait connaître l'an dernier, où l'abbaye de notre Saint-Aignan et le Chapitre de notre cathédrale battaient monnaie sous les rois mérovingiens d'Orléans, vous pouvez apprécier à leur haute valeur les découvertes faites durant ces trois années.

Notre musée provincial est déjà riche en objets, ou sortis de terre, ou donnés, ou acquis ; sa pensée fondatrice se développe avec une persévérante continuité : je ne doute donc pas que nous ne voulions tous, par un commun et constant effort, le placer à une grande hauteur, et notre joie, celle-là pure et vraie, sera de le montrer avec vive et douce fierté aux autres provinces françaises.

DESNOYERS.

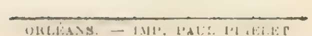

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 159.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1896.

Séance du 10 juillet 1896

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *vice-président*

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet du Loiret qui demande, comme l'année dernière, un compte moral sur les travaux de la Société, à l'effet d'obtenir du Conseil général le renouvellement du vote de la somme de 500 francs, à la session du Conseil qui aura lieu au mois d'août prochain. — M. le Président se chargera de faire la réponse demandée.

— M. Cuissard lit, au nom de la commission des publications, une note de M. l'abbé Cochard relative à une inscription funéraire sur une plaque de plomb, trouvée dans l'enclos des Dames de Saint-Domi-

nique, de Montargis. L'insertion de la note, au bulletin, est votée (1).

— M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 2 juillet, de M. Camille Bloch, archiviste du département, posant sa candidature pour la place de membre titulaire résidant devenue vacante par la mort du regretté M. Tranchau. Le nouveau candidat est présenté par MM. Loiseleur, Guerrier, Cuissart et Desnoyers.

Lecture est, également, faite de la réponse adressée à M. Bloch par M. le Président. Dans sa lettre, M. Vignat croit devoir faire remarquer à M. l'Archiviste que, l'élection ayant été fixée au 24 juillet, dans la séance du 26 juin, la Société aura à examiner si sa candidature se trouve présentée dans les délais prescrits par nos statuts.

A la suite de diverses observations faites par plusieurs membres, la Société décide que l'élection, primitivement fixée au 24 juillet, sera reportée à la 2e séance du mois de novembre et que la candidature de M. Bloch sera admise pour ce scrutin.

Pour éviter à l'avenir tout malentendu et toute confusion, en pareille occurrence, M. Guerrier demande que, lors de la prochaine place vacante, il soit décidé jusqu'à quelle date précise et extrême les candidatures pourront se produire. La proposition de M. Guerrier est adoptée.

— Mgr Desnoyers lit une notice très curieuse et très documentée sur une pièce de monnaie, de fabrication protestante, à l'effigie de Louis XII ; elle est envoyée, selon l'usage, à la commission des publications.

Avant de terminer, M. le Président rappelle qu'à la prochaine séance, la Société aura à voter sur l'élection d'un membre correspondant, M. Charles Germain, de Blois ; il remercie M. Herluison d'une reproduction, offerte à la Société, d'un plan de la ville de Lyon en 1548, dû au célèbre Orléanais Androuet du Cerceau.

(1) Voir plus loin, p. 364.

Séance du 24 juillet 1896

Présidence de M. VIGNAT, *Président.*

M. le Président donne communication d'une lettre de M. l'Abbé Iauch qui retire, provisoirement, sa candidature à la place déclarée vacante au sein de la Société.

M. le Président annonce qu'il a reçu une carte d'invitation pour assister à Reims, le 15 juillet 1896, à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

La Société, à laquelle il propose de donner lecture des bulletins du 1er trimestre 1896, s'en rapporte au bureau pour cette publication.

— Mgr Desnoyers offre trois livraisons de la Revue des questions historiques.

— M. Cuissard donne lecture d'un rapport sur plusieurs notices de Mgr Desnoyers.

La Société décide que la notice : *Les fouilles de la Loire*, sera insérée au Bulletin et *les autres*, aux Mémoires. Mgr Desnoyers fait une communication verbale sur trois haches en diorite, granit, bronze, trouvées par un cultivateur de Saint-Péravy-la-Colombe et acquises pour le musée ; et sur plusieurs monnaies, trouvées à Bucy-le-Roi, près Chevilly, savoir :

Antonia femme de Drusus. *Antonina Augusta. RS, Ti. Claudius.* Claude debout tenant le Simpulum. M. B.

Vespasien. RS. Aigle debout. AR.

Constantin A. RS. *Dalmatia victa.* Victoire et captif T. R. frappé à Trèves. P. B.

Crispus RS. *Beata tranquillitas.* Globe sur un autel P. B.

Henri II douzain au Croissant. S. frappé à Troyes.

— M. Baguenault de Puchesse communique à la Société une lettre du duc de Montpensier au roi Charles IX, datée d'Orléans, le 5 mai 1568, au sujet d'une mission dont il avait été chargé dans

cette ville. L'insertion aux bulletins de cette lettre, très intéressante, est votée (1)

— M. Herluison communique à la Société une lettre de M. Tamizey de Larroque dont la bibliothèque a été incendiée. Cet érudit remercie la Société et les membres qui ont bien voulu l'aider à reconstituer ses collections en lui envoyant les mémoires de la Société ou leurs travaux personnels.

— M. Herluison donne lecture à la Société de l'analyse d'un travail sur des peintres verriers de Beaugency.

Ces documents, transcrits et annotés par M. Blondel, notaire à Beaugency, sont dus aux patientes recherches de M. Adam, ancien instituteur de Tavers.

Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

M. Herluison a été désigné pour remplir les fonctions de bibliothécaire.

Séance du vendredi 9 octobre 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

Il est fait hommage à la Société :

Par l'éditeur, M. Herluison, de l'*éloge funèbre de Mgr Renaudin*, par M. l'abbé d'Allaines,

D'un *album de la collection Caranda*, par M. Frédéric Moreau.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Jacob lit une notice, envoyée à la Société par M. Martellière, sur un cimetière antique, découvert à Saint-Martin-le-Seul, près Pithiviers. Ce travail est envoyé à la commission des publications.

— M. le Président fait connaître que M. Persillard, maire de Saint-Benoît, demande à la Société la communication du vieux plan de

(1) Voir plus loin, p. 366.

Saint-Benoît qu'elle possède, pour aider à la confection de plaques indiquant les anciens noms des rues de cette petite ville. La Société autorise cette communication, contre récepissé.

— M. Guerrier fait observer que c'est par erreur que le Bulletin du 1er trimestre 1896 qui vient de paraître, le porte comme faisant partie de la commission des publications. Cette commission, en effet, se compose, par ordre d'ancienneté, de MM. l'abbé Cochard, Eugène Jarry et Cuissard.

— Mgr Desnoyers lit un travail sur une bague en or, dans le chaton de laquelle est incrustée une médaille de l'empereur Pertinax. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. Herluison fait connaître que M. Jules Guiffrey, directeur de la manufacture des Gobelins, publie, dans le n° d'avril - juin 1896 de la *Revue de l'art français*, trois intéressants inventaires des meubles de l'hôtel de Guise, aujourd'hui hôtel Soubise, qui renferme le dépôt des archives nationales. L'un de ces documents, découvert par M. le vicomte de Grouchy, chez un notaire de Paris, contient la mention suivante :

« Item, deux grands espadons à combattre à la barrière ; deux « vieilles espées à l'antique, dont l'une dorée où est gravée *Jehanne* « *de Vaucouleurs pucelle d'Orléans* ; quatre sabres, dont l'un sans « garde ; un coutelas et une vieille épée à ressorts ; cinq épées de « chasse au sanglier et trois masses, le tout antique ; prisé, le tout en- « semble, 10 livres. »

L'inventaire d'où est tiré ce précieux renseignement a été rédigé de 1641 à 1644, après la mort de Charles de Lorraine, prince de Joinville, duc de Joyeuse et fils de Henri de Guise dit le Balafré.

Séance du vendredi 23 octobre 1896

Présidence de M. Vignat, *président*

Il est fait hommage à la Société :

Par l'auteur, M. A. Leroy, de *notes artistiques sur les charpentiers et tailleurs de pierres.*

Par l'éditeur, M. Herluison, membre titulaire résidant, du discours prononcé à Reims, par S. G. Mgr Touchet, à l'occasion du centenaire de Clovis.

— M. Hardy, ancien instituteur, demeurant rue Chanzy n° 8, demande à la Société l'autorisation de copier les notices archéologiques et historiques de M. l'abbé Maître, sur quelques communes du canton de Patay. Il offre d'en faire une copie, très lisible, pour la Société. Celle-ci autorise la communication de ces pièces, contre récépissé.

— M. le Secrétaire soumet à l'approbation de la Société, qui déclare s'en référer au bureau, la rédaction du Bulletin du 2e trimestre 1896.

— M. Cuissard au nom de la commission des publications propose l'insertion au Bulletin : 1° d'un travail, présenté par M. Herluison, sur les marchés passés avec les peintres verriers Orléanais, extrait des minutes des notaires de Beaugency ; 2° d'une note, de Mgr Desnoyers, sur une bague Pertinax. L'insertion est votée ; et il est décidé que la bague sera reproduite, par la gravure, en tête du dernier travail (1).

— Mgr Desnoyers lit un travail sur le coin de la maille d'or de Beaugency, pièce unique qu'il vient d'acquérir pour notre musée historique. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

M. Herluison fait hommage à la Société, de la part de l'auteur :

Mlle Adèle Butti, de Trieste, d'un exemplaire du livre intitulé *Giovanna Darco*, qu'elle vient de publier. Il donne lecture de frag-

(1) Voir plus loin, p. 368 et 376.

ments tirés de la préface de cette charmante étude, dont il doit la traduction à l'obligeance de M. A. Breton, ancien agréé au Tribunal de commerce d'Orléans.

Séance du vendredi 13 novembre 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

L'envoi à M. Tranchau, receveur général à Tarbes, des *Bulletins* des deux premiers trimestres de 1896 qui contiennent des notices sur son père, notre regretté collègue, est approuvé.

Hommage est fait à la Société :

Par l'auteur, notre collègue, M. Eugène Jarry, d'un très important et très intéressant ouvrage, intitulé : *Les origines de la domination française à Gênes* (*1392-1402*).

Par l'éditeur, notre collègue, M. Herluison, de l'allocution sur *Louis XI*, prononcée par S. G. Mgr Touchet, dans la basilique de Cléry, le 25 octobre 1896.

Par M. Drioux, substitut du procureur général, de son discours prononcé à la séance de rentrée de la Cour, le 16 octobre 1896, sur le *Mouvement féministe et le socialisme.*

Par notre collègue, M. Dumuys, d'un ancien *prospectus d'une souscription, autorisée par le gouvernement, en 1804, pour la réédification, à Orléans, d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le Président signale l'envoi fait, par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la suite d'une collection déjà reçue. Ce sont les catalogues généraux des manuscrits des bibliothèques publiques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève, à Paris, et de celle d'Avignon. Puis l'inventaire général des richesses d'art de la France (Province).

— M. Cuissard, au nom de la Commission des publications, lit : 1° Une note sur le travail de M. Martelière, concernant la décou-

verte de sépultures antiques, près Pithiviers. L'insertion, dans notre *Bulletin*, de ce travail et d'une planche qui l'accompagne est votée (1) ; 2° Une note sur le travail de Mgr Desnoyers, sur la *Maille d'or* de Beaugency. L'insertion, dans nos Mémoires, de ce travail et de deux planches qui l'accompagnent est votée.

— L'élection pour le remplacement de M. Tranchau, comme membre titulaire résidant, devant avoir lieu à la prochaine séance, M. le Président rappelle que M. l'abbé Pierre Iauch a retiré, quant à présent, sa candidature. MM. Basseville et Herluison déclarent le maintien de celles de MM. Auguste Breton et Paul-Élie Fougeron. La liste des candidats présentés est, en conséquence, ainsi arrêtée, suivant l'ordre alphabétique :

MM. BLOCH, *archiviste du département* ;
BRETON (Auguste), *avocat* ;
FOUGERON (Paul-Élie).

— M. Cuissard lit une note de M. Leroy sur une réclamation d'Antoine de Pons, concernant une somme que lui devait la duchesse de Ferrare, pour des travaux exécutés, en 1574-75, à son château de Montargis. M. Leroy offre de copier et de remettre à la Société de nombreuses pièces justificatives à ce sujet. La Société remercie M. Leroy et prie M. Cuissard de lui faire savoir qu'elle accepte, mais que ces pièces seront soumises à la Commission des publications qui examinera s'il y a lieu de les insérer dans nos *Bulletins*.

— M. Cuissard lit quelques extraits d'un travail de M. le docteur Tartarin, membre associé correspondant, sur la généalogie de la famille de l'Hôpital-Choisy (1388-1641). Ce travail est renvoyé à la Commission des publications et remis à M. Eugène Jarry.

— M. Dumuys fait connaître à la Société que M. le marquis de Tristan a offert au Musée de la ville, qui n'a pu en accepter que quelques-uns, un grand nombre de débris d'architecture, achetés en divers endroits, il y a une cinquantaine d'années, par son père qui les

(1) Voir plus loin, p. 383.

avait fait enterrer dans sa propriété du Colombier, près de Cléry, pour les préserver de toute dégradation, en attendant qu'ils fussent employés. M. Dumuys est prié de demander à M. de Tristan la liste récapitulative de ces débris, pour l'insérer dans nos *Bulletins*.

— M. Herluison fait passer sous les yeux des membres de la Société un petit objet en bronze, trouvé à Montargis, appartenant à M. Couillaut, vice-président du Conseil de préfecture. C'est un petit écusson, mesurant 0,027 de haut. Au côté, est fixé un anneau dans lequel est engagée une tige mobile, terminée, en bas, par un panneton rectangulaire, divisé en deux parties. Les figures placées sur l'écusson représentent cinq gerbes de blé, posées : trois en pal et deux en fasce. M. Dumuys pense que cet objet est un annelet-volant qui faisait partie du harnachement du cheval et servait, au xv^e siècle, de signe de ralliement politique. Le Musée historique d'Orléans possède plusieurs objets similaires qui ont été trouvés dans la Loire.

Séance du vendredi 27 novembre 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président*.

Hommage est fait à la Société :

Par M. Auvray, membre correspondant, de sa brochure intitulée : *Inventaire sommaire d'une collection du président de Harlay, sur diverses matières ecclésiastiques, politiques, etc.*

Par M. Jarry, membre titulaire résidant, de la part de M. Émile Jacob, directeur de l'école Durzy, d'une brochure de celui-ci, intitulée : *Notice sur la ville de Montargis*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— MM. Herluison, Jarry et Georges Jacob, proposent d'admettre M. Émile Jacob comme membre correspondant de notre Société. L'élection est fixée à la deuxième séance de décembre.

— Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre titulaire résidant, en remplacement de M. Tranchau.

M. Camille Bloch, archiviste du département du Loiret, est nommé.

— M. Maxime de Beaucorps donne lecture d'une lettre de M. Jacquet, curé d'Auxy (Loiret), qui avertit la Société que son frère a découvert, au château de Blois, dans l'intérieur d'un gros mur, un escalier secret, comblé de décombres depuis plusieurs siècles, et qui pourrait bien avoir joué un rôle lors de l'assassinat du duc de Guise. M. Jacquet se met, à ce sujet, à la disposition de la Société. M. Baillet veut bien se charger d'entrer en rapport avec lui.

— M. Baguenault de Puchesse signale à la Société un certain nombre de lettres manuscrites dont quelques-unes intéressent l'Orléanais, qui viennent d'être acquises par la Bibliothèque nationale et ne sont pas encore cataloguées. Il veut bien se charger d'en dresser un inventaire et de les faire copier pour être insérées dans notre *Bulletin*.

Séance du vendredi 11 décembre

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le comte de Puchesse, qui s'était chargé de dresser l'inventaire de lettres manuscrites, récemment acquises par la Bibliothèque nationale et intéressant l'Orléanais, fait connaître que M. Lucien Auvray, associé correspondant, sous-bibliothécaire de cette bibliothèque, a bien voulu lui promettre sa collaboration. Celui-ci offre, de plus, de mettre à la disposition de notre Société des lettres de MM. de Cypierre et d'Entraigues qui se sont succédés comme gouverneurs d'Orléans, au XVI^e siècle. M. de Puchesse est prié de transmettre à M. Auvray les remerciements de la Société.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Piette, demeurant à Rumigny (Ardennes), d'une brochure de lui, intitulée : *Études d'ethnographie préhistorique.*

Des remerciements sont votés au donateur.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bloch, remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire résidant.

— M. le Président fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique demande que la liste des délégués au Congrès des Sociétés savantes et de la Société des Beaux-Arts des départements de 1897, lui soit communiquée avant le 30 janvier prochain, ainsi que les travaux.

— M. le Président fait savoir que neuf membres de notre Société font partie du Comité orléanais d'arrondissement, nommé pour l'Exposition de 1900. Ce sont MM. : Bloch, l'abbé Desnoyers, Didier, Dusserre, Guillon, Herluison, Jacob, Loiseleur, de la Rocheterie.

En raison de la fête de Noël, notre prochaine séance est fixée au lundi 28 décembre.

— M. Dumuys donne lecture de la liste des objets qu'avait fait enterrer, il y a un certain nombre d'années, M. le marquis de Tristan, dans sa propriété du Colombier et dont il a été question à la séance du 13 novembre dernier. Il est décidé que cette liste sera insérée dans notre prochain *Bulletin*, ainsi qu'une observation de M. Guerrier à propos de débris qui y sont indiqués comme provenant de la chapelle Dunois, à Beaugency (1).

— M. Vignat signale, dans l'église d'Ingré, des stalles qui ont une grande analogie avec celles dont les anciens devis qu'il a publiés nous ont conservé la description, et qui ornaient le chœur de la cathédrale. On sait que les stalles de Sainte-Croix, dont les lambris ont été transportés dans la chapelle du Grand Séminaire, ont disparu pendant la Révolution sans qu'il ait été possible, jusqu'ici, de retrouver leur trace.

(1) Voir plus loin, p. 392.

Séance du lundi 27 décembre 1896

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— La Société a reçu du Ministère un très beau volume intitulé : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du 7 au 10 avril 1896.* Il contient : Un travail de notre Président, M. Vignat, sur les portes du transept de la Cathédrale d'Orléans (1), et un travail de MM. Herluison et Paul Leroy, sur l'architecte *Delagardette.*

— M. le Président donne connaissance de la lettre qu'il a adressée, après l'avoir soumise au Bureau, à M. le Maire d'Orléans, pour saisir officiellement celui-ci, suivant le désir qu'il en avait exprimé, de l'état d'exiguité de notre Bibliothèque.

— M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Bloch, qui remercie la Société de l'aimable accueil qui lui a été fait.

— M. Eugène Jarry lit, au nom de la Commission des Publications, un rapport sur le travail de M. le docteur Tartarin, membre correspondant, sur la maison de l'Hospital-Choisy (1388-1641). M. Jarry propose l'impression aux Mémoires, après révision de l'auteur, ce qui est voté par la Société. La question de la planche à y joindre est réservée.

— Il est procédé, conformément au règlement, au renouvellement partiel du bureau.

Sont nommés :

Président, M. Vignat, président sortant, rééligible ;

Vice-Président, M. Baguenault de Puchesse, vice-président sortant, rééligible ;

(1) Voir plus loin, p. 353.

Secrétaire, M. Émile Huet, en remplacement de M. Domet, non rééligible ;

Archiviste, M. Paul Charpentier, en remplacement de M. Thillier, non rééligible ;

Membre de la Commission des Publications, M. Basseville, en remplacement de M. l'abbé Cochard, non rééligible ;

Membre de la Commission de la Bibliothèque, M. Herluison, membre sortant et rééligible.

M. Émile Jacob, de Montargis, est nommé membre associé correspondant

---

CATHÉDRALE D'ORLÉANS

PORTE PRINCIPALE DU TRANSEPT (COTÉ DU SUD)

NOTE SUR LES PORTES DU TRANSEPT

DE LA

CATHÉDRALE D'ORLÉANS (1)

J'ai rédigé, en 1893, une étude que de nombreux documents inédits m'avaient permis de rendre aussi complète que possible, sur d'admirables stalles avec de hauts lambris, sculptés au commencement du XVIIIe siècle, par Jules Dugoullons, pour la cathédrale d'Orléans. Ces belles boiseries ornent aujourd'hui la chapelle du Grand-Séminaire de cette ville (2).

J'appellerai aujourd'hui l'attention sur une œuvre, à peine remarquée jusqu'ici, qui, sans avoir la valeur artistique des lambris des stalles, mérite cependant d'être signalée comme travail de menuiserie et de sculpture sur bois. Je veux parler des six portes des transepts de la cathédrale.

Ces portes, par leur ornementation, rappellent la belle époque du siècle de Louis XIV ; elles datent en effet de 1693. Mais c'est à peine si, dans les nombreuses notices écrites sur la cathédrale, on trouverait deux ou trois lignes seulement qui leur soient consacrées. Elles méritent mieux ; nous allons essayer de le prouver en les décrivant ici, et en donnant le marché conclu pour leur construction, pièce originale que nous avons été assez heureux pour retrouver dans nos archives départementales.

(1) Cette notice a été lue à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris, en 1895. — Voir le *Bulletin de la Société*, nº 158, t. XI, p. 252.

(2) Voir les lectures et communications faites à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, en 1893, et les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Les pignons des transepts de la cathédrale sont percés de six portes, deux grandes portes et quatre portes latérales. Bien que le reste de l'édifice soit dans le style gothique, l'architecte de cette partie du monument a décoré les deux portes principales de colonnes de l'ordre corinthien avec fronton triangulaire. Pour la menuiserie, le dessinateur n'avait donc pas à se conformer à un style quelconque ; c'est ce qu'il a fait, en suivant sa propre inspiration, et en se laissant guider par le goût de l'époque. On peut donc dire que ces portes sont, comme disposition, comme ornementation et comme construction, du pur style Louis XIV.

Les deux grandes portes étaient destinées à s'ouvrir dans toute leur hauteur, c'est-à-dire jusqu'au dessous de leur imposte. Le bas des guichets dormants est formé d'un parquet assemblé en losange ; au-dessus sont deux panneaux encadrés de moulures bien profilées, mais dont les tableaux sont pleins et sans sculpture. Cette partie, qui forme d'ordinaire guichet ouvrant, dans les grandes portes de l'époque, est surmontée d'une cimaise très belle comme profil. Sur la moulure du haut se trouvent sculptés des godrons avec culots très légèrement fouillés, puis des feuilles d'acanthe très délicatement découpées, et qui donnent à ce motif, nous dit un artiste orléanais (1), auquel nous empruntons en partie cette description, un ensemble parfait.

Au-dessous de la pièce d'imposte, entre cette dernière et la partie formant guichet, on remarque deux panneaux sur lesquels sont sculptées, avec une grande finesse, deux branches de laurier et de lis enlacées qui devaient encadrer un motif quelconque. La place de ce motif demeure vide aujourd'hui. Le devis, cité plus bas, apprend qu'on y avait sculpté le chiffre de Louis XIV, surmonté de la couronne royale. Cette partie a été soigneusement rabotée et aplanie à l'époque de la Révolution.

L'imposte qui remplit la partie cintrée est encadrée par une moulure de feuilles de laurier d'une exécution remarquable. On y voit une tête de séraphin, avec ailes déployées, formant

(1) M. Baudry, sculpteur à Orléans.

la clef. Cette tête est admirablement traitée et charmante de douceur.

Au centre se trouve un médaillon, du sommet duquel se détachent deux guirlandes de fleurs très bien fouillées, qui retombent avec grâce de chaque côté.

Le médaillon de la porte sud représente la tête du Christ, celui de la porte nord la tête de la Vierge.

La tête du Christ est sans nimbe, et n'est accompagnée d'aucun attribut religieux. Les cheveux longs tombent sur les épaules, la barbe est courte et clairsemée. L'expression est douce, mais il faut l'avouer, un peu fade et banale. Le sommet de la tête, vu d'en bas (est-ce un effet de perspective ?), paraît écrasé. En somme, on chercherait vainement dans cette figure, sinon le sentiment religieux, du moins l'expression surnaturelle et divine qui conviendrait au sujet.

Cette critique ne saurait s'appliquer au médaillon de la porte du nord. La tête de la Vierge, couverte en partie d'un voile qui retombe sur les épaules, est un beau morceau de sculpture sur bois.

« Pour bien juger cette figure, il faut s'éloigner de cinq à six mètres, obliquer sur la droite. On admire alors cette belle image de la Vierge, dans toute l'expression de la douleur, et plus on regarde, plus on est émerveillé » (1).

Sans être aussi enthousiaste, on ne peut refuser un réel mérite à cette œuvre. Du reste, le portail du nord paraît, aux yeux de certains connaisseurs, bien supérieur, comme exécution, à celui du midi.

Rien à signaler dans les quatres portes latérales, si ce n'est qu'elles sont beaucoup moins finement traitées. Il est toutefois important de remarquer que les panneaux du haut, au-dessus des guichets dormants, représentant la figure du soleil avec ses rayons, ne sont pas tels qu'ils avaient été prévus au devis, et ils s'harmonisent mal avec le reste de l'ornementation (2). C'est

(1) M. Baudry.

(2) « La doucine qui termine le motif entre les deux panneaux rentre dans le cadre du panneau supérieur; elle se trouve entaillée de toute son épaisseur ; cela est d'un mauvais goût et d'un mauvais effet. » (Le même).

« le chiffre de Sainte-Croix » qui devait figurer ici, d'après le devis, entouré de palmes et de lauriers, et non le soleil. Inutile d'insister sur cette flatterie, si commune à cette époque, et dont les châteaux royaux présentent de nombreux exemples.

Les portes latérales devaient s'ouvrir dans toute leur hauteur. Il y a une trentaine d'années, on a séparé par un trait de scie la partie du haut de celle du bas, de manière à avoir un guichet ouvrant.

Voici, maintenant, dans quelles conditions les portes des transepts ont été entreprises et construites.

Les travaux de réédification de la cathédrale d'Orléans ont été *officiellement* (qu'on me permette le mot), inaugurés par la pose de la première pierre, le 18 avril 1601, et déclarés officiellement clos l'an 1829. Leur exécution embrasse donc une période de plus de deux cents ans, comprenant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles en entier.

En dépit de l'époque, et pendant que l'on construisait à Paris des églises telles que Saint-Roch, Saint-Sulpice...., le style gothique fut adopté. Mais qui a donné le plan de l'édifice ? Je suis obligé de reconnaître que le nom de l'architecte, jusqu'ici, a échappé aux plus minutieuses recherches.

Quel qu'il soit, il a peu laissé à l'initiative de ses successeurs ; et cependant parmi eux on retrouve les noms connus, et même célèbres du jésuite Martelange, de Le Brun, Mansart, Robert de Cotte, Gabriel, etc.

A l'intérieur de l'édifice, livrés à eux-mêmes, ces architectes donnent les plans du jubé, des stalles, du trône épiscopal, du grand autel en marbre orné de cuivre, des grilles fermant les chapelles.

A l'extérieur, ils élèvent les transepts (qui à Sainte-Croix ont un grand développement), la flèche en bois deux fois reconstruite au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, le grand portail et les tours.

Le choix d'un architecte pour l'élévation des transepts, décorés par les belles portes qui font l'objet de cette notice, n'avait pas été sans causer un grand embarras aux *commissaires députés pour la réédification de Sainte-Croix*, lesquels formaient

une commission permanente dont j'ai expliqué le fonctionnement dans un précédent article (1).

Ils avouent leur perplexité avec une simplicité naïve, et dans des termes qui font sourire aujourd'hui : « Nous avons esté con-
« traincts, écrivaient-ils le 13 décembre 1625, de faire venir
« MM. Brosses fils, du Cerceau et du Ris, qui ont faict deux
« voyages en ceste ville, et nous ont laissé deux desseins que
« nous avons faict voir au sieur Lefebvre et au fils de M. Claude
« Johannet, qui nous y font voir des erreurs si grossières que
« nous ne savons à quoi nous résoudre. Nous avions faict faire
« auxdicts Lefebvre et Johannet chacun un dessing pour le
« mesme subiect ; mais lesdicts Brosses, du Cerceau et du Ris
« en disent autant ou plus qu'on leur en obiecte (2). »

Et ailleurs :

« Nous voudrions faire construire les portaulx de la croisée
« de l'église Sainte-Croix, et pour cet effet depuis trois ans nous
« avons employé plusieurs architectes qui nous ont baillé chas-
« cun ung desseing. Mais les communiquant séparément, nous
« trouvons que chascun d'eux blasme celuy de son compa-
« gnon. »

Pour sortir d'un pareil embarras, il fut décidé qu'on ferait venir à Orléans, afin d'avoir son avis, le frère Martelange, jésuite, qui s'était acquis une certaine réputation en construisant des édifices, églises et collèges, appartenant à sa congrégation. Le résultat était facile à prévoir. Frère Martelange, ni plus ni moins que ses devanciers, critiqua tous les plans, comme eux offrit d'en exécuter de nouveaux, mais mieux qu'eux sut les faire accepter.

Ce n'est pas ici qu'il convient de juger et de décrire en détail cette œuvre inqualifiable, d'un style prétendu gothique, avec des losanges, des ronds et des ovales refouillés dans les parties planes, une rose représentant le soleil et ses rayons ; puis un

(1) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 17e session 1893, p. 722 et *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

(2) Extraits de deux lettres inédites publiées par l'auteur, *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, p. 105.

grand portail avec deux colonnes de l'ordre corinthien, architrave, frise et corniche, fronton triangulaire, etc...

Le transept du nord fut terminé en 1636, celui du sud en 1676.

Le 29 août en 1686, les *commissaires députés* rappelaient que « Sa Majesté avait fait entendre à Monseigneur l'évêque d'Orléans que son intention était que l'on fît clore l'église dans l'état qu'elle était ». En conséquence, ils adjugèrent les six portes qui devaient fermer le transept à Charles Colas, maître menuisier, demeurant à Orléans, paroisse de Saint-Donatien, et Jean Manseau, aussi menuisier, demeurant à Orléans, paroisse de Bonne-Nouvelle.

Mais le décès de ce dernier empêcha son associé de remplir ses engagements, et force fut de faire une nouvelle adjudication.

Elle eut lieu le 7 mai 1693, et très probablement après que de nouveaux dessins eussent été fournis, car, disent les commissaires, « estans obligez de procedder à nouveau bail au rab-
« bais d'icelles portes en aurions faict faire plusieurs desseings
« par divers bons ouvriers, iceux communiquez, examinez en
« nostre bureau et faict examiner à personnes à ce cognois-
« sans ».

La lutte fut vive entre Jean Fibardel (1), Franchomme, Claude Lebon, Jacques Lefebvre (pourquoi ne pas nommer ces modestes ouvriers de la province?), maîtres menuisiers à Orléans. Mais Fibardel eut la victoire, ayant proposé le dernier rabais s'élevant à la somme de 3,560 livres.

En prenant comme valeur intrinsèque de la livre tournois, en 1693, le chiffre de 1,50 (2), on aurait la somme de 5,340 fr. qui, d'après les tables dressées par M. Leber, en 1847, équivaudrait à environ 10,680 fr., en raison des variations du pouvoir de l'argent.

Je publie en grande partie le procès-verbal d'adjudication.

(1) Fibardel exécuta plus tard la menuiserie des stalles.

(2) M. de Wailly cote la livre tournois, en 1693, de 1 fr. 52 à 1 fr. 81. (*Mémoire sur les variations de la livre tournois.*)

On verra qu'il est muet sur le nom de l'architecte qui a donné les dessins, et qu'il ne fournit aucun renseignement sur les sculpteurs ; je dis *les sculpteurs*, car plusieurs mains ont évidemment travaillé à cette œuvre qui méritait bien d'être signalée.

Il est particulièrement regrettable de ne pas connaître le nom de l'artiste qui a sculpté les médaillons. A défaut de signature, une seule initiale nous eût sans doute permis de le retrouver, grâce aux nombreux documents que nous possédons sur la réédification de Sainte-Croix. Un examen attentif, fait par les ouvriers, chargés, dernièrement, de nettoyer et décaper la porte du sud, n'a amené ancune découverte à ce sujet.

Sera-t-on plus heureux pour la porte du nord ?

Nous souhaitons, en effet, que cette porte et les portes latérales soient, comme celle du sud, décapées avec soin, et subissent le même travail, si intelligemment fait, et si propre à faire ressortir le mérite de ces belles sculptures sur bois.

G. VIGNAT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PROCÈS-VERBAL D'ADJUDICATION DES PORTES DU TRANSEPT DE LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS

(Archives départementales du Loiret, C. intendance.)

Les commissaires depputez par le Roy, nostre Sire, sur le faict de la réédiffication de Sainte-Croix d'Orléans ; pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, nous aurions dès le 29 aoust de l'année 1686, faict bail au rabbais à Charles-Colas et Jean Manseau, maistre menuisiers à Orléans, des ouvrages à faire pour la construction de six portes qu'il convient faire pour fermer ladicte église, moyennant deux mil neuf cens livres, sur laquelle [somme] ils auroient receu en vertu de nos ordonnances la somme de quatre cens cinquante livres employez en

achapt de plusieurs bois propres pour faire lesdictes portes, iceux commancez à travailler ; depuis quoy, le déceds estant arrivé dudict Manceau, nous aurions faict procedder par saysie à l'enlèvement de partie desdicts bois qui estoient en sa maison, et ledict Colas ayant à cause dudict déceds négligé de satisfaire audict bail, nous aurions faict enlever de sa maison l'autre partye diceux bois, de manière qu'estant obligez de procedder à nouveau bail au rabbais d'icelles portes, nous en aurions faict faire plusieurs desseings par divers experz ouvriers, iceux communiquez, examinez en nostre bureau et faict examiner à personnes à ce cognoissans, et sur iceux faict faire un devis contenant les charges ausquelles voullions faire bail d'iceux ouvrages, l'une desquelles charges estant que l'entrepreneur sera tenu de prendre lesdicts bois acheptez et travaillez par lesdicts Colas et Manseau, pour pareille somme de 450 livres, qui viendra en déduction de celle à laquelle iceux ouvrages seront adjugez, et sur lequel devis avons faict mettre affiches contenant assignation à divers jours en nostre bureau, deux heures de relevée, pour proceder au bail au rabbais desdicts ouvrages de menuiserie et sculptures pour la construction desdictes six portes, la première desquelles estoit au jeudy seize avril dernier, comme il paroist par le procès-verbal... La seconde au jeudy vingt-trois dudict mois, ainsy qu'il se justifie par autre procez verbal de mission (*sic*) d'affiches dudict Auzoux, du 18 du mesme mois, auquel jour, lieu et heure lecture auroit esté faicte par nostre greffier dudict devis, charges, clauses et conditions, aux ouvriers menuisiers et autres entrepreneurs d'ouvrages y estans en grand nombre et duquel la teneur suit :

Devis des ouvrages de menuiseries et sculptures qu'il convient faire en l'église de Sainte-Croix pour les deux grandes portes et les quatre portes latéralles et mesme aussy deux tambours ou porches au-dedans de dicte eglise, scavoir un du costé du cimetière et l'autre du costé du cloistre de Messieurs les chanoines.

Premièrement les grandes portes ouvriront en toutte leur

hauteur depuis le rez de chaussée jusque dessous l'imposte dans la feuilleure dont les battans du grand basty du costé des fiches seront de treize poulces de large sur quatre poulces et demy d'espoisseur et les battans du millieu seront de huict poulces...

Plus le battant et traverses des guichez dormans seront de deux poulces et un quart d'espoisseur y compris le ravalement suivant le plan... sera faict aussy au bas desdictz guichez des parquez assemblés en lozange de deux poulces d'espoisseur, mis en recouvrement sur les bastis des dictz guichez dormans.

Plus au-dessus dudict parquet sera faict une base ornée d'architecture suivant le desseing et profil, le tout alégy dans la traverse.

Plus auxdictes grandes portes sera faict deux tables d'attente ornées de sculptures, scavoir dans les grands panneaux deux chiffres royaux et au-dessus une couronne royale entourée d'une branche de lys et de laurier, et une frise au-dessous des cadres ornée de feuilles d'acanthe ; le tout conforme au desseing. Et à l'égard des espoisseurs des dictes tables les panneaux seront de deux poulces d'espoisseur et le surplus sera de l'espoisseur et largeur, suivant le plan et profil.

Plus le derrière desdictes grandes portes du dedans de l'église sera contreventé et assemblé en descharge pour maintenir lesdictes portes en état, lesquels assemblages seront d'un poulce et demy d'espoisseur, ornés d'une grosse baguette et d'un quarré...

Plus au-dessus desdictes grandes portes sera faict l'imposte de quatorze poulces de large suivant celle de pierre qui est en œuvre et d'un pied d'espoisseur, le tout alégi dans une pièce de bois de toutte la grosseur, suivant et conformément aux desseing et profil, orné en cartouche et fleuron.

Plus au-dessus de l'imposte sera faict le ceintre hors œuvres, d'assemblage de treize poulces et demy de largeur sur quatre poulces d'espoisseur, orné d'un gros cordon de feuillage, dans la clef duquel ceintre sera la teste d'un chérubin suivant le desseing, et le ceintre au dedans sera aussi d'assemblage de deux

poulces d'espoisseur et les panneaux de pareille espoisseur, et au dedans sera assemblé un fond de quatre poulces d'espoisseur où sera allegy et pris une médaille d'un Christ du costé du cloistre des libraires, et une Vierge du costé du cimetière, les médailles ornées de festons de fleurs, et le tout conformément au desseing de l'imposte ou ceintre sera faict de mesme assemblage et compartiment au dedans de l'église que celles ci-dessus et [uni] ? suivant le desseing paraphé des assemblages de derrière.

PETITES PORTES

Les battants du costé des fiches seront de dix poulces de large et les battants du milieu seront de six poulces...

Plus les parquets au bas desdictes portes seront assemblés en lozange de deux poulces d'espoisseur...

Plus les cadres seront de bois, assemblages de quatre poulces et demy de large...

Plus au-dessus desdictz cadres sera faict une frise de feuille d'acanthe, et au-dessus une guirlande de fleurs et orné d'un cordon d'architecture, et au-dessus d'icelle sera faict deux tables datantes (*sic*) orné d'un panneau de sculpture, [enrichi] d'un chiffre de Saincte-Croix, et entouré de palmes et lauriers, et dessus ladicte table d'attente (*sic*) une corniche ornée de moulure, le tout suivant le desseing et profil.

Plus derrière ladicte table d'attente et les parquets d'en bas sera mis des panneaux de quinze lignes d'espoisseur, aussi arrasés pour remplir l'espoisseur desdictes portes.

PORCHES

Plus sera faict deux porches, l'un du costé du cimetière, l'autre du costé du cloistre de MM. les chanoines.

CHARGES

L'entrepreneur fournira de touttes matières nécessaires...

Appartiendra à l'entrepreneur lesdictz bois archeptez et com-

mencez à travailler par lesdicts Colas et Manceau, moyennant 450 livres qui viendront en déduction du prix auquel lesdicts ouvrages seront adjugez.

Après laquelle lecture faicte est apparu Simon Franchomme, Me menuisier à Orléans qui a offert de faire lesdicts ouvrages de menuiserie et sculpture aux charges et conditions sus exprimées suivant et conformément audict devis, desseing, plan et profils donnés en communication, moyennant 4,000 livres ;

Par Jean Fibardel, aussy Me menuisier à Orléans, y demeurant paroisse de (*sic*)... moyennant 3,900 livres ;

Par ledict Franchomme, à 3,800 livres ;

Par Claude Lebon aussi Me menuisier à Orléans, à 3,700 livres ;

Par Jacques Lefeuvre pareillement maître menuisier à Orléans, à 3,600 livres.

Et d'autant qu'il ne s'est trouvé personne qui ait voulu faire autre rabais aurions continué l'assignation pour faire l'adjudication desdictz ouvrages au jeudi premier du présent mois.

Après quoy serait apparu ledict Franchomme qui a offert de faire lesdicts ouvrages auxdictes charges et conditions, moyennant 3,590 livres ;

Par ledict Fibardel, à 3,580 livres ;

Par ledict Franchomme, à 3,570 livres ;

Par ledict Fibardel, à 3,560 livres.

Auquel comme moins disant avons adjugé lesdicts ouvrages de menuiserie et sculpture moyennant ladicte somme de 3,560 livres, aux charges et conditions...

Fait au bureau tenu en l'hostel épiscopal à Orléans, le jeudi 7 de mai 1693.

Signé : Jean FIBARDEL, VAUCLIN (1),
CURAULT, PRÉVOST,
BARRÉ, BOUTHEROUX.

---

(1) Me charpentier, caution.

Note relative à une inscription funéraire sur plaque de plomb, trouvée dans l'enclos des Dames de St-Dominique, de Montargis.

Le 21 février 1896, à Montargis, des ouvriers de l'usine à gaz, exécutant une fouille dans la rue de l'Enclos, découvraient deux dalles, qui recouvraient deux caveaux de un mètre cinquante centimètres de profondeur.

Dans l'un de ces caveaux, qui était cimenté, on rencontrait un tibia ; des débris d'étoffe de bure, ornementée d'une grecque noire et recouverte d'une autre étoffe brochée d'or ; et une plaque de plomb de 0m 40 sur 0m 36 portant en caractères assez lisibles une inscription.

Cette inscription, relevée par l'*Indépendant de Montargis* (samedi 29 février 1896), nous paraissait sur plusieurs points incorrecte.

Nous l'avons soumise à M. Paul Quesvers, de Montereau-Fault-Yonne, si érudit ès histoire du Gatinais. Bien nous en a pris : car rien qu'en recourant au P. Anselme — (T. XIII. p. 4282), le docte membre de la Société archéologique du Gâtinais a pu rétablir un texte évidemment correct.

En effet, Jeanne de Dreux, dont il est ici question, était la troisième fille de Robert IV, comte de Dreux, et de Béatrix de Montfort, Dame de Rochefort, et petite nièce de la fondatrice du couvent des Dominicaines de Montargis, la V. Amicie de Montfort.

Elle fut mariée deux fois : 1° avant 1292, à Jean IV, comte de Roucy, qui mourut en 1302 ; 2° avant 1307, à Jehan de Bar, seigneur de Puisaye : elle fit son testament le 1er octobre 1324.

Elle était donc de Dreux par son père, comtesse de Roucy par son premier mari ; Dame de Puisaye par son second mari ; et de Rochefort (en Yveline) par sa mère.

D'après ces données positives, il faut donc lire ainsi l'inscription :

CI-GIT M[me] JEHANNE DE DREUX
COMTESSE DE ROUCI ET DAME DE PUISAYE ET ROCHEFORT
QUI TRÉPASSA L'AN DE GRACE MIL CCC ET XXXIII
LE ONZIESME JOUR DU MOIS D'AVRIL

La plaque de plomb et les débris d'étoffe ont été remis à M. le maire de Montargis, pour être déposés dans le musée de cette ville. Quant aux ossements, ils ont été, sur l'ordre de l'administration municipale, transportés au cimetière (1).

T. COCHARD.

(1) Cfr. sur les Dominicaines de Montargis : Dom MORIN, dans son *Histoire du Gâtinais* ; et l'abbé COCHARD, dans son opuscule sur les *Enfants de saint Dominique dans l'Orléanais.*

**Lettre du duc de Montpensier à Charles IX,
écrite d'Orléans, le 5 mai 1568.**

En collectionnant la correspondance de Catherine de Médicis qui fait partie des documents français de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, j'ai rencontré une lettre inédite intéressante, datée d'Orléans, le 5 mai 1568.

Elle est du duc de Montpensier, qui rend compte au roi d'une mission dont il l'avait chargé. Le duc de Montpensier, était ce Louis de Bourbon, appartenant à une branche cadette de la maison royale de France, frère du prince de la Roche-sur-Yon, dont le fils unique était mort accidentellement à Orléans en 1560, très en faveur sous François II et Charles IX, gouverneur général de la Touraine, et mêlé à tous les événements des guerres religieuses. Il avait épousé Jacqueline de Longwic, dont il eut un fils, connu sous le nom de prince Dauphin, qui se distingua toute sa vie par sa droiture et sa modération. Sa seconde femme, fut en 1570, la célèbre Catherine de Lorraine, sœur des Guises. On est au lendemain de la dernière guerre civile, pendant laquelle les protestants se sont emparés d'Orléans, y commettant des excès sans nombre ; la paix vient d'être signée à Lonjumeau le 23 mars : et la tâche des gouvernants est de retablir partout l'autorité royale fort compromise.

Voici la lettre :

Sire, estant ce jour d'huy arrivé en ceste ville d'Orléans, je me suys incontinent informé de mon filz de l'ordre et police qui y a esté donnée et comme toutes choses s'y conduisent, lesquelles, à ce que j'ay peu veoir et entendre, sont si bien acheminées qu'on en peult esperer une bonne fin et yssue. De ma part, Sire, encores que je soys party d'Estampes et que la traicte soyt grande, sy n'ay-je laissé pour cela de me mectre en peine d'arriver de fort bonne heure et aller visiter les lieux plus commodes pour y faire les citadelles que Vostre Ma-

jesté veult et entend y estre faictes, estant accompaigné des cappitaines qui y commandent et des principaulx de ceste ville ; si j'eusse eu auprès de moy l'ingénieur de Monsieur de Nevers, je lui en eusse faict faire le desseing. Toutefoys, s'il plaist à Vostre Majesté l'envoyer, mon filz retardera son partement pour l'attendre et luy montrer et dire ce qui en a esté resolu et arresté entre nous, afin d'en faire dresser les pourtraictz et le vous porter luy mesme. Au demeurant, je ne vous puys celler, Sire, que j'ay trouvé toutes les églises de ceste ville en très piteux estat et que si ceulx qui ont mis la main à faire ung tel œuvre eussent esté aussi promptz et diligens à les conserver en leur entier, comme ilz ont esté à reparer et fortiffier ceste ville, la desolation et ruyne n'en seroit pas de beaucoup si grande. Je supplye nostre Seigneur qu'en ce qui regardera le bien de voz affaires et service de Vostre Majesté, mon filz s'en puisse acquicter de si bonne façon que Votre dicte Majesté en reçoive le plaisir et le contentement que désire.

De Orléans, ce V[e] jour de may 1568.

Voustre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LOYS DE BOURBON.

Le duc de Montpensier mourut gouverneur d'Orléans l'année suivante.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

PEINTRES VERRIERS ORLÉANAIS

La peinture sur verre était autrefois en grand honneur dans notre province. La foi de nos pères s'exerçait principalement en faveur des églises et alimentait le travail de nombreux artistes, dont le temps a malheureusement détruit l'œuvre fragile.

Un honorable instituteur de Tavers, aujourd'hui en retraite, M. Adam, a utilisé ses loisirs à compulser les anciennes minutes des notaires de Beaugency.

Ses recherches ont été fructueuses et consistent notamment en un certain nombre de marchés passés avec des peintres verriers de Beaugency, d'Orléans et de Tours, au cours des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

M. Blondel, notaire à Beaugency, dont les minutes renferment une partie de ces actes, a bien voulu les transcrire avec notes, en me chargeant de les communiquer à mes collègues. Afin de répondre au désir de la Société, j'ai analysé succinctement ces documents si intéressants pour l'histoire de l'art dans l'Orléanais et dont nous ne saurions trop remercier MM. Adam et Blondel.

Au cours de mes recherches aux archives du Loiret ou dans les minutes de notaires d'Orléans, j'ai rencontré un certain nombre de documents similaires relatif aux peintres verriers d'origine orléanaise ou ayant travaillé dans notre pays. En attendant l'occasion de les communiquer à la Société ; voici quelques-uns des noms qui sont passés sous mes yeux.

Au XVe siècle : Hannequin de Bois le Duc, Cardin du Duit, Henri Guidal, Pierre Acarie, Guillaume Labbé, Jean Pommier, Jean Le Febvre.

Au XVIe siècle : Jacques Richier ou Richer, Guyot Aubert, Christophe Fleury, Jean Galinart.

Au XVII[e] siècle : François de La Fontaine, Guillaume Loiseau, Daniel Duneau, Guillaume Le Vieil, Michel Boyer, Martin de Bresne, Meusnier. — Bernard Perrot et Desnoirreterre tous deux maîtres des verreries d'Orléans, le dernier mort à la fin du *XVIII[e] siècle.*

H. HERLUISON.

I. JEHAN RICHER

Peintre verrier demeurant à Beaugency, fait marché avec maistre Regnault le Vovier, prestre commandeur de Saint-Antoine du petit Jérusalem de Beaugency, dépendant de la commanderie de Boigny, d'un vitrail pour ladite commanderie, représentant sainte Catherine, saint Nicolas, saint Regnault, saint Antoine, moyennant cent sols tournois et un traversier de vin cleret d'Auvernay. Ce marché qui porte la date du 30 décembre 1476, fut transporté le 27 mars de l'année suivante à Regnault *Lambert* vitrier à Beaugency.

Le même Jehan *Richer* traite le 12 mars 1488, avec Guillaume de Ségrie, varlet de chambre et taillandier de madame la comtesse de Dunois pour six formes de vitres en la chapelle de saint Michel. Ces verrières devaient comprendre : le Crucifix, Notre-Dame et saint Jean ; N. D. de Pitié et saint Martin ; Dieu et la Madeleine, saint Gentien, saint Fuscien et saint Victorien, sainte Catherine, sainte Agnès ; saint Christophe et son fardeau ; saint François et saint Sébastien ; avec les armoiries du Roy de la Royne et du Daulphin, de monsieur Dunois et de madame son épouse. Le tout pour la somme de neuf livres.

II. JEHAN ET FRANÇOIS DE LA FONTAINE

A cet artiste vitrier-peintre à Beaugency, Henry Vergier, receveur de l'abbaye, confie le soin de décorer la fenêtre du pignon de solaire de l'église Saint-Firmin de Beaugency (23 décembre 1598).

Cette œuvre se composera d'un crucifix de six pieds de roi

proportionné à la grosseur de la colonne ou pyramide qui sera peinte. Au pied de la colonne et crucifiement seront représentés ledit Vergier, sa femme, son fils et sa fille avec ses armes présentées par saint Michel. Dans les nuages, un Saint-Esprit et les effigies de N. S. P. le Pape et du Roy. Aux deux côtés du Crucifix seront les images de Notre Dame et de saint Jean l'Évangéliste, et aux pieds, la Magdeleine. Le tout pour la somme de 50 écus.

Les minutes de Jean Tournois, notaire à Lestiou, renferment, à la date du 29 mars 1604, un acte passé entre *François de La Fontaine* et Jehan Herbellin, procureur fiscal de la seigneurie d'Avaray et notaire royal au bailliage de Blois, demeurant à Avaray, pour la façon d'un vitrail destiné à l'église d'Avaray. Pour 33 livres tournois, l'artiste s'engage à faire le vitrail de la chapelle Saint-Claude, où sont sépulturés les membres de la famille Herbellin. Le tout agrémenté de saints, saintes, d'un aigle, du soleil et de la lune.

Le 11 mai 1603, les gagiers de l'église Saint-Sulpice, de Lestiou, commandent une verrière à *François de La Fontaine*, pour la chapelle Notre-Dame, pour le prix de 36 livres tournois.

Le maître vitrier sera tenu de peindre en grandes figures saint Salvator et saint Jacques, et dans les panneaux à l'entour mettre aussi en peinture tant l'histoire de Monsieur saint Jacques que l'histoire du pèlerinage, qui fut exécuté à Saint-Dominique, avec le cop et la géline. Ensemble, mettre aussi en peinture lesdits bailleurs en grands personnages, avec bourdons, coquilles et chiffres.

Moyennant 9 livres dix sols, une autre verrière, placée à l'endroit de l'autel de saint Vincent, devra représenter un saint Nicolas, avec la Résurrection des trois clercs et un saint Clément avec un Maure. Le tout de grand volume.

(1) Payé à François de la Fontaine 23 livres tournois pour la façon d'une vitre à neuf dans la chapelle de N.-D. de l'église Saint-Nicolas de Beaugency représentant N.-D. de Pitié, le crucifiement et saint Michel. (Archives du Loiret, registre de la fabrique de Saint-Nicolas, 7 juin 1604.)

III. FRANÇOIS DE LA FONTAINE
LOUIS PORCHER

Hector de Villebresme, seigneur de Rougemont, etc., homme d'armes de la compagnie de Mgr le Dauphin, demeurant à Fougères, étant de présent à Beaugency (2 mai 1609), baille à *François de La Fontaine* et à *Louis Porcher* (son gendre), maîtres peintres et vitriers de Beaugency, une vitre à faire dans le pignon du chœur de l'église Saint-Nicolas, de Beaugency, appelée la maîtresse vitre. Devrait figurer le Crucifiement, en douze panneaux, le seigneur de Rougemont et ses armes. Vers le bas, douze portraits désignés dans un formulaire, le tout pour cent livres. En présence de Jacques Gouthière, prêtre-religieux de l'abbaye de Beaugency, et prieur-curé de Saint-Nicolas.

La même église Saint-Nicolas de Beaugency donne lieu, à la date du 23 septembre 1609, à la confection de verrières, par *Louis Porcher*, pour Guillaume Marcadé, marchand à Beaugency.

Toute la vitre du pignon de l'église du côté de l'autel de Notre-Dame devra contenir :

1° Dans les six panneaux du hault, une Assomption de Notre-Dame assistée d'anges, et au-dessus l'image de Dieu le Père, recevant au Ciel ladicte Notre-Dame avec « l'escripteau » convenable ;

2° Les six autres panneaux dessous le trépassement de la Vierge Marie, assistée des douze apôtres ;

3° Les trois panneaux du bas contiendront une Annonciation de Notre Dame. Le tout en grand volume avec bordure à l'entour.

Enfin la réfection de la rose du pignon d'aval, de ladite église, cette rose peinte en rouge avec un Saint-Esprit au « mitan » et, dans chaque feuillage, une tête de chérubin.

Le tout moyennant soixante livres et livrable à la Sainte-Catherine.

François de la Fontaine traite encore le 9 février 1611,

avec Gentien Boucquenay, chef d'eschansonnerye du Roy, demeurant à Beaugency, moyennant la somme de trente-six livres tournois pour un vitrail de l'église Saint-Firmin, de Beaugency, composée de quinze panneaux. Cette vitre, placée à la seconde ouverture, au-dessus du maître-autel, devant et à l'opposite de l'autel Saint-Sébastien, devait comprendre : au premier panneau du haut, un Saint-Esprit, en forme de collombe, avec nuages et rayon aux deux côtés, deux chérubins et un au bas ; la partie centrale saint Gentien et sainte Catherine, le tout accompagné d'une bordure de fleurs avec chiffres.

L'acte passé devant Florimond Segretier (étude Blondel), est signé de deux témoins nommés Pierre Regnard et Florimond Grosseteste.

En l'année 1600 : l'église de l'abbaye de Beaugency fut l'objet de la restauration d'un vitrail et de peinture du rétable de la chapelle Saint-Louis, *Louis Porcher*, chargé d'exécuter ces travaux fit marché, le 31 décembre de cette même année avec Pierre Carré le jeune et Cosme Pourcellet, proviseur de la confrérie de Sainte-Anne. Il s'agissait de réparer les plombs de la vitre placée du côté du cloître. La peinture comprenait un fond de parement sur lequel devait figurer sainte Anne et à ses côtés un ange ayant un genou en terre l'autre levé, tenant un chandelier garni d'un cierge allumé. Le plafond et l'écran contenaient les figures de Dieu le Père et de Notre-Dame ayant les mains jointes en forme d'Assomption et un croissant sous les pieds. Ces deux figures accompagnées de nuages. La dépense s'éleva à quinze livres tournois Florent Myné, notaire étude Blondel.

Louis Porcher, maître peintre et vitrier à Beaugency s'engage le 23 septembre 1609, envers Guillaume Marcadé, marchand à Beaugency, à faire la vitre du pignon de l'église Saint-Nicolas, du côté de l'autel du N. D.

Les six panneaux du hault devront contenir une Assomption de Notre-Dame, assistée d'anges en grand volume et au-dessus

l'image de Dieu le Père, recevant au ciel ladite Notre-Dame, avec l'écriteau convenable. Dans les six autres panneaux au dessus le trépassement de la Vierge Marie assistée des douze apôtres, peinte également en grand volume.

Dans les trois panneaux du bas une Annonciation de Notre-Dame.

IV. JEHAN PICQUAULT

Vitrier demeurant à Orléans, paroisse Saint-Pierre-Empont passe un marché à Beaugency pour les vitraux de l'église Saint-Firmin de cette ville.

Cet acte qui fait partie des minutes de Me Blondel a été transcrit par son prédécesseur médiat Guillaume Juvyneau à la date du 10 avril 1498.

Jean Barré, lieutenant-général de M. le bailly de Beaugency, Étienne Chollet et Benoît Gourdin, au nom et comme gagier de l'église paroissiale de Beaugency conviennent que l'artiste exécutera deux verrières. L'une destinée à être placée au-dessus de l'autel de Saint-André et de Saint-Clément devra représenter les images de Saint-André, Saint-Clément et Saint-Éloi et autres qui lui seront indiquées. La seconde qui prendra place au-dessus de l'autel du presbytère représentera un *Te Deum* ou autres histoires indiquées ultérieurement. Livrables la première à la Pentecôte, la seconde à Notre-Dame de septembre moyennant la somme de six vingt livres.

V. NICOLAS PINAIGRIER — FRANÇOIS TOUTAIN

Les deux derniers marchés concernent encore l'église Saint-Firmin. Ils sont intéressants par le nom des artistes.

Dans le premier portant la date du 28 février 1711, MM. Mothiron, André Chiquet, François Judes, Pierre Ponthus, Julien Viau, marchands à Beaugency, confrères de la confrérie du Saint-Sacrement baillent à *Nicolas Pinaigrier*, maître vitrier et peintre, demeurant à présent à Tours, paroisse Saint-Saturnin, étant à présent à Beaugency, une vitre à poser à la troisième

ouverture du haut pan, « qui a été nouvellement construite ». En haut d'icelle vitre sera faite l'image du Saint-Esprit en forme de colombe, assisté de chérubins et nuages. Plus bas un tabernacle porté par deux anges. Dans le tabernacle un calice avec l'hostie aussi rempli de nuages et de chérubins, avec un soleil et rayons autour du calice.

Le surplus de ladite vitre sera consacré à l'histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ faisant la cène avec ses douze apôtres. Ce bail fait moyennant la somme de quarante-huit livres.

Au second marché, fut présente vénérable et religieuse personne, frère Jacques Disme, prêtre-prieur de l'église Saint-Firmin, qui confesse avoir baillé à *François Toutain*, maître vitrier et peintre demeurant à Orléans, étant de présent à Beaugency, une vitre à faire dans la chapelle nouvellement bâtie en l'honneur de Notre-Dame En laquelle victre sera portraict ung Dieu le Père, tenant en ses bras ung crucifix, avecq quatre anges tenant en leurs mains les vestiges de la Passion et ung Sainct-Esprit au hault. Ladite victre semblable au portraict représentant le saint prieur et présentement mis ès-mains dudit preneur lequel sera obligé de faire les couleurs des meilleures et plus exquises comme azur et rouge et faire que lesdites couleurs ne soient blafardes ni déchargées ». Livrable le 18 octobre 1617, moyennant la somme de quarante-cinq livres tournois.

LA BAGUE DE PERTINAX

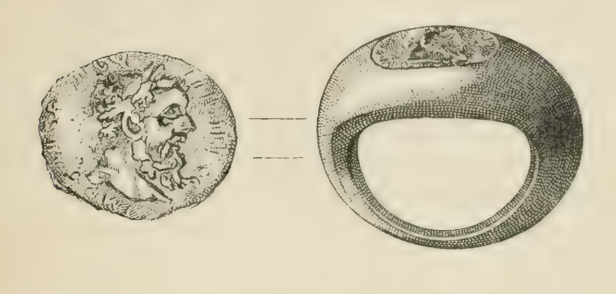

Messieurs,

Je n'ai jamais eu l'inexécutable prétention de placer au même niveau que les collections des grandes capitales le musée historique de notre ville, l'ingénieuse fable de notre Lafontaine, la grenouille et le bœuf, aurait bientôt raison de pareille audace, mais j'ai toujours pensé et pense encore, qu'un musée provincial, quand il est dirigé constamment avec les lumières de l'étude, le discernement des dépenses, le choix des objets, le dévoûment à sa prospérité, que ce musée peut s'élever à un très haut degré dans les sanctuaires de la science et marcher le front superbe, avec les trésors princiers des reines de l'Europe que d'opulentes allocations, et des voyages scientifiques enrichissent sans cesse.

Orléans, Messieurs, a la gloire peu commune d'avoir ouvert et de posséder un musée où sont contenus des trésors de science, un sanctuaire méthodiquement diposé, où le savant, l'artiste, l'homme de goût, peuvent trouver jouissance et profit, heureux de trouver à bonne source, profonde et sûre, le contentement de leurs nobles aspirations.

Un trésor est entré, Messieurs, dans notre musée historique, et je viens vous le faire connaître.

C'est une bague en or de très grande proportion, de forme dite chevalière, portant, encastrée dans son chaton, une médaille en or de Pertinax : vous savez, Messieurs, que les médailles de cet Empereur sont rares ; la raison en est simple ; il ne régna que quatre-vingt-dix jours : vertueux, restaurateur de l'ordre, de la moralité et de la discipline que les années honteuses de l'Empereur Commode avaient fait disparaître, il déplut aux prétoriens, corrompus par douze années de licence, et ils l'assassinèrent après trois mois de règne et d'efforts courageux pour laver Rome des souillures où elle était plongée.

La rareté des médailles de Pertinax s'explique donc par la brièveté de son règne, et celle du musée trouve encore une autre richesse dans la beauté de sa monture.

Mais il faut maintenant vous dire comment il m'a été possible de l'acquérir.

Dans le cours du matin du mois d'avril 1880, je vis entrer chez moi M. Grivot, notaire, demeurant cloître Sainte-Croix, n° 7 ; il connaissait mes goûts d'antiquaire, il me dit qu'il venait leur faire appel, car il était récent possesseur d'une médaille en or portant une figure barbue, fort laide, et il insistait sur ce mot, entourée d'une légende qu'il ne pouvait déchiffrer ; il me pria donc de lui rendre ce service de lecture et de venir chez lui, où la pièce me serait remise entre les mains. J'avoue que j'hésitai intérieurement quelque peu, car j'avais été si souvent mis en présence de monnaies et autres objets sans valeur, j'avais tant de fois perdu mon temps à les examiner, que je répugnais à m'occasionner un déplacement inutile, mais la loi de politesse l'emporta sur mon incertitude, et le lendemain matin, j'allai chez M. Grivot qui me remit la médaille et sa bague. Je reconnus de suite la figure d'un Empereur romain, mais la légende n'étant pas très facile à lire promptement, je le priai de me la confier durant une journée. Arrivé chez moi, je lus bientôt le nom de *Publius*

Helvidius Pertinax : j'avais entre les mains une rareté numismatique ; mais je n'en avais pas la propriété, et je vous laisse à croire si je conçus bien vite la volonté de l'acquérir pour le musée. Je m'empressai donc de retourner le lendemain matin chez M. Grivot, auquel je donnai la lecture du nom de l'Empereur qu'il avait qualifié de personnage affreusement laid et de sa légende; puis je lui demandai s'il tenait à conserver cette médaille, que dans le cas où il voudrait s'en dessaisir, je l'accepterais pour les collections du musée. Il me répondit simplement qu'il la céderait volontiers, qu'elle lui avait coûté 45 francs, et que si je lui remboursais cet argent, il m'en ferait la cession ; le marché fut conclu et je devins possesseur de la médaille dans son sertissage ; je le priai alors de vouloir bien me dire comment cet objet était arrivé entre ses mains.

Voici sa réponse faite du ton le plus naturel, sans apprêt, sans recherche avec toute la saveur de la vérité ; je la donne textuellement, car elle s'est gravée profondément dans ma mémoire, à cause de l'importance que je devais y attacher :
« Durant l'année 1880, je fis chez un vigneron du faubourg Saint-
« Vincent un inventaire, par suite d'un décès et de son héri-
« tage. Il paraît que ma façon d'agir fut agréable à ce vigneron
« car après la conclusion des affaires, il me dit qu'il m'était
« reconnaissant de ma conduite, et voulait me témoigner sa
« reconnaissance. Je sais, me dit-il que vous êtes amateur
« de curiosités, je vous en offre une que je possède depuis deux
« ans, elle n'a pour moi aucun prix, je l'ai trouvée en 1878,
« en marrant une pouée de vigne de mon champ du faubourg.
« Elle roule dans ma commode depuis cette époque, elle aura
« pour vous, un curieux, quelque valeur. J'acceptai, et en
« arrivant chez moi, j'ai voulu me rendre compte de l'objet
« donné, je vis qu'il n'était pas en cuivre comme l'avait
« cru mon vigneron, mais en or, la figure et les lettres étaient
« barbares et illisibles, mais le métal était bien de l'or, ma
« femme fut du même avis, nous différâmes sur un point. Je
« voulais garder cet objet sans avertir le vigneron de son

« erreur, le don est un acte de reconnaissance, disais-je, et « fait avec pleine volonté, j'en suis donc légitime possesseur. « M^{me} Grivot plaida la cause d'ignorance du vigneron et celle, « pour le moins, de la délicatesse, je cédai, nous pesâmes « l'objet qui nous sembla avoir une valeur de 45 francs que je « remis au vigneron. »

Tout n'est pas, Messieurs, dans la vie d'antiquaire, une rose sans épine, un ciel sans nuage, une joie sans mélange ; je venais d'en éprouver une très vive, mais elle s'altéra bientôt et il m'arriva un doute sur la nature du métal de la bague. Était-il bien en or, ainsi que la médaille ? De tristes événements autorisaient ce doute, je me hâtai de l'éclaircir en recourant au savoir d'un orfèvre bien connu à Orléans par sa longue expérience et son incontestable honnêteté, M. Molgatini ; il la soumit à ses regards, à ses mains, à ses réactifs et déclara que l'or était de bonne qualité, la pesa et constata que le poids représentait 125 francs.

Mais arriva une seconde épine : je n'avais donné à M. Grivot que 45 francs, prix qu'il m'avait demandé croyant que telle était sa valeur ; l'orfèvre l'avait estimée 125 francs, la différence était de 50 francs, le vendeur l'avait cédée sans pression, avec pleine liberté, le marché était conclu, par conséquent la propriété dûment transférée. Devais-je agir à l'égard de M. Grivot, comme lui-même avait agi envers son vigneron ? J'avoue que j'étais sur le point de trancher la question en ma faveur, le musée faisait de cette manière une si brillante acquisition ! Cependant je voulus me donner un repos entier d'âme et consultai un habile et consciencieux dénoueur de difficultés, et je fus condamné à son tribunal, si ce n'est pas devant la rigoureuse conscience, mais devant une raisonnable délicatesse, et je remis 50 francs à mon vendeur qui me remercia, mais ne put m'enlever un certain voile de tristesse.

Une troisième épine survint, elle ne fut pas la moins acérée. J'appris par M. l'abbé Cochard, directeur des *Annales religieuses* du diocèse, ayant des liaisons avec M. Grivot, qu'une seconde bague également en or, mais plus petite, avait été

trouvée par le même vigneron au même endroit, avec la première et donnée également par lui à M. Grivot. Elle portait une intaille représentant la victoire. M. Grivot voulant la conserver parce qu'elle était plus portative que la première et éviter mes instances pour la posséder, ne m'en avait point parlé. Ne pouvant emporter la place d'assaut, je m'efforçai plusieurs fois, à l'aide des bienveillantes tentatives de M. Cochard, d'entrer habilement dans la place. Ses efforts et les miens furent inutiles, il ne me fut jamais possible de me procurer même la vue de cette bague que M. Grivot montra quelquefois à M. Cochard. M. Grivot a quitté Orléans, la bague est partie avec lui, sans espoir aucun de retour ; je ne m'en consolerai jamais, car ce second anneau complétait l'histoire du premier dont je vais tâcher de faire apprécier à nous surtout, Orléanais, toute l'importance. La question de *Genabum* et la topographie de notre ancienne cité s'y rattachent facilement ; la richesse du métal des deux bagues et particulièrement des sertissures du chaton, annoncent bien évidemment que le possesseur était un personnage opulent, voulant se donner la jouissance d'un objet précieux et l'avoir chaque jour sous les regards, ainsi que sous les yeux étrangers. *Genabum*, centre et marché du commerce de la région chartraine, devait attirer les grands spéculateurs commerciaux et leur procurer de grosses fortunes, occasion de grandes dépenses. On peut donc croire sans témérité que nos bagues ont appartenu à une famille opulente de négociants. La plus forte a dû couvrir le robuste doigt du mari, la plus petite a dû orner le doigt plus faible de sa femme.

Mais comment se fait-il que ces objets aient été trouvés dans le faubourg Saint-Vincent, à la proximité de la ville ?

Vous savez, Messieurs, qu'en dehors des cités, les Gallo-Romains construisaient des maisons de plaisance appelées *villa*, dont nous retrouvons souvent les vestiges. Les riches commerçants de *Genabum* ont dû se procurer ces habitations rurales auprès de la ville. Notre faubourg Saint-Vincent leur offrait cet avantage, c'est le seul même qui le leur offrît. Au

Midi, il aurait fallu qu'ils traversent le pont ; à l'Est, se trouvait une forêt ; à l'Ouest, ils auraient dû faire un chemin relativement plus long ; au Nord, ils avaient, au pied de l'enceinte de la ville, un terrain uni, fertile, de très facile abord, ils le choisirent, et il faut voir également dans ce choix la cause du cimetière que nos ancêtres y placèrent, que les travaux du chemin de fer, en 1846, ont malheureusement coupé en deux et dont est sortie la pierre tumulaire déposée dans notre musée historique et qui porte l'acte de naissance de *Genabum* mis en lumière tout à la fois par nos concitoyens, MM. Charpignon et de Pibrac et par les antiquaires de France ; il faut également voir dans ce choix la cause des médailles de tout métal, des tuiles à rebord, des vases en terre cuite, des conduites d'eau, d'une bague en or avec intaille, d'aiguilles en os, d'un mercure en terre cuite blanche, trouvés plusieurs fois dans les terres de ce faubourg.

Mais pourquoi les deux bagues ont-elles été trouvées réunies ensemble dans le même enfouissement ?

On doit, je pense, en attribuer la cause à l'une des incursions des barbares dans les Gaules ; à leur approche, nos aïeux ont cherché à soustraire aux envahisseurs ce qu'ils avaient de plus précieux et prendre ensuite la fuite pour mettre leur vie en sûreté. Une mort violente par la main des soldats, ou toute autre cause a trompé leur prévision de retour, et c'est ainsi que 1,500 ans ont passé sans bruit sur l'enfouissement des deux bagues conjugales. La célèbre découverte des bronzes de Neuvy-en-Sullias, dans notre département, s'explique par le même motif : mettre les trésors à l'abri du pillage par les envahisseurs, puis les enfouisseurs sont tués et emportent avec eux le secret de leur travail.

Voici, Messieurs, l'intéressante histoire de notre bague de Pertinax. Je tenais à vous en montrer l'inattaquable authenticité et les détails dans lesquels je suis entré donnent toute certitude à cet égard ; la bague et son chaton ont d'ailleurs passé sous les yeux de connaisseurs expérimentés, des savants

de Paris, du conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, qui a demandé son moulage et l'a déposé dans les collections nationales.

Vous aimerez, je le crois, Messieurs, à placer dans vos travaux cette notice qui est l'expression fidèle de la vérité. Un pareil trésor, que nous envieront les plus belles collections de France, devait avoir écrites les pages de sa vie. Un récit verbal est intéressant, mais c'est au travail scripturaire et déposé dans les actes d'une Société, à lui donner la sanction définitive de la vérité et de l'immortalité.

Vous permettrez en outre, Messieurs, que ce travail porte la signature des trois personnes qui ont eu une place spéciale dans l'histoire de la bague de Pertinax et de sa compagne, par la vue, la parole et l'action.

DESNOYERS.

Les soussignés attestent que la bague dont il est ici question provient de M. Grivot, ex-notaire.

T. COCHARD, *Chan. dir. des Annales.*

H. HERLUISON. *Libraire.*

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES ANTIQUES

ET DE

PUITS FUNÉRAIRES

A St-Martin-le-Seul, près Pithiviers

Dans le courant de l'hiver 1895-1896, le terrain entourant la petite église de Saint-Martin-le-Seul a été défoncé à un mètre de profondeur, pour y faire des plantations. Les ouvriers ont rencontré l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église, autrefois paroisse de Beaudrevilliers. Dans un rayon de 10 mètres, au nord de l'église, se trouvent de nombreux corps enfouis très-peu profondément, le roc calcaire formant le sous-sol, à 50 ou 60 centimètres, n'ayant pas été entamé. Les terrassiers se ne sont pas, d'abord, préoccupés de ces sépultures, leur attention n'a été éveillée que par la rencontre d'une pièce de Constantin, petit bronze ; c'est la seule pièce romaine qui ait été remarquée. A partir de ce jour, ils ont recherché les monnaies qu'ils croyaient avoir une grande valeur, mais ont brisé les poteries funéraires qu'ils ont rejetées dans la fouille. M. le curé de Pithiviers qui faisait faire les travaux, les engagea à recueillir, avec soin, tous les débris qu'ils rencontreraient. Devant le portail ouest, les corps étaient plus nombreux et enterrés plus profondément, la plupart étaient bouleversés par des inhumations successives. Presque tous les corps étaient accompagnés de poteries contenant du charbon et une pièce de monnaie, usage de l'antiquité qui paraît s'être conservé jusqu'à une époque assez récente. En effet, les pièces les plus anciennes remontent à Charles V, les plus

Covpe des pvits Fvnéraires.

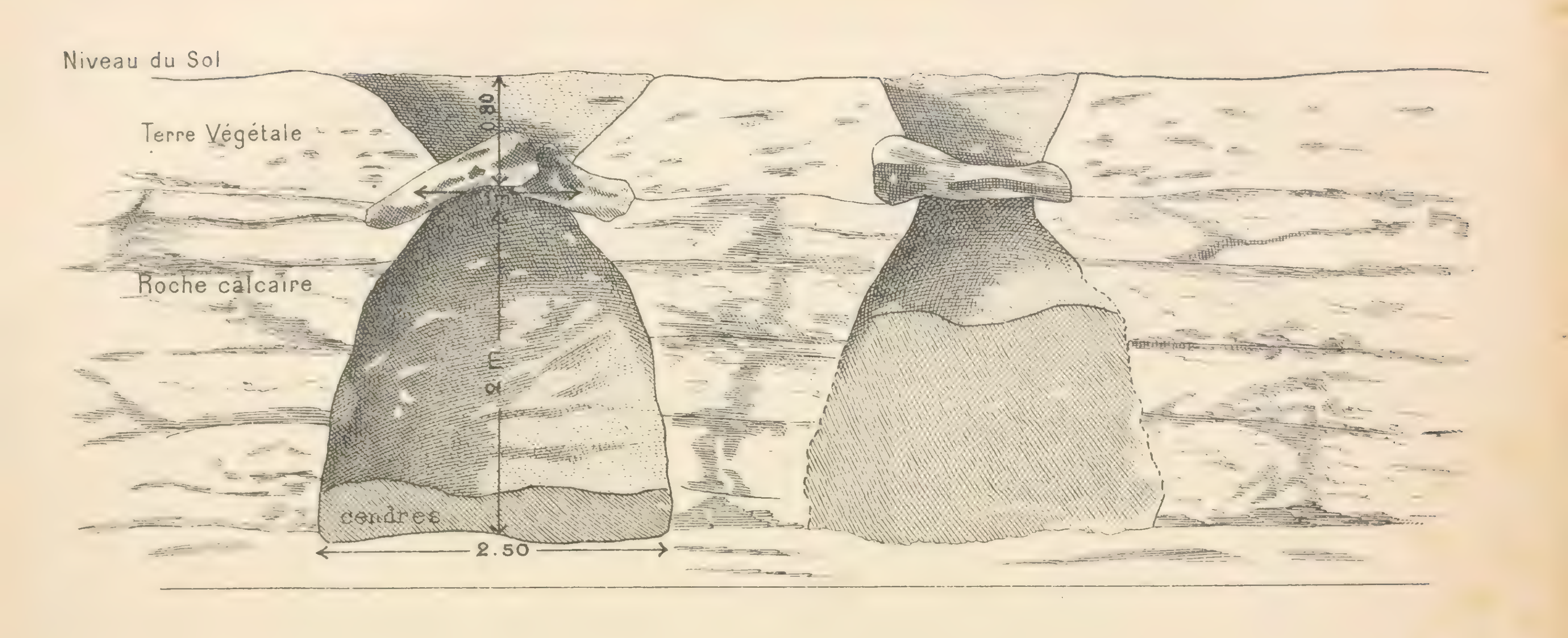

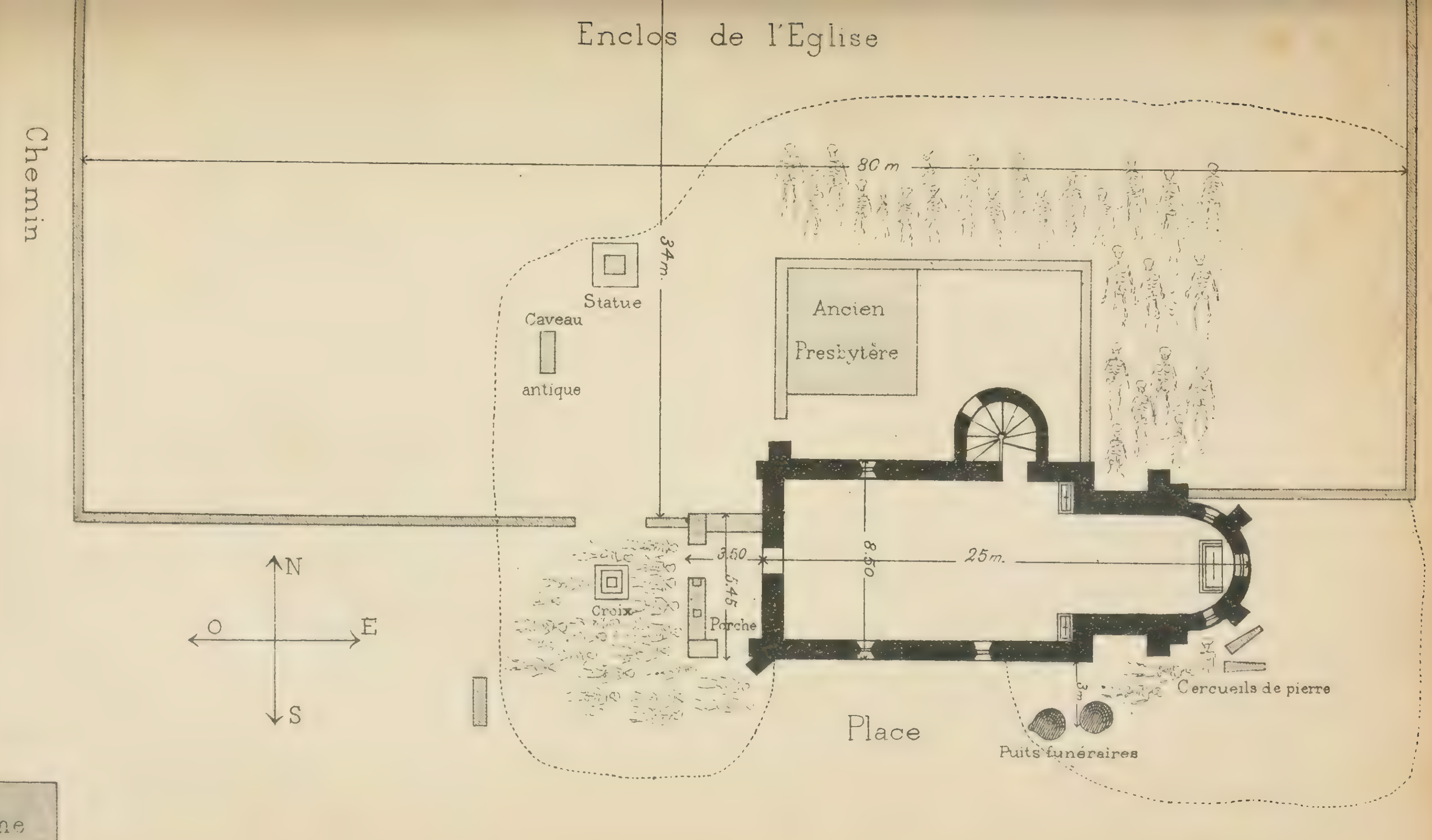
Enclos de l'Eglise
Chemin
80 m
34m.
Statue
Caveau
antique
Ancien
Presbytère
3.50
5.45
8.50
25m.
Croix
Porche
N
O
E
S
Cercueils de pierre
3m
Place
Puits funéraires
Ferme

nombreuses sont des deniers tournois de Louis XIII, Gaston d'Orléans, des liards de Louis XIV. Les poteries, avec charbon, ont été employées, au moins, jusqu'à cette époque, car on y trouve des vases de forme encore en usage aujourd'hui.

Mais la partie la plus intéressante des fouilles a eu lieu au sud de l'église, près de l'abside. On y a rencontré deux cercueils de pierre, orientés les pieds au levant. Ces sarcophages sont en pierre oolithique, très tendre, et grossièrement taillés. L'un d'eux a été brisé par la pioche, mais le second a été dégagé avec soin. Il avait servi plusieurs fois; en effet, les fragments du couvercle se retrouvaient autour des parois, et le corps avait été recouvert avec des pierres brutes, trouvées sur place. Ces cercueils étaient posés sur le roc, à un mètre de profondeur. Un peu plus au sud-ouest, à environ 3 mètres d'un pilier de l'église, existaient deux puits funéraires, recouverts avec de larges pierres brutes; sous lesquels existaient des cavités.

Dans le premier, il existait un vide de 50 à 60 centimètres. Mais les ouvriers, malgré les recommandations, n'y ont fait aucune attention et l'ont, de suite, recomblé, disant qu'il contenait de la cendre. A $1^{m}50$, à l'ouest du premier, ils en ont rencontré un second; en enlevant les roches qui le recouvraient ils ont remarqué une cavité assez profonde; j'ai alors recommandé de ne pas le combler et au besoin de le vider des déblais qui s'étaient écroulés. L'orifice de ce puits, à 80 centimètres au-dessous du sol, avait un mètre de diamètre. Ce puits, creusé dans le calcaire de la Beauce mêlé de tuf, allait en s'élargissant vers le fond, où le diamètre arrivait à 2^{m} 50. La profondeur était de 2^{m} au-dessous de l'orifice, il était donc de forme conique. Au fond se trouvait une couche, d'environ 50 centimètres, de cendres noires, de menus fragments d'ossements réduits à l'état de chaux, mêlés de parcelles de charbon. Mais les fragments d'ossements étaient trop minimes pour qu'on pût les reconnaître. Cette couche enlevée, on s'est trouvé sur un banc de roc dur très compact; nulle trace de poteries, monnaies ou autres objets. Les fouilles ont été arrêtées à ce moment, peut-être en continuant eût-on trouvé une série de puits semblables.

Un cimetière, fort ancien, existait donc à cet endroit, sans qu'on puisse en préciser l'époque.

L'abside de l'église actuelle porte bien le caractère du XI^e siècle ; mais il existait, certainement, un sanctuaire antérieur puisqu'à l'époque de l'invasion des Normands, les Nantais y avaient transporté le corps de saint Martin de Verton. C'est à partir de cette époque que cette localité prit le nom de Saint-Martin-le-Seul, à cause de sa position isolée.

Vers la fin du X^e siècle, c'est près de cette chapelle qu'avec la permission d'Aloyse de Pithiviers, saint Grégoire de Nicopolis s'était retiré dans une grotte que l'on montre encore, et qui est l'objet d'un pèlerinage très fréquenté. Saint Grégoire, mort dans le commencement de l'an 1000, fut enterré au chevet de Saint-Martin-le-Seul. C'est, probablement, quelques années après sa mort que fut construite la petite église actuelle.

Cette chapelle servit jusqu'en 1792, comme paroisse de Beaudrevilliers ; à cette époque les inhumations cessèrent, la paroisse de Beaudrevilliers ayant été réunie à celles de Bondaroy et d'Estouy.

MARTELLIÈRE.

NOTE RELATIVE

A DES DÉBRIS D'ANCIENS EDIFICES ORLÉANAIS

DES XI^{e}, XV^{e}, XVI^{e} SIÈCLES

ENFOUIS DEPUIS UNE CINQUANTAINE D'ANNÉES AU LIEU DIT "LE COLOMBIER"

Près Cléry (Loiret)

Au cours des huit années qui s'écoulèrent de 1836 à 1844, un archéologue orléanais, M. le marquis de Tristan, propriétaire du château de l'Émérillon, sis sur le territoire de la commune de Cléry (Loiret), prit soin d'acheter, tant dans notre ville qu'à Beaugency, à l'occasion de divers travaux municipaux, une notable quantité de matériaux anciens, présentant les caractères architecturaux des XI^{e}, XV^{e}, et XVI^{e} siècles.

Dans la pensée de l'acquéreur, ces intéressants débris du passé devaient être postérieurement utilisés pour la construction d'une habitation qu'il se proposait d'édifier sur ses terres, aux confins des communes de Mézières et de Cléry.

Avant de bâtir, M. de Tristan avait commencé par dessiner et planter dans un joli site un parc de belle étendue. Sous son habile direction, de nombreuses équipes d'ouvriers sans travail avaient creusé un lac alimenté par les eaux de l'Ardou, des îlots avaient été ménagés aux bons endroits et des allées tracées sur les rives sinueuses de la rivière avaient été bordées de massifs d'arbres rares.

Les matériaux dont nous nous occupons avaient été amoncelés sur le côteau, à proximité des bâtiments de la ferme du Colombier, puis enterrés à une faible profondeur dans le but de les soustraire à l'action destructive des gelées.

La mort surprit M. le marquis de Tristan avant qu'il pût tirer parti des sculptures et moulures amenées à pied d'œuvre ; ses héritiers renoncèrent à exécuter ses projets, en sorte qu'avec le temps son précieux dépôt disparut sous la mousse, les ronces et les broussailles.

Toutefois, M. Pierre de Tristan trouva dans les papiers de son père un inventaire détaillé des matériaux enfouis en ce lieu. Cette pièce indiquait leur provenance, le nombre des pierres de taille assemblées pour former chaque ouverture et la date de leur acquisition. C'est cette pièce intéressante que nous allons publier en la complétant par des renseignements précis puisés aux sources les plus sûres.

Au cours de ces dernières années, M. Pierre de Tristan, présentement maire de Cléry et conseiller d'arrondissement, devenu propriétaire du château de l'Émérillon depuis la mort de son père, résolut de réédifier les communs de son habitation et d'y utiliser dans une larg mesure les matériaux du Colombier.

C'est ainsi que deux grandes cheminées provenant de la maison Lhabitant, sise rue du Poirier, achetées en 1844 et désignées à l'inventaire ci-joint, furent remontées dans les nouveaux cénacles ; les claveaux en pierre dure de la fenêtre en plein cintre de Saint-Pierre-Empont, furent retaillés et employés à l'exclusion toutefois des chapiteaux des colonnettes conservés en raison de leurs sculptures assez frustes mais fort anciennes.

En faisant son choix parmi ces restes d'un autre âge, M. de Tristan fut frappé du caractère de quelques-unes des moulures et sculptures lui appartenant, mais il constata avec peine que beaucoup de pierres mises au jour, avaient eu fort à souffrir des intempéries, en dépit des précautions prises pour assurer leur conservation.

Avant de se décider à convertir en moëllons ces marches d'escalier, ces nervures élégantes, ces chambranles, ces culots, ces écus mutilés, déshonorés par le temps, M. de Tristan voulut bien nous écrire pour nous inviter à venir les inspecter une dernière fois et à lui désigner les débris qui nous paraîtraient dignes d'entrer au musée d'Orléans.

Au cours du mois d'octobre de la présente année 1896, profitant des derniers beaux jours, nous fîmes cette intéressante visite.

A vrai dire, le nombre des pièces intéressantes que nous vîmes au Colombier, nous parut restreint : quelques culots et pendentifs du XVIe siècle, deux chapiteaux romans, une petite porte du XVe siècle, provenant du vieil Hôtel-Dieu, surmontée d'un écusson en pierre d'Apremont chargé d'un monogramme habilement sculpté et bien conservé, quelques nervures et une clef de voûte furent les seuls débris qu'il nous parut utile de revendiquer.

Ces matériaux gracieusement mis à notre disposition par M. de Tristan seront rapportés au musée municipal d'Orléans.

Quelques belles moulures du XVe siècle pourront être également conservées et déposées à l'école de coupe de pierre de notre ville, à titre d'échantillons.

Il ne nous reste donc plus qu'à rendre hommage au désintéressement, à la prévoyance de M. le marquis Pierre de Tristan et à publier l'inventaire auquel nous avons fait allusion en commençant.

LISTES DES MATÉRIAUX ACHETÉS PAR M. LE MARQUIS DE TRISTAN

1836. — 1° Porte Barentin presque tout entière — (machicoulis, culs de lampes, corbeaux, etc.)

Ces matériaux ont été utilisés ou ont disparu à une époque antérieure à l'année 1896. — L'album de M. Pensée, consacré aux souvenirs architecturaux du vieil Orléans, renferme une vue de ce monument (1).

(1) Disons d'une manière générale que tous les monuments et édifices dont il va être question dans cette note sont mentionnés ou décrits dans les deux volumes de l'*Histoire architecturale de la ville d'Orléans* publiée par M. de Buzonnière en 1849.

2° Fenêtre de la Tour de Saint - Pierre - Empont (32 pierres),

Cette baie de style roman formée de claveaux de pierre dure, ornée de colonnettes et de chapiteaux, figure sur un dessin de M. Vergnaud-Romagnési, représentant l'église Saint-Pierre-Empont, joint à son mémoire sur ce monument publié en 1835.

(V : Tome XIII des annales de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.)

La baie en question large de 2 m 20 environ, s'ouvrait au-dessus du portail de la tour.

1839. — Fenètre de la rue des Basses-Gouttières. (17 pierres).

Cette rue occupait l'emplacement de la partie de la rue Jeanne-d'Arc actuelle, présentement bordée par la façade principale du Lycée.

1840. — Escalier de M. Vergnaud. — 51 marches. — 3 ou 4 paliers, 2 étages — très détérioré.

Il est probable que cet escalier vient d'une maison, autrefois sise rue Neuve n° 35, coupée en deux parties par le tracé de la rue Jeanne-d'Arc.

Voir à l'appui de cette allégation, une brochure imprimée chez Alphonse Gatineau en *avril 1839* intitulée : *Observations soumises à MM. les Jurés, pour M. Vergnaud Romagnési, propriétaire d'une maison, etc.*

Un plan teinté annexé à cette brochure comporte « un grand escalier » à noyau central semblable à celui dont il est ici question.

1840. — Moulin de l'Hôpital (340 pierres). Ce moulin figuré sur le plan d'Orléans, dressé par M. Pensée en 1846, mais à demi-détruit à cette époque, s'élevait devant le cimetière Saint-Jean, sur une butte artificielle dont les derniers vestiges disparurent au cours de ces dernières années pour faire place à la gare du tramway d'Ouzouer-le-Marché.

1840. — Pierres des vitraux de Sainte-Croix. (sic)
Provenance et destination inconnues.
4 fenêtres de la rue Saint-Étienne (84 pierres).

1843. — Chapelle Pelletier. (2 clés de voûte). 181 pierres de nervure et piliers en pierre dure de Beaugency et d'Apremont.

Cet édifice, connu à Beaugency sous le nom de son dernier propriétaire, M. Pelletier, juge de paix en cette ville, s'élevait dans la partie nord de la rue du Change, où se trouvait au xv^{e} siècle le jeu de paume de la comtesse de Dunois.

On remarque, sur l'une des clefs de voûte, les traces d'un écusson fleurdelysé, surmonté d'un lambel.

Une note relative à cet édifice, rédigée par notre collègue, M. Guerrier, natif de Beaugency, fait suite à à ce travail.

1843. — Vitrail de Saint-Aignan.

1844. — Portes et cheminées de la maison Lhabitant de la rue du Poirier. (Ces deux cheminées ont été utilisées dans les dépendances du château de l'Émérillon récemment construites par le marquis de Tristan, fils de l'acquéreur de ces matériaux.)

1845. — Fenêtre et porte du *Salon de Flore*, payées à M. Riballier, ainsi que : 4 fenêtres de la rue Sainte-Anne et 2 fenêtres de la rue des Basses-Gouttières.

Le salon de Flore dont il est ici question, était une salle de danse, située rue des Hennequins, non loin de l'ancienne Porte Parisis. Cette rue disparut pour faire place à la partie Est de la rue Jeanne-d'Arc.

C'est dans cet immeuble que fut établi en 1809, le temple de la loge dite : « le Creuzet moral. »

C'est encore là que se tint, le 3 août 1810, la séance d'inauguration de la loge dénommée : « l'Union parfaite. »

V : « Essais historiques sur les francs-maçons d'Orléans » — 1886. Pages : 97, 99 et 111.

1846. Hôtel-Dieu. Deux fenêtres de la façade Nord 300 morceaux de pierre, environ, provenant d'une porte de l'entre-sol, d'une grande fenêtre ogivale — et d'autres ouvertures du même bâtiment.

M. Pensée a consacré plusieurs pages de son album orléanais, à des vues du vieil Hôtel-Dieu, dont il est ici question. Cet édifice s'élevait à l'est de l'Institut actuel, entre l'église Saint-Michel (aujourd'hui transformée en salle de spectacle) et la cathédrale. — La façade *Nord* dont il est ici question, est visible sur l'un de ces plans.

1846. — Toute la charpente de l'ancienne prévôté, au Vieux-Marché.

Nous mentionnerons pour mémoire une cheminée monumentale de pierre dure ornée de sculptures très remarquables, qui demeura pendant de longues années enfouie à côté de ces débris, mais ce beau monument n'était pas d'origine orléanaise.

Il nous suffira de dire, pour donner une idée de sa valeur artistique, qu'il fut vendu au cours de ces dernières années à une châtelaine Anglaise : Mme Burns, moyennant la somme de dix mille francs.

La présente note a pour but de détruire une légende assez accréditée d'après laquelle cette cheminée devrait être considérée comme un chef-d'œuvre des maîtres sculpteurs de la Renaissance, appartenant à l'école dite « des bords de la Loire ».

Ce monument provenait d'une métairie sise à Fleury-sous-Chaumont (Oise).

Il est daté et signé *Bulleux*. On lit sur la frise du manteau cette inscription : « Antonius de Tibivillier hoc opus fecit fieri l'an (*sic*) 1515. »

M. P. de Tristan a conservé la photographie de cette remarquable cheminée.

Léon DUMUYS.

Note de M. Guerrier, sur la Chapelle Pelletier.

C'était un oratoire du pur xv^e siècle, situé à l'extrémité Nord de la rue du Change, presqu'au pied du Gros-Horloge.

Il n'avait que 5^m 50 de long, sur 3 de large. — Hauteur sous clé, 5^m 50 à peu près.

De chaque côté, 2 piliers, dont les nervures se divisant à 2^m 50 du sol, allaient s'épanouir dans les voûtes.

Aux clés de voûte, deux écussons chargés d'armoiries.

Ce petit et gracieux monument fut démoli en 1843 par son propriétaire, M. Pelletier, juge de paix de Beaugency.

M. Jourdin-Pellieux, neveu de notre historien, eut soin, avant la démolition, d'en faire un dessin, exact comme tout ce qui sortait de son crayon. Ce que ce dessin est devenu après la mort de M. Pellieux, je l'ignore. Mais j'ai été assez heureux pour retrouver dans mes papiers un croquis que j'en avais fait, il y a quelque cinquante ans.

Sur l'origine de cet oratoire, aucun renseignement ; jamais je n'ai entendu prononcer à ce sujet le nom de Dunois. — Les armoiries de la voûte pouvaient mettre sur la voie ; elles étaient malheureusement grattées, et partant indéchiffrables, à l'époque où fut fait le dessin.

L. GUERRIER.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1896.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants* : les deux derniers mois de l'année 1895 et les dix premiers de l'année 1896.

— *Romania* : année 1896, livraisons nos 97 à 100.

— *Revue historique* : année 1896.

— *Revue archéologique* : les dix premiers mois de l'année 1896, 3e série, tome XXVIII.

— *Musée Guimet : Revue des religions* (in-8°) : 17e année, tome XXXIII, no 1, 1896. *Coffre à trésor, étude héraldique et historique*, par L. de Milloué et S. Kawamaura.

— *Annales* : Bibliothèque de vulgarisation : Bouïnais et Paulus, *Le culte des morts dans le Céleste Empire et l'Annam.* — *Les Castes dans l'Inde.*

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* : année 1895, 1re, 2e et 3e livraisons.

— *Bulletin historique et philologique, id.* : année 1894, nos 1 et 2; année 1895, nos 3 et 4.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales, id.* : année 1895. *Enquêtes sur les conditions de l'habitation en France*, 1894.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, tome III, 1re livraison.

— *Annuaire des bibliothèques et des archives*. 1896.

— *Compte rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements des* 7-10 *avril* 1896.

— *Gazette des Beaux-Arts* : année 1896.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts* : année 1896.

— *Bibliothèque de l'École des Chartes* : tome LVII, année 1896.

Ministère de l'Instructoin publique. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Avignon. Paris : *L'Arsenal, Sainte-Geneviève.*

— *Inventaire général des richesses d'art de la France.*

— *La Société, l'école et le laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition de* 1889. — *Extrait de la Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*. 1896.

II. — DONS ET HOMMAGES.

MM.

Auvray (L.). — *Inventaire sommaire d'une collection du président de Harlay, sur diverses matières ecclésiastiques, politiques*, etc. 1895.

Bazonnière (Ernest de). — Ban et arrière-ban convoqué au baillage d'Orléans en 1635 (manuscrit).

Berton (Paul). — *Liguons-nous contre le socialisme.* 1896.

— *L'art de faire soi-même son testament.* 1893.

— *Code de la relégation et des récidivistes*. 1887.

Bouralière (A. de la). — *Les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne*. Poitiers, 1896.

Brémond d'Ars (de). — *Notice sur la maison de la Lande*. Vannes, 1896.

Butti (Adèle). — *Giovanna d'Arco*. 1896.

Colas de la Noue (Ed.). — *Jeanne d'Arc, ou le siège d'Orléans*, avec un plan de la ville en 1428.

Delisle (Léopold). — Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Vernon.

Desnoyers (Mgr). — *L'Iconographie de Jeanne d'Arc* (2e édition).

Drioux (substitut du Procureur général). — Discours prononcé à la séance de rentrée de la Cour d'appel d'Orléans, le 16 octobre 1896.

Dumuys. — Prospectus d'une souscription autorisée par le Gouvernement pour la réédification, à Orléans, d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Filleau (René). — *Emblèmes du château de Blois.* Blois, 1895.

Germain de Maidy. — *Grands et petits chevaux de Lorraine.*

Grellet-Balguérie. — *La Piuzela d'Orlhieux.* Récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc, etc. Paris, 1890.

— Introduction à un travail sur *la Legende des quatre fils Aymon.*

Guérin (Charles). — Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale. (Extrait de la *Revue de l'Avranchais.*)

Herluison, éditeur. — Allocution prononcée dans l'église Saint-Liphard de Meung, le 6 janvier 1896, aux obsèques de M. le chanoine Foucher, par M. l'abbé Bellet.

— Et Paul Leroy. — *Frère Sébastien de Saint-Aignan, de l Ordre des Carmes, architecte.* 1896.

— Éditeur. — Éloge funèbre de Mgr Renaudin, prononcé le 2 mai 1896, par M. l'abbé d'Allaines.

— Notes artistiques sur les charpentiers et tailleurs de pierre (1896), par M. P.-A. Leroy.

— *Sainte Geneviève, sainte Clotilde, Jeanne d'Arc et la France.* Discours prononcé à Reims, le 6 octobre 1896, par Mgr Touchet.

— *Le roi Louis XI.* Allocution prononcée par Mgr Touchet dans la basilique de Cléry, le 25 octobre 1896.

Jacob (Émile). — *Notice sur la ville de Montargis.* 1896.

Jarry (Eugène). — *Les origines de la domination française à Gênes* (1392-1402). 1896.

Jarry (Louis). — *Robert-le-Voyer, peintre orléanais.*

Louvell (Francis). — *Joan of Arc.* Boston, New-York and Chicago, 1896.

Moreau (Frédéric). — Petit album faisant suite au Catalogue des objets d'antiquités de la collection Caranda.

Pérot (Francis). — *Les cachets d'oculistes romains.* (Extrait du *Centre médical et pharmaceutique.*)

Piette. — *Études d'ethnographie préhistorique.* (Extrait de *l'Anthropologie.*)

Préfet du Loiret (Le). — Procès-verbal de la session du Conseil général d'avril 1896.

Villaret (comtesse Amicie de). — *Les démêlés des comtes de Blois et des vicomtes de Châteaudun au XIVe siècle.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Abbeville. — Société d'émulation. *Bulletins :* nos 3 et 4, 1894 ; nos 1, 2, 3, 4, 1895 — *Mémoires :* tome I, 1895, 2e fasc. ; 1896, 3e fasc.

Albi. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* 19e année, no 6, 1895 ; 20e année, nos 1, 2, 3, 4, 1896.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins :* no 4, 1895 ; no 1, 1896. *La Picardie historique et monumentale. Église Saint-Germain-l'Écossais. Églises Saint-Leu et Saint-Remi.*

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires :* tome IX, 1895.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletins* et *Mémoires :* 1894, 6e série, t. IV ; 1895, 6e série, t. V.

Autun. — Société éduenne. *Mémoires :* t. XXIII.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires :* t. XVI, 1re partie, 1895.

Belfort. — *Bulletins de la Société belfortaine d'émulation* : t. XV, 1896.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletins :* 3e série, t. I, 2e livraison ; t. XXIV de la collection.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletins :* Compte rendu des réunions, année 1895, de XXV à XXXV ; *id.* de la réunion du 31 mars 1896.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins :* t. XIX, 4e fasc., 1894 ; t. XX, 1er, 2e, 3e, 4e fasc., 1895.

Boulogne. — Société académique. *Mémoires :* t. XVII, 1895-1896. *Bulletins trimestriels :* Ve vol., 4e livraison, 1894-1895.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales :* janvier à septembre 1896, 29e année.

Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires :* 4e série, XIe volume, 1896.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletins :* t. XVIII, 1re, 2e, 3e livr., 1896.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletins* : t. XX, 1er, 2e, 3e et 4e fasc., 1895 ; t. XXI, 1er, 2e fasc., 1896.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires* : année 1895.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents* : t. XXXIV, 2e série, t. IX, 1895.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Procès-verbaux* : 219, février 1896 ; 221, juin 1896 ; 222, juillet 1896 ; 224, octobre 1896. — *Mémoires* : 223, août 1896 ; 225, novembre 1896. — *Tableau de la ville de Chartres en 1750.* 220, 1896.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletins* : nos 107 à 109, 1896.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales* : année 1894.

Compiègne. — Société historique. *Proces-verbaux, rapports et communications diverses*, 1895. — *Compiègne pendant l'invasion espagnole*, ouvrage publié sous les auspices de la Société historique de Compiègne. — *Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du grand Ferret, à Rivecourt.* — *L'Instruction publique à Compiègne en 1789.* — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille.*

Dax. — Société de Borda. *Bulletins* : année 1896, 1er, 2e et 3e trimestres.

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Memoires* : 4e série, t. V, 1895-1896.

— Commission des antiquités de la Côte-d'Or. *Catalogue du Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales* : année 1896.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales* : 4e trimestre 1895 ; 1er trimestre 1896.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletins* : 1er, 2e et 3e trimestres de 1896. Table des matières, 1882-1891.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Bulletins* : 2e série, t. IV, 9e de la collection.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres. *Bulletins* : t. IV, nos 52, 53, 54. 1896.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletins :* t. XLIII, t. XLIV, 2e livraison ; t. XLV, 1re livraison.

Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires :* 3e série, t. III.

Macon. — *Annales de l'Académie*, t. XI, 2e série, 1894.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletins :* t. XXV, années 1895-1896, 2e et 3e fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue :* t. XXXIX, année 1896, 1er semestre.

Marseille. — Société de statistique. *Répertoire des travaux :* t. XLIV, 1re partie, 1896.

Montauban. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique :* t. XXIII, année 1895.

Montbéliard. — Société d'émulation. *Mémoires :* XXVe vol.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana :* t. IX, 1896, nos 1 et 2. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez.*

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletins :* 1895, les 12 livr. ; 1896, les 6 premières livr.

Nancy. — Académie de Stanislas. *Mémoires :* 5e série, t. XIII, 1895.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales :* t. VI de la 7e série, 1895, 2e semestre.

— Société archéologique. *Bulletins :* t. XXXIII, année 1895.

Nevers. — Société nivernaise des sciences, lettres et arts. *Bulletins :* 3e série, t. VI, XVIe vol, 3e fasc., 1895 ; 4e fasc., 1896.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletins :* 36e année, les 11 premiers numéros de 1896.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires :* 7e série, t. XVIII, 1895.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires :* t. XXXIV, les 4 nos de 1895.

— *Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret :* t. XI, nos 12 à 20, 1896.

— *Annales religieuses* : 1887 à 1893.

— Académie de Sainte-Croix. *Bulletins trimestriels :* avril-décembre 1895.

Paris. — Société des antiquaires de France. *Bulletins :* 1894. —

Mémoires : 6e série, t. IV, 1893. Table alphabétique des publications de l'Académie Celtique et de la Société des antiquaires de France, 1807-1889.

Paris. — Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin :* t. XXXII, 1895.

— *Revue de la Société des études historiques* : 4e série, t. XII, 60e année, 1894 ; 4e série, t. XIII, 61e année, 1895.

— *Revue des études grecques :* t. VIII, no 32, 1895 ; t. IX, nos 33 et 34, 1896.

— *Revue des questions historiques :* 116e livraison, octobre 1895 ; 118e livraison, avril 1896 ; 119e livraison, juillet 1896.

— *La Melusine*, t. VIII, 1896, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. *Mémoires des savants etrangers :* 1re série, du t. II au t. X ; 2e série, du t. III au t. VI. — *Recueil des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* du t. II au t. XXXIV (sauf le t. XVI et la 1re partie du t. XVII). — *Bulletins :* 4e série, t. XXIV, 1896, janvier-août. — *Mémoires* : t. XIV à XXXV.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXIII, les 5 premières livraisons de 1896.

Poitiers — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins* : 3e et 4e trimestres de 1895 ; 1er et 2e trimestres de 1896 - - *Mémoires :* t. XVIII de la 2e série, 1895.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires et Procès-verbaux*, t. VIII, 1894, 1895.

Rambouillet. — Société archéologique. *Mémoires :* t. XI, 1894 à 1896.

Reims. — Académie nationale. *Travaux :* 94e volume, 1893-1894, t. II ; 1894-1895, t. I.

Rennes. — Société archéologique. *Bulletins* et *Mémoires :* t. XXV, 1896.

Rochechouart. — Société des Amis des sciences et des arts. *Bulletins :* t. V, nos 5 et 6 ; t. VI, nos 1, 2, 3.

Romans. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers :* les 6 livraisons de l'année 1895, plus une livraison supplémentaire.

Roubaix. — Société d'émulation. *Mémoires* : 3e série, t. II (XVe de la collection), 1894-1895.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux*, 1894-1895.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. *Bulletins :* 21e année, 1895-1896.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique :* 44e année, t. IX, fasc. 3 et 4, 1895 ; 45e année, t. IX, fasc. 1, 2 et 3, 1896. — *Mémoires* : t. XXIII, 1893-1894. — *Le Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune.*

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Revue de Saintonge et d'Aunis :* t. XV, les 6 livraisons de 1896. Table des matières.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil :* t. XIII, 5e, 6e, 7e et 8e livr., 1896.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes rendus et mémoires* : 3e série, t. IX, année 1894.

Sens. — Société archéologique. *Bulletins :* t. XVI et XVII.

Toulon. — Académie du Var. *Bulletins :* nouvelle série, t. XVIII, 1895.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France. *Bulletins :* nouvelle série, nos 17 et 18, 1895 et 1896.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletins :* t. X, 3e et 4e trimestres 1895.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. *Mémoires :* t. XXXII, 3e série, 1895.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletins :* nos 116 à 119, 1896.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue :* t. XLV, 1895.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan. *Bulletins* : années 1893 et 1894.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Bulletins :* t. XXXIV, 1895.

Verdun. — Société philomatique. *Mémoires* : t. XIV, 1896.

Versailles. — Commission départementale des antiquités et des arts, t. XVI, 1896.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Annales :* 4e série, 2e partie, XXV, XXVI, XXVII, 1895.

Bari (Italie). Académie héraldique italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico :* fasc. 10 à 12, année 1895 ; fasc. 1 à 7, 1896.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique :* 1896, 1re, 2e, 3e livraisons, 52e année.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana :* t. XV, fasc. 1, 2, 3, 4.

Bucharest. — *Annales de l'Académie roumaine :* t. III, fascioara 3 et 4, 1896. — *Dictionarul limbei historice si poporane a românilor. Lege, statute, regulamente si decisiuni* 1896.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe* : t. XXXV, 5e série, t. VII, 1895-1896. — *Mémoires :* t. XXXV, 5e série, t. VII. — Numéro spécial : XIe Congrès des Sociétés suisses de géographie, tenu à Genève du 24 au 27 mai 1896.

— Institut national genevois. *Bulletins* : t. XXXIII, 1895.

Gorlitz (Silésie). — *Nouveau Magazin de Lusace :* Erstas helft, 1895 ; Zweites helft, 1895.

Liège. — Institut archéologique liégeois. *Bulletins :* t. XXIV, 3e livr.

Lund (Suède). — *Acta universitatis lundensis :* t. XXXI, 2 fasc., 1895.

Metz. — Académie. *Mémoires :* 2e période, 75e année ; 3e série, 23e année 1892-1893 (2e partie, atlas), 1893-1894-1895. (Extrait du *Compte rendu des travaux*).

Mexico. — *Memorias y revista de la Societad cientifica* : t. VIII, 1894-1895, nos 5 à 10; t. IX, nos 1-8, 1895-1896.

Namur. — Société archéologique. *Annales :* t. XXII, 2e livr.

Neufchâtel. — *Bulletin* de la Société neufchâtelloise de géographie : t. VIII, 1894-1895.

Saint-Pétersbourg. — Société impériale archéologique. Comptes rendus : t. VIII, 3 et 4, 1894, t. IX.

Stockholm. — Académie royale des antiquités. *Accessions Catalog.*, 10, 1895.

Washington. — Smithsonian institution. *Annual report of the bureau of ethnology* : 1891-1892.

Zagreb (Agram). — Vietsnik arkeologie koga. *Starohrvatska prosujeta glasilo hrvatskoga storinarskog druztva u kninu* : god 1, br. 4, u kninu, 1895. — *Nove serije godina* : I, 1895. — *Urednik joj franco rodic* : god., II, br. 1, II et III.

V. — ACQUISITIONS.

14e et 15e fascicules des *Promenades dans le Loiret* (Huet et Pigelet).

VI. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1896.
Polybiblion, année 1896, partie littéraire et partie technique.
Bulletin bibliographique, année 1896.
Revue de Loir-et-Cher, année 1896.

Orléans. — Imp. Paul Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 160.

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1897.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1897.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 CHABOUILLET, conservateur honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65, Paris. 1865

3 BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

4 WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

5 BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

6 PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

7 TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

8 LASTEYRIE (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

9 BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

10 GAUTIER (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8, Paris 1887

11 MOREAU (Frédéric), membre de la Société des Antiquaires de France, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

12 MASPÉRO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

13 LARROUMET, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891

14 MARSY (comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892

15 MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893

MM.

15 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

17 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Desnoyers, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans. (Membre fondateur). 1849

2 Loiseleur, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

3 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

4 Gastines (comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

5 Vignat (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

6 Jarry (Louis), O. I. P., avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

7 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

8 Baguenault de Puchesse (Le Comte Gustave), docteur ès-lettres, vice-président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

9 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

10 Cochard, chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

11 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Léttres et Arts d'Orléans. 1876

12 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

13 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

14 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

15 Thillier, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

16 Herluison (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

17 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

18 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

19 Charpentier (Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

20 O'Mahony, ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

21 Domet (Paul), conservateur des forêts en retraite, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1890

22 Cuissard, O. A., conservateur de la Bibliothèque publique d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

MM.

23 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

24 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut. 1893

25 Huet (Émile), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1894

26 Jacob (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895

27 Dusserre (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

28 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

29 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

30 Bloch (C.), archiviste du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

MM.

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850

2 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

3 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873

4 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873

5 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873

6 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874

7 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875

8 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876

9 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876

10 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

11 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876

12 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1876

13 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

14 La Vallière (de), rue Denfert-Rochereau, 25, Paris. 1879

15 Bonnardot, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel de Ville. 1879

16 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880

17 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881

18 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882

19 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

MM.

20 Lanéry d'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
21 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
22 Argant (abbé), aumônier du Lycée d'Orléans. 1884
23 Stein (Henri), O. I. P., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
24 Simon (Gabriel), O. A., conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue Bretonnerie 45, Orléans. 1885
25 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
26 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
27 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
28 Auvray (Lucien), O. A., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886
29 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
30 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
31 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
32 Quévillon, ✻, O. A., lieutenant-colonel, secrétaire du Comité technique d'état-major du Ministère de la Guerre, membre de la Société française d'archéologie, rue du Champs-de-Mars, 17, Paris. 1888
33 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
34 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
35 Bernois, curé de Cravant (Loiret). 1888
36 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
37 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
38 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
39 De Saint-Venant, ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
40 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
41 Gillard, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890

MM.

42 Pichard, ✻, O. I. P., ancien secrétaire de la Faculté de droit de Paris, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, Chaingy (Loiret). 1890
43 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
44 Plat, curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1891
45 De Beaucorps (Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
46 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
47 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
48 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
49 Hardel, curé de Vineuil-lez-Blois (Loir-et-Cher). 1893
0 Filleau (René), à Blois. 1893
Germain (Léon), membre de la Société d'archéologie lorraine, Nancy 1893
52 Eude (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouieurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
53 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
54 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
55 Tartarin, O. A., docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896
56 Jacob, à Montargis 1896

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
3 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883
4 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippone.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

27 Châlons-sur-Marne.— Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
46 Grenoble. — Académie Delphinale.
47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.

59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas.
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
83 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.

92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
93 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
94 Roubaix. — Société d'Émulation.
95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
101 Senlis. — Comité archéologique.
102 Sens. — Société archéologique.
103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
104 Toulon. — Académie du Var.
105 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
106 Tours. — Société archéologique de Touraine.
107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia araldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.

6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
20 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
21 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
22 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
23 Washington. — Smithsonian Institution.
24 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.

16 La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1897

Président. — M. G. Vignat.

Vice-Président. — M. Baguenault de Puchesse.

Secrétaire. — M. Emile Huet.

Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. Paul Charpentier.

Trésorier. — M. Jacob.

Commission des publications. — MM. Cuissard, Eug. Jarry, Basseville.

Commission de la Bibliothèque. — MM. Herluison, L. Jarry, Baguenault de Puchesse.

Séance du vendredi 8 janvier 1897.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale parmi les ouvrages reçus par la Société deux travaux qui sont à retenir. Ce sont : dans la *Bibliothèque d l'Ecole des Chartes* un article de M. Léopold Delisle, membre honoraire, sur un privilège d'Innocent III pour le prieur de Lihons, avec fac-simile et, dans la *Gazette des Beaux-Arts* un travail fort intéressant de M. P. Vitry sur deux sculpteurs, Thomas Boudin et Michel Bourdin, ce dernier Orléanais, dit-on, auteur des statues de Louis XI à Cléry et de la Vierge de la chapelle noire à la cathédrale d'Orléans.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, d'une réimpression en fac-simile d'un *Noël qui peut se chanter sur le mettre : « en l'ombre d'ung buissonnet. »*

Par M. Domet, d'une brochure sous ce titre : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieux dans l'ancienne forêt d'Orléans.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le Président lit à la réunion la lettre de remerciements qu'adresse à la Société M. Jacob, de Montargis, élu membre associé correspondant à la dernière séance.

Mgr Desnoyers expose à la Société que Mgr Touchet, évêque d'Orléans, lui a manifesté le plus vif désir de voir déposer à la Cathédrale la tête de Vierge trouvée récemment en Loire par M. Guillon et donnée par lui à la Société archéologique pour être déposée au Musée historique. Monseigneur d'Orléans l'a prié de transmettre ce désir à la Société ; il s'acquitte de sa mission et propose d'accéder au désir de Monseigneur l'Évêque.

M. le Président fait alors observer que M. Guillon a donné cette tête de Vierge à la Société à laquelle elle appartient et que, aux

termes de l'art. 32 du règlement, tout objet appartenant à la Société doit être déposé au Musée historique ; à moins toutefois qu'une modification à ce dépôt ne soit demandée dans les formes prescrites par les art. 37, 38 et 39 du même règlement.

M. Guillon propose alors, conformément à ces textes, qu'une demande soit rédigée et signée par cinq membres de la Société dans le sens sollicité. Cette demande sera renvoyée au Bureau.

Mgr Desnoyers dépose alors sur le bureau, après en avoir donné lecture, la demande suivante : « Les soussignés exposent le désir « exprimé par Monseigneur d'Orléans que la tête de la Vierge faisant « partie selon toute probabilité de l'ancien monument dit de la « Belle-Croix sur l'ancien pont, trouvée dans la Loire et donnée à la « Société archéologique de l'Orléanais par M. Guillon, l'un de ses « membres, soit déposée dans la Cathédrale afin qu'elle y reçoive les « honneurs qu'elle mérite, et complète ceux que Jeanne d'Arc a « déjà reçus par la plaque commémorative de sa présence dans la « Cathédrale et par ceux que les Verrières vont bientôt lui donner. »

Cette demande est signée de MM. Desnoyers, Basseville, Herluison, P. Domet et Dumuys.

La Société vote le renvoi de cette proposition au bureau.

Séance du 22 janvier 1897.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale dans la correspondance une lettre-circulaire émanée de la *Mission officielle en Égypte, Haute-Égypte et Nubie* sous la direction de M. le professeur Revillout, conservateur au musée du Louvre, informant les savants et personnes qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité qu'ils pourront être autorisés sous certaines conditions à suivre la mission. Cette lettre est déposée aux archives.

— Le *Journal officiel* du 18 janvier dernier enregistre la nomina-

tion de M. Bloch en qualité d'officier d'Académie. La Société est heureuse de féliciter le titulaire de cette distinction dont l'honneur rejaillit en partie sur elle.

Il est fait hommage à la Société :

Par Mgr Desnoyers, du dernier volume paru de la *Revue des questions historiques* (N° du 1er janvier 1897). La Société est heureuse de remercier Mgr Desnoyers d'un hommage qui enrichit aussi périodiquement ses collections.

Par M. Herluison, au nom de leurs auteurs, de *Le Voyage a Anvers d'un Français au XVIIIe siecle*, par M. le comte de Marsy, et de *Anne de Caumont. Une grande chretienne au XVIIe siècle*, travail publié par le R. P. H. Chérot dans les Etudes religieuses des P. P. de la Compagnie de Jésus. (Paris. Victor Retaux. I. 69. 1896. Nos des 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre, et 15 décembre, 1896.)

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Au sujet de ce dernier travail, M. Herluison lit une courte Notice. La Société s'associe à ses conclusions et en vote l'insertion au Bulletin (1).

— M. le Président donne lecture à la Société de son travail intitulé : *L'Art au Rabais : Adjudication de deux tableaux à exécutter pour la Cathédrale d'Orléans — 1706 —*. Ce travail est destiné à être lu à la prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, à Paris.

Séance du vendredi 12 février 1897.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, le *Bulletin de la*

(1) Voir plus loin, p. 439.

Société archéologique du Vendomois (2. XXXV. p. 39). Ce Bulletin reproduit *in extenso* une lettre historique publiée par M. Jarry à la suite de son travail sur la *Guerre des Sabotiers de Sologne*. Le même Bulletin contient une mention élogieuse de l'ouvrage posthume de M. Collin sur le Pont des Tourelles et les Ponts d'Orléans. — Le *Bulletin de la Diana* publie un discours de son président, M. le vicomte de Meaux, prononçant l'éloge de M. de Poncins dont la famille a nombre d'alliances orléanaises.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, d'une plaquette sur l'Architecte orléanais Delagardette, écrite par MM. Herluison et P. Leroy. Ce travail a été lu à la réunion de la Société des Beaux-Arts des Départements.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateur.

— La Société a reçu de divers correspondants trois lettres lui demandant des renseignements intéressants :

Un membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers informe la Société archéologique que la Bibliothèque du grand Séminaire d'Angers possède un manuscrit, une *Vie de feu M. Foucault*, curé de la paroisse Saint-Michel d'Orléans, faite par feu M. Michel Raymond, chanoine de Meung en 1700. Ce manuscrit a été envoyé à M. Grandet, supérieur du Séminaire d'Angers, par M. Le Coq, curé de Saint-Germain d'Orléans en 1712. Cette notice, demande-t-il, a-telle été imprimée ?

La notice n'a pas été imprimée, mais il en existe nombre de copies, notamment à la Bibliothèque d'Orléans où elle est ainsi cataloguée : Vie de M. Foucault, curé de Saint-Michel d'Orléans, par Raymond, chanoine de Meung en 1700, d'après l'original conservé au Grand Séminaire d'Orléans. (Ms. H. 3153.)

M. Anatole Molin, avocat, secrétaire-adjoint de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (Côte-d'Or), consulte la Société sur l'étymologie communément adoptée pour le nom de Beaune-la-Rolande.

La Société archéologique n'entend pas prendre parti en la ques-

tion qu'elle n'a pas spécialement étudiée. Le Secrétaire se bornera dans sa réponse à indiquer les sources et réformes où M. Molin pourra puiser les éléments de décision.

M. A. Nicolay, avocat, Secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, demande à la Société de le renseigner sur Letourmy, l'imagier d'Orléans. A quelle date remonte son installation ? Est-il le fondateur de cette industrie à Orléans ? Connaît-on beaucoup d'images éditées par lui ?

La Société charge M. Herluison de répondre à cette demande.

— *M. Ch. Germain*, demeurant à Blois, 28, rue de la Butte, présenté par MM. Desnoyers, Herluison et Basseville, est élu à l'unanimité membre associé-correspondant.

— Pour se conformer aux prescriptions du règlement, M. le Président met aux voix la prise en considération de la demande formulée à la séance du 8 janvier dernier sur le désir de Monseigneur l'Évêque d'Orléans, au sujet de la tête de Vierge trouvée en Loire, et de son dépôt à la Cathédrale. La prise en considération est votée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'art. 32 des statuts, la Société adjoint au bureau, pour composer la Commission chargée de rapporter la question, MM. Desnoyers, Basseville et Max. de Beaucorps.

— M. G. Jacob, trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé. Les comptes sont approuvés et des remerciements sont adressés au trésorier. Par suite du règlement avec l'imprimeur du prix de l'ouvrage de M. Collin sur les Ponts d'Orléans, il reste sur l'allocation spécialement affectée à cet ouvrage un boni de 55 francs. Le Trésorier propose de verser ce boni à l'actif de la Caisse de la Société. Ce versement est adopté.

— M. le Président expose que, à la date du 23 janvier 1898, la Société archéologique sera en droit de célébrer le cinquantenaire de sa fondation. Cet anniversaire sera certainement solennisé. Or, en 1897, la Société archéologique devrait, selon l'ordre établi,

recevoir chez elle les deux autres Sociétés ; la date habituelle de cette réception est vers le mois de mai. Ces deux réunions solennelles ainsi à six mois d'intervalle ne feront-elles pas double emploi ? Une solution simple éviterait cet inconvénient : ce serait de demander à l'une des Sociétés de la ville de prendre notre tour, ou encore de reculer la réunion de 1897 jusqu'en janvier 1898.

La Société charge le Bureau de s'entendre à ce sujet avec le Bureau des deux autres Sociétés et s'en rapporte à la décision qui sera prise.

Séance du 26 février 1897.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président.*

M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, un envoi de la *Société Dunoise*. C'est un beau volume sur le *Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun*. Ce travail est signé de MM. Merlet et Louis Jarry.

— M. Huet, secrétaire, donne lecture à la Société du rapport suivant :

« La Commission nommée à la séance du 12 février 1897 pour « rapporter la proposition signée de MM. Desnoyers, Basseville, « Herluison, P. Domet et Dumuys ;

« Vu les art. 32, 37, 38 et 39,

« A l'unanimité décide que, selon le désir exprimé par Mgr l'Evêque « d'Orléans et formulé à la Société archéologique par les membres « susdits signataires de la proposition, la tête sculptée trouvée en « Loire et donnée à la Société par M. Guillon, l'un de ses membres, « sera, à titre exceptionnel, mise en dépôt à la cathédrale d'Orléans « au lieu et place du Musée.

« Avec ces réserves, que ladite tête sculptée sera conservée dans « son état actuel sans restaurations, et mise en un lieu toujours à la « vue du public. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

— M. le comte Baguenault de Puchesse a été tout récemment nommé membre résidant du Comité des travaux historiques (section d'histoire et de philologie) en remplacement de Mas-Latrie décédé. La Société est heureuse de cette distinction donnée à l'un de ses membres.

— M. Léon Dumuys donne à la Société des détails fort intéressants sur le voyage tout récent, mais fort rapide à Orléans, du R. P. de la Croix, membre associé correspondant de la Société, qu'il a eu la bonne fortune de guider. Le P. de la Croix, qui étudie spécialement les monuments mérovingiens antérieurs au Xe siècle, a visité la crypte de Saint-Avit. Après l'avoir comparée à celle de Saint-Aignan, il estime qu'elle doit être reportée, quant à sa construction, plus près du Xe siècle que du VIe. Il a remarqué au musée les tombes mérovingiennes trouvées en 1883 rue de l'Oriflamme. A certains ornements de l'une d'elles, il croit pouvoir affirmer qu'elle a contenu les restes d'un évêque. Cette découverte, à peine signalée dans nos bulletins, mériterait une étude approfondie. — M. Dumuys signale en outre un texte intéressant relatif à une crypte ancienne qui existerait proche la tour de Saint-Laurent. — Sur ces deux sujets, M. Dumuys écrira une note qui sera insérée au Bulletin (1).

— M. Bloch, archiviste départemental, lit ensuite un travail sur les origines de la taxe du pain à Orléans. — Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 12 mars 1897.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président communique à la Société la lettre suivante qu'il a eu l'honneur de recevoir de Mgr l'Évêque d'Orléans :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Mgr Desnoyers vient de me prévenir que la Société archéologique

(1) Voir plus loin, p. 440.

du Loiret avait décidé de déposer à la cathédrale d'Orléans une tête de Vierge XV^e^ siècle, trouvée dans la Loire, et offerte par M. l'ingénieur Guillon.

« J'attache un grand prix à l'acte bienveillant de la Société. Le précieux débris qu'elle me confie sera traité religieusement dans notre vieille basilique.

« Je vous saurai bon gré d'exprimer ma reconnaissance à la Compagnie si distinguée dont vous êtes le Président.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

« † STANISLAS, Évêque d'Orléans. »

A cette lettre, M. le Président a eu l'honneur de répondre dans les termes suivants :

« MONSEIGNEUR,

« Je ne manquerai pas de donner communication, dès notre première séance (12 mars), de la lettre bienveillante par laquelle vous témoignez votre satisfaction de pouvoir placer dans votre cathédrale la tête de Vierge, trouvée en Loire, et offerte à notre Société par l'un de ses membres, M. Guillon, ingénieur en chef.

« J'aurai également l'honneur de vous transmettre la copie de la délibération prise à cet égard.

« La Société ne pouvait manquer de s'associer et d'applaudir à l'heureuse pensée qu'a eue Votre Grandeur de donner, dans sa basilique, une place si honorable à cet antique débris. Elle sait avec quelle vigilance sera conservé ce reste précieux d'un ancien monument de notre vieille cité.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

« G. VIGNAT. »

M. le Président fera parvenir à M^gr^ l'Évêque la copie officielle de la délibération prise à ce sujet dans la séance du 26 février 1897.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Gustave Mallard, de la Société de Saint-Amand, d'une bro-

chure sous le titre de *Le camp romain du Champ-Clair.*

Par M. Camille Bloch, membre de la Société, de *La Loire d'autrefois*, conférences faites par notre collègue à Orléans, en 1896 et 1897.

Par M. G. de Mortillet, de la Revue mensuelle de l'École d'anthropologie, nº du 15 janvier 1897. Ce numéro contient un article de M. de Mortillet sur *la contrefaçon des silex préhistoriques.*

Par M. Léon Dorez, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, de *Le Sac de Rome*, relation inédite de Jean Cave, Orléanais.

Par M. le chanoine Cochard, en échange de volumes de mémoires, de *Jean Bréhal*, grand inquisiteur de France, et la *Réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. PP. Belon et Balme.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

— M. P. Domet, secrétaire au dernier exercice, dépose sur le bureau les éléments du Bulletin du dernier trimestre de 1896. La Société renvoie le dossier au bureau qui est chargé d'en assurer l'impression.

— M. Léon Dumuys lit la note prévue à la dernière séance, sur le voyage du R. P. de la Croix à Orléans (1).

— Mgr Desnoyers communique à la réunion une note sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Boisseaux en 1896. La Société vote l'insertion de cette note au Bulletin (2).

— M. Cuissard lit ensuite une lettre de Daniel Jousse, jurisconsulte orléanais, écrite en 1734 à ses amis. Elle est extraite de ses manuscrits conservés à la Bibliothèque d'Orléans. M. Cuissard donnera à ce sujet une note tant sur le contenu de la lettre que sur l'auteur lui-même. La Société vote l'insertion au Bulletin de la lettre et de la note de M. Cuissard (3).

— M. Léon Dumuys signale à la Société une note qu'il a prise

(1) Voir plus loin, p. 440.
(2) Voir plus loin, p. 444.
(3) Voir plus loin, p. 445.

jadis et qu'il vient de retrouver. D'après cette note, un registre paroissial de Meung contiendrait un récit de la bataille de Fontenoy écrit par un prêtre janséniste qui en aurait été témoin oculaire. M. Bloch recherchera le document et verra à l'utiliser.

Séance du vendredi 26 mars 1897.

Présidence de M. Vignat, *président.*

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de *Soyons apôtres*, discours prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 14 février 1897, par M. l'abbé Tissier, directeur de l'institution N.-D. de Chartres.

Par M. Ed. Piette, de la Société parisienne d'anthropologie, des *Etudes d'ethnographie préhistorique* et de *Fouilles faites à Brassempuy*, en 1895.

Par le docteur Hagen, associé correspondant, de trois numéros du *Journal suisse de Chimie et de Pharmacie* (12, 19 et 25 février 1897).

Par M. Léon Dumuys, de *La Crypte primitive de l'Église Saint-Laurent-des-Orgerils*, *à Orléans*, tirage à part du « Patriote orléanais » (Nos des 3 et 4 mars 1897).

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

— M. le comte de Marsy adresse à la Société le programme de la 64e session du Congrès de la *Société française d'archéologie* qui se tiendra, en 1897, à Nîmes. M. Léon Dumuys s'y rendra et voudra bien représenter la Société.

— Le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts envoie à la Société le premier numéro du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*. Ce numéro contient l'arrêté du 27 février dernier nommant, en qualité de membres non résidants de ce Comité, MM. l'abbé Desnoyers et L. Jarry. Un avis provoque l'échange de ce Bulletin avec celui des Sociétés correspondantes. La Société vote cet échange.

— Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 11 mars 1897, M. Herluison a été nommé membre correspondant de la Commission des monuments historiques.

La Société est heureuse de ces distinctions accordées aux membres de la Société.

— M. Léon Dumuys donne lecture d'un texte par lui retrouvé, qui lui permet d'identifier une pièce en albâtre de Lagny, qui est depuis de longues années parmi les plus curieuses pièces du musée historique. Ce texte est renvoyé à la Commission des publications avec une note que M. Dumuys y ajoutera. La Société exprime le vœu que la pièce en albâtre dont s'agit soit reproduite sous forme de gravure en tête de la note ainsi prévue.

— M. Léon Dumuys rappelle que deux trouvailles intéressantes ont été récemment faites rue des Quatre-Degrés et rue des Carmes. Il donne à ce sujet les renseignements suivants :

Le 27 février 1897, des terrassiers occupés à fouiller le sol de la cour d'une maison de la rue des Carmes, portant le n° 86, présentement occupée par M. Massicard, notaire, ont découvert presque à fleur de terre des substructions gallo-romaines caractérisées par des briques larges et épaisses et quantité de tuiles à rebords.

Le même jour, des maçons travaillant dans l'immeuble n° 2 de la rue des Quatre-Degrés ont rencontré une ancienne fosse, d'où ils ont extrait quantité de briques et de tuiles de même nature que les précédentes. Cette fosse était sise à quelques mètres de la rue indiquée, au fond d'une petite cour, en face la porte d'entrée. Les débris gallo-romains ont été trouvés sur ce point à une profondeur de trois à quatre mètres environ.

Ces renseignements, sans valeur absolue, nous ont paru intéressants à noter pour la raison qu'ils peuvent avoir leur utilité au cas où de nouvelles découvertes plus importantes viendraient à être faites dans ces mêmes parages.

Séance du vendredi 9 avril 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. Lucien Auvray, archiviste à la Bibliothèque nationale, membre correspondant de la Société, assiste à la séance.

— M. le Président signale parmi les ouvrages reçus un numéro de *la Revue critique d'histoire et de littérature* (29 mars 1897). Ce numéro contient un article sous la signature J. Kont qui analyse le troisième volume de l'*Ancienne bibliothèque hongroise*, de Charles Szabo et Arpad Hellebrant. Ce volume de bibliographie mentionne une thèse de droit imprimée à Orléans en 1667 et en donne le titre ainsi conçu : « Toppeltinus Laurentius, theses inaugurales de Nup- « tiis, quas, deo favente, in illustri ac celeberrima Academia Aure- « lianensi, pro summis in utroque jure honoribus promerendis pu- « blice ventellendas proponit. »

— M. le Président a eu l'honneur de recevoir de Mgr l'Évêque d'Orléans une lettre lui accusant réception du procès-verbal de la séance du 26 février 1897. Cette lettre sera déposée aux Archives.

— Mgr Desnoyers dépose sur le Bureau une note relatant les découvertes archéologiques faites au cours des années 1893 et 1894, tant dans la Loire qu'au faubourg Saint-Vincent. Cette note lue à la séance sera insérée au Bulletin (1).

— M. Dumuys communique à la réunion les moulages en plâtre de sceaux de NN. SS. de Bussy et Milon de Chailly, évêques d'Orléans et donne à ce sujet une note qui sera insérée au Bulletin (2). La Société décide de publier avec cette note les dessins de ces sceaux, s'ils sont inédits.

— M. Bloch fait à la Société trois communications : d'abord au

(1) Voir plus loin, p. 449.
(2) Voir plus loin, p. 452.

nom de M. Schmitt, archiviste paléographe envoyé en mission aux Archives du Loiret, une note sur la réfection du Terrier de Sainte-Croix en l'année 1889.

Puis, en son nom personnel, il propose à la Société de publier, au fur et à mesure de sa confection, un bulletin sommaire du classement des fonds non encore inventoriés aux Archives départementales.

Enfin, il donne lecture d'un travail sur une enquête officielle faite au sujet de la Taille dans la généralité d'Orléans en 1789.

Ces trois communications sont renvoyées à la Commission des publications.

Séance du vendredi 23 avril 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président*

— M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, un numéro de la *Revue critique* (12 avril 1897) qui contient sous la signature de P. de Nolhac une analyse de la brochure de M. Léon Dorez sur le *Sac de Rome en 1527*, dont l'auteur a bien voulu faire hommage à la Société le 12 mars dernier.

M. Louis Jarry, au sujet de cette même brochure, dépose sur le Bureau une note qui sera insérée au Bulletin (1).

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation, tant à Auxerre qu'aux environs, les 5, 6, 7 et 8 juillet prochain. Une lettre de son Président invite la Société à se faire représenter.

A ce propos, M. le comte Baguenault de Puchesse rappelle que la Société archéologique célébrera, elle aussi, son cinquantenaire en janvier 1898. N'y aurait-il pas lieu de publier, à cette occasion, un volume spécial ? Sur la proposition de M. le Président, ce projet est renvoyé au Bureau.

— M. le Président fait remarquer qu'aux dernières réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, la Société archéologique a eu l'hon-

(1) Voir plus loin, p. 456.

neur de se voir représentée par MM. Baguenault de Puchesse et Herluison, le premier, vice-président dans la section de philologie et le second à la section des beaux-arts. M. P. Domet fait observer qu'à ces mêmes réunions, M. Vignat, président, a été admis à lire un mémoire fort intéressant à la section des beaux-arts sur les Portes du transept de la cathédrale d'Orléans.

— M. le comte Baguenault de Puchesse lit à la Société les renseignements suivants sur une tragédie de Montchrétien intitulée : l'*Écossaise :*

« M. L. Auvray, notre érudit collègue, a publié dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (nº du 15 janvier 1897) un très curieux article sur la représentation à Orléans, en avril ou mai 1603, d'une pièce de Montchrétien : l'*Écossaise*, tragédie ayant pour sujet la mort récente encore de Marie Stuart. Les renseignements nouveaux qu'il donne sont tirés d'une lettre inédite, datée d'Orléans, le 21 juin 1603, écrite par le lieutenant-général, M. de Beauharnais, au chancelier Pomponne de Belliévre. On avait cru jusqu'ici que cette pièce n'avait jamais été jouée. »

— M. Cuissard, au nom de la Commission des publications, fait son rapport au sujet des trois communications faites par M. Bloch à la séance du 9 avril dernier. Ses conclusions sont les suivantes :

1° A raison du vif intérêt qu'elle présente et des importants documents qu'elle contient, la Commission propose l'insertion aux *Mémoires* de l'étude de M. Bloch sur la taxe du pain dans la généralité d'Orléans en 1789.

2° Au sujet de la réfection du terrier de Sainte-Croix en 1489, pièce communiquée par M. Schmitt, la Commission propose l'insertion au Bulletin ; cette pièce n'est point, en effet, la pièce originale, mais seulement un *vidimus* (1).

3° La Commission propose également l'insertion au Bulletin de l'inventaire sommaire et par fiches du classement des Archives départementales, dont M. Bloch a donné déjà un spécimen (1).

(1) Voir le Bulletin du 3e trimestre.

Ces conclusions sont adoptées par la Société. Toutefois, il est entendu que le travail de M. Bloch, sur les Archives, devant paraître par séries, sera soumis chaque fois à la Commission des publications, comme doit l'être, d'après le règlement, toute communication nouvelle.

— Mgr Desnoyers annonce qu'il vient de recevoir de M. Doublet, pour le musée historique, le cachet original des Minimes d'Orléans. Sa provenance est facile à établir. Lors de la Révolution, ces religieux, chassés de leur couvent, se réfugièrent chez un membre de la famille de M. Doublet, qui, dernier survivant, a été heureux de sauver de l'oubli ce souvenir historique en en faisant don au musée historique d'Orléans.

Séance du vendredi 14 mai 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, le *Bulletin de la Société Dunoise* (avril 1897), contenant une notice nécrologique sur M. Tranchau et le dernier numéro de la *Revue critique* identifiant, comme cela est généralement admis aujourd'hui, Genabum avec Orléans.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de deux brochures : Explication des ouvrages de la *XIIIe exposition des Beaux-Arts* et arts industriels de la Société des Amis des Arts d'Orléans, 1897 ; et *Allocution prononcée par Mgr Touchet* dans l'église de la Madeleine, en souvenir des soldats français morts au service du pays et des victimes de la rue Jean-Goujon.

Des remerciements sont adressés au donateur,

— M. le Président fait remarquer, qu'aux noms des membres de la Société ayant fait des communications lors des dernières réunions de la Sorbonne, il convient d'ajouter celui de M. Bloch qui, à la section des sciences économiques et sociales, a lu un travail très complet et très documenté sur le commerce des grains dans la généralité d'Orléans sous le régime de la liberté, 1768.

A l'issue de ces réunions, deux de nos collègues ont été l'objet d'une distinction justement méritée. M. Cuissard a été nommé officier de l'instruction publique et M. Auvray officier d'académie. M. le Président est d'autant plus heureux d'adresser ses félicitations à MM. Cuissard et Auvray, que c'est comme membres de notre Société qu'ils ont été nommés.

— M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées à Gien, écrit à M. Heude, ingénieur en chef à Orléans, une longue lettre relative à la découverte récemment faite à Beaulieu de fours à réduction paraissant remonter à l'époque gallo-romaine. Cette lettre a été gracieusement communiquée à la Société par M. Heude.

M. Dumuys est aujourd'hui même à Beaulieu pour représenter la Société aux premières constatations faites sur place. Sur la proposition de M. le Président, la Société vote un crédit de 50 francs pour la continuation des fouilles, avec faculté pour le Bureau d'augmenter s'il y a lieu.

— Mgr Desnoyers fait ensuite cette proposition :

Il y a lieu d'observer que la Société a pour but de conserver les souvenirs importants de l'histoire orléanaise et demande :

Que le Bulletin mentionne l'inauguration des verrières de Jeanne d'Arc qui a lieu le vendredi 7 mai 1897, dans la cathédrale, le soir à deux heures, en présence du Nonce du pape, Mgr Clari, de plusieurs évêques et d'une nombreuse assistance;

Qu'il contienne le nom des membres de la Commission ayant veillé à l'exécution de ces verrières qui sont le produit de la souscription française ouverte par Mgr Dupanloup et l'œuvre de MM. Galland et Gibelin.

Il offre à la Société, au nom de Mgr Touchet, la médaille commémorative de l'inauguration frappée par les soins de la Commission, gravée par M. Tasser, de Paris ; il en demande la reproduction dans le Bulletin, face et revers (1).

La Société adopte la proposition de Mgr Desnoyers, et charge M. le Président de transmettre à Mgr l'Évêque ses plus respectueux remerciements.

— M. l'abbé Cochard communique à la Société une note sur les coutumes du péage de Monsay près Lailly (Loiret) 1201. Cette note est renvoyée à la Commission des publications (2).

— M. Herluison donne lecture d'une lettre, à lui adressée, par M. de la Vallière, correspondant de la Société à Blois.

Cette lettre mentionne la découverte faite par M. de la Vallière, au lieu dit : La Daubronnière, commune de Chissay, au sud de la route de Montrichard à Amboise.

« J'ai trouvé, dit notre corrospondant :

1° Un très beau polissoir ayant $4^m \times 2^m \times 1^m$ (hors de terre) et 12 rainures ou coches réparties en trois ateliers bien séparés ;

2° Un autre polissoir, beaucoup plus petit, de $1^m \times 0^m 60 \times 0^m 50$ ayant trois coches et placé sur l'autre. Quoique non portatif, ce dernier m'a paru mobile.

Ces deux mégalithes sont en grès blanc, le plus fin veiné de rose dans les coches. »

Séance du vendredi 28 mai 1897

Présidence de M. VIGNAT, *Président.*

— M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, le numéro du *Polybiblion* du mois de mai dernier qui contient plusieurs comptes rendus dus à la plume de notre collègue, M. Maxime de la Rocheterie, et dans la *Revue des antiquaires de l'Ouest* un mémoire sur le vase en verre de Saint-Savin, sous la signature de Mgr Barbier de Montaut.

(1) Voir le Bulletin du 3e trimestre.
(2) Voir plus loin, p. 458.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Francis Pérot, membre associé correspondant, d'une étude sur l'*Abbé Chatel* et d'un travail sur d'Alphonse, né à Bonny-sur-Loire (Loiret) ;

Par M. Gaston Gauthier, instituteur, d'une brochure importante ; c'est un travail développé sur Rogny et Saint-Eusoge avec plans et dessins ;

Par M. Émile Jacob, d'un supplément au journal l'*Indépendant de Montargis*, consacré tout entier à la légende du siége de Montargis.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— La Société d'émulation d'Abbeville célébrera cette année le centenaire de sa fondation. Une lettre du 15 mai 1897 invite à cette occasion le Président de la Société et ses membres qu'elle voudra bien désigner à une séance solennelle qui aura lieu le 11 juillet. M. Herluison est délégué pour y représenter la Société.

— M. Basseville, au nom de la Commission des publications, fait son rapport sur la pancarte du péage de Monsay communiquée à la dernière séance par M. l'abbé Cochard. La Commission conclut à l'impression au Bulletin de ce document avec une notice où notre collègue expliquera certains mots qui figurent dans la pancarte et sont aujourd'hui perdus par l'usage.

La Société adopte ces conclusions (1).

— M. Léon Dumuys, absent, donne par lettre le compte rendu de sa mission à Beaulieu, comme délégué de la Société aux fouilles du Puits d'Havenat. Un résumé de ce compte rendu sera inséré au Bulletin (2).

— M. Bloch lit ensuite à la réunion une courte notice sur une note découverte par lui sur un registre d'état civil paroissial de Saint-Jean-

(1) Voir plus loin, p. 458.

(2) Voir le Bulletin du 3e trimestre.

de-Braye au sujet de la démolition du temple des calvinistes de Bionne en 1685. Note et notice seront insérées au Bulletin (1).

— Mgr Desnoyers lit ensuite une note sur une médaille d'argent nouvellement entrée au Musée. Elle porte à l'avers : *Rex Juba* et au revers celui de : *Cleopatra*. Cette médaille est curieuse, ne serait-ce que par la mention de ce nom de la fille de Cléopâtre.

Cette notice est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du vendredi 11 juin 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus : *Le Journal de la Société d'archéologie lorraine* (année 1896) et le tome XLVI des *Mémoires* de la même Société. Ces volumes contiennent, le premier, trois notes sur la nationalité, les armoiries et la devise de Jeanne d'Arc ; le second, un mémoire écrit sur la découverte faite à Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle), de deux fours à réduction de minerai de fer ; il serait intéressant de rapprocher cette étude de celle que poursuit, au nom de la Société, M. Dumuys sur la découverte toute semblable récemment faite à Beaulieu-sur-Loire. — Le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1er trimestre 1897) consacré tout entier au compte rendu de la célébration du troisième centenaire de Descartes.

— Une Société en formation sous le titre de : *Revue des Inscriptions et Belles-Lettres* envoie à la Société une circulaire l'invitant à coopérer à la fondation d'un organe périodique destiné à servir de lien entre toutes les Sociétés savantes et artistiques. L'examen en est renvoyé au Bureau.

— La *Société de l'Histoire de France* envoie à la Société archéologique une liste d'ouvrages publiés par elle en l'invitant à choisir ceux qu'elle voudrait posséder, s'offrant gracieusement à les envoyer à titre

(1) Voir le Bulletin du 3e trimestre.

de don. La Société accepte en principe, remercie la Société d'Histoire de France et, pour le choix à faire, renvoie la proposition au Bureau.

— M. le Président annonce à ce propos que M. le comte Baguenault de Puchesse a été nommé par la Société de l'Histoire de France président de son bureau pour l'année 1897. Il est heureux de le féliciter de cet honneur qui lui est légitimement dû. M. le comte Baguenault de Puchesse répond qu'il tient à reporter une grande part de cet honneur à la Société archéologique.

— Mgr Desnoyers lit une note sur l'entrée au Musée d'une collection de trente-deux vases en terre de la fabrication de poteries anciennes de Jouy-le-Pothier. Ces vases ont été trouvés à Villemoret. — La note constate en outre l'acquisition par le Musée d'un grand bronze de *Lucius Verus* trouvé dans la Loire.

Cette note sera insérée au Bulletin (1).

— M. Ludovic Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher et membre associé correspondant, assiste à la séance. Il fait à la réunion une communication verbale et donne en quelques mots des appréciations nouvelles sur les origines des trois races royales, ayant successivement gouverné la France. Notre collègue les rattacherait au noyau des Guines ou blancs du passé, ayant occupé le comté de Blois, le Puiset, Coucy, Guines, dans le Nord. Il les rattacherait à des chefs francs, c'est-à-dire, « libres », partis de la Belgica Celtica (région des Winites), et ayant entraîné leurs membres, tant en Gaule qu'en Lombardie. M. Guignard promet de donner, dans un avenir rapproché, des notes plus complètes sur cette question, dans une étude à laquelle il annexe dès ce moment les preuves complémentaires.

— M. le Président rappelle à la Société la célébration déjà projetée de son cinquantenaire dont la date précise tombe le 23 janvier 1898. Il propose d'adopter définitivement cette date tout à la fois pour la célébration du cinquantenaire et pour la réunion habituelle des trois Sociétés savantes.

L'Assemblée adopte cette proposition.

(1) Voir plus loin, p. 465.

Séance du vendredi 25 juin 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. A signaler au Bulletin du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, p. 5, une question sur la distinction à établir entre les mots « archéologie » et « Histoire de l'art ». Cette question est signée J. D... à Orléans.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, d'une brochure intitulée : *Pasteur, ses découvertes scientifiques et ses contradicteurs*, par G. Lalbalettrier ;

Par M. Ernest Jovy, associé correspondant, de *Jeanne d'Arc*, conférence faite au théâtre de Vitry-le-François, le 27 mars 1897.

Des remerciements sont votés et seront adressés aux donateurs.

— La bibliothèque de l'Université Badoise d'Heidelberg propose à la Société l'échange de ses publications avec celle de la Neun Heidelberger Jahrbücher. — Renvoi au Bureau.

— Mgr Desnoyers demande à la Société s'il existe des exemples d'inscription où la lettre grecque P se trouve gravée à l'inverse q ? ainsi qu'il pense le voir dans une inscription qui vient de lui parvenir. M. Bailly, notre collègue, sera consulté à ce sujet.

— *Cinquantenaire de la Société.* — M. le Président estime qu'il y a lieu de se préoccuper dès maintenant du cérémonial de cette solennité et de provoquer les projets de chacun. L'accord s'est fait déjà sur une journée unique. Elle s'ouvrira naturellement par un discours du Président en exercice. Puis, un rapport rétrospectif sera fait sur les travaux de la Société. Mgr Desnoyers, par sa haute autorité et sa qualité de membre fondateur, est tout désigné pour y prendre la parole.

Une courte lecture terminera ensuite la séance ; discours, rapport

et lectures imprimés ensuite en tête du volume de l'année, suffiraient à en faire le volume du cinquantenaire.

— M. Herluison propose la frappe d'un jeton spécial dont les frais seront minimes, puisqu'il suffira de frapper un revers de circonstance avec la face du jeton habituel. Des exemplaires en argent seraient destinés aux membres de la Société et aux autorités invitées. Des exemplaires en bronze seraient frappés pour les autres assistants.

Enfin, un banquet par souscription clôturerait la journée.

ANNE DE CAUMONT

Une grande chrétienne au XVII[e] siècle. — La jeunesse de Louis XIV, par le R. P. Chérot, de la Compagnie de Jésus

La biographie orléanaise s'augmente peu à peu à l'aide d'éléments locaux ou étrangers à notre département.

C'est ainsi que le R. P. Chérot, rédacteur aux *Études religieuses*, vient d'y apporter sa contribution dans deux intéressantes publications, l'une intitulée : *Une grande chrétienne au XVII[e] siècle, Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, 1574-1642*, et l'autre : *La jeunesse de Louis XIV*.

La première, dont nous a parlé à la dernière séance notre vice-président, M. le C[te] Baguenault de Puchesse, est un tirage à part des *Études religieuses*, augmenté de documents puisés dans les Archives du Loiret et communiqués par notre nouveau collègue, M. Bloch et par M. Leroy, secrétaire de la Société des Amis des arts. La seconde a été constituée à l'aide des mémoires manuscrits du P. Paulin ou Poullin qui se trouvent au Ministère des Affaires étrangères.

Le P. Paulin, jésuite, confesseur du roi Louis XIV, n'est pas un étranger pour nous. Sa famille, originaire de Chartres, habitait notre province, et l'un de ses membres, Poullin de Lumina, publia notamment une histoire de Lyon, en 1767.

Le R. P. Chérot nous a rendu service en faisant si bien revivre des figures orléanaises dans ses curieuses études. Nous ne saurions trop l'en remercier

H. Herluison.

UNE VISITE

DU R. P. CAMILLE DE LA CROIX

A ORLÉANS

Le R. P. Camille de la Croix, membre résidant de la Société des antiquaires de l'Ouest et membre honoraire de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, vient de faire un court séjour dans notre ville.

Le célèbre archéologue poitevin est arrivé à Orléans le samedi 20 février, par le train de Paris qui entre en gare à 1 h. 14 du soir; il était accompagné par M. Chérion, son ami et collaborateur, dessinateur habile et archéologue distingué.

Le lundi suivant, les deux voyageurs ont repris le train rapide partant d'Orléans à 12 h. 49 à destination de Poitiers.

Ces Messieurs arrivaient de Berthouville, localité du département de l'Eure où le Père de la Croix vient d'exécuter des fouilles pour le compte du Ministère de l'Instruction publique.

L'explorateur des ruines gallo-romaines de Sanxay avait reçu la mission officielle de reconnaître la nature, l'étendue de substructions considérables qui se trouvent au lieu indiqué, de déterminer l'âge de ces substructions, d'en lever le plan et de préciser la destination primitive des somptueux monuments depuis longtemps détruits, dont elles perpétuaient seules le souvenir.

Ces fouilles ont nécessité quatre mois et demi de travail opiniâtre et occupé de nombreuses équipes d'ouvriers.

En faisant entreprendre ces recherches difficiles et coûteuses, le Ministère de l'Instruction publique avait pour but de renseigner le monde savant sur la provenance exacte du fameux trésor dit de Bernay ou de Villeret, qui, depuis 1830, enrichit les collections du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de Paris.

Ce trésor, déposé dans la neuvième vitrine de la grande galerie de ce dépôt public, se compose de soixante-sept statuettes et vases d'argent datant de diverses époques, et en partie du IIe siècle avant l'ère chrétienne. On y remarque notamment plusieurs statues de Mercure, deux buires à bas-reliefs au repoussé, représentant des scènes de la guerre de Troie, des coupes, des bas-reliefs anciens, etc.

Le R. P. de la Croix a pu reconnaître à Berthouville la présence d'un temple, d'un théâtre et d'autres constructions annexes constituant vraisemblablement un lieu d'assemblée de l'époque gallo-romaine semblable à celui qu'il avait exploré à Sanxay.

Il pense que le trésor ci-dessus mentionné devait provenir du temple dont il a retrouvé les restes importants.

Le savant explorateur se propose d'ailleurs de faire connaître ses conclusions aux délégués des Sociétés savantes qui se réuniront après Pâques en congrès annuel dans les amphithéâtres de la Sorbonne.

En s'arrêtant à Orléans, le R. P. de la Croix avait pour but immédiat d'étudier les divers monuments des dix premiers siècles que renferme encore notre cité ; il voulait aussi visiter nos collections municipales, examiner quelques-unes des pièces uniques qu'elles renferment (tel, par exemple : le trésor de Neuvy-en-Sullias) et dessiner divers objets classés dans les vitrines du musée archéologique fort utiles pour documenter ses travaux.

Le temps dont pouvaient disposer les voyageurs était trop court pour leur permettre d'entreprendre une véritable étude de

chaque monument en particulier, aussi durent-ils se contenter de les visiter rapidement.

En deux jours, ils eurent le plaisir d'admirer la crypte de Saint-Avit, celle de Saint-Aignan et de descendre dans le caveau sépulcral de Saint-Euverte.

Au cours de leur promenade à travers les divers quartiers d'Orléans, les deux archéologues visitèrent encore la cathédrale, l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, reconnurent l'emplacement du Châtelet dont il ne reste plus qu'une tour, sise au coin de la rue au Lin, celui du vieux pont et du fort des Tourelles ; ils purent enfin apprécier à leur juste valeur les maisons remarquables que nous ont laissées les artistes de la Renaissance. L'après-midi du dimanche 24 février fut en partie consacrée à la visite de la crypte de Saint-Mesmin, de l'église de La Chapelle, du Petit-Séminaire où le P. de la Croix put étudier à son aise les plans originaux dressés par notre regretté collègue, M. Collin, l'heureux inventeur et l'habile restaurateur de la grotte dans laquelle les voyageurs avaient pénétré quelques instants auparavant.

Ces plans dressés avec un soin et une précision exceptionnels firent l'admiration des deux connaisseurs. Après les avoir examinés attentivement, ils rendirent un légitime hommage au talent et à la science du savant ingénieur qui les avait dressés.

En rentrant en ville, nos voyageurs purent explorer les alentours de l'église Saint-Laurent, pénétrer sur l'ancienne terrasse du prieuré qui appartient aujourd'hui aux Sœurs de Saint-Paul et là, documents en mains, déterminer l'emplacement des anciennes substructions fortuitement découvertes, et en partie détruites vers 1769 par messire Foucher, prieur-baron de Saint-Laurent-les-Orgerils.

Le R. P. de la Croix prit un intérêt extrême à cette dernière étude et manifesta à diverses reprises ses regrets de ne pouvoir songer à creuser le sol qu'il foulait, en vue de retrouver la crypte primitive dans laquelle reposa pendant un demi-siècle le corps de saint Aignan, évêque d'Orléans.

L'intrépide explorateur de l'hypogée-martyrium des dunes de

Poitiers nous exprima son étonnement de voir qu'un monument si facile à retrouver n'eût pas encore été reconnu et remis en honneur par les archéologues orléanais, mais dut convenir que des fouilles sagement conduites nécessiteraient de fortes dépenses et une somme de travail considérable ; faute de mieux, il émit donc le vœu qu'un jour ou l'autre les autorités ecclésiastiques ou civiles fissent le nécessaire pour mener à bien cette délicate entreprise.

Enfin, la matinée du lundi 22 février fut employée par les archéologues à dessiner des tombes mérovingiennes découvertes au mois d'août 1883 dans la rue de l'Oriflamme, qui leur parurent digne d'un intérêt tout spécial.

Tous deux exprimèrent le regret de voir ces monuments curieux, entassés, faute de place, sous un hangar inaccessible au public et demandèrent que les divers spécimens de sarcophages déposés dans nos deux musées municipaux fussent au plus tôt réunis méthodiquement, classés et étiquetés dans un local approprié, par exemple dans la salle basse de l'ancien hôtel des Créneaux, fort bien disposée pour les recevoir tous.

Ce même jour, nos deux savants visiteurs quittèrent Orléans, en manifestant hautement leur désir de revenir dans cette ville si riche en souvenirs trop peu connus, insuffisamment étudiés et dotée de musées dignes d'attirer l'attention des vrais amis de l'art et du passé (1).

Léon DUMUYS.

(1) Voir le récit de cette visite dans le numéro du mercredi 24 février 1897 du *Patriote orléanais*.

MÉDAILLES TROUVÉES A BOISSEAUX

Canton d'Outarville

EN FÉVRIER 1896

Elles ont été trouvées par un cultivateur labourant son champ, dans un pot en terre grise, qui fut brisé par l'instrument de travail : il contenait un millier de petits bronzes, tous appartenant aux règnes de Gallien, Victorin, Claude le Gothique, Tetricus père et fils.

Le paysan voulut bien me vendre la moitié de sa trouvaille, mais s'obstina à garder l'autre.

Voici le détail du nombre des pièces que j'ai placées au Musée orléanais ; je n'y ai rencontré que des revers sans intérêt et les pièces gardées par le paysan ne doivent pas en avoir davantage.

Gallien.	39
Victorin	119
Claude le Gothique	29
Tétricus, père et fils	309
Pièces frustes.	8
Total	434

LETTRE DE DANIEL JOUSSE

Parmi les très nombreux manuscrits qu'a laissés Jousse et qui sont à notre Bibliothèque publique, j'ai trouvé la lettre suivante adressée par lui à ses amis de Paris. Jousse avait alors trente ans : elle pourrait cependant passer pour une œuvre de jeunesse, si l'on ignorait le mobile qui la lui a inspirée.

Il venait de terminer ses études à Paris. Il s'était livré avec ardeur à la connaissance des sciences exactes, sous la direction de l'astronome Louville et voyait déjà s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie des sciences prête à le recevoir. D'un autre côté, sachant que sa famille lui destinait un office de magistrature, il étudiait aussi le droit, dans la compagnie de certains amis qui, comme aujourd'hui encore, formaient des réunions intimes où l'on s'amusait gaîment, et où, suivant les propres expressions de Jousse lui-même, « on corrigeait quelquefois les amertumes de la jurisprudence par un usage modéré du dieu qui fait le plaisir des repas ».

Jousse, nature aimante, savourait les délices de cette nouvelle Capoue, lorsque sa famille le rappela à Orléans. De retour dans sa patrie, il n'oublia pas ses amis de la capitale et ce fut dans un moment d'épanchement intime qu'il leur écrivit la lettre qui va suivre.

Ch. Cuissard.

LETTRE DE DANIEL JOUSSE

A MM. Rousseau, Mallard, Mazois, Degènes, etc.

Aux sages enfans de Themis
Que Bacchus aujourd'hui rassemble
Dans un réduit des plus petits,
Sçavans et gracieux amis,

Chés qui l'on voit régner ensemble
L'éloquence de Cicéron,
De du Moulin l'heureux génie
Et les grâces d'Anacréon,
Salut, honneur et longue vie.

Vous serés sans doute surpris, très aimables confrères, de ce que m'aiant demandé seulement une épître en prose, j'ai pris la liberté de commencer celle-ci par des vers. Eh ! que peut en effet produire de bon une muse Orléanoise embéguinée du bonnet de jurisconsulte, qui, jusqu'ici n'a presque connu qu'Euclide et Varignon et qui n'a fait encore que barboter dans la fontainne d'Hipocrène ? Ai-je donc oublié que ma lettre alloit paroître dans le sanctuaire même du goût et y devoit être luë par des personnes aimées d'Apollon et du nombre de ceux que ce dieu compte pour ses plus chers favoris ? Jugés cependant de ma témérité ! J'avois presque résolu de ne vous écrire qu'en vers et je ne désespérois pas même de pouvoir remplir mon projet. Il me sembloit en effet, depuis le jour que, partageant avec vous, chés un ami commun, les plaisirs de la table, je goûtai pendant un assés long temps votre aimable conversation, il me sembloit, dis-je, que le dieu du Parnasse commençoit à m'inspirer de son beau feu, qu'animé déjà de votre esprit et plein de vos ingénieuses pensées, il ne me restoit plus qu'à mettre la main à la plume pour vous rimer une lettre entière. Mais, hélas ! que j'ai été trompé, quand il a fallu en venir à l'exécution ! A peine ai-je quitté l'heureux séjour que vous habités, que tout à coup mon imagination s'est refroidie et j'ai senti mon génie poétique m'abandonner peu à peu à mesure que j'approchois des murs où je suis actuellement renfermé. Depuis ce temps, la source de mes pensées a toujours été en diminuant et elle s'est enfin réduitte à rien. J'ai eu beau invoquer toutes les muses du Pinde ; mes prières ont été inutiles ; jamais ces déesses n'ont été pour moi si impitoiables, et je sens qu'il faudroit maintenant, pour me faire rimer, un plus grand miracle qu'Apollon n'en fit autrefois en faveur d'Hésiode.

Souffrés donc, très aimables confrères, que je me contente

de vous écrire en prose et comptés seulement pour quelque chose les bonnes intentions où j'ai été de vous écrire quelque chose qui ne vous déplût pas. Mais, quelle est aujourd'hui mon infortune! un nouveau sujet de crainte vient me troubler et je ne me sens même pas capable de vous écrire et c'est en vain que je voudrois m'en acquitter d'une façon digne de vous.

Depuis le moment cruel que j'ai quitté les beaux lieux où vous faites votre séjour et qu'entraîné par des motifs indispensables, j'ai été obligé de me séparer de votre aimable compagnie, une sombre tristesse s'est emparée de mon âme et ne me permet presque plus de penser. Uniquement occupé de la perte que j'ai faitte et entraîné par je ne sçai quel charme puissant, je n'aspire plus à d'autre bonheur qu'à celui de retourner auprès de vous. C'est là où toutes mes pensées aboutissent; c'est là que se portent continuellement mes désirs; que je me trouverois heureux, si jamais mes vœux pouvoient être accomplis! Il me semble en effet que Paris est ma seule patrie, la mienne n'a presque plus d'attrait pour moi. C'est en vain que je voudrois m'appliquer ces vers du poète qui regretta si longtemps le lieu de sa naissance :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Traxit et immemores non sinit esse sui.

Triste situation pour moi et fâcheuses réflexions pour une personne condamnée par son état à ne pouvoir habiter que ce séjour.

C'est sans doute par rapport à vous, très aimables confrères, que je regrette si fort la ville où vous êtes et que la mienne m'est devenue si indifférente. J'ai trop perdu en vous quittant pour que rien puisse me dédommager de cette perte. Plus j'y réfléchis, plus ma peine augmente. Quel avantage en effet n'aurois-je point de pouvoir profiter, dans vos conférences, de vos savantes et judicieuses dissertations sur les parties les plus curieuses de la jurisprudence naturelle et positive! Quel plaisir n'éprouverois-je point à entendre vos sçavans plaidoiers, ou à admirer vos sages réflexions et vos moiens solides et décisifs

dans les affaires les plus épineuses! Quel charme enfin ne gouterois-je point à partager de temps en temps avec vous les agrémens de la table et à corriger quelquefois les amertumes de la jurisprudence par un usage modéré du dieu qui fait le plaisir des repas !

J'espère, très aimables confrères, que ces motifs et ces tristes réflexions me rendront un peu excusable auprès de vous et que compatissant à la fâcheuse situation où je me trouve maintenant réduit, vous pardonnerés un peu au dérangement de ma lettre et à la sécheresse de mes pensées. J'attends encore plus de vos bontés; je me flatte que vous voudrés bien, pour me dédommager de la perte que j'ai faitte en vous quittant, m'admettre désormais dans votre société, malgré l'intervalle des lieux qui nous séparent et je compte assés sur vous pour croire que vous voudrés bien m'accorder cette grâce. Songés, je vous prie, que nous sommes non seulement unis par état, mais que nous sommes tous sujets d'un même roi, vivans sous le même empire et par conséquent liés par les mêmes engagemens.

Commencés donc dès aujourd'hui à me donner une place dans votre charmante société. Ne m'oubliés pas au milieu des plaisirs que vous allés goûter ce matin. Buvés-y à ma santé, et, s'il se peut, regrettés-y un ami qui vous regrette infiniment. Je m'unirai tout entier à vous pendant ce temps et vous pouvés compter que je suis si pénétré de votre esprit et de vos pensées, que je répondrai exactement aux santés que vous boirés pour moi. Je ne désespère pas même de pouvoir converser avec vous en idées, et je suis presque assuré que mon imagination là-dessus ne me trompera point ; mais pour mettre le comble à vos bontés, que ce repas ci ne soit pas le seul où vous vous souviendrés de moi, et que votre complaisance aille jusqu'à m'admettre dans les autres parties que vous ferés par la suite. Je vous en prie très instamment; cette faveur me procurera un plaisir inexprimable, qui me rendra ma première tranquillité et pour lequel ma reconnaissance ne finira jamais. J'ai l'honneur d'être, Messieurs et chers confrères, de votre aimable société

Le très humble et très obéissant serviteur,

Ce 15 janvier 1734. D. JOUSSE.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

1893-1894

Médailles trouvées dans la Loire en 1893 près le vieux pont.

Carnute B, tête à droite.

℞. Aigle, aiglon, croix pointée, étoile.

Colonie de Nismes.

Marc Aurèle, G. B.

℞. Spes Augusta.

L'Espérance debout.

2 Id. M. B.

℞. Femme debout.

℞. La fortune assise.

6 Tetricus père et fils, P. B.

℞. Pax Augusta ; la paix debout tenant un rameau — femme debout — aigle éployé — fruste.

Médailles et objets trouvés dans le faubourg Saint-Vincent en 1893 et 1894 dans les travaux de terrassement.

Carnute B, tête à droite (?).

℞. Cheval galopant.

Id. B. Tête à droite.

℞. Pégase galopant.

Id. B. tête à droite.

℞. Aigle, aiglon, serpent, étoile.

Colonie de Nîmes.

2 Auguste, M. B., autel de Lyon.

Antonin, M. B.

℞. L'empereur debout.

Marc Aurèle, G. B.

℞. L'empereur debout.

Commode, G. B.

℞. La victoire couronnant l'empereur, S. C., postume, P. B.

Postume P. B.

℞. Marti Pacifero, Mars debout ;

Gordien Billon.

℞. Virtus Augusti, hercule debout.

Id. Œternitas Augusta, l'Éternité debout.

Gallien, P. B.

℞. Rome debout tenant la haste.

Salonine, femme de Gallien, P. B.

℞. Venus, Venus Vixtrix, tenant un casque et une lance.

Victorin, P. B.

℞. Invictus, le soleil passant.

Claude le gothique, P. B., Divo Claudio.

℞. Consécration : autel d'Apothéose.

Valerien Billon.

℞. Virtus Augusti, Valérien et Gallien, son fils, debout, l'un vis-à-vis l'autre ; Valérien tient la haste et un globe surmonté de la victoire ; Gallien tient une haste transversale.

6 Tetricus, P. B., père et fils.

Constantin, 1, P. B.

℞. Restitutori reipublicæ : l'empereur relevant une femme ; Rome tourrelée à ses genoux.

Constantin, 11, P. B.

℞. Castre prétorienne et enseignes entre deux soldats.

℞. La fortune — la victoire — hercule — hygicé fibule en bronze.

La découverte des objets de la Loire n'a pas d'importance, celle du faubourg Saint-Vincent offre pour nous un intérêt tout particulier, au point de vue de la question de *Genabum ;*

dans un Mémoire que je vous ai lu sur la bague en or de l'empereur Pertinax trouvée dans ce même faubourg, je vous ai expliqué la cause de cette invention par la présence des *villa* que les commerçants avoient dû bâtir auprès de *Genabum*, qualifié au temps de César d'*Emporium* des Carnutes ; je vous rappelais que des médailles de tout métal, des objets gallo-romains, notamment un cimetière très important, avoient été découverts dans ce faubourg ; les vingt-cinq médailles, et la fibule, dont je viens de vous parler, confirment, je le pense, mon appréciation. Une insertion dans notre Bulletin pourra fortifier le travail sur la bague en lui donnant une nouvelle lumière.

DESNOYERS.

DOCUMENTS DE SIGILLOGRAPHIE ORLÉANAISE

SCEAUX & CONTRE-SCEAUX

DE

GUILLAUME DE BUSSY, MILON DE CHAILLY

ÉVÊQUES D'ORLÉANS

ET DU

CHAPITRE DE SAINTE-CROIX D'ORLÉANS

Au cours de la première semaine du mois d'avril 1897, M. Schmitt, archiviste de l'École des Chartes, en mission à Orléans, occupé à classer de nombreuses pièces fort anciennes, déposées aux Archives départementales, trouva sous mes yeux plusieurs documents authentiques des XIIIe et XIVe siècles encore munis de leurs sceaux pendants.

Je sollicitai de notre collègue, H. Bloch, archiviste départemental, l'autorisation de faire surmouler trois de ces sceaux ou contre-sceaux qui me parurent présenter un intérêt particulier au point de vue de notre histoire locale.

Cette autorisation m'ayant été accordée, je confiai à M. Bérard, sculpteur orléanais, le soin d'exécuter pour le Musée historique les moulages en question.

Voici la description des pièces dont il s'agit :

1° Sceau et contre-sceau de Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans de 1238 à 1258

Le sceau de cire jaune et de forme ogivale est appendu à une pièce datée de l'an 1254 (série G, chap. de Sainte-Croix ; en cours de classement).

Il est intact, assez net, et parfaitement lisible, son relief est très accentué.

Il mesure 6 centimètres de hauteur et 4 centimètres de largeur. Au centre, l'évèque debout, vu de face, revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la main gauche. La hauteur du personnage est de 5 centimètres.

Autour : la légende suivante, en beaux caractères gothiques de 4 millimètres de hauteur :

† S. GUILLEMI AURELIANENSIS EPI

(*Sigillum Guillemi Aurelianensis episcopi*).

Au revers : un contre-sceau de forme ronde, mesurant 22 millimètres de diamètre et portant au centre une croix grecque fleuronnée.

Légende : HOC SIGNUM CRUCIS ERIT I (*in*) CŒLO.

2° Sceau et contre-sceau de Milon de Chailly, évêque d'Orléans de 1314 à 1323

Le sceau de cet évêque mesure 62 millimètres de hauteur sur 37 millimètres de largeur. Il est de forme ogivale, en cire jaune et attaché à une pièce datée de 1317, ainsi étiquetée :

« Admortissement de Milo évesque d'Orléans pour quatre arpens de prés en la paroisse de Mareau et plusieurs païs, à prendre en divers endroits pour la fondation et célébration de la fête de la Conception Notre-Dame, *sub ritu duplici.* »

A cette pièce en est jointe une seconde étiquetée :

« Ratification du Chapitre (de Sainte-Croix d'Orléans) pour la fondation de la fête de la Conception Notre-Dame. »

Cette seconde pièce porte un grand sceau et un contre-sceau dont il sera parlé ci-après.

Le sceau épiscopal est brisé par le milieu, mais la cassure est si nette que les deux fragments s'affrontent sans laisser de lacune.

L'Évêque debout sur un tertre, vu de face, bénit de la droite et tient sa crosse dans la main gauche.

Le relief de ce sceau est moindre que celui qui précède, mais cette différence tient à la gravure de la matrice et non à l'affaissement de la cire.

Le champ sur lequel se détache l'effigie épiscopale est orné d'un quadrillage régulier et ponctué :

A droite et à gauche du personnage haut de 47 millimètres, deux petites croix latines recroisetées et fichées, mesurant 10 millimètres de hauteur sur 5 millimètres de largeur.

Légende : ✠ S. MILONIS, DEI GRA, EPISCOPI AURELIAN.

en caractères gothiques de 3 millimètres de hauteur nettement lisibles.

(*Sigillum Milonis Dei Gratia episcopi Aurelianensis*).

Le contre-sceau de forme ronde mesure 21 millimètres de diamètre; originairement mal imprimé, de plus gravement mutilé par la cassure mentionnée ci-dessus, il est à peu près illisible ; tout au plus distingue-t-on les cinq lettres suivantes suivies d'une croix.

PI. AVR. †

La légende complète était celle-ci :

✠ CONTRAS. M. EPI. AUR.

(*Contra sigillum Milonis episcopi Aurelianensis*)

Cette légende nous est fournie par le recueil des sceaux de M. Douhet d'Arcq.

3° Sceau et contre-sceau du Chapitre de Sainte-Croix

Ce sceau dont il existe d'ailleurs un grand nombre d'exemplaires aux Archives et de reproductions dans diverses collections est en excellent état ; il est fait de cire jaune très foncée. De forme ronde, il mesure 6 centimètres de diamètre, parfaitement net et lisible, il est appendu à la pièce de *ratification* par un double cordonnet de couleur rouge.

Au centre du médaillon mesurant 44 millimètres de diamètre : le Christ en croix, accosté de deux personnages à genoux, couronnés, nimbés et suppliants. Au-dessus du personnage placé à droite de la croix : un cartouche rectangulaire portant ce nom : *Constantinus* ; au-dessus de l'autre personnage, un autre cartouche identique portant ce nom : *Helena*. Il est aisé de comprendre qu'il s'agit ici de l'empereur Constantin et de l'impératrice Hélène, sa femme, alors faussement réputés fondateurs de l'Église d'Orléans. Le chef du Christ, entouré d'un nimbe crucifère, est accosté du soleil et d'un croissant de lune.

Le champ de ce sceau est quadrillé et semé d'étoiles à six branches placées dans les losanges formés par le quadrillage.

Légende en caractères gothiques de 5 millimètres de hauteur et nettement lisibles :

SIGILLUM CAPITULI AURELIANENSIS

CONTRE-SCEAU : Ce contre-sceau, beaucoup moins connu que le sceau lui-même, mesure 21 millimètres de diamètre. Il est de forme ronde, porte au centre une croix grecque fleurdelisée, cantonnée de quatre « caïeux de lys » semblables à ceux qui figurent dans les armoiries de la ville d'Orléans.

La légende en caractères gothiques, mesurant 2 millimètres de hauteur, est nettement lisible, la voici :

HOC EST SIGNUM CRUCIS

Ces mêmes sceau et contre-sceau se voient encore attachés à une pièce capitulaire datée du 24 décembre 1315, relative à la chapelle de Saint-Loys et de Saint-Aignan dépendante de l'église cathédrale d'Orléans, également déposée aux Archives du Loiret.

Léon DUMUYS.

LE SAC DE ROME, 1527.

Par Léon DOREZ

J'ai eu l'honneur, au printemps dernier, d'offrir de la part de l'auteur, à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, une intéressante brochure ayant pour titre : Léon Dorez ; *Le Sac de Rome, 1527*, relation inédite de *Jean Cave, Orléanais*. C'est un extrait des *mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome. M. Dorez ancien membre de cette École, après celle des Chartes, actuellement sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, est très connu de plusieurs d'entre nous par son érudition et pour son inépuisable complaisance.

Il en est autrement de Jean Cave, dont le nom vient enrichir la liste de nos auteurs peu célèbres. M. Dorez croit qu'il était venu à Rome pour y chercher fortune par l'intermédiaire d'un parent, André Cave, docteur en médecine et de plus secrétaire apostolique, au temps du pape Paul III, qui lui aurait ainsi procuré une charge dans la chancellerie pontificale. Il fut sûrement privé de ce poste à la suite du Sac de la ville éternelle et regagna péniblement son propre pays. C'est tout ce que l'auteur a découvert ou soupçonné sur l'existence de notre compatriote.

Jean Cave a du moins le mérite, quoique dans un assez pauvre latin, de raconter dans son récit, inséré au manuscrit *latin 13,841*, de la Bibliothèque nationale, les faits qui se sont passés à Rome et dont il a souffert ; et cela avec une grande précision et une sincérité qu'on ne rencontre pas au même

degré, en ce qui concerne cet événement, chez les autres écrivains contemporains. César Grolier, le fils naturel du célèbre bibliophile et Guillaume du Bellay-Langey mettent en effet dans leurs narrations plus de mesure et même empruntent au pays de Machiavel une certaine nuance diplomatique.

Néanmoins, Cave et Grolier s'accordent sur le même point ; c'est de ménager Charles-Quint, à cause de son titre d'empereur, et de réserver leur colère au traître Charles de Bourbon. Grolier, plus raffiné que Jean Cave, et doué par naissance, semble-t-il, d'un sens plus artistique, insiste davantage sur la destruction des monuments artistiques et littéraires de la Rome antique et moderne et sur le pillage des bibliothèques et des archives. Ce sont là des pertes irréparables, sur lesquelles M. Dorez a relevé d'intéressants renseignements qui prouvent, en outre, que les Romains eux-mêmes rivalisèrent dans le pillage avec les Impériaux, et que le Sac de 1527 marque « la fin de la période vraiment féconde de la Renaissance italienne ».

M. Dorez fait précéder son *Sac de Rome* d'une très savante et substantielle introduction ; il l'accompagne d'un appendice comprenant les lettres de Guillaume du Bellay à l'amiral Chabot ; de François I^er^ à Clément VII ; du cardinal Ridoli au chancelier du Prat, et enfin du poème de Pietro Corvi. Ce sont autant de documents inédits, de premier ordre, par lui trouvés à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Dupuy.

Bien que le travail de M. Dorez semble ainsi autant complet que possible, il nous est revenu qu'il en prépare une seconde édition encore plus considérable. Nous lui souhaiterons d'y joindre d'autres renseignements biographiques sur Jean Cave, s'il peut avoir la chance d'en découvrir. Nous pourrons ainsi ranger définitivement ces noms avec ceux des Orléanais qui ont fait retentir à Rome celui de la ville d'Orléans.

L. JARRY.

LES

COUTUMES DU PÉAGE DE MONSAY

1201

Les archives du château de Cendray, qui dépend de la commune de Jouy-le-Potier (Loiret), renferment bon nombre de documents, intéressant l'histoire de l'Orléanais. En les inventoriant, leur propriétaire, M. Ern. de Basonnière, qui se plaît à étudier le passé du coin de terre, où il réside habituellement, a découvert une copie du XVIe siècle d'un acte de 1201, relatif au péage de terre, octroyé à l'église de Saint-Nicolas de Monsay par Jehan, seigneur de Beaugency. Notre érudit compatriote a bien voulu nous le communiquer. De suite, nous avons soupçonné qu'il présentait pour l'histoire des droits féodaux, en notre province, un réel intérêt : ce dont nous nous sommes convaincu, en feuilletant nos annales. En effet, ni M. Mantellier, dans son « Histoire des marchands fréquentant la Loire » ; ni M. G. Vignat, dans son « Cartulaire de N.-D. de Beaugency » n'en disent mot.

Ce document nous révèle donc un fait inconnu, qui est le premier de ce genre, à notre connaissance du moins. Aussi croyons-nous qu'il y aurait profit pour notre histoire locale à l'insérer dans nos Bulletins, avec quelques notes historiques et explicatives. Il va de soi que nous nous sommes assuré de la bienveillante autorisation de M. de Basonnière.

Le difficile était de lire correctement l'écriture, usée çà et là, de la copie primitive : nous en avons soumis le texte à M. Bloch, archiviste du Loiret ; et, grâce à son savoir de paléographe, nous

pensons, après avoir déchiffré les mots, malaisés à saisir tout d'abord, pouvoir offrir un texte correct.

Notre document débute par une sorte d'introduction, dans laquelle, après avoir rappelé l'acte primitif, sous sa forme authentique, on donne les limites du péage de Monsay. Monsay n'est plus ni paroisse, ni commune : c'est un gros hameau dépendant de la commune de Lailly ; l'église a été démolie pendant la Révolution ; une maison, appelée le presbytère, lui permet seule de revendiquer son antique existence paroissiale. A la suite se déroule, article par article, la pancarte, où marchandises, animaux et gens sont diversement taxés.

SENSUIVENT LES COUSTUMES DU Peage de Monsay donné à l'Eglise dudict Monsay par feu Jehan seigneur de Baugency comme appert par carte autanticque escripte en latin et scellée de cire blanche et en l'impression dudict scel y a ung homme a cheval portant en sa main une espée, datté de l'an mil deux cens et ung, et commance ledict péage de Monsay depuis la parroisse sainct Germain jusques au quay du Port-david, et de la Ferté-hubert jusques à Orleans en allant et venant, et du chasteau de Ligny jusques a sainct Peravy et jusques à Varize s'en allant à Paris et à Chartres ; et sy aulcuns dedans les fins et limittes dudict péage sont résidens, et qu'ils s'en veullent aller et enlever leurs biens, ils doibvent payer ledict péage comme ung estranger marchand, et sy les marchans viennent à Baugency, ilz ne doibvent rien.

PREMIÈREMENT le mercier qui porte pannier couvert de veslin velu ne doibt poinct de péage sy il ne porte oeuvre de soye au fuure de poids.

Item celui qui porte la tablette devant soy, qui la porte ou sa polette, ne doibt poinct de péage, ce n'est qu'il mette hors sa tablette du col, et se il la mette à terre, il rend obligation de péage.

Celuy qui porte hanau de mardin (1) doibt grand péage chascun grand hanau de mardin et de cuillier.

Le trousseau de chausses, ceux qui sont de l'Evesché d'Orleans ne doibvent que.	iiij. d.
Celuy qui n'est pas de l'Evesché	vj. d.
Le cheval..... de quoy on faict des colletz aux moines.	vj. d.
La trousse et assaiz (2).	iij. d.
Celuy qui porte cuir.	1 d.
Le poinsson de vin	ij. d.
La saiche au cheval.	vj. d.
La charretée de prunelle ne doibt poinct de péage pour ce que le vin acquicte	
La charrette a cendre somme doibt.	iij. d.
Celui qui porte petits hanaps a col.	obole.
Celui qui porte verres à col doibt.	1 verre.
Celuy qui porte lymes etain pour vendre. . . .	ij. d.
Celuy qui porte laines, du quartron.	ij. d.
Celuy qui porte cousteaux a cheval.	ij. d.
Celuy qui porte a col.	1 d.
Les charretées a frommages.	iij. d.
Celuy qui porte frommages a cheval	1 d.
Celuy qui les porte à col	obole.
Celuy qui porte poires, du millier	ij. d.
D'un demy millier.	1 d.
La charrete d'oeufs	ij. d.
Les oeufs à col	1 d.
Celui qui porte thoille neufve	1 d.
Le fardeau a col de thoille neufve	1 d.
La charretée de hartiz neufs (3)	iiij. d.
La charretée de frettes (4)	ij. d.

(1) *Hanau de mardin*, variante de *hanaps de madrin* (v. DUCANGE aux mots *madrinus*, *madre*, *mazer*).

(2) *Assaye* dans le dictionnaire de *Fréd.* GODEFROY, signifie, litière.

(3) *Hartiz* de *Hart*, lien d'osier.

(4) *Frettes*, traits.

La charretée de gentes. . . . . iiij. d.
La charrettée de moyaux et d'esseaux. . . . . rien.
Item quiconque descend merren a vin ou seulle (1) ou chose qui appartient a doleur sans congé du péage, il est en l'amande du péage.
Les charrettées de pannes d'aignaux cruz, le traict doibt. . . . . vj. d.
La panne de vert (2) et la panne de gris. . . . iiij. d.
La panne de chaps, de connins et liévre . . . . ij. d.
— la foire de mars a double. .
La panne d'aignaux . . . . 1 d.
La panne de moutons . . . . obole.
La panne de chevaulx . . . . obole.
Le marchant qui porte à col bureaux (3). . . . 1 d.
Celuy qui porte aultre mestier, il rend peage aussy comme des aultres choses . . . . . .
Du chanvre. . . . . 1 d.
Du cheneveux . . . . obole.
Du lain . . . . obole.
De l'acier . . . . obole.
Du fer. obole.
La charretée a sel . . . . iiij. d.
La charretée de vin . . . . Ej. d.
Les charrettes qui sont de la Chastellenie de Baugency. . . . . ij. d.
Le cuir tané . . . . ij. d.
Le cuir frais . . . . 1 d.
Le cuir vanné (4) . . . . obole.
La charrette a bled. . . . . ij. d.
La somme de miel. . . . . ij. d.
— la foire de mars double. . .

(1) *Seulle*, seille (?).
(2) *Vert* pour *Vair*.
(3) *Bureau*, grosse étoffe de laine.
(4) *Vané*, c'est-à-dire choisi, de luxe.

La charrette a poultre	x. d.
La charrette a chevrons	x.d
Item quiconque veult achapter sel, il doibt du muyd une myne achapte le saulnier qui vent a la main.	
L'asne qui porte bureaux	iij. d.
Sy c'est oeuvre faicte il rend péage	
La trousse	vj. d.
Les trousseaux	vj. d.
Les trousseaux de cordages, a chevaux	vj. d.
A asne	ij. d.
A col	1 d.
Ceulx qui sont de Ligny ne rendent rien, fors à la sainct Firmin.	
Le saumon	1 d.
Le cent de lamproies sallées	ij. lamproies.
Le cent d'anguilles sallées	ij. anguilles.
Les sommes d'huisles. . a la foire de mars se double.	
Du mil seiches	x seiches.
L'asne à bled	obole.
Le cheval ung denier et ne se double pas	
Le mullet	iiij. d. et sy elle... ij d.
Le beuf	1 d.
Le porc	1 d. obole.
L'asne	1 obole.
Le cheval	iiij. d.
La jument	ij. d.
La vache	1 obole.
La chèvre	obole.
Deux oualles	obole.
Le bicon (1)	obole.
Le mouton	ij. d.

(1) *Buon*, mot introuvable, peut-être faut-il lire *bicon*, chevreau.

Le serf	1 d.
L'ours	obole.
La flasche, c'est la fretonge	obole.
La livre de cire	obole.
La coueste	1 d. ne se double pas...
L'asne à suif	iij. d. et acquiet de son anesse.
La charette a fuins	obole.
La charrette a aux	ij. d.
La charette a oignons	ij. d.
La charette (mots illisibles) rend	vj. d.
L'asne a fruict	obole.
Le quartron de lames	ij. d.
La charrette a vendre	obole.
La charrette a merain dolle	1 d.
Celuy qui porte soulliers	1 d.
La charrette au fer	ij. d.
La charrette qui porte sacs	ij. d.
L'asne qui porte sac	iiij. d.
— a col	1 d.
La charretée de grand sercle	Vj. d.
La charrette du moyen cercle	iij. d.
La charrette de sercle ladrin (1)	ij. d.
Le trousseau	iij. d.
Le fautre cuir (2)	1 d.
T. cheval	vj. d.
Le trousseau au cheval de chausses doibt et s'acquitte comme autre mercerie	vj. d.
Le fardeau à col	1 d.
Le juif par teste xij d. grands et petits.	
La juifve ensaincte	ij. d.

(1) *Sercle ladrin*, cercle lazarin, peut-être pour barillet de lépreux.
(2) Le *fautre*, c'est-à-dire le *feutre*.

Le trousseau de faux, faucilles et de ferremens tranchans . . . . iiij. d.
Le cent de cire . . . . viij. d.
La balle de pommes . . . . iij. d.
La charrette au quel (mots illisibles).
bonnes dudict péage . . . . viij. d.
La charrette de druple traict. . . . . vj. d.

(*Archives du château de Cendray.*)

NOUVEAUX OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE

Le Musée orléanais vient de donner entrée à trente-deux vases en terre cuite, de pâte rougeâtre ou jaunâtre, sortant des anciens fours de la commune de Jouy-le-Potier, canton de Cléry.

Ces vases sont le présent de M. Lemaigre, dans la propriété duquel ils ont été trouvés.

Ils appartiennent au moyen âge qui, trouvant dans la terre du pays une bonne matière pour la cuisson des vases usuels, avait établi plusieurs fours et donné ainsi au pays le nom, encore vivant, de *Jouy-le-Potier* ; ils sont tous destinés à la vie ordinaire, mais deux choses méritent l'attention : la forme romaine de ces vases qui néanmoins, par la nature de leur vernissage plombifère, doivent être attribués au moyen âge ; et c'est ce genre de vernissage ou vert ou rougeâtre qu'il faut remarquer, car ces sortes de poteries ne sont pas communes.

On remarquera également un assez bon nombre de lampes à foyer placé sur une longue tige terminée par une cuvette : ce genre de lampe n'appartient pas au travail romain, mais aux siècles suivants.

La guerre de Cent-Ans, avec ses bandes de routiers et de malandrins, ses compagnies de Bourguignons et d'Armagnacs, explique le ravage du pays de Jouy et la disparition de ses fabriques dont l'industrie est allée se réfugier et s'établir ailleurs.

Au commencement de notre siècle, on trouvait facilement ces poteries qui étaient dédaignées ; maintenant les études archéologiques les ont mises en honneur et les rendent assez rares. Le nom de M. Lemaigre devra donc se placer avec reconnaissance dans notre Bulletin.

Une fouille récente dans la Loire, au vieux pont, en a fait sortir, pour entrer dans le Musée, un grand bronze, rare, de Lucius Verus, gendre de Marc Aurèle : c'est une médaille de consécration, elle porte au droit : *divo vero,* au revers, un aigle sur un globe prenant son vol vers le ciel et le mot d'Apothéose, *consecratio.*

Il faut avouer que Jupiter n'était pas difficile pour partager son ciel avec ce libertin royal et surtout remarquer l'ignominieuse bassesse du Sénat divinisant le tuteur de honteuses turpitudes ; cette médaille est un enseignement.

DESNOYERS.

Orléans. — Imp. P. Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XI. — N° 161.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1897.

Séance du 9 juillet 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président*

M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale parmi eux dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, sous la signature de M. Bulliot, un travail développé sur l'histoire métallurgique des environs d'Autun.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, du dernier exemplaire édité par lui du *Bibliophile orléanais*. Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Président annonce que, grâce aux bons soins de M. le comte Baguenault de Puchesse, un important envoi de volumes offerts à la Société par la Société de l'Histoire de France, va bientôt nous parvenir à la seule charge d'en payer le port. La Société renouvelle à la Société de l'Histoire de France ses remerciements.

— M. Herluison annonce à la Société le décès de M. Emmanuel Pichard, membre associé correspondant. Il comptait beaucoup d'amis dans l'Orléanais. M. Herluison dépose sur le bureau la notice biographique suivante :

« Le vendredi 9 juillet courant, jour de notre dernière réunion, avaient lieu dans l'église de Chaingy les obsèques de M. Aldéric-Emmanuel Pichard, secrétaire honoraire de la Faculté de droit de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

« En se fixant dans notre département, où il avait contracté alliance, M. Pichard avait tenu à faire partie de notre Société. Il fut élu membre correspondant dans la séance du 14 novembre 1890, sur la présentation de MM. Herluison, Pommier Basseville et Tranchau. Ardent travailleur, doublé d'un caractère obligeant, il avait proposé à la Société de rédiger une table analytique et méthodique de toutes ses publications. Il aurait accompli dans un temps relativement court cette tâche ingrate, si l'un de nous ne s'était chargé de ce soin. Notre bibliothèque lui doit un intéressant ouvrage du président Rolland, intitulé : *Plan d'éducation*, volume in-4° qu'il offrit en 1892.

« Né à Beslon (Manche) en 1829, M. Pichard fut d'abord inspecteur primaire en Corse (1864), puis successivement attaché au cabinet de M. Duruy, ministre de l'Instruction publique (1869), inspecteur des écoles primaires du département de la Seine en résidence à Paris et enfin secrétaire de la Faculté de Droit. Il prit sa retraite en 1891. Collaborateur assidu de diverses revues, notamment de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, il publia quelques livrets d'éducation et un *Code de l'Instruction primaire* qui eut sept éditions, parues de 1867 à 1887.

« Fin connaisseur, notre regretté collègue aimait la curiosité. Sa jolie résidence du Pavillon à Fourneaux contient une collection d'œuvres d'art réunie par ses soins. Nous rappelant ses dernières confidences, nous ne serions pas surpris qu'il ait eu la généreuse pensée de laisser un souvenir au musée historique d'Orléans. S'il en est ainsi, notre vénéré et zélé conservateur, Mgr Desnoyers, l'acceptera avec joie en bénissant la mémoire de M. Pichard. »

— M. Huet dépose sur le bureau les éléments du Bulletin

pour le premier trimestre 1897. Ce projet est renvoyé à la prochaine séance où il sera statué sur sa lecture.

— Mgr Desnoyers lit à la réunion une note sur la trouvaille faite en 1897 par un cultivateur aux environs de Patay. Cette trouvaille comprend des haches en silex poli et des lampes en terre cuite, dont l'une porte une inscription curieuse. La Société vote l'insertion de cette note au Bulletin avec une gravure gillotée de la lampe dont il s'agit (1).

— M. Cuissard donne lecture d'un Mémoire sur Jean de Mâcon. Le Mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Bloch commence la lecture d'un important travail sur *Le Commerce des grains dans la généralité d'Orléans sous le regime de la liberté* (1768).

— M. Huet, au nom de M. Dumuys et au sien, fait la proposition suivante au sujet de la célébration du cinquantenaire de la Société :

« L'un des RR. PP. de la rue de Limare eut récemment l'idée de profiter de cette occasion pour faire la tentative d'une expérience d'archéologie musicale. La Bibliothèque d'Orléans possède en effet, dans le fonds venant de Fleury, des manuscrits musicaux des XIIIe et XIVe siècles. Ne serait-il pas possible, au cours d'une messe qui ouvrirait la journée, de restituer tout une partie de l'un de ces manuscrits et de la faire exécuter avec le concours de la maîtrise ?

« L'idée fut accueillie par M. Dumuys. La tentative est intéressante, surtout au moment où l'abbaye de Solesmes propage par d'importants travaux l'idée de retour à la pureté des chants grégoriens.

« M. Huet fait observer qu'à côté de ces manuscrits anciens, Orléans en possède d'autres non moins intéressants dans le même ordre d'idées : notamment ceux de Antoine Févin, musicien orléanais du XVIe siècle qui a composé nombre de messes dont les

(1) V. plus loin, p. 523.

parties sont en la possession de M. Herluison. On pourrait en tirer quelques morceaux choisis qui, adjoints à un motet tiré des manuscrits de Fleury, feraient un office complet et tout à fait local. »

M. le Président ajoute que, par une coïncidence remarquable, le 23 janvier 1898 tombe précisément un dimanche, tout comme le 23 janvier 1848. En dehors de toute autre considération, cette messe se trouverait ainsi naturellement indiquée.

La proposition est renvoyée au Bureau.

Séance du 23 juillet 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

M. le Président signale à la Société l'arrivée à son adresse de l'envoi considérable des livres de la Société de l'Histoire de France, qui nous étaient annoncés.

— Mgr Desnoyers dépose sur le bureau une courte note sur une trouvaille de monnaies faite par un laboureur dans son champ. La note sera insérée au Bulletin (1).

— M. Bloch termine la lecture de son Mémoire sur *le Commerce des grains dans la Généralité d'Orléans* (1768). Le Mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

M. Bloch, à ce propos, communique à la Société une lettre du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, faisant espérer une subvention qui pourrait être appliquée à la publication de ce Mémoire.

— L'ordre du jour appelle la lecture en séance du projet de Bulletin du 1er trimestre de l'année 1897. La Société s'en remet à l'appréciation du Bureau.

(1) V. plus loin, p. 524

Séance du 8 octobre 1897

Présidence de M. Vignat, *président.*

— M. le Président rend compte des nombreux et importants ouvrages envoyés à la Société pendant les deux mois de vacances qui viennent de s'écouler. Il signale en particulier : 1° dans les *Annales de la Société du Gâtinais* (1er et 2e trimestres 1897) une appréciation élogieuse sur le travail de M. Domet intitulé : *Recherches sur l'etymologie des noms de lieux dans la forêt d'Orléans* ; 2° Au dernier *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, un rapport de M. des Cilleuils sur l'étude de M. Bloch *Un projet d'école de meunerie et de boulangerie à Orléans en 1783.*

Il appelle l'attention de la Société sur une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 25 juillet 1897 relative au programme du *36e Congrès des Sociétés savantes* qui s'ouvrira le 12 avril 1898.

Parmi les publications reçues de l'étranger, M. le Président se fait un plaisir d'indiquer l'envoi d'un grand nombre de volumes de la *Société Impériale Russe d'archéologie* et de la *Commission Impériale archéologique de Saint-Pétersbourg*. Un sommaire en français a été joint à ces dernières publications. M. le Président ajoute que l'envoi a été fait franco. Sur sa proposition, de vifs remerciements seront adressés à M. le Président de notre aimable Société alliée.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. l'abbé Bernard, curé de *Lhuître* (Aube), d'une notice sur les vitraux de son église, avec une demande de souscription pour la restauration de ces précieux restes archéologiques. La demande est renvoyée au Bureau ;

Par M. Ernest Jovy, d'une brochure intitulée : *Le testament de Guillaume Le Roy*, abbé de Hautefontaine ;

Par M. Gaston Gauthier, d'un opuscule sur *les Registres de deux basses justices seigneuriales* ;

Par M. le chanoine Ramon O'Callaghan de Tortose (Espagne) un ouvrage intitulé : *Les Manuscrits de la cathedrale de Tortose*, en espagnol. Cet envoi est accompagné d'une lettre par laquelle l'auteur sollicite l'honneur d'être admis au nombre des membres de la Société. La demande est renvoyée au bureau ;

Par Mgr Desnoyers, des trois pièces suivantes : 1° *Quittance de Jehan Cabu*, avocat du duc d'Orléans, reconnaissant avoir reçu la somme de 10 livres parisis, pour une partie de ses gages fixés à 30 livres par an. Cette charte, sur velin, est datée du 14 novembre 1401 ; 2° *Un diplôme* sur velin de bachelier en droit canon et civil en l'université d'Orléans, accordé à Jean Josse, du diocèse de Sens, signé : Delalande, 7 décembre 1699 ; 3° *Commission donnée par le duc d'Orléans à François Tessier* pour faire la régie, recette et administration des droits attribués à certains offices dans l'étendue de son apanage. 24 novembre 1767.

Il fait en outre hommage à la Société du numéro de la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1897.

M. le Président adresse au nom de la Société ses remerciements à tous les donateurs et demande suivant l'usage que mention en soit faite au procès-verbal.

— M. le Président annonce la mort de M. Léon Gautier, décédé récemment à l'âge de soixante-cinq ans. Notre éminent confrère, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, faisait partie de la Société en qualité de membre honoraire depuis 1887. M. Léon Gautier laisse d'unanimes regrets dans le monde savant, autant par la variété et l'étendue de ses connaissances historiques que par son exquise et inoubliable affabilité.

— Au nom de la Commission des publications, M. Cuissard donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique adressée à M. Bloch au sujet de son travail sur le *Commerce des grains dans la généralité d'Orléans sous le régime de la liberté* (1768). De cette lettre, il ressort qu'à raison de son intérêt local l'impression de cette étude ne peut se faire aux frais du ministère ; mais le Ministre donne l'espoir que « son administration se montre-

rait disposée à accueillir une demande de subvention formée par la Société qui entreprendrait cette publication ». En considération de la promesse du Ministre et sur le rapport de M. Cuissard, la Société vote l'impression de l'étude de M. Bloch et son insertion aux Mémoires.

— M. l'abbé Cochard donne lecture d'une lettre de M. Fauconnier, directeur de l'usine à gaz, au sujet d'un cercueil en pierre récemment découvert à l'entrée du cloître Saint-Aignan et de la rue des Quatre-Degrés. Recouvert d'une dalle qui a été brisée par un coup de pioche en cherchant une fuite de gaz, ce cercueil renferme le squelette d'un homme de haute taille (2m 10) qui est intact. M. le curé de Saint-Aignan et M. le directeur des travaux municipaux ont été avisés de cette découverte.

— Mgr Desnoyers commence la lecture de son Mémoire ayant pour titre : *Histoire de l'imagerie populaire à Orléans.*

Séance du 22 octobre 1897

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Huet, d'une brochure intitulée : l'*Enseignement moderne*, discours prononcé à la distribution des prix du Pensionnat Saint-Euverte le 27 juillet 1897.

— M. Herluison soumet à la Société un croquis de M. Larcanger fait en vue de modifier la face du jeton de la Société qui serait frappé à l'occasion de la célébration de son cinquantenaire.

— M. le chanoine Cochard signale la découverte à Ferrières, au pied du clocher de l'église, d'un cercueil de pierre. Il serait bon d'en écrire

à M. le curé de la paroisse, pour lui demander des renseignements. La proposition est renvoyée au bureau.

— M. Léon Dumuys a représenté la Société à Beauvais comme délégué à la célébration du cinquantenaire de la Société archéologique de cette ville. Il y a fait deux communications, l'une sur une *cheminée de pierre sculptée*, qui a appartenu jadis à M. de Tristan, l'autre sur de curieux *manuscrits en langue coréenne* qu'un cachet intérieur révélait avoir appartenu à M. B. Legrand, de Beauvais. La Société se félicite d'avoir été ainsi représentée, et remercie M. Dumuys qui lui apporte le programme des fêtes où elle pourra puiser des renseignements utiles pour la solennité de sa cinquantaine.

— Mgr Desnoyers continue la lecture de son Mémoire sur l'*Histoire de l'imagerie populaire à Orléans*.

Séance du 12 novembre 1897

Présidence de M. VIGNAT, *président*.

M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Ils sont en très grand nombre. Il signale parmi eux le *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher* (décembre 1896). Ce volume de 250 pages est tout entier consacré à M. Dupré, mort à Bordeaux le 24 juin 1896, membre titulaire non résidant de la Société. Il contient une notice nécrologique et la bibliographie complète de ses ouvrages.

Il est fait hommage à la Société :

Par MM. Capperon, frères de l'auteur décédé, d'un volume intitulé : *Notes d'art et de littérature*, par Joseph Capperon ;

Par M. Louis Jarry, d'une brochure portant le titre de *Inventaire des Templiers d'Estampes et de l'eglise de Moulineux-les-Chalo* ;

Par M. Guignard de Butteville, de trois brochures : *Une excur-*

sion à Chaumont-sur-Tharonne. — La Loire navigable. — Découverte à Chaumont-sur-Loire ;

Par M. P. Peyssonnié, avocat général près la Cour d'Orléans, de son discours de rentrée de l'année judiciaire 1897-1898, sur le *Meurtre excusable*.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le Président communique à la Société une lettre de M. le curé de Ferrières relative à la trouvaille faite en octobre dernier au pied du clocher de l'église. Extrait de cette lettre sera inséré au Bulletin (1).

— Avec le concours précieux de M. Monet professeur de langue russe au Lycée d'Orléans, M. le Président a fait dresser la liste en français des ouvrages envoyés dernièrement par la *Société impériale russe d'archéologie* et par la *Commission impériale archéologique de Saint-Péterbourg*. Cette liste sera inscrite au registre de la Bibliothèque. La Société vote des remerciements à M. Monet.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société décide d'ajouter au mot « Donateurs », qui sera gravé sur la plaque dont la pose a été votée au cours de la séance du 12 juin 1896, le mot « principaux ». Cette plaque de marbre ainsi modifiée sera placée dans un des grands panneaux de la salle des Thèses.

— M. Léon Dumuys informe la Société qu'il a vu dernièrement M. Porché, ingénieur des Ponts à Gien, qui a bien voulu lui promettre un rapport technique sur les fouilles de Châtillon-sur-Loire et du puits d'Havenat. Seulement, très occupé par les travaux du pont de Bonny à Beaulieu, M. Porché demande un délai de deux mois. La Société en prend acte et remercie M. l'Ingénieur de vouloir bien se charger de ce travail.

— Le secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour

(1) Voir plus loin, p. 525.

le 2e trimestre 1897. La lecture et l'impression en sont renvoyées à l'appréciation du Bureau.

— Mgr Desnoyers termine la lecture de son Mémoire sur l'*Histoire de l'Imagerie populaire à Orléans*. Le Mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du 26 novembre 1897.

Présidence de M. Vignat, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale, notamment, au *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (section des sciences économiques et sociales), le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de 1897 qui contient une analyse critique du Mémoire lu par M. Bloch sur le *Commerce des grains dans la généralité d'Orléans, sous le régime de la liberté* (1768).

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Cuissard, d'une *Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant* 1789 (extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts).

Par M. le comte Baguenault de Puchesse, du *Tome VI des Lettres de Catherine de Médicis*, faisant partie de la Collection de documents inédits sur l'histoire de France. La Société remercie particulièrement l'auteur, et fait observer que si elle ne possède point les cinq volumes précédents, il sera bon de les demander ;

Par MM. Grosse-Duperon et Gouvrion, d'une brochure sur l'*Abbaye de Fontaine-Daniel*.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. Basseville, au nom de la Commission des publications, lit un rapport sur une note de Mgr Desnoyers sur une *Monnaie de*

Juba II, roi de Mauritanie, et au sujet d'une notice de M. Cuissard, intitulée *Notes chronologiques sur Jean de Mâcon*. Le rapporteur conclut à l'insertion de ces notices au Bulletin (1).

— M. Cuissard lit son rapport sur le mémoire de Mgr Desnoyers portant le titre de *Histoire de l'imagerie populaire à Orléans*. Le rapporteur conclut à l'insertion aux Mémoires et émet le vœu que le travail soit accompagné de quelques planches,

Ces conclusions sont adoptées et le bureau est chargé avec M. Herluison d'aviser aux voies et moyens pour parer à l'exécution des gravures.

— M. Herluison lit une note sur les ***Bas-reliefs du tombeau de saint Dominique à Bologne***, et sur la découverte dans la basilique de Sainte-Pétrone en la même ville, d'une ***Fresque du XVe siècle*** donnant la représentation présumée de Jeanne d'Arc. Elle sera insérée au Bulletin (2).

— M. Cuissard donne lecture à la Société d'une Notice sur une *Formule de confession en Haut-Allemand*, d'après le manuscrit 161 de l'abbaye de Fleury (Bibl. d'Orléans). Cette notice est renvoyée à la Commission des publications.

— M. le Président expose qu'un délai de deux mois seulement nous sépare de la célébration de la cinquantaine de la Société. Il serait temps d'envoyer les invitations d'usage. La Société s'en remet au Bureau et tombe d'accord pour l'autoriser à indiquer dans le programme de la journée : 1° l'audition à la messe de motets de musique ancienne et orléanaise; 2° la séance solennelle; 3° la visite aux musées; et 4° un banquet par souscription, dont le prix pourra monter à 12 fr.

(1) V. plus loin, p. 526 et 529.
(2) V. plus loin, p. 546.

Séance du 11 décembre 1897.

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président, en ouvrant la séance, fait en termes émus et délicats l'éloge de notre très regretté collègue Paul Domet. Il s'exprime de la façon suivante :

« Notre Société vient de faire une perte qui sera vivement sentie. M. Paul Domet, membre résidant, Conservateur des Forêts en retraite, a été enlevé presque subitement, alors que nous espérions le conserver longtemps encore parmi nous.

« Elu le 23 mars 1888 membre non résidant, M. Domet mis à la retraite se fixe à Orléans et vient, en 1890, occuper sur sa demande le siège demeuré vacant par la mort de l'éminent Inspecteur général des Ponts et Chaussées, M. Collin.

« C'était une de ces natures privilégiées, auxquelles l'inaction et l'inactivité sont inconnues. Après une longue carrière noblement remplie, c'est encore dans le travail que M. Domet cherche le repos. J'entends ce repos d'esprit, cette légitime satisfaction que donne à l'homme qui se respecte, au chrétien, la conscience du devoir accompli.

« Pendant trois années, Paul Domet remplit chez nous les fonctions de Vice-Secrétaire archiviste (1891 à 1893). A leur expiration, il est nommé Secrétaire (1893 à 1896) et s'acquitte de sa tâche avec une exactitude, un dévouement, une impartialité qui lui donnent droit à notre reconnaissance. Pendant six ans, il a fait ainsi partie du bureau de la Société.

« Quand il n'a plus à s'occuper du présent et de l'avenir des Forêts de la France, c'est vers leur passé que l'ancien inspecteur tourne ses regards. Les massifs de bois les plus épais, les plus impénétrables, n'avaient pas de secrets pour le forestier ; les vieilles archives de nos forêts séculaires n'auront bientôt non plus rien de caché pour l'archéologue et l'historien. Il publie ainsi des ouvrages importants sur

les forêts de Fontainebleau et d'Orléans ; dresse la statistique forestière du département du Loiret, nous adresse de savants rapports sur les tumulus de la Forêt d'Orléans, relève et classe les noms de lieux de l'ancienne forêt...

« Le moment viendra d'apprécier comme ils le méritent et doivent l'être un jour, ces laborieux travaux.

« Aujourd'hui, les seuls sentiments qui nous absorbent tous sont ceux de la douleur et des regrets ; ce sont les seuls que je viens exprimer en votre nom, Messieurs, et ce sont les seuls aussi que je vous demande de consigner à cette heure sur le registre de nos délibérations. »

— Selon l'usage de la Société, M. Herluison veut bien se charger de faire faire le portrait de notre regretté collègue.

— Après avoir fait l'énumération des ouvrages reçus dans la dernière quinzaine, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative au prochain *Congrès des Sociétés savantes* qui aura lieu à la Sorbonne les 12, 13, 14 et 15 avril 1898. Cette circulaire rappelle dans quels délais et quelles conditions doivent être signalées les communications des délégués.

— M. le Président fait part à la Société de la distinction que le Saint-Père a daigné accorder à l'un de ses membres, M. Paul Charpentier, en le nommant commandeur de l'ordre de Pie IX.

Il rappelle ensuite que, conformément au règlement, la réélection du bureau aura lieu à la prochaine séance, laquelle, à raison de la fête de Noël, est reportée du vendredi 24 décembre au lundi 27.

— Au nom de la Commission des Publications, M. A. Basseville fait un rapport verbal sur le travail de M. Ch. Cuissard, intitulé : *Formule de Confession en ancien Haut-Allemand*, d'après le manuscrit 161 de Fleury. En conformité avec ses conclusions, la Société décide que cette curieuse et intéressante étude sera insérée aux *Mémoires*. La question de reproduire en héliogravure la première page du manuscrit est renvoyée au Bureau.

— M. Herluison fait remarquer qu'au mois d'août 1898, à l'occasion de la majorité de S. M. la reine des Pays-Bas, doit avoir lieu à Amsterdam un *Congrès d'études historiques*. Le Président de la Société diplomatique de Paris l'a entretenu à ce sujet pour lui demander si quelque membre de la Société archéologique de l'Orléanais pourrait y prendre part en se joignant aux Sociétés françaises. Il est décidé qu'on attendra que l'invitation soit officiellement faite.

Séance du lundi 27 décembre 1897.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de l'*Oraison funèbre de Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches*, prononcée par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, à Coutances, le 21 décembre 1897. Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Président annonce que la Société a perdu récemment un de ses membres honoraires élus, M. Bardoux, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique. Ses travaux sur la *Bourgeoisie française*, sur *Mme de Beaumont et Mme de Custine*, les amis de Châteaubriand, sont connus. Il avait quelques liens à Orléans, où il venait souvent voir une vieille parente qui avait été témoin de toute la Révolution.

— M. le Président a reçu de M. Poullain une lettre signalant à la Société des découvertes faites récemment à Meung-sur-Loire. La Société vote l'insertion de la lettre au Bulletin (1). Le propriétaire des objets trouvés serait, paraît-il, dans l'intention de les offrir à la Société.

(1) V. plus loin, p. 549.

— MM. Desnoyers, Herluison, Baguenault de Puchesse, Maxime de la Rocheterie et Emile Huet présentent à la Société, au titre de membre associé correspondant, le comte Joseph Grabinski, de Bologne. Aux termes du règlement, l'élection est renvoyée à un mois.

— L'ordre du jour appelle les opérations de votes nécessaires au renouvellement du bureau. Sont nommés au scrutin :

Président : M. G. Vignat.

Vice-président : M. le comte Baguenault de Puchesse.

Membre de la Commission des publications, en remplacement de M. Eugène Jarry, non rééligible : M. Guerrier.

Membres de la Commission de la bibliothèque : MM. Herluison, Jarry, Baguenault de Puchesse.

— M. le Secrétaire expose à la Société les mesures prises par le Bureau, en vue de la célébration de la cinquantaine.

1° Invitations. — La liste dressée par M. Tranchau lors de l'inauguration de la salle des Thèses a été prise pour modèle;

2° Ordre du jour de la séance. — Elle sera ouverte par un discours du Président. Puis, M. l'abbé Desnoyers est tout indiqué pour prendre ensuite la parole, ce qu'il veut bien accepter de faire. Enfin, un rapport sera lu sur les travaux de la Société depuis sa fondation. Il semble que M. Cuissard est désigné pour l'écrire, préparé qu'il est à ce travail, par les documents de toutes sortes qui lui sont devenus familiers après la table des travaux de la Société que l'on doit à son infatigable zèle.

— M. le Président fait remarquer que la plaque des « principaux donateurs » est posée. M. Dusserre, notre collègue, inspecteur des monuments historiques, a bien voulu se charger de ce soin.

LETTRES PATENTES

DE CHARLES VIII

POUR LA RÉFECTION DU TERRIER DE SAINTE-CROIX

On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il est intéressant et qu'il serait nécessaire de savoir exactement, par des monographies précises et détaillées, quel était l'état des terres avant la Révolution, quels étaient les modes de cultures, comment étaient divisées les parcelles, comment diminuaient ou s'agrandissaient les domaines. A ceux qui voudraient tracer, pour l'Orléanais, ce tableau minutieux sans doute, mais fort utile, il serait, croyons-nous, superflu de signaler l'intérêt que présentent les innombrables titres de propriété de l'évêché d'Orléans ou du Chapitre cathédral de Sainte-Croix. C'est à l'aide des milliers de baux, papiers censiers, terriers, dénombrements, aveux de cens que l'on pourrait, à coup sûr, se faire une idée de ce qu'étaient, pendant l'ancien régime, la propriété rurale et la condition des paysans.

Parmi toutes ces pièces, il en est une, que nous croyons inédite, et dont il semble nécessaire de faire connaître la teneur : le 5 janvier 1489, Charles VIII, de passage à Orléans, ordonna par lettres patentes la confection d'un nouveau terrier pour l'église cathédrale de Sainte-Croix.

L'exposé des motifs est curieux : pendant « la guerre et les divisions qui avaient longuement eu cours dans le royaume de France », les tenanciers du Chapitre avaient dû, pour la plupart, quitter la région. Bon nombre des terres du Chapitre étaient

restées à l'abandon. Quand revinrent des années de calme et de tranquillité, quand « nos anciens ennemis les Anglais eurent été expulsés du royaume », ceux qui le purent reprirent la culture de leurs terrains, mais beaucoup manquèrent à l'appel. Les voisins, alors, s'arrondirent aux dépens du Chapitre, et, profitant de ce que les papiers terriers avaient disparu, de ce que les prébendiers et autres officiers étaient morts ou avaient été remplacés, se fondant d'ailleurs sur la prescription, ils cultivèrent sans scrupules les terres de Sainte-Croix, sans payer aucun cens, et sans jamais consentir à déloger. Le Chapitre, devant ces refus, s'adressa au roi et lui exposa la situation. C'est alors que le roi donna l'ordre aux détenteurs actuels des biens de montrer leurs titres, de justifier d'une possession légitime. Ceux qui ne pouvaient faire preuve d'une propriété bien acquise devaient s'en aller « sans délai » en payant toutefois, pour les années écoulées, le cens dû au Chapitre ; ceux qui étaient légitimes propriétaires devaient, par devant notaires, faire inscrire leurs titres sur un registre afin que l'on pût ainsi arriver à la rédaction d'un terrier nouveau. Le Chapitre était autorisé d'ailleurs à faire acquitter, par un « arpenteur juré » les champs, prés et vignes, contigus à ses domaines.

On le voit, cette seule pièce indique quels troubles profonds avaient été produits dans la répartition des terres au milieu du xv[e] siècle, par l'invasion étrangère ; mieux et plus précisément que beaucoup de récits de contemporains, cet acte officiel, c'est-à-dire sec et tout de formules, fait revivre une période où l'insécurité était telle, que la culture était devenue, sinon impossible, du moins fort difficile.

Ch. Schmidt.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, au premier huissier de nostre Parlement ou notre sergent qui sur ce, sera requis, salut. De la partie de nos bien ames les doyen et chappitre de l'eglise d'Orleans nous a este humblement expose que la dite eglise a este fondee par nos predecesseurs roys de France et

grandement douée, ornee et augmentee de grans privileges, honneurs et preeminances, a cause de laquelle fondation, donation, augmentation et autrement deuement, les dits exposants ont plusieurs beaux, drois, seigneuries, prerogatives et preeminances, et entre autres a eulx appartient de toute anciennete plusieurs villes, chastellenies, villaiges, prebendes, seigneuries, fiefs, arriere-fiefs et autres drois et revenus, situes et assis en plusieurs et divers lieulx, esquels au moins en la plupart diceulx et es pays d'environ ils ont toute justice, haulte, moyenne et basse, et aussi ont et leur appartient en propriete plusieurs maisons, hostels, pres, boys, terres, vignes, aulnois, saulloyes, rivieres, moulins, estangs et autres possessions, et heritaiges, et si ont droit de prendre et parcevoir par chascun an, a plusieurs termes, en et sur plusieurs lieux, terres, possessions, plusieurs drois de cens, surcens, rentes, tailles, dismes, champarts, advenaiges, fournemens, oblies, coustumes, voiries, poulles, chappons, estoublaiges et autres drois et devoirs. Lesquels maisons et hostels, terres et autres seigneuries et possessions sont aussi en plusieurs et divers lieux, dont les dits exposans et leurs predecesseurs ont este et sont en bonne possession et saisine a bons et justes tiltres, et diceulx ont joy par tel et si long temps que n'est memoire du contraire et jusque, a ce que par la fortune des guerres et divisions qui longuement ont eu cours en nostre royaume, les terres, maisons, seigneureries et possessions dessus dites sont demeurees inhabitees, incultivees, et cheutes en grant ruine, decadence et desolation. Et la plupart des dits cens, rentes et revenues et autres drois sont appetitez et diminuez et pource que depuis l'expulsion de nostre royaume de nos anciens ennemis les Angloys et que en nostre dit royaume, toutes divisions et voyes de fait ont depuis este cessees, a esté loisible et permis a ung chacun de nos subjects de cultiver et labourer leurs terres et faire residence sur leurs maisons et lieux, a ceste cause plusieurs personnes qui avoient et ont leurs terres et autres possessions et heritaiges joignanz et contigus de ceulx des dits exposans se sont intrus et boutes en aucune pieces de terre et heritaiges appartenant aux-

dits exposans, et les aultres soubs umbre d'aucun peu de terre qu'ils avoient des dits terrouers se sont intrus et boutes en iceulx et aplique avec leurs dites terres plusieurs aultres terres et heritaiges joignanx et contigus des leurs, qui ne leur appartenoient ne appartiennent en aulcune maniere ne diceulx nont aucuns tiltres au moins vallables et nen paient aux dits exposans pource aucuns cens, rentes et autres drois contre leur gre et voulonte. Lesquels exposans ont ce de longtemps ignore et ne sceurent bonnement des situations de leurs dites terres et possessions ainsi detenues et occupees ne quels heritaiges et possession sont obliges, aflectes et ypoteques a iceulx drois et devoirs tant parce que a l'occasion des guerres et divisions et mortalites qui par cy devant ont eu cours en nostre royaume les lettres, papiers, terriers, cartullaires et enseignemens de la dite eglise par lesquels aparoit clairement des dits droits et devoirs, ont este perdus, adires et gastes et que les tenanciers qui les tenoient sont alles de vie à trepas, comme aussi parce que iceulx exposans sont continuellement occupes au saint service divin en leur dite eglise et a prier Dieu nostre createur et la glorieuse Vierge Marie, et qu'il y a eu en la dite eglise plusieurs prebendiers et officiers qui ont este changes et muez et aucuns allez de vie à trepas et ont iceulx exposans puisnagueres seullement eu et trouve congnoissance par leurs anciens papiers et registres de partie d'aucunes desdites terres et possessions de leurs dits droits de cens, rentes et autres devoirs dessus dits avec aucuns des noms diceulx qui ou temps passe tenoient et possedoient iceulx heritaiges effectifs et ypoteques aux dits drois et redevance dont la plus part sont alles de vie à trepas et aucuns demourez hors du pays a l'occasion des dites guerres et divisions et a ceste cause ont iceulx exposans plusieurs fois somme et requiz ou fait sommer et requerir les detenteurs et occupeurs desdits possessions et heritaiges de eulx departir et des dits heritaiges qui appartiennent en propriete aux dists exposans et leur en souffrir et laysser joyr et user, aussi de leur paier, leurs rentes, drois et devoirs qui leur doivent à cause de leurs heritaiges qui tiennent et qui sont urgents et redevables aux dits

cens, rentes, drois et devoirs et de eulx incorporer et enregistrer es terriers, papiers et cartullaires des dits exposans. Mais il en ont este et encore sont reffusans et delayans, et par ce moyen detiennent et occupent sans aulcuns titres ne enseignemens au moins valables plusieurs des dits heritaiges, possessions, cens, rentes, droitz et devoirs de la dite eglise, disans qu'ils ne monstrent aucunement leurs dits titres, enseignements, et qu'ils tiennent et occupent les dits heritages veuillent ou non les dits exposans. Et a ce moyen n'ont peu ne peuvent iceulx exposans qui sont gens d'eglise occupes comme dit est au Saint service divin avoir congnoissance ni joyssance de leurs dits terres et possessions, sur quoy sont assis et constitues les dits droits de cens, rentes et autres droiz et devoirs dessus dits, et doubtent iceulx exposans que s'ils faisoient sur ce action et poursuite a l'encontre des dits proprietaires et detenteurs qu'ils se voulissent et vueillent ayder de tenement de prescription ou laps de temps encouru durant les dites guerres et divisions, qui seroit un très grant grief, prejudice et dommaige des dits exposans et de la dite église et mesmement de nous et de nos predecesseurs roys de France et de plusieurs autres bons catholiques qui pour le dit service divin faire et entretenir ont donné et aumosne de leurs biens eux confians es prieres et oraisons faictes chacun jour en la dite eglise et plus pourroit etre, si par nous ne leur etoit sur ce pourveu de remede convenable si comme ils dient. Requerans humblement que attendu ce que dit est et que dure perte seroit que, par le moyen des dites guerres et divisions qui ont eu cours en nostre royaume et de la mutation ou trespas des dits officiers prebandiers et antremecteurs des besongnes des dits exposans qui cependant sont intervenus par le moyen des quels partie de leurs dits papiers terriers, cartullaires et enseignemens ont este perdus et adires, iceulx exposans fussent et demourassent prives et deboutes de leurs dits heritaiges, drois de cens, rentes et autres redevances dessus dits qui leur est vie, substancion et entretenement du Service divin de ladite eglise, nous leur veillons sur ce impartir nostre grace et prouvoir de remède con-

venable ; doux quoy, ces choses considerees, qui ne voullons les drois devoirs, seigneuries, cens, rentes et heritaiges des eglises de nostre royaume, dont nous sommes protecteur et garde, et mesmement envers des eglises cathedralles et celles qui sont de fondation royal, par telles voyes estre depperies ne diminuées, mais les preserver et garder de toutes pertes et dommaiges a nostre povoir comme raison est, *ce mandons et commetons par ces presentes* que tu faces exprès commandement de par nous sur certaines et grans peines a nous a appliquer aux detenteurs et occupeurs des dits seigneuries, terres, vignes et heritaiges et autres possessions appartenant aux dits exposans et a tous autres qui appartiendra et dont par iceulx exposans seras requis, que incontinent et sans delaiy ils et chacun deulx en droit soy monstrent, exhibent et enseignent aux dits exposans leur procureur et entremecteur de leurs besoignes par eulx a ce commis denoncent et declarent les dits terres, heritaiges et possessions et autres choses a eulx appartenant tant en propriete comme ceulx qui sont affectes et ypoteques aux dits droits et redevances, et leur monstrent et exhibent leurs lettres, titres, et enseignemens qu'ils en ont. Et a ceulx que trouveras de tenir et occuper les dites terres et possessions aux dits exposans appartenant en seigneurie et propriete et aultrement deuement, que incontinent et sans délaiy ils s'en desistent, déportent et en souffrent et laissent iceulx exposans joyr et user plainement et paisiblement et leur rendent et restituent les fruis, prouffits, revenues et esmolumens qu'ils en ont prins et parceus ou que iceulx exposans en eussent peu prandre et parcevoir, ce n'eust ete leur torconnier empeschement, et aux destenteurs propriétaires des autres possessions et heritaiges qui sont affectes et ypoteques aux dits cens, surcens, rentes, droits et devoirs que diceulx y paient sans delaiy auxdits exposans les arreraiges qui leur en sont et pevent estre deubz et leur continuent paier doresnavant chacun aux termes et en la maniere accoutumée et qu'ils sont deubz et pour ce que plusieurs desdits propriétaires et détenteurs des dits heritaiges et possessions soubs umbres d'aucunes quantités de terre, boys, vignes et autres possessions assises pres et joignans des leurs

qui sont assises es justice des dits exposans sans compte ne mesure ne sans pour ce leur paier aucuns droits et devoirs, et oultre fais commandement de par nous aux detenteurs comme dessus que ils monstrent declairent et baillent par declaracion leurs dits heritaiges et la quantite diceulx avec leurs tiltres et moyens et l'acquisition d'iceulx et qu'ils se inscripvent ou facent inscripre es papiers et terriers de la dite eglise par devant ung notaire ou notaires jures qui par les dits exposans soient esleus et ordonnes touchant les dits cens, rentes, drois et devoirs que eulx et leurs dits heritaiges sont tenus et doivent paier a la dite eglise, afin que apres la declaration et exhibition des dites lettres par eulx faictes iceulx exposans facent et leur avons permis et permettons faire ou faire faire mesurer et arpenter les dites terres, vignes, pres, boys et possession des dits detenteurs ou proprietaires, par le premier arpenteur de terre jure sur ce requis, toy present, en la presence ou absence des dits proprietaires et detenteurs eulx touteffois a ce faire souffisamment appellez, et la dite visitation et mesure faicte, s'il est trouvé les dits proprietaires et detenteurs en tenir et posseder plus qu'ils ne doyvent ou qu'ils ne monstrent par leurs dits titres et enseignemens ou autrement duement fay le du surplus qui sera trouve oultre ce par dessus leur mesure joyr et user et posseder les dits exposans comme de leur propre chose et a eulx appartenir, pourveu toutesvoyes que aucun se apparoisse qui des dits heritaiges et le surplus qui seroit se voulsist dire et declairer proprietaire ou monstrast de la propriete tiltres et moyens souffisans ; en ce cas les dits exposans seront tenus de les leur laisser en payant toutes voyes prealablement les droiz devoirs et arreraiges deubz a cause d'iceulx avec les reparations, fraiz et meliorations faiz en iceulx en faisant inhibition et deffence, si mestier est aux detenteurs des lieux que sur ne a l'encontre de ce ils ne donnent aux dits exposans aucun destourbier ou empeschement en aucune maniere, en contraignans a ce faire et souffrir tous ceulx qu'il appartiendra et aussi ceulx qui tiennent et occupent les dites terres, heritaiges et possessions tenues et redevables envers les dits exposans, aux dits cens, sur-

cens, rentes, droiz et devoirs, dont iceulx exposans n'ont aucun terrier, papiers ou enseignemens et autres qui en sauront aulcune chose depposer a comparoir par devant les dits notaire ou notaires et illec faire serment sollempnel et eulx inscripre et enregistrer les dits papiers et terriers quels biens, heritaiges et possessions ils tiennent et scevent estre de la dite eglise a quel tiltre et combien ils doivent et sont tenus par chacun an aux dits exposans pour par les dits notaire ou notaires en estre fait registre papier ou terrier affin de servir et valloir a perpetuel memoire et ce par toutes voyes et manieres deues et raisonnables; et en cas d'opposition, reffus ou delay, adjourne les exposans reffusans et delayans a aucun et compettant jour ou jours pardevant noz bailliz et bailliaiges desquels ils sont ou seront demourans, pour dire les causes de leur opposition, reffus ou delay, et oyr telles demandes, requestes et conclusions que iceulx exposans vouldront contre eulx et chacun d'eulx prendre et eslire, respondre sur ce à tout ce qu'ils vouldront demander et requerir, proceder et aller avant en oultre selon raison en certiffiant suffisamment aux dits jour ou jours les dits baillis ou leurs lieutenans de tout ce que fait auras sur ce; auxquels nous mandons et pour ce que sumptueuse chose seroit aux dits exposans faire divers procès par devant eulx les parties fineront de bon et notable conseil et y auront bonne et bresve expedition tous pois et faveurs cessans; commetons que aux parties icelles oyes facent bon et brief droit, car ainsi nous plaist il estre fait; non obstent quelsconques tenement ou laps de temps qui sur ce pourroient estre encourus depuis quarante ans en ça sans titre que ne voullons aux dits exposans aucunement nuyre ne prejudicier, ains au dit cas les en avons relevez et relevons de grace especial par ces presentes, rigueur de droit, usaige, stille et quelsconques lettres subreptices impetrez ou a impetrer a ce contraires, mandons et commandons a tous nos justiciers, officiers et subgetz que a touz en ce faisant soit obey.

Donne a *Orleans* le cinquiesme jour de janvier lan de grace mil CCCC quatre vingts et neuf et de nostre regne le septiesme. DEMOULINS.

ÉTAT SOMMAIRE DE LA SÉRIE G

(CLERGÉ SÉCULIER)

Des Archives départementales du Loiret

I. — ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

1° INVENTAIRES

G. 1. (Registre). — In-folio, 676 pages, parchemin, avec table de 40 pages.

1652. — (15 avril). — « Inventaire des adveux, réceptions de foy, etc... pour les quatre chastellenies de la Fauconnerie, Jargeau, Meung et Pithiviers. »

G. 2. (Registre). — In-folio, 242 feuillets, papier.

1652. — Inventaire général des titres de l'Évêché pour les quatre châtellenies.

G. 3. (Cahier). — In-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des papiers remis par Mme veuve Pasquier à l'Évêque.

G. 4. (Cahier). — In-folio, 12 feuillets, papier.

1736 (12 mai). — « Inventaire des titres et pièces concernant la propriété... de différentes maisons... pour l'établissement du Séminaire de Meung, fait par Louis Gaston Fleuriau, évêque d'Orléans. »

G. 5. (Registre). — Grand in-folio, 338 feuillets, papier.

1764. — Inventaire du Chartrier de l'Évêché d'Orléans. Tome I. Châtellenie de la Fauconnerie.

G. 6. (Registre). — Grand in-folio, 183 feuillets, papier.

1764. — Inventaire du Chartrier de l'Évêché d'Orléans. Tome II. Châtellenie de Meung.

G. 7. (Registre). — Grand in-folio, 112 feuillets, papier.

1764. — Inventaire du Chartrier de l'Évêché d'Orléans. Tome III. Châtellenie de Pithiviers.

G. 8. (Registre). — Grand in-folio, 108 feuillets, papier.

1764. — Inventaire du Chartrier de l'Évêché d'Orléans. Tome IV. Châtellenie de Jargeau.

G. 9. (Registre). — Grand in-4°, 507 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la châtellenie de Meung. (Table en tête du registre).

G. 10. (Registre). — Grand in-4°, 749 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la châtellenie de Jargeau. (Table en tête du registre).

G. 11. (Registre). — Grand in-8°, 807 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la châtellenie de Pithiviers. (Table en tête du registre).

G. 12. (Cahier). — Grand in-folio, 19 feuillets, papier.

1781. — État des titres déposés aux archives de l'Évêché concernant divers fiefs et le droit de pêche dans l'Essonne. (Châtellenie de Pithiviers).

G. 13. (Liasse). — 8 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — État des titres déposés aux archives de l'Évêché touchant la châtellenie de la Fauconnerie.

G. 14. (Cahier). — Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Inventaire général des titres de l'Évêché pour la châtellenie de la Fauconnerie, d'après l'ordre établi dans le chartrier par M. Louis-Auguste Chevreuil de Villebelle, avocat et archiviste depuis l'année 1781. »

G. 15. (Cahier). — Grand in-folio, 11 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres déposés aux archives de l'Évêché, concernant les droits utiles (péage et salage) de l'Évêché.

G. 16. (Cahier). — Petit in-4°, 25 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Table générale contenant la situation des do-

maines et seigneuries de l'Évêché par ordre alphabétique (avec les folios de l'inventaire).

G. 17. (Cahier). — Petit in-4°, 22 feuillets, papier.
XVIII^e siècle. — Répertoire et inventaire des titres de l'Évêché, suivant l'ancien et le nouvel ordre.

2° PRIVILÈGES PAR LES PAPES

G. 18. (Liasse). — 2 pièces, papier.
1758—1761. — Privilèges par les papes.

3° ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN

G. 19. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 6 parchemins.
1255—1770. — Lettres patentes des rois ; arrêts des cours souveraines.

4° ENTRÉE DES ÉVÊQUES A ORLÉANS

G. 20. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 1 parchemin ; 7 imprimés.
1589—1753. — Récit de l'entrée de Messeigneurs de l'Aubespine et Fleuriau. — Suppliques en délivrance adressées par les prisonniers.

G. 21. (Registre). — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.
16 janvier — 17 février 1734. — Registre de la geôle pour les prisonniers délivrés à l'entrée des Évêques.

5° LETTRES DE L'ÉVÊQUE

G. 22. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 1 imprimé.
1775—1781. — Lettres de l'Évêque.

6° DROITS SEIGNEURIAUX

G. 23 (Registre). — In-4°, 127 feuillets, papier.
XV^e siècle. — Registre-journal du grand péage de l'Évêché.

G. 24. (Liasse). — 15 pièces, papier.
1570—1589. — Droit de salage à Meung et à Jargeau.

7° TITRES DE PROPRIÉTÉ.

Aveux et dénombrements ; ports de foi.

G. 25. (Liasse). — 2 cahiers, papier.

1516 — XVII^e siècle. — Châtellenie de la Fauconnerie. États généraux des ports de foi et des aveux.

G. 26 (Liasse). — 15 pièces, papier ; 5 parchemins.

1447 — XVIII^e siècle. — Châtellenie de la Fauconnerie. Aveux (classés par paroisses).

G. 27. (Liasse). — 9 pièces, papier ; 17 parchemins.

1371—1757. — Châtellenie de Jargeau. Aveux (classés par paroisses).

G. 28. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1565—1579. — Châtellenie de Meung. Registre des réceptions de foi et hommage.

G. 29. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 6 parchemins.

1674—1768. — Châtellenie de Meung. Aveux (classés par paroisses).

G. 30. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 10 parchemins.

1539 — XVIII^e siècle. — Châtellenie de Pithiviers. Aveux (classés par paroisses).

I. — Titres divers de propriétés : Châtellenie de la Fauconnerie.

G. 31. (Liasse). — 7 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans des fiefs de l'Évêché à Orléans.

G. 32. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 1 parchemin.

1498—1724. — Maisons du fief Le Bert à Orléans.

G. 33. (Liasse). — 34 pièces, papier ; 4 parchemins.

1464—1730. — Maisons du fief du Bourrelier à Orléans.

G. 34. (Liasse). — 82 pièces, papier ; 8 parchemins ; 12 imprimés.

1592—1772. — Maisons du fief du Colombier et de la rue du Pot-de-Fer, à Orléans.

G. 35. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1570. — Déclaration des fiefs et rentes dus à l'Évêque dans la ville d'Orléans.

G. 36. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIII^e^ siècle. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Aignan.

G. 37. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 1 parchemin.

1691—1787. — Biens dans les paroisses urbaines : Sainte-Croix.

G. 38. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1691—1787. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Liphard.

G. 39. (Liasse). — 1 parchemin.

1708. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Michel.

G. 40. (Liasse). — 11 pièces, papier; 1 parchemin.

1616—1747. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Paterne.

G. 41. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 1 parchemin.

1421—1788. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Paul.

G. 42. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1741. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Pierre-Ensentelée.

G. 43. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1674—1696. — Biens dans les paroisses urbaines : Saint-Pierre-le-Puellier.

G. 44. (Liasse). — 27 pièces, papier, 49 parchemins, 1 plan, parchemin,

1488—1788. — Bien au Clos-l'Évêque. (Paroisses de Saint-Marc, Saint-Aignan, Notre-Dame-du-Chemin).

G. 45 (Liasse). — 3 parchemins.

1519—1524. — Place près les anciens murs de la ville tenue à cens de l'Évêché.

G. 46. (Liasse). — 7 pièces, papier.

1541—1602. — Ouances aux Bourgeois marchands d'Orléans.

G. 47. (Liasse). — 1 parchemin.

1763. — Bail du Luminaire de Sainte-Croix.

G. 48 (Liasse). — 2 pièces, papier ; 1 parchemin.

1559-1773. — Biens dans les paroisses rurales : Chanteau.

G. 49. (Liasse). — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Biens dans les paroisses rurales : Chécy-Mardié.

G. 50. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1780. — Biens dans les paroisses rurales : Chevilly.

G. 51. (Liasse). — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Biens dans les paroisses rurales : La Ferté-Lowendal (Saint-Aubin).

G. 52. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1746. — Biens dans les paroisses rurales : Fleury.

G. 53. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1442-1678. — Biens dans les paroisses rurales : Gémigny.

G. 54. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 1 parchemin.

1774. — Biens dans les paroisses rurales : Gidy.

G. 55. (Liasse) — 7 pièces, papier.

1622-1626. — Biens dans les paroisses rurales : Saint-Jean-de-Braye.

G. 56. (Liasse). — 150 pièces, papier.

1746-1758. — Biens dans les paroisses rurales : Saint-Jean-de-la-Ruelle.

G. 57. (Liasse) — 4 pièces, papier ; 1 parchemin.

1773-1779. — Biens dans les paroisses rurales : Lion-en-Beauce.

G. 58. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 19 parchemins.

1487-1693. — Biens dans les paroisses rurales : Semoy.

G. 59. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 12 parchemins.

XVIe siècle. — Biens dans les paroisses rurales : Semoy.

G. 60. (Liasse). — 30 pièces, papier ; 28 parchemins.

1500-1760. — Biens dans les paroisses rurales : Semoy.

G. 61. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 15 parchemins.

1525-1634. — Biens dans les paroisses rurales : Semoy.

G. 62. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 46 parchemins.

1626-1676. — Biens dans les paroisses rurales : Semoy.

G. 63. (Liasse). — 2 pièces, papier.
1638. — Biens dans les paroisses rurales : Traînou.
G. 64. (Liasse). — 4 parchemins.
1762-1788. — Baux d'offices.
G. 65. (Liasse). — 2 pièces, papier.
1657-1660. — Baux de la pêche en Loire.
G. 66. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1610. — Baux des droits seigneuriaux.
G. 67. (Liasse). — 55 pièces, papier.
1694. — Baillage de l'évêché, minutes du greffe.
G. 68. (Liasse). — 16 imprimés.
1748-1781. — Ordonnances concernant la police et la justice de la Châtellenie de la Fauconnerie.

II. — Titres divers de propriétés : Châtellenie de Jargeau.

G. 69. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 10 parchemins.
1492-1685. — Bail général des biens de l'évêché dans la Châtellenie de Jargeau.
G. 70. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 12 parchemins.
1487-1782. — Maisons de l'évêché dans la Châtellenie de Jargeau.
G. 71. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 10 parchemins.
1439-1620. — Terres dans la Châtellenie de Jargeau.
G. 72. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 10 parchemins.
1442-1790. — Biens dans la paroisse de Bou.
G. 73. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1550. — Biens dans la commune de La Brosse.
G. 74. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 4 parchemins.
1577-1788. — Biens dans la paroisse d'Ingrannes.
G. 75. (Liasse). — 9 pièces, papier ; 31 parchemins.
1570-1790. — Baux d'offices.
G. 76. (Liasse). — 7 parchemins.
1771-1788. — Bail de la boucherie et de la charcuterie.
G. 77. (Liasse). — 3 parchemins.
1781-1790. — Baux d'îles dans la Loire.

G. 78. (Liasse). -- 3 pièces, papier ; 5 parchemins.

1772-1781. — Bail de la pêche.

G. 79. (Liasse). — 145 pièces, papier ; 12 imprimés.

1708. — Mémoires d'arrérages de rentes.

III. — Titres divers de propriétés : Châtellenie de Meung.

G. 80. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 11 parchemins.

1553-1739. — Maisons à Meung.

G. 81 (Liasse). — 32 pièces, papier ; 5 parchemins.

1529-1791. — Terres à Meung.

G. 82. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 3 parchemins, 1 imprimé.

1751-1780. — Biens dans la paroisse de Saint-André-les-Cléry.

G. 83. (Liasse). — 19 pièces, papier ; 22 parchemins.

1530-1792. — Biens dans la paroisse de Saint-Ay.

G. 84. (Registre). — In-f° ; 26 feuillets, papier.

XVII^e^ siècle. — Table alphabétique du nouveau cueilleret de Saint-Ay.

G. 85. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 2 parchemins.

1624-1783. — Biens dans la paroisse de Baccon.

G. 86. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 20 parchemins.

1553-1775. — Biens dans la paroisse de Baule.

G. 87. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 24 parchemins.

1524-1593. — Biens dans la paroisse de Mareau-aux-Bois.

G. 88. (Liasse). — 24 pièces, papier ; 57 parchemins ; 1 imprimé.

1660-1792. — Biens dans la paroisse de Mareau-aux-Bois.

G. 89. (Cahier). — In-f° ; 60 feuillets, papier.

1612. — Terrier de Mareau-aux-Bois.

G. 90 (Liasse). — 3 pièces, papier ; 1 parchemin.

1771-1780. — Biens dans la paroisse de Mareau-aux-Prés.

G. 91. (Cahier). — 8 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — État des domaines de Meung.

G. 92. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1580-1582. — « Bannalité » de Meung.

G. 93. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 1 parchemin.

1753-1755. — Rentes sur les aides et gabelles, appartenant à l'Évêque d'Orléans.

G. 94. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 24 parchemins.

1764-1792. — Baux d'offices.

G. 95. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 8 parchemins.

1523-1788. — Baux de pêche.

G. 96. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1767-1773. — Moulins à Meung.

G. 97. (Liasse). — 12 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Justice de Huisseau-sur-Mauves.

G. 98. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1729-1732. — Dîme de Cravant.

G. 99. (Cahier). — 16 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoires d'ouvriers à Meung.

G. 100. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 1 parchemin.

1708—1761. — Reconstruction du château de Meung.

G. 101 (Liasse). — 21 pièces, papier.

1724—1766. — Procès-verbaux de levées de noyés dans la rivière de Loire.

IV. — Titres divers de propriétés : Châtellenie de Pithiviers.

G. 102. (Liasse). — 5 pièces, papier, 29 parchemins.

1541—1771 — Maisons à Pithiviers.

G. 103. (Liasse). — 12 pièces, papier ; 9 parchemins.

1500—1771. — Rentes de l'Évêché à Pithiviers.

G. 104. (Liasse). — 64 pièces, papier ; 8 parchemins ; 5 plans.

1704—1782. — Château de Pithiviers.

G. 105. (Liasse). — 14 pièces, papier ; 11 parchemins.

1500—1785. — Biens dans les paroisses rurales : Chilleurs-aux-Bois, XVIIIe siècle ; — Dadonville, 1577, — XVIIIe siècle ;

— Angerville, 1607—1724 ; — Grigneville, 1700—1778 ; — Marsainvilliers, 1773 ; — Pithiviers-le-Vieil, 1506—1785.

G. 106. (Liasse). — 13 pièces, papier ; 32 parchemins.

1500—1786. — Baux d'offices.

G. 107. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Bail de la boucherie à Pithiviers.

G. 108. (Liasse). — 3 pièces, papier.

660—1661. — Bail de la Pêche.

G. 109. (Liasse). — 14 pièces, papier ; 4 imprimés.

XVIII[e] siècle. — État des biens et revenus de l'Évêché dans la châtellenie.

G. 110. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVII[e] siècle. — Pétition des habitants de Pithiviers demandant une décharge d'impôt.

G. 111. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 1 parchemin.

1780—1783. — Justice de Chaumont.

V. — *Bois et Forêts.*

G. 112. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 4 parchemins.

1554—1807. — Lettres-patentes des rois.

G. 113. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 11 parchemins.

1484—1780. — Aveux et Ports de foi.

G. 114. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 3 parchemins.

1552—1576. — Baux et Partages.

G. 115. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 11 parchemins.

1559—1577. — Ventes de bois.

G. 116. (Liasse). — 29 pièces, papier ; 6 parchemins ; 4 imprimés.

1616—1734. — Ventes de bois.

G. 117. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1435—1695. — Aliénations des grueries et coupes.

G. 118. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 2 parchemins.

1550—1740. — Comptes spéciaux pour les bois et forêts.

8° FINANCES ET COMPTABILITÉ

G. 119. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

1515—1518. — Recettes de l'Évêché.

G. 120. (Liasse). — 3 cahiers, papier.

1532. — Recettes de l'Évêché.

G. 121. (Registre). — In-4°, 50 feuillets, papier.

1555. — Recettes de l'Évêché.

G. 122. (Registre). — In-4°, 116 feuillets, papier.

1576—1577. — Recettes de l'Évêché.

G. 123. (Liasse). — 2 cahiers, papier.

1581. — Recettes de l'Évêché.

G. 124. (Registre). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1586. — Papier-journal des revenus de l'Évêché.

G. 125. (Registre). — In-4°, 54 pages, papier.

1586. — Compte de la recette.

G. 126. (Registre). — In-4°, 40 feuillets, papier.

1588—1589. — Revenus de l'Évêché.

G. 127. (Liasse). — 2 cahiers, papier.

1675. — État des revenus de l'Évêché.

G. 128. (Liasse). — 22 pièces, papier ; 12 parchemins.

1616—1740. — Constitution de rentes par le clergé au profit de l'Évêché d'Orléans.

G. 129. (Registre). — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1353. — Compte des revenus du sceau.

G. 130. (Liasse). — 3 cahiers, papier.

1565—1566. — Revenus du sceau épiscopal.

G. 131. (Liasse). — 3 cahiers, papier.

1528—1531. — Revenus de l'Évêché dans la châtellenie de Pithiviers.

G. 132. (Liasse). — 122 pièces, papier.

1634—1635. — Pièces justificatives des comptes des marguilliers de l'église de Pithiviers.

G. 133. (Liasse). — 31 pièces, papier.

1782-1784. — Pièces de comptabilité. Châtellenie de Pithiviers.

G. 134. (Cahier). — Grand in-8°, 26 feuillets, papier.

1727. — Revenus de Mareau.

G. 135. (Liasse). — 128 pièces, papier.

1761. — Comptes des recettes particulières pour l'Évêque d'Orléans (régie de M. Assy).

G. 136. (Liasse). — 145 pièces, papier; 1 parchemin; 9 imprimés.

1771. — Comptes des recettes particulières pour l'Évêque d'Orléans (régie de M. Masson).

G. 137. (Registre). — In-folio, 80 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptes de la Prébende affectée aux prédicateurs de l'Église d'Orléans.

G. 138. (Cahier). — 20 feuillets, papier.

1707—1714. — Extrait des comptes, rendus à l'Évêché d'Orléans, des recettes et dépenses du Prieuré de Notre-Dame-des-Champs.

G. 139. (Liasse). — 1 parchemin.

1574. — Bail de la levée du Million.

G. 140. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Registres contenant les titres tirés du trésor de l'Évêché.

9° PIÈCES DE PROCÉDURE

G. 141. (Liasse). — 331 pièces, papier; 7 parchemins.

1570—1762. — Procès entre l'Évêque d'Orléans et des particuliers.

G. 142. (Liasse). — 361 pièces, papier; 7 parchemins; 1 plan.

1758—1789. — Procès entre l'Évêque d'Orléans et des particuliers.

G. 143. (Liasse). — 159 pièces, papier; 22 parchemins.

1506—1700. — Pièces diverses de procédure.

G. 144. (Liasse). — 210 pièces, papier, 8 parchemins.

1700—1789. — Pièces diverses de procédure.

G. 145. (Liasse). — 18 pièces, papier.

1741. — Procès entre l'Évêque d'Orléans et le duc d'Orléans.

G. 146. (Cahier). — In-4°, 54 feuillets, papier.

1746. — Demande de l'Évêque d'Orléans au Parlement de Paris, contre le duc d'Orléans intimé.

G. 147. (Liasse). — 38 pièces, papier.

Fin XVIIe siècle. — Procès entre l'Évêque et Madeleine Brachet.

G. 148. (Rouleau). — Papier ; longueur, 10 mètres ; largeur, 0m 30.

XVIIe siècle. — Procès entre l'Évêque et le Chefcier de Jargeau.

G. 149 (Liasse). — 97 pièces, papier ; 1 parchemin ; 7 imprimés.

1718. — Procès entre l'Évêque et M. de Garence appelant du bailli de Meung.

G. 150 (Liasse). — 92 pièces, papier ; 45 parchemins.

1491—1580. — Acquisition du domaine de Villeserin (Semoy). — Procès.

G. 151. (Liasse). — 2 parchemins.

1504. — Procès entre Hugues Fabry, docteur régent et Maîtres Étienne et Jean « Les Allemens », au sujet de terres à Semoy.

G. 152. (Liasse). — 110 pièces, papier ; 6 parchemins.

1563—1660. — Procès à propos de la justice de La Couarde (La Fauconnerie).

G. 153. (Liasse). — 65 pièces, papier ; 8 parchemins.

1693—1767. — Procès à propos du droit de pêche à Meung.

G. 154. (Liasse). — 28 pièces, papier.

1772. — Procès entre les habitants de Meung et le bailli touchant les moulins de Meung.

G. 155. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1668—1762. — Procès concernant le bien du Sollon (paroisse de Meung).

G. 156. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 1 parchemin.

1659 — XVIIIe siècle. — Procédures touchant les terres de Montpipeau, Chéray... (Saint-Ay).

G. 157. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1663. — Procès contre les vignerons de Baule (Meung).

G. 158. (Liasse). — 21 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Saisie de la terre d'Écrennes, faute de foi et hommage à l'Évêque d'Orléans.

G. 159. (Liasse). — 30 pièces, papier ; 18 parchemins.

1731. — Procès entre les religieux de la Cour-Dieu et Pierre Havard, président de l'élection de Pithiviers.

G. 160. (Liasse). — 10 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Pièces diverses de procédure fiscale.

G. 161. (Liasse). — 3 imprimés (affiches).

1772. — Sentences du bailliage de Meung, maintenant l'Évêque d'Orléans dans son droit de mouture à Meung.

G. 162. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1595 — XVIII^e siècle. — Exploits et arrêts divers.

Camille BLOCH,

Archiviste du Loiret.

LES VERRIÈRES DE JEANNE D'ARC

A LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS (1)

L'idée de peindre aux fenêtres de la cathédrale d'Orléans la merveillense histoire de Jeanne d'Arc remonte à Mgr Dupanloup. C'est lui qui en forma le projet, lui qui ouvrit à cet effet une souscription publique et qui, par l'élan communicatif de sa grande âme, sut la faire réussir.

Mgr Coullié, aujourd'hui archevêque de Lyon et cardinal, continua l'œuvre interrompue par la mort de son prédécesseur. Il ouvrit, en 1879, un concours auquel prirent part treize peintres verriers. Mais, par suite de circonstances qu'il serait trop long d'exposer, aucune suite ne fut donnée à ce premier essai et les choses restèrent pendant treize ans dans le *statu quo*. Enfin, en 1892, Mgr Coullié reprit l'œuvre, après entente avec le ministère des cultes, et un nouveau concours fut institué.

Le programme était resté celui du concours de 1879. Il arrêtait de la façon suivante le sujet des dix verrières :

I. — DOMREMY

Jeanne entend les voix du ciel, vallée de la Meuse, maison de Jeanne d'Arc, l'église (1423).

II. — VAUCOULEURS

Jeanne à cheval, partant pour se rendre auprès de Charles VII, à Chinon (23 février 1429).

III. — CHINON

Jeanne est présentée à la cour de Charles VII (8 mars 1429).

IV. — ORLÉANS

Jeanne, à cheval, entre par la porte de Bourgogne, vers huit heures du soir, à la lumière des torches, et précédée de son étendard (29 avril 1429).

(1) Voir *Les Verrières de Jeanne d'Arc à la Cathédrale d'Orléans*, par M. l'abbé Mesuré, aumônier du Couvent du Sacré-Cœur d'Orléans. 1897, in-16 de 16 p., Orléans, Herluison.

V. — ORLÉANS

Jeanne à l'assaut du boulevard et de la forteresse des Tourelles (7 mai 1429).

VI. — ORLÉANS

Jeanne, après la délivrance de la ville, rend grâces à Dieu dans la cathédrale de Sainte-Croix (8 mai 1429).

VII. — REIMS

Jeanne au sacre de Charles VII dans la cathédrale (17 juillet 1429).

VIII. — COMPIÈGNE

Jeanne est faite prisonnière devant la ville (24 mai 1430).

IX. — ROUEN

Jeanne prisonnière dans la tour du château (1430-1431).

X. — ROUEN

Jeanne sur le bûcher de la place du Vieux-Marché (30 mai 1431).

* * *

Douze peintres verriers se portèrent candidats à ce concours. Ce furent :

VERRIÈRES : MM.	CARTONS : MM.
1. DENIS (Paris).	1. GUILLONNET, élève de M. CORMON.
2. E. HIRSCH (Paris).	2. E. HIRSCH.
3. FLORENCE-LOBIN (Tours).	3. FLORENCE-LOBIN.
4. BULTEAU-DURAND (Reims).	4. LHOMME.
5. CH. CHAMPIGNEULLE FILS ✻, de Paris.	5 Albert MAIGNAN ✻.
6. H. CAROT (Paris)	6. H. CAROT et V. PROUVÉ.
7. SAINT-BLANCAT (Toulouse).	7. BENEZET.
8. J.-B. ANGLADE ✠ (Paris).	8. LEMATTE.
9. VANTILLARD (Paris).	9. P.-G. SAINT-LAURENT.
10. LATTEUX-BAZIN, Le Mesnil-Saint-Firmin (Oise).	10. Lionel ROYER.
11. Félix GAUDIN (Paris).	11. E. GRASSET.
12. L. Jac. GALLAND. (Paris).	12. L. Jac. GALLAND et GIBELIN

Nota. — Les projets sont classés ici par ordre de tirage au sort.

Ces différents projets furent, en octobre et novembre 1893, exposés à Paris à l'École des Beaux-Arts, et à Orléans dans la Salle des Fêtes.

Les membres du jury appelés à statuer sur la valeur des œuvres concurrentes étaient :

MM.

Bonnat, peintre, membre de l'Institut.

Bouguereau, peintre, membre de l'Institut.

Puvis de Chavannes, peintre.

Dubois (Paul), sculpteur, directeur de l'École des Beaux-Arts.

Didron, peintre-verrier.

De Baudot, architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

Vaudremer (Émile), architecte, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains.

Corroyer (Édouard), architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

Bœswilwald (Paul), architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

Danjoy, architecte de la cathédrale, membre du Comité des édifices diocésains.

Huau (H.), directeur du Musée d'Orléans.

Herluison (H.), attaché à la Direction du Musée historique d'Orléans, membre correspondant du Comité des Beaux-Arts des départements.

Dumuys (Léon), attaché à la Direction du Musée historique d'Orléans, membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

Le chanoine Th. Cochard, membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

Les quatre derniers, délégués du Comité orléanais, désignés par Mgr l'Évêque d'Orléans.

Le jury, présidé par M. Ch. Dumay, conseiller d'État, directeur des Cultes, s'est réuni le mardi 17 octobre, à dix heures, à l'École des Beaux-Arts. M. Jac. Galland, auteur du projet nº 12, a été proclamé lauréat.

*
* *

Voici, d'après une brochure des plus consciencieuses parue au lendemain de l'inauguration, la description de l'œuvre.

I. — DOMREMY

Jeanne, âgée de treize ans, dans une des premières apparitions de ses « voix ».

L'archange saint Michel, revêtu d'une armure d'or, transmet à la petite paysanne le commandement de Dieu. Jeanne, effrayée d'une si haute mission, ferme les yeux et laisse tomber ses bras en signe d'accablement. Sainte Marguerite baise l'enfant au front, « comme pour éveiller en elle, avec plus d'intensité, la volonté de se conformer aux ordres du ciel ». Derrière elle, sainte Catherine montre l'épée de Fierbois.

Des deux côtés monte le paysage. A gauche, l'église de Domremy et la maison des parents de Jeanne. A droite, une porte de la ville ; une statue de la Sainte Vierge, pour rappeler les fréquentes visites de la pieuse enfant aux chapelles de Notre-Dame de Domremy et de Notre-Dame de Bermont. En haut la Meuse. Au premier plan paissent quelques moutons de la bergère.

Tympan. — Dans la rosace, Jésus enfant sur les genoux de sa mère remet à l'archange saint Michel, protecteur de la France, la bannière destinée à l'enfant de Domremy. L'archange porte l'écu de France. Près de la Vierge, la vieille devise : *Regnum Mariæ Galliæ regnum*, c'est-à-dire le royaume de France est le royaume de Marie. — Dans les lobes du tympan, une quenouille avec le nom de Jehanne ; un arc entouré de la légende : « *Va, fille de Dieu, va* ! » des branches de lys.

Inscription. — « Comment Jehanne la Pucelle entendit les voix célestes et leur commandement. »

II. — VAUCOULEURS

Jeanne à cheval part pour Chinon. Elle est revêtue de l'équipement que lui ont fourni les gens de Vaucouleurs : sur la tête un chaperon avec voile, une tunique tombant jusqu'aux genoux, une chausse longue, de hautes guêtres.

Au premier plan, le sire de Baudricourt, cédant à l'entraînement populaire, mais sans foi dans le succès, la congédie en disant : « Allez donc, allez, et advienne que pourra ! » Jeanne le regarde, pleine de confiance, et lui fait signe que « Dieu lui frayera la route ». Quelques hommes d'armes qui ont juré de la conduire au roi l'accompagnent. Le peuple lui fait des adieux pleins de sollicitude. En avant, un ange ouvre le chemin ; il tient d'une main une épée et de l'autre la couronne que l'héroïne fera poser sur la tête de Charles VII.

Tympan. — Un ange sonne l'appel aux armes. D'autres anges portent l'étendard et l'épée.

Inscription. — « Et fust, en raison de sa grande pitié du royaume de France, trouver le roy. »

III. — CHINON

Charles VII, pour éprouver la Pucelle, s'est déguisé en page. Jeanne, qui ne l'a jamais vu, le distingue de suite. Elle fait devant lui « les révérences accoutumées de faire aux rois » en lui disant : « Dieu vous donne bonne vie, gentil roy ! » — « Je ne suis pas le roy, répond Charles ; voici le roy ! » et il lui montre un seigneur qu'il a fait asseoir à côté de la reine. Mais Jeanne reprend : « En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes, et non un autre. » Au-dessus d'elle, saint Michel lui indique Charles sous son déguisement.

Tympan. — Dans la rosace, saint Louis et saint Charlemagne prient Dieu, selon la parole dite par la Pucelle au roi : « Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant Luy, en faisant prière pour vous. » — Dans les lobes, à gauche, l'oriflamme de Saint-Denis, avec des lis et des dauphins ; à droite l'écusson du roi anglais aux armes d'Angleterre cantonné de France, avec la devise : « *Honny soit qui mal y pense.* » Des léopards.

Inscription. — « Et lui fust présentée à la Cour, lui disant : Gentil Roy, Dieu m'envoye vous secourir. »

IV. — ENTRÉE A ORLÉANS

Jeanne entre par la porte de Bourgogne, armée de toutes pièces et montée sur son cheval blanc caparaçonné d'azur. Elle s'avance précédée de son étendard et suivie de plusieurs nobles seigneurs

et de quelques hommes de la garnison d'Orléans qui sont allés à sa rencontre. Derrière elle Dunois, sur un cheval qui porte au poitrail l'écu du bâtard.

L'enthousiasme du peuple est au comble. On s'agenouille devant l'ange de Dieu ; on veut la toucher, elle ou au moins son cheval. A gauche un grotesque, comme les peintres de la Renaissance en mettaient souvent dans leurs tableaux, tient une torche allumée ; car il est huit heures du soir. Jeanne, dans son humilité, reporte tout à son étendard et fait signe qu' « avant toutes choses on aille à la Cathédrale rendre grâces à Dieu ».

Tympan. — Dans la rosace, l'archange saint Michel pare avec un bouclier les traits de l'ennemi. Au bas le mot de Jeanne : « *je suis c'y venue.* » Au-dessus de la rosace, saint Euverte et saint Aignan, protecteurs de la ville d'Orléans, 'prient Dieu et bénissent l'héroïne. — Dans les lobes, au sommet : « *Cité d'Orléans* » ; à droite, une bombarde ; à gauche, un ange tenant une épée ; une masse d'armes...

Inscription. — « Comment Jehanne fit son entrée à Orléans, yssant sont étendard, disant : « Dieu m'a envoyée secourir la bonne « ville. »

V. — LES TOURELLES

Jeanne debout, dans le calme d'une force surnaturelle, se retourne vers ses compagnons et leur dit : « Entrez, tout est vôtre ! » C'est en effet l'heure de la victoire ; car saint Michel, qui domine la scène, l'épée à la main et les ailes étendues, a fait toucher la pointe de l'étendard de Jeanne au mur des Tourelles. Au premier plan, une mêlée de combattants. Dans le fond les murailles de la ville.

Tympan. — Dans la rosace, sous un ciel constellé, une jeune fille, vêtue en reine, transperce un dragon avec sa quenouille, symbole de la faiblesse écrasant la force avec l'aide de Dieu. Une légende porte : « *draconem conculcabis.....* tu terrasseras le dragon. » Dans les lobes, des anges sonnent la victoire ; divers emblèmes de victoire, feuilles de chêne, rameaux d'olivier...

Inscription. — « Et lors combattit à l'assaut des Tourelles, disant : « Tout est vôtre et y entrez. »

VI. — SAINTE-CROIX

Le lendemain, huit mai, à l'heure de midi, Jeanne conduisit l'armée et le peuple à la cathédrale pour rendre grâces à Dieu.

Agenouillée vers le sanctuaire, elle prie, les mains élevées, tandis qu'une procession qui s'est organisée passe devant elle. Des flambeaux et des encensoirs escortent cette procession où l'on voit portés le livre des évangiles, des bannières, la châsse de saint Aignan et, à la fin, sous un dais, la relique de la vraie croix.

Tympan. — Dans la rosace, des anges chantent le « Te Deum ». Dans les lobes un orgue, un encensoir; des lis; des feuilles de chêne.

Inscription. — « Et le huitième jour de mai, entra dévotement en l'église Sainte-Croix, pour y remercier Dieu. »

VII. — LE SACRE

La cathédrale de Reims. Au fond le maitre-autel. L'archevêque de Reims dépose la couronne sur la tête de Charles VII agenouillé. Le roi est entouré des pairs de France, évêques et laïques. A droite, un évêque porte le reliquaire qui contient droite l'épée que va ceindre le roi.

Debout, bien en évidence, Jeanne presse son étendard sur son cœur et regarde la scène avec émotion. « Gentil roi, » dira-t-elle tout à l'heure à Charles VII, en se jetant à ses genoux, « ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vins- « siez à Reims, recevoir votre digne sacre. » Par devant, la reine debout, les mains jointes; des dames d'honneur; un religieux profondément incliné ; des pages.

Tympan. — Les trois rois protecteurs de la France. Dans la rosace, saint Louis élève la couronne d'épines. Au-dessus, Clovis et Charles le Grand bénissent l'héritier de leur trône nouvellement sacré; l'un d'eux pose la main sur la chronique de Grégoire de Tours où sont racontés les gestes de Dieu accomplis par les Francs, « *gesta Dei per Francos* ». — Dans les lobes, des anges portent quatre attributs de la royauté, la couronne, l'épée, le sceptre, la main de justice. Au sommet, le Saint-Esprit planant sur la scène ; des branches de lis ; le cri de joie de cette époque : *Noël! Noël!*

Inscription. — « Et s'en fust au sacre du roy avecques son étendart, qui, ayant été à la peine, c'était raison qu'il fût à l'honneur. »

VIII. — COMPIÈGNE

Jeanne est prise.

Dans le haut s'alignent les murs de Compiègne dont la porte, à

gauche, est fermée par le pont-levis rabattu. Au-dessus de la mêlée furieuse émerge l'héroïne, sur son cheval cabré. Elle seule n'a point de haine et semble ne prendre souci que de son étendard qu'elle élève au-dessus de sa tête.

Tympan. — L'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite sont agenouillés devant Dieu, dans l'attitude de la supplication. Saint Michel remet à Dieu l'étendard de l'héroïne et sainte Catherine son épée, montrant par là que la brillante épopée militaire est terminée. — Dans les lobes, des anges se voilent la face ; branches de marguerites.

Inscription : « Comment il advinct que Jehanne fust mise à mal par trahison aux mains des Anglois. »

IX. — LA PRISON

Jeanne est assise sur son lit de prison, des fers aux pieds. Devant elle, un de ses juges. Autour, des geôliers, dont l'un avance la tête pour l'insulter. De la main, elle écarte cet insulteur. Sa figure exprime l'angoisse et la prière. Sainte Marguertte soutient sa tête et la console ; sainte Catherine la regarde avec compassion. Au-dessus un ange offre à Dieu le calice de cette passion nouvelle.

Tympan. — Les anges s'unissent à la compassion des saintes. L'un d'eux montre l'image de la Sainte-Face, vive expression des douleurs du Christ. Au sommet, les armes d'Angleterre, trois léopards avec la devise « *Favs se fie* ».

Inscription. — « Donct en prison, elle souffrist moult violence. »

X. — LE BUCHER

Jeanne, sur le bûcher, est liée à un poteau avec cette inscription : « hérétique, relapse, apostate ».

Elle attache un regard plein de piété sur la croix qu'elle a réclamée et qu'élève jusqu'à la hauteur de son visage le frère Isambart de la Pierre. Dans la partie supérieure de la scène, saint Michel et ses saintes la réconfortent. Des anges sont descendus du ciel, tout prêts à l'y conduire ; l'un d'eux, derrière le poteau, coupe d'avance ses liens. A gauche, dans une tribune, ses juges. Par devant, des bourreaux et des soldats, dont les uns attisent le feu, tandis que les autres, attendris et frappés d'admiration, semblent prononcer la parole historique : « Nous avons brûlé une sainte ! »

Tympan. — Dans la rosace, Jésus « force des martyrs », et Marie, « reine des vierges, » *Fortitudo martyrum, regina virginum,* sont assis pour juger ou plutôt pour couronner Jeanne. Ils tiennent devant eux un cartouche, où on lit ces mots : « *Jeanne Vierge et Martyre.* » Celle-ci est représentée par une blanche colombe qui monte de la terre. A gauche, saint Michel tient la balance où se pèsent les âmes et dont le plateau droit s'abaisse profondément. — Dans les lobes, à droite, une masse d'armes renversée sur l'écu d'Angleterre, avec le mot « *félonie* » ; à gauche, l'épée de France avec le mot « *loyauté* ». Dans le haut, branches de lis, emblèmes de la virginité, et palmes, emblèmes du martyre.

Inscription. — « Et fust par l'Anglais perfide brûlée. Ses voix lui disent : « Ne te chaille de ton martyre, tu t'en viendras au royaume « du Paradis. »

Et l'auteur conclut ainsi en manière d'appréciation :

Nous n'avons pas la prétention d'imposer à qui que ce soit un jugement tout fait. Si cependant on veut bien nous permettre d'exprimer en un mot nos impressions, les voici :

L'œuvre de MM. Galland et Gibelin peut présenter certaines imperfections de détail. Qui s'en étonnera ? Cela n'empêche pas qu'elle soit très remarquable. La manière dont ils ont conçu leurs sujets est toujours personnelle, jamais banale ; leur dessin fort bon ; leur style, d'une distinction constante. Nous les approuvons d'avoir donné à certaines de leurs figures un caractère archaïque ; la naïveté s'y trouve, et cette note du vieux temps nous rapproche de l'héroïne, nous la rend plus présente. Le coloris des nouvelles verrières est brillant autant que solide ; elles décorent magnifiquement notre cathédrale, et lui font la plus riche peinture transparente.

Surtout, nous voulons louer nos artistes d'avoir très bien compris la poésie de l'épopée qu'ils ont traduite. Leur œuvre n'est pas froide. Ils ont senti le charme de cette figure idéale de la Pucelle, si virginale et si virile à la fois, si humaine et si céleste. Ils l'ont bien rendue, et nous sommes persuadés que plus on étudiera leur œuvre, plus on l'admirera et plus on l'aimera.

*
* *

Le vendredi 7 mai 1897, à 2 h. de l'après-midi, les dix ver-

rières placées dans notre cathédrale, au-dessus du Chemin de Croix, ont été inaugurées solennellement, au jour du 468e anniversaire de la prise des Tourelles.

La cérémonie a été présidée par S. Exc. Mgr Clari, archevêque de Viterbe, nonce apostolique à Paris.

Près de Sa Grandeur se trouvaient :

NN. SS. Renou, archevêque de Tours;
Laborde, évêque de Blois;
Theuret, évêque de Monaco;
Pagis, évêque de Verdun;
Bouvier, évêque de Tarentaise;
Belmont, évêque de Clermont;
Chapon, évêque de Nice;
Colomb, évêque d'Évreux;
Bardel, évêque de Séez.

Aux places réservées on distinguait MM. Danjoy, Didron, Dumuys, Jarry, Herluison, etc., membres de la Commission des vitraux; M. Jac-Galland, peintre lauréat; un grand nombre de fonctionnaires, d'officiers et de notabilités orléanaises et étrangères.

La liturgie, l'éloquence et la musique religieuse avaient été conviées à cette fête : elles ont donné à la cérémonie la pompe qui leur est propre.

En demandant à la *Rédemption* d'un grand musicien religieux de contribuer musicalement à la solennité, on a voulu rendre un hommage direct, non seulement à celle qui fut, avec quelques gouttes de sang versées près des Tourelles, la *Libératrice d'Orléans*, mais encore à celle qui, en versant tout son sang sur le bûcher de Rouen, doit être considérée comme la *Rédemptrice de la France*, à moitié captive de l'Anglais depuis cent ans.

L'exécution de l'*Oratorio* a obtenu le succès qu'on attendait

d'une masse chorale de 600 voix, soutenue par un orchestre choisi et exercé, relevée par des solistes en renom, et dirigée, avec autant de sang-froid que de vaillance, par le maître de chapelle de notre cathédrale.

Les soli étaient tenus : pour la partie de *soprano*, par Mme la vicomtesse DE TRÉDERN ; pour la partie de *contralto*, par Mlle PLANÈS, des concerts Colonne ; *ténor* : M. LUBET, ténor solo de la Société des Concerts du Conservatoire, soliste à l'église Saint-Augustin ; *baryton* : M. RAQUEZ ; *basse* : M. BATAILLE, de l'Opéra.

La bénédiction du Saint-Sacrement a terminé cette « dédicace », où marchaient de pair la piété et le patriotisme.

Entre les deux parties de l'*Oratorio*, Mgr Touchet monta en chaire et prononça un discours dans lequel il rendit hommage à l'œuvre et à tous ceux dont la coopération a su la mener à bien. L'évêque d'Orléans ne pouvait manquer à célébrer cette œuvre qui est bien l'œuvre de l'Épiscopat orléanais.

∴

Pour conserver le souvenir de cette solennelle inauguration, une fort belle médaille a été frappée à la Monnaie.

Sur l'*avers* se trouve, reproduit et gravé par le célèbre artiste, M. Tasset, le « Monument expiatoire de la Pucelle » érigé en 1458, en vertu de la sentence de la réhabilitation de la Pucelle d'Orléans.

En exergue :

A DOMINO FACTUM EST ISTUD !

Au *revers* se lit cette double inscription :

1° En exergue :

OPERIS VITRARII PUELLÆ AUREL. GESTA EXHIBENTIS SOLEMNIS DEDICATIO

2° Dans le champ :

L. JAC. GALLAND PINXIT
E. GIBELIN DELINEAVIT
DANJOY ÆDIF. DIŒC. PRÆPOSITUS
OPUS INVIGILABAT

COLLATIO PUBLICA QUAM
DD. DUPANLOUP INSTITUIT
DD. COULLIÉ PROSECUTUS EST
DD. TOUCHET FELICI EXITU CORONAVIT
IMPENSAS SUFFECIT
1878-1897

En voici la reproduction d'après un dessin au trait :

LES FOURS A RÉDUCTION DU PUITS D'HAVENAT

Commune de Châtillon-snr-Loire (Loiret)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements sommaires que j'ai pu recueillir sur place, le 14 mai 1897, au sujet de la découverte faite par l'administration des ponts et chaussées, au hameau du Puits d'Havenat, commune de Châtillon-sur-Loire (Loiret).

J'ai eu la bonne fortune d'être accompagné dans cette excursion par M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées à Gien, à la science et à l'amabilité duquel je veux tout d'abord rendre hommage. La Société tout entière voudra, j'en suis certain, s'unir à moi dans cette circonstance.

Le hameau du *Puits d'Havenat* forme le sommet d'un triangle dont les petites villes de Beaulieu et de Châtillon-sur-Loire occupent les deux angles opposés. C'est vous dire que le lieu dont je parle est sis au sud-ouest de la Loire, puisque la base de notre triangle parallèle au fleuve est formée par la route départementale qui relie Châtillon à Beaulieu.

Tout autour du Puits d'Havenat s'élèvent de vraies collines artificielles faites de scories des hauts-fourneaux dans lesquels le minerai de fer dut être très anciennement traité en ce lieu.

Les habitants nous ont désigné cinq de ces collines dont l'une porte le nom de « *vieille montagne* ».

Celle-ci mesure 11 mètres environ de hauteur et sa base est énorme, car elle ne forme pas une pyramide unique, à *terres coulantes*, mais un *amoncellement irrégulier.*

Les cinq buttes dont je veux parler s'élèvent dans une étendue de pays équivalente à environ un kilomètre carré. Elles sont entièrement boisées et verdoyantes à cette époque de l'année. Nous avons fait l'ascension de deux de ces monticules et nous avons reconnu que de la base au sommet, ils sont formés exclusivement de scories vitreuses ou métalliques. D'énormes souches, dix fois séculaires peut-être, enfoncent leurs puissantes racines dans ce sol ingrat.

L'une de ces buttes sert de carrière ; c'est dans ses flancs que les agents voyers font prendre les matériaux nécessaires à l'entretien des chemins environnant Beaulieu. Pour cette raison, sa section est nette sur l'un de ses côtés, et l'œil peut aisément mesurer la hauteur réelle du monticule, en même temps que reconnaître la nature des débris minéraux dont il est formé. M. Porché estime à plusieurs centaines de mille mètres cubes, au minimum, l'importance du dépôt de scories, existant aux environs du Puits d'Havenat, seulement.

* * *

M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées, chargé de refaire un chemin vicinal dépendant de la commune de Beaulieu, a profité de la circonstance pour redresser ledit chemin, et c'est en établissant la nouvelle voie que ses ouvriers ont entamé *la base* d'un des monticules dont j'ai parlé en commençant.

Or, au pied de ce monticule, des terrassiers ont trouvé un alignement de *quatre fours* à réduction.

Le tracé de la nouvelle route n'a pas écorné tous ces fours dans la même proportion ; le premier a été coupé aux trois quarts, le second à moitié, le troisième a été moins attaqué que les deux autres, le quatrième a été à peine touché.

Ces fours sont sphériques ou, pour parler plus exactement, *piriformes* ; leur diamètre est de 1^{m} 85 environ.

Creusés dans le sol, ils sont enveloppés d'un massif d'énormes moellons bruts et la terre qui les garnit est cuite sur une épaisseur de 30 centimètres environ.

A l'intérieur, ils sont vitrifiés, c'est-à-dire enduits d'une couche de laitier noirâtre, imperméable, luisant, inégal.

L'orifice supérieur, « la gueule » de ces fours est disposé en forme d'entonnoir. Cet orifice est, lui aussi, enduit de laitier fondu.

Il nous a été impossible de retrouver les « gueuses » par lesquelles se faisait l'écoulement du métal en fusion.

Ces fours semblent être accouplés, c'est-à-dire disposés deux à deux. Entre les deux premiers, nous avons fait fouiller et nos terrassiers n'ont rencontré qu'un important amas de charbon de bois.

Nos recherches ont été vaines pour retrouver sous taillis d'autres fours que nous supposions pouvoir exister dans l'alignement des quatre premiers.

* * *

J'estime que ces fours doivent dater de l'époque gallo-romaine; en effet, dans leur voisinage immédiat, divers débris de poteries ont été rencontrés et ces tessons proviennent de vases gallo-romains.

Je vous citerai *des débris* d'un grand bol en terre rouge vernissée, orné de dessins en relief, de médaillons, de rinceaux et d'animaux, fabriqué à la belle époque romaine, c'est-à-dire au Ier ou au IIe siècle de notre ère. Ce vase appartient au genre dit : « Samien ». Les débris recueillis sont suffisants pour permettre de rétablir le galbe de ce vase.

Un fragment d'une grande jatte en terre grisâtre très dure, ayant dû mesurer 23 centimètres de diamètre, porte une estampille de potier romain, dont le nom est difficile à lire. On distingue pourtant les lettres suivantes :

MANIVM... Cette estampille était apposée sur le rebord de la jatte et non pas sur le fond, comme cela se faisait pour les poteries de luxe.

Je sais que depuis mon passage à Beaulieu, d'autres ustensiles brisés ont encore été recueillis.

*
* *

A cent mètres environ au nord-ouest des fours dont j'ai parlé, nous avons reconnu en pleins champs l'existence d'une *voie ferrée*, dont la direction générale est S.-S -O. — N.-N.-E. Elle paraît tendre vers les ruines gallo-romaines de Gannes, sises à trois kilomètres du Puits d'Havenat et au N.-N.-E. de ce point.

Cette route extraordinaire mesure 3 mètres de largeur ; son ballast, qui peut avoir au moins 30 centimètres d'épaisseur, est fait de plaques énormes de laitier de fer contre lesquelles la pioche est impuissante. Chose étrange, on dirait que cette masse résistante a été coulée d'un ou de plusieurs jets, sur place. Elle ne ressemble en rien au ballast des routes avoisinantes fait de scories brisées et pilées par le rouleau compresseur ou les roues des véhicules divers.

Les gens du pays nous ont appris qu'il existe deux routes de ce genre spécial dans la région, la seconde semble se diriger vers Aubigny (Cher).

Au mois de juillet, le tracé de ces voies abandonnées est assez facilement reconnaissable à cause du dépérissement des graminées semées sur leur parcours. En d'autres termes, cette longue *coulée* devient jaunissante au cours de l'été, en raison de la faible épaisseur du sol arable et un œil exercé peut suivre le tracé de l'antique voie ferrée à travers les héritages.

*
* *

J'ai préparé en votre nom, Monsieur le Président, ou, si vous le préférez, au nom de la Société archéologique, une besogne utile à M. Porché qui daignait me demander conseil sur ce qu'il avait à faire pour répondre à vos désirs.

J'ai demandé à M. l'ingénieur de faire relever un plan sommaire, mais suffisant, des alentours du Puits d'Havenat, sur lequel figureraient : le hameau, le puits communal encore existant qui lui donna vraisemblablement son nom (1), les collines de scories, les fours, et la voie ferrée ci-dessus désignée.

(1) Ce puits mesure 30 mètres de profondeur.

J'ai prié M. Porché de faire rechercher la direction de cette voie, en temps opportun, à travers la région comprise entre le Puits d'Havenat et Gannes.

Je lui ai demandé un croquis exact des fours avec plan, coupe, élévation, le tout à l'échelle métrique et accompagné d'observations précises.

Par une lettre en date du 21 mai dernier, M. Porché m'avise de ses projets.

Le travail demandé est commencé par le conducteur des ponts et chaussées, il sera poursuivi et complété, mais nous n'aurons les pièces désirées qu'à la fin du mois de juin, pour la raison que M. Porché est obligé d'aller à Versailles afin d'y faire son stage d'officier de génie pendant uue période de trente jours.

Notre aimable correspondant me dit qu'il entend vérifier lui même les plans et croquis destinés à la Société et en prendre copie avant de les envoyer à destination.

J'estime que nous serons aussi bien documentés que possible dans ces conditions, quand l'heure sera venue.

Je ne puis, Monsieur le Président, prolonger cette étude sommaire, écrite au courant de la plume, je pars dans quelques heures d'Orléans et le temps me manque pour corriger ces notes jetées un peu à la volée sur le papier. Je vous prie de faire agréer mes excuses à mes collègues pour la façon négligée dont ce premier mémoire est rédigé.

*
* *

L'étude du cadastre ne nous a rien appris de bien intéressant, mais les habitants du Puits d'Havenat nous ont montré une mare assez grande à laquelle ils donnent le nom de « *Fosse des forges* ». Ce lieudit est intéressant à relever, il est proche des fours et monticules de scories.

Léon DUMUYS.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A ORLÉANS

(*Note extraite d'un registre paroissial de la commune de Saint-Jean-de-Braye*)

La Démolition du Temple de Bionne

L'an de grace 1685, le vingt-cinquiesme jour d'octobre, en vertu de l'édit de S. M. donné à Fontainebleau au dit mois et an, le temple des calvinistes dits huguenots a esté razé. Il estoit sis dans la paroisse de Chécy sur la petite rivière de Bionne, long du chemin qui va du bourg de Bionne au Bourg Neuf. Il avoit été rebasti depuis huit ans par les soins du ministre Pajon (1) et l'argent des huguenots. Ce fut M. Curault, pour lors lieutenant-général, assisté de M. Legrand, advocat du Roi, et du greffier, qui se transporta sur le lieu pour estre présent à la démolition. Elle fut commencée le jeudi vingt-cinquiesme octobre et achevée le deux novembre suivant. Le Roi fit le don de tous les matériaux et meubles, le quatriesme dudit mois, à l'hospital général d'Orléans, et MM. les administrateurs en vendirent une partie et emploièrent une autre partie à leurs bâtiments. Et le dimanche onziesme novembre audit, arrivèrent à Orléans cinq compagnies de fuseliers, lesquelles furent distribuées le lendemain aux lieux de la R. P. R. qui estoient les plus riches et les plus obstinez, et le mardy matin il n'y avait plus d'huguenots à Orléans. Tous avaient fait abjuration entre les mains de Mgr l'Evesque et quelques autres ecclésiastiques.

(*Communication de M. Bloch*).

(1) Claude Pajon, ministre de l'église protestante d'Orléans (1668-1685], célèbre par ses démêlés théologiques avec P. Jurieux, ministre à Mer.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Un cultivateur a trouvé en labourant son champ à Patay en 1896 :

Dix haches en pierre polie, granit, silex, et matières rocheuses.

Il a trouvé dans un autre champ situé à Rouvray Sainte-Croix, canton de Patay sept autres haches également polies et formées avec les mêmes matières.

Je les ai acquises et fait entrer au Musée orléanais.

*
* *

Le même cultivateur a, dans son labourage, trouvé trois lampes en terre cuite.

La première en argile blanche, est certainement de travail romain, sa forme se trouve souvent en Italie.

La seconde, en terre rouge, porte au centre un mouton debout. Je serais incliné à croire, à cause d'une apparence de symbolisme chrétien, qu'elle appartient à l'époque mérovingienne et j'adopte facilement cette attribution, parce que la lampe a été trouvée dans le même champ que la troisième dont je vais parler, et qui est incontestablement d'origine mérovingienne.

La troisième, en terre rouge, porte au centre une croix ornée du feuillage, qui orne également les bords de sa branche supérieure, forme la lettre du P faisant partie du monogramme très commun de Jésus-Christ P, le X manque dans notre lampe, mais ce n'est pas sans exemple : Nous remarquerons également que le P est, contre l'usage, tourné à gauche q, mais nous devons savoir que l'usage des lampes en terre était tellement répandu pour les usages civils ou religieux, que leur confection était évidemment l'ouvrage d'un très grand nombre d'ouvriers populaires et que dès lors l'ignorance, la négligence devaient en-

trer fort souvent dans ces travaux et y occasionner beaucoup de fautes soit de dessin, soit d'orthographe : cette remarque se fait quand on étudie les sceaux du moyen âge et même de siècles plus récents, beaucoup sont le désespoir des savants par leurs lettres défigurées, renversées, placées de travers, à rebours, et cette observation ne s'applique pas seulement aux ouvriers des lampes et des sceaux, elle tombe sur d'autres travailleurs qui eux aussi méritent un reproche ; sur la jambe d'un taureau en bronze trouvé à Thèbes en Grèce, sur l'emplacement de Kabirion, il y a une inscription fautive par suite de lettres mal gravées (1), dans une inscription trouvée à Benian au sud de Mascara ; celle de l'évêque Numerianus, les chiffres d'âge sont négligés et déformés (2).

Ainsi s'explique facilement le placement à gauche de la boucle du P de la lampe.

Au reste l'ouvrier, ou son maître, ont eu le soin de faire éviter toute erreur possible, dans la destination chrétienne de notre lampe, car le X de christos est gravé sur le fond.

Les lampes monogrammées ne sont pas communes dans notre Gaule, encore moins dans notre Gaule centrale, c'est la première fois que je la vois trouvée près d'Orléans et j'ai pensé, Messieurs, en la faisant entrer dans notre Musée, avec ses deux compagnes, y placer un trésor.

* * *

Un laboureur a trouvé dans son champ :

1 consulaire en bronze famille Plœtoria (?)

4 Constantin, 11 p. R. fruste.

1 Valens p. b. R. l'empereur traînant un captif.

DESNOYERS.

(1) Bull. des antiquaires de France, 1896, p. 275.
(2) id. id. p. 335.

Un Sarcophage ancien à Ferrières-Gâtinais

Au commencement d'octobre, les ouvriers firent des fouilles entre l'église et la tour pour creuser un puits destiné à recevoir et à perdre l'électricité du paratonnerre.

Avant la chute du clocher appelé clocher de plomb, arrivée il y a 200 ans, chute qui écrasa le bas-côté construit sur la façade nord de l'église, le terrain creusé était placé dans l'intérieur de la nef.

A environ un mètre de profondeur, on découvrit un sarcophage avec couvercle en pierre tendre. Le sarcophage n'était pas entier, seule la partie étroite destinée à recevoir les pieds était intacte. Elle contenait différents ossements mêlés les uns aux autres, des morceaux de tête avec des débris de jambe et de pied ; ce qui fait supposer rationnellement que c'était une exhumation plutôt qu'une inhumation.

Le couvercle du cercueil ne porte aucune inscription au moins lisible. En y regardant de près, on soupçonne l'existence de quelques traits, mais ils semblent à peu près effacés par le temps et le frottement de la terre. Seulement, sur les deux côtés du couvercle, dans le sens de la longueur, se voient très distinctement cinq ou six cannelures d'un centimètre de largeur à peu près.

GUILLDOUX
curé doyen.

MÉDAILLE DE JUBA

Je crois devoir faire connaître à la Société l'entrée au Musée orléanais d'une médaille fort curieuse à un double point de vue, celui d'elle-même et celui du lieu où elle a été trouvée.

C'est une médaille en argent de Juba II, roi de Mauritanie et de Cléopâtre sa femme, le droit porte la tête de Juba diadémée, à droite, REX JVBA : au revers, à droite, le symbole d'Isis Disque entre deux cornes de vache, surmonté d'un épi de blé, à gauche un Sistre séparant le mot ACIAI (BACILISSA) : au bas d'un grènetis CΛΕΟΠΑΤRΑ.

Cette médaille a été trouvée en mai 1877 dans une cave où travaillaient des maçons, sur la paroisse de Saint-Paterne : dans un pot qu'ils firent sortir de terre se trouvaient des pièces en argent de Gordien II, où je n'ai vu aucun revers digne d'attention et parmi ces pièces était celle de Juba II. Ici se pose une question fort intéressante, dont la solution semble très mystérieuse : comment cette médaille mauritanienne est-elle venue de la région africaine sur les bords de la Loire, en compagnie de médailles romaines ? Le problème semble presque insoluble et cependant on me permettra de l'aborder sans crainte et de vouloir le dénouer sans sueurs.

Vous savez, Messieurs, plus que jamais, et le monde savant sait comme vous, que *Genabum* était un centre commercial, dans notre Gaule, de première importance. Orléans devait ce grand mouvement d'affaires mercantiles à sa position fluviale qui, des Cévennes à Nantes, formait une route spacieuse, se déroulant devant plusieurs villes populeuses et industrielles, puis

Nantes entrait en communication à son tour avec Marseille qui, en échange des marchandises venant du Centre, lui envoyait par la même voie fluviale celles des régions étrangères dont *Massalia* était l'entrepôt : or, ce nombreux mouvement commercial nécessitait un mouvement tout aussi multiplié d'échanges monétaires sans lesquels les transactions ne peuvent s'accomplir, et cela explique très bien pourquoi on a trouvé dans la Loire et dans Orléans même, bon nombre de pièces grecques ; je vous les ai décrites dans mes quatre travaux sur les fouilles du lit de la Loire devant Orléans : les marchands massaliotes trafiquaient avec les commerçants génabiens au moyen du numéraire qu'ils avaient reçu dans leurs transactions orientales, grecques et italiotes. Il ne faut donc pas, nous semble-t-il, s'épuiser en longues et pénibles conjectures pour trouver une explication à cette médaille, celle que nous proposons s'appuie sur l'histoire et la topographie gauloise, elle est simple et partant plus vraie que toute autre plus fouilleuse.

C'est donc un petit trésor entré dans notre musée, il vaut tout ensemble par le lieu où il a été trouvé, par le personnage dont il porte la figure, par les attributs de son revers et par le nom devenu célèbre de la femme de ce roi, Cléopâtre. Ce roi Juba II d'ailleurs n'était pas un roi sans valeur et on peut, avec vérité, le placer au-dessus de Siphax, de Massinissa et de Jugurtha ; leur règne fut tourmenté et ensanglanté, celui de Juba II dura 45 ans, et durant ces longues années, ce roi africain cultiva les sciences historiques naturelles et philosophiques, on a même conservé quelques fragments de ses ouvrages. Gardons-nous bien cependant de lui accorder des hommages aveugles en imitant cet amateur, hélas ! orléanais qui, pour témoigner son estime pour le Louis XIV de Mauritanie, avait fait dorer une de ses médailles et en ornait sa cravate de chemise. En apercevant cette profanation, je n'ai pu que pousser un soupir larmoyant et prier le Dieu des antiquaires de garantir nos richesses contre de pareils honneurs !...

DESNOYERS.

NOTES CHRONOLOGIQUES

SUR

JEAN DE MACON

Les douze nécrologes du chapitre cathédral de Sainte-Croix. qui sont conservés dans notre Bibliothèque publique, ont été très rarement consultés par nos historiens (1). Plusieurs causes expliquent ce fait : on ignore peut-être leur existence, et cependant ils sont catalogués ; en second lieu, qu'importent l'énumération des fêtes et des offices et le dénombrement des fondations pieuses qu'ils contiennent ? La publication des cartulaires fournit de précieux renseignements à l'histoire et toutes les Sociétés savantes de France, la nôtre en particulier, ont enrichi leurs Mémoires de ces documents si intéressants. Mais plusieurs cartulaires de nos églises et de nos monastères ont disparu et les érudits en déplorent la perte ; les nécrologes seuls peuvent réparer

(1) Voici leurs numéros et leur date :
A. ms. 433 *bis*, de 1421 (copie du XVIII[e] siècle), avec des additions.
B. ms. 112 *bis*. La rédaction première s'arrête à l'année 1421 ; il y a des additions jusqu'à 1450.
C. ms. 113, de l'année 1530, avec des additions.
D. ms. 393 *bis*, de 1682.
E. ms. 275, du XVII[e] siècle.
F. ms. H. 3144, de 1706, avec des additions jusqu'en 1736.
G. ms. H. 3145, de 1709.
H. ms. 277, de 1732.
J. ms. 277, de 1755.
K. ms. 451 *bis*, t. IV, de 1787.
L. ms. H. 3146, de 1788.
M. ms. H. 3148, copie du XIX[e] siècle.

ce malheur, malgré leur brièveté. Leur lecture d'ailleurs présente d'agréables surprises qui compensent leur aridité, et j'y ai trouvé pour ma part la solution d'un problème historique concernant nos annales orléanaises ; je veux parler de Jean de Mâcon, illustre professeur en notre Université, qui eut le bonheur de s'entretenir avec Jeanne d'Arc et qui mérita cet éloge singulier d'un de nos chroniqueurs : « Et dans toute la ville, la Pucelle ne fist honneur à aucun autre. »

Cinq personnages portent le nom de Mâcon qui n'appartient pas à nos familles orléanaises ; du moins, Hubert n'en signale aucune. Avaient-ils la même origine, j'ose l'affirmer, puisqu'ils vivaient tous à la même époque. Ils étaient sinon parents, du moins compatriotes; venus en notre ville pour y étudier le droit, ils acquirent, par leur mérite, des prébendes ecclésiastiques qui les attachèrent à Orléans et ils y moururent. Leur nom fut tiré du lieu de leur origine, le diocèse de Mâcon, ce qu'il est permis d'affirmer pour Jean.

Pierre de Mâcon était fermier du douzième de Saint-Privé, d'après un compte de la commune d'Orléans, 1424-1426.

Guillaume de Mâcon se trouve inscrit, comme chanoine de Sainte-Croix, au Répertoire des titres du chapitre, en 1445 (1).

Baudet ou Baudes de Mâcon fut choisi, en 1382, comme docteur de la Nation germanique (2). En 1394, bien que simple clerc, il était professeur de lois en notre Université (3). En 1405, il est cité comme témoin dans un procès dressé contre un

(1) *Répertoire des titres du chapitre cathédral d'Orléans*, t. I, p. 359, dans la Bibliothèque de l'évêché, *Cf.* Vallet de Viriville, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. V, 6e série, p. 4-5.

(2) M. Fournier, *La nation allemande à l'Université d'Orléans, au XIVe siècle*, p. 39, où l'on voit : «... *pro nunc vero*, dominus de Matiscone Baudet. »

(3) Id., *Statuts de l'Université d'Orléans*, t. III, p. 476.

étudiant d'Orléans, et qualifié de docteur en l'Université (1). Chanoine et archidiacre de Beauce de 1413 à 1421 (2), il a son obit marqué au 16 octobre. Il habitait une petite maison auprès du cloître Sainte-Croix (3).

Entre la porte Saint-Aignan et la tour Saint-Samson, se trouvait une autre tour « nommée Aubilain jusqu'en 1413, et de messire Baudes, depuis cette époque. Elle tirait son nom de celui de deux particuliers qui ont demeuré auprès à différentes époques (4). » Il s'agit ici évidemment de notre chanoine.

Hugues de Mâcon, chanoine, concourait, comme délégué du chapitre cathédral, à la gestion communale d'Orléans, de 1413 à 1415 (5) et de 1417 à 1419 (6). Son nom se trouve dans un acte du 4 août 1419, avec ceux de seize autres chanoines (7). Le manuscrit latin 6756 de la Bibliothèque Nationale lui a appartenu et on voit que Hugues était à Poitiers lorsqu'il le donna, vers 1431, à Jean Jouvenel des Ursins, doyen d'Avranches et avocat du roi en la Cour du Parlement (8). Le nécrologe de Sainte-Croix

(1) *Journal de Nicolas de Baye*, publié par A. Tuetey, t. I, p. 122.

(2) Ms. d'Orléans, 433³, p. 183 ; — ms. 436, t. II, p. 9 v°.

(3) Il mourut après 1427. « 16 octobre. Obiit Baudetus de Matiscone, archidiaconus Belsie et canonicus, in cujus anniversario distribuuntur LX. s. p., videlicet XL. s. super capitulo, et XX. sol. supra parvam domum sitam et contiguam magne domui claustri, quam dictus defunctus augmentavit. » Ms. 112 *bis*. *Cf.* Arch. départ. A. 1298 et Mlle Foulques de Villaret, *L'instruction primaire, avant 1789, à Orléans et dans les communes de l'arrondissement.*

(4) *Histoire du Siège d'Orléans*, par l'abbé Dubois, qui cite en note les articles 6 et 7 du compte de ville de 1425, concernant cette tour. Orléans, 1894, p. 134.

(5) Comptes de commune et de forteresse de Jehan Chief-Dail, du 22 mars 1413 au 22 mars 1415, dans les Arch. comm. d'Orléans.

(6) Comptes de commune et de forteresse de Gilet Baudry, du 23 mars 1417 au 22 mars 1419. — Un compte de 1418 donne son nom. Ms. de Perdoux de la Perière, p. 2.

(7) Ms 979, p. 2. — Au XIII[e] siècle vivait un personnage nommé Hugues de Mâcon, qui, après avoir été abbé de Pontigny, devint évêque d'Auxerre.

(8) L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 121. « Iste liber est Hugonis de Matiscone, licenciati in legibus ac canonici ecclesiae Aure-

marque son obit au 23 août, et, au jour de son anniversaire, on distribuait 40 s. assignés sur une maison qui lui appartenait et qui touchait à la grande maison du cloître (1).

On trouve, en 1314, un docteur en décrets du nom de Hugues de Mâcon (2) ; mais j'ignore s'il était d'Orléans.

Enfin, le plus célèbre de tous fut Jean de Mâcon. Grâce aux travaux de MM. Marcel Fournier, Steffenhagen, de Kiel, et G. Meyer, de Gottingue, les phases principales de son existence sont connues ; seule la date de sa mort n'a pu jusqu'ici être fixée. On me pardonnera de dire quel fut ce personnage, quels furent ses ouvrages, et à quelle époque il mourut.

Lorsque Quicherat vit le nom de Jean de Mâcon paraître dans la revision du procès de Jeanne d'Arc, il avoua sincèrement que ce docteur, quoique très célèbre au dire de deux témoins, lui était tout à fait inconnu (3).

Vallet de Viriville (4) trouvant ce même personnage dans un récit du siège d'Orléans, fourni par un manuscrit du Vatican,

lianensis, quem dedit Pictavis domino Johanni Jouvenel de Ursines, decano Abrincensi et regio advocato in curia parlementi. » Ce Jean Jouvenel avait étudié le droit à Orléans où il avait connu Hugues de Mâcon. Nommé avocat du roi en 1425, il fut élu évêque de Beauvais en 1431. Ce document rectifie l'assertion de M. l'abbé Batiffol, disant que c'est seulement « à partir de l'année 1438, que tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, quel que soit le membre de la famille Jouvenel dont il s'agisse, portent toujours la mention de Des Ursins. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L., p. 555.

Ce Jean Jouvenel, auteur de l'*Histoire de Charles VI*, était fils du personnage de même nom, qui interrogea Jeanne d'Arc à Poitiers. *Cf.* O. Raguenet de Saint-Albin, *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers*, dans les *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*, t. VII, p. 404.

(1) Ms. 112 *bis*. « 23 août. Obiit magister Hugo de Matiscone, canonicus Aurelianensis, in cujus anniversario distribuuntur. XL. s. p., assignati super domum privatam contiguam magne domui claustri, in qua moratur Chambetin. » Le ms. 113 a les mêmes expressions.

(2) Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, t. IV, p. 170.

(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V. p. 539.

(4) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. V, 6e série, p. 5.

crut devoir s'informer auprès de l'archiviste du Loiret de l'identification de Jean de Mâcon. Maupré, plus versé dans la connaissance de ses archives que dans celle des livres de la Bibliothèque publique, lui répondit qu'une copie moderne du nécrologe de Sainte-Croix indiquait, au 2 novembre, une fondation faite par un chanoine de ce nom et qu'il ignorait tout autre détail (1).

M. Boucher de Molandon vint à son tour étudier la question et apporta deux documents importants qui pouvaient servir à mettre en un relief plus éclatant la figure de Jean de Mâcon ; mais la lumière était loin d'être complète (2). Il trouvait que ce Jean avait été chanoine de Sainte-Croix, et, qu'en cette qualité, il avait fait au chapitre une donation précieuse ; puis qu'il avait été sous-chantre. La fondation portait une date ; mais à quelle époque était-il devenu dignitaire, il ne put le préciser. On possède la liste manuscrite et imprimée des sous-chantres ; les dates ajoutées à leurs noms sont souvent si imaginaires et si dénuées de toute certitude historique, qu'il lui fut totalement impossible d'en tirer quelque conséquence.

Fallait-il donc se résigner à ignorer toujours la personnalité de Jean de Mâcon, homme si intimement mêlé à l'immortel épisode du siège d'Orléans ?

Depuis 1868, les Allemands connaissaient Jean de Mâcon, et M. Émile Steffenhagen (3) écrit que ses ouvrages sont cités par de Wall (4), par Stintzing (5) et par Ratjen (6).

(1) Le ms. cité était le n° 276.

(2) *Mémoires de la Société archéol.*, t. XVIII, p. 301-347. — *Cf. Archives de la Charité et de la Maison-Dieu d'Orléans*, par l'abbé Bellu, p. 196.

(3) Zu den Göttinger Rechtshandschriften. Eine nothwendige Antwort auf den Artikel in den Göttinger Nachrichten. Kiel, 1895, p. 9-10.

(4) Zur Geschichte der Kieler Universitats. Bibliotek (Catalogus quorumdam codicum Kiel) p. 80.

(5) *Modus legendi*, in den Verslangen en Mededeelingen der Akademie von Wetdenschappen. Afd. Letterkunde (I. Reeks), XI, 271, f., 273, 277, 1868).

(6) Geschichte der popularen litteratur, p. 27, 134, 136.

Mais Fabricius (1) le citait déjà comme un habile jurisconsulte.

Montfaucon (2) signalait un de ses traités conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Victor.

Notre Pyrrhus d'Anglebermes en parlait dans son livre des fiefs (3).

Enfin l'Orléanais Hubert apportait des documents qui, comme ceux fournis par les auteurs précédents, n'avaient jamais été indiqués. Énumérant les professeurs et docteurs régents de notre Université, il dit : « Jean de Mâcon, docteur régent, fit du bien au monastère d'Ambert et enfin s'y fit religieux, environ l'an 1390 ou 1400, d'après le nécrologe d'Ambert (4). » Un peu plus loin, il ajoutait : « Jean de Mâcon, docteur régent en l'Université, environ l'an 1500. En 1520, il était chanoine et sous-chantre de Sainte-Croix. Il est célèbre pour avoir écrit quelques traités de droit (5). »

S'occupant ensuite des dignitaires de la cathédrale, le même auteur écrit : « Jean de Mâcon, sous-chantre, dont parle le martyrologe au 2 novembre, est du seizième siècle (6), » et dans un autre manuscrit (7), il affirme positivement qu'il fut sous-chantre en 1540.

Quelle confiance pouvons-nous avoir en ce double témoignage d'un même écrivain, qui a étudié sérieusement notre histoire et qui avait en main un grand nombre de pièces originales aujourd'hui disparues ou égarées ?

(1) *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, t. IV, p. 295, Hambourg 1735, in-8° et t. IV, p. 103, édit. Padoue, 1754, in-8°, « Johannes de Matiscona J.Ctus scriptor tractatus de petitorio et possessorio. »

(2) *Bibliotheca biblioth. manuscript.*, t. II, p. 1372 : « Repetitiones. »

(3) « Scripsit de hac re quippiam Johannes de Matiscone, quem non habeo, qui fuit Aurelianus doctor. » *Aurelianorum consuetudines*, . 98, Paris, 1543, in-4°.

(4) Ms. 436, t. II, p. 8 v°. — Le nécrologe d'Ambert est cité dans les Généalogies de Hubert, t. I, fol. 243 v°.

(5) Ibid., p. 11.

(6) Ms. 436, t. I, p. 264 *bis*.

(7) Ms. 436 *bis*, p. 92.

Faut-il admettre deux personnages de même nom, ayant eu le même titre de docteur, et enseignant dans notre Université, l'un au quinzième siècle et l'autre au seizième ?

Le doute se présente tout d'abord et bientôt nous devrons reconnaître une erreur évidente, difficilement explicable de la part de notre annaliste. Ces deux personnages n'en font qu'un : malgré l'affirmation de Hubert, Jean de Mâcon n'enseigna pas en 1500, on doit lire en 1400 ; Jean de Màcon ne fut pas sous-chantre en 1540, il faut lire 1440.

En effet, s'il eût enseigné au commencemnnt du seizième siècle, Jean aurait été le contemporain de Pyrrhus d'Anglebermes, qui, né entre 1470 et 1475, fut professeur en notre Université vers 1500 et mourut en 1521. Or, précisément ce savant jurisconsulte dit dans son commentaire sur la coutume d'Orléans au chapitre des fiefs : Jean de Mâcon, qui fut docteur orléanais, *qui fuit doctor Aurelianus*, a écrit sur ce sujet un traité que je n'ai pas.

L'ouvrage de Pyrrhus, qui eut plusieurs éditions, fut imprimé pour la première fois à Orléans, en 1457, chez J. Hoys. Il est de toute évidence que si ces deux docteurs eussent vécu dans le même temps, d'Anglebermes se serait servi d'une autre expression et aurait écrit : qui est docteur d'Orléans.

Quant à la seconde assertion de Hubert, que Jean de Mâcon aurait embrassé la vie monastique à Ambert, elle ne présente pas une valeur historique plus grande. Assurément notre docteur a pu faire du bien aux Célestins, qui, établis d'abord à Chanteau, se fixèrent dans leur nouvelle demeure, en 1300 ; mais qu'il s'y soit fait religieux, nous osons le nier, bien que nous n'ayons pu trouver le nécrologe de cette maison. Les dates certaines qui vont suivre éclairciront toutes les difficultés (1).

(1) P. Paris, dans les *Manuscrits f. ançois de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, p. 4, nº 42, parle d'un « Jehan de Mascon, qui fist *Salve, sancta parens,* » d'après un manuscrit de la fin du XVᵉ siècle. Toute autre qualification manquant, j'ignore si ce personnage appartint à notre Université.

La première mention est de l'année 1378, avec ces mots : « *Johanes de Matiscone, de Cluniaco, Matisconensis diocesis, clericus, licenciatius in legibus, scolaris in decretis* (1). « Si nous le supposons âgé de 18 ou 20 ans, ce qui n'a rien d'invraisemblable, Jean de Mâcon serait né vers 1358 ou 1360. Cette note ferait croire qu'il avait vu le jour à Cluny, dans le diocèse de Mâcon, d'où il aurait pris son nom.

Deux ans après, il portait le titre de docteur, si nous ajoutons foi à un manuscrit d'Oxford, contenant un traité de Jean de Mâcon *de Materiâ duelli* (2).

En 1382, il était docteur de la nation germanique en l'Université d'Orléans, avec Baudet de Mâcon (3). Le 18 août de la même année, une émeute eut lieu à Orléans ; les écoliers se révoltèrent pour des motifs frivoles et tournèrent leur colère contre les professeurs. Ils ne craignirent pas de briser la porte de la demeure de Jean de Mâcon, qui ne dut son salut qu'à la protection de ses voisins (4).

Un manuscrit conservé à Beaune renferme des « questions de droit » du même professeur, datées de l'an 1385, veille de la Pentecôte (5).

Le 27 février 1388, un arrêté prévôtal force les écoliers à faire amende honorable à leur docteur et à lui demander pardon et excuse et ils s'exécutent de bonne grâce (6).

En 1393, un acte de l'Université le nomme docteur ès lois,

(1) Wilhelm Meyer (aus Speyers) professor in Goettingen, *Glossen zu einigen juristichen Handschriften in Goettingen*, aus den Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philolog.-histor. Klasse 1894, Nr. 4, p. 325-328.

(2) « Questio facta Aurelianis per dominum Joannem de Matiscone legum doctorem eximium anno Domini 1380, die mercurii in vigilia S. Andreae. » Ibid., p. 327, nº 4.

(3) « Venerabilis nostra nacio... unum sepe una professa dominum... modo Johannem de Matiscone. » M. Fournier, *La nation allemande à l'Université d'Orléans au XIVe siècle*, p. 8 et 39.

(4) M. Fournier, *Statuts de l'Université d'Orléans*, t. I, p. 159.

(5) *Catalogue général des manuscrits de France*, Départements, t. IV, p. 264.

(6) M. Fournier, ibid, p. 159.

sous-chantre de l'église d'Orléans et « *in dicto studio ordinarie actu regens* » (1), et l'année suivante, ajoute à ces mêmes dignités celle de sous-diacre du diocèse de Mâcon (2).

Le 3 octobre 1398, Jean de Mâcon donne au prieuré de Saint-Samson, en faveur de dix pauvres choisis chaque année pour être nourris durant le carême, la somme énorme de 278 livres dix sols et ne demande en retour que trois services annuels pour le repos de son âme (3).

En 1405, il est cité comme témoin dans le procès d'un étudiant en l'Université d'Orléans (4).

Jean de Mâcon fut appelé au Concile de Paris et prit place parmi les « maîtres délibérants ». Il y est qualifié de « utriusque juris doctor » dans la première session de ce Concile, commencé le 4 décembre 1413, et dans la troisième du 19 décembre 1413 au 5 janvier 1414. A la quatrième session, 12-19 février 1414, il porta le titre de « legum doctor » (5).

On retrouve son nom dans un acte capitulaire du 14 août 1419 (6), et, en cette même année, il emprunte à la Bibliothèque de l'Université les commentaires de Bartole sur le vieux Digeste et les Répétitions de Pierre (7).

Le 20 août 1421, Jean de Mâcon, chanoine et sous-chantre, assistait à la réunion capitulaire, en laquelle « sur le rapport de Jean de Saint-Michel, Écossais, alors chanoine et depuis évêque d'Orléans, Jean Stewart, seigneur de Darnley, connétable de l'armée d'Écosse au service de la France, fondait, à toujours, à la cathédrale, avec l'agrément du chapitre et l'autorisation du régent, dauphin du Viennois, une messe solennelle pour le re-

(1) Id., ibid., t. III, p. 457.

(2) Id. ibid., p. 476.

(3) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XVIII, p. 333-340.

(4) *Journal de Nicolas de Baye*, publié par A. Tuetey, t. I, p. 123.

(5) P. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 272, 274 et 280.

(6) Ms. 978.

(7) M. Fournier, *La Bibliothèque de l'Université d'Orléans*, vers 1420, p. 8.

pos de son âme et de celle de dame Élisabeth, son épouse (1). »

La mention de Jean de Mâcon se lit dans la chronique de l'établissement de la fête du 8 mai, publiée par A. Salmon (2), Quicherat (3), Boucher de Molandon (4) et M. Charpentier (5). Le jour de son arrivée à Orléans, « Jeanne d'Arc s'en alla à l'église Saincte-Croix et là parla à messire Jehan de Mascon, docteur, qui estoit ung très sage homme, lequel luy dist : Ma fille, estés vous venue pour lever le siège ? — A quoy elle respondit : En nom Dé, dist-elle, ouy. — Ma fille, dist le sage homme, ilz sont fors et bien fortiffiés et sera une grante chose à les mectre hors. » Respondit la Pucelle : Il n'est riens impossible à la puissance de Dieu. « Et en toute la ville ne fist honneur à autre. »

Lorsqu'en mars 1456 les commissaires ecclésiastiques, délégués par les juges de la réhabilitation, vinrent en notre ville recueillir, dans une information solennelle, les faits relatifs au séjour de Jeanne dans nos murs, Jean de Mâcon n'existait plus ; mais deux témoins de l'enquête affirmèrent qu'ils « avaient entendu dire à maître Jean de Mascon, docteur, qu'il avait examiné Jeanne sur ses paroles et sur ses actes et qu'il ne faisait aucun doute qu'elle ne fût envoyée de Dieu ».

Enfin, un compte de 1430 signale un reçu de « messire Jean de Mâcon pour le grand hostel du cloistre (6) ». C'est la dernière date fournie par des documents certains.

Il me reste à préciser l'année de la mort de Jean de Mâcon. C'est ici que les nécrologes de Sainte-Croix nous fournissent de

(1) *Mémoires de la Société archéol.*, t. XVIII, p. 307 et 340.

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. III, 2e série, année 1847, p. 500.

(3) Quicherat, *Procès*, etc., t. V, p. 285.

(4) *Mémoires de la Société archéol.*, t. XVIII, p. 261-283.

(5) Nouvelle édition du *Journal du siège*, p. 147.

(6) Manuscrits de Perdoux de la Perière, p. 1.

sérieuses données historiques, bien que les plus anciens ne contiennent aucune date.

Le manuscrit original le plus important appartient à une époque qui ne peut être postérieure à l'année 1421 pour sa rédaction primitive. Au 7 janvier et au 1er juillet, on lit : « Messe du Saint-Esprit pour le révérend Père en Dieu, messire Jean Lemasle, naguère archidiacre de Pithiviers et aujourd'hui évêque de Maillezais (1). » Cet archidiacre occupa le siège épiscopal de Maillezais de 1384 à 1421 (2) et en fut le onzième évêque.

Or ce nécrologe cite cinq fois le nom de Jean de Mâcon, honneur qui n'est accordé à aucun autre personnage, trois fois avant l'année 1421 et deux d'une écriture postérieure. Une remarque curieuse à faire, c'est que Jean n'a aucune désignation autre que son nom ni aucune qualification de dignité ; nulle part il n'est question de son obit, tandis que tous les personnages inscrits portent les titres de *dominus* ou de *magister*.

Autre chose digne d'être notée : Jean de Mâcon est le seul dont la fondation ait été conservée par tous les nécrologes jusqu'à l'année 1788. Faut-il expliquer ce silence d'une part et de l'autre cette continuité de souvenir par le mémorable entretien que Jean eut avec la Pucelle et surtout par le solennel hommage rendu, dans l'information de 1456, à la grandeur des actes de Jeanne, à l'inspiration de sa parole et à la sainteté de sa vie ? Nous aimons à le croire et c'est sans doute cette généreuse pen-

(1) « Fit missa de S. Spiritu ad majus altare pro reverendo in Christo patre domino Johanne Masculi, nuper archidiacono Pithverensi in ista ecclesia, nunc autem episcopo Malleacensi, quod, dum ipse vitam duxerit in humanis et post ejus obitum fiet anniversarium, more solito, quia ipse nobis dedit IIIc francos pro redditibus emendis. » — Une note manuscrite du XVe siècle ajoute en marge : « Hinc potest colligi cujus etatis sit hoc martyrologium ; nam J. Masculi obiit anno 1421. Vivebat autem dum hoc scriptum est. »

(2) *Gallia christ.*, t. II, col. 1373. — Maillezais, célèbre abbaye du Poitou, devint évêché en 1317, et le titre en fut porté à La Rochelle, en 1713. Cf. Lacaire, *Histoire de l'abbaye de Maillezais jusqu'à la Révolution*, Saintes, 1851, in-8.

sée qui a guidé les compilateurs des nécrologes durant plus de quatre siècles.

Quel que soit ce sentiment, le nécrologe ms. 112 *bis* marque au 4 janvier, au 13 août et au 3 novembre une redevance de Jean de Mâcon pour la maison qu'il habitait dans le cloître (1), et cette maison touchait celle qu'avait bâtie Jean Cherelly, devant la barrière de Saint-Pierre-Lentin. Cette désignation est marquée dans le même nécrologe, mais d'une écriture différente (2), au 27 janvier.

Enfin, le 2 novembre, il est dit qu'on distribue, à la procession du matin et à la messe, 64 s. p., assignés sur la métairie du Petit-Puiseaux en la paroisse Saint-Patrice de Sandillon, que Jean de Mâcon, sous-chantre, avait donnée au chapitre (3).

On voit qu'il n'est nullement question d'obit dans ce texte ; le mot de fondation a été omis, et, pour comprendre qu'il s'agit bien ici d'une véritable fondation, on est obligé de recourir au manuscrit H 3144, qui parle d'une procession au grand cimetière, du côté des frères Prêcheurs, et ajoute qu'une messe de *de-*

(1) *a*) 4 janvier : « Johannes de Matiscone (le nom a été barré) debet VI. l. ad diem pro domo claustrali. »

b) 13 août : « Johannes de Matiscone debet pro domo in qua habitat. »

c) 3 novembre : « Johannes de Matiscone debet ad diem pro domo quam inhabitat. » (Le nom de Jean a été barré, et, à la place, on lit, d'une autre écriture : Vincentius de S. Prospero).

(2) « Fit duplex festum de B. Juliano, Cenomanensi episcopo, fundatum per deffunctum magistrum Johannem Cherelly, hujus ecclesie canonicum, in quo distribuuntur, XXIII. s. p. assignati super nova domo quam ipse edificavit in parte posteriori magne domus claustri, prope domum quam tenet dominus Johannes de Matiscone. » Au 4 avril, où se trouve l'obit du même Jehan Cherelly, le rédacteur ajoute : « qui dedit nobis suam domum sitam ante barreriam S. Petri Lactentium. »

(3) « Eodem die distribuuntur ad matutinam processionem et missam pro domino Johanne de Matiscone, succentore hujus ecclesie, LXIIII, s. p , assignati super medietaria Parvi Puiscollis, in parochia S. Patricii de Sandillon, quam dictus dominus Johannes nobis dedit. »

functis pour Jean de Mâcon est dite dans la chapelle Saint-Lazare (1), appelée chapelle de la communité, dans le nécrologe de 1788 (2).

Un manuscrit du commencement du XVIII[e] siècle (3) rapporte que Jean de Mâcon fut enterré dans le grand cimetière, sans indiquer la date de sa mort. Deux faits vont nous la donner.

Nous avons vu plus haut que notre chanoine habitait une maison contiguë à celle de Jean Cherelly. Il l'occupait encore après la mort de Cherelly. Or ce dernier personnage, professeur et vicaire général de l'évêque, qui ne doit pas être confondu avec Jean Chéry, doyen de Saint-Aignan (4), vivait encore en 1437, le 13 juin, la 7[e] année du pontificat d'Eugène IV (élu le 3 mars 1431), sous l'épiscopat de Jean de Saint-Michel.

Jean de Mâcon était donc bien lui aussi vivant à cette époque.

D'un autre côté, tous les catalogues des sous-chantres de Ste-Croix donnent pour successeur à Jean de Mâcon le célèbre Louis Nicolay, qui fut l'exécuteur testamentaire de Jean Cherelly, en 1446, date de la mort de ce personnage. Mais, à cette époque, Louis n'est encore que chanoine. Le 9 janvier 1448, un acte capitulaire ne lui attribue pas d'autre titre ; mais, le 15 mai de la même année, Louis nomme à la cure de Vennecy, comme grand vicaire du doyen absent, et l'acte le désigne comme professeur de droit et sous-chantre (5). Il remplaça donc Jean de Mâcon dans

(1) « Hac die ex fundatione domini Johannis de Matiscone succentoris fit processio per magnum cemeterium... In fine processionis celebratur in sacello S. Lazari missa de defunctis pro dicto Johanne de Matiscone. »

(2) «...In sacello S. Lazari, vulgo la communité, ubi dicitur missa solemnis ordinaria de defunctis ex fundatione domini de Matiscone canonici, » p 121.

(3) Ms. 978, p. 13.

(4) HUBERT, *Antiquités de St-Aignan*, p. 106 107, et Preuves, p. 49-50.

(5) Ms 433[3], p. 230.

l'intervalle de temps écoulé entre le 9 janvier et le 15 mai 1448.

Le décès de Jean de Mâcon eut donc lieu en 1448, et si, comme nous l'avons supposé d'une manière assez vraisemblable, il naquit vers 1360, il serait mort à l'âge de 88 ans, ce qui ne peut sembler extraordinaire.

Il me reste à parler de ses ouvrages.

Je voudrais pouvoir lui attribuer en toute assurance la *Chronique du siège d'Orléans et de l'établissement de la fête du 8 mai*, qui est demeurée anonyme. Il y a deux sortes d'arguments que je vais exposer.

On lit dans cette chronique : « On doit avoir grand dévotion à ladicte procession, mesmement ceulx de la dicte ville d'Orléans, attendu que ceulx de Bourges en Berry en font solennité. »

D'après le baron de Girardot (1), « la procession de la Pucelle avait été fondée à Bourges, en 1429, par Charles VII, en actions de grâces dues au Très-Haut, en mémoire de la Vierge de France, qui a fait des choses admirables pendant sa vie, contre les Anglais. Elle fut conservée jusqu'en 1793, et, en 1428, le Chapitre de cette ville fit, pendant une semaine, des processions pendant le siège d'Orléans. »

En second lieu, les Comptes de commune prouvent que dès l'année 1435 au moins, Orléans célébrait la procession des Tourelles en mémoire de sa délivrance.

Le Bâtard d'Orléans y est qualifié Mgr de Dunois, ce qui indique une date postérieure à 1439.

D'après la *Chronique*, « il y a pour le présent de jeunes gens qui à grant paine pourroient-ilz croire ceste chose ainsi advenue » ; et, en supposant Jean de Mâcon mort en 1448, ces jeunes gens auraient eu 20 ans au moment de la rédaction, à la condition que l'auteur eût écrit son récit dans la dernière an-

(1) *Mémoires de la Société archéol.*, t, II. p. 83. Cf. *Jeanne d'Arc en Berry*, par Lucien Jeny et P. Lanéry d'Arc, p. 9-29.

née de son existence, ce qu'il aurait pu faire à une date antérieure. En mettant la composition en 1445, ou même quelques années plus tôt, rien ne s'oppose à l'appui du récit.

En outre, il est question « des beaulx privilèges » accordés par le roi à la ville en récompense de sa conduite. Ces privilèges, datant de 1429 (1), 1430 (2) et du 4 avril 1448 (3), pouvaient avoir été cités par l'auteur de l'opuscule, vivant encore en ces années.

D'après les données mêmes de la *Chronique*, Jean de Mâcon peut en être considéré comme le rédacteur et je serais heureux de partager les opinions de Quicherat et de M. Boucher de Molandon. Mais, l'ouvrage se terminant par la teneur des indulgences accordées en 1452 et 1453 aux fidèles qui assisteront à la procession du 8 mai, et la *Chronique* formant un tout indissoluble dans les manuscrits qui l'ont conservée, nous concluons à regret que Jean de Mâcon n'est pas l'auteur de ce récit puisqu'il ne vivait plus à ces dates, et nous disons avec Vallet de Viriville : « Cet écrit n'a point de date pour ainsi dire, en ce sens qu'il a pu et dû être rédigé une première fois, dès qu'il a trouvé sa raison de se produire, à savoir de recommander cette commémoration. Cet écrit ensuite a pu et dû être renouvelé et augmenté toutes les fois que s'en est présentée l'occasion. Cette rédaction a été libellée après 1429 et avant la mort de Charles VII et on voit que l'auteur de cette notice a été témoin oculaire de la levée du siège et témoin de l'établissement de la fête qui l'intéresse particulièrement. C'est tout ce qu'on peut conclure (4). »

Je donnerai maintenant la liste des ouvrages de Jean de Mâcon conservés manuscrits dans les Bibliothèques publiques de

(1) Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 251-253.
(2) *Id., ibid.*
(3) Mss. Gaignières, n° 649, pièce 5.
(4) Op. cit., p. 6.

la France et de l'étranger et je me bornerai à reproduire ce qui en a été écrit par le professeur W. Meyer, qui a daigné me faire hommage de sa brochure, et par M. L. Delisle, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (1).

I. *Lectura super IV libros Institutionum.* Ms. 1416 de la Mazarine, du XV[e] siècle, où l'auteur est appelé *legum doctor excellentissimus*, et ms. 695 de l'Arsenal, fol. 1 — 93. — Le grand commentaire sur les *Institutes*, fol. 97-280 du même ms. de la Mazarine, semble appartenir aussi à Jean de Mâcon, qui est l'auteur de toutes les autres pièces contenues dans le volume.

II. *De verborum significatione* et *De regulis juris.* Ms. 1416 de la Mazarine, fol. 281-328, et ms. 324 de Turin, fol. 1. 220.

III. L'explication d'un passage du Digeste (XX, 1, 21), aux fol. 383-386 du même ms. de la Mazarine, est vraisemblablement de Jean de Mâcon.

IV. *De materia duelli, questio facta Aurelianis per dominum Johannem de Matiscone, legum doctorem eximium, anno Domini* 1380, *die mercurii in vigilia sancti Andreae. Et primo queritur an duella de jure sint.* Fol. 121-126 du ms. d'Oxford, n° 161 du Collège de la Reine, du XV[e] siècle.

V. *Tractatus de usuris, compilatus per magistrum Johannem de Matiscone doctorem. De usuris videndum est que dicatur usura et quando.* Ms. latin 5206 de Munich, fol. 302-315, du XV[e] siècle.

VI. Diverses questions de droit, dont quelques-unes datées de 1385, veille de la Pentecôte (20 mai). Ms. 40 de Beaune, fol. 100-106, du XV[e] siècle. — Dans le même ms : *Répétitions de droit*, de Jean de Mâcon, à rapprocher peut-être de celles qu'a

(1) T. LVI, p. 223-226.

indiquées A. Sander dans la *Bibliotheca belgica*, 8. 11, p. 163.

VII. Dans le ms. 350 d'Amiens, fol. 1-3, t. IX, p. 159 du Catal. général des mss., à la fin de deux tableaux intitulés : « Jus proprium ecclesiasticum » et « jus proprium », se trouvent ces mots : « Hoc de isto per dominum Johannem de Matiscone, legum subtilissimum doctorem », du XVe siècle.

VIII. Dans une pièce *de collatione bonorum*, que contient un ms. de Gottingue, Théol., n° 153, fol. 156-158, on trouve cité à un endroit Jo. de Maresi, et à un autre Jo. de Mareschona, legum doctor Aurelian. Dans ce dernier nom, il est aisé de reconnaître une altération de Jo. de Matiscone.

M W. Meyer terminait sa notice (1) en exprimant le vœu qu'un des compatriotes de Jean de Mâcon et de Jeanne d'Arc fît revivre la figure oubliée d'un professeur de droit, dont l'enseignement eut beaucoup d'éclat dans l'Université d'Orléans. M. L. Delisle s'associait à ce vœu. J'ai essayé de le combler par ces notes chronologiques, dont l'aridité eût disparu avec une plume plus éloquente que la mienne.

(1) Op. cit., p 328 : « So wird bald ein anderer Landsmann des Johannes de Matiscone und der Jungfrau von Orléans ein lebensvolles und gründliches Bild dieses Rechtslehrers von Orléans entwerfen. »

Ch. Cuissard.

Souvenirs orléanais à Bologne. — Réginald de St-Aignan, bas relief — Représentation présumée de Jeanne d'Arc, fresque de St-Petrone.

M. Paul Leroy, secrétaire de la Société des Amis des Arts, de retour d'un récent voyage en Italie, nous a signalé le tombeau de saint Dominique à Bologne.

On sait que ce monument, élevé au commencement du XIIIe siècle, a été exécuté par un précurseur de la Renaissance de l'architecture : Nicolas de Pise, en collaboration avec G. Agnelli et qu'il a donné lieu à une savante monographie de P. Berthier.

Trois des bas-reliefs qui décorent ce fastueux tombeau sont relatifs au bienheureux Reginald de Saint-Aignan et ont pour notre ville un véritable intérêt

La direction du Musée historique d'Orléans a pensé, avec M. Leroy, qu'il serait utile d'en faire exécuter un moulage pour ses collections.

M. le comte Joseph Grabinski, savant Bolonais, avec qui M. Leroy nous a mis en rapport, a bien voulu nous offrir sa bienveillante intervention en faveur du Musée ; nous ne saurions trop l'en remercier.

D'autre part, cet érudit, fin lettré, n'oublie pas qu'il a été élevé au Petit-Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin. Son aimable lettre se termine par une communication que nous sommes heureux de transmettre textuellement à nos collègues de la Société :

« Puisque je vous écris, permettez-moi de vous donner une « nouvelle qui intéresse Orléans. En enlevant le badigeon, à « un des gros piliers de la basilique de Saint-Petrone, la plus « grande église de Bologne, on y a découvert une fresque « assez bien conservée, qui représente une femme guerrière, « frappant à la porte d'un château ayant absolument le type de « Jeanne d'Arc. Comme certains chroniqueurs prétendent que

« la famille de Jeanne d'Arc est d'origine bolonaise et que « c'est une branche de l'illustre famille des Ghisilieri établie « en France, il n'y aurait rien d'étonnant que la fresque repré- « sentât réellement la Pucelle d'Orléans. Les archéologues ne « l'excluent point, sans l'affirmer formellement. Le maire de « Bologne, que j'ai vu, m'a dit qu'*il* est très vraisemblable que « cette fresque représente Jeanne d'Arc, car on ne saurait vrai- « ment pas quelle pourrait être cette femme guerrière, si on ne « faisait pas l'hypothèse que je viens de vous indiquer.

« Si on pouvait prouver que c'est là une vraie image de « Jeanne d'Arc, cela démontrerait qu'en Italie on la consi- « dérait bien comme une sainte, même de son temps ou peu « après. »

Tout en faisant nos réserves sur l'opinion des historiens qui attribuent une origine bolonaise à la famille maternelle de Jeanne d'Arc, thèse jadis défendue par M. G. B. Crollalanza dans son livre : *Origine a gesta di Giovanna Darco*, Narni, 1862, nous donnons acte à M. le comte Joseph Grabinski de son obligeante communication.

Il ne serait d'ailleurs pas impossible que la fresque de Bologne s'appliquât à Jeanne d'Arc. Le souvenir des exploits de la Pucelle a dû facilement pénétrer au delà des Alpes, comme l'attestent d'abord le manuscrit de la Vaticane signalé par M. Léopold Delisle (1) et la chronique de Morosini (2), comme l'indique également la coopération des contingents milanais aux guerres anglo-françaises.

Dans la *Chronique de France* de Gilles le Bouvier, dit Berry, on lit qu'en 1423, il était arrivé en France, de par le duc de Milan, messire Theaulde de Valpergue, messire Borne Caqueran et messire Luquin Ruis ou Rus, lesquels amenèrent à Charles VII six cents lances et mille hommes de pied.

(1) Note relative à Jeanne d'Arc, rédigée à Rome vers le milieu de 1429, par l'auteur inconnu du *Breviarium historiale*, abrégé d'histoire universelle. (Bibliothèque du Vatican, mss. 3,757. f° 157 verso).

(2) Chronica del N. V. Morosini, Mss. MMXLVIII, bibliothèque de S. Marc à Venise. — Mss. n° 6587 de la bibliothèque impériale de Vienne.

Le *Journal du siège d'Orléans* (1) rapporte que dans la suite du bâtard d'Orléans, qui vint dans notre ville le 25 octobre 1428, figure le même messire Theaulde de Valpergue, chevalier lombard..... *avecque aultre infanterie d'Italie* qui portoient « targon » (2).

Ce même Théaulde est au nombre des capitaines auxquels les habitants d'Orléans distribuèrent des vivres et, en outre, il reçut par l'entremise du trésorier royal Raguier 135 livres pour plusieurs parties et notamment pour un cheval tué sous lui devant la bastille des Augustins.

Ces guerriers italiens ont donc connu Jeanne d'Arc et combattu sous ses ordres. Ceux qui rentrèrent en Italie ont certainement répandu dans leur pays la renommée de l'héroïne française. Peut-être trouverait-on dans les Archives de la Lombardie des renseignements sur ces envois de troupes et sur leurs chefs.

Et pourquoi encore Dunois, commandant l'expédition des Anglais à Gênes en 1442, n'aurait-il pas célébré, alors, dans ce pays, les exploits de Jeanne ?

Au résumé, nous en pouvons conclure que la renommée de la vierge du patriotisme, exhumée de tous les côtés, s'affirme de jour en jour aussi bien à l'étranger (3) que dans notre cher pays de France.

H. HERLUISON.

(1) Voy. édit. Charpentier et Cuissard, Orléans, Herluison, 1896, in 8°.

(2) Sorte de bouclier.

(3) Nous pourrions indiquer de nombreuses personnes que captive cette curieuse période de notre histoire nationale ; qu'il nous suffise d'extraire un passage d'une lettre qui nous parvient de Londres : « On a beaucoup discuté en Angleterre si, en souvenir de Jeanne d'Arc et de son martyre, on ne devait pas essayer de déblayer les restes de l'ancien boulevard des Tourelles et après ce travail accompli, d'offrir ces glorieux vestiges à la ville d'Orléans, en souvenir de la sainte Pucelle. » Touchante pensée, qui nous est transmise par Mme de Douglas-Murray, beau nom cher aux Orléanais.

La Russie ne reste pas en arrière non plus. Le général Dragomiroff nous réclamait, également, des documents pour une histoire de Jeanne d'Arc, que le célèbre écrivain militaire prépare en ce moment.

Découvertes à Meung-sur-Loire

Orléans, le 21 décembre 1897.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis heureux de vous faire connaître les découvertes que j'ai faites à Meung-sur-Loire au nº 11 du Faubourg-de-Saint-Pierre, chez M. Denis, entrepreneur.

Cette maison, qui porte le nom de *Remise de la Maison de Saint-Pierre*, possède un terrain à l'est, clos de murs de forme polygonale, touchant la rue du Cimetière.

Le 21 décembre 1897, je m'y suis rendu, et j'ai constaté qu'on y avait trouvé plusieurs murs ayant été les côtés des nefs de l'ancienne église de Saint-Pierre, détruite autrefois, primitivement, par les Vandales, et aussi à d'autres époques après sa reconstruction.

De nombreux débris de sarcophages, une médaille octogonale de saint Antoine de Padoue du XVIe siècle, une croix et deux agrafes, des monnaies depuis l'époque romaine jusqu'aux doubles tournois de Louis XIII marqués de la lettre A, un croissant en cuivre rouge, un anneau et autres objets, un morceau de cloche, voilà sommairement la nomenclature des pièces mises à jour.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération,

H. POULLAIN,
Membre de la Société française d'archéologie.

DÉCOUVERTES DANS LA CATHÉDRALE

En Décembre 1889

Messieurs,

Dans le cours du mois de décembre 1889, les travaux qui s'exécutaient dans notre cathédrale, pour l'établissement d'un calorifère, commencèrent par mettre au jour les vestiges des anciennes églises qui avaient précédé la dernière et donnèrent l'espérance fondée que d'autres découvertes auraient lieu, à mesure que les travaux s'agrandiraient, et je viens aujourd'hui vous dire que ces espérances sont devenues une réalité. Ma communication, Messieurs, est, je le sais, quelque peu tardive, mais des difficultés que deux mois de démarches et de négociations épineuses ont pu seuls résoudre, m'imposaient un silence nécessaire ; il y a, vous le savez, Messieurs, des circonstances où si la parole est d'argent, le silence est d'or ; aujourd'hui je le romps sans péril, le Ministre des beaux-arts vient d'informer officiellement le directeur du Musée historique qu'il autorise le placement dans ce Musée de tous les objets trouvés dans les fouilles de la cathédrale ; je viens donc vous donner connaissance de ces précieux objets.

Les tombeaux de deux de nos évêques ont été trouvés à l'entrée du chœur, à près de deux mètres de profondeur : le premier est celui de Guillaume de Bussy, sacré en 1238, mort en 1258, conseiller de saint Louis qu'il accompagna dans sa croisade en Terre-Sainte.

Il était inhumé dans une tombe en pierre avec couvercle, elle renfermait avec ses ossements :

1° La volute de sa crosse en cuivre doré et émaillé ; le centre porte d'un côté Jésus-Christ, de l'autre la Sainte-Vierge assise

tenant l'Enfant-Jésus ; letravail est riche et délicat, c'est l'œuvre d'un excellent artiste ; de la tige en bois léger restent la partie supérieure et le pied ;

2° Une bague en or, la tige est simple, mais elle porte un gros saphir, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle est un présent de saint Louis à son conseiller et compagnon d'expédition ;

3° Un calice en plomb détérioré ;

4° Une patène légèrement détériorée ;

5° Une grande quantité de débris de son vêtement épicopal en soie ; brochée d'or et galonnée en or, les galons sont presque intacts et de dessins orientaux, entr'autres les léopards affrontés ;

6° Les restes de sa chaussure en cuir et des galons orientaux qui la bordaient ;

7° Une plaque carrée en plomb, portant le nom de Guillaume de Bussy, son titre et l'année et jour de sa mort ;

8° Une grande boucle en cuivre.

Le second tombeau, également en pierre, mais sans couvercle, est celui de Féric de Lorraine, sacré en 1296, mort en 1299. Ses ossements étaient à côté du tombeau, auprès duquel également se trouvaient :

1° Une plaque carrée en plomb portant, comme pour Guillaume de Bussy, son nom, son titre, l'année et le jour de sa mort. Cette plaque avait évidemment été clouée sur un cercueil en bois, car on voit le passage de trois clous ;

2° Une grande boucle en fer ;

3° Le sommet et le bas de la tige d'une crosse, en bois léger et retenant encore les deux goupilles qui attachaient le métal de la crosse à sa monture : le métal travaillé n'a pas été trouvé ;

4° Des débris d'un vêtement épiscopal en soie brochée d'or et galonnée en or, comme celui de Guillaume de Buss y ;

5° Le nœud d'un calice en plomb ;

6° Un gros clou en fer et fragments de plusieurs autres, ce qui confirmerait l'ensevelissement du corps de Féric de Lor-

raine dans un cercueil en bois, puis le cercueil aurait été placé dans un tombeau en pierre.

Il est facile de comprendre, Messieurs, que cette double découverte est du plus haut intérêt pour notre histoire orléanaise et forme pour elle une page d'autant plus précieuse qu'elle détruit une erreur de nos historiens qui font inhumer Féric de Lorraine dans l'abbaye de Beaupré, diocèse de Toul, tandis que son inhumation dans notre cathédrale est incontestable par l'inscription gravée sur la plaque.

Je dirai, Messieurs, pour simple mémoire que, outre Guillaume de Bussy et Féric de Lorraine, 21 de nos évêques sur 117 ont reçu la sépulture dans la cathédrale, ce qui porte leur nombre à 23.

Voici leurs noms :

Manassès de Seignelay, XIII[e] siècle, au milieu du chœur.

Philippe de Jouy, XIII[e] siècle, dans la cathédrale, entre le grand autel et celui de saint Mamert.

Berthold de Saint-Denis, XIII[e] siècle, on le croit inhumé au chevet de l'église.

Foulques de Chenac, XIV[e] siècle, au milieu du chœur.

Gui de Prunelé, XIV[e] siècle, inhumé dans la cathédrale.

Germain de Ganay, XVI[e] siècle, à gauche du maître-autel, devant la châsse de saint Quiriace.

Mathurin de la Saussaye, XVI[e] siècle, près du grand autel, côté de l'Épitre.

Jean de l'Aubespine, XVI[e] siècle, au milieu du chœur.

Nicolas de Netz, XVI[e] siècle, devant le grand autel.

Pierre Duchastel, XVI[e] siècle, à Sainte-Croix.

Alphonse Delbenne, XVII[e] siècle, au milieu du chœur.

Cardinal de Coislin, XVII[e] siècle, dans le sanctuaire du côté de l'Évangile.

Louis-Gaston Fleuriau, XVII[e] siècle, auprès du cardinal de Coislin.

Nicolas-Joseph de Pâris, dans la cathédrale.

Louis Sextius de Jarente, caveau sous le pavé de la chapelle autrefois de saint Michel.

Bernier, XIX^e siècle, son cœur est déposé dans la chapelle de Longueville, dans le sanctuaire.

Rousseau, XIXe siècle, son cœur est déposé dans la même chapelle, côté de l'Évangile.

De Varicourt, XIXe siècle, chapelle de Saint-François-de-Sales.

De Beauregard, XIXe siècle, chapelle de Saint-Mamert.

Fayet, chapelle de tous les Saints.

Dupanloup, côté du midi de la cathédrale.

Il faut ajouter à ces découvertes de sépultures épiscopales celle d'une cuve en pierre ornée de personnages sculptés et celle d'une mosaïque portant des figures d'anges et une inscription jusqu'à ce jour sans lecture compltèe, car on l'a exhumée par fragments et plusieurs morceaux manquent pour une étude entière. Je joins à tous ces objets plusieurs fragments d'architecture des différentes époques de notre cathédrale, à commencer par l'âge gallo-romain ; je ne vous offre, Messieurs, qu'un rapport sommaire sur les précieuses découvertes de décembre ; je dois me borner à vous le soumettre aussitôt après le dépôt dans le Musée, car un travail complet et digne tout à la fois de l'histoire de notre Orléanais et de la science archéologique à été confié à notre collègue, M. Jarry, et vous en connaissez à l'avance la sérieuse valeur ; ayons le courage d'attendre et nous aurons à nous en féliciter.

Je dois terminer, Messieurs, ces quelques paroles en consignant ici mes remerciements au puissant concours que j'ai reçu dans mes longs efforts, par le dévouement de nos sénateurs et députés, celui de M. le préfet et M. le maire et particulièrement de l'architecte diocèsain, M. Danjoy : une cause ainsi défendue devait être gagnée, la victoire est donc restée au bon droit et au bons sens. Je souhaite que notre procès-verbal renferme l'expression de notre reconnaissance envers ces intelligents défenseurs.

Dans le même mois, quelques jours après les découvertes précédentes, les ouvriers découvrirent une mosaïque de forme carrée de longueur, 1m 10, de largeur 90 ; le centre est rond et porte le chiffre de J.-C ; elle est ornée de rinceaux ; les ouvriers l'ont malheureusement levée sans précaution et il n'a pas été permis, par raison d'économie, d'étendre les fouilles, car elle devait être plus grande et former le *pavimentum* du sanctuaire de la primitive église ; la légende actuelle est défigurée et ne donne que des lettres incomplètes qui feraient soupçonner : *agnus Dei qui tollis peccata mundi* ; elle a été déposée dans la salle lapidaire du Musée historique (1).

DESNOYERS.

(1) L'impression de cette notice était votée par la Société, le 14 mars 1890, mais l'auteur comptait sur des documents complémentaires qui ne lui sont pas parvenus. C'est la raison pour laquelle elle paraît seulement dans le bulletin du 4e trimestre de 1897.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 25 juillet 1897.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous recevrez ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 36e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est dès maintenant fixée au 12 avril 1898. Je vous serai obligé de communiquer ce document aux membres de votre Société.

Mes prédécesseurs avaient, à diverses reprises, signalé l'intérêt que le Comité attachait, et qu'ils attachaient eux-mêmes, à la collaboration des Sociétés savantes par la rédaction du programme. Au cours même des derniers congrès, ce vœu avait été exprimé chaque année durant les séances. J'ai eu le regret de constater à mon tour le peu d'empressement apporté, cette fois encore, à la réalisation de ce désir. Le programme que je vous envoie est donc, à peu de chose près, l'œuvre du Comité qui s'est efforcé d'en modifier et d'en renouveler quelques parties.

En le transmettant à vos collègues, vous voudrez bien leur notifier que toute lecture au Congrès sera désormais subordonnée à l'envoi préalable des mémoires et à leur approbation par le Comité.

Seuls, les travaux destinés à la section des Sciences pourront

être exceptés de cette règle. Mais, en tout cas, une analyse indiquant le sujet et le plan de la communication sera exigée.

Le texte des mémoires et des analyses devra être parvenu, *avant le 30 janvier prochain*, au premier bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité.

Il ne sera tenu aucun compte des envois adressés à ce service, passé ce délai.

J'ajoute enfin que les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, afin que, si elle est décidée, leur impression ne souffre aucun retard.

J'appelle votre attention la plus particulière sur ces prescriptions formelles qui ne portent, bien entendu, aucune atteinte au droit de chaque membre du Congrès de demander la parole sur les questions du programme.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : A. RAMBAUD.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat
et de la Comptabilité,
CHARNEL.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1898

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'ère chrétienne ; s'attacher à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque usage a disparu.

2° Établir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Dans ces études, on devrait se préoccuper de l'utilité des listes pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages qui sont simplement indiqués dans les documents par le titre de leurs fonctions. Pour ces recherches, il est recommandé de tenir compte des documents financiers et des lettres de notifications adressées aux cours supérieures.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, s'il y a lieu, des reproductions photographiques. Mettre, dans tous les cas, à la disposition du Comité une copie du

document, collationnée et toute préparée pour l'impression, selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles des dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

4° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

5° Indiquer les mesures qui ont pu être prises dans certains départements pour assurer la conservation des minutes notariales et en faciliter les communications demandées en vue de travaux historiques.

6° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

7° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité, dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les

registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

8° Signaler les travaux qui ont été ou peuvent être faits sur les registres de l'état civil ; indiquer les mesures prises pour la conservation et le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire des familles ou des pays, pour la statistique et pour les autres questions économiques.

On pourrait prendre comme type la publication qui est en cours des registres paroissiaux de trois diocèses bretons.

9° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

10° Rechercher par quels moyens et dans quelles conditions les livres d'étude ou de lecture courante pouvaient être, sous l'ancien régime, mis à la disposition des personnes qui ne pouvaient pas s'en procurer des exemplaires.

11° Étudier les procédés suivis, sous l'ancien régime, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

12° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des Chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande et privée.

13° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

14° Établir comment se faisait la transmission des correspondances avant le règne de Louis XIV.

15° Étudier comment les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du XV^{e} au XVII^{e} siècle.

16° Recueillir les indications sur les mesures prises avant le XVIII^{e} siècle pour la construction et l'entretien des routes.

17° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

18° Étudier les délibérations d'une ou plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

19° Étudier dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

20° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département.

Deux listes de ces documents ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édit., p. 430), la seconde par la Société d'anthropologie (*Bulletin de la Société*, 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles.

2° Dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule. (Se référer de préférence à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. de La Tour.)

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE

5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

6° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède, soit les originaux, soit d'anciens dessins.

On conserve dans les musées de province des mosaïques ou fragments de mosaïques qui n'ont pas encore été signalés ou publiés. Leur description accompagnée de dessins ou de reproductions photographiques peut avoir un réel intérêt scientifique.

7° Relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue.

8° Dresser l'inventaire (avec dessins et photographies, autant que possible) des petits musées locaux d'Algérie ou de Tunisie, ou des petites collections particulières africaines.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées.

10° Étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées, les trésors d'églises ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions des pierres gravées. Étendre cette recherche au moyen âge et à la Renaissance.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE

11° Signaler, par départemeut, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Mentionner les monnaies et autres *ex-voto* qui ont pu y être recueillis à diverses époques. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, en s'attachant surtout aux monnaies mérovingiennes et féodales.

13° Rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation, leurs produits ; recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés.

Il est important de signaler les documents ayant trait directement à l'administration monétaire et à la fabrication des monnaies (mandements royaux adressés aux officiers municipaux sur l'application des ordonnances, baux, etc.). Ces documents peuvent être retrouvés dans les archives départementales, dans les archives municipales et dans celles des anciens ateliers et Cours monétaires.

14° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à la période romane.

15° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend.

Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans.

17° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ET HÉBRAIQUE

19° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

20° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans nos colonies, en particulier en Algérie et en Tunisie.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Quelle a été l'influence du *Contrat social* de Rousseau sur les idées et les institutions politiques ?

2° Des rapports de la psychologie et de la sociologie.

3° Étudier les causes de la progression constatée dans la criminalité et les suicides précoces.

4° Rechercher et faire connaître les méthodes qui, à l'étranger, ont le mieux réussi pour l'amendement des jeunes détenus.

5° Des rapports de l'alcoolisme avec la criminalité.

6° Dans quelle mesure est-il à désirer que les particuliers et les Associations puissent participer à l'exercice du droit de poursuite en matière correctionnelle et criminelle ?

7° De la publicité de l'instruction en matière criminelle et correctionnelle.

8° Dans quelle mesure et sous quelles conditions y a-t-il lieu de donner aux étrangers accès devant les tribunaux français ?

9° A quelles conditions la conversion de la séparation de corps en divorce doit-elle être subordonnée ?

10° Quelles sont les causes régulatrices du salaire ?

11° Quelles sont les charges comparées de la fortune mobilière et de la fortune immobilière en France ?

12° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

13° Étudier, dans une ville ou dans une commune, l'augmentation ou la diminution des salaires dans certaines branches du commerce et de l'industrie.

14° Des mesures prises, au XVIIIe siècle, pour le traitement des aliénés.

15° Rechercher et mettre en relief les exemples de commissions extraordinaires délivrées aux intendants de justice, police et finances, pour statuer, avec l'assistance de gradués, en matière criminelle, fiscale, etc.

16° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une administration de district (1790-1795).

17° Étudier l'état de la population, les naissances, décès et migrations dans une commune de France pendant la période révolutionnaire (1789 à 1801).

18° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

19° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

20° Étudier le commerce des métaux précieux et la circulation métallique à une époque précise ou dans une région déterminée de la France, avant 1789.

SECTION DES SCIENCES

1° Étude détaillée d'un gisement fossilifère : espèces qu'on y rencontre, niveaux particuliers qu'elles occupent.

2° Minéraux que l'on rencontre dans une région déterminée. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

3° Étudier les minéraux se formant actuellement aux affleurements des sources thermales françaises.

4° Description détaillée des tourbières d'une région particulière. Examen de leur faune et de leur flore.

5° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

6° Étude des eaux souterraines et des sources. Régime, bassin d'alimentation, débit, température, etc.

7° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

8° Mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

9° De la reproduction de l'anguille.

10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

11° Répartition géographique de nos poissons d'eau douce, époque à laquelle a été constatée la présence d'espèces nouvelles pour des cours d'eau déterminés.

12° Apparitions des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

13° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

14° Les classifications établies depuis les grands embranchements jusqu'aux simples espèces, sur les seules données de la morphologie, sont-elles confirmées ou infirmées par l'anatomie et l'histologie ?

15° Faune et flore des eaux souterraines.

16° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, dans les Alpes et les Pyrénées, les cultures d'arbres fruitiers, de

prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires ?

17° De l'importation fortuite et de la naturalisation d'espèces végétales.

18° Photographie des parties invisibles du spectre. Résultats obtenus et propositions de méthodes nouvelles.

19° Étude photographique des rayons x de Rœntgen.

20° De l'action des rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

21° Étalonnage des écrans colorés.

22° Étude de la photographie des couleurs.

23° Photométrie photographique. Base scientifique de la méthode.

24° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

25° Études des halos photographiques et des moyens d'y remédier.

26° Étude de l'influence des sous-couches sur la sensibilité des plaques photographiques.

27° Recherches sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatinobromure d'argent.

28° Étude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques, leur conservation et le développement de l'image.

29° Étude de la sensibilité des substances colloïdes bichromatées.

30° Études relatives à l'emploi des réseaux pour l'obtention des clichés tramé.

31° Études astronomiques et météorologiques par la photographie. (Présentation d'épreuves.)

32° Recherches sur les méthodes microphotographiques ;

applications notamment aux études histologiques et médicales. (Présentation d'épreuves pour projections.)

33° Applications nouvelles de la photographie à l'étude des mouvements. (Présentation d'épreuves pour projections.)

34° Perfectionnements à apporter aux méthodes stéréoscopiques.

35° De la prophylaxie des maladies contagieuses.

36° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

37° Des relations météorologiques avec les épidémies.

38° De la constitution chimique et micrographique de l'air lors des épidémies.

39° Classification rationnelle des albuminuries d'après leurs causes et leurs effets organiques.

40° De l'emploi du lait stérilisé et du lait maternisé dans l'élevage des enfants du premier âge.

41° Des causes de la mortalité des enfants dans leur première année d'existence et des moyens d'y remédier.

42° Résultats de l'application de la loi du 23 décembre 1874, concernant la protection de l'enfance.

43° Des moyens de contrôle pouvant assurer la salubrité et l'innocuité des substances alimentaires.

44° De l'emploi des sérums prophylactiques et des résultats obtenus.

45° De l'alcoolisme, apporter des faits d'observation clinique ou d'hérédité.

46° Des modes de contagion de la tuberculose et des moyens d'y remédier chez les malades indigents ou non et dans les hôpitaux.

47° De l'actinomycose, son développement et les divers traitements de cette maladie.

48° De l'hygiène des hôpitaux et hospices privés et publics, des lycées et écoles publiques et des crèches.

49° Des établissements de puériculture et d'élevage des enfants.

50° Des épidémies de peste et des mesures prophylactiques.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Décrire les anciennes cartes marines et les anciens instruments de géographie et de navigation (astrolabes, boussoles, etc.) de fabrication française.

4° Rechercher les moyens employés jadis par les navigateurs pour assurer leur marche. Orientation par les astres ou à l'aide d'ustensiles spéciaux. Itinéraires descriptifs ou figurés.

5° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection; graduation; trait, écriture, teinte des cartes; échelles employées; roses des vents; figuré des reliefs; mode d'impression, etc.

6° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

7° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc.

8° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

9° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

10° Altitude maximum des centres habités, depuis les temps les plus anciens.

11° Recherches sur les mouvements des glaciers français.

12° Recherches sur les mouvements du sol, à l'intérieur des terres, depuis l'époque historique : traditions locales, observations directes.

13° Recherches sur les marées de la côte de France par comparaison avec celles de Brest aujourd'hui complètement étudiées.

Recherches sur les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

14° Modifications anciennes et actuelles des côtes de la France (érosions et comblements ; dunes et tourbières littorales, forêts submergées, etc.).

15° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

16° Description oro-hydrographique d'une région, même restreinte, de la France ou des colonies. Tracé des cours d'eau en relation avec les formes du terrain ; profils longitudinaux et transversaux des vallées, dans leurs rapports avec les roches ; aspect général qui en résulte pour la contrée, distribution des sources, répartition des cultures, etc.

17° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

18° Discuter les documents relatifs à la distribution géographique des populations de couleur qui vivent dans les colonies, les protectorats et les zones d'influence française.

19° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

20° Missions scientifiques françaises à l'étranger antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1897.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants* : de janvier à décembre 1897.

— *Romania* : année 1897, livraisons nos 101 à 104.

— *Revue historique* : année 1897.

— *Revue archéologique* : t. XXIX, novembre et décembre, 1896 ; t. XXX et XXXI, 1897.

— *Musée Guimet : Revue des religions*, 17e année, t. XXXIV, nos 1, 2 et 3 ; 18e année, t. XXXV, nos 1, 2 et 3.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* : année 1896, nos 1 et 2.

— *Bulletin historique et philologique, id.* : année 1896, nos 1, 2, 3 et 4.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales, id.* : année 1896.

— *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, 1896 et 1897.

— *Gazette des Beaux-Arts* : année 1897.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts* : année 1897.

— *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : t. LVII, 5e et 6e livraison ; t. LVIII, 1re, 2e, 3e et 4e livraison,

— *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1897* : 12e année, Paris, Hachette, in-12.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Baguenault de Puchesse. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI. (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*)

Abbé Bernard. — *Notice descriptive et historique sur les vitraux de l'église de Lhuître* (*Aube*).

MM. Capperon. — *Notes d'art et de littérature*, par Joseph Capperon, 1 vol. in-12.

Camille Bloch. — *La Loire d'autrefois*, conférences faites sous les auspices de la Chambre de commerce d'Orléans, 1897, in-8° de 60 p.

R. P. Chérot. — *Anne de Caumont*, comtesse de Saint-Paul, in-8° de 159 p., 1896.

Abbé Cochard. — *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France et la Réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. PP. Belon et Balme, Paris, Lethielleux, in-4°.

Cuissard. — *Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant 1789.*

Mgr Desnoyers. — *Revue des questions historiques*, 1897.

— Trois pièces manuscrites (XVe, XVIIe, XVIIIe siècle).

Paul Domet. — *Recherches sur l'Etymologie des noms de lieux de l'ancienne forêt d'Orléans*, Herluison, 1896.

Léon Dorez. — *Le Sac de Rome*, relation inédite de Jean Cave, Orléanais, Rome, 1896, in-8° de 90 p.

Léon Dumuys. — *La crypte primitive de l'église de Saint-Laurent-les-Orgerils*, à Orléans, 1897.

Henri Fazy. — *La guerre du pays de Gex et l'occupation Genevoise* (1589-1601), broch. in-8°.

Gaston Gauthier. — Notice sur *Rogny et Saint-Eusoge.*

— *Les Registres de deux basses justices seigneuriales* (XVIe et XVIIIe siècles).

Grosse-Duperon et Gouvrion. — Brochure sur l'abbaye de *Fontaine-Daniel.*

Guignard de Butteville. — *Une excursion à Chaumont-sur-Tharonne. — La Loire navigable. — Découverte à Chaumont-sur-Loire.*

Dr Hagen. — Trois numéros du *Journal suisse de chimie et de pharmacie.*

H. Herluison. — *Noël qui se peult chanter*, 1897, broch. in-18.

— *Delagardette*, in-8° de 19 p., fig. 1896.

— Société des Amis des Arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, exposés à la Salle des Fêtes, 1897.

— *La Croix-Rouge*. Allocution prononcée dans l'église de la Madeleine, par Mgr Touchet, in-8°, 1897.

— *Inauguration des Verrières de Jeanne d'Arc*. Allocution de Mgr Touchet, in-8°, 1897.

— *Pasteur. Ses découvertes scientifiques* et *Ses contradicteurs*, par G. Lalbalettrier.

— Oraison funèbre de Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches. prononcé par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, dans la cathédrale de Coutances, le 21 décembre 1897.

Emile Huet. — *L'enseignement moderne*. Discours, in-8° de 11 p.

Emile Jacob. — Supplément de l'*Indépendant de Montargis*, consacré à la Légende du siège de Montargis,

Louis Jarry. — *Inventaire des Templiers d'Etampes, et de l'église de Moulineux-les-Chalo* (1444), broch. in-8° de 16 p.

Ernest Jovy. — *Jeanne-d'Arc*. Conférence faite au théâtre de Vitry-le-François, le 27 mars 1897.

— *Le testament de Guillaume Leroy, abbé de Hautefontaine*, 1896.

Gustave Mallard. — *Le camp romain du Champ-Clair*, 1897, in-8° de 19 p.

Comte de Marsy. — *Le Voyage à Anvers d'un Français*, au XVIIIe siècle.

G. de Mortillet. — Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie, n° du 15 janvier 1897 (article sur *La Contrefaçon des silex préhistoriques*).

Ramon O' Callaghan. — *Los codices de la cathedral de Tortosa. — Tortosa, 1897*.

Francis Pérot. — Notices sur *l'Abbé Châtel* et *d'Alphonse*, né à Bonny-sur-Loire.

Edouard Piette. — *Fouilles faites à Brassempouy, en 1895-1896*, études d'ethnographie préhistorique, s. d.

Préfet du Loiret. — *Rapport du Préfet* et *Procès-verbal de la session du Conseil général* d'aoust 1897.

Paul Peyssonnié. — *Le meurtre excusable*. Discours à l'audience de rentrée de la Cour, 1897.

Abbé J. Tissier. — *Soyons apôtres*. Discours, 1897.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Agen. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Recueil des travaux :* t. XIII, 2e partie.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* t. XIII, 2e série, 5e année, n° 6, 1896. — *Cartulaire des Templiers de Vaour* — T. XIV, 2e série, 6e année, 1896, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins :* 1896, nos 2, 3 et 4.

— *Album archéologique*, 12e fascicule.

— *La Picardie historique et monumentale*, n° 4. — *Arrondissement d'Amiens.*

— *Notice historique sur le canton de Bernaville*, par l'abbé Théodore Lefèvre.

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires :* t. X, 1896.

— Académie des sciences et belles-lettres. *Nouvelle période*, t. III, 1894-1895.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin et Mémoires :* année 1896, 6e série, t. VI.

Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais. *Bulletins :* t. II, 1re liv.

— Académie des sciences, lettres et arts. *Mémoires :* 2e série, t. XXV, XXVI et XXVII.

Autun. — Société Eduenne. *Mémoires :* t. XXIV.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin :* 49e volume, XIXe de la 3e série ; 50e volume, XXe de la 3e série.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires :* t. XVI, 2e partie.

Belfort. — *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation :* n° 16, 1897.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires :* 6e série, 10e volume, 1896.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin :* t. XXV et XXVI, 1re livraison.

Blois. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. *Bulletin :* juin 1894 ; février, novembre 1895 ; mars et décembre 1896.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin :* n° 28. Compte rendu des réunions, année 1896.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins :* t, XXI, 1er et 2e fascicules.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales* : octobre à décembre 1896 ; janvier à décembre 1897.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre. *Mémoires* : XXIe volume, 1895-1896.

— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires :* 4e série, XIIe volume, 1897.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletins :* t. XVIII, 4e liv.; t. XIXe, 1re, 2e, 3e et 4e liv.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletins* : t. XXI, 3e et 4e fasc. ; t. XXII, 1er et 2e fasc.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires :* année 1896.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires* : t. VIII, 2e partie.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents* : t. XXXV, 2e série ; t. X, 1896.

— Académie des lettres, sciences et arts de la Savoie. *Mémoires :* 4e série, t. VI, 1897.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletins* : *Procès-verbaux*, nos 226, 228, 230. — *Mémoires* : nos 227, 229 et 231.

Châteaudun. — Société archéologique Dunoise. *Bulletins :* nos 110 à 113, 1897. — *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine*, par MM. L. Merlet et L. Jarry.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales :* année 1895.

Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. — *Bulletin* 1897, nos 1, 2, 3 et 4.

Compiègne. — Société historique. *Procès-verbaux, rapports et communications diverses*, 1896.

— *L'alimentation à Compiègne. — Les pâtissiers. — Les bouchers. — Pièces rares relatives à Compiègne :* III. *Le camp de Compiègne de 1739*, par Scellier.

Constantine. — Société archéologique du département. *Recueil des notices et mémoires* : 9e volume, 3e série, 1895-1896.

Dax. — Société de Borda. *Bulletins :* XXIe, année 1896, 4e trimestre ; XXIIe, année 1897, 1re, 2e et 3e trimestres.

Dijon. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or. *Mémoires :* t. XII.

Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques. *Bulletins :* t. XXI, 1894-1895.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales :* LXXIIIe, année 1897.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales :* 4e trimestre 1896 ; 1er, 2e et 3e trimestres, 1897.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletins* : 4e trimestre, 1897.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Bulletins :* 2e série, t. V.

Havre (Le). — Société Havraise d'études diverses. *Recueil des publications* : 62e année, 3e et 4e trimestres ; 63e année, 1er et 2e trimestres.

Hippone. — Académie d'Hippone. *Comptes rendus.* — Réunion du 31 mars 1897.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletins* : t. XLV, 2e livraison.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires :* VIe série, 1er et 2e vol., 1895-1897.

Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires* : IVe série, t. IV.

Mâcon. — *Annales de l'Académie*, t. XII, 2e série ; t. I, 3e série.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletins* : 1895-1896, 4e fasc ; 1897-1898, 1er et 2e fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue* : t. XL, 2e semestre ; t. XLI, 1er semestre.

Montauban. — Société archéologique de Tarn et Garonne. *Bulletin* : t. XXIV, année 1896, 4 trimestres.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana* : t. IX, nos de 1 à 7. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez* : t. XII.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres. *Mémoires* : 2e série, t. 1er, nos 5, 6, 7.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Journal*: 45e année, 1896.

— Académie de Stanislas. *Mémoires* : 5e série, t. XIV, 1896.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales* : t. VII de la 7e série, 1896, 1er et 2e semestres.

— Société archéologique *Bulletins* : t. XXXV, année 1896, 1er semestre.

Nevers. — Société Niversaise de lettres, sciences et arts. *Bulletins* : 3e série, t. VII, XVIIe volume, 1er, 2e et 3e fasc.

Nice. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales* : t. XV, 1896.

— Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletins* : 36e année, 12e numéro ; 37e année, les 12 nos.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires* : 7e série, t. XIX, 1896.

Orléans. — Académie de Sainte-Croix. T. VII, 4e fasc., août 1895.

— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires* : t. XXXV, les 4 nos de 1896.

— *Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret* : t. XII, nos 1, 2, 3.

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Bulletins* : t. XXIV, de septembre à décembre 1896 ; t. XXV, de janvier à octobre 1897.

— Préfecture de la Seine. *Histoire générale de Paris.* — *Registre des délibérations*, t. VIII, 1576-1586. — *Les métiers et corporations*, III — XIVe, XVIIIe siècles. — *Tissus, étoffes, vêtements.*

— Société des antiquaires de France. *Bulletins* : 1895-1896 ; *Mémoires* : 6e série, 1894-1895.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin* : t. XXXIII, 1896. — *La Règle du Temple*, 1 vol. — *Relation de Spanheim sur la*

cour de France en 1690, 1 vol. — *Journal de Nicolas de Baye*, 2 vol. — *Gestes des évêques de Cambrai*, 1 vol. — *Mémoires d'Olivier de la Marche*, 4 vol. — *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, 2 vol. — *Chronique normande du XIV*e *siècle*, 1 vol. — *Mémoires de Nicolas Goulas*, 3 vol. — *Mémoires de M*me *du Plessis-Mornay*, 2 vol. — *Notices et documents publiés pour le cinquantenaire de la Société*, 1 vol. — *Nouveaux comptes de l'argenterie des rois de France*, 1 vol. — *Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, 1 vol. — *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, 1 vol. — *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, 1 vol. — *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast d'Arras*, 1 vol. — *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, 1 vol. — *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, 2 vol. — *Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy*, 2 vol. — *Mémoires de Michel de Huguerye*, 3 vol. — *Extraits des auteurs grecs concernant les Gaules*, 6 vol. — *Annuaires* in-18 : années 1837, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1854. — *Annuaires-Bulletins* : années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1869, 1870-71, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888.

— *Revue des études grecques :* t. IX, nos 35 à 39.

— *Revue des questions historiques :* 31e année, 121e liv. ; 32e année, 122e, 123e et 124e liv. ; table des t. 41 à 50.

— *Revue de la Société des Etudes historiques :* 62e année, 1896.

— Société française d'archéologie. Congrès archéologiques de France ; 60e à Abbeville, en 1893 ; 61e à Saintes, 1894.

— *La Melusine*, no 6, novembre et décembre 1896 ; nos 7 à 12, année 1897.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. *Bulletins :* 2e série, t. XXIV, 1894-1895 ; t. XXV, 1895-1896.

Périgueux, — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXIII, novembre et décembre 1896 ; t. XXIV, année 1897.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins :* 2e série, t. VIII, 3e et 4e trimestre, 1896 ; t. IX, 1er, 2e et 3e trimestre, 1897.

— Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts. *Bulletins :* no 338.

Reims. — Académie nationale. *Travaux :* 99e volume, 1895-1896, t. I.

Rennes. — Société archéologique. *Bulletins et Mémoires* : t. XXVI, 1897.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. *Bulletins* : t. VI, nos 4, 5 et 6 ; t. VII, nos 1 à 4.

Rodez. — Société des lettres et sciences de l'Aveyron. *Mémoires* : t. XV, 1re livr.

Roubaix. — Société d'émulation. *Mémoires :* 3e série, t. III et IV.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux*, 1895-1896.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletins :* t. X, 2e et 3e livr.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. *Bulletins :* 22e année, 1896-1897.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique* : 45e année, t. IX, fasc. 4 ; 46e année, t. X, fasc. 1, 2, 3. — *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiées par l'abbé Bled, t. IV, 1er fasc. — *Mémoires* : t. XXIV.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XVII, les 6 livraisons de 1896.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil*, 4e série, t. III, 1re, 2e, 3e et 4e livr. 1897.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes rendus et Mémoires* : 3e série, t. X, année 1895.

Soissons. — Société archéologique. *Bulletin :* 3e série, t. III, 1893 ; t. IV, 1894.

Toulon. — Académie du Var. *Bulletin :* nouvelle série, t. XIX, 1896.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France. *Bulletins* : nouvelle série, nos 19 et 20. — *Mémoires :* t. XV, 2e livr.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletins :* t. X, 2e, 3e et 4e trimestre 1896 ; t. XI, 2e et 3e trimestre 1897.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. *Mémoires :* t. XXXIII, 3e série, 1896.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletins :* nos 121, 122 et 123.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue :* t. XLVIe, nos 1 à 12.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Bulletins :* t. XXXV.

Versailles. — Commission départementale des antiquités et des arts, t. XVII, 1897.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletins :* 4e série des annales, 2e partie, XXVIII, XXIX, XXX.

Bari (Italie). — Académie héraldique italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico* : fasc. 8 à 12 ; année 1896 ; 1 et 2, 1897.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique :* 1896, 52e année, 4e livraison ; 1897, 53e année, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana :* t. XVI, fasc. 1, 2 et 3.

Bucharest. — *Annales de l'académie roumaine :* t. XV, XVI, XVII, XVIII, XIX — *Histoire de la renaissance en Roumanie :* t. I, II, III, IV, V, VI, VII. — *Documents sur l'histoire roumaine :* in-4°. — De Hurmuzaki, vol. II, supplément, vol. IX et X. — *Histoire de Charles Ier,* t. I et II.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe :* t. XXXVI, 5e série ; t. VIII, nos 1 et 2. — *Mémoires :* juillet 1897.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin :* 1re livraison. — *Mémoires et documents :* 2e série, t. IV.

Gorlitz (Silésie). — *Nouveau Magazin de Lusace.* — 1re et 2e liv., 1896. — *Codet diplomaticus Lusatiæ superioris :* t. II.

Liège. — Institut archéologique liégeois. *Bulletins :* t. XXV.

Lund (Suède). — *Acta universitatis lundensis :* t. XXXII, 2 fasc.

Luxembourg. — Section historique de l'Institut royal grand-ducal. *Publications,* vol. XLV.

Metz. — Académie. *Mémoires :* 2e période, LXXVIe année, 3e série,

XXIV^e année (1894-1895) ; LXXVII^e année, 3^e série ; XXV^e année (1895-1896).

Mexico. — *Memorias y revista de la Socielad cientifica :* t. X, (1896-1897), n^os 1, 2, 3 et 4.

Namur. — Société archéologique. *Annales :* t. XXII, 2^e et 3^e livr.

Neufchâtel. — Société Neufchâtelloise de géographie, *Bulletin :* t. IX, 1896-1897.

Saint-Pétersbourg. — Société archéologique impériale de Russie, t. VIII, livraisons 1 et 2, nouvelle série. — Travaux de la section d'archéologie russe et slave, livre 1^er, 1895, avec planches et vignettes dans le texte. — *Idem*, livraisons 3 et 4.

Discours lu à l'assemblée solennelle de la Société archéologique impériale de Russie, le 15 décembre 1896, par le professeur H. Veselovski, membre actif.

Atlas relatif à une expédition scientifique dans le Caucase et sur les côtes méridionales de la mer Caspienne, en 1860-1861, par B. Dorn. — Publié par la Société archéologique impériale de Russie, Saint-Pétersbourg 1895.

H.-E. Brandenburg. *L'antique Ladoga.* Dessins et description technique de l'académicien V. V. Susloff. Edition publiée à l'occasion du Jubilé de la Société archéologique de Russie. Saint-Pétersbourg 1896.

Médailles en l'honneur de personnages de l'empire russe illustres par leurs travaux, et de différentes personnes, t. III.

Description d'antiquités russes, vêtements, armes, costumes de guerre, harnachements, disposés par ordre alphabétique. (Paul Sawaitoff).

V. V. Latycheff. *Recueil d'inscriptions grecques de l'époque chrétienne*, provenant de la Russie méridionale, avec 13 reproductions. Saint-Pétersbourg, 1896.

— Compte rendu de la Commission impériale archéologique, années 1891, 1892, 1893 et 1894.

— Matériaux pour services à l'archéologie de la Russie, du n° 13 au n° 20.

Stockholm. — Académie royale des antiquités. *Accessions Catalog.*, II, 1896.

Tongres. — Société scientifique et littéraire de Limbourg. *Bulletin*, 1897.

Washington. — Smithsonian institution. — *Annual report of the bureau of ethnology* : 1892, 1893, 1894, 1895. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution* : juin 1894 à juin 1895.

V. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1897.

Polybiblion, année 1897, partie littéraire et partie technique.

Bulletin bibliographique, année 1897.

Revue de Loir-et-Cher, année 1897.

Orléans. — Imp. Paul Pigelet

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE ONZIÈME VOLUME DES BULLETINS.

(Bulletins n°s 155 à 161. — 1895 à 1897)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N O

P

Q

R

S

2° *Sociétés diverses.*

T

U V

FIN DE LA TABLE DU TOME XI DES BULLETINS